



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08231513 0



RFP

CHAS-ANG

Digitized by Google

Edith W. Freeman

Cambridge, France.

Nov. 1907:

NEW ETYMOLOGICAL
FRENCH GRAMMAR

RFP
Chapman

Les exemplaires non revêtus de la double signature de l'auteur et des éditeurs seront réputés contrefaits.

M. Chassang
A. Carré

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Sur la Langue française

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

- NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours élémentaire*), 2^e édit. cartonnée 1 fr.
- NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours moyen*), avec des notions de grammaire historique. 4^e édition, cartonnée. 1 fr. 50
- NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours supérieur*), avec des notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVI^e au XIX^e siècle. 4^e édition. 3 fr. 50
- EXERCICES ET QUESTIONNAIRE SUR LA NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE de M. Chassang (*cours élémentaire*), par M. HUBERT, agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV, 2^e éd., 1 vol. in-12 cart. 1 fr. 25
- EXERCICES ET QUESTIONNAIRE SUR LA NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE de M. Chassang (*cours moyen*), par M. HUBERT, 2^e édit. 1 vol. in-12 cartonné 2 fr.
- ŒUVRES DE LA BRUYÈRE, avec introduction, variantes, notes et lexique, par M. A. Chassang, 2 vol. in-8^o 15 fr.
- VAUGELAS. — *Remarques sur la langue française*, nouvelle édition avec les notes des commentateurs du XVII^e siècle, par M. A. Chassang. 2 vol. in-8^o 15 fr.

NEW ETYMOLOGICAL
FRENCH GRAMMAR

GIVING FOR THE FIRST TIME
THE HISTORY OF THE FRENCH SYNTAX

BY
^{lexis} A. CHASSANG ^{de}

Lauréat de l'Académie française,
Inspecteur général de l'Instruction publique

WITH INTRODUCTORY REMARKS

FOR THE USE OF ENGLISH SCHOOLS AND COLLEGES

BY
L. Paul BLOUËT, B. A.

French Master, St-Paul's School. Examiner at Christ's Hospital
LONDON

Ouvrage adopté
pour les Écoles de la Ville
de Paris

SPECIAL EDITION

LONDON

HACHETTE ET C^{ie}
18, KING WILLIAM STREET, 18
W. C.

DULAU ET C^{ie}
37, SOHO SQUARE, 37
W. C.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6. RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

L.F.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
685185A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1983 L

NOV 21 1983
NEW YORK

PREFACE

Up to this time historical French grammars have only given the rules of lexicology and the history of these rules. This grammar, besides, gives for the first time the history of the French syntax.

M. Darmesteter, the learned professor of the Sorbonne and one of the greatest authorities in France on philology, says of this grammar : " The syntax is the developed part of this work... It is new, original, and will be found most interesting both by teachers and students. The changes that usage has admitted into the syntactical constructions will make students understand the true character of grammatical laws. The *New French Grammar* is a real improvement upon the classical works of this kind in France. M. Chassang forwards the study of syntax and greatly contributes to spread a great number of just ideas and new facts. "

6
2
7
3
2
We will add nothing of our own, as the main part of our modest share in this work, is its introduction into England, where we sincerely trust it will be welcomed as it has been in France.

3
2
Besides the syntax, which is the main feature in this grammar, we particularly recommend to students, preparing for examinations, the chapters on the plural and feminine of nouns and adjectives, and the chapters on verbs, the irregularities of which are all explained.

As this grammar is only intended for advanced students, it has been kept in French, and in its entirety. At the same time, introductory remarks have been added with reference to the passages of the French syntax which require modifications, explanations or additions, in order to be used with advantage in English schools and colleges.

L. PAUL BLOUËT.

INTRODUCTION

GENERAL REMARKS.

Ampère says: « The French language is a Latin language ; Celtic words have remained in it ; Germanic words have been added to it ; but the Latin words are the language itself. »

The universality of the Latin language was already acknowledged in the second century by Plutarch :

Ὁ Ρωμαίων λόγος ᾧ νῦν ὁμοῦ πάντες ἄνθρωποι χρῶνται.
(Platonic Questions, X, 3, 3.)

This universality of the Latin language, St. Augustine says, is in conformity with the designs of divine Providence: « Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. » (De Civitate Dei, XIX, 7.)

Not only are French words of Latin origin, but the syntax is Latin.

Timeo NE hoc propalam fiat (PLAUTUS), *je crains que cela NE se découvre* (I fear this may be discovered).

Haud multum abfuit QUIN interficeretur (LIVIOUS), *peu s'en fallut QU'il NE fût tué* (he was very near being killed).

INDE *implevi hirneam* (PLAUTUS), *j'en ai rempli le vase* (I filled the vase with it).

Quid NOVI? quoi DE nouveau? (what news?)

Nihil BONI, rien DE bon (nothing good).

The same idioms appear, but sometimes with a change of meaning.

IBI *sum* (TERENTIUS), I attend to it; *j'y suis*, I have it, I am ready.

In aurem UTRAMVIS otiose ut dormias (TERENTIUS), *afin que tu dormes paisiblement sur LES DEUX oreilles*, (in order that you may sleep peacefully without any anxiety). The idiom would have been exactly the same, but for the change of *sur l'une ou l'autre oreille* into *sur les deux oreilles*, a change for the worse, it should be added.

But the French language does not come from the classical Latin, from the Latin of Cicero and Virgil; it comes from the *sermo plebeius*, from the Latin that was spoken by the soldiers and husbandmen who followed Cæsar into Gaul; by men who no longer understood the delicate inflexions of Latin, but simply used two cases: the nominative and the accusative; by men who declined *templum* like *dominus*, and *studia*, the plural of *studium*, like *mensa*.

So complete was the conquest of Gaul, so superior was the civilisation of the Romans to that of the vanquished, that the Celtic language soon disappeared little by little; and we may understand how complete this conquest must have been, when we consider that only very few Celtic words are now to be found in French.

In the fifth century the invasion of the Germanic tribes brought a new element into the language. But, whilst the Romans imposed their tongue on the Gauls, the Germans, on the contrary, had to adopt that of the people they had conquered, simply because they found in Gaul

a nation much more civilised than they were themselves. The French language has not retained much more than five hundred Germanic words, mostly *war* and *hunting expressions*. The language remained Latin, and the syntax continued to be Latin.

After many modifications, the language of the Gauls became, in the eleventh century, a new language, called the *langue d'oïl* (1), and spoken in all that part of France situated north of the Loire. This language was destined to be the French language.

In the south of France, the *langue d'oc* (2) gave birth to four distinct dialects, viz. the *Limousin*, the *Languedocien*, the *Gascôn* and the *Provençal*.

The *langue d'oïl* comprised four dialects, viz. the *Norman*, the *Picard*, the *Burgundian* and the *French* or dialect of the *Ile-de-France*.

The French dialect of the *langue d'oïl* took precedence of the others, from the fourteenth century, that is, from the time when Normandy, Picardy, Touraine, Berry, were annexed to the Royal domain, the nucleus of which was the *Ile-de-France*. Later on Burgundy was united to this Royal domain, which soon extended to the Pyrenees and the Alps, and the *langue d'oc* became a mere patois, making room everywhere for the *langue d'oïl*, now the French language. So that, properly speaking, the French language really began to exist in the fourteenth century.

The main difference between the *langue d'oïl* and the French language is that the former used two cases, viz. the nominative and the accusative, whereas the accusative was the only case retained in the latter (3).

(1) *Langue d'oïl*, thus called because the sign of affirmation was *oïl* (Latin *hoc illud*).

(2) *Langue d'oc*, thus called because the sign of affirmation was *oc* (Latin *hoc*).

(3) There are a few nominatives still to be found in French, such
a.

The disappearance of the nominative case gives to the French language that analytical character which distinguishes modern languages from the synthetic languages of antiquity.

To understand the formation of the French language, we must therefore study its Latin origin, and the history of the transformations which it has undergone up to the present time.

To proceed according to dates, we must, to begin with, mention the Celtic words which are still remaining in French, such as :

Solde, pay; *soldat*, soldier; *soudard*, soldier (with the pejorative termination *ard*) — cum sexcentis devotis, quos illi *soldurios* vocant. (Cæsar.)

Bec (beak) — cui Tolosæ nato cognomen in pueritia *Becco* fuerat; id valet gallinacei rostrum. (Suetonius.)

Lieue (league) — Non millenis passibus, sed *leucis* itinera metiuntur. (Ammianus Marcellinus.)

Dune (down) and the suffix *dun* (*Verdun*, *Châteaudun*, *Verodunum*, *Castellodunum*).

Glas, knell.

Cri, shout, scream.

Etc.

Then came with the conquest of Gaul by the Romans all the Latin words, which really form the language. It will have to be said, further on, how these words were formed; these same words will also have to be compared to other words that were formed from the Latin at a later period, and the formation of which is altogether different.

The fifth century, with the invasion of the Barbarians, brought a few hundred Germanic words, such as: *guerre*

as *fil*, *sœur*. Sometimes the two cases are still both in existence, but with different meanings: *maire* (major), mayor; *majeur* (majorem), of age; *sire* (senior), sire; *sieur*, *seigneur* (seniorem), lord; *pâtre* (pastor), shepherd; *pasteur* (pastorem), pastor; *chantré* (cantor), chorister; *chanteur* (cantorem), singer.

(werra), war; *heaume* (helm), helmet; *bouquin* (buch), book; *rosse* (ross), jade; etc. These words must not be confounded with words of modern German origin, which were introduced in the seventeenth century.

The twelfth and thirteenth centuries, with the crusades, witnessed the appearance of a few Arabic words, such as : *amiral*, *caravane*, *derviche*, *sultan*, and scientific words used in astronomy, as : *nadir*, *zénith*; or in chemistry and mathematics, as : *alcali*, *alchimie*, *élixir*, *algèbre*, *zéro*, *chiffre*. But these words had no influence on the popular language, as they were only used in the scientific works of the middle ages.

In the sixteenth century the wars in Italy were the cause of the introduction of many Italian words, such as : *aquarelle* (acquerello), water-colour; *escorte* (scorta), escort; *banque* (banca), bank; *balcon* (balcone), balcony; *carnaval* (carnevale), carnival.

In the sixteenth century, one of the most important facts in the formation of the French language occurred, that is, the introduction of words of Greek and Latin origin.

At the end of the sixteenth century and at the beginning of the seventeenth, when Malherbe, the great and wise reformer, had succeeded in calming the ardour of the unbridled latinists, and in restoring to the language the old words that such men as Du Bellay, Ronsard and others, had replaced by words directly copied from the Latin, another foreign element was added. The seventeenth century took Spain as a model. The wars of the *Ligue* and the accession of Henry IV caused a great many Spanish words to be added to the French vocabulary, such as : *duègne* (dueña), duenna; *habler* (hablar) to boast; *nègre* (negro), negro.

In the seventeenth century, the modern German language supplied a few words, most of which are, as in the case of Germanic words, war expressions, such as : *vaguemestre* (wagenmeister), baggage-master; *bivouac*

(beiwache), bivouac; *schlague* (schlagen), flogging.

Now we come to the end of the eighteenth century and to the nineteenth century, the age of scientific discoveries; neology will be hard at work. A name will have to be given to every new discovery: *électricité, télégraphe, photographie, oxygène, hydrogène*. Besides these words which are all formed from the Greek, the French language borrowed many expressions, from the English, all commercial, political, naval expressions, such as: *paquebot* (packet boat), steamer; *coke, express, rail, wagon, budget, jury, fashion, turf, jockey, club, tunnel*, etc.

Some of these English words were at first taken from the French. *Fashion* is *façon* (factio); *budget*, in English, comes from the old French *bougette* (King's privy purse); *tunnel* is the same as *tonneau*, in old French *tonnel*.

We have now to study more minutely the words of Latin origin. In this view, we must divide them into two classes:

Words of popular formation;

Words of modern or learned formation.

The *words of popular formation* were spelt as they were pronounced, and were formed according to rules which we will establish a little further on.

The *words of modern formation* were introduced by the *savants* and the poets of the sixteenth century, and exactly copied from the Latin, in defiance of all the laws by which words of popular origin were formed. The spelling of the former words is phonetic, the spelling of the latter is etymological. In old French, for instance, we see the word *edicion*; this word is now spelt *édition*, though the *t* is still sounded like a *c*. The consequence is that we have two words, *éditions* (editions) and *nous éditions* (we were publishing), which are spelt exactly

the same, but are sounded differently : the *t* is sounded like a *c* in the first case, like a *t* in the second.

In old French, again, we find *pois* (weight), from *pensum*, like *mois* (month), from *mensem*. But the etymologists of the sixteenth century derived it from *pondus*, and spelt the word *poids*, with a *d*, to recall its etymology.

The same men spelt *livre*, *libvre*; *chevaux*, *chevaulx*, forgetting in the first case that the labial *v* had taken the place of the labial *b*; in the second instance that the *l* had already been softened into *u*.

The same grammarians also tried to restore to French words the genders they had in Latin. Thus, they tried to make masculine all the abstract nouns in *eur* which were feminine in French, but masculine in Latin. They succeeded in the case of two : from that time *honneur* and *labeur* have been masculine; so has *amour*, in the singular, but it is still feminine in the plural.

From an etymological point of view, all the words which the grammarians of the sixteenth century borrowed from the Latin are far from being interesting : all the laws, according to which French words were formed from the Latin are violated. The tonic syllables are no longer the same, for these new words are sounded in the same manner as the old ones, that is, have the last syllable accented, except those ending in *e* mute, which have the last but one.

The Latin *porticus*, for instance, had given *porche*; the grammarians of the sixteenth century made *portique*. From the Latin *organum* we have the old word *orgue*; from the sixteenth century we have *organe*. These words *portique*, *organe*, adapt themselves easily to the French language, but the great law of formation, that the tonic syllable in Latin remains the tonic syllable in French, is violated.

The following words, which are called *doublets*,

because they were derived from the same Latin words, will show the different processes of formation.

LATIN.	OLD FORMATION.	MODERN FORMATION	
<i>acrem,</i>	aigre,	sour.	âcre,
<i>advocatum,</i>	avoué,	solicitor,	avocat,
<i>articulum,</i>	orteil,	toe,	article,
<i>angustum,</i>	aoft.	August,	anguste,
<i>auscultare,</i>	écouter,	to listen,	ausculter,
<i>blasphemare,</i>	blâmer,	to blame,	blasphémer,
<i>capitale,</i>	cheptel,	lease of cattle,	capital,
<i>causam,</i>	chose,	thing,	cause,
<i>cumulare,</i>	combler,	to fill up,	cumuler,
<i>decimam,</i>	dîme,	tithe.	décime,
<i>dotare,</i>	douer,	to endow, to gift,	doter,
<i>examen,</i>	essaim,	swarm,	examen,
<i>fragilem,</i>	frêle,	frail, weak,	fragile,
<i>hospitale.</i>	hôtel,	hotel,	hôpital,
<i>integrum,</i>	entier,	whole, entire,	intègre,
<i>justitiam,</i>	justesse,	justness,	justice,
<i>liberare,</i>	livrer,	to give up,	libérer,
<i>laborem,</i>	labour,	tillage,	labour,
<i>legalem,</i>	loyal,	loyal,	légal,
<i>ministerium,</i>	métier,	trade,	ministère,
<i>mobilem,</i>	meuble,	furniture,	mobile,
<i>nativum,</i>	naïf,	simple, innocent,	natif,
<i>navigare,</i>	nager,	to swim,	naviguer,
<i>parabolam,</i>	parole,	word,	parabole,
<i>pensare,</i>	peser,	to weigh,	penser,
<i>pietatem,</i>	pitié,	pity,	piété,
<i>porticum,</i>	porche,	portal,	portique,
<i>potionem,</i>	poison,	poison,	potion,
<i>quadragésimam,</i>	carême,	Lent,	quadragésime,
<i>rationem,</i>	raison,	reason,	ration,
<i>rigidum,</i>	roide,	stiff,	rigide,
<i>sacramentum,</i>	serment,	oath,	sacrement,
<i>securitatem,</i>	sûreté,	safety,	sécurité,
<i>separare,</i>	sevrer,	to wean,	séparer,
etc.,	etc.		etc.
			acrid, sharp;
			barrister;
			article:
			angust;
			to auscultate;
			to blaspheme;
			capital;
			cause;
			to cumulate;
			penny (tenth of a franc);
			to endow, to portion;
			examination;
			frail, brittle;
			hospital;
			upright;
			justice;
			to liberate;
			labour;
			legal, lawful;
			ministry;
			movable;
			native;
			to navigate;
			parabola, parable;
			to think;
			piety;
			portico, porch.
			draught;
			quadragésima, quadragesima Sunday;
			allowance. ration;
			rigid, strict;
			sacrament;
			security;
			to separate.

There are also doublets of another kind. More than

once the same Latin word gave two words to the popular language. Ex. :

<i>capsam,</i>	<i>châsse,</i>	shrine ;	<i>caisse,</i>	box ;
<i>cupam,</i>	<i>cuve,</i>	vat, tub ;	<i>coupe,</i>	cup ;
<i>credentiam</i> (1),	<i>créance,</i>	credit ;	<i>croissance,</i>	belief ;
<i>laxare,</i>	<i>lâcher,</i>	to let go ;	<i>laisser,</i>	to let.

Sometimes the doublet came from the Latin, but was only introduced into French through a foreign language. Ex. :

<i>Niger,</i>	<i>noir,</i>	black ;	Spanish	<i>negro,</i>	<i>nègre,</i>	negro.
<i>locare,</i>	<i>louer,</i>	to hire ;	Italian	<i>loggiare,</i>	<i>loger,</i>	to lodge.

Although the words of old formation bear, in appearance, less resemblance to the corresponding Latin words than those of learned formation do, we shall see that they were formed by invariable, though unconscious, rules. These rules are fixed, and are all dependent on the tonic accent of the Latin word.

The general rule is this :

THE TONIC ACCENT OF THE LATIN WORD REMAINS THE TONIC ACCENT IN THE FRENCH WORD.

In Latin, the tonic accent is on the penultimate if this syllable is long, or on the antepenultimate, if the penultimate is short.

In French the tonic accent is always on the last syllable, except in words ending in *e* mute, when the tonic accent is on the last but one.

<i>cantorem,</i>	<i>chanteur,</i>	singer ;
<i>amare,</i>	<i>aimer,</i>	to love ;
<i>porticum,</i>	<i>porche,</i>	portal ;
<i>organum,</i>	<i>orgue,</i>	organ ;
<i>imaginem,</i>	<i>image,</i>	image, picture.

(1) The grammarians of the sixteenth century introduced, besides, *crédence*, credence, buttery.

This rule has no exception.

We see, for instance, in old French, the imperfect of the subjunctive of verbs of the first conjugation conjugated in the following manner :

<i>amavissem</i>	que	<i>j'aimasse</i>
<i>amavisser</i>	»	<i>tu aimasses</i>
<i>amavisset</i>	»	<i>il aimast</i>
<i>amavissemus</i>	»	<i>nous aimissions</i>
<i>amavissetis</i>	»	<i>vous aimissiez</i>
<i>amavissent</i>	»	<i>ils aimassent</i>

It was only from the fourteenth century that, by assimilation, the first and second persons of the plural became *aimassions* and *aimassiez*.

Let us see by what rules the people managed to retain the Latin tonic accent.

FIRSTLY. — *By suppressing the atonic or unaccented vowel preceding or following the tonic vowel.* Ex. :

<i>bon(i)tatem,</i>	<i>bonté,</i>	kindness ;
<i>pos(i)turam,</i>	<i>posture,</i>	posture ;
<i>christian(i)tatem,</i>	<i>chrétienté,</i>	christendom ;
<i>cum(u)lare,</i>	<i>combler,</i>	to fill up ;
<i>corp(u)s,</i>	<i>corps</i>	body ;
<i>temp(u)s,</i>	<i>temps,</i>	time ;
<i>spectac(u)lum,</i>	<i>spectacle,</i>	spectacle ;
<i>epist(o)lam,</i>	<i>épître,</i>	epistle.

The long syllable, which precedes the tonic vowel, generally remains in French. Ex. :

<i>honōrāre,</i>	<i>honorer,</i>	to honour ;
<i>vestīmentum,</i>	<i>vêtement,</i>	garment ;
<i>perēgrinum,</i>	<i>pèlerin,</i>	pilgrim.

But sometimes we see this long syllable suppressed.
Ex. :

<i>castigāmētum,</i>	<i>châtiment,</i>	chastisement ;
<i>sacrāmētum,</i>	<i>serment,</i>	oath ;
<i>latrōcinium,</i>	<i>larcin,</i>	theft ;
<i>matutinum,</i>	<i>matin,</i>	morning.

Remark. — When the atonic vowel, preceding the tonic, occurs at the beginning of the word, it is generally retained in French. Ex. :

<i>Ferócem,</i>	<i>farouche,</i>	wild,	<i>féroce,</i>	ferocious ;
<i>fidélem,</i>	<i>féal,</i>	liege,	<i>fidèle,</i>	faithful.

SECONDLY. — *By often suppressing the median or middle consonant, between two vowels.* Ex. :

<i>ma(g)istrum,</i>	<i>maitre,</i>	master ;
<i>se(c)urum,</i>	<i>súr,</i>	sure ;
<i>ma(t)urum,</i>	<i>múr,</i>	ripe ;
<i>au(g)ustum,</i>	<i>août,</i>	August ;
<i>li(g)are,</i>	<i>lier,</i>	to tie ;
<i>lau(d)are</i>	<i>louer,</i>	to praise ;
<i>lo(c)are,</i>	<i>louer,</i>	to hire ;
<i>pli(c)are,</i>	<i>plier,</i>	to fold ;
<i>ca(t)enam,</i>	<i>chaine,</i>	chain ;
<i>ro(t)undum,</i>	<i>rond,</i>	round ;
<i>pa(v)órem,</i>	<i>peur,</i>	fear ;
etc.	etc.	etc.

We see that sometimes the suppression of the median consonant involves that of the first syllable.

The first syllable is often suppressed, when it is atonic, and comes before the tonic, although the median consonant remains. *Ex. :*

<i>illórum,</i>	<i>leur,</i>	their ;
<i>avínculum,</i>	<i>oncle,</i>	uncle ;
<i>Apúliam,</i>	<i>Pouille,</i>	Puglia.

Such are the rules, unconscious, spontaneous, yet perfectly fixed, according to which French words were formed.

The fundamental rule is the preservation of the tonic vowel in Latin ; all the other rules are consequences of it. This tonic syllable always remains, and the others gravitate round it : thence a system of mutilation which applies both to consonants and vowels, and which

always has a tendency to make the Latin tonic syllable the last, *the only accented syllable in French*.

When the atonic vowel, following the tonic, is not suppressed, it becomes mute in French (see § 24).

Thus we have :

<i>Rosam,</i>	<i>rose,</i>	rose;
<i>Hospitem,</i>	<i>hôte,</i>	host;
<i>Spectaculum,</i>	<i>spectacle,</i>	spectacle;
<i>Legere,</i>	<i>lire,</i>	to read;
<i>Lupam,</i>	<i>louve,</i>	she-wolf;
<i>Molere,</i>	<i>moudre,</i>	to grind;
<i>Catenam,</i>	<i>chaîne,</i>	chain.
etc.	etc.	

REMARK. — In the case of a few words we see that, contrary to the rule, the atonic vowel, preceding the tonic, has been preserved, on account of the difficulty that would have been experienced in sounding the word syncopated according to the rule. Ex. :

<i>Asperitatem,</i>	<i>âpreté,</i>	roughness;
<i>Castitatem,</i>	<i>chasteté,</i>	chastity;
<i>Sanctitatem,</i>	<i>sainteté,</i>	sanctity, holiness;
<i>Abstinéntiam,</i>	<i>abstinence,</i>	abstinence;
<i>Inimicum,</i>	<i>ennemi,</i>	enemy.
etc.	etc.	

In the word *soucier* (*sollicitare*), the atonic syllable *ci* was preserved, but, as a compensation, the other atonic syllable *li* was suppressed.

We have seen what became in French of the classical Latin words used in it; but whenever the *lingua rustica* had a word of its own, the French always adapted it, and never made use of the corresponding classical word. Ex. :

CLASSICAL LATIN	POPULAR LATIN	FRENCH	
<i>Equus,</i>	<i>caballus,</i>	<i>cheval,</i>	horse;
<i>Felis,</i>	<i>catus.</i>	<i>chat,</i>	cat;
<i>Pugna,</i>	<i>battalia,</i>	<i>bataille,</i>	battle;
<i>Hebdomas,</i>	<i>septimana,</i>	<i>semaine,</i>	week;
<i>Iter,</i>	<i>viaticum,</i>	<i>voyage,</i>	voyage;
<i>Urbs,</i>	<i>villa,</i>	<i>ville,</i>	town;
<i>Jus,</i>	<i>directus,</i>	<i>droit,</i>	law;
<i>Ignis,</i>	<i>focus,</i>	<i>feu,</i>	fire;
<i>Ludus,</i>	<i>jocus,</i>	<i>jeu,</i>	play;
<i>Os,</i>	<i>bucca,</i>	<i>bouche.</i>	mouth:
etc.	etc.	etc.	

After the invasion of the Germanic tribes, the language became still more vulgar, for these conquerors could not impose their language in Gaul, and had, on the contrary, to adopt that which was spoken in the country they had invaded; the consequence was that many Germanic words got latinized; such as *alod*, *bann*, *marahscalh*, *siniscalh*, which became *alodium*, *bannum*, *mariscallus*, *siniscallus*, and later on *alleu* (hereditary estate), *ban* (ban), *maréchal* (marshal), *sénéchal* (seneschal).

The following is an extract from the « Glossary of Reichenau », the first monument in French. The date is 768, the year in which Charlemagne ascended the throne. This glossary was compiled to explain the most difficult passages in the Bible.

TEXT OF THE BIBLE	FRENCH TRANSLATION OF THE VIII CENTURY	MODERN FRENCH	
<i>Litus,</i>	<i>ripa,</i>	<i>rive,</i>	shore;
<i>Reus,</i>	<i>culpabilis,</i>	<i>coupable,</i>	guilty;
<i>Gratia,</i>	<i>merces,</i>	<i>merci,</i>	thanks;
<i>Mutuum dare,</i>	<i>prestare,</i>	<i>prêter,</i>	to lend;
<i>Mutuo acciperam,</i>	<i>impruntatum habebam.</i>	<i>j'avais emprunté,</i>	I had borrowed;
<i>Pallium,</i>	<i>drapum,</i>	<i>drap,</i>	sheet;

b

<i>Galea,</i>	<i>helmo,</i>	<i>heaume,</i>	helmet;
<i>Sindones,</i>	<i>linciolo,</i>	<i>linceul.</i>	shroud;
<i>Sagma,</i>	<i>soma vel sella,</i>	<i>somme or selle.</i>	saddle;
<i>Da,</i>	<i>dona,</i>	<i>donne,</i>	give;
<i>Rerum,</i>	<i>causarum,</i>	<i>des choses,</i>	of things;
<i>Dense,</i>	<i>spisse,</i>	<i>épais,</i>	thick;
<i>Singulariter,</i>	<i>solamente,</i>	<i>seulement,</i>	only;
<i>Tugurium,</i>	<i>cabanna,</i>	<i>cabane,</i>	hut;
<i>Mutuare,</i>	<i>impruntare,</i>	<i>emprunter,</i>	to borrow;
<i>Colafis,</i>	<i>colpis,</i>	<i>coups,</i>	blows;
<i>Pruina,</i>	<i>gelata,</i>	<i>gelée,</i>	frost;
<i>Sublatum,</i>	<i>subportatum,</i>	<i>supporté,</i>	lifted;
<i>Minas,</i>	<i>manatces,</i>	<i>menaces,</i>	threats;
<i>Fex,</i>	<i>lias,</i>	<i>lie,</i>	sediment;
<i>Novacula,</i>	<i>rasorium,</i>	<i>rasoir,</i>	razor;
<i>Sculpare.</i>	<i>intaliare,</i>	<i>tailler,</i>	to cut;
<i>Cœmentarii,</i>	<i>macioni,</i>	<i>maçons,</i>	masons.
etc.	etc.	etc.	

From this glossary we see that in the time of Charlemagne the Latin language was not the language of the people.

We see such a form as: *impruntatum habebam, J'avais emprunté.*

Cicero had said eight hundred years before: *De Cæsare satis dictum habeo* (instead of *dixi*); and Cæsar: *Vectigalia parvo pretio redempta habet* (instead of *redemit*).

By the side of the synthetic forms *dixi, redemit*, we notice the analytical forms *dictum habeo, redempta habet* already in the Augustan age.

These are not the only analytical forms to be found in the same age. Cicero wrote: *Habeo etiam dicere, habeo ad te scribere.* Under the Roman empire these forms were used as well as the regular future of *dicere* and *scribere*; but in the sixth century the analytical form is the only one remaining:

Ego amare habeo
 J' aimer ai
 Literally : I have to love.

The regular future had to be abandoned in the *lingua rustica*. How could the lower classes have distinguished *amabo* from *amabam*?

Professor Max Müller says : " The Latin future was destroyed by means of phonetic corruption. When the final letters lost their distinct pronunciation, it became impossible to keep the imperfect *amabam* separate from the future *amabo*. The future was then replaced by dialectical regeneration, for the use of *habeo*, with an infinitive, is found in Latin, in such expressions as *habeo dicere*, I have to say ; which would imperceptibly glide into " I shall say ". In fact, wherever we look, we see that the future is expressed by means of composition. We have in English *I shall* and *thou wilt*, which mean originally *I am bound* and *thou intendest*.

. " The French *Je vais dire* is almost a future, though originally it is *vado dicere*, I go to say. "

What finally gave to the French language the analytical character which so much distinguishes it from the Latin was the suppression of the cases, and the use of prepositions instead.

Whilst the classical Latin said : *Dabo equum Petro*, I shall give a horse to Peter ; the vulgar language said :
Ego donare habeo unum caballum ad Petrum,
Je donner - ai un cheval à Pierre.

The adverbs of manner were replaced by two words, viz the ablative *mente* (manner) and an adjective.

Instead of *singulariter*, *solamente* was used, as we have seen in the glossary of Reichenau.

The following sentences extracted from the *Joca McNachorum* (1) will illustrate these last remarks :

(1) Fifth century.

Quid de hominibus fuit ad portas paradisi quando moriebatur Adam?

Quis videt iscalam suspionta ad celum? — Jacob.
Quis de celo ploit extra aquam? — Mana et coturniæ.

Quis de Noæ risit? — Filius ejus.

The following extracts will show that the nominative singular and the accusative plural of the second declension were used indifferently, in the time of the Merovingians.

Quis primus clericos factus est? — Petrus.

Quantus filius habuit (Adam) exseptis Kam (sic) et Habel? — Et sunt XXX filius et XXXX filias.

Again we find in the same sentence taken from a penitential of the fifth century :

Si quis CLERICOS humicidium fecerit et proximum suum occiderit, X ANNUS exsol peniteat; post hos recipiatur in patriam cui conmisit, satisfaciat parentibus ejus quem occidit.

In bringing these general remarks to a close, let us say that languages are not made or changed at the will of grammarians, who only act as witnesses, never as legislators. When the grammarians of the sixteenth century wished to reform the language, in order, as it was said about Ronsard, to speak Greek and Latin in French, they simply brought confusion into it.

Like societies, languages change every day, and the work of the grammarians consists in recording these constant transformations.

The history of the various transformations of the French syntax is for the first time given in M. Chassang's grammar, and this new feature will, we sincerely hope, be sufficient to recommend it to both teachers and students in England.

NOTA. — The following numbered paragraphs correspond to those of the French syntax and should be read simultaneously with them.

REMARKS ON SOME PARAGRAPHS OF THE FRENCH SYNTAX.

§ 170. — Contrary to what happens in Latin and Greek, the words, in a French sentence, always come in a uniform manner.

The Latin could say either :

Petrus amat Paulum,

or :

Paulum amat Petrus.

The following is the accidence of a French sentence :

FIRSTLY : The subject with the adjectives qualifying it.

SECONDLY : The verb, closely followed by the adverb.

THIRDLY : The objects : generally the direct object first and the indirect objects after.

In translating an English sentence into French, clearness should always be the aim of the translator, who should never lose sight of Arago's saying : « *Cela n'est pas clair ; donc, cela n'est pas français ;* » this is not clear, therefore this is not French.

REMARK I. — In a French sentence the objects are placed after the verb, and if they are of equal length, the direct object should come first.

Ex. : I give my father a book. — *Je donne un livre à mon père.*

But, of two objects of different length, the shorter should come first.

Ex. : The pupils receive magnificent prizes. — *On donne aux élèves des prix magnifiques.*

REMARK II. — Adverbs and adverbial expressions follow the verb immediately, if they are not placed at the beginning of the sentence.

Ex. : I often think of you. — *Je pense souvent à vous.*

I like your father very much. — *J'aime beaucoup votre père.*

In a subordinate sentence, after the relatives *que, dont, où*, the subject can be placed after the verb.

Ex. : The town where my mother lives. — *La ville où demeure ma mère.*

But this cannot be done if the verb has a direct object. Therefore Corneille's sentence given at the end of page 190, would not be written now.

Ex. : The town where my mother spends the summer. — *La ville où ma mère passe l'été.*

If the adverbs *aussi, à peine, toujours, encore, peut-être* are placed at the beginning of the phrase, the subject must follow the verb.

Ex. : Perhaps he will come. — *Peut-être viendra-t-il.*

Still you must do it : *Encore faut-il que vous le fassiez.*

But of course these adverbs can be placed after the verb : *Il viendra peut-être ; il faut encore que vous le fassiez.*

The French also say : *Peut-être qu'il viendra. Peut-être qu'il est chez les sauvages.* (Mme de Girardin.) Perhaps he is with the savages.

REMARK. — The use of *que* is in the genius of the French language. The lower classes continually use it rather than place a subject after the verb. Instead of saying : *Combien vous dois-je?* they will say : *Combien que je vous dois?* Instead of *où est-il?* they will say : *Où qu'il est?*

They go further than that. Being evidently struck by the use of *t-il* (sounded *ti*), after verbs in the interrogative and ending with a vowel, they use this sound after the verb in the affirmative to make it either interrogative or exclamative. They will say : *combien je vous*

dois TI? How much do I owe you? — *C'est*-II. *drôle* (Beaumarchais) : Is it not funny?

For further remarks on the use of *que*, see § 416-419.

§ 181. — (6) *Enfant* is, in the singular, masculine if meaning a boy, feminine if meaning a girl ; but it always is masculine in the plural, whether it means boys or girls. Thus a person will say, even if all his children are girls :

I went for a walk with all my children : *Je suis allé me promener avec tous mes enfants.*

(8) REMARK III. — *Gens*, followed by *de* and another noun in the plural, is masculine, the three words thus forming a compound noun.

Ex. : *Tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres* (Beaumarchais) : All that sticks to the skin of unhappy men of letters.

§ 194. — The definite article is always used :

(1) Before abstract nouns. *Ex.* : Hypocrisy is a sort of homage paid to virtue by vice : *L'hypocrisie est un hommage que LE vice rend à LA vertu* (La Rochefoucauld).

(2) Before words taken in a general sense.

Ex. : I like flowers : *J'aime LES fleurs.*

Wine is dear : *LE vin est cher.*

(3) Before names of things.

Ex. : I learn chemistry : *J'apprends LA chimie.*

(4) Before part of a body, of a tree, etc.

Ex. : This man has a large head : *Cet homme a la tête grosse.* (This is the Greek form.)

Donkeys have long ears : *Les ânes ont les oreilles longues.*

Oak-trees have dark leaves : *Les chênes ont les feuilles d'un vert sombre.* (Jussieu.)

(5) Before names of titles, professions, and when there is an adjective placed before the noun.

Ex. : King Charles II : *Le roi Charles Deux.*

Doctor Johnson : *Le docteur Johnson.*

Cardinal Richelieu : *Le cardinal Richelieu.*

Little Emily : *La petite Emilie.*

(6) Before the names of some Italian painters and poets, as : *Le Corrège, le Tasse.*

Before the names of illustrious lady-singers, as : *La Malibran, l'Alboni, la Patti.*

Before the names of country-women, it is also very often used, as : *La Gervaise.*

REMARKS. — In enumerations, the article is often omitted, to make the sentence more emphatic.

Ex. : *Il a tout vendu : château, parc, chevaux, chiens.*

— If a noun is used in English as an adjective before a noun, it is placed second and preceded by *de*, and the article is again omitted.

Ex. : A country-house : *Une maison de campagne.*

A wooden table : *Une table de bois.*

If, in English, the noun used as an adjective designates, for instance, the name of a particular place, the article is used. *Ex.* ;

« A country omnibus » is *un omnibus de campagne*, but the French will say : *L'omnibus de la Cité*, meaning the omnibus that goes to that particular part of London which is called the City.

— The article is again omitted before numbers following names of sovereigns, chapters, etc.

Ex. : Napoleon the First : *Napoléon Premier.*

Henry the Fourth : *Henri Quatre.*

Sixth chapter, second paragraph : *Chapitre six, paragraphe deux.*

The indefinite article is left out before words in apposition, because the noun in apposition has the force of an adjective : it gives a quality to the first noun. For the same reason, this article is omitted after *être, devenir, paraître, rester*, etc.; also after *as* and *without*.

Ex.: Madame de Staël, a celebrated French authoress : *Madame de Staël, célèbre auteur français.*

He is an officer : *Il est officier.*

I will remain an Englishman : *Je resterai Anglais.*

He will become a minister : *Il deviendra ministre.*

As a Frenchman : *Comme Français.*

Without a father or mother : *Sans père ni mère.*

The indefinite article is not used after *quel*, in an exclamative sentence.

Ex.: What a splendid house ! : *Quelle magnifique maison !*

Sometimes this article is omitted to make the sentence more emphatic and more elegant.

Ex.: Never was a woman so kind : *Jamais femme ne fut plus aimable.*

§ 197.—The partitive article is only expressed by *de*, when the noun is preceded by an adjective or when the sentence is negative.

Ex.: These are fine apples : *Voici de belles pommes.*

I have no friends : *Je n'ai pas d'amis.*

But if the adjective forms a compound noun with the substantive following, *des* is used, and not *de*.

Ex.: Little children : *De petits enfants*; but,

Grand children : *Des petits-enfants.*

When a noun, taken in a partitive sense, occurs in the genitive case, the partitive article is left out altogether.

This is of course done to avoid placing *du, de, la, or des*, after the preposition *de*.

Ex. : A bottle of wine : *Une bouteille de vin.*

Many friends : *Beaucoup d'amis.*

I want books : *J'ai besoin de livres.*

His breast was covered with orders : *Il avait la poitrine couverte de décorations.*

— There is an exception : *bien* takes *du, de la* or *des* and not *de*.

We had much trouble : *Nous avons eu bien du mal, bien de la peine.*

Many a man : *Bien des hommes.*

REMARK. — The partitive article, which is very often understood in English, must always be expressed in French, and repeated before each noun.

Ex. : We had wine, mutton, bread, cheese and butter : *Nous avons eu du vin, du mouton, du pain, du fromage et du beurre.*

We have seen above that the partitive article is expressed by *de* in a negative sentence. Sometimes the sentence is negative only in the form, and does not imply any negative idea. Then the partitive article is *du, de la, or des*.

Ex. : Why are you despairing? Have you not any friends? : *Pourquoi vous désespérez-vous? N'avez vous pas des amis?* (I know you have).

Thus again : *N'avez-vous pas de l'argent pour payer?* (If I know you have money).

§ 201. *Place of adjectives.* — The adjectives generally follow the noun; it is logical to name a thing before qualifying it.

Adjectives that always follow the noun are :

des, (1) Adjectives of colour, taste and shape : a blue coat : *un habit bleu*; sweet grapes : *des raisins doux* ; a round table : *une table ronde*.

(2) Adjectives of nations, religions, sciences : French fashions : *les modes françaises*.

poi (3) Past and present participles used as adjectives : an amusing book : *un livre amusant* ; the elevated style : *le style soutenu*.

r des (4) Long adjectives qualifying short nouns : An excellent sight : *une vue excellente* ; a magnificent park, *un parc magnifique*.

mai (5) Adjectives ending in *al, ible, able, ique, eur, if, érieur, érieux, aire*.

ofte **REMARK I.**— The adjectives *bon, beau, jeune, grand,* and the adjectives whose meanings are synonymous or opposite always precede the noun.

sed **REMARK II.**— Many adjectives have different meanings according as they are placed before or after the noun. When the adjective follows the noun, it has its literal force; when it precedes it, it often has a figurative meaning.

<i>ot ar</i>	FIGURATIVE	LITERAL
<i>z r^o</i>	<i>De tendres affections</i> : tender affections.	<i>Du pain tendre</i> : new bread.
<i>oay^e</i>	<i>Un profond salut</i> : a low bow.	<i>Une rivière profonde</i> : a deep river.
	<i>Un triste livre</i> : a worthless book.	<i>Un livre triste</i> : a sad book.
<i>ge^{er}</i>	<i>Un grand homme</i> : a great man.	<i>Un homme grand</i> : a tall man.
<i>thib</i>	<i>Mûre réflexion</i> : mature consideration.	<i>Un fruit mûr</i> : a ripe fruit.
	<i>De noires pensées</i> : gloomy thoughts.	<i>Une robe noire</i> : a black dress.

This last rule is not without exceptions. For instance, *un petit homme* means « a short man », and *un homme petit* means « a mean man ». In these examples the adjective used literally precedes the noun, and follows it when used figuratively.

— Adjectives, used after the noun in the familiar style, often precede it in the elevated style (*see* end of page 230).

REMARK III. — To lay more emphasis on the quality of a thing, the adjective is sometimes placed before the noun. This occurs very often in poetry, it also does in prose.

Voilà d'excellent vin is more emphatic than *Voilà du vin excellent*.

Laveaux observes that Œrgon, finding out the villany of Tartufe, exclaims, on coming out from under the table :

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme; he does not say : *Voilà un homme abominable*.

§ 202. REMARK II. — *Extrême* and *suprême* are superlatives. This may perhaps explain why there is a circumflex accent on the last *e* but one. As there is no *s* left out (*extremus*, superl. of *exterus*; *supremus*), a grave, and not a circumflex accent, should be used; but, on account of the meaning of the two adjectives, a circumflex may perhaps have been placed by analogy with such adjectives as *même*, *ême* being taken for a contraction of *issimus*.

§ 202. *Additional remarks*. — If the adjective in the superlative must follow the noun, the article must be repeated before the adjective.

Ex. : The tallest man : *L'homme le plus grand*.

The most remarkable part of the book : *La partie la plus remarquable du livre.*

— After a possessive adjective, the article is not used before the adjective in the superlative. Ex.: My best friend : *Mon meilleur ami.*

— The superlative absolute *most* is rendered by *des plus*.

Ex. : A most ingenious idea : *Une idée des plus ingénieuses.*

— If an adjective or an adverb expresses in itself a superlative, the words *très, le plus, etc.*, must not be used.

Ex. : Very much : *beaucoup.*

A most excellent book : *Un livre excellent.*

— The comparative of *petit* is *plus petit* or *moindre*, but *plus petit* alone can be used in reference to size.

Ex. : This table is smaller than that one: *Cette table-ci est plus petite que celle-là.*

In the other cases both comparatives can be used indiscriminately.

— A comparison must always be complete in French ; if not, the superlative has to be used.

Ex. : The better of the two: *Le meilleur des deux.*

— *Sooner or later* is translated by *tôt ou tard.*

SUPPLEMENTARY REMARK ON ADJECTIVES EN *EUR*.

— It is generally easy to find whether an adjective ending in *teur* has the feminine in *teuse* or in *trice*.

If the *t* belongs to the stem of the corresponding verb, the feminine ends in *teuse*.

Ex. : *acheter*, to buy; *acheteur, acheteuse.*

If the *t* can be traced to the *t* of the termination of the supine of the corresponding verb in Latin, the feminine ends in *trice*.

Ex.: *accusare* (to accuse), *accusatum*; *accusateur*, *accusatrice*.

Liberare (to set free), *liberatum*; *libérateur*, *libératrice*.

Dirigere (to direct), *directum*; *directeur*, *directrice*.

Therefore the feminine of *chanteur* will be *chanteuse*, from *chanter* (cantare).

The word *cantatrice*, applied to celebrated lady singers, is of learned formation, from *cantatum*, and the corresponding *cantateur* does not exist for the masculine.

REMARK. — Some nouns in *teur*, noting the professions of men rather than of women, remain the same in the feminine.

Ex.: An authoress: *Une femme auteur*.

§ 204. — It has been seen (§ 62) that *vingt* and *cent* take an *s*, when they are multiplied by a number and not followed by another.

When these numbers are used instead of the ordinal numbers, they remain invariable.

Ex.: Eightieth chapter: *Chapitre quatre-vingt*.

— *Mille* never takes an *s*. It is spelt *mil* in dates, because *mil* (*mille*) is the singular of *mille* (*millia*). It will be for the *Académie française* to decide, in the year 2000, whether *mille* shall be still spelt *mil*, according to a custom two thousand years old, or whether it shall then be spelt *mille*, according to its etymology.

§ 205. — (3) When the article is used instead of the possessive adjective, it must be remarked that the personal pronoun is in the accusative, if the name of the part of the body is in the dative, and *vice versa*, and

care should be taken to distinguish between the two expressions :

*On lui a coupé la tête ;
And on l'a coupé à la tête.*

The first of which means that his head was cut off, the second that some one cut his head, *i. e.* cut him somewhere in the head.

I have cut my finger should therefore be translated by : *je me suis coupé au doigt ;* and *his finger had to be cut off* : *Il a fallu lui couper le doigt.*

The part of the body possessed must be in the singular, if only one belongs to each possessor.

Ex. : The Arabs cut off the heads of their prisoners : *Les Arabes coupèrent la tête à leurs prisonniers.* *La tête* is in the singular because each prisoner had only one head. Bears have short tails : *Les ours ont la queue courte.*

The sufferer of the action expressed by the verb is put in the dative.

Ex. : I cut his hair : *Je lui coupe les cheveux*

— The part of the body possessed is put in the plural, if more than one belongs to the possessors.

Ex. : Donkeys have long ears : *Les ânes ont les oreilles longues.*

— In the case of two parts of the body perfectly alike, such as eyes, arms, etc., the singular can be used instead of the plural ; but very often, with the singular, the expression is idiomatic,

Ex. : His arms are long : *Il a les bras longs.*

Il a le bras long would mean : " He is influential, powerful. "

She has very pretty ears : *Elle a les oreilles très-fines.*

Elle a l'oreille très-fine would mean : " Her hearing is very acute. "

The above rules do not apply only to the names of the parts of the body, they are general.

Ex. : *Il suivait son régiment comme les chiens suivent leur maître* (E. About) : He followed his regiment as dogs follow their masters.

—(History). These rules were not observed in old French.

Ex. : *De noz ostages ferat trenchier les testes* (*Chanson de Roland*) : He will have the heads of our hostages cut off.

The French would say now : *Il fera trancher la tête de nos otages* or *à nos otages*.

§ 208. — *Autres* is joined to the pronouns of the first and second person plural, to establish a distinction. Such must always be the case, when these pronouns are followed in English by a noun or by an adjective used as a substantive.

Ex. : We French : *Nous autres Français*.

You ladies : *Vous autres dames*.

— *Tout*, referring to a personal pronoun subject, is placed after the verb, not after the pronoun, as in English.

Ex. : They all go out : *Ils sortent tous*.

In compound tenses, it is placed between the auxiliary and the past participle.

Ex. : They have all gone out : *Ils sont tous sortis*.

— *Tout*, referring to a personal pronoun object, is also placed after the verb, and, in compound tenses, between the auxiliary and the past participle.

Ex. : I like them all : *Je les aime tous*. I have eaten it (an apple) all : *Je l'ai toute mangée*.

— REMARK V (page 247). — The two following expressions must not be confounded :

Toute bonne qu'elle est ;

Quelque bonne qu'elle soit !

The first is affirmative and means : Good as she is.

The second expresses doubt and means: However good she may be.

§ 220. — Personal pronouns subjects were often omitted in old French. The impersonal pronoun *il*, which was seldom used, is still omitted in the expressions *n'importe*, it does not matter; *qu'importe?* what does it matter? *autant vaudrait*, one might as well.

The lower classes very often use impersonal verbs without *il*. They say *faut*, *faut pas*, *y a*, *tant y a*, *suffit* for *il faut*, *il ne faut pas*, *il y a*, *tant il y a*, *il suffit*.

Ex. : *Enfin..... suffit* (Beaumarchais) : However... that's enough.

Faut bien que ça soit vrai (Beaumarchais) : I am sure it must be true.

§ 224. — Personal pronouns objects, either in the dative or in the accusative, are placed before the verb, except in the imperative *affirmative*, when they are placed after, and *me* and *te* are replaced by *moi* and *toi*.

Ex. : I see you : *Je vous vois*.

Give me some bread : *Donnez-moi du pain*.

Do not give me any bread : *Ne me donnez pas de pain*.

Me and *te*, although from the Latin *me* and *te*, are used as datives as well as accusatives, before the verb; and *moi* and *toi*, although from the Latin *mihi* and *tibi*, are used as accusatives as well as datives, after the verb in the imperative affirmative.

If there are two pronouns objects, they both precede the verb, the dative being placed first. *Lui* and *leur* are the only exceptions.

In the imperative affirmative, both pronouns follow the verb, the accusative being always placed first.

Ex. : I give it to you : *Je vous le donne.*

I give it to him : *Je le lui donne.*

Give it to me, to him : *Donnez-le-moi, donnez-le-lui.*

Do not give it to me : *Ne me le donnez pas.*

— (History.) In old French the pronoun accusative was placed first in all cases.

Ex. : *Ferut vus ai; Kar le me pardunez* : I struck you, but forgive me. (*Chanson de Roland.*)

Ne m'fesis mal, ne jo l'te forsfis : You never did me any harm, and I never did you any. (*Chanson de Roland.*)

It le m'a cousté, sur ceste âme : It cost me that, on my faith. (*Farce de Pathelin.*)

After reflexive verbs and a few neuter verbs, such as : *Aller, venir, penser, songer, tenir*, the personal pronouns in the dative are placed after the verb.

Ex. : I apply to you : *Je m'adresse à vous.*

Come to me : *Venez à moi.*

I often think of him : *Je pense souvent à lui.*

If two or more personal pronouns are subjects of one verb, they are all used disjunctively, and the verb is written in the person which has the priority, preceded by a conjunctive pronoun.

Ex. : He and I like study : *Lui et moi nous aimons l'étude.*

You and she are going to France : *Vous et elle, vous allez en France.*

You and I like : *Vous et moi, nous aimons* (tu et ego amamus).

We have seen that the personal pronouns objects are placed immediately before the verb. In compound tenses they are placed before the auxiliary.

Ex. : I have given it to you : *Je vous l'ai donné.*
Have you told him so? : *Le lui avez-vous dit?*

REMARK. — If, in order to lay some emphasis, the subject or the object is placed at the beginning of the sentence, in a conspicuous manner, a personal pronoun conjunctive must replace it with the verb.

Ex. : I will do it : *Moi, je le ferai.*

That I know : *Cela, je le sais.*

I don't like *that one* : *Celle-là, je ne l'aime pas.*

Who art *thou*? : *Toi, qui es-tu?*

These forms are constantly met with in conversation.

§ 229. — The personal pronouns *moi, me, te, nous, vous*, are used redundantly. Compare :

Villain, I say, knock *me* at this gate,
And rap *me* well, or I'll knock your knave's pate.

(SHAKESPEARE.)

§ 235. — The impersonal *il* generally corresponds to the English *there*.

There is : *Il y a.*

There exist : *Il existe.*

Three boys are wanting : *Il manque trois élèves.*

The authors of the XVIth and XVIIth centuries used *il*, instead of *ce*, which is now used, when the pronoun refers to a proposition that has gone before.

The French would say now : *J'ai bien soupiré de ne point aller à Vichy; mais c'était impossible.* And not *il était*, as M^{me} de Sévigné wrote.

IMPORTANT REMARK. — All personal pronouns of the third person : *He, she, it, this, they, these*, used

with the verb *être*, are translated by the indeclinable pronoun *ce*,

FIRSTLY, when the attribute of *être* is a noun :

Ex. : She is my sister : *C'est ma sœur.*

Is it your book? : *Est-ce votre livre?*

Are they Englishmen? *Sont-ce des Anglais?*

In the last sentence. I could use an adjective and say :

Are they English? : *Sont-ils Anglais?*

SECONDLY, when the attribute of *être* is a possessive pronoun :

Ex. : It is not your pen, it is mine : *Ce n'est pas votre plume, c'est la mienne.* I could also say : *Cette plume n'est pas à vous, elle est à moi.* This pen does not belong to you, it belongs to me.

What houses are these? Are they yours? *Quelles sont ces maisons? Sont-ce les vôtres?*

THIRDLY, when the attribute of *être* is a demonstrative pronoun :

Ex. : I have found a purse; it is that which Henry had lost : *J'ai trouvé une bourse; c'est celle que Henry avait perdue.*

Are they your friends? No, they are my brother's : *Sont-ce là vos amis? Non, ce sont ceux de mon frère.*

NOTE. — *It is* is to be translated by *il est* or by *c'est*, according as *it* is impersonal or refers to a proposition expressed before.

Ex. : It is certain that you will not succeed without working : *Il est certain que vous ne réussirez pas sans travailler.*

You will not succeed without working; it is certain : *Vous ne réussirez pas sans travailler, c'est certain.*

It is to be regretted that :... *Il est à regretter que...* (An infinitive used in a passive sense is always preceded by *à*).

It is easy to say that :... *Il est facile de dire que...* It (something expressed before) is easy to be said : *C'est facile à dire.*

§ 338. — The pronouns of the third person, *lui, elle, eux, elles*, are not used after prepositions, except when speaking of persons.

Ex. : *Les enfants jouaient devant elle, devant eux.*

He was speaking of him ! *Il parlait de lui.*

Of it, of them, about it, about them, for it, for them, with it, with them, are expressions generally translated by *en*, which is placed immediately before the verb. (*En*, from *inde*.)

Ex. : I am sorry for it : *J'en suis fâché.*

I will speak to him of it : *Je lui en parlerai.*

We were talking about it : *Nous en parlions.* He was satisfied with them (things) : *Il en était content.*

At or to it, to them, in it, it them, there (referring to a place mentioned before) are expressions rendered by *y*, which is placed immediately before the verb (*Y*, from *ibi*.)

Ex. : I will think of it : *J'y penserai.*

Is the book on the table? — No, it is not (there). : *Le livre est-il sur la table? — Non, il n'y est pas.*

REMARK. — *Some* and *any*, not followed in English by any noun, are rendered by *en*.

Ex. : I have some : *J'en ai.*

We have not any : *Nous n'en avons pas.*

En must be used with numeral adjectives and adverbs of quantity, not followed in English by the noun.

Ex. : You have three sisters and I have five : *Vous avez trois sœurs et j'en ai cinq.*

You have but a few friends ; but I have many : *Vous n'avez que quelques amis ; mais moi, j'en ai beaucoup.*

Give me more : *Donnez-m'en davantage.*

When *y* and *en* are used together, *y* comes first, and both pronouns are placed before the verb.

Ex. : There are many in the neighbourhood : *Il y en a beaucoup dans le voisinage.*

Lui, elle, eux, elles cannot be used after preposition, if they only refer to things.

The expressions *on it, on them, over it, over them, behind it, behind them*, etc., must be replaced by adverbs of place.

Ex. : They folded up their cloaks and sat upon them :
 Ils plièrent leurs manteaux et s'assirent dessus.

Thus *over it, over them* will be rendered by *par-dessus* ; *above it, above them* by *au-dessus* ; *under it, under them*, by *au-dessous*.

The personal pronouns *lui, elle, eux, elles* can of course be used after prepositions, when they stand for nouns of things or animals personified, as is the case in sentences, proverbs, fables, etc.

§ 243. — (History.) Beaumarchais did not respect this rule, when he wrote in the end of the XVIIIth century :
Oui, le rang doit être ici sans force ; mais ce qui en a beaucoup, est la préférence que mademoiselle vient de m'accorder sur vous, en se donnant à moi volontairement.

Sans force is a sort of adverb, and the following *en* can hardly refer to the noun *force*, used without the definite article.

§ 246. — *Mon, ton, son*, etc, are adjectives that agree with the noun following.

In English *my, thy, his*, are often called pronouns because they agree with the possessor, and not with the object possessed as in French ; they occupy the place of the possessor.

§ 252. — The interrogative pronoun *qui* translates both *who* and *whom*.

Ex. : Who likes you ? *Qui vous aime ?*

Whom do you like ? *Qui aimez-vous ?*

Que, interrogative pronoun, likewise translates *which*, either nominative or accusative.

Ex. : What is going on ? *Que se passe-t-il ?*

What do you say ? *Que dites-vous ?*

Qui, relative pronoun, must relate to a noun of person to be used after a preposition, and *que* is never used after a preposition.

Ex. : Whom are you speaking to ? *A qui parlez-vous ?*

Which (book) do you speak of ? *Duquel parlez-vous ?*

Quoi (what) indefinite, is used disjunctively and after a preposition.

Ex. : What are you speaking of ? *De quoi parlez-vous ?*

REMARK. — *Dont* is never used at the beginning of a sentence. In other words, *dont* is always a relative pronoun, and is never used as an interrogative pronoun.

Ex. : Whom are you speaking of ? *De qui parlez-vous ?*

Which are you speaking of ? *Duquel parlez-vous ?*

What are you speaking of ? *De quoi parlez-vous ?*

§ 254. REMARK X. — *What*, meaning *that which*, is rendered by *ce qui* (subject), and by *ce que* (attribute of *être* or object).

Ex. : What pleases me much : *Ce qui me plaît beaucoup.*
Jasmin is to the south of France what Burns is to the south of Scotland (Longfellow) : *Jasmin est au midi de la France ce qu'est Burns au midi de l'Ecosse.*

Relate what you have to say : *Racontez ce que vous avez à dire.*

If *which* refers to a whole proposition, not to a particular noun, it is again rendered by *ce qui* or *ce que*.

Ex. : I told him to go, which seemed to vex him : *Je lui ai dit de s'en aller, ce qui a paru le vexer.*

§ 258. — *Dont* must be immediately followed by the subject of the dependent clause.

Ex. : The lady whose children we admire : *La dame dont nous admirons les enfants.*

§ 259. — *La maison d'où il sort* : The house he comes out of.

La maison dont il sort : The house from which he descends.

REMARK. — *Où* is used referring to time instead of *quand*.

Ex. : At the time when : *A l'époque où.*

At the moment when : *Au moment où, au moment que.*

Ex. : I shall be at home next week, when I hope you will come and see me : *Je serai chez moi la semaine prochaine et j'espère qu'alors vous viendrez me voir.*

§ 261. — For the sake of euphony *l'on* is used instead of *on*, after *et, si, que, où, pourquoi, déjà*, etc.

It was quite natural to choose the article, as *on* is a noun, which was spelt *om* in old French, and comes from *homo*.

The expression *l'on* should, however, be avoided before either *le, la, lui, les* or *leur*.

Ex. : The house they were made to enter : *La maison où on les fit entrer*, and not *où l'on*.

If it were given to him : *Si on le lui donnait*, and not *si l'on*.

The reason of euphony is obvious.

§ 276. *Passive verbs.* — If the agent of the passive is not known, the passive form is avoided, and an active form with *on* is used.

Ex. : It is said : *On dit.*

He was put to bed at eight o'clock : *On le couchait à huit heures.*

Under the same circumstances, the reflexive form is often used.

Ex. : This book is to be found nowhere in London : *Ce livre ne se trouve nulle part à Londres.*

Corn is sold very dear this year : *Le blé se vend très-cher cette année-ci.*

The difference between the two expressions *On ouvre la porte* and *la porte s'ouvre* is, that in the first instance it is implied that some one is opening the door, whereas in the second nothing of the sort is implied : a spring, the wind, anything, may be the cause of its opening.

REMARK. — *By*, after a passive, is translated by *de*, if the action is one wholly of the mind.

Ex. : He is loved, cherished, hated by every body : *Il est aimé, chéri, détesté de tous.*

If the bodily faculties participate in the action, *by* is translated by *par*.

Ex. : Pompey was conquered by Cæsar : *Pompée a été vaincu par César.*

IMPORTANT. — *Par*, after a passive, can only be used on condition that the noun or pronoun following it is the real agent of the verb. If there is no real and direct agent of the passive, *de* again must be used, and not *par*. Two examples will make this remark easily understood.

Ex. : The queen was crowned by the archbishop of Canterbury : *La reine a été couronnée par l'archevêque de Cantorbéry.*

Par is used because the archbishop did place a crown on the queen's head, and was the real agent.

The hill was crowned by an old castle (Dickens) : *La colline était couronnée d'un vieux château.*

De is used here because the old castle is not the real agent of the passive.

The French carry this rule very far.

Ex. : He was killed by a gunshot : *Il a été tué d'un coup de fusil.*

De is used because, although the gunshot was the cause of death, the real agent of the passive was the person who fired the gun.

The French would say : *Il fut tué par le soldat d'un coup de fusil.*

§ 279. *C'est* is often used to make the phrase more emphatic.

In the sentence :

C'est à vous que je parle, ma sœur,

C'est is used to call the sister's attention, who is not listening.

Louis XIV said : *L'État, c'est moi* : I am the State, a far more emphatic sentence than : *Je suis l'État.*

§ 280. REMARK III. — *Causative voice.*

1. The verb *faire* placed before the infinitive of a neuter verb gives it an active sense.

Ex. : Have you warmed the water : *Avez-vous fait chauffer l'eau?*

We do not boil the meat, we roast it : *Nous ne faisons pas bouillir la viande, nous la faisons rôtir.*

2. If the infinitive which follows *faire* is a neuter verb or a transitive verb used intransitively, the object following is the direct object of *faire*, as in English.

Ex. : I will make the child obey : *Je ferai obéir l'enfant.*

The master will make the pupil read : *Le professeur fera lire l'élève.*

The direct object of *faire* may be a personal pronoun placed before *faire*.

Ex. : Je vous ferai obéir ; je le ferai lire.

3. If the infinitive which follows *faire* is an active verb having a direct object, the object of *faire* must be preceded by *à*.

Ex. : The master will make the pupil read ten lines of Virgil : Le professeur fera lire à l'enfant dix lignes de Virgile.

4. In the causative voice reflexive verbs cease to be reflexive. To rise : *Se lever* ; to go to bed : *Se coucher*.

Ex. : We make our children rise early, and make them go to bed at eight o'clock in the evening : Nous faisons lever nos enfants de bonne heure, et nous les faisons coucher à huit heures du soir.

5. The infinitive following *faire* may have a passive meaning. It forms an expression corresponding to the English *To have, to get something done*.

Ex. : Have the window shut : Faites fermer la fenêtre.

REMARK. — From the above it will be seen that the causative voice must be used when the action expressed by the verb is not performed, but only caused to be performed, by the subject.

Ex. : Peter the Great said he would hang the two lawyers : Pierre le Grand dit qu'il ferait pendre les deux hommes de loi. Peter would not hang the lawyers himself, and therefore faire pendre and not pendre must be used.

§ 282. — *Promener* : to take for a walk.

Se promener : to have, to take a walk.

AN IDEA of pleasure is always implied in *Promener*,

Thus :

To walk : *marcher, aller à pied.*

To have a walk : *se promener.*

To drive : *aller en voiture.*

To have a drive : *se promener en voiture.*

To ride . *aller à cheval.*

To have a ride : *se promener à cheval.*

To go in a boat, on the sea : *aller en bateau, en mer.*

To have a trip on the water, on the sea : *se promener en bateau, en mer.*

To go in a train : *aller en chemin de fer.* In this last instance, the second expression with *se promener*, does not of course exist.

§ 283. — We have seen (276) that the passive is turned into the active form with *on*, when the agent of the passive is not known. The passive, under the same circumstances, can often be turned into a reflexive form.

Ex. : He is called Henry : *Il s'appelle Henri.*

This is done everyday : *Cela se fait tous les jours.*

This is understood easily : *Cela se comprend facilement.*

The comedy was acted two hundred nights consecutively : *Cette comédie s'est jouée deux cents fois de suite.*

But, Henry is called : *On appelle Henri*, because here it is sufficiently implied that someone (particular) is calling Henri.

Transitive verbs used intransitively in English are used reflexively in French.

Ex. : I meet him every day : *Je le rencontre tous les jours.*

We meet every day : *Nous nous rencontrons tous les jours.*

Some one opens the door : *On ouvre la porte.*
The door is opening : *La porte s'ouvre.*

§ 284. — The present of the indicative is often used instead of the future, if the action is to take place soon.

We start in an hour : *Nous partons dans une heure.*
In a narrative the present is used instead of the past or the future to make the phrase more impressive. See the example, page 329.

“ But yesterday he came to me, and holding out his hand to me, he said : *Ah ! sir, I shall expect you to-morrow.* ”

The present is used to express that the action is going on at the time you speak.

Ex. : I have been ill two months (I am still ill) : *Je suis malade depuis deux mois.*

How long have you been in England ? : *Depuis quand êtes-vous en Angleterre ?*

§ 286. — As the past indefinite is used referring to time entirely gone by as well as to time still going on, it is the most universally used tense. Indeed the French use no other in conversation, in letters, etc.

Ex. : We went to the play last week : *Nous avons été au théâtre la semaine dernière*

I saw him two years ago : *Je l'ai vu il y a deux ans.*

I was ill a month (I am well now) : *J'ai été malade un mois.*

The perfect tense is the tense used in narratives, memoirs, anecdotes.

Molière was born in 1622 : *Molière naquit en 1622.*

But in conversation a person would say :

I was born in 1840 : *Je suis né en 1840.*

The past anterior is used after *quand, après que,*

orsque, aussitôt que, to express that an action has just taken place.

Ex. : As soon as I had finished : *Aussitôt que j'eus fini.*

REMARKS. — Very often two preterites are to be met with in English, although one of the verbs refers to an action anterior to that expressed by the other. The tenses are in French used more strictly than they are in English.

Ex. : He died on the following monday. He was ill a fortnight (Smollet) : *Il mourut le lundi suivant. Il avait été malade quinze jours.*

When two preterites depend on each other, the first is generally expressed in French by the present.

Ex. : It was he that said it : *C'est lui qui a dit cela.*

The preterite is always used in quotations.

Ex. : I have not seen him, he answered : *Je ne l'ai pas vu, répondit-il.*

I don't care in the least, I retorted (Dickens) : *Cela m'est tout à fait égal, répliquai-je.*

§ 288. — If in English, emphasis is laid on the word *will*, the verb *vouloir* must be used.

Ex. : He will not hold his tongue. *Il ne veut pas se taire.* I will not have you go : *Je ne veux pas que vous y alliez.*

If the future action takes place at once, the verb *aller* is used.

Ex. : Wait a moment, I will speak to him : *Attendez un moment, je vais lui parler.*

Where is he? — I will see : *Où est-il? — Je vais voir.*

The future is always used in French when the action is to take place at some future time.

Ex. : I shall be very sad when you are here no longer :
Je serai bien triste quand vous ne serez plus là.

You will hear from me as soon as I get home : *Je vous donnerai de mes nouvelles aussitôt que je serai de retour à la maison.*

Do as you like : *Faites ce qu'il vous plaira.*

The future perfect is often used instead of the past indefinite, and expresses that the action probably took place ; it translates the English *must have*.

Ex. : He must have lost his way, *i. e.* He probably lost his way : *Il aura perdu son chemin*, or *Il se sera égaré*, that is to say : *Il s'est probablement égaré.*

The future perfect is of course used instead of the past indefinite after *when*, *as soon as*, etc.

Ex. : When I have finished : *Quand j'aurai fini.*

NOTE. — If *when* means *whenever* (habitual action), the past indefinite is used, or the present, as the case may be.

Ex. : When we go to France, we generally alight at the Grand Hotel : *Quand nous allons en France, nous descendons généralement au Grand-Hôtel.* When my boys have finished their lessons, they play : *Quand mes élèves ont fini leurs devoirs, ils jouent.*

§ 290-298. SUPPLEMENTARY REMARKS.

1. We have seen (§ 292) that after a negative the subjunctive is to be used. The expressions *ne... que* (only), *ne... guère* (hardly), *à peine* (scarcely) are considered as negatives.

2. Sometimes the sentence is interrogative, though implying no real question. The indicative then has to be used.

Ex. : *Madame, oubliez-vous
Que Thésée est mon père, et qu'il est votre époux?*
(RACINE.)

3. After such verbs are *ordonner*, etc. (§ 293) the indicative is used to express that no doubt is entertained about the execution of the order.

In a decree, for instance, a king would say :

Nous ordonnons qu'il sera fait.

4. The relatives *qui*, *que*, *dont*, *où*, preceded by a superlative, by *le seul*, *le premier*, *le dernier*, *pas de*, *peu de*, require the verb following to be in the subjunctive, unless this verb has to express an affirmation.

5. (*Important*). If in English the verb in the subordinate sentence is written in the same person as the verb in the principal sentence, neither the indicative nor the subjunctive, as the case may be, is used ; the verb in the subordinate sentence is written in the infinitive.

Ex. : I am glad you have come : *Je suis heureux que vous soyez venu.*

But, I am glad I have come : *Je suis heureux d'être venu.*

I hope you will be able : *J'espère que vous pourrez.*

I hope I shall be able : *J'espère pouvoir.*

§ 302.—The conditional having replaced the imperfect subjunctive of the Latin, it is not to be wondered at that we find each of these tenses used for the other, up to the seventeenth century.

The imperfect of the subjunctive is still used in the expressions :

Dussé-je : *Quand je devrais* : Were I to.

Eussé-je : *Quand j'aurais* : Had I, etc.

When *être* and *avoir* are used as auxiliaries, the imperfect subjunctive may be used instead of the conditional, and also after *si* (§ 312) instead of the imperfect indicative.

Ex. : *Il aurait manqué quelque chose à sa gloire, s'il n'eût fait quelques envieux* (§ 312) : Something would have been wanting to his glory, if he had not created envy.

The sentence, might have begun : *Il eût manqué...*

But the imperfect of the subjunctive is not to be used, if *être* and *avoir* are not used as auxiliaries.

Ex. : I would buy this house if I had money : *J'achèterais cette maison si j'avais de l'argent.*

REMARK. — *Should*, meaning *ought to*, is rendered by the conditional of *devoir*.

Ex. : You should not speak in this manner : *Vous ne devriez pas parler de la sorte.*

If *should* occurs after *if*, it must always be rendered by the imperfect of the indicative.

Ex. : If I should see him : *Si je le voyais.*

§ 343. — A past participle, conjugated with the auxiliary *être*, or used by itself, is an adjective, and should always be treated as such. Accordingly it agrees in number and gender with the noun or pronoun which it qualifies, and such expressions as *well*, *so well*, *much*, *so much*, should never be used before it. These expressions must be replaced by *très*, *si*, etc., which are used before adjectives.

Ex. : Wounded soldiers : *Des soldats blessés.*

The town was taken : *La ville fut prise.*

He was so well satisfied : *Il fut si satisfait.*

She was much loved : *Elle était très aimée.*

§ 352. — When a past participle conjugated with *avoir* is followed by an infinitive, the participle agrees with its accusative preceding ; but if the accusative is

that of the infinitive, the past participle remains invariable.

Ex. : The lady whom I heard sing : *La dame que j'ai entendue chanter* (*que* is the accusative of *entendue*).

The song which I heard sung : *La romance que j'ai entendu chanter* (*que* is the accusative of *chanter*).

The men whom I saw building : *Les ouvriers que j'ai vus bâtir* (*que* is the accusative of *vus*).

The house which I saw being built : *La maison que j'ai vu bâtir* (*que* is the accusative of *bâtir*).

The only exception is with *fait*, which always remains invariable, before an infinitive.

Ex. : He made them fall : *Il les a fait tomber*.

§ 354-355. — If the past participle, used with *avoir*, is followed by *que* and a subordinate clause, or preceded by the neuter pronoun *le*, standing itself for a subordinate proposition, it remains invariable. See examples given, page 386.

§ 363. — *Là* can often be translated by *here*.

Ex. : Is this your room ? *Est-ce là votre chambre ?*

Was your father present ? *Votre père était-il là ?*

Your father is here (at home) : *Mon père est là ?*

The adverb *y* often stands for *at home*.

Ex. : My father is not at home : *Mon père n'y est pas*.

§ 365. — *Là* is used in reference to a place pointed out ; *y* in reference to a place mentioned before.

Ex. : Where is my book ? — It is there, on the mantle-piece : *Où est mon livre ? — Il est là, sur la cheminée*.

Is my book on the mantle-piece ? — Yes, it is there : *Mon livre est-il sur la cheminée ? — Oui, il y est*.

REMARK. — The verb *aller* must always be preceded by *y*, except in the future for reason of euphony.

Ex.: When are you going to London? — We are going to morrow: *Quand allez-vous à Londres? — Nous y allons demain.*

When shall you go to London? — We shall go next week: *Quand irez-vous à Londres? — Nous irons la semaine prochaine.*

§ 367. — We have seen (§ 359) that *quand* cannot be used, like *when* in English, as a relative.

§ 368. — *Late*, adverb, is translated by *tard*; but *late*, adjective, is translated by *en retard*.

Ex.: It is getting late: *Il se fait tard.*

It is late: *Il est tard.*

You come very late: *Vous arrivez bien tard.*

You are late: *Vous êtes en retard.*

§ 373. — *How*, followed by an adjective, is rendered by *combien*, and in exclamative sentences, by *que*. In both cases the subject of the verb must follow *combien* or *que*.

Ex.: Tell him how happy I was to hear that...: *Dites-lui combien j'ai été heureux d'apprendre que...*

How happy I am! *Que je suis heureux!*

§ 374. — *Aussi*, at the beginning of the sentence, means *accordingly*, *therefore*.

Ex.: He has a slanderous tongue, and is therefore detested by everybody: *Il est mauvaise langue, aussi tout le monde le déteste.*

Aussi, conjunction, is often expletive.

Ex.: But why on earth do you go? *Mais aussi pourquoi y allez-vous?*

§ 376. — *De beaucoup* : by far.

Il s'en faut de beaucoup : A great deal is wanted.

Il s'en est peu fallu que : Very little was wanted that : non multum abfuit quin.

In these expressions the verb following is in the subjunctive preceded by *ne*. (Cf. *que*.... *ne* and *quin*.)

§ 377. — *More* used absolutely is rendered by *davantage*, not by *plus*.

Ex. : You astonished me, but I will astonish you still more : *Vous m'avez étonné, mais je vais vous étonner encore davantage*.

Than is *de*, and not *que*, before a numeral.

Ex. : More than ten : *Plus de dix* ; less than a hundred : *Moins de cent*.

§ 382. — *Si* is used instead of *oui*, in answer to a negative question.

Ex. : Are you not English? Yes, I am : *N'êtes-vous pas Anglais? Si, je le suis*.

Yes indeed : *Si fait* or *si vraiment*.

Si comes from *sic*, and is not to be confounded with the conjunction *si* from the Latin *si*.

§ 383. The negations are :

Ne... pas : Not.

Ne... point : Not (more emphatic).

Ne... guère : Hardly.

Ne... jamais : Never.

Ne... plus : No more, no longer.

Ne... ni : Neither, nor.

Ne... aucun : Not any, none.

Ne... aucunement : By no means.

Ne... goutte : Not (in some expressions).

Ne... personne : Nobody.

Ne... rien : Nothing.

In the sentence, *ne* is placed before the verb and the second negation after it.

If there is no verb, there is no *ne* used.

Ex. : Why not? *Pourquoi pas?*

Am I disturbing you? Not at all : *Est-ce que je vous dérange? Pas or point du tout.*

Has any body come? No one : *Est-ce qu'il est venu quelqu'un? Personne.*

Will you take any more? No more : *En voulez-vous encore? Pas davantage.*

No more hope : *Plus d'espoir.* Such a sentence is elliptical, it stands for *il n'y a plus d'espoir.*

NOTA. — *Goutte* is never used without *ne*. It only occurs in the two gallicisms :

Ne voir goutte, n'entendre goutte.

In old French *pas* (passum), a step; *point* (punctum), a point; *goutte* (guttam), a drop; *mie* (micam), a crumb, were used almost indiscriminately.

Ex. : *Ce sont six aulnes... ne sont mie.* (Farce de Pathelin.) — That makes six ells... no, it doesn't.

..... *Somme toute,*

Par le sang bieu! je n'y voy goutte. (Ibid.)

— On the whole, I swear, I cannot make anything out of all that.

La Fontaine used *mie*, but the word has been obsolete eversince.

Goutte remains in the two gallicisms mentioned above.

§ 387. — *Ni* can never in French, like *nor* in English,

or *nec* in Latin, connect two sentences together, even when the two sentences are negative.

Ex. : I do not say this, nor do I say that : *Je ne dis pas ceci, et je ne dis pas cela non plus.*

(History.) In old French *ni* was used as *nor* is in English, or *nec* in Latin.

Ex. : *Ne m' fesis mal, NE jo .ne l' te forsfis,* you never did any harm to me, nor did I ever do any to you.

The French would say now : *Tu ne m'as jamais fait de mal, et je ne t'en ai jamais fait non plus,*

§ 409 bis.— *Après* is seldom followed by the present of the infinitive; the infinitive past is the tense generally used.

Ex. : We will go for a walk after paying our visits : *Nous irons nous promener après avoir fait nos visites.*

The tense used in French is logical, as the action of paying the visits took place before that of going for a walk.

The same tense is again used after *pour* to express that an action took place before another.

Ex. : The culprit was hanged for killing his father : *Le condamné a été pendu pour avoir assassiné son père.*

But if both verbs express two actions that take place at the same time, the present of the infinitive is used after *pour*. In this case *pour* generally has the meaning of *in order to*.

Ex. : In order to translate well, it is necessary to possess, not imperfectly, but thoroughly, two languages, the original, and that into which the translation is made : *Pour bien traduire, il faut posséder, non pas imparfaitement, mais à fond, deux langues : celle de l'original, et celle dans laquelle on traduit.* (Andrieux.)

§ 410 bis. — *Dans* is used before a noun preceded by the definite article : *Dans la ville, dans les affaires.*

En is used before a noun preceded by the indefinite article or by no article at all : *En ville, en affaires* : in town, in business. — I was in a safe place : *J'étais en un lieu sûr.* (La Fontaine.)

Usage, however, has sanctioned the following expressions : *En la présence, en l'absence de, en l'honneur de, en l'air.*

En l'air, upwards, at random, to be distinguished from *dans l'air*, in the air.

Ex. : *Regarder en l'air* : To look up.

Propos en l'air : Idle talk.

En, and not *dans*, is used before personal pronouns.
Ex. : In him : *En lui.*

Dans notes connection between the container and the contained.

Ex. : He had a half-penny in his hand : *Il avait un sou dans la main.*

If the half-penny, instead of being inside the hand, were held between the fingers, the French would say : *Il avait un sou à la main.*

Thus again *à* is used instead of *dans* before the names of places, towns, etc.

Ex. : In the country : *A la campagne.*

In the house : *A la maison.*

In London : *A Londres.*

On the contrary, *en* is used before the names of countries : Ex. : In England : *En Angleterre.*

Referring to time, *dans* expresses the time when some thing will be done, whereas *en* expresses how long it will take to do it.

d.

Ex. : I shall go to Paris in ten hours (hence) : *J'irai à Paris dans dix heures.*

I shall go to Paris in ten hours (it will take me ten hours to go) : *J'irai à Paris en dix heures.*

Notice also :

I shall go to Paris at ten o'clock : *J'irai à Paris à dix heures.*

Dans notes a state of being :

Ex. : To live in idleness : *Vivre dans la paresse.*

To live in profound retirement : *Vivre dans une profonde solitude.*

En marks the change of state.

Ex. : To turn into smoke : *S'en aller en fumée.*

To resolve into rain : *Se résoudre en pluie.*

They were metamorphosed into flowers : *Ils furent métamorphosés en fleurs.*

En notes the end, the motive :

Ex. : In my name : *En mon nom.*

En notes the manner of an action :

Ex. : To travel by train : *Voyager en chemin de fer.*

To walk silently : *Marcher en silence*

To act like a king : *Agir en roi.*

En notes the language, the sort of writing used :

Ex. : The sentence was written in golden letters : *La phrase était écrite en lettres d'or.*

To write in Latin : *Écrire en latin.*

To translate into prose : *Traduire en prose.*

En notes the shape, the costume.

Ex. : To terminate in a point : *Se terminer en pointe.*

A woman dressed in man's clothes : *Une femme habillée en homme.*

He was disguised as a Turk : *Il était déguisé en Turc.*
She was in white : *Elle était en blanc.*

En notes the mode of division :

The cake was cut into four pieces : *On coupa le gâteau en quatre morceaux.*

En expresses *made of*.

Ex. : A table made of wood : *Une table en bois.*

En, before a present participle, expresses the English *by, whilst*.

Ex. : He concluded by saying : *Il conclut en disant.*

The feminine is formed by adding an *e* mute : *on forme le féminin en ajoutant un e muet.*

He smoked whilst reading : *Il fumait en lisant.*

She came in laughing : *Elle entra en riant.*

The king answered with a frown : *Le roi répondit en fronçant le sourcil.*

REMARK. — *In*, after a superlative, is rendered by *de*.

Ex. : The finest house in the town : *La plus belle maison de la ville.*

§ 410 *ter.* — *Devant* refers to place; *avant* refers to time and order.

Ex. : The garden before the house : *Le jardin devant la maison.*

George IV comes before William IV : *Georges Quatre vient avant Guillaume Quatre.*

§ 411. — In the examples given, *jusqu'à* has the meaning of *even*.

§ 412 *ter.* — *On* is left out before the names of the week and dates :

Ex. : On Friday : *vendredi.*

On Fridays : *le vendredi.*

On the third of May : *le trois mai.*

On that day : *ce jour-là.*

§ 412 *quater.* *Additional Remark.* — *With* is left out at the beginning of an ablative absolute :

Ex. : Columbus landed with a naked sword in his hand (Robertson) : *Colomb débarqua, une épée nue à la main.*

With is translated by *par* or *de* after a passive, according as the action is one of the body or the mind. See § 276.

Ex. : Hurt with the same weapons (Shakespeare) : *Blessé par les mêmes armes.*

I was struck with the beauty of the picture : *J'ai été frappé de la beauté de ce tableau.*

Fed with the same food (Shak.) : *Nourri des mêmes aliments.*

For the use of *de* in this last instance, see the Remark, § 276.

With is translated by *à* before a noun attribute : *Ex.* : A white haired man : *Un homme à cheveux blancs.*

A cravat with long ends : *Une cravate à longs bouts.*

With is translated by *de*, when noting the cause :

Ex. : I am satisfied with my servant : *Je suis content de mon domestique.*

His breast was covered with orders : *Sa poitrine était couverte de décorations.*

In general *de* is used instead of *avec*, when the English preposition *with* cannot be turned into *with the help of* or *in company with*.

Ex. : He spoke with emotion : *Il parla AVEC émotion,*

because you could speak without emotion ; but, He spoke with a clear voice : *Il parla d'une voix claire*, because he could not speak without his voice.

You can see the star with a telescope : *Vous pouvez voir l'étoile AVEC un télescope*. Help is required ; but,

You can see it with your own eyes : *Vous pouvez la voir DE vos propres yeux*. No help is required.

Avec notes conjunction or connexion :

Ex. : *Je mourrai avec vous* : I will die with you.

Il est fiancé avec elle : He is engaged to her.

Il s'est marié avec elle : He married her.

Avec notes concomitance (together with) :

Ex. : *Il est si beau, l'enfant, avec son doux sourire.*
(Hugo) : The child is so lovely with its sweet smile.

..... *J'espère*
Que vous saurez venger l'amant avec le père (CORNEILLE.)

I hope you will avenge the lover and the father.

Avec notes the instrument, the help :

Ex. : *Cela disparaîtra avec le temps* : That will disappear with the time.

Ecrire avec une plume : To write with a pen,

Avec de l'argent on fait bien des choses : With money you can do many things.

Je l'ai enfoncé avec un marteau : I drove it in with a hammer.

Avec notes the means (through, by).

Ex. : *Je ne verrai qu'avec vos yeux* (Méry) : I shall see but through your eyes.

Avec son courage, il est sûr de réussir : Courageous as he is, he is bound to succeed.

When the noun following *avec* forms with this preposition an adverbial expression, the article is not used.

Ex. : With emotion : *Avec émotion.*

Vehemently : *Avec véhémence.*

The same can be said of *sans*, without, *comme*, as.

Ex. : Without a father : *Sans père* (fatherless) ; without difficulty : *Sans difficulté.*

I do not like him as a man : *Comme homme, il ne me plaît pas.*

He will settle as a hatter : *Il s'établira comme chape-lier.*

As has here the meaning of *in the quality of*.

This can be applied to almost every preposition.

Rule. — If a preposition forms an adverbial locution with the noun following, the article is omitted.

Ex. :

Luckily :	<i>Par bonheur ;</i>
By chance :	<i>Par hasard :</i>
By night :	<i>De nuit ;</i>
From nature :	<i>D'après nature ;</i>
Secretly (with the doors closed) :	<i>A huis clos :</i>
Under shelter :	<i>A couvert ;</i>
Without ceremony :	<i>Sans gêne ;</i>
On peace :	<i>En paix ;</i>
In foot :	<i>A pied ;</i>
On horseback :	<i>A cheval.</i>

§ 419 (5°). — *Que* is used after *attendre*, with the subjunctive instead of *jusqu'à ce que*.

Ex. : Let us wait until the rain stops : *Attendons que la pluie ait cessé.*

Que, with the subjunctive, may stand for *afin que*.

Ex. : Come, that I may speak to you : *Venez, que je vous parle.*

REMARK. — In French a conjunction is expressed once, and then, *que* must be used as many times as the conjunction is again expressed or understood in English.

Que, thus used, takes the same mood as the conjunction which it replaces. There is, however, one exception. Although *si* requires the indicative, when *que* replaces *si*, it takes the subjunctive.

Ex. : As I spoke and you heard me : *Comme j'ai parlé et que vous m'avez entendu.*

If you say one thing and you mean another : *Si vous dites une chose et que vous en pensiez une autre.*

(6°) *Que* is expletive in the two gallicisms :

Si j'étais que de vous : If I were you.

Ce que c'est que de nous : How frail mankind is!

Maetzner ascribes these forms to the Latin genitive of price.

7° *Mais un Basile! il médierait qu'on ne le croirait pas* (Beaumarchais) : But Basile! if he were to utter calumnies, nobody would believe him.

§ 420. — Distinction must be made between *si* conditional (*si* in Latin, *if* in English), and *si* dubitative (*utrum, an* in Latin, *whether* in English).

After *si*, conditional, the French use the present instead of the future, and the imperfect of the indicative instead of the conditional.

Ex. : If it should rain : *S'il pleuvait* or *s'il venait à pleuvoir.*

After *si*, dubitative, the future can be used.

Ex. : I do not know whether he will deserve a reward : *Je ne sais s'il méritera une récompense.*

REMARK I. — *Si*, dubitative, is often replaced by *que*, with the subjunctive.

Ex. : I doubt whether he will come : *Je doute qu'il vienne.*

I will do it, whether you like it or not : *Je le ferai, que cela vous plaise ou non.*

REMARK II. — Contrary to what often occurs in English, after *si*, *quand* and *quoique*, the French sentence can never be elliptical, it must be complete.

Ex. : He will do nothing, if left to himself : *Il ne fera rien, si on l'abandonne à lui-même.*

Although a child, he can already speak several languages : *Bien que ce ne soit qu'un enfant, il sait déjà parler plusieurs langues.*

I am always busy, when at home : *Je suis toujours occupé, quand je suis à la maison.*

PRÉFACE

Il existe déjà en France plusieurs Grammaires qui donnent, à côté des règles de la lexicologie, l'histoire de ces règles. La présente Grammaire est la première où soit abordée l'histoire de la Syntaxe française.

Les esprits sérieux s'accordent aujourd'hui à considérer comme nécessaire l'étude historique de la langue. Il n'y a plus de discussion que sur la mesure à garder, sur la part qui doit être faite aux notions historiques dans une Grammaire de la langue usuelle. Ceux qui s'obstinent à n'y voir que des curiosités érudites ne sauraient nier que, sans ces notions, la Grammaire française est un amas de règles qui ne disent rien à l'esprit et d'exceptions qui ne se comprennent pas. L'histoire de la langue explique la plupart des faits grammaticaux, soit par les origines latines du langage, soit par ses variations successives ; à la place de notions incohérentes elle met un enchaînement logique de causes et d'effets.

Ces explications sont à la fois une satisfaction pour l'esprit et un secours pour la mémoire. On retient mieux, par exemple, la règle des mots en *al* qui font leur pluriel en *aux*, quand on sait avec quelle facilité la lettre *l* s'est vocalisée en *u* dans la langue française (Voy. § 37). On comprend comment on a pu dire *grand'mère* et *mère grand* (§ 46). On s'explique les féminins en *eresse* et *trice* (§ 34). Les différents genres d'un même mot ne semblent plus une série d'énigmes indéchiffrables, quand on sait comment se sont introduites dans la langue ces variétés (§ 181). On se rend compte des formes irrégulières des verbes, on conçoit que le futur du verbe *envoyer* soit *j'enverrai* (§ 133 bis), celui de *courir*, *je courrai* (§ 134 bis) ; comment, plusieurs radicaux s'étant réunis en un même verbe, on a pu avoir *être, je fus, j'étais* (§ 116) ; *aller, je vais, j'irai* (§ 133 bis), etc., etc. ; les lettres, dites aujourd'hui euphoniques, s'expliquent par un état antérieur de l'orthographe (§§ 21 ; 104 ; 115 ; 136 ; 160).

L'utilité des notions historiques est encore plus grande pour

la syntaxe. Tant que, dans l'étude de la Grammaire française, on ne s'est pas avisé ou soucie du point de vue historique, on a cru que la langue s'est constituée et peut se réformer par le raisonnement. On a disserté à perte de vue sur les règles, sans tenir compte de la tradition et de l'usage. Mais les langues ne sont pas un ensemble de règles immuables, qu'il appartienne aux grammairiens de fixer au gré de leurs systèmes. Au contraire, elles sont essentiellement mobiles, et en voie de transformation perpétuelle. Aussi y a-t-il lieu de distinguer dans les langues vivantes l'usage actuel et les formes ou constructions qui se sont succédé dans l'histoire de la langue. Pour l'usage actuel, les grammairiens, comme l'a parfaitement compris Vauzelas, ne sont pas les *législateurs*, mais les *témoins* de la langue. La Grammaire qui ne connaît pas les formes ou constructions qui ont eu cours autrefois, est amenée à les signaler comme des singularités et même comme des incorrections.

Faute de s'être placé à ce point de vue, Voltaire, avec tout son esprit, fait les remarques les moins judicieuses sur la langue de Corneille; il reproche à l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*, c'est-à-dire à l'un des maîtres de la langue française, des expressions qu'il qualifie de *barbarismes*, et des tournures qu'il traite de *solécismes*. Nos modernes grammairiens n'ont pas craint de relever aussi des *solécismes* chez Racine, ou bien des « négligences » chez les auteurs les plus étudiés qu'il y ait, Buffon et J.-J. Rousseau.

Les *Lexiques* spéciaux des grands écrivains de la France, publiés dans les dernières années, et cités dans la *Bibliographie* qui termine cette Grammaire, justifient toutes ces anomalies apparentes, qui faisaient l'étonnement et quelquefois le scandale des lecteurs d'autrefois. Pour aider à ce mouvement de saine et judicieuse étude de nos grands écrivains, il manquait une Grammaire qui présentât une vue d'ensemble, et donnât une exposition méthodique des variations de la Syntaxe. C'est cette lacune que j'ai entrepris de combler.

Que de différences, en effet, entre la syntaxe d'aujourd'hui et celle du XVI^e et du XVII^e siècle! Ce sont, par exemple, des verbes dont l'emploi a varié, et qui ont été successivement actifs, neutres ou réfléchis (§ 282); c'est une manière différente de construire les modes (§§ 291, 302), ou d'entendre la concor-

dance des temps (§ 312); ce sont des règles quelquefois opposées aux nôtres, pour l'accord des participes, tant du participe présent (§ 342 bis) que du participe passé (§ 348), etc., etc.

C'est naturellement le XVII^e siècle qui fait l'objet principal de ces études comparatives, parce que ce sont les chefs-d'œuvre de cette époque qui commandent le plus l'attention. Si même j'ai cru devoir quelquefois jeter un regard en arrière, et en particulier sur le XVI^e siècle, ce n'est pas pour étudier la langue de cette époque, qui prend dès le XVI^e siècle un caractère un peu archaïque (et cet archaïsme est rendu sensible dans cette Grammaire par le maintien de l'orthographe du temps); c'est pour éclairer, par le rapprochement, certains points de la langue du XVII^e siècle ou des siècles suivants.

L'étude de l'histoire de la Syntaxe française est ce qui distingue principalement le *cours supérieur* du *cours moyen*; mais des développements plus considérables y sont aussi donnés soit à la lexicologie usuelle ou historique, soit à la syntaxe usuelle, dans l'*Introduction* et dans le *Supplément*: ces diverses additions sont notées d'un astérisque placé en tête de l'alinéa.

Du reste, la méthode est la même, et la présente Grammaire est conçue dans le même esprit que le *cours élémentaire* et le *cours moyen*, qui ont été déjà publiés.

J'ai, dans ce *cours* comme dans les précédents, conservé de la grammaire traditionnelle tout ce qui n'est pas contraire à une saine doctrine grammaticale. Ainsi j'ai maintenu les anciennes dénominations de *verbes actifs*, *verbes neutres* et *verbes passifs*, etc. J'ai gardé la division consacrée en *adjectifs qualificatifs* et *adjectifs déterminatifs*, bien qu'on ait fait observer avec raison que tous les adjectifs sont *déterminatifs*; mais je n'attache pas grande importance à ce qu'on peut appeler la métaphysique grammaticale.

Moins hardi que quelques auteurs d'ouvrages élémentaires récemment publiés, je n'ai eu garde de supprimer l'*article* et d'en faire un *adjectif démonstratif*. C'est là un excès de doctrine qui ne me paraît nullement justifié. L'article est une espèce particulière de mot, qui n'existe pas dans toutes les langues, mais qui, dans celles où elle existe, joue un rôle à part et tout à fait distinct de l'adjectif. Il est vrai que je ne reconnais ce rôle distinct qu'à l'article défini (*le, les*). Quant à ce qu'on a appelé *article indéfini* (*un, une, au pluriel des*),

ce n'est, en réalité, pas autre chose qu'un adjectif indéfini. Les grammairiens du XVI^e siècle ne reconnaissaient d'autre article que *le*, et il ne leur est pas plus venu à l'idée de mettre *un* parmi les articles, qu'aux grammairiens grecs d'y ranger l'adjectif indéfini *τις*.

Mais si j'ai prouvé, par ce respect de la tradition grammaticale, mon peu de goût pour la nouveauté, je ne pouvais aller jusqu'à respecter ce qui est en contradiction avec la logique.

Je ne pouvais, par exemple, garder les mots de *nominatif* et de *régime*, qui sont des restes de l'ancienne grammaire française, toute calquée sur la grammaire latine, qui n'ont rien à faire avec notre langue, et qu'il faut absolument remplacer par les mots de *sujet* et de *complément*.

Je ne pouvais davantage maintenir, comme une des parties du discours, le *participe*; car le participe n'est qu'un mode du verbe, et il est rangé au milieu des modes même par les grammairiens qui, par une contradiction flagrante, en font une espèce distincte parmi les mots.

Il m'était encore moins possible de conserver la trop fautive règle de la formation des temps d'après cinq temps primitifs. C'eût été consacrer la regrettable confusion des temps et des modes, confusion qui est par là introduite dans l'esprit des enfants, et qu'il est si difficile de déraciner plus tard. Mais, comme il ne faut rien détruire sans le remplacer je me suis attaché à retrouver les avantages didactiques des anciens temps primitifs (*présent de l'infinitif, présent de l'indicatif, parfait défini, participe présent, participe passé*) par une division nouvelle, qui a l'avantage de ne pas soulever d'objections au point de vue logique et grammatical. A la division en prétendus temps primitifs, où temps et modes sont bizarrement enchevêtrés, et qui n'est qu'un procédé mnémonique pour apprendre la formation des temps, je substitue cinq temps réels. Je les appelle temps principaux, et j'y ajoute seulement l'*infinitif*, non comme un temps, mais comme la forme par laquelle il est d'usage en français de désigner le verbe, et qui sert ainsi de point de repère.

Pour peu qu'on veuille bien examiner sans parti pris la classification que je propose des temps principaux, on s'apercevra que, tout en évitant les inconvénients de la division traditionnelle, j'en ai gardé, j'en ai même augmenté les avantages.

Dans ces *temps principaux*, présentés tous au *mode indicatif*, sont classés les quatre temps simples (*présent, imparfait, parfait défini, futur*), et un temps composé (le *parfait indéfini*). Aussi bien que les anciens *temps primitifs*, ces *temps principaux* donnent la clef de tous les autres, parce que leurs formes s'y retrouvent. Ainsi, de l'indicatif présent on peut tirer l'impératif et le subjonctif présent; de l'imparfait, le participe présent; du parfait défini, l'imparfait du subjonctif; du futur (formé lui-même de l'infinitif), le conditionnel; quant au parfait indéfini, non-seulement il contient le participe passé, mais encore il offre l'avantage de fournir un exemple de temps composés, et (pour ce qui est des verbes neutres) un exemple de leur formation avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*.

Je me suis encore attaché à préciser des notions qui sont récemment entrées dans l'enseignement de la grammaire française, mais qui trop souvent y sont présentées d'une manière confuse ou tout à fait erronée. Je veux parler du *radical*, de la *terminaison* et des *désinences*, des *racines*, des *préfixes* et des *suffixes*. J'y insiste peu, même dans le *cours supérieur* : je me borne à donner des idées justes. Par exemple, je me garde bien de répéter, avec nos modernes docteurs, que le radical est *la partie du mot qui ne change jamais* : il n'y a rien de plus faux en français, comme dans les autres langues. Sans doute, en général, le radical change peu ; mais c'est autre chose que la partie invariable du mot, à moins de supposer que les verbes comme *pouvoir, savoir, tenir, vouloir, boire*, etc., n'ont pas de radical, ou bien que leur radical se borne à la première lettre.

Dans la théorie de l'article, de l'adjectif et du pronom, j'ai introduit, après plusieurs grammairiens, du reste, le *genre neutre*, que ne veulent pas reconnaître en français les partisans de la grammaire mécanique, sous prétexte que c'est un embarras pour l'analyse grammaticale; comme si ce n'était pas fausser absolument les idées d'un enfant capable de réflexion que de lui dire que *le* est du même genre, à savoir le genre masculin, dans ces trois phrases : *voici votre père, je LE vois arriver; votre mère est souffrante, je LE vois; au moment où les États sont LE plus florissants*; et comme si les enfants ne devaient pas eux-mêmes rectifier cette erreur, quand, traduisant ces phrases en latin, en anglais, en allemand, il leur faut mettre pour la première, le masculin; pour les deux autres, le neutre.

J'ai réagi contre cette sorte d'émiettement de la doctrine grammaticale qui se produit sous forme de *remarques particulières*. Autant que possible, je groupe ces remarques en les rattachant à une idée générale.

J'ai multiplié les *tableaux synoptiques* qui font ressortir les faits grammaticaux, aussi bien que les faits historiques. J'en ai usé même dans la *Syntaxe*, mettant sur deux colonnes les règles en quelque sorte parallèles. Mais c'est surtout pour les verbes que j'en ai fait un large emploi. Je ne suis pas le premier à qui soit venue l'idée de mettre les verbes dans les tableaux, où l'on voit les temps sur des colonnes verticales, et les modes dans des cases horizontales; tableaux qui permettent d'embrasser d'un même coup d'œil un verbe entier présenté sur une seule page : néanmoins, l'arrangement de ces tableaux m'est personnel, non-seulement par la disposition des modes (où je rapproche le subjonctif de l'impératif, et le conditionnel de l'infinitif, pour mieux montrer la parenté de ces divers modes), mais par la séparation rendue sensible à l'œil et à l'esprit entre les *temps simples* et les *temps composés*.

Tout en faisant à l'histoire de la langue française une large part, je n'ai eu garde de sacrifier à cette étude la grammaire de l'usage actuel, « le bon usage », comme disait Vaugelas, celui dont l'Académie française est chez nous l'interprète, si non infallible, du moins le plus autorisé.

Il y a un « bon usage », qui changera, comme il a déjà changé, mais d'après lequel on doit écrire et parler. Les grammairiens n'ont pas à le discuter, à prendre parti pour ou contre; ils n'ont qu'à le constater, à en être « les témoins », comme disait encore si judicieusement Vaugelas. Je ne mets donc pas sur la même ligne les règles de la langue présente et les particularités de la langue d'autrefois. Pour rendre sensible en quelque sorte aux yeux la différence entre ces règles et les notions historiques destinées à les expliquer, j'ai distingué ces dernières du reste du texte par des caractères plus fins : j'ai mis ce *petit texte* entre crochets, et, en tête de chaque alinéa consacré à ces notions, j'ai placé des titres qui en indiquent par avance le contenu : ORIGINES LATINES, HISTOIRE, etc. Ce *petit texte* n'est, pour ainsi dire, qu'un commentaire de la grammaire proprement dite, commentaire qui pourra être négligé par quelques lecteurs, mais qui, au contraire, sera peut-être recherché de préférence par quelques autres

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES LATINES ET SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

De tous les éléments qui sont entrés dans la formation de la langue française, le principal est le latin : mais c'est moins le latin classique, le latin de Cicéron et de Virgile, que le latin populaire, celui des cultivateurs et des soldats. Transporté en Gaule par les soldats de César et par les colons qui les suivirent, ce latin prit place à côté de l'idiome des Gaulois, le *celtique*. Peu à peu la langue des Romains s'imposa aux vaincus par la supériorité de la civilisation des vainqueurs, par les relations qui s'établirent avec eux pendant une occupation de plusieurs siècles, enfin par la diffusion du christianisme, dont les apôtres se servaient en Occident de la langue latine.

Cette universalité de la langue latine était déjà reconnue, au II^e siècle de l'ère chrétienne, par Plutarque (1). Elle est signalée par saint Augustin comme conforme aux desseins de la divine Providence (2).

Cependant il subsista, dans la langue parlée par les habitants de la Gaule, des restes de l'ancien celtique, d'où vient le *bas-breton* d'aujourd'hui ; et l'on

(1) Ὁ Ρωμαίων λόγος ᾧ νῦν ὁμοῦ πάντες ἄνθρωποι χρῶνται.
(*Questions platoniques*, X, 3, 3.)

(2) « Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. » (*De Civitate Dei*, XIX, 7.)

en rencontre encore quelques traces dans la langue française.

Au v^e siècle, l'invasion des tribus germaniques en Gaule fournit à la langue un élément nouveau. Mais, tandis que les Romains avaient fait accepter leur langue, du droit du plus fort et du plus avancé en civilisation, les Barbares durent adopter en grande partie celle des vaincus, et ils n'apportèrent à l'idiome gallo-romain qu'un contingent d'environ 500 mots germaniques, qui sont surtout des mots de guerre, de chasse ou de dignités féodales. Le reste du vocabulaire demeura presque exclusivement latin, et la syntaxe continua d'être toute latine.

Ainsi se forma, en Gaule, une *langue romane*, c'est-à-dire un débris du latin vulgaire mêlé à des éléments celtiques et germaniques. Il en fut de même dans les pays méridionaux de l'Europe, où le latin populaire forma aussi l'*italien*, l'*espagnol* et le *valaque*.

La *langue romane* de la Gaule subit à son tour une suite de modifications lentes, insensibles, mais continues, qui, vers le xi^e siècle, en firent un idiome nouveau, la *langue d'oïl*. Cette dernière langue n'était plus le latin, et n'était pas encore le français, mais pouvait le devenir, à la différence de la *langue d'oc*, langue du midi de la France, qui devait former seulement quatre dialectes distincts, le *limousin*, le *languedocien*, le *gascon* et le *provençal*. La langue d'oïl aussi comprenait quatre *dialectes*, parlés par les populations de l'Ouest, du Nord, de l'Est et du Centre : le *normand*, le *picard*, le *bourguignon* et le *français* ou dialecte de l'Ile-de-France. Ces deux langues (*d'oïl* et *d'oc*) étaient ainsi désignées par la manière dont chacune prononçait le signe de l'affirmation. On disait

oïl, mot qui est devenu *oui*, au nord de la Loire; on disait *oc* au sud de la Loire, et le nom de *Languedoc* resta longtemps à une des provinces de l'ancienne France.

Le dialecte *français* de la *langue d'oïl* prit le pas sur les autres à partir du XIV^e siècle, c'est-à-dire à partir du moment où la Normandie, la Picardie, la Touraine, le Berry, la Champagne, en attendant la Bourgogne, furent réunies au domaine royal, dont le noyau primitif était l'Île-de-France. La défaite des Albigeois, et plus tard les derniers accroissements du domaine royal, qui s'étendit jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes, établirent dans toute la France, avec l'autorité du roi, la suprématie de la langue des hommes du Nord; la *langue d'oc*, illustrée par les troubadours, tomba dès lors à l'état de *patois*, comme les dialectes de la *langue d'oïl* autres que celui de l'Île-de-France, qui avaient, eux aussi, eu leur période brillante au temps des trouvères.

Bien que l'on appelle *vieux français* la langue des trouvères, la *langue française* n'existe véritablement qu'à dater du XIV^e siècle. Il lui reste sans doute bien des modifications à subir pour devenir la langue d'aujourd'hui; mais ce qui, dès ce moment, établit entre elle et la *langue d'oïl* une différence profonde, c'est la suppression de l'ancienne déclinaison latine, qui s'était en partie maintenue dans la *langue d'oïl* par la distinction d'un *cas sujet* et d'un *cas régime*. Toute distinction de ce genre est abolie, et le *cas régime* subsiste seul ou à peu près seul dans la langue. La disparition des derniers souvenirs de la déclinaison achève de donner à la *langue française* ce caractère *analytique* qui distingue les idiomes

modernes, et qui s'oppose au caractère *synthétique* des idiomes de l'antiquité.

Pour bien connaître la langue française, il y a donc à tenir compte de deux faits :

1° De ses origines latines ;

2° De son histoire, c'est-à-dire des transformations qu'elle a subies depuis les premiers bégayements de la langue romane, jusqu'au jour où l'Académie de Berlin mit au concours une dissertation *sur les causes de l'universalité de la langue française* (1784).

Le fond de la langue est dans ses *origines latines* ; toutefois, si l'on veut tenir compte de tous les autres éléments, il faut y joindre, non-seulement l'idiome *celtique* et le vieil idiome *germanique*, qui nous reportent à son premier âge (1), mais les idiomes qui, depuis le XIV^e siècle, ont ajouté au vocabulaire de la langue d'oïl ; ces additions sont surtout des termes de guerre, de commerce ou d'art. Ainsi l'on voit s'introduire dans la langue, au temps des croisades, des mots d'origine arabe (*amiral, caravane, derviche, émir, sequin, soudan, sultan, etc.*) ; au XVI^e siècle des mots italiens (*brave, gabion, parapet, spadassin, aquarelle, costume, fresque, galbe, etc.*) ; au XVII^e siècle, des mots allemands (*bivouac, blockhaus.*

(1) **MOTS CELTIQUES** : *Bec* (Cui Tolosæ nato cognomen in pueritia Becco fuerat ; id valet gallinæ rostrum, SUÉTRONE) ; *lieue* (Non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur, AMMIEN MARCELLIN) ; *dune* et le suffixe *dun* (Châteaudun, Loudun, Verdun ; en latin Castellodunum, Laudunum, Verodunum) ; *cri, broc, etc.*

MOTS GERMANIQUES : *Rosse, de ross, bouquin, de büch, etc.*
— Ces mots, tirés du vieil allemand, ne doivent pas être confondus avec ceux qui viennent de l'allemand moderne, et qui ne remontent pas au delà du XVI^e ou du XVII^e siècle.

schlague, vaguemestre, etc.) ou espagnols (*duègne, habler, mantille, matamore, etc.*) ; au XIX^e siècle, des mots anglais (*coke, express, rail, tunnel, wagon; budget, jury; fashionable, sport, spleen, whist, etc.*).

De plus, même parmi les mots qui ne sont pas d'origine étrangère et moderne, il faut distinguer :

1^o Les *mots de formation populaire* ;

2^o Les *mots de formation savante*. Ces derniers sont ceux que les érudits ont empruntés aux langues classiques, au grec et au latin, en tenant un compte plus exact de l'étymologie que n'avait fait le peuple dans les mots qu'il avait précédemment tirés de la langue latine.

C'est surtout au XVI^e siècle, dans le premier feu de la Renaissance, que les érudits et quelquefois les poètes entreprirent de faire entrer dans la langue française des mots d'origine grecque et latine. Mais un petit nombre des mots ainsi formés s'introduisirent dans la langue littéraire ; seul le vocabulaire des sciences a continué depuis à s'enrichir de mots tirés du grec.

Les emprunts faits au latin par le peuple et par les savants le sont d'après des procédés tellement différents, que souvent le même mot latin donne au français deux mots, l'un de *formation populaire*, l'autre de *formation savante* : c'est ce que l'on a nommé des *dérivations divergentes* (1) ou des *doublets*. Dès 1683, Catherinot publiait les *Doublets de la langue (Bourges)*. Ainsi sont venus les mots suivants :

(1) C'est le nom que leur donne Botet dans son *Abrégé d'un cours complet de Lexicologie* (1801).

DU MOT LATIN

PAR FORMATION POPULAIRE

PAR FORMATION SAVANTE

<i>acrem,</i>	aigre,	âcre ;
<i>advocatum,</i>	avoué,	avocat ;
<i>articulum,</i>	orteil,	article ;
<i>augustum,</i>	août,	auguste ;
<i>auscultare,</i>	écouter,	ausculter ;
<i>blasphemare,</i>	blâmer,	blasphémer
<i>capitale,</i>	cheptel,	capital ;
<i>causam,</i>	chose,	cause ;
<i>cumulare,</i>	combler,	cumuler ;
<i>decimam,</i>	dîme,	décime ;
<i>dotare,</i>	douer,	doter ;
<i>examen,</i>	essaim,	examen ;
<i>fragilem,</i>	frêle,	fragile ;
<i>hospitale,</i>	hôtel,	hôpital ;
<i>integrum,</i>	entier,	intègre
<i>justitiam,</i>	justesse,	justice ;
<i>liberare,</i>	labeur,	livrer ;
<i>laborem,</i>	labour,	libérer ;
<i>legalem,</i>	loyal,	légal ;
<i>ministerium,</i>	métier,	ministère ;
<i>mobilem,</i>	meuble,	mobile ;
<i>nativum,</i>	naïf,	natif ;
<i>navigare,</i>	nager,	naviguer ;
<i>parabolam,</i>	parole,	parabole
<i>pensare,</i>	peser,	penser ;
<i>pietatem,</i>	pitié,	piété ;
<i>porticum,</i>	porche,	portique
<i>potionem,</i>	poison,	potion ;
<i>quadragesimam,</i>	carême,	quadragésime ;
<i>rationem,</i>	raison,	ration ;
<i>rigidum,</i>	roide,	rigide ;
<i>sacramentum,</i>	serment,	sacrement ;
<i>securitatem,</i>	sécurité,	sûreté ;
<i>separare,</i>	sevrer,	séparer ;
<i>surgere,</i>	sourdre,	surgir ;
<i>scandalum,</i>	esclandre,	scandale ;
<i>traditionem,</i>	trahison,	tradition,
<i>etc.,</i>	<i>etc.,</i>	<i>etc.</i>

Il y a du reste des doublets qui ont une autre origine.

Il est arrivé plus d'une fois que le même mot latin a donné à la langue populaire deux dérivés, par exemple :

<i>Capsam</i>	a donné	<i>châsse</i>	et	<i>caisse</i> ;
<i>Cupam</i>	—	<i>cuve</i>		<i>coupe</i> ;
<i>Credentiam</i>	—	<i>créance</i>		<i>croyance</i> ;
<i>Laxare</i>	—	<i>lâcher</i>		<i>laisser</i> .

Quelquefois *le doublet* est venu du latin, mais par l'intermédiaire d'une langue étrangère. Ainsi : *niger* a donné *noir*, et (par l'intermédiaire de l'espagnol *negro*) *nègre*; *locare* a donné *louer*, et (par l'intermédiaire de l'italien *loggiare*) *loger*.

On le voit, les mots de formation savante sont calqués sur les mots d'où ils dérivent. Si les mots de formation populaire s'écartent plus de leur type latin, c'est d'après des règles presque invariables. Les principales de ces règles, d'autant plus fixes qu'elles sont inconscientes, sont les suivantes. Elles sont déterminées par l'influence de l'*accent tonique* des mots latins (Voy. § 23).

Il y a d'abord une règle générale, qui est celle-ci :

Maintien des voyelles accentuées en latin. Or, en latin, l'accent tonique est toujours ou sur l'avant-dernière syllabe, quand cette syllabe est longue, ou sur l'antépénultième, quand la pénultième était brève.

Ex. :

<i>cantōrem</i> , chanteur;		<i>órganum</i> , orgue;
<i>amāre</i> , aimer;		<i>imāginem</i> , image.
<i>pórticum</i> , porche;		

Cette règle a deux applications particulières :

1° *Suppression de la voyelle atone et brève qui précède ou suit la voyelle accentuée des mots latins. Ex. :*

<i>Premier cas :</i>	<i>Deuxième cas :</i>
bon(1)tâtem, bonté;	corp(1)s, corps;
pos(1)tûram, posture.	témp(ũ)s, temps;
christian(1)tâtem, chrétienté;	apóst(ō)lum, apôtre;
çum(ũ)lâre, combler.	cómp(ũ)tum, compte;
	epíst(ō)lam, épître;
	orác(ũ)lum, oracle.

La syllabe longue qui précède la tonique subsiste, en général, dans le passage du latin au français. *Ex. :*

honōrâre, honorer;	perc̄grīnum, pèlerin;
vestimētum, vêtement;	etc.

Cependant elle est aussi elle-même souvent supprimée. *Ex. :*

castigāmētum, châti- ment;	latrōcīnium, larcin;
sacramētum, serment;	matutinum, matin;
	etc.

Il y a, cependant, souvent exception pour la voyelle atone précédant la tonique, quand cette voyelle commence le mot. *Ex. :*

Férocem, farouche; fidélem, fidèle, etc.

2° *Suppression fréquente de la consonne placée entre deux voyelles, ou consonne médiane. Ex. :*

ma(g)istrum, maître (<i>primitivement</i> maistre);	
se(c)urum, sûr (— seur);	
ma(t)urum, mûr. (— meur);	
au(g)ustum, août (— aoust);	

li(g)are, **lier** ;
 pli(c)are, **plier** ;
 ca(t)énom, **chaîne** ;
 ro(t)úndum, **rond** ;
 pa(v)órem, **peur** ;
 etc., etc.

Cette suppression de la *consonne médiane* entraîne, on le voit, quelquefois celle de la syllabe initiale.

Cette syllabe initiale, quand elle est atone, est du reste supprimée aussi quelquefois devant la tonique, même sans suppression de la consonne médiane. *Ex.* :

illórum, **leur** ;
 avúnculum, **oncle** ;
 Apúliam, **Pouille** ; etc.

Ainsi, le maintien de la voyelle accentuée en latin est la grande règle, d'où découlent les deux autres. Non-seulement la syllabe tonique latine subsiste toujours, mais c'est autour d'elle que gravitent toutes les autres : de là un système de mutilation qui s'applique aux consonnes comme aux voyelles, et qui tend à faire de la syllabe tonique latine la dernière syllabe, la seule syllabe accentuée du mot français.

Quand la voyelle atone, placée à la suite de la tonique, n'est pas supprimée, elle est assourdie, c'est-à-dire changée en *muette*, et, par conséquent, ne compte pas pour la prononciation et pour l'accent (Voy. § 24). Ainsi de *hóspitem* vient *hóte*, par la suppression de l'*i* bref qui suit la tonique, et par l'assourdissement de la finale *em*.

Nous avons dit que les mots d'origine populaire se sont formés ainsi d'après des règles presque invariables. Les exceptions que l'on peut citer s'expli-

quent presque toutes par quelque difficulté de prononciation qui s'est opposée à la syncope, comme dans les mots *âpreté* (*asperitatem*), *chasteté* (*castitatem*), *sainteté* (*sanctitatem*), *abstinence* (*abstinentiam*), *ennemi* (*inimicum*), etc. Dans *soucier*, primitivement *solcier* (*sollicitare*), la syllabe *ci* est restée ; mais, en revanche, la précédente (*li*) a été supprimée.

A ces règles, il faut en ajouter d'autres, qui concernent la permutation des lettres dans leur passage du latin au français. Comme ces règles s'appliquent à des lettres maintenues en français, elles seront indiquées dans le chapitre qui traite de l'alphabet français (§ 21 bis). Elles achèveront de mettre en lumière un fait aujourd'hui parfaitement établi : à part quelques particularités qui semblent trahir le caprice ou qui, du moins, ne sont pas encore expliquées, il n'y a rien de fortuit dans la transformation française des mots latins ; au contraire, elle s'est faite d'après des lois qui, pour être instinctives, n'en ont pas moins une remarquable fixité.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

DE L'ALPHABET, DES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES DE L'ACCENT TONIQUE.

CHAPITRE I.

DES LETTRES.

§ 1. La *grammaire* est une science qui a pour objet l'étude des règles du langage, soit écrit, soit parlé.

On appelle *orthographe* l'ensemble des règles du langage écrit.

[ÉTYMOLOGIE. — Grammaire vient du mot latin *grammatica*, qui est lui-même tiré du mot grec *γραμματική*, science des lettres. — Orthographe vient du mot grec *ὀρθογραφία*, écriture correcte.

§ 2. Le langage se compose de mots.
Les mots se composent de lettres.

ALPHABET.

§ 3. On appelle *alphabet* l'ensemble des lettres qui sont en usage dans une langue.

L'alphabet français se compose de 25 lettres, qu'il est d'usage de ranger dans l'ordre suivant : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

[ÉTYMOLOGIE. — Le mot *alphabet* vient des deux premières lettres grecques (*ἄλφα, βήτα*). L'alphabet français s'appelle

aussi quelquefois l'A B C, du nom des trois premières lettres françaises. *Lettre* vient du latin *littera*.]

§ 4. On appelle *voyelles* les lettres qui, même prononcées seules, forment une *voix*, c'est-à-dire un son.

Il y a, en français, six *voyelles simples*, qui sont : *a, e, i, o, u* et *y*, qui a le son d'un *i* ou de deux *i*.

On verra plus loin (§ 11) ce qu'on entend par *voyelles composées*.

§ 5. On appelle *consonnes* les lettres qui ne forment un son distinct que si on les prononce avec des voyelles.

Il y a dix-neuf consonnes qui sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*.

[ÉTYMOLOGIE.— *Voyelle* vient du mot latin *vocalem, vocal*, qui émet une voix ou un son; *consonne*, de *consonam*, qui a le même sens et vient de *cum sonare, sonner avec*.]

SYLLABES.

§ 6. On appelle *syllabe* une voyelle ou une réunion de consonnes et de voyelles qui se prononcent par une seule émission de voix. *Ex.* : *a, e, i, o, u; ba, be, bi, bo, bu*, etc.

On appelle :

1° *monosyllabes*, les mots d'une seule syllabe, par exemple tous les mots qui composent ce vers de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

2° *polysyllabes*, les mots de plusieurs syllabes, par exemple : *for-ti-fi-er* (4 syllabes), *o-ri-gi-na-li-té* (6 syllabes) ;

3° *dissyllabes*, les mots de deux syllabes (*é-té, hi-ver*) ; *trissyllabes*, les mots de trois syllabes (*pa-ren-té, vé-ri-te*).

(ÉTYMOLOGIE. — Tous ces mots viennent de mots grecs : *συλλαβή* (en latin *syllaba*), réunion de lettres, parce que, en géné-

ral; une syllabe se compose de plusieurs lettres; μονοσύλλαβος, πολυσύλλαβος, δισύλλαβος, τρισύλλαβος.]

* REMARQUE.—Pour décomposer les mots en syllabes, il faut observer la règle suivante : Une syllabe ne peut commencer que par une voyelle, par une consonne simple ou par la réunion des consonnes *th, ch; cr, gr, br, fr, tr; cl, gl, pl, bl, fl* (Voy. § 18). Ex. : *ré-el, é-ther, por-che, es-poir, dé-truire, ef-froi, fa-ble, ex-ploit, es-piè-gle, cer-cle*, etc.

Il n'y a d'exception à cette règle que pour les mots composés qui se divisent d'après leurs éléments. Ex. : *in-spirer, a-spirer, in-scrire, in-struire, abs-trait, ob-scène, dés-ordre*, etc.

[* ORIGINES LATINES. — Ces mots sont pour la plupart latins : *in-spirare, ad-spirare, in-scribere, in-struere, abs-tractum, ob-scenum*. — *Dés-ordre* est un composé tout français, formé du préfixe *dés* (§ 433) et du mot *ordre*.]

CHAPITRE II.

VOYELLES.

§ 7. Les voyelles se distinguent, selon la durée de la prononciation, en *brèves* et en *longues*.

On appelle *brèves* les voyelles dont la prononciation est rapide; *longues* celles dont le son s'allonge davantage. Par exemple :

a	est bref dans	<i>patte</i>	et long dans	<i>pâte;</i>
e	—	<i>trompette</i>	—	<i>prêtre;</i>
i	—	<i>lime</i>	—	<i>gîte;</i>
o	—	<i>robe</i>	—	<i>rôle;</i>
u	—	<i>cruche</i>	—	<i>bûche.</i>

L'usage apprendra les voyelles longues et les brèves. Mais on peut faire ici deux remarques :

1° En français, les voyelles suivies d'une consonne

redoublée sont ordinairement brèves ; *Ex.* : **adresse, marmotte, ombrelle**, etc. On excepte les voyelles qui précèdent deux *r* ; *Ex.* : *verre, terre*. L'*a* et l'*o* sont aussi longs devant deux *s* dans les mots *lasse, fosse*.

2° La voyelle de l'avant-dernière syllabe est en général brève quand elle est *en position*, c'est-à-dire suivie de deux et même de trois consonnes différentes, et que la dernière syllabe est muette (Voy. §§ 9, 10) ; *Ex.* : **barbe, herbe, peste ; arbre, ordre**, etc.

§ 8. Les variétés de prononciation des voyelles, surtout de l'*e*, sont marquées par des signes placés au-dessus de ces voyelles dans l'écriture et nommés *accents*.

Il y a trois accents : l'*aigu* (´), le *grave* (`), le *circonflexe* (^).

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le mot *accent* vient du latin *accentus* (à l'acc. *accentum*), qui signifie *intonation* ; *circonflexe*, du mot latin *circumflexum*, *tourné autour*, parce qu'il entoure en quelque sorte le haut de la lettre qui en est marquée (Voy. plus loin § 22).

Les accents étaient inconnus au vieux français. Ils ont été introduits dans l'orthographe française par les grammairiens du xvi^e siècle, à l'imitation des accents grecs, qui étaient aussi des signes destinés à noter l'intensité de la prononciation.

L'accent circonflexe indique en général une syllabe devenue longue par suite de la suppression d'une lettre, qui était le plus souvent une *s*. *Ex.* :

Fête	s'écrivait autrefois	festes (l' <i>s</i> subsiste dans les dérivés : <i>festin, festoyer, festival</i>) ;
vêtement	—	vestment (l' <i>s</i> subsiste dans le mot <i>veste</i>) ;
côte	—	coste (l' <i>s</i> subsiste dans les composés <i>accoster, intercostal</i>) ;
bête	—	beste (l' <i>s</i> subsiste dans l'adjectif <i>bestial</i> , dans le substantif <i>bestialité</i>) ;
âme	—	anme (d'où le dérivé <i>animé</i>) ;
âge	—	aage (ici l'accent circonflexe indique la contraction).

Les lettres supprimées dans ces mots et dans d'autres mots

semblables apparaissent dans les mots latins dont ils sont formés. Ex. :

Fête de <i>festum</i> ;	dme de <i>animam</i> ;
vêtement, de <i>vestimentum</i> (<i>veste</i> vient de <i>vestem</i>);	âge de † <i>ætaticum</i> (dérivé de <i>ætalem</i>);
côte de <i>costam</i> ;	apôtre de † <i>apostolum</i> ;
bête de <i>bestiam</i> ;	rôle de † <i>rotulum</i> ;
	abîme de † <i>abyssum</i> .

L'accent circonflexe se met encore sur des voyelles longues en grec et en latin. Ex. : *dôme* (δῶμα, maison); *gnôme* (γνώμη, esprit, pensée); *extrême* (*extrēmum*). C'est par erreur que l'on a dit *pôle* (en grec πόλος).

* L's étymologique ne comptait, au XIV^e siècle, dans la prononciation, que comme allongeant la voyelle qui la précédait. Quelques essais ont été faits, dès la fin du XVII^e siècle, pour remplacer cette s par l'accent circonflexe. Ainsi, dans la 4^e édition du *Quinte-Curce* de Vaugelas, faite « sur une nouvelle copie de l'auteur, qui a été trouvée depuis la première et la seconde impression » (Lyon 1692), on lit : *parottre*, *connottre*, *eût*, se *défiât*; cependant l's étymologique se maintint jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et se trouve jusque dans le Dictionnaire de l'Académie de 1740.

* Les *dérivés* ne gardent pas toujours l'accent circonflexe des mots *simples*. Ex. :

ACCENT CIRCONFLEXE

DANS LE SIMPLE	GARDÉ DANS LE DÉRIVÉ	SUPPRIMÉ DANS LE DÉRIVÉ
âcre (<i>ācrem</i>)	enchâsser	acrimonie;
châsse (<i>cāpsam</i>)	extrême (<i>extrēmum</i>)	conique;
cône (<i>cōnum</i>)	infâme (<i>infāmem</i>)	extrémité;
		infamie, diffamer;
gaine (<i>vāgina</i>)	disgrâce	dégainer;
grâce (<i>grātia</i>)		gracieux, disgracieux,
jeûne (<i>jējunum</i>)	pâlir, pâleur	gracier;
pâle (<i>pāllidum</i>)		déjeuner;
pôle (malgré la brève de πόλος et de πόλις)	suprême (<i>suprēmum</i>)	polaire.
		suprématie.

N. B. Les *noms* latins, surtout ceux de la 2^e et de la 3^e déclinaison, sont indiqués à l'accusatif, parce que c'est de ce cas

que sont venus en général les substantifs et les adjectifs français. Les noms précédés d'une croix (†) appartiennent à la basse latinité.]

REMARQUE I. — Les accents ne servent souvent, dans l'écriture, qu'à distinguer les mots qui se composent des mêmes lettres. Par exemple :

On n'accentue pas	ou , <i>conjonct.</i> ;	on accentue	où , <i>adverbe</i> ;
—	la , <i>art. fem.</i>	—	là , <i>adverbe</i> ;
—	a , <i>3^e pers. sing.</i>	—	à , <i>préposit.</i> ;
	<i>du verbe avoir.</i>		
—	des , <i>adjectif indéfini plur.</i>	—	dès , <i>préposition.</i>

* REMARQUE II. — Les voyelles marquées d'un accent circonflexe sont en général longues. Cependant elles ne le sont qu'autant qu'il se rencontre sur la même syllabe que l'accent tonique, dont on verra plus loin les règles (§ 23-24). Quand l'accent circonflexe, tenant la place d'une *s*, tombe sur la syllabe accentuée, cette syllabe est longue. *Ex.* : âne, bête, fête, cloître (*claustrum*), etc. Mais quand il tombe sur une syllabe atone, cette syllabe reste brève, malgré l'accent circonflexe. *Ex.* : dîner († *disnare*) ; cloîtrier († *claustrare*) ; brûler († *perustulare*), dont on prononce l'*i* et l'*u* brefs ; hôpital (*hospitale*), qu'on prononce *hopital*.

§ 9. On distingue trois sortes d'*e* : l'*e* muet, l'*e* fermé, l'*e* ouvert.

1° L'*e* muet est ainsi appelé parce qu'il a un son sourd et à peine sensible, par exemple dans **je ferai**, **table**, **pluie**, etc. Il ne porte pas d'accent. Les syllabes dans lesquelles se trouve un *e* muet s'appellent *syllabes muettes*.

L'*e* muet final ne se prononce pas devant les mots commençant par une voyelle. *Ex.* : Il aime à lire et à écrire. Quelquefois il s'élide (§ 14).

2° L'*é* fermé est ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque fermée, par exemple dans **équité, témérité**. L'*é* fermé est marqué de l'accent aigu (*é*), excepté quand sa prononciation est déterminée par une consonne, comme dans **piéd, nez, rocher, verger, aimer**.

3° L'*è* ouvert est ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque ouverte, par exemple dans : **père, mère**. Il est marqué de l'accent grave (*è*), excepté quand sa prononciation est terminée par une ou deux consonnes, par exemple dans **chef, net, ver, amer, peste, reste**. On dit cependant **accès, excès, procès, succès, etc.**

* REMARQUE I. — On peut croire qu'il y a une quatrième espèce d'*e* dans l'*é* marqué d'un accent circonflexe ; mais cet *é* se prononce comme l'*è* ouvert ; et d'ailleurs il n'est pas, en réalité, un *e* simple, mais représente en général un *e* suivi d'une *s* (Voy. § 8, ORIGINES LATINES ET HISTOIRE).

* REMARQUE II. — L'*e*, suivi de *r* finale, a toujours le son d'*é* fermé à l'infinitif de la 1^{re} conjugaison. *Ex.* : **aimer, se fier**. Dans les autres mots, il a tantôt le son d'*é* fermé (particulièrement dans les mots terminés en *ier*, *Ex.* : **clavier, gosier, bouclier, se fier**), tantôt le son d'*è* ouvert. *Ex.* : **fier** (adjectif), **fer, enfer, etc.**

* REMARQUE III. — On met en général un *è* ouvert à l'avant-dernière syllabe, quand la dernière est muette. *Ex.* : **père, mère, frère, prière, fièvre, espiègle, fidèle**. Il faut excepter : 1° les *e* marqués de l'accent circonflexe, **fête, tempête, etc.** (pour **feste, tempeste, etc.**) ; 2° le mot **orfèvre**.

[HISTOIRE. — Jusqu'à la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1878), on exceptait aussi les mots terminés en *ege*, qu'on écrivait *ége*, et qui doivent s'écrire *ége* (**collège, piège, siège, etc.**)]

* REMARQUE IV. — De la première partie de la REMARQUE III il résulte : 1° que l'*é* fermé de l'avant-dernière syllabe se change en *è* ouvert, si la dernière devient muette, ce qui est une règle dans les verbes (Voy. § 120) ; 2° que l'*è* ouvert devient *é* fermé, si la dernière devient sonore. *Ex.* : **fièvre, fiévreux ; nègre, négresse, etc.**

* **REMARQUE V.** — Dans la composition des mots, il faut observer : 1° que, lorsque deux syllabes primitivement muettes viennent à se suivre, l'une d'elles change son *e* muet en *é* fermé (ainsi du préfixe *re* et du verbe *celer* se forme le verbe *recéler*); 2° que le préfixe *re* prend un *é* fermé ou perd son *e* muet devant un mot commençant par une voyelle. Ex. : *ré-agir, ré-unir; r-emplir, r-essuyer* (pour *re-emplir, re-essuyer*), etc.

* **REMARQUE VI.** — On met un *è* ouvert à la dernière syllabe, quand l'*e* est suivi d'une *s*, excepté quand cette *s* est le signe du pluriel. Ex. : *abcès, après, cyprès, dès* (préposition). Mais on écrit : *des hommes, les dés*.

[* **HISTOIRE.** — Au XVII^e siècle, on écrivait *dés* (préposition), *après*, comme on écrivait *cét homme*, etc.]

* **REMARQUE VII.** — L'*e* suivi d'un *x* ne prend jamais d'accent. Ex. : *examen*.

* **REMARQUE VIII.** — Une *e* seul, soit fermé, soit muet, suffit pour former une syllabe. Ex. : *a-é-rien; il cré-e; il ni-e*.

* **REMARQUE IX.** — L'*e* nasalisé devient *en* (Voy. § 11, 4).

§ 10. L'*y* se prononce comme un *i* ou comme deux *i*.

1° Il se prononce comme un *i* au commencement et à la fin des mots ou des syllabes. Ex. : **yacht, hymne, yeux, martyr, physique, style, jury, dey, presbytère.**

2° Il se prononce comme deux *i* quand il a un son double, portant sur deux syllabes. Ex. : **pays, payer, noyau, royaume.** — On prononce *pai-is, pai-ier, noi-iau, roi-iaume*, etc.

[**ORIGINES GREQUES ET LATINES.** — L'*y* s'appelle *y grec*, parce que la plupart des mots dans lesquels il entre sont tirés du grec, où ils ont un *υ*. Cet *υ* se prononçait autrefois et se prononce encore aujourd'hui comme un *i*. — L'*y* représente aussi quelquefois un *g* latin. Ex. : *legalem, loyal; regalem, royal*.

HISTOIRE. — Quelques mots, autrefois écrits par un *y*, s'écrivent aujourd'hui par un *i* marqué d'un tréma (ï).

Ainsi l'on écrit :

Baïonnette au lieu de **Bayonnette** (bien que le mot vienne de *Bayonne*, ville où cette arme a été, dit-on, inventée);

Naiade au lieu de **Nayade** (d'une manière plus conforme à l'étymologie grecque, *Ναϊάδες*);

Faïence au lieu de **Fayence**, de la ville de *Faenza* (Italie), où a été fabriquée pour la première fois la poterie de terre vernissée;

Païen au lieu de **Payen** (du latin *paganum*.)

§ 11. 1. Les six voyelles *a, e, i, o, u, y* sont figurées par une seule lettre. Mais des sons également simples peuvent être représentés par deux et même par trois lettres, et néanmoins s'appeler aussi *voyelles*.

Ces dernières *voyelles*, qu'on peut appeler *voyelles composées*, se distinguent des *diphtongues*, qu'on verra plus loin (§ 13), en ce qu'elles représentent un son *unique*, tandis que les *diphtongues* représentent un son *double*.

On compte comme *voyelles composées* :

au, qui équivaut à *o*; Ex. : *maux* (qui se prononce comme *mots*);

eau, qui équivaut à *o*; Ex. : *bateau*;

ai, ei, qui équivalent le plus souvent à *è* ouvert (Ex. : *faible, peine*); mais il faut remarquer que *ai* a aussi le son de *é* fermé (J'ai) et même celui de *e* muet (*faisant, bien-faisant*);

eu, ou, qui se prononcent également par une seule émission de voix; Ex. : *feu, fou*.

[* HISTOIRE. — Les voyelles composées représentent tellement un son unique, que *eu* a longtemps figuré dans quelques mots le son *u*. Au XVI^e et au XVII^e siècle on écrivait : J'ai *veu, peu, sceu; meur, seur*, etc.; et l'on prononçait comme on écrit aujourd'hui *j'ai vu, pu, su; mùr, sûr*, etc.]

2. Comme les *voyelles simples*, ces *voyelles composées* de plusieurs lettres peuvent être brèves ou longues. Exemple :

eu est bref dans *jeune* et long dans *jeûne*;

ou — *doute* — *voûte*;

ai — *vous faites* — *faite*.

3. Quelquefois les mêmes sons simples se trouvent figurés par la rencontre de deux voyelles réunies d'une manière un peu étrange. Par exemple :

- ao équivaut à un *a* seul dans *faon*, *paon*, *taon*, *Laon*
 (prononcez *fan*, *pan*, *tan*, *Lan*);
 — à un *o* seul dans *août*, *saoûl*, *toast* (pro-
 noncez *oût*, *soûl*, *tôst*);
 ae — à un *a* dans *Caen* (prononcez *Kan*);
 oë — *oua* dans *kakatoès* (on prononce et l'on
 peut écrire *cacatois*);
 eui, uei — à un son simple dans *deuil*, *accueil*, *cercueil*.

4. D'autres fois des voyelles s'unissent aux consonnes *n* ou *m* pour figurer un son simple, qui semble s'émettre du nez, et qui, pour cette raison, s'appelle son *nasal* (Voy. § 18, 4). On nomme *voyelles nasales* les voyelles ainsi combinées avec *n* ou *m*, c'est-à-dire *nasalisées*. Par exemple :

- | | | | | |
|-------------------|---------------|---------------|---|---|
| an | dans les mots | | <i>ban</i> , <i>anchois</i> ; | . |
| en | — | | <i>encan</i> , <i>entreprendre</i> , <i>vraiment</i> ; | |
| in, aim, ain, ein | — | | <i>instinct</i> , <i>ingrat</i> , <i>faim</i> , <i>pain</i> , <i>serein</i> ; | |
| on | — | | <i>onze</i> , <i>bon</i> ; | |
| un, eun, um | — | | <i>chacun</i> , <i>emprunt</i> , à <i>jeun</i> , <i>parfum</i> ; | |
| am | } devant (| — | <i>ambition</i> , <i>ampoule</i> ; | |
| em | | un <i>b</i> | — | <i>emballeur</i> , <i>emploi</i> ; |
| im | | ou | — | <i>imbiber</i> , <i>importer</i> ; |
| om | | un <i>p</i> . | — | <i>ombre</i> , <i>plomb</i> ; <i>prompt</i> , <i>compte</i> . |

[ORIGINES LATINES. — Dans *faim*, *parfum*, l'*m* représente une *n* latine : *famem*, *fumum*.]

REMARQUE. — Les voyelles suivies d'une *n* ou d'une *m* ne figurent pas un son nasal : 1° quand ces consonnes font partie d'une autre syllabe, Ex. : *é-mouvoir*, *é-meute*, *panais*, *me-ner*, *fi-nir*, *mo-narque*, *u-nir* (*en-ivrer*, *en-ivrement* ont le son nasal); 2° quand l'*n* est redoublée, Ex. : *ennemi*, *tonner* (excepté *ennui*, *ennuyer*, *ennuyeux*).

Il n'en est pas de même de l'*m* redoublée, qui garde sou-

vent le son nasal. Ex. : *emmener, emmancher* (excepté *femme, flamme, gemme, dilemme*, etc.).

§ 12. Les voyelles *o, e* se réunissent quelquefois en une lettre double (*œ*), qui le plus souvent correspond à un *e* muet (Ex. : *bœuf, œuvre, sœur*), ou à un *é* fermé (Ex. : *Œdipe, œsophage*), mais qui a le son *eu* dans *œil* et ses dérivés : *œillade, œillet*, etc.

DIPHTONGUES.

§ 13. La réunion de plusieurs voyelles formant, en une seule syllabe, un son composé, s'appelle *diphthongue*.

1 ^{er} groupe.	Ex. : ia	dans piano,
—	iai,	— blais,
—	ié, ied, iè	— pitié, pied, lumière,
—	ieu	— Dieu, pieu,
—	io	— ploche,
—	iou	— chlourme,
2 ^e	oe	— moelle,
—	oi	— loi, roi,
—	oua	— douane,
—	ouè (ouet)	— fouet, mouette,
3 ^e	uel	— écuelle,
—	ui	— huile, lui,
—	ua	— équateur,
—	oui	— louis, fouine.

REMARQUE. — De même qu'il y a (Voy. § 11, 4) des *voyelles nasales*, il y a des *diphthongues nasales*. Ex. :

iam, ian	dans iambe, viande,
ien (prononcé iin)	— bien, rien, lien, chien,
ion	— lion,
ouan, ouen	— louange, Rouen,
oin	— soin,
ouin	— baragouin,
uin	— juin.

[ÉTYMOLOGIE. — Le mot *diphthongue* est tiré du grec διφθόγγος, qui est formé des mots δις (*deux fois*) et φθόγγος (*son*).

[* HISTOIRE. — La diphthongue *oi* se prononçait autrefois *ouc* ou *oué*. De là ces rimes de Racine :

Quel plaisir d'élever un enfant qu'on voit *crottre*,
Non plus comme un esclave élevé pour son *maître*...
(*Andromaque.*)

Mais, dans mon désespoir, je cherche à les *accrottre*.
Madame, par pitié, faites-les-moi *connottre*.
(*Mithridate.*)

Ma colère revient, et je me *reconnois* ;
Immolons, en partant, trois ingrats à la *fois*. (*Ibid.*)
Détruisons ces honneurs et faisons *disparoitre*
La honte de cent rois et la mienne *peut-être*. (*Ibid.*)

... Je venais *peut-être*
Pour me chercher moi-même et pour me *reconnottre*.
(*Bérénice.*)

... Pour faire *connottre*
Qu'il a tort en effet de me nommer un *traître*.
(*Thébaïde.*)

... Va, je t'achèterai le *Praticien françois*.
Mais, diantre ! il ne faut pas déchirer les *exploits*.
(*Les Flaideurs.*)

Boileau a fait 2 fois rimer *françois* et *lois* (*Art poétique*, I, II).

Dans les passages cités plus haut, on voit que la langue moderne a donné le son *ai* à *connottre*, *reparoitre*, *françois*, mais a gardé le son *oi* à *crottre*, *fois*, *exploit*, *loi*.

Du XIV^e au XVIII^e siècle, la langue a hésité, pour plusieurs mots en *oi*, entre les sons *oi*, *oé*, *oué*, *ouai*, *oua*.

Monnoie, *foible*, *françois*, *anglois*, par exemple se sont toujours prononcés et s'écrivent aujourd'hui *monnaie*, *faible*, *français*, *anglais*, tandis que le son *oi* est resté à *bourgeois*, *courtvois*, *danois*, etc. Vaugelas a une Remarque intitulée *Quand la diphthongue oi doit être prononcée comme elle est écrite, ou bien ai*. Encore aujourd'hui l'on écrit *roide*, et l'on prononce *raide*.

[Pour l'*oi*, ou l'*ai* de l'imparfait et du conditionnel, V. § 108.]

§ 14. Quand *a*, *e*, *i*, *u* se rencontrent à la fin d'un mot et au commencement d'un autre, il se produit souvent ce

qu'on appelle une *élision* : la voyelle finale du premier mot est *élidee*, c'est-à-dire supprimée, et remplacée par un signe appelé *apostrophe*. *Ex.* : l'âme, l'âge, l'usage, l'unité, s'il vient, qu'il vienne (*pour* la âme, le âge, le usage, la unité, si il vient, etc.) L'usage apprendra les différents cas d'élision.

REMARQUE. L'*a* et l'*i* ne s'élient à la fin des mots que dans *la* et *si*. L'*e* ne s'élide pas toujours à la fin des mots, même de ceux qui souffrent l'élision : ainsi l'*e* de *quoique* ne s'élide que lorsqu'il est suivi de *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *on*, *un*, *une* (*Ex.* : quoiqu'il parle ; quoique étranger).

[ÉTYMOLOGIE. — *Élision* vient du latin *elisionem*. écrasement ; *élider*, de *elidere*, écraser. — *Apostrophe* vient de l'adjectif grec ἀπόστροφος, détourné, retourné, qui indique la forme du signe.]

CHAPITRE III.

CONSONNES

§ 15. On a vu (§ 5) qu'il y a 19 consonnes.

On peut ajouter à ce nombre quelques consonnes composées, par exemple :

1° *ch*, qui a une articulation spéciale : *chambre*, *chien*, *chapeau*, *chose*, etc. ;

2° *ph*, qui se prononce comme *f*, et *th*, qui se prononce comme *t*, dans des mots d'origine grecque : *philosophie*, *phrase*, *sphère* ; *thorax*, *éther*, *épithalame* ;

3° *w* (double *v*), qu'on rencontre dans quelques mots d'origine étrangère. — Dans ceux qui viennent de l'anglais, il se prononce en général *ou*. *Ex.* : **whist**, **whig**, **tramway** (prononcez *ouiste*, *ouigue*, *tramouay*). — Dans ceux qui viennent de l'allemand, il se prononce comme un *v* simple. *Ex.* : **Westphalie**, **Weimar**. On prononce de même **Norwége**, **wagon** (qui s'écrit même quelquefois *vagon*).

§ 16. Plusieurs consonnes, dans certains cas, varient leur prononciation, ou bien ont une prononciation qui leur est commune avec d'autres consonnes. Par exemple :

— *c* s'articule comme *k* devant les voyelles *a*, *o*, *u* (*cavalier*, *compagnon*, *cultiver*), à moins qu'il n'y ait au-dessous de cette lettre une cédille (Voy. § 22). *Ex.* : *façade*, *façon*, *reçu* ;

— *ch* s'articule également comme *k* dans quelques mots d'origine grecque ou hébraïque. Ex. : *chrétien, chronique, archange, archéologie, archiépiscopal, catéchumène, chaos, chrysalide, chrysanthème, technique, Charybde; Chaldée, Melchisédech, Michel-Ange, etc.*;

— *s* a tantôt une articulation sifflante, pareille à celle du *c* devant *e* et *i* (*serviette, service*), tantôt, et surtout entre deux voyelles, l'articulation du *z* (*maison, désert*). En général, quand *s* entre deux voyelles doit s'articuler comme *c*, on le double; Ex. : *tesson, moisson*. Il y a exception pour quelques mots d'origine grecque ou latine : *monosyllabe, désuétude, vraisemblable*;

— *g* a l'articulation du *j* devant *e* et *i* (*gelée, gibier*). Il prend l'articulation dure (*gue*) devant *a, o, u* (*gâteau, gomme, Gustave*); mais il s'articule comme *j*, quand un *e* s'intercale entre le *g* et les lettres *a, o, u*. Ex. : *geai, géôlier, mangeoire, gageure* (qui se prononce *gajure*);

— *l* a tantôt l'articulation qui lui est propre (par exemple, dans *le, la, les*), tantôt une articulation mouillée;

On appelle *l mouillée*, une *l* simple ou double précédée d'un *i*, et formant une syllabe où le son de l'*i* est très-marqué. Ex. : *bail, travail, sommeil, vermeil, fille, sillon, paille, briller, cueillir, périlleux, grenouille*;

Ordinairement deux *l* qui se suivent ont le son mouillé quand elles sont précédées d'un *i*. Ex. : *quille, bille, camomille, famille*. Cependant ces lettres ne sont pas mouillées dans les mots *mille, tranquille, ville, Gille, osciller, scintiller, vaciller, titiller, etc.*

[ORIGINES LATINES. — C'est sans doute pour éviter l'articulation mouillée que, malgré l'étymologie latine (*imbecillum*), on écrit *imbécile*. Mais on écrit *imbécillité, de imbecillitatem*].

— *d* se prononce comme le *t* quand il est à la fin d'un mot et devant un autre mot commençant par une voyelle ou une *h* muette. Ex. : *grand ami, grand homme*.

§ 17. REMARQUE I. — Souvent les consonnes ne se prononcent pas à la fin des mots. Ex. : *nerf* de bœuf, *cerf*; *persil*, *chenil*, *fusil*; *paix*, *choix*, *bijoux*; *œufs*, *bœufs* (au pluriel).

REMARQUE II. — La lettre *q* est toujours suivie d'un *u*, excepté à la fin des mots : *qualité*, *équateur*; *coq*. On écrit *piquûre* (pour *piqu-ure*).

REMARQUE III. — Les consonnes finales autres que *s* et *nt*, signes du pluriel (§ 24, REM. III), donnent toujours à l'*e* qui les précède le son d'un *é* fermé ou d'un *è* ouvert. Ex. : *danger*, *berger*, *aimer*, *rez-de-chaussée*, *sifflet*, *fouet*, *chef-d'œuvre*, etc. (On prononce *dangé*, *bergé*, *aimé*, *ré-de-chaussée*; *sifflè*, *fouè*, *chè-d'œuvre*.) — V. § 24, HISTOIRE.

REMARQUE IV. — La consonne *s* finale ne se prononce pas dans certains mots comme *amas*, *trépas*, *tamis*, *amis*, *avis*, etc., mais donne à la voyelle précédente le son d'une voyelle longue. Dans les terminaisons des verbes de la 1^{re} conjugaison, elle ne se prononce pas. (Ex. : tu *aimes*). Dans la liaison des mots entre eux, elle se prononce comme un *z*. (Ex. : les *grands* hommes.)

REMARQUE V. — La consonne *t*, suivie d'un *i* et d'une autre voyelle, se prononce tantôt *ti* (*amitié*, *pitié*, *entier*, *partie*, *gestion*, *immixtion*, *chrétien*, *bestial*, etc.), tantôt *ci* (*patience*, *satiété*, *ration*, *minutie*, *inertie*, *partial*, *ambition*, *Domitien*, *patient*, *partial*, etc.).

L'usage apprendra à quels mots convient l'une ou l'autre prononciation. Cependant il est bon de remarquer que, dans certaines formes identiques, la prononciation *ci* s'applique aux substantifs, la prononciation *ti* aux verbes. Ex. :

PRONONCEZ *ci* :

Des exceptions,
— affections,
— contractions,
— exemptions,
— inspections,
— notions,
— portions,
— inventions, etc.

PRONONCEZ *ti* :

Nous exceptions,
— affections,
— contractions,
— exemptions,
— inspections,
— notions,
— portions,
— inventions, etc.

§ 18. Les consonnes peuvent, selon l'organe qui les articule, se distinguer en *gutturales*, *dentales*, *labiales*, *nasales*, auxquelles s'ajoutent des *liquides*, des *sifflantes* et une *aspirée*.

1. Les *gutturales* sont particulièrement articulées du gosier (en latin *guttur*). Ce sont les consonnes *c*, *k*, *q*, *g*, *j*, et la consonne composée *ch* (*camarade*, *kakatoès*, *quartier*, *gobelet*, *jocrisse*, *charme*).

REMARQUE. — Les *gutturales* *c* et *g* figurent, on l'a vu (§ 16), une double articulation : cette articulation est douce devant les voyelles *e* et *i* (*cendre*, *gendre*; *cimier*, *gibier*) ; elle est dure devant les voyelles *a*, *o*, *u* (*camarade*, *garçon*; *corridor*, *gosier*; *culbute*, *Gustave*).

2. Les *dentales* se prononcent en appuyant la langue contre les dents. Ce sont les consonnes *d*, *t* (*dent*, *dentition*, *théâtre*).

3. Les *labiales* sont articulées surtout par les lèvres (en latin *labia*). Ce sont : *b*, *p*, *f*, *v* (*bon*, *père*, *frère*, *vieillard*).

4. Les *nasales* se prononcent un peu du nez (en latin *nasus*). Ce sont *n* et *m* (Voy. § 11, 4). Ex. : *vin*, *pain*, *faim*; *en*, *emmener*, *emporter*.

5. Les *liquides* sont ainsi appelées parce qu'elles coulent, en quelque sorte, dans la prononciation ; pour cette raison, elles se joignent plus facilement aux autres consonnes (surtout au *b*, au *p*, au *c*, au *g*, à l'*f*). Ce sont l'*l* et l'*r*. Ex. : *blanchir*, *broncher*; *pleurer*, *premier*; *clameur*, *cri*; *gloire*, *grandeur*; *fleurir*, *frère*, etc.

6. Les *sifflantes* sont l'*s* et le *z*. Ex. : *serpent*, *zèbre*. Le sifflement de l'*s* a fourni à Racine un bel effet d'harmonie imitative :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

* La lettre *x* est une consonne *double*, participant des labiales et des sifflantes (elle est pour *cs*, *gs*, *cz*, *gz*). Elle se prononce tantôt comme *cs* (*extrême*, *Alexandre*, *sphinx*), tantôt comme *gs* (*exercice*, *Xavier*, *Xénophon*). Elle s'articule, du reste, quelquefois aussi comme une *s*, par exemple à la fin des mots *six*, *dix*; comme *c* (*excepter*, *excellent*), ou comme *ss* (*Bruzelles*, *Auxerre*, *soixante*); d'autres fois comme un *z*, par exemple dans *dix-huit*, *dixième* et à la fin des mots quand le mot suivant commence par une voyelle. Ex. : *Heureux est-ill.. Prix inestimable... Oiseaux aquatiques.*

7. Enfin la consonne *h*, qu'on peut ajouter aux *gutturales*, est tantôt *muette*, tantôt *aspirée*.

Elle est dite *muette* quand elle ne se fait pas sentir dans la prononciation, soit au commencement, soit au milieu des mots. Ainsi *l'homme*, *l'hirondelle*, *adhérent*, *inhérent* se prononcent comme s'il y avait *l'omme*, *l'irondelle*, *adérent*, *inérent*.

Quand l'*h* est muette, elle n'empêche pas l'élosion, comme on vient de le voir (*l'homme*, *l'hirondelle*).

Elle est dite *aspirée*, quand elle se prononce avec une sorte d'aspiration qui empêche l'élosion de se produire entre deux mots dont l'un finit par une voyelle et l'autre commence par cette *h* suivie d'une voyelle. Ainsi on dit *la haine*, *le hasard*, *le héros*.

REMARQUE I. — L'*h* n'étant pas aspirée dans les dérivés de ce dernier mot, on dit : *l'héroïsme*, *l'héroïne*.

[* HISTOIRE. — Cette observation se trouve déjà dans Vaugelas. Mais longtemps il y a eu doute sur la nature de l'*h* initiale de quelques mots. Ainsi *Patru* ne se prononce pas sur l'*h* du mot *héroïsme*; et, en 1704, l'Académie française déclare que l'*h* est aspirée dans *hésiter* (Voyez notre édition de Vaugelas, I, p. 51-54).]

REMARQUE II.—L'aspiration peut se produire au milieu comme au commencement des mots. Ex. : *ahuri, cohue, dehors.*

REMARQUE III.—Après les consonnes *r* et *t*, l'*h* représente, dans les mots tirés du grec, une aspiration qui n'est plus sensible dans la prononciation française. Ex. : *rhéteur, rhume, Athènes.*

REMARQUE IV.—On a vu plus haut (§ 15) l'articulation spéciale des consonnes composées *ph, ch*. On peut ajouter que, dans quelques mots d'origine anglaise, *sh* se prononce avec le son doux de *ch*. Ex. : *Shakespeare* (prononcez *Chekspire*), *shérif* (prononcez *chérif*), les îles *Shetland* (prononcez *Chetland*), etc.

§ 19. Les *labiales*, les *gutturales* et les *dentales* peuvent être classées, selon l'intensité de leur prononciation, en *douces* et en *fortes*, comme on le voit dans le tableau suivant :

	LABIALES.		GUTTURALES.		DENTALES.
Douces.	b	v	c prononcé s	g, j	d
Fortes.	p	f	c prononcé k	g prononcé gue	t
			k q (qu). h aspirée. ch.		

§ 20. Les consonnes du même ordre (*labiales, gutturales*) peuvent changer de degré dans la formation des mots, c'est-à-dire de *fortes* devenir *douces*, ou de *douces* devenir *fortes*. Ex. :

LABIALES : *veuf, veuve; naïf, naïve.*

GUTTURALES : *public, publicité.*

* § 21. CONSONNES EUPHONIQUES. — La langue française a deux *consonnes euphoniques* qui se mettent entre deux mots *par euphonie*, pour rendre la prononciation plus douce (εὐφωνία), et pour éviter un hiatus. Ces deux lettres sont l's et le t, par exemple dans *vas-y, va-t-on ?* (Voy. § 115, REM. II et III.)

[* HISTOIRE. — Le vieux français, au moins le français populaire, admettait aussi un z euphonique ; ainsi l'on a, dans la *Chanson de Marlborough*.

Il fut porté en terre
Par quatre-z-officiers.

Et le peuple dit encore *entre quatre-z-yeux*. M. Littré, dans son *Dictionnaire* (au mot *œil*), prétend qu'il faut prononcer ainsi, et qu'« il n'y a aucune raison de repousser cette lettre euphonique. » Nous croyons que l'opposition des grammairiens est ici d'accord avec le *bon usage*, comme dirait Vaugelas.]

§ 21 bis. Le nom des six voyelles est du masculin, ainsi que celui de la plupart des consonnes. Mais, d'après l'Académie, sept consonnes, dont le nom usuel se termine par un e muet, sont du féminin : *f* (*effe*), *h* (*ache*), *l* (*elle*), *m* (*emme*), *n* (*enne*), *r* (*erre*), *s* (*esse*).

[* Quelques grammairiens, dont l'autorité n'est pas encore consacrée par l'usage, font toutes les consonnes du genre masculin. Ils disent : *Un f, un h, un l, etc.*]

* § 21 ter. Origines latines de l'alphabet français.

CORRESPONDANCE ENTRE LES LETTRES LATINES ET LES LETTRES FRANÇAISES.

I. — VOYELLES ET DIPHTONGUES.

Dans le passage du latin au français, les voyelles n'ont pas toujours été conservées intactes ; un grand nombre ont été ou

supprimées d'après les règles exposées dans l'*Introduction*, et altérées d'une manière qui n'est pas moins régulière. Cette transformation française des voyelles latines peut être, dans ses traits principaux, déterminée de la manière suivante :

VOYELLES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
FRANÇAISES.	LATINES.	
1. a représente	1° a.... 2° e.... 3° o... a.....	<i>fabulam, fable; asperum, âpre;</i> dans quelques mots comme <i>per, par; remum, rame;</i> <i>dominam, dame.</i> <i>alam, aile; famem, faim; granum, grain; sanum, sain; amare, aimer; racemum, raisin.</i>
ai —	al.....	par suite de la vocalisation de l en u (Voy. u).
au —	1° e....	<i>cervum, cerf; servum, serf; herbam, herbe; objectum, objet; querelam, querelle; crudelem, cruel; arenam, arène;</i>
	2° ā....	<i>talem, tel; mortalem, mortel; carnalem, charnel; amarum, amer; caballum, cheval;</i>
	3° i....	<i>crístam, crête; subinde, souvent; cinerem, cendre; firmum, ferme; tristitiam, tristesse; trifolium, trèfle; intra, entre;</i>
		De cette transformation de i en e, et de la prononciation identique en français des syllabes nasales en et an sont venus des mots comme <i>linguam, langue; tincam, tanche;</i>
	4° o....	<i>coluculam, quenouille; quomodo, comme;</i>
	5° u....	<i>succurrere, secourir; † junicem, genésee; juniperum, genévre.</i>
é, ez, è —	ā.....	<i>nasum, nez; rasum, rez; gratum, gré; pratum, pré; clavem, clef; navem, nef; fabam, fève; labrum, lèvres; capram, chèvre; fratrem, frère.</i>
	1° ac, ag	par suite de la transformation de ac, ag en ai, et de ai en é; Ex. : <i>gractlem, grêle (primitivement graille); fragilem, frêle (fraille);</i>
ê —	2° es...	<i>festum, fête; tempestatem, tempête, etc.</i>

VOYELLES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
FRANÇAISES.	LATINES.	
ei représente	1° ē...	<i>tredecim, treize; sedecim, set:e; anhelare, haleine; frenum, frein; plenum, plein; renes, reins; serenum, serain; venam, veine; vcrbenam, verveine;</i>
	2° i....	dans les syllabes nasales : <i>tingere, utnaire; pingere, peindre; cingere, ceindre; et dans les terminaisons en iculum, iculam : † soliculum, soleil; articulum, orteil; apiculum, abeille; auriculam, oreille; seniore, seigneur; meliorem, meilleur.</i>
eu	1° u....	<i>gulam, gueule; juvenem, jeune;</i>
	2° o....	<i>florem, fleur; horam, heure; mobillem, meuble; nepotem, neveu; mores, mœurs; nodum, nœud; votum, vœu; ovum, œuf; bovem, bœuf; chorum, chœur; novem, neuf, etc.</i>
euil	oli..	<i>folium, feuille; solium, seuil.</i>
	1° i....	<i>principem, prince; simplicem, simple; illum, il;</i>
s. i	2° ē....	<i>ceram, cire; mercedem, merci; tapetum, tapis;</i>
	et quelquefois ð	<i>pretium, prix; implere, remplir; abolere, abolir; florere, fleurir; venenum, venin; † sarracenum, sarrasin; secare, scier; precari, prier;</i>
	3° ec...	dans quelques mots, comme <i>lectum, lit; profectum, profit; confectum, confit;</i>
ie	4° c....	vocalisation fréquente de ces gutturales en i, surtout du c. Ex. : <i>factum, fait; tractum, trait; lac (t), lait; fructum, fruit; instructum, instruit; conductum, conduit; octo, huit (primitivement oit); noctem, nuit (noît); placere, plaire; nocere, nuire; — sagum, sâle; plagam, plaie; plangere, plaindre; majorem, maire.</i>
	1° e....	<i>ferum, fier; heri, hier; pedem, pied; februm, fièvre; bene, bien; rem, rien; venit, vient; tenet, tient; leporem, lièvre; materiam, matière;</i>
	2° ē....	<i>mel, miel; cereum, cierge;</i>
ieu	3° œ et œ	<i>saeculum, siècle; caelum, ciel.</i>
	eu....	<i>deum, dieu; leucam, lieue.</i>
4. o	1° o....	<i>montem, mont; mollem, mol; cornu, corne;</i>
	2° a....	<i>articulum, orteil; natalem, Noël;</i>
	3° au....	<i>aurum, or; auriculam, oreille; audere, oser; claudere, clore;</i>
	4° u....	devant m et n : <i>columbam, colombe, columnam, colonne; cumulum, comble; fundum, fond; undam, onde; urticam, ortie.</i>

VOYELLES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
FRANÇAISES.	LATINES.	
oi représente	1° <i>oe...</i>	<i>tectum, toit; directum, droit;</i>
	2° <i>o...</i>	<i>me, moi; te, toi; legem, loi; regem, roi; telam, toile; velum, voile; stellam, étoile; avenam, avoine; tres, trois; setam, soie; habere, avoir; frigidum, froid; rigidum, roide; digitum, doigt; strictum, étroit; franciscum, français; bibere, boire; vicinum, voisin;</i>
	4° <i>au et o</i>	dans quelques mots comme <i>gaudium, joie; claustrum, cloître; † Sabaudia, Savoie; vocalem, voyelle; potionem, poison.</i>
	oin —	<i>un.....</i> dans quelques mots comme <i>ungere, oindre; pungere, poindre.</i>
oir —	<i>ori....</i> par transposition de l' <i>i</i> : <i>historiam, histoire; dormitorium, dortoir.</i>	
ou	1° <i>o....</i>	<i>nos, nous; totum, tout; Tolosam, Toulouse; rotam, roue; probat, (il) prouve;</i>
	2° <i>u....</i>	<i>ampullam, ampoule; buccam, bouche; crustam, croûte; cursum, cours; curtum, court; curvum, courbe; dulcem, doux; furnum, four; ursum, ours;</i>
	3° <i>ol...</i>	par suite de la vocalisation de l' <i>i</i> en <i>u</i> (Voy. <i>u</i>).
5. u	1° <i>u...</i>	<i>fustem, fût; urnam, urne; justum, juste; succum, suc; acutum, aigu; naturam, nature; figuram, figure; rudem, rude; durum, dur.</i>
	2° <i>l....</i>	vocalisation fréquente de l' <i>i</i> latin : <i>mollem, mou; collum, cou; albam, aube; calidum, chaud, etc.</i> — Ce fait se retrouve au pluriel des noms en <i>al</i> (Voy. § 37).
	3° <i>b....</i>	vocalisé dans quelques mots comme <i>tabulam, taule. Fabricam</i> a donné d'abord <i>faurge</i> , puis <i>forge</i> .
ui	1° <i>ui...</i>	<i>qui, qui; illi, huit, lui;</i>
	2° <i>o....</i>	surtout dans les mots où l' <i>o</i> se trouve voisin d'un <i>i</i> : <i>modium, muid; † podium, puy; oleum, huile; ostium, huis; ostream, huitre; postea, puis; hodie, lui (aujourd'hui); † spodium, dépouille; coctionem, cuisson;</i>
	3° <i>uc...</i>	par suite de la vocalisation du <i>c</i> en <i>i</i> (Voy. <i>i</i>) ; <i>fructum, fruit, etc.</i>
6. y	1° <i>y....</i>	<i>lyram, lyre; martyrem, martyr;</i> — ce sont des mots tirés du grec, et qui en grec ont un <i>υ</i> (λύρα, μάρτυρα); mais ils sont venus du grec par le latin;
	2° <i>u....</i>	<i>Lugdunum, Lyon;</i>

II. CONSONNES.

Nous avons vu (*Introduction*) que la consonne médiane est souvent supprimée en français. Ce n'est pas tout : quand le mot latin présente plusieurs consonnes de suite, le français supprime les premières, à moins qu'elles ne puissent se redoubler et qu'elles ne précèdent une liquide ou une nasale, comme dans *annum, année; implere, emplit; intra, entre; agnum, agneau, etc.* — Mais on a *malade* de *mal(e)aptum; juger* de *jud(i)care; céltif* de *ca(p)tivum; avenir* de *a(d)venire; douter* de *dub(i)tare; Madeleine* de *Ma(g)dalenam, etc.* Quelquefois même deux consonnes sont supprimées par euphonie. Ex. : *semaine* de † *se(p)ti-manam; témoin* de *te(sti)monium; blâmer* de † *blasphemare.*

Quand les consonnes latines ne sont pas supprimées, elles peuvent être modifiées :

1° par *métathèse* ou *transposition* (Ex. : † *vervicem, brebis; formativum, fromage; meliorem, meilleur; singultum, sanglot; pugnum, poing; longe, loin, etc.*);

2° par *affaiblissement* ou changement d'une labiale ou gutturale forte en douce (Ex. : *acutum, aigu; rapam, rave; habere, avoir*);

3° par *assimilation* ou *accommodation*, c'est-à-dire par cette loi d'euphonie qui veut que, sous l'influence d'une consonne, la précédente s'assimile à la suivante ou s'y accommode le plus possible (Ex. : *cognoscere, connaître; adportare, apporter; adcrecere, accroître; ad retro, arrière*);

4° par simple *substitution* (Ex. : *mappam, nappe; apostolum, apôtre, primitivement apostre; comes stabuli, connétable; levamen, levain; rem, rien; meum, mon*).

De plus, le français intercale quelquefois, à l'intérieur des mots, des lettres euphoniques :

1° *b*, Ex. : *numerum, nom(b)re; simulare, sem(b)ler; tremulare, trem(b)ler;*

2° *d*, Ex. : *absolvere, absou(d)re; generum, gen(d)re; tenerum, ten(d)re;*

3° *r*, Ex. : *fundam, f(r)onde; perdicem, perd(r)ix; cannabem, chanv(r)e; thesaurum, t(r)ésor.*

4° *t*, Ex. : *antecessorem, ancé(t)re; accrescere, accrot(t)re;*

A ces observations générales nous ajouterons quelques remarques particulières :

CONSONNES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
FRANÇAISES.	LATINES.	
1. b représente	1° b ...	<i>bonum, bon; laborem, labeur; plumbum, plomb;</i>
	2° v	† <i>vervicem, brebis; Vesontionem, Besançon;</i>
	1° c	<i>collum, cou; colorem, couleur;</i>
2. c —	2° qu ...	† <i>quadrum, cadre; † quadrantem, cadran; quadragesimam, carême; quare, car; quinque, cinq; quemque unum, chacun;</i>
	3° g	† <i>mergum, marcotte; pergamenum, parchemin.</i>
	1° c	dans la plupart des mots où le <i>c</i> est suivi d'un <i>a</i> , Ex. : <i>caballum, cheval; campum, champ; calcum, chauve; camelum, chameau; arcum, arche; manicam, manche; perticam, perche.</i> — De même quand le <i>c</i> précède un <i>u</i> , ou même un <i>e</i> , Ex. : <i>luscum, louche; † lascum (pour la xum), lâche (lasche); mancum, manchot; porticum, porche; ferocem, farouche;</i>
3 bis. ch —	2° cc ...	dans les mots où ces deux lettres sont suivies d'un <i>a</i> . Ex. : <i>vaccam, vache; buccam, bouche; peccatum, péché; siccare, sécher.</i>
	1° f	<i>fabam, fève; februm, fièvre;</i>
	2° ph ..	Dans plusieurs mots venus du grec par le latin, <i>f</i> a été mis à la place de <i>ph</i> , qui est la représentation ordinaire du <i>φ</i> grec (φίλοσοφος, philosophe). Ex. : <i>phantasma, fantôme; phasianum, faisán; phialam, fiole; † phlegma, flegme; † phrenesim, frénésie;</i>
3. f —	3° v	<i>vicem, fois; brevem, bref; nervum, nerf; novem, neuf.</i>
	1° g	<i>gustum, goût;</i>
4. g —	2° v	<i>vadum, gué; vaginam, gaine; Vasconem, Gascon; vastare, gâter; vespam, guêpe; viscum, gui;</i>
	3° vi ...	† <i>leviarium, léger; † abbreviare, abrêger;</i>
5. h —	h	<i>habitare, habiter; cohortem, cohorte.</i> Quelquefois l' <i>h</i> a été supprimée au commencement des mots (<i>habere, avoir; homo, on; horridum, ord (d'où ordure); hortulanum, ortolan</i>). — D'autres fois, mais assez rarement, l' <i>h</i> a été ajoutée au commencement d'un mot, bien qu'il n'y ait pas d' <i>h</i> en latin; Ex. : <i>altum, haut; octo, huit; ostream, huître; † eremita, hermite; ululare, hurler;</i>
	1° j	<i>judicem, juge; jurare, jurer;</i>
	2° i	<i>diurnum, jour;</i>
6. j —	3° g	dans les mots latins où le <i>g</i> est suivi de <i>a</i> ou de <i>e</i> . Ex. : † <i>galbinum, jaine; † gambam, jambe; gaudere, jouir; gemellum, jumeau.</i>

CONSONNES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
FRANÇAISES.	LATINES.	
7. s représente	1° s	<i>risum, ris;</i>
	2° c	à la fin du radical latin; Ex. : <i>sorc-em, souris;</i> <i>vic-em, fois;</i>
8. v —	1° v	<i>vocem, voix; validum, valide;</i>
	2° b	<i>ab ante, avant; subinde, souvent; cubare, couvrir;</i> <i>debere, devoir; fabam, fève; gubernare, gouverner;</i>
9. x —	3° p ...	Le <i>p</i> , qui s'adoucit, soit en <i>b</i> (<i>perustulare, brûler; apiculam, abeille</i>), soit en <i>f</i> (<i>caput, chef</i>), s'adoucit plus ordinairement en <i>v</i> (<i>capillum, cheveu; coopertum, couvert; crepare, crever; cupam, cuve; nepotem, neveu; rapere, ravir</i>).
	c	à la fin du radical latin; Ex. : <i>pac-em, paix;</i> <i>calc-em, chaux; nuc-em, noix; voc-em, voix;</i> <i>cruc-em, croix.</i>

CHAPITRE IV.

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES ET PONCTUATION. ACCENT TONIQUE.

I. SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

§ 22. On appelle *signes orthographiques* les diverses notations employées dans le langage écrit, soit pour indiquer la prononciation, soit pour séparer les mots et les phrases.

Les signes orthographiques usités en français sont au nombre de cinq : les *accents*, l'*apostrophe*, la *cétille*, le *tréma*, le *trait d'union*.

1° Les *accents* (*aigu, grave, circonflexe*) marquent certaines variétés de prononciation des voyelles, mais servent

aussi à établir des différences d'orthographe entre des mots dont le son est le même (Voy. plus haut, §§ 8 et 9).

2° L'*apostrophe* (') est le signe de l'*élision* des voyelles *a, e, i* (Voy. plus haut, § 14).

3° La *cédille* (¸) se place sous le *c* devant *a, o, u*, pour lui donner l'articulation de l'*s* (*Ex.* : **façade, façon, reçu**) au lieu de l'articulation semblable à celle du *k* (*camarade, comédie, curé*).

[ÉTYMOLOGIE. — *Cédille* vient du mot grec *zediglia*, par lequel les imprimeurs italiens, qui inventèrent ce signe, désignaient un petit crochet en forme de *z* qu'on plaçait sous le *c* pour lui donner le son de l'*s* ou du *z*. Ce signe et le mot qui l'indiquent ont été répandus en France au commencement du *xvi*^e siècle.]

4° Le *tréma* (¨) se met sur les voyelles *e, i, u*, placées après une autre, pour indiquer que la seconde voyelle doit être détachée de la première dans la prononciation. *Ex.* : **païen, naïf, Saül**.

[ÉTYMOLOGIE. — *Tréma* vient du mot grec *τρομήμα*, *trou, point*. Le *tréma* fut pour la première fois employé au *xvi*^e siècle.]

5° Le *trait d'union* (-) sert à réunir en un seul deux ou plusieurs mots, dits *mots composés* (*Ex.* : **Pays-Bas, arc-en-ciel; dites-moi, croyez-vous?**) ou à joindre étroitement certains mots (*Ex.* : **c'est-à-dire, non-seulement, peut-être, est-il vrai? dit-il, etc.**).

II. ACCENT TONIQUE.

§ 23. Il ne faut pas confondre avec les *accents*, qui viennent d'être classés parmi les *signes orthographiques* (*accent aigu, accent grave, accent circonflexe*), l'*accent tonique*, lequel consiste dans l'intensité d'émission de la voix sur une des syllabes d'un mot. La syllabe sur laquelle la voix se porte avec intensité est dite *accentuée* : il n'y a jamais qu'une syllabe accentuée dans un mot toutes les autres syllabes sont dites *atonas* ou *non accentuées*.

[ÉTYMOLOGIE. — *Tonique* et *atone* viennent des mots grecs : *τονικός*, *tonique*, formé de *τόνος*, *accent*; *ἄτονος*, *inaccentué*. *Accent tonique* forme donc une sorte de tautologie.]

§ 24. REMARQUE I.—En français, l'*accent tonique* tombe toujours sur la dernière syllabe du mot, excepté quand cette syllabe est *muette* (Voy. § 9). Dans ce dernier cas, c'est l'avant-dernière syllabe qui est *accentuée*. Par exemple, dans *sensible*, *aimable*, la syllabe *accentuée* est *si*, *ma*; les deux autres (*sen* et *ble*, *ai* et *ble*), sont *atones*. Dans *marchons*, l'*accent* est sur la dernière; dans *marche*, il est sur la première.

REMARQUE II. — Un mot français ne peut jamais se terminer par deux syllabes muettes consécutives.

REMARQUE III. — Quand l'*accent tonique* est sur la dernière syllabe d'un mot et que l'avant-dernière syllabe est *muette*, l'avant-dernière ne compte pour ainsi dire pas dans la prononciation, au moins dans la prononciation rapide de la conversation. Ainsi *charretier* se prononce *charr'tier*; *pèlerin*, *pèl'rin*; *éperon*, *ép'ron*; *hallebarde*, *hall'barde*; *hôtellerie*, *hôtell'rie*; *palefrenier*, *pal'frenier*, etc. Dans *hallebarde*, *hôtellerie*, l'*accent tonique* est sur l'avant-dernière syllabe; mais la syllabe finale, étant *muette*, ne compte pas pour la prononciation, et l'*accent* doit reculer sur la syllabe précédente.

REMARQUE IV.—Le signe du pluriel, dans les substantifs et adjectifs (*s*) et dans les verbes (*nt*), n'empêche pas les syllabes finales d'être muettes, et par conséquent atones. Ainsi, dans cette phrase : *Les roses sentent bon*, les syllabes qui terminent les mots *roses* et *sentent* sont muettes. Il en est de même de l'*s* à la 2^e personne du singulier dans quelques temps de verbes. Ex. : *tu aimes*.

* REMARQUE V. — Les mots français composés de plus de deux syllabes ont, sur la première, une sorte d'*accent* de

surcroît, qui vient s'ajouter à l'accent de la voyelle finale. Ainsi l'on prononce (en accentuant les syllabes marquées ici de caractères plus forts) : **cavalier**, **cavalerie**, **anthropophage**, **belligérant**.

* REMARQUE VI. — Quand plusieurs monosyllabes se suivent, ils se prononceraient difficilement s'ils étaient tous *atones* ou tous *accentués*; les mots *atones* ont besoin d'être soutenus par des mots *accentués*; et des mots qui, pris isolément, seraient accentués, se soudent étroitement au mot suivant, qui prend seul l'accent. C'est ce mélange de mots *atones* et *accentués* qui fait l'harmonie de ces vers de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.
Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble.

* REMARQUE VII. — Il ne faut pas confondre l'*accent tonique*, c'est-à-dire l'intensité de l'émission de la voix sur les syllabes *accentuées*, avec ce qui fait que les syllabes sont *brèves* ou *longues*, c'est-à-dire avec la *quantité*. En général, cependant, l'influence de l'*accent tonique* se fait sentir sur la *quantité*. Ainsi la pénultième, qui se trouve accentuée parce qu'elle est suivie d'une syllabe muette, est le plus souvent longue (Ex. : **rose**, **zone**, **pôle**, **vue**, **vie**, etc., excepté **barbare**, **rare**), à moins que la voyelle de la pénultième ne soit suivie de deux consonnes (Voy. § 7). Les syllabes *atones* sont ordinairement brèves (Ex. : **régulier**, **réglement**), et une syllabe ne peut guère être longue que si elle est accentuée; cependant il y a des exceptions, Ex. : **fêter**, **arroser**, **enjôler**, etc. Du reste, l'accent peut porter sur des syllabes brèves (Ex. : **bonté**, **objet**, **habit**, **soldat**, etc.).

De cette influence de l'*accent* sur la *quantité* il résulte que des syllabes, qui sont longues quand elles sont accentuées, deviennent brèves en devenant *atones*. Ex. :

1° *accentuées et longues :*

je loue,
j'erre,
foule,
ruse.
un homme brave,
Ce livre est nôtre,

2° *atones et brèves :*

louer ;
errer,
fouler ;
rusé ;
un brave homme ;
c'est notre livre.

[* HISTOIRE. — Dans l'ancien français, qui ne connaissait pas nos accents *aigu, grave, circonflexe*, la syllabe finale accentuée était toujours terminée par une consonne, dont la présence s'expliquait par l'étymologie. Ainsi l'on écrivait *bled* (de † *bladum, abladium*) et *bontet* (de *bonitatem*), avec suppression de la voyelle finale, qui est atone dans les deux mots racines. Aujourd'hui même l'usage est hésitant entre *clé* et *clef* (*clavem*), *diné* et *dîner*, *sou pé* et *souper*, etc. On lit dans Lamartine :

En passant sur mon corps écrase-moi du *pié* (pour *piéd*),
Maudis-moi sans remords, franchis-moi sans pitié.

* ORIGINES LATINES. — Voyez à la fin de l'*Introduction* ce qui est dit de l'influence de l'accent latin sur l'accent français.]

III. PONCTUATION.

§ 25. On appelle *phrase* une réunion de mots formant un sens complet ; les phrases peuvent se diviser en *membres de phrase*.

Les phrases et les membres de phrase sont séparés par des *signes de ponctuation*.

§ 26. On distingue dix signes de ponctuation : la *virgule*, le *point et virgule*, les *deux points*, le *point*, le *point d'interrogation*, le *point d'exclamation*, les *points de suspension*, le *tiret*, les *guillemets*, la *parenthèse*.

1° La *virgule* (,) marque une légère suspension.

Elle sépare les mots de même nature qui ne sont pas

unis par une conjonction, les mots mis en apostrophe et en apposition, les verbes ayant un même sujet, les compléments circonstanciels un peu étendus et les compléments indirects mis par inversion avant le verbe. Quand il y a plusieurs noms faisant fonction de sujet, elle ne se met pas entre le dernier et le verbe. *Ex.* :

La fraude, le parjure, les procès, les guerres ne font jamais entendre leurs voix dans ce séjour chéri des dieux. (FÉNÉLON.)

Les Tyriens sont industrieux, patients, laborieux. (*Id.*)

O vous, qui que vous soyez, mortelle ou déesse... (*Id.*)

L'attelage suait, soufflait, était rendu. (LA FONTAINE.)

Huit ans déjà passés, une impie étrangère... (RACINE.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Virgule* vient du latin *virgula*, *petite verge*.]

2° Le *point et virgule* (;) marque une pause plus forte. Il sépare certaines propositions qui sont liées entre elles par le sens, celles qui sont comprises dans une énumération et les propositions subordonnées qui se suivent (Voy. § 158, 172-3). *Ex.* :

Vous avez bien sujet d'accuser la nature ;
Un roitelet, pour vous, est un pesant fardeau.

(LA FONTAINE.)

Il faut qu'en cent façons, pour plaire, il se replie ;
Que tantôt il s'élève et tantôt s'humilie ;
Qu'en nobles sentiments il soit partout fécond ;
Qu'il soit aisé, solide, agréable, profond. (BOILEAU.)

3° Les *deux points* (:) s'emploient devant une citation ou devant une proposition qui explique, développe ou résume ce qui précède. *Ex.* :

Jupiter dit un jour : Que tout ce qui respire
S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur.

Venez, singe ; parlez le premier, et pour cause :
Voyez ces animaux, faites comparaison
De leurs beautés avec les vôtres. (LA FONTAINE.)

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi. (LA FONTAINE.)

Alexandre fit deux mauvaises actions : il brûla Persépolis et tua Clitus. (MONTESQUIEU.)

Il y a lieu de noter ici que la *majuscule* (qui se met au commencement d'une phrase ou après un point) se met après deux points quand on commence une citation, comme dans le premier exemple de La Fontaine, mais non quand on commence une proposition explicative, comme dans l'exemple de Montesquieu.

4° Le *point* (.) se met à la fin des phrases distinctes les unes des autres. *Ex.* :

« La paix fut donnée à l'Église. Constantin la combla d'honneurs et de biens. La victoire le suivit partout. » (BOSSUET.)

[* ÉTYMOLOGIE. — *Point* vient du latin *punctum*, qui a le même sens, et qui vient de *pungere*, *poindre*, *piquer*.]

5° Le *point d'interrogation* (?) se met à la fin des phrases interrogatives. *Ex.* :

Que faisiez-vous au temps chaud? (LA FONTAINE.)

REMARQUE. — Le point d'interrogation ne se met pas après les interrogations indirectes, c'est-à-dire dans les constructions où le mot interrogatif sert à joindre une proposition à une autre. *Ex.* : *On m'a demandé quelle était votre position.*

6° Le *point d'exclamation* (!) se met après les interjections et à la fin des phrases où se trouvent exprimées la surprise, l'admiration, une vive émotion. *Ex.* :

Que le Seigneur est bon ! que son joug est aimable !
Heureux qui dès l'enfance en connaît la douceur !

(RACINE.)

7° Les *points de suspension* (....) indiquent la suppression d'un ou de plusieurs mots faciles à suppléer. *Ex.* :

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te... Mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter.

(RACINE.)

C'est Athalie qui parle au grand-prêtre Joad. La pensée complète serait : *Je devrais t'immoler sur l'autel....*

8° Le *tiret* (—) sert, dans un dialogue, à indiquer un changement d'interlocuteur. *Ex.* :

Est-ce assez ? dites-moi. N'y suis-je point encore ?

— Nenni. — M'y voici donc ? — Point du tout. — M'y voilà ?

— Vous n'en approchez point. (LA FONTAINE.)

[HISTOIRE. — Le tiret est aussi quelquefois employé aujourd'hui au milieu des phrases, pour insister sur certains membres de phrase et même sur certains mots. Mais cet emploi était ignoré des auteurs classiques.]

9° Les *guillemets* (« ») se mettent au commencement et à la fin d'une citation, et quelquefois devant chaque ligne du passage cité. *Ex.* :

Le renard s'en saisit, et dit : « Mon bon monsieur,

« Apprenez que tout flatteur

« Vit aux dépens de celui qui l'écoute ;

« Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute. »

(LA FONTAINE.)

[*ÉTYMOLOGIE. — Le mot *guillemet* vient du nom d'un imprimeur du XVI^e siècle (*Guillemet* ou *Guillaumet*), qui inventa ce signe.]

10° La *parenthèse* consiste en deux crochets () entre lesquels on renferme les mots qui se détachent du reste de la phrase. *Ex.* :

A ces mots, l'animal pervers

(C'est le serpent que je veux dire,

Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper)...

(LA FONTAINE.)

[*ÉTYMOLOGIE. — Le mot *parenthèse* vient du grec *παρένθεσις*, action d'intercaler.]

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE DES MOTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT.

CHAPITRE I.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MOTS.

§ 27. Il y a en français neuf espèces de mots ou parties du discours, dont cinq sont *variables*, c'est-à-dire sujettes à des modifications, et quatre *invariables* :

- | | | |
|--------------------------|---|--------------|
| 1° le nom ou substantif, | } | VARIABLES. |
| 2° l'article, | | |
| 3° l'adjectif, | | |
| 4° le pronom, | | |
| 5° le verbe, | | |
| 6° l'adverbe, | } | INVARIABLES. |
| 7° la préposition, | | |
| 8° la conjonction, | | |
| 9° l'interjection, | | |

REMARQUE. — Un grand nombre de grammairiens distinguent une dixième partie du discours, le *participe* : c'est en réalité un des *modes* du verbe, comme on le verra plus loin.

CHAPITRE II.

LE NOM OU SUBSTANTIF.

§ 28. On appelle *nom* ou *substantif* un mot qui sert à désigner les personnes et les choses, c'est-à-dire les êtres animés ou inanimés, abstraits ou concrets. (On entend par *êtres concrets* ceux qui tombent sous les sens, par *êtres abstraits* ceux qui n'ont pas de réalité matérielle. Ex. : *lion, loup ; pierre, arbre, chaise, table ; — prudence, amitié.*)

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient le *substantif* « *nomen substantivum* », c'est-à-dire nom qui désigne une *substance*.]

On distingue les *noms communs* et les *noms propres* :

Les *noms communs* conviennent à tous les êtres de la même espèce. Ex. : *ville, maison, homme, femme.*

Les *noms propres* désignent en particulier certains êtres, soit des individus, soit des collections d'individus. Ex. : *Pierre, Paul, Paris, la France.*

§ 29. REMARQUE I. — Les noms de familles, de peuples, de fleuves, de montagnes sont des noms propres : *les Bourbons, les Français, le Rhône, les Alpes.*

REMARQUE II. — La première lettre des noms propres doit toujours être une *majuscule* ou *grande lettre*.

§ 30. Parmi les noms communs, on distingue les *noms collectifs*, les *noms composés*, les *mots employés substantivement* :

I. Les *noms collectifs* sont ceux qui expriment une réunion de personnes ou de choses. Ex. : *multitude, troupe, flotte, armée, etc.*

Ils se subdivisent en *collectifs généraux*, qui embrassent la généralité ou une partie déterminée des personnes ou

des choses indiquées, comme *le peuple, la foule, la moitié, le tiers*, etc., et *collectifs partitifs*, qui désignent une partie indéterminée, comme *une quantité, une espèce, une sorte*, etc.

II. Les *noms composés* sont ceux qui sont formés de plusieurs mots le plus souvent joints ensemble par des traits d'union, mais ne désignant qu'une personne ou qu'une chose. *Ex. : chef-d'œuvre, arc-en-ciel.*

III. Les *mots employés substantivement* sont des mots autres que le nom qui sont employés accidentellement comme substantifs; par exemple, des adjectifs : *le riche, le pauvre, la malade; le beau, le laid; un sage, une savanté*; des verbes : *le boire, le manger, le va et vient*; des adverbes : *le oui, le non*, etc.

[* HISTOIRE. — L'emploi des diverses parties du discours avec la fonction du substantif était beaucoup plus étendu dans l'ancienne langue que dans la langue actuelle. Il est particulièrement fréquent, par souvenir du latin et surtout du grec, chez les écrivains du XVI^e siècle.]

GENRES.

§ 31. Les substantifs sont du *genre masculin* ou du *genre féminin*.

Les noms d'hommes et d'animaux mâles sont du masculin. *Ex. : un père, un lion.*

Les noms de femmes et de femelles sont du féminin. *Ex. : une mère, une lionne.*

Par extension, l'usage a, dans quelques langues, et spécialement en français, attribué soit le genre masculin, soit le genre féminin aux mots qui désignent des êtres inanimés. *Ex. :*

du masculin : le monde, le soleil, un astre.

du féminin : la terre, la lune, une étoile.

REMARQUE I. — Sont masculins 1^o les noms de montagnes, excepté *les Alpes, les Pyrénées, les Cordilières, les Cévennes, les Vosges, les Andes.*

2° La plupart des noms de villes, à l'exception des villes dont le nom commence par un article féminin (*La Rochelle, La Ferté*, etc.), ou se termine par un *e* muet (*Rome, Venise*; quand il y a doute sur le genre d'un de ces noms, on y ajoute le mot *ville* (*la ville de Londres, la ville de Bruxelles*, etc.);

3° Les noms de contrées, excepté quand ils se terminent par un *e* muet (*le Piémont, le Portugal, le Pérou, la France, l'Angleterre, la Russie*, etc.

REMARQUE II. — Le nom des fleuves est tantôt masculin, tantôt féminin. On dit : *le Rhône, le Tibre, le Volga, la Seine, la Tamise, la Vistule, la Plata*, etc.

§ 32. L'usage seul peut apprendre à quel genre appartiennent les noms de choses. Il est bon cependant de noter le genre des substantifs suivants, sur lequel ont lieu quelquefois des erreurs :

Genre masculin

âge,	équilibre,	ivoire,	orifice,
antipode,	équinoxe,	légume,	ouvrage,
apologue,	érysipèle,	mânes,	paraphe,
astérisque,	esclandre,	obélisque,	pétale,
atome,	étage,	obstacle,	pleur,
auspice,	exorde,	obus,	relâche,
centime,	hémisphère,	omnibus,	ulcère,
décombres,	hospice,	ongle,	ustensile,
épiderme,	hôtel,	orage,	vivres.
épilogue,	incendie,	orchestre,	
épisode,	indice,	organe,	

Genre féminin

alarme,	atmosphère,	fibre,	once,
alcôve,	avant-scène,	horloge,	outré,
amorce,	dinde,	huile,	paroi,
aigre,	ébène,	idole,	patère,
antichambre,	écritoire,	immondice,	pédale,
apostrophe,	épigramme,	insulte,	reôte,
argile,	épigraphe,	intrigue,	sentinelle,
armoire,	épitaphe,	nacre,	stalle,
arrhes,	épithète,	offre,	ténèbres.
arrête,	équivoque,	omoplate,	

On peut noter aussi que les noms abstraits en *ion*, en *té* et en *eur* sont féminins, tandis que les noms en *aire*, en *age* et en *iste* sont presque tous masculins. Ex. : *une action, une légèreté, une erreur*; un *notaire, un plumage, un ébéniste*.

[* ORIGINES LATINES. — La différence des genres en français est venue, en grande partie, du latin. Mais le français n'a pas gardé de trace du genre neutre dans le substantif; et si, en général, les mots d'origine latine ont gardé leur genre, cette règle est loin d'être sans exception.

Ainsi, 1° les noms abstraits en *or*, masculins en latin, sont tous devenus féminins en français (*erreur, fureur, grandeur*); et l'influence d'un *e* muet final, signe ordinaire du féminin, a fait mettre au féminin en français plusieurs mots qui sont masculins en latin (*auge, de alveum; puce, de pulicem, etc.*); 2° les noms féminins du latin qui sont terminés en *us*, signe ordinaire du masculin, ont été mis en français au masculin (*un orme, de ulmum, accusatif de ulmus; un platane, de platanum; un porche, de porticum, etc.*), et la suppression d'un *e* final, qui avait primitivement remplacé l'*a* latin, signe du féminin, a eu le même résultat sur certains mots (par ex. : *un épi, de spicam*).

Quant aux noms neutres, ils sont en général devenus masculins (Ex. : *un siècle, de sæculum; un incendie, de incendium*). Cependant la terminaison *a* du pluriel neutre ayant été souvent confondue dans le latin vulgaire avec celle des noms féminins, un grand nombre de noms neutres en latin sont devenus féminins en français. Ainsi *folia* a donné *une feuille*; *grana, une graine*; *labra, une lèvre*; *vela, une voile*; *poma, une pomme, etc.*

[* HISTOIRE. — Il s'en faut que les noms, une fois entrés dans la langue, aient eu un genre fixé une fois pour toutes. Au contraire, il y a eu sur le genre de nombreuses indécisions : la trace en est restée dans les noms à double genre, dont il sera traité plus loin (Syntaxe, § 181). On trouve, avec un genre différent de celui que l'usage leur a attribué, les mots suivants chez Malherbe, qui est un poète grammairien : *abîme, absinthe, âge, aide, aise, archevêché, automne, carrosse, dialecte, dot, doute, duché, échange, éclipse, énigme, épithète, erreur, étude, fourmi, guide, idole, mensonge, navire, offre, poison, porche, reproche, risque, salve, etc.* M^{me} de Sévigné met *évangile* et *orage* au féminin (Voy. le *Lexique* de l'édition Monmerqué). Racine met aussi au féminin *emplâtre, erysipèle*, et au masculin *hydre, idole, offre, etc.* Boileau met *insulte* au masculin. Le mot *Franche-Comté*

prouve le changement de genre de *comté*. Au XVII^e siècle, *affaire* était du masculin, *val* du féminin, etc. Vaugelas est un témoin de l'indécision de la langue sur le genre de certains substantifs dans ses *Remarques aux mots automne, épigramme, épitaphe, épithalame, épithète, équivoque, horoscope, mensonge, œuvre, période, poison, pourpre, r. lâche, reproche*, etc. — Anciennement le genre était plus conforme qu'aujourd'hui à l'étymologie; par ex. : *dialecte* était féminin (ἡ διάλεκτος); *erreur*, masc. (*errorem*); *idole*, masc. (τὸ εἶδωλον); *poison*, fém. (*poisonem*); *porche*, fém. (*porticum*); etc. *Sphinx*, qui était du féminin, est aujourd'hui masculin par confusion des êtres fabuleux de Béotie et d'Égypte.

FORMATION DU FÉMININ.

§ 33. En général on forme le féminin des noms en ajoutant un *e* muet au masculin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
ours,	ourse;	marquis,	marquise;
cousin,	cousine;	marchand,	marchande;
serin,	serine;	fabricant,	fabricante.

[ORIGINES LATINES. — Cet *e* muet vient d'un *a* latin, et, comme l'*a* latin, il est devenu le signe ordinaire du féminin; il l'est même pour les mots non dérivés du latin.]

§ 34. Le plus souvent la formation du féminin amène diverses modifications du mot. Par exemple :

1° Les substantifs terminés par *l, n, t* redoublent cette consonne devant l'*e* du féminin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
chien,	chienne;	Gabriel,	Gabrielle;
lion,	lionne;	linot,	linotte;
paysan,	paysanne;	chat,	chatte;

2° La plupart des substantifs terminés en *teur* ont leur féminin en *trice*. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
acteur,	actrice;	observateur,	observatrice;
imitateur,	imitatrice;	persécuteur,	persécutrice;
adulateur,	adulatrice;	tuteur,	tutrice.

Par analogie, le mot *ambassadeur* fait au féminin *ambassadrice*.

[ORIGINES LATINES. — Les terminaisons *teur*, *trice*, viennent des terminaisons latines *toem*, *tricem*. Ex. : *imitatorem*, *imitatricem*.

[* HISTOIRE. — Le féminin d'*amateur* n'est guère usité ; mais on trouve des exemples d'*amatrice* au XVI^e siècle (AMYOT) et même au XVIII^e (J.-J. ROUSSEAU).]

3^o Les substantifs dérivés de verbes et terminés en *eur* forment leur féminin de deux façons :

1. Ou bien ils changent *eur* en *eresse* : la syllabe *eur*, qui était frappée de l'*accent tonique*, s'affaiblit en *er* et devient *atone* ; l'*accent* passe sur la terminaison du féminin, *esse*. Ex. :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
vengeur,	vengeresse ;	demandeur,	demanderesse ;
pécheur,	pécheresse ;	défendeur,	défenderesse ;
chasseur,	chasseresse ;	etc.	etc.

Le substantif *enchanteur* forme son féminin de la même façon : *enchanteresse*.

[* HISTOIRE. — Cette forme de féminin est la plus ancienne pour les noms en *eur*. *Esse* est un suffixe féminin qu'on retrouvera plus loin, au numéro 4^o.]

2. Ou bien ils changent *eur* en *euse* (ce qui arrive le plus souvent) ; l'*accent* reste sur la même syllabe, au masculin et au féminin. Ex. :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
chanteur,	chanteuse ;	marcheur,	marcheuse ;
buveur,	buveuse ;	danseur,	danseuse ;
etc.	etc.	etc.	etc.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison *euse* vient du suffixe latin *osa*. — Le mot *chanteur* a un autre féminin, *cantatrice* ; de même, le féminin d'*empereur* est *impératrice*. C'est que, dans ces mots, le masculin ne vient pas du masculin latin (*can-*

tatorem, imperatorem), mais est de formation populaire; au contraire, le féminin est de formation savante et vient du féminin latin (*cantatricem, imperatricem*).]

4° La plupart des substantifs terminés au masculin en *e* muet ont au féminin la terminaison *esse*, et dans ces mots l'accent change de place comme dans la première série des noms en *eur*. *Ex.* :

tigre,	tigresse ;	prophète,	prophétesse ;
hôte,	hôtesse ;	prêtre,	prêtresse ;
pauvre,	pauvresse ;	nègre,	négresse ;
prince,	princesse ;	comte,	comtesse ;
maître,	maîtresse ;	etc.	etc.

On trouve encore la terminaison *esse* dans le féminin de quelques noms isolés, comme :

abbé,	abbesse ;	devin,	devineresse ;
duc,	duchesse ;	dieu,	déesse ; etc.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison *esse* vient de la terminaison latine *issa*. *Ex.* : + *Prophetissa, prophétesse*.

[* HISTOIRE. — On trouve chez La Fontaine *devineresse, devineuse* et *devine*.]

REMARQUE. — Quelques noms en *e* ne changent pas de forme au féminin. *Ex.* : *locataire, propriétaire*.

5° Le substantif *époux* fait au féminin *épouse*, d'après la règle des adjectifs en *eux* et en *oux* (*jaloux, jalouse*). — Voy. § 57.

6° Dans les substantifs suivants le féminin s'éloigne plus ou moins du masculin :

chevreau,	chevrette ;	neveu,	nièce ;
fil,	fille ;	roi,	reine ;
gouverneur,	gouvernante ;	serviteur,	servante ;
héros,	héroïne ;	veuf,	veuve ;
levrier,	levrette ;	etc.	etc.
loup,	louve ;		

REMARQUE. — *Loup* fait naturellement *louve* ; *Juif*, *Juive* ; *veuf*, *veuve* ; les labiales fortes *p* et *f* se changent devant l'*e* muet en la labiale douce *v* (Voy. § 19).

[ORIGINES LATINES. — On reconnaît dans *fils* la trace du latin *filius* ; dans *fille* celle du latin *filia* ; dans *reine*, *regina*.

[* HISTOIRE. — On trouve dans Malherbe le féminin *gouverneuse*. — Anciennement on ajoutait *ve* au masculin des mots terminés par *f* (*veufve*, *maladive*). — Le mot *apprenti* se disait autrefois *apprentif*, d'où le féminin *apprentive*. Boileau avait d'abord écrit *apprentive*, dans ce vers :

Vais-je épouser ici quelque *apprentive* auteur ?]

7° Quelquefois, par suite de la perte d'anciens substantifs masculins ou par le fait de l'addition au masculin de quelque suffixe, le féminin est plus court que le masculin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
dindon,	dinde ;	manteau,	mante ;
compagnon,	compagne ;	mulet,	mule ;
chiffon,	chiffe ;	vieillard,	vieille ;
canard,	cane ;	etc.	etc.

[HISTOIRE. — *Compagnon* est l'ancien cas régime de *compain*. *Mulet* est un diminutif du vieux mot *mul*, comme *sachet de sac*, *jeunet de jeune*, etc.]

8° Il y a quelquefois des mots tout à fait différents pour le masculin et le féminin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
homme,	femme ;	cheval,	jument ;
père,	mère ;	coq,	poule ;
papa,	maman ;	taureau,	vache ;
frère,	sœur ;	bélier,	brebis ;
oncle,	tante ;	bouc,	chèvre ;
parrain,	marraine ;	cerf,	biche ;
gendre,	bru ;	porc,	trûie ;
neveu,	nièce ;	sanglier,	laie ;
garçon,	fille ;	etc.	etc.

Enfin, dans d'autres cas, le même mot sert pour le masculin et le féminin; aussi, pour désigner les sexes, ajoute-t-on les mots *mâle*, *femelle*. *Ex* :

oiseau *mâle*, oiseau *femelle*;
papillon *mâle*, papillon *femelle*.

NOMBRES.

§ 35. Il y a, en français, deux nombres, le *singulier* et le *pluriel*.

Le singulier indique une seule personne ou une seule chose. *Ex* : **un homme, un livre.**

Le pluriel indique plusieurs personnes ou plusieurs choses. *Ex*. : **des hommes, des livres.**

FORMATION DU PLURIEL.

§ 36. *Règle générale.* On forme le pluriel en ajoutant une *s* au singulier. *Ex* : un homme, des hommes ;
un lion, des lions.

Quelques grammairiens admettent que les substantifs terminés par *ant* ou *ent*, du moins ceux qui ont plus d'une syllabe (et non les monosyllabes comme *dent*, *gant*, etc.), conservent ou perdent le *t* au pluriel. On doit maintenir toujours le *t*, et l'Académie ne reconnaît pas d'autre orthographe : des *enfants*, des *présents*, des *diamants*, des *appartements*. Toutefois le mot *gent* fait au pluriel *gens*.

[* HISTOIRE. — Dès 1705, Regnier Desmarais (*Gramm., Traité des noms*) blâmait cette suppression du *t*, qui avait cours de son temps; il la blâmait comme « effaçant peu à peu les traces de l'origine des noms ».

* ORIGINES LATINES. — Cette *s*, qui est le signe du pluriel, vient de l'*s* qui marquait au moyen âge le *cas régime* du pluriel, et en latin l'accusatif pluriel; *Ex*. : *muros*, des murs; *arbores*, des arbres, etc. Ainsi, pour le pluriel comme pour le singulier, le cas régime a subsisté dans les noms plutôt que le cas sujet.]

§ 37. A cette règle générale de la formation du pluriel par l'addition d'une *s* il n'y a qu'une exception, plus apparente que réelle : c'est que certains noms prennent

au pluriel, non une *s*, mais un équivalent de l'*s*, à savoir un *x*. Ainsi :

1° On écrit avec un *x* sept noms terminés en *ou* :

des bijoux, des choux, des hiboux, des poux.
— cailloux, — genoux, — joujoux.

Mais tous les autres noms en *ou* suivent la règle générale. *Ex.* : des licous, des clous, des verrous, des sous, etc.

2° On écrit également avec un *x* tous les noms terminés en *au*, *eau*, *eu* :

des boyaux, des châteaux, des cheveux,
— étaux, — chevreaux, — feux,
— noyaux, — peaux, — jeux,
— tuyaux, — vaisseaux, — lieux.

Un mot d'origine étrangère, *landau*, s'écrit au pluriel *des landaus*.

3° Dans presque tous les noms terminés au singulier en *al*, la consonne finale (*l*) se change en *u* au pluriel ; d'où il résulte la terminaison *aux*. *Ex.* :

Singulier :	Pluriel :	Singulier :	Pluriel :
un amiral,	des amiraux ;	un bocal,	des bocaux,
— cheval,	— chevaux ;	— mal,	— maux.

Mais quelques noms en *al* suivent la règle générale, c'est-à-dire forment le pluriel par l'addition d'une *s* au singulier. Ainsi l'on dit :

des bals, des cals, des carnivals,
— chacals, — pals, — régals.

4° Sept noms terminés en *ail* changent de même cette terminaison, au pluriel, en la terminaison *aux* :

Singulier :	Pluriel :	Singulier :	Pluriel :
un bail,	des baux ;	un travail,	des travaux ;
— corail,	— coraux ;	— vantail,	— vantaux ;
— émail,	— émaux ;	— vitrail,	— vitraux.
— soupirail,	— soupiraux ;		

La règle générale est observée pour les mots suivants :
des camails, des détails, des épouvantails,
— gouvernails, — portails, — mails.

REMARQUES. I. — *Bercail* n'a pas de pluriel.

II. — Le pluriel de *bétail* est irrégulier : *bestiaux*.

III. — Le pluriel d'*ail* est en général *aulx* (V. § 182 bis).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La vocalisation de l', au pluriel des mots terminés en *al* et *ail* (*aux*), a lieu par suite de l'adoucissement de *l* en *u*, fait qu'on retrouve dans plusieurs mots de la langue. Ainsi :

Autre (primitivement *altre*), vient de *alter*. D'où *altération*.

Aube — *albe*, — *alba*. D'où *albumine*.

Beau — *bel*, — *bellum* (accus. de *bellus*). D'où *embellir*.

Cou — *col*, — *colum*. D'où *collier*.

Paume — *palme*, — *palma*. D'où *palmipède*.

Sauf — *salve*, — *salvum*.

Dans l'ancien français, de même qu'on disait *altre*, *albe*, *bel*, *col*, *palme*, on disait des *amirals*, des *bocals*, des *chevals*. Mais la vocalisation de *l* en *u* a commencé dès la fin du XIII^e siècle.

Le mot composé *cheveu-léger* (au pluriel : *des cheveu-légers*), est un autre exemple de l'adoucissement de *l* en *u*; car la première partie de ce mot est au singulier (Voy. § 189, REM. I).

Le pluriel *bestiaux* vient de *bestial*, qui s'employait autrefois comme nom et comme adjectif. « *Bestail, bestial*. Tous deux sont bons, mais *bestail* est bien meilleur. » (Vaugelas.)

§ 38. Plusieurs substantifs n'ont que le nombre pluriel. Ex. : *alentours, annales, armoiries, arrhes, atours, besicles, broussailles, catacombes, confins, décombres, dépens, entrailles, entraves, environs, fiançailles, frais, funérailles, mânes, matériaux, mœurs, mouchettes, obsèques, prémices, ténèbres, vépres*.

D'autres ne sont guère usités qu'à ce nombre, comme *ancêtres, pleurs*; ou bien ils n'ont pas tout à fait le même sens au singulier et au pluriel. Ex. : *ciseau, ciseaux; lunette, lunettes*; etc.

[* HISTOIRE. — Le mot *débris* (*reste d'une chose brisée*) n'est

plus usité qu'au pluriel, du moins en prose. Au XVII^e siècle il s'employait au singulier en prose comme en poésie; *Ex.* : « Les royaumes sortis du débris de ce premier empire. » (BOSSUET.)

Dont le *débris* est même un empire puissant. (RACINE.)

Mais rien n'autorisait M. de Lamartine à écrire *un débri*, comme il l'a fait dans les *Harmonies*, pour les besoins de la rime. *Débris* est formé du préf. *dé* et du mot *bris* (de *briser*.)

DE L'OMISSION DU SIGNE DU PLURIEL.

§ 39. Le signe du pluriel (*s*) ne se met pas dans les trois cas suivants :

1^o On ne le met pas à la fin des noms terminés au singulier par une *s*, un *x* ou un *z*, parce que, en français, on ne met jamais deux *s* à la fin d'un mot, et que les lettres *x* et *z* équivalent à une *s*; on écrira donc :

un fils,	des fils;		une noix,	des noix;
un nez,	— nez;		une perdrix,	— perdrix.

[* ORIGINES LATINES. — Les mots terminés au singulier par une *s*, un *x* ou un *z*, viennent de mots latins au nominatif, contrairement à la règle générale, d'après laquelle tous les substantifs et adjectifs français dérivent de l'accusatif latin (*Voy. l'Introduction*, et § 8, ORIGINES LATINES); *Ex.* :

<i>filis</i>	de	<i>filius</i> ;		<i>noix</i>	de	<i>nux</i> ;
<i>puits</i>	—	<i>puteus</i> ;		<i>voix</i>	—	<i>vox</i> ;
<i>nez</i>	—	<i>nasus</i> ;		<i>perdrix</i>	—	<i>perdix</i> , etc.

Si l'on trouve une *s* à *legs* et à *lis*, c'est que ces mots ne viennent pas des mots classiques *legatum*, *lilium*, mais des barbarismes † *legatus*, *lilius*.

[* HISTOIRE. — L'ancienne langue disait également *un fourmis*, de † *formicus*. La Fontaine a mêlé l'ancien usage et le nouveau, quand il a dit :

Quand sur l'eau se penchant *une fourmis* y tombe...
Ce fut un promontoire où *la fourmis* arrive.

De l'ancien usage il a pris l'orthographe, pour les besoins du vers; mais il a gardé le *genre* féminin.]

2^o On ne met pas non plus le signe du pluriel à la fin des mots pris substantivement et invariables de leur na-

ture ou qui sont le signe d'un objet unique, par exemple : les *oui*, les *non*; les *a*, les *e*; plusieurs *un*, plusieurs *quatre*; des *sol*, des *mi*, des *fa*, etc.

Les *si*, les *car*, les *pourquoi* sont la porte
Par où la noise entre dans l'univers. (LA FONTAINE.)

3° Enfin on ne met pas le signe du pluriel à la fin des mots d'origine étrangère qui ne sont pas considérés comme devenus tout à fait français. Par exemple, on écrira :

des adagio (<i>italien</i>),	des kyrie (<i>grec</i>),
— allegro (<i>ital.</i>),	— lazzaroni (<i>ital.</i>),
— alleluia (<i>ital.</i>),	— miserere (<i>lat.</i>),
— andante (<i>ital.</i>),	— nota bene (<i>lat.</i>),
— ave (<i>latin</i>),	— pater (<i>lat.</i>),
— carbonari (<i>ital.</i>),	— post-scriptum (<i>lat.</i>),
— ciceroni (<i>ital.</i>),	— quintetti (<i>ital.</i>),
— credo (<i>lat.</i>),	— soprani (<i>ital.</i>),
— dilettanti (<i>ital.</i>),	— statu quo (<i>lat.</i>),
— ecce homo (<i>lat.</i>),	— te deum (<i>lat.</i>),
— ex voto (<i>lat.</i>),	— vade mecum (<i>lat.</i>),
— fac-similé (<i>lat.</i>),	— veto (<i>lat.</i>),
— interim (<i>lat.</i>),	

§ 40. Ces règles sur l'omission du signe du pluriel, dans les noms d'origine étrangère, sont du reste sujettes à contestation. L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, écrit :

des accessits,	des factotums,	des quiproquos,
— alibis,	— factums,	— quolibets,
— alinéas,	— folios,	— récépissés,
— altos,	— imbroglios,	— reliquats,
— apartés,	— impromptus,	— solos,
— autodafés,	— ladys,	— spécimens,
— biftecks,	— macaronis,	— tilburys,
— bravos,	— opéras,	— torys,
— budgets,	— panoramas,	— trios,
— déficits,	— pensums,	— vivats,
— dominos,	— placets,	— zéros.
— duos,	— quidams,	

On écrira de même avec une *s* le pluriel des mots suivants, qui n'est pas indiqué par l'Académie :

des agendas,	des fraters,	des quatuors,
— bénédicités,	— magisters,	— rectos,
— concertos,	— mémentos,	— versos,
— débets,	— muséums,	— ténors,
— dioramas,	— oratorios,	— tibias.
— exeats,	— pianos,	

REMARQUE. — Sur quelques-uns de ces mots la langue française a pour ainsi dire mis sa marque, en altérant la forme latine par quelque détail d'orthographe, ne fût-ce que par l'addition d'un accent.

§ 41. Enfin, on écrira encore avec une *s* le pluriel des mots suivants, dans lesquels l'origine latine ou italienne a tellement disparu qu'on les emploie au singulier, bien que ce soient en latin et en italien des mots au pluriel :

un concetti,	des concettis;
— duplicata,	— duplicatas;
— errata,	— erratas;
— lazzi,	— lazzis.

§ 42. Il n'en est pas de même des mots italiens dont la langue française a également adopté le singulier et le pluriel, et dont, pour cette raison, nous avons indiqué le pluriel comme devant être sans *s*.

Ex. : *Un carbonaro, des carbonari;*
Un dilettante, des dilettanti, etc.

CHAPITRE III.

L'ARTICLE.

§ 43. L'article est un mot qui se met devant les noms, en prend le genre et le nombre, et indique qu'ils sont pris dans un sens déterminé.

Livre, cheval sont pris dans un sens indéterminé, c'est-à-dire vague; *le livre, le cheval* ont un sens déterminé, c'est-à-dire précis.

Les noms propres de personnes sont les seuls qui, étant suffisamment déterminés par eux-mêmes, ne prennent pas d'article en français. Ex. : *Dieu, Jésus-Christ; Pierre, Paul*, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Article vient du mot latin *articulus*, traduction du mot grec ἄρθρον, jointure, articulation.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — En français, comme en grec, en allemand et dans les langues formées du latin, l'article résulte d'une extension de l'adjectif démonstratif.

ORIGINES LATINES. — L'article français vient de l'adjectif démonstratif latin *ille*, qui a commencé à s'employer en ce sens vers le IV^e siècle : *Illum* a donné *le; illam, la; illos, les.*]

§ 44. L'article est :
au singulier, *le* pour le masculin ; *la* pour le féminin ;
au pluriel, *les* pour les deux genres. Ex. :

Singulier :	Pluriel :
le mur, la maison ;	les murs, les maisons.

[* HISTOIRE.—Dans l'ancien français, l'article avait les formes suivantes :

	MASC.	FÉM.
SINGULIER. Cas sujet	li	la
Cas régime	le	la
PLURIEL. Cas sujet	li	li, les
Cas régime	les	les

On le voit, le cas régime a seul subsisté. — Voy. § 39, 1^o, ORIG. LATINES.]

REMARQUE I. — Quand l'article *le* ou *la* se trouve devant un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle qui le termine, pour faciliter la prononciation. Cette suppression s'appelle *élision* ; elle est marquée par l'apostrophe, comme on l'a vu (§ 14). Ex. :

Le — l'oiseau, l'homme.

La — l'alouette, l'herbe.

REMARQUE II. — L'article, précédé des prépositions *de* et *à*, s'unit quelquefois à ces prépositions pour former un seul mot. Cette réunion s'appelle *contraction*.

Au singulier, *de le* se contracte en *du*, *à le* se contracte en *au* devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou une *h* aspirée. Ex. : **du** peuple, **du** roi, **du** hameau ; **au** peuple, **au** roi, **au** hameau.

Au pluriel, *de les* se contracte en *des*, *à les* se contracte en *aux* devant tous les noms masculins ou féminins. Ex. : **la** légèreté **des** enfants ; **la** tendresse **des** mères ; on doit obéir **aux** maîtres, **aux** lois.

[HISTOIRE. — Par suite de la *vocalisation* de la consonne *l*, qui se change en *u* (fait déjà observé plus haut, Voy. § 37, HIST.), la combinaison de l'article masculin avec les prépositions *à* et *de* a donné successivement les formes suivantes :

1° au singulier *al*, *au* ; au pluriel *als*, *aux* ;

2° au singulier *del*, *deu*, *du* (au pluriel, *dels*, *des*).

Quant au changement de *deu* en *du* c'est un fait fréquent : l'ancien *eu* s'est très-souvent changé en *u*. Ex. : *meu*, *mù* ; *bleuet*, *bluet* ; *beuvant*, *buvant*.]

REMARQUE III. — Les formes *du*, *de la*, *des* se prennent dans un sens partitif, c'est-à-dire pour marquer une partie des personnes ou des choses indiquées. Ex. : Prenez **du** pain, **de** l'eau, **des** fruits. C'est ce qu'on peut appeler l'*article partitif*.

REMARQUE IV. — La combinaison de l'article pluriel *les* avec la préposition *en*, a donné l'ancienne locution *ès* (pour *en les*, *els*, *ens*), qui s'est conservée dans quelques mots : *bachelier ès lettres*, *ès sciences*, *maître ès arts*, etc.

CHAPITRE IV.

L'ADJECTIF.

§ 45. On appelle *adjectif* un mot qui s'ajoute au substantif pour marquer la qualité d'une personne ou d'une chose, ou simplement pour le déterminer d'une manière plus ou moins précise.

De là, deux espèces d'adjectifs : les *adjectifs qualificatifs* et les *adjectifs* simplement *déterminatifs*.

Exemples d'adjectifs qualificatifs : **bon, méchant; docile, rebelle; gai, triste, etc.**

Exemples d'adjectifs déterminatifs : **Cent, centième; mon, ton, son; ce, cet; quel, tout, aucun, chaque, plusieurs, etc.**

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient l'*adjectif* « *nomen adjectivum*, un nom qui s'ajoute au substantif ». C'était la traduction du mot grec ἐπιθετον, d'où est venu le mot français *épi-thète*.]

On peut faire rentrer dans la classe des *adjectifs qualificatifs* l'*adjectif verbal*, dont il sera parlé dans la Syntaxe, et qui est distinct du *participe présent*.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif. Nous allons voir comment il forme son féminin et son pluriel.

FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS.

§ 46. *Règle générale*. Quand les adjectifs ne sont pas terminés par un *e* muet au masculin, ils en prennent un au féminin. *Ex.* :

grand,	grande;
petit,	petite.

Un seul adjectif présente une exception à la règle géné-

rale de l'*e* muet, employé comme signe du féminin : c'est l'adjectif *grand*, dans les locutions *grand'mère*, *grand'route*, *grand'messe*, *grand'peur*, *grand'peine*, *grand'chose*, etc.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Nous avons déjà vu (§ 33) que l'*e* muet, signe du féminin en français, vient de l'*a*, signe du féminin en latin. Ex. : *sancta*, *sainte*; *divina*, *divine*.

Primitivement le français ne mettait l'*e*, signe du féminin, qu'aux adjectifs qui prenaient *a* en latin au féminin, et avaient ce genre distinct du masculin. *Grandem*, n'ayant qu'une terminaison pour les deux genres, a donné *grand* au féminin comme au masculin. Plus tard, quand l'usage eut soumis ce mot à la règle commune, les grammairiens crurent voir dans l'absence de l'*e* la trace d'une élision, qu'ils marquèrent par une apostrophe. L'erreur est évidente : car il n'y a élision que lorsque deux voyelles se rencontrent, et la locution *mère grand* se trouve dans les *Contes* de Perrault. Il faudrait donc supprimer l'apostrophe, si l'usage ne devait être respecté, et si le souvenir de l'ancienne règle n'était tout à fait effacé aujourd'hui. Il l'était déjà au temps de Vaugelas (Voyez sa *Remarque* sur *grand*).

* D'autres traces de l'ancien usage se trouvent dans le nom de ville *Rochefort* (Roche-forte), dans l'expression *fontes baptismaux* (fontaines baptismales); dans les noms *Chaude-font*, *La-Font*, et dans la locution de l'ancienne jurisprudence que Racine nous a conservée : « J'obtins *lettres royaux* » (*les Plaideurs*). On disait aussi *prisons royaux*.]

La règle générale de la formation du féminin donne lieu à quelques autres remarques, pour lesquelles il y a lieu de distinguer les adjectifs terminés par une voyelle et les adjectifs terminés par une consonne.

1° *Féminin des adjectifs terminés au masculin par une voyelle.*

• § 47. REMARQUE I (gu). — Les adjectifs terminés en *gu* mettent un tréma sur l'*e* du féminin. Ex. : *aigu*, *aiguë*; *exigu*, *exiguë*; *contigu*, *contiguë*.

Le tréma a ici pour objet de faire prononcer séparément l'*u*, dont le son se perdrait dans la syllabe *gue* sans tréma (Ex. : *long*, *longue*).

REMARQUE II (ou et eau). — Plusieurs adjectifs en *ou* et

en *eau* (**fou, mou; beau, nouveau**) ont, au masculin, une seconde forme, qui s'emploie devant les substantifs commençant par une voyelle ou une *h* muette. *Ex.* : **fol** espoir; **mol** édreton; **bel** homme; **nouvel** essai. Ils tirent leur féminin de cette seconde forme, en redoublant la consonne. *Ex.* : **folle** espérance; **molle** existence; **belle** enfant; **nouvelle** année.

Par analogie, *jumeau* fait au féminin *jumelle*.

On retrouve ici le fait déjà plusieurs fois signalé de l'alternance de l'*u* et de l'*l* (Voy. § 37, 3°; § 44, REM. II).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Dans la vieille langue française, ces sortes d'adjectifs se terminaient toujours par *l* au masculin, même devant une consonne. On disait *mol, bel, nouvel, jumel*, par souvenir des adjectifs latins *mollem, bellum, † novellum, gemellum*. Ces mots s'écrivaient encore ainsi au XVII^e siècle; mais *ol* se prononçait *ou* (Voy. Vaugelas, t. I, p. 68).

REMARQUE III. — *Favori, coi* font au féminin *favorite, coïte*.

[ORIGINES LATINES ET ITALIENNES. — Le *t* du féminin de ces deux adjectifs apparaît dans l'italien *favorito*, dans le dérivé français *favoritisme*, et dans le mot latin *quietum*.]

REMARQUE IV. — *Hébreu* ne peut se mettre au féminin; on se sert du mot *hébraïque*. *Ex.* : *les livres hébreux, la langue hébraïque*.

[* ORIGINES LATINES. — *Hébreu* vient du latin *hebræum*; *hébraïque* du latin *hebraicum*.]

REMARQUE V. — Les adjectifs qui sont déjà terminés par un *e* muet au masculin ne changent pas au féminin, excepté l'adjectif *traître*, qui fait au féminin *traïtresse*; ce mot, qui est à la fois adjectif et substantif, suit la règle des substantifs terminés par un *e* muet (Voy. § 34, 4°).

2° *Féminin des adjectifs terminés au masculin par une consonne.*

§ 48. Ces adjectifs ne forment pas toujours leur féminin

par la simple addition d'un *e*. On verra dans les remarques suivantes que les uns redoublent la consonne finale, et que les autres modifient plus ou moins leur terminaison.

§ 49. REMARQUE I (*el, eil, ol, ul*; — *en, on*; — *et, ot*; *as, ès, ais, os*). — On redouble au féminin la consonne finale de la plupart des adjectifs qui sont terminés au masculin par *el, eil, ol, ul*; — *en, on*, — *et, ot*; — *as, ès, ais, os*.

Ex. : cruel, cruelle; pareil, pareille; fol, folle (Voy. § 47); nul, nulle; ancien, ancienne; bon, bonne; muet, muette; sot, sotté; gras, grasse; profès, professe; épais, épaisse; gros, grosse.

De plus, *gentil* fait au féminin *gentille*.

Exceptions : 1° Le *t* ne se double pas toujours après la terminaison *ot* (*Ex.* : *dévoté, manchoté*); non plus qu'après la terminaison *et* : en effet quelques adjectifs terminés au masculin en *et*, au lieu de doubler le *t*, marquent d'un accent grave l'*e* qui précède cette consonne. *Ex.* :

Complet, incomplet, *complète, incomplète*; concret, *concrète*; discret, indiscret, *discrète, indiscrète*; inquiet, *inquiète*; replet, *replète*; secret, *secrète*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces derniers sont des mots formés par les savants, qui ont voulu représenter par l'*é* ouvert l'*ē* long des Latins (*complēta, concrēta, discrēta*, etc.). Les mots d'origine populaire, comme *nette, coquette, fluette, sujette*, doublent tous la consonne *t*, qui se trouve encore doublée pour le mot *complete* dans les textes du XVI^e et du XVII^e siècle.]

2° La consonne *s* ne se double pas toujours après les terminaisons *as, ès* ou *ais* et *os* (*Ex.* : *ras, rase*; *anglais, anglaise*; *éclos, éclosé*).

3° *Absous, dissous* font au féminin *absoute, dissoute*.

4° *Dispos* n'a pas de féminin.

§ 50. REMARQUE II (*eur, teur*). — Les adjectifs terminés en *eur* ou *teur* font leur féminin de quatre manières.

1° Les uns suivent la règle générale, c'est-à-dire ajoutent un *e* au masculin; ce sont les adjectifs qui sont terminés en **teur** (**extérieur, extérieure; antérieur, antérieure, etc.**), et les adjectifs **majeur, majeure; mineur, mineure; meilleur, meilleure;**

2° D'autres changent *eur* en *euse* (**trompeur, trompeuse; boudeur, boudeuse**). Cette formation du féminin est propre aux adjectifs ou substantifs dérivés de verbes: la terminaison *eur* y remplace celle du participe présent *ant*. Ex. : **mentant; menteur, menteuse;**

3° D'autres changent *eure* en *eresse* (**vengeur, vengeresse; enchanteur, enchanteresse**);

4° D'autres enfin changent *teur* en *trice* (**corrupteur, corruptrice**).

[ORIGINES LATINES. — On a déjà vu (§ 34, 3°) l'origine de ces terminaisons *euse, eresse, trice*. Cette dernière terminaison (*trice*) est particulière aux substantifs ou adjectifs terminés en *teur* et venus de mots latins en *tor, trix*.]

§ 51. REMARQUE III (*r finale*). -- Les autres adjectifs terminés par une *r* suivent la règle générale (addition d'un *e* au féminin). Seulement, si cette consonne est précédée d'un *e* au masculin, l'*e* prend un accent grave au féminin. Ex. : **altier, altièrè; fier, fièrè; étranger, étrangèrè.**

§ 52. REMARQUE IV (*c final*). — Le *c* final d'un adjectif masculin produit au féminin plusieurs terminaisons :

1° la terminaison *che*. Ex. : **sec, sèche; blanc, blanche; franc, franche;**

2° la terminaison *que*. Ex. : **caduc, caduque; public, publique; turc, turque; franc** (quand il désigne une nation, et non une qualité), **franque;**

3° la terminaison *cque* dans un seul mot : **grec, grecque.**

[ORIGINES LATINES. — Si le *c* final donne au féminin les deux terminaisons *che* et *que*, c'est que la terminaison latine *ca* devient, en français, tantôt *che*, tantôt *que* :

Elle devient en général *che*, quand elle est précédée en latin d'une consonne. Ex. : *arca, arche*; *furca, fourche*; *musca, mouche*; *bucca, bouche*; *sicca, sèche*;

Elle devient plutôt *que* lorsqu'elle est précédée d'une voyelle, et dans les adjectifs comme *juridica, juridique*; *publica, publique*; *veridica, véridique*. La terminaison *que* devait être préférée à la terminaison *ce*, comme conservant le son dur qu'a le *c* final du masculin *public* (qui se prononce *publique*).

Quant au mot *grec*, le *c* du masculin s'y est maintenu pour donner à l'*e* un son ouvert, et à cause de sa parenté avec le *g*.]

§ 53. REMARQUE V (*f finale*). — L'*f* finale des adjectifs masculins se change en *v* devant l'*e*, signe du féminin; ce qui donne la terminaison *ve*. Ex. : *neuf, neuve*; *fugitif, fugitive*; *captif, captive*; *vif, vive*; *bref, brève*.

[ORIGINES LATINES. — Dans les mots *neuf, captif, fugitif, vif, bref*, la consonne *f* vient de ce que le *v* latin s'est durci par suite de la chute de la voyelle finale qui n'était pas accentuée, *novum, captivum, fugitivum, vivum, brevem*. Mais le *v* latin reparaît au féminin parce qu'il est suivi d'une voyelle. Il en est de même dans le substantif *nerf*, d'où vient l'adjectif *nerveux*, etc.]

§ 54. REMARQUE VI (*g final*). — Le *g* final des adjectifs masculins prend un *u* devant l'*e* du féminin; ce qui donne la terminaison *gue*. Ex. : *long, longue*.

[* ORIGINES LATINES. — Cette addition de l'*u* a pour effet de conserver au *g* le son guttural du *g* latin (*longus, longa*), et d'éviter le son *j* qu'a, par exemple, le *g* dans le substantif *longe*.]

§ 55. REMARQUE VII (*n finale*). — L'*n* finale donne *gne* dans *maligne, bénigne* (de *malin, bénin*).

[ORIGINES LATINES. — L'irrégularité de la formation des féminins *bénigne, maligne* n'est qu'apparente. Elle s'explique par l'étymologie latine : *bénin, malin* viennent de *benignum, malignum*, par la chute de la désinence *um* et du *g*; *bénigne, maligne* viennent régulièrement de *benignam, malignam*.]

§ 56. REMARQUE VIII (*s finale*). — L'*s* finale donne *ce* dans *tierce*, féminin de *tiers*; *che* dans *fraîche*, féminin de *frais*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La terminaison latine *tia* devient en français *ce* : *tertia*, *tierce*; *infantia*, *enfance*. *Frais* vient de la forme germanique *fresc* latinisée en *frescum*; le féminin *fresca* a donné d'abord *fresche*, puis *fratche*.]

§ 57. REMARQUE IX (*x* final). — L'*x* final des adjectifs masculins se change ordinairement en *s* devant l'*e* du féminin; ce qui donne la terminaison *se*. *Ex.* : envieux*x*, envieuse; jaloux*x*, jalouse. — Quelquefois l'*s* se redouble. *Ex.* : roux*x*, rousse; faux*x*, fausse.

Doux fait au féminin *douce*. *Vieux*, qui fait *viell* au masculin devant une voyelle ou une *h* muette, fait au féminin *vieille*.

Cette substitution, qui a lieu au féminin, de l'*s* double à l'*x* du masculin, paraîtra naturelle, si l'on songe à l'équivalence déjà observée de l'*s* et de l'*x* (Voy. § 37).

[*HISTOIRE. — De plus, dans l'ancienne langue, on mettait à peu près indifféremment *s*, *x* ou *z*. On écrivait, par exemple, un *nes*; une *vois* (aujourd'hui, un *nez*, une *voix*). *Vieil* était la seule forme masculine de cet adjectif.]

FORMATION DU PLURIEL DANS LES ADJECTIFS.

§ 58. Règle générale. On forme le pluriel des adjectifs, comme celui des noms, en ajoutant une *s* au singulier.

Il n'y a pas d'exception pour le pluriel du féminin.

Pour le pluriel du masculin, il faut excepter seulement :

1° l'adjectif *tout*, qui devient *tous* ;

2° les adjectifs terminés par une *s* ou un *x*, lesquels, comme les substantifs, ne subissent aucun changement. *Ex.* : épais, jaloux.

REMARQUE I. — Les adjectifs terminés en *eau* prennent un *x* au pluriel. *Ex.* : beaux, nouveaux.

Il en est de même de l'adjectif *hébreu* (les livres *hébreux*).

Mais on écrit *bleus* d'après la règle générale.

REMARQUE II. — Les adjectifs terminés en *al* font leur pluriel en *aux*. *Ex.* : égal, égaux; brutal, brutaux.

L'Académie n'admet qu'une exception, c'est le pluriel *fatals*, qui n'est guère usité.

On peut citer comme n'ayant pas de pluriel masculin les adjectifs *amical, colossal, filial, frugal, glacial, jovial, matinal, nasal, natal, naval, pénal*, etc.

REMARQUE III. — Comme pour les substantifs (§ 36), on a proposé de supprimer devant l's du pluriel masculin le *t* final des adjectifs terminés par *ent* et *ant*. Rien n'autorise cette suppression. On doit écrire : *prudents, constants*.

POSITIF, COMPARATIF ET SUPERLATIF.

§ 59. Les adjectifs qualificatifs peuvent avoir plusieurs degrés de signification :

1° le *positif*, qui indique la qualité sans comparaison ;

2° le *comparatif*, qui indique la supériorité, l'infériorité ou l'égalité ; 3° le *superlatif*, qui indique une qualité portée au plus haut degré ou à un très-haut degré.

Les langues anciennes marquaient le plus souvent le comparatif de supériorité et le superlatif par un suffixe particulier. Le français marque ces degrés de signification en mettant certains adverbess devant le positif. *Ex.* :

1° *Positif* : saint (*en latin sanctus*) ;

2° *Comparatif* : PLUS saint (*en latin sanctior*) ; MOINS saint ; AUSSI saint ;

3° *Superlatif* : LE PLUS saint, TRÈS saint (*en lat. sanctissimus*).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces mots de *positif, comparatif* et *superlatif* viennent de la grammaire latine (*positivum, comparativum, superlativum*) ; ils s'appliquaient aux adjectifs latins et grecs. La langue française ne possède en réalité que trois comparatifs d'adjectifs, qui lui viennent tout formés du latin, et qui sont :

Meilleur (melioem), qui sert de comparatif à bon ;

Pire (pejor), pis (pejus), — à mauvais ;

Moindre (minor), — à petit.

Le sens du comparatif est presque effacé dans les adjectifs suivants ; mais ils ne peuvent être précédés de *plus* :

Majeur, mineur, qui viennent des comparatifs latins *majorem, minorem*;

Antérieur, postérieur; du latin *anteriorum, posteriorum*;

Citerieur, ultérieur; — *citeriorem, ulteriorem*;

Intérieur, extérieur; — *interiorem, exteriorem*;

Inférieur, supérieur; — *inferiorem, superiorem*;

Plusieurs; — + *pluriores*, dérivé de *plures*.

HISTOIRE. — Autrefois, l'Académie française mettait un trait d'union entre l'adverbe *très* et l'adjectif au superlatif. Elle l'a supprimé dans son édition de 1878.]

REMARQUE. — La langue française a formé quelques superlatifs en *issime*. Ces adjectifs ne sont usités que dans certaines formules de cérémonie (*amplissime, éminentissime, illustrissime, sérénissime*), ou, au contraire, dans le langage familier (*richissime, rarissime, savantissime, ignorantissime*).

On a formé de même le substantif *généralissime*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le suffixe *issime* est venu au français de l'italien, qui l'a emprunté du latin *issimum*. Ce suffixe était plus usité dans l'ancien français qu'aujourd'hui: il est très fréquent dans les premiers monuments de la langue. D'ordinaire il est contracté en *isme*: *santisme* (très saint, *santissimum*), *grandisme*, etc. Malherbe, dans une de ses *Lettres*, dit: « un *grandissime* », et Perrot d'Abancourt: « Il y avait un *grandissime* nombre de villes ».

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime*. (MOLIÈRE.)

C'est à la fin du XVI^e siècle, quand la langue française commença à s'affranchir de l'influence latine, que paraissent les premières réclamations contre les superlatifs ainsi formés: Le P. Bouhours, dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, déclare ces superlatifs contraires au génie de notre langue.]

ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

§ 60. Il y a cinq espèces d'adjectifs *déterminatifs*, c'est-à-dire d'adjectifs qui donnent aux substantifs un sens *déterminé* (on a vu, § 43, ce qu'on entend par *sens déterminé*):

1^o Les *adjectifs numériques* ou *noms de nombre*;

2^o — *possessifs*;

3^o — *démonstratifs*;

4° Les *adjectifs interrogatifs et conjonctifs* ;

5° — *indéfinis*.

1° ADJECTIFS NUMÉRAUX OU NOMS DE NOMBRE.

§ 61. On appelle *noms de nombre cardinaux* ceux qui expriment la quantité sans marquer l'ordre (**un, deux, dix, cent, mille**, etc.) ; *noms de nombre ordinaux* ceux qui indiquent, non la quantité, mais l'ordre et le rang (**premier, deuxième ou second ; dixième, centième, millième**).

[ÉTYMOLOGIE. — Le mot de *nom de nombre*, qui est resté aux *adjectifs numéraux*, vient de ce que les anciens grammairiens rangeaient l'adjectif lui-même parmi les *noms* : *nomen adjectivum*. Les noms de nombre cardinaux (*numeri cardinales*) sont ceux sur lesquels la numération tourne, en quelque sorte, comme sur des *gonds* (*cardines*). Les noms de nombre *ordinaux* sont ceux qui marquent l'ordre, le rang (*ordinem*).]

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Les noms de nombre cardinaux français, jusqu'à *seize*, viennent des mots latins correspondants, la plupart fort contractés :

un, <i>unum</i> ,	sept, <i>septem</i> ,	douze, <i>duodecim</i> ,
deux, <i>duo</i> ,	huit (anciennement	treize, <i>tredecim</i> ,
trois, <i>tres</i> ,	oit), <i>octo</i> ,	quatorze, <i>quatuor-</i>
quatre, <i>quatuor</i> ,	neuf, <i>novem</i> ,	<i>decim</i> ,
cinq, <i>quinque</i> ,	dix, <i>decem</i> ,	quinze, <i>quindecim</i> ,
six, <i>sex</i> ,	onze, <i>undecim</i> ,	seize, <i>sedecim</i> .

Les trois derniers noms de nombre de la première dizaine sont des composés tout français : *dix-sept, dix-huit, dix-neuf*.

Depuis *vingt* jusqu'à *soixante*, les nombres cardinaux désignant des dizaines s'expriment par un seul mot, qui vient du latin :

vingt, <i>viginti</i> ,	cinquante, <i>quingenta</i> ,
trente, <i>triginta</i> ,	soixante, <i>sexaginta</i> .
quarante, <i>quadraginta</i> ,	

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle on disait aussi :

septante (*septuaginta*), aujourd'hui *soixante-dix* ;

octante (*octaginta*), aujourd'hui *quatre-vingts* ;

nonante (*nonaginta*), aujourd'hui *quatre-vingt-dix*.

On dit encore aujourd'hui *les Septante* (les *soixante-dix* tra-

ducteurs grecs de la Bible) et quelques provinces ont conservé les mots *septante*, *octante*, *nonante*.]

§ 62. Les noms de nombre cardinaux sont en général invariables. On écrit les *onze*, les *dix mille*, etc.

REMARQUE I. — *Un* prend le féminin (*Ex.* **une** personne).

REMARQUE II. — *Vingt* et *cent* prennent le signe du pluriel quand ils sont précédés d'un nombre qui les multiplie; mais ils ne le prennent pas quand ils sont suivis d'un autre nombre, ou lorsqu'ils ne sont pas multipliés par le nombre qui les précède. Ainsi l'on écrit : quatre-vingts ans; quatre-vingt-deux ans; deux cents hommes; deux cent vingt hommes; nous partîmes cinq cents...

Cent prend encore le signe du pluriel quand il est employé pour *centaine*. Ce n'est plus un adjectif numéral, mais un substantif. *Ex.* : un *cent* d'œufs; deux *cents* de paille.

REMARQUE III. — *Mille*, adjectif numéral invariable, est distinct de *mille*, substantif, désignant une mesure itinéraire. *Ex.* : trois *milles* d'Angleterre font à peu près cinq kilomètres.

On écrit *mil*, au lieu de *milie*, pour désigner le millésime, c'est-à-dire la date de l'année, quand la date commence par ce mot. *Ex.* : L'an *mil* huit cent soixante-seize.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Mil* vient du latin *mille*; *mille* du latin *millia*. Dans l'ancien français, conformément à l'étymologie, on disait : *mil* hommes, et *deux mille* hommes.]

REMARQUE IV. — *Million*, *milliard*, ne sont pas des adjectifs numéraux, mais des substantifs dérivés de *mille*. On dit un *million*, deux *milliards*, comme *une* *huitaine*, deux *dizaines*, trois *millièmes*, etc.

* REMARQUE V. — *Onze*, *onzième* se prononcent comme si ces mots étaient précédés d'une *h* aspirée : *le onze* du mois, *la onzième* heure.

[* HISTOIRE. — Il n'en était pas de même au XVII^e siècle. Vaugelas blâmait ceux qui mettaient une aspiration à ces mots et Corneille disait dans *Cinna* :

Peut-être que l'onzième est prête d'éclater.]

§ 63. Les noms de nombre ordinaux s'accordent, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec les substantifs auxquels ils se rapportent. *Ex.*: la **première** fois; les **premiers** hommes.

REMARQUE I. — On forme les noms de nombre ordinaux en ajoutant au nom de nombre cardinal correspondant la terminaison *ième*. Il y a exception pour *un* et *deux*, auxquels correspondent les noms de nombre ordinaux *premier* et *second*. On dit aussi *deuxième*; mais *second* se dit de préférence quand il est question seulement de deux personnes ou de deux choses, *deuxième* se dit seulement quand il y en a plus.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette terminaison (*ième*), qui s'écrivait primitivement *iesme*, vient du suffixe latin *esim*. *Ex.* : *Centesimum*, *centiesme* (aujourd'hui *centième*).

* *Premier* et *second* viennent des mots latins † *primarium*, *secundum*; mais tous les nombres ordinaux qui suivent sont formés par l'addition du suffixe *ième* au nom de nombre cardinal français (*trois-ième*, *quatr-ième*, *dix-ième*, etc.). L'ancien français avait gardé du latin quelques autres noms de nombre ordinaux, par exemple :

Tiers (de *tertium*) qui est resté dans les expressions suivantes : *le tiers Etat*, *le tiers parti*, *un tiers* (pour *une troisième personne*, *une tierce personne*, ou pour la 3^e partie d'un tout);

Quart (de *quartum*), qui est encore employé par La Fontaine : « un *quart* voleur survint »; et qui est resté dans le mot *un quart* (la 4^e partie d'un tout), et dans *fièvre quart*;

Quint (de *quintum*), qu'on retrouve dans *Charles-Quint*, *Sixte-Quint*;

Sixte (de *sextum*), *none* (de *nonum*), *décime* (de *decimum*), d'où viennent les mots *sixte musicale*, *nones*, *décime*, *dime*.

Le vieux français, au lieu de *premier*, disait *prime* (de *primum*), qui est resté dans les expressions : *prime*, *de prime abord*, *primesautier*, *de prime saut*, etc.]

REMARQUE II. — Dans les nombres composés, les mots *premier*, *second* sont remplacés par *unième*, *deuxième* (*vingt-unième*, *vingt-deuxième*); et la terminaison *ième* ne porte que sur le dernier des adjectifs énoncés. *Ex.*: cent quatre-vingt-dixième.

REMARQUE III. -- *Cinq* : joute un *u* devant la termi-

naison *ième* (cinquième), parce que la consonne *q* est toujours séparée d'une voyelle par un *u* (§ 17).

* REMARQUE IV. — *Neuf* donne le nom de nombre ordinal *neuvième*, comme l'adjectif *neuf* fait au féminin *neuve* (§ 53).

* § 63 bis. Aux noms de nombre ordinaux se rattachent les adjectifs numéraux qui suivent :

1° Ce sont d'abord ceux qui indiquent les fractions de l'unité, à savoir : *demi, tiers, quart, cinquième, sixième, etc.*

[ORIGINES LATINES. — Les trois premiers viennent du latin : *dimidium, tertium, quartum* ; les autres se forment, comme les noms de nombre ordinaux, par l'addition du suffixe *ième* au nom de nombre cardinal (§ 63). — Les mots latins *decimum, centesimum* ont donné des substantifs indiquant des sous-multiples de l'unité : *décime, centime.*]

2° Ce sont ensuite ceux qui indiquent les multiplications de l'unité : *double, triple, quadruple, etc.*

[ORIGINES LATINES. — Ces derniers adjectifs viennent tous du latin : *double*, de *duplicem* ; *triple*, de *triplicem* ; *quadruple*, de *quadruplum* ; *quintuple*, de *quintuplum* ; *sextuple*, de *sextuplum* ; *décuple*, de *decuplum* ; *centuple*, de *centuplum.*]

2° ADJECTIFS POSSESSIFS.

§ 64. Les adjectifs possessifs déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de possession.

Ils correspondent aux pronoms personnels : *moi, toi, soi* ou *lui, elles ; nous, vous, ils* ou *eux, elles* (Voy. plus loin, § 69).

Les adjectifs possessifs sont :

	1° au singulier		2° au pluriel	
	<i>masculin, féminin.</i>		<i>des deux genres.</i>	
<i>pour la</i> 1 ^{re} pers. du sing.	mon	ma	mes	
— 2 ^e —	ton	ta	tes	
— 3 ^e —	son	sa	ses	
— 1 ^{re} pers. du plur.	notre		nos	
— 2 ^e —	votre		vos	
— 3 ^e —	leur		leurs.	

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Tous ces adjectifs sont tirés des adjectifs latins correspondants :

Meum, meam; meos, meas.

Tuum, tuam; tuos, tuas.

Suum, suam; suos, suas.

Nostrum, nostram; nostros, nostras.

Vostrum, vostram; vestros, vestras (formes archaïques de *vestrum, vestram; vestros, vestras*).

Leur vient du génitif pluriel *illorum*; aussi, dans l'ancien français, était-il invariable. On disait : *leur frères, leur enfants*, c'est-à-dire *frères, enfants d'eux*.]

REMARQUE I. — Devant les noms et adjectifs féminins commençant par une voyelle ou une *h* muette, on se sert de *mon, ton, son*, au lieu de *ma, ta, sa*, pour éviter l'*hiatus*, c'est-à-dire la difficulté de prononciation produite par la rencontre de deux voyelles. Ainsi l'on dit : **mon** étoile, **mon** âme, **mon** humeur, **mon** humble position.

[*HISTOIRE. — Cet emploi de *mon* avec un substantif féminin, amené par l'euphonie, forme un vrai *solécisme*, que ne commettait pas l'ancien français. Devant une voyelle, de même que nous élidons l'*a* de l'article féminin (*l'amie*), l'ancien français élidait l'*a* de l'adjectif féminin possessif : *m'amie, t'amie, s'amie*. C'est par ignorance de cette règle qu'on a écrit *ma mie*, ce que n'autorise l'orthographe d'aucune époque. *Amour* étant aussi féminin, dans l'ancienne langue, même au singulier, on écrivait *m'amour (ma amour)*. Vaugelas (*Remarque sur mon, ton, son*) écrit *m'amie, m'amour*, et Molière : « Allez, *m'amour...* » (*Malade imaginaire*).]

REMARQUE II. — On emploie l'adjectif *votre* au lieu de *ton, ta*, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect (Voy. § 69, REM. VI).

REMARQUE III. — Il y a d'autres adjectifs possessifs moins usités, qui sont :

1° au singulier : 2° au pluriel :

Pour la 1^{re} pers. du sing. mien, mienne; miens, miennes;

— 2^e — — tien, tienne; tiens, tiennes;

— 3^e — — sien, sienne; siens, siennes;

3° ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

§ 65. Les adjectifs démonstratifs déterminent les substantifs avec une idée d'indication, soit qu'on montre des objets présents, soit qu'on rappelle ceux dont on a parlé. Ce sont les suivants :

1° singulier		2° pluriel
<i>masculin :</i>	<i>féminin :</i>	<i>des deux genres :</i>
ce, cet ;	cette ;	ces.

REMARQUE. — Devant les noms et adjectifs masculins commençant par une voyelle ou une *h* muette, on met *cet* au lieu de *ce*. *Ex. : cet enfant, cet heureux événement.*

Devant les autres on met *ce*. *Ex. : ce soldat, ce héros.*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'adjectif démonstratif était au XI^e siècle *icest*, qui s'est abrégé plus tard en *cest* (comme *ici* s'est abrégé en *ci*) ; et *cest* est devenu *cét* (orthographe de Vaugelas), puis *cet*, qui s'est encore affaibli en *ce* devant les consonnes, mais où le *t* est étymologique, non euphonique.

Icest venait du latin † *eccistum* (*ecce istum*).]

4° ADJECTIFS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.

§ 66. Le seul adjectif interrogatif est *quel* :

	1° au masculin	2° au féminin
<i>Singulier :</i>	quel,	quelle.
<i>Pluriel :</i>	quels,	quelles.

Ex. : Quel chemin, quelle route dois-je prendre ?

REMARQUE I. — L'adjectif interrogatif devient *conjonctif* quand il est entre deux propositions : *Ex. : Dites-moi quelle route je dois prendre.* Mais il est facile de voir que cette phrase contient une interrogation indirecte, et répond à ces deux-ci : *Quelle route dois-je prendre ? Dites-le-moi.*

REMARQUE II. — L'adjectif interrogatif est aussi *exclamatif*. *Ex. : Quel beau spectacle !*

[* HISTOIRE. — L'ancienne langue avait un autre adjectif

interrogatif, *quantième* (c'est-à-dire à *quel ordre numérique*). Il s'est conservé jusqu'à la fin du XVII^e siècle : « Je ne sais à la *quantième* *visite* ce fut » (Furetière, *Roman bourgeois*). Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui que comme substantif : On dit *le quantième du mois*.]

5° ADJECTIFS INDÉFINIS.

§ 67. Les *adjectifs indéfinis* déterminent encore les substantifs, mais d'une manière moins précise que les autres adjectifs.

Ces adjectifs sont :	un (<i>masc.</i>), une (<i>fém.</i>) ;
—	au plur. des (<i>pour les 2 genres</i>) ;
—	aucun, nul ;
—	même, autre ;
—	certain, tel ;
—	plusieurs, chaque ;
—	quelque, quelconque ;
—	tout.

REMARQUE. — Il ne faut pas confondre l'adjectif indéfini *un* avec le nom de nombre *un*, ni son pluriel *des* avec l'article contracté *des* (*pour de les*). — Voy. § 44, REM. II.

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — I. L'adjectif indéfini *un*, *une*, vient du latin *unum*, *unam*, qui, dans la basse latinité, était devenu synonyme de *quemdam*, *quamdam*.

II. On verra, dans la *Syntaxe*, l'étymologie et le sens primitif de l'adjectif *aucun*.

III. *Même*, qui a passé successivement par les formes *medisme*, *medesme*, *meesme*, *mesme*, et qui n'est arrivé à sa forme actuelle qu'après une série de contractions amenées par la chute de la consonne médiane, vient du bas latin *metipsimum*, forme contractée elle-même de † *metipsissimum*.

IV. *Autre* se disait, en vieux français, *altre* (du latin *alter*, qu'on retrouve dans le verbe *altérer*). — Il a formé *autrui*, qui était un cas régime et signifiait *de cet autre*, à *cet autre*, *alteri huic*) ; on disait autrefois *l'autrui cheval* (le cheval à un autre). De même *celui* était le cas régime de *cil*, *nullui* de *nul*, *cettui* de *cet* (d'où *cettuici* dans le sens de *eelui-ci*). *Autrui* est aujourd'hui un pronom qui ne s'emploie que comme complément : le bien *d'autrui* (c.-à-d. *d'un autre*). — Voy. § 266.

V. *Certain* vient du latin *certum* avec addition du suffixe *ain*; *tel de talem*; *maint* a une origine celtique ou germanique. *Plusieurs* vient de † *pluriores* pour *plures*, qui a perdu son sens de comparatif. *Quelque* est formé de *quel* (*qualem*) et de *que* (*quem* ou *quod*); *quelconque* de *qualemcumque* ou *qualecumque*.

VI. L'adjectif *chaque* (anciennement *chasque*), vient de *quisque*, qui a donné *quesque*, puis *chesque*, *chasque*. Par l'addition de l'adjectif *un*, il a formé le pronom *chacun* (anciennement *chasqu'un*, *quisque unus*), qui était autrefois adjectif.]

CHAPITRE V.

LE PRONOM.

§ 68. Le pronom est un mot qui tient la place du nom.

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot *pronom* est donné par son étymologie (*pronomēn*, composé de *pro*, *pour*, et de *nomen*, *nom*).]

Il y a cinq espèces de pronoms :

- | | |
|----|----------------------------------|
| 1° | les pronoms personnels ; |
| 2° | — possessifs ; |
| 3° | — démonstratifs ; |
| 4° | — interrogatifs et conjonctifs ; |
| 5° | — indéfinis. |

REMARQUE I. — Il y a une étroite parenté, et, par suite, une grande similitude de formes entre la plupart des adjectifs déterminatifs et des pronoms. On a même souvent confondu les quatre dernières espèces (*possessifs*, *démonstratifs*, *interrogatifs*, *conjonctifs*), qui sont en réalité des *adjectifs-pronoms*, c'est-à-dire, pour la plupart, des *adjectifs* devenus *pronoms*.

REMARQUE II. — Il y a entre les adjectifs et les pronoms cette différence essentielle que l'adjectif est toujours accompagné d'un substantif et que le pronom en tient lieu et n'y peut jamais être joint.

Ainsi, l'on distinguera l'adjectif *mon*, et le pronom *le mien*. *Ex.* :

C'est *mon* livre (*adjectif*).

A qui ce livre? — C'est *le mien* (*pronom*).

1° PRONOMS PERSONNELS.

§ 69. Les pronoms personnels marquent ou la personne qui parle (*première personne*), ou celle à qui l'on parle (*deuxième personne*), ou bien la personne ou la chose dont on parle (*troisième personne*). Ce sont les suivants :

	Singulier.	Pluriel.
1 ^{re} personne : <i>masc. et fém....</i>	{ je, moi, me,	{ nous.
2 ^e personne : <i>masc. et fém....</i>	{ tu, toi, te,	{ vous.
3 ^e personne..	{ <i>masculin.....</i> il, le,	{ ils, eux.
	{ <i>fémnin.....</i> elle, la,	{ elles.
	{ <i>neutre.....</i> il, le,	{ (sans pluriel.)
	{ <i>masc. et fém...</i> lui, soi,	{ les, leur.
	{ <i>masc., fém. et neutre.....</i>	{ se en y.

REMARQUE I. — Les pronoms *je, me, te, se, le, la* élient leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe commençant par une voyelle, ou des pronoms ou adverbes *en* et *y*. *Ex.* : *j'aime, il m'aime, je t'aime, il l'appelle, il s'aime, il s'en va, j'y vais.*

REMARQUE II. — Les pronoms *le, la, les* se distinguent

de l'article en ce que, au lieu de précéder un nom, ils accompagnent un verbe et représentent un nom déjà énoncé. *Ex.* : Voici *le* (article) père de votre ami. Je *le* (pronom) vois.

REMARQUE III. — Il n'a pas encore été question du neutre (c'est-à-dire du genre qui n'est ni masculin ni féminin), parce que ce genre n'existe pas en français pour les substantifs. On le retrouvera plus d'une fois dans la suite de cette grammaire, surtout dans la Syntaxe.

REMARQUE IV. — *Leur* signifie à eux, à elles; il se distingue de l'adjectif possessif *leur* en ce qu'il n'accompagne pas un substantif et ne prend jamais le signe du pluriel. *Ex.* : Voici des malheureux, il faut *leur* porter secours.

REMARQUE V. — *En* signifie de lui, d'elle; d'eux, d'elles; de cela et quelquefois de moi, de toi, etc. *Y* signifie à lui, à elle; à eux, à elles; à cela, etc. *Ex.* : J'aime cet enfant et j'*en* suis aimé. Il n'aime pas le jeu au point d'*y* donner tout son temps.

REMARQUE VI. — On emploie *vous* pour *tu* au singulier en signe de respect (Voy. § 64, REM. II).

REMARQUE VII. — *Se, soi*, sont des pronoms réfléchis.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Ego* a donné d'abord *eo*, qu'on trouve dans les *Serments de Strasbourg* (842), puis *io*, qui s'est affaibli en *je*.

Me, te, se; *nos, vos* (à l'accusatif) ont donné *me, te, se*, et *moi, toi, soi*; *nous, vous*.

Il, masculin, est venu de *ille* ou *illum*; *il*, neutre, de *illud*; *elle* de *illa* ou *illam*; *la* de *illam*.

Le pluriel masculin *illi* avait donné au vieux français *il*; mais la langue moderne a emprunté *ils* à l'accusatif *illos*, qui a aussi donné deux autres formes : 1° *els*, qui a vocalisé son *l* (*eux*); 2° *los*, dont l'*o* s'est affaibli en *e* (*les*).

Lui dérive de *illui*, qui est pour *illi huic*, et qu'on trouve déjà dans une inscription romaine; *leur* de *illorum*; *y*, de *ibi*; *en* (qui dans le vieux français s'écrivait *ent*) de *inde*, comme souvent de *subinde*.]

2° PRONOMS POSSESSIFS.

§ 70. Les pronoms possessifs sont :

1° quand il s'agit d'une seule personne :

	Singulier		Pluriel	
	<i>masculin,</i>	<i>féminin.</i>	<i>masculin,</i>	<i>féminin.</i>
1 ^{re} pers.	le mien,	la mienne,	les miens,	les miennes,
2° —	le tien,	la tienne,	les tiens,	les tiennes,
3° —	le sien,	la sienne;	les siens,	les siennes;

2° quand il s'agit de plusieurs personnes :

1 ^{re} pers.	le nôtre,	la nôtre,	les nôtres,
2° —	le vôtre,	la vôtre,	les vôtres,
3° —	le leur,	la leur;	les leurs.

REMARQUE. — On emploie le pronom *le vôtre*, au lieu de *le tien*, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect (Voy. § 64, REM. II; § 69, REM. VI).

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Mien, tien, sien* viennent de *meum, tuum, suum*, comme les adjectifs *mon, ton, son*, dont ils sont des formes adoucies.

Quant à *vôtre, nôtre*, ils viennent de *nostrum, vostrum*, comme les adjectifs *notre, votre* : les uns et les autres se sont écrits, pendant tout le XVII^e siècle, *nostre, vostre*. S'il y a aujourd'hui une différence d'orthographe entre l'adjectif et le pronom, c'est pour marquer la différence de place de l'accent tonique : quand *notre* est adjectif, l'intensité de la voix se porte sur le mot suivant (Ex. : *notre pays, notre terre*, etc.); c'est tout le contraire, quand *nôtre* est pronom (Ex. : *ce pays est le nôtre; cette terre est la nôtre*, etc.).]

3° PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ 71. Il n'y a, en réalité, qu'un pronom démonstratif, qui est :

Au singulier			Au pluriel	
celui,	celle,	ce;	ceux,	celles.

Mais, par l'addition des particules *ci* et *là*, on forme de nouveaux pronoms démonstratifs.

Singulier	Pluriel
celui-ci, celle-ci, ceci;	ceux-ci, celles-ci,
celui-là, celle-là, cela;	ceux-là, celles-là.

Les pronoms auxquels on adjoint *ci* indiquent des personnes ou des choses rapprochées; ceux auxquels on adjoint *là*, indiquent des personnes ou des choses éloignées.

REMARQUE. — Ces deux particules s'unissent par un trait d'union aux pronoms masculins et féminins *celui*, *celle*, etc. (*celui-ci*, *celle-là*), et forment deux mots simples avec le pronom neutre *ce* (*ceci*, *cela*). Il en résulte que, dans ce dernier mot, la particule *la* perd son accent.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Ce*, pronom neutre, est distinct par l'étymologie de l'adjectif démonstratif masculin *ce* (§ 65); *ce*, neutre, vient de *ecce hoc*, qui a donné successivement, *ico*, *co*, *ce*. — *Celui*, *icelui* était; dans le vieux français, le cas régime de *cil* (plus anciennement *icel*), de même que *autrui* était le cas régime de *altre* (Voy. § 67). *Icel*, *icelle* viennent de † *eccillum*, *eccillam*; *iceux*, plus anciennement *icels*, de † *eccillos* (*ecce illum*, *illam*, *illos*). Racine, parodiant le langage de la vieille procédure, a dit dans *les Plaideurs* :

De ma cause et des faits renfermés en *icelle*.]

4° PRONOMS CONJONCTIFS OU RELATIFS ET PRONOMS INTERROGATIFS.

§ 72. Les *pronoms conjonctifs* servent à joindre un membre de phrase à un autre. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, parce qu'ils ont rapport à un nom ou pronom placé devant et appelé *antécédent*. Ex. : *L'homme* ou *celui* qui...

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens de ces deux mots est donné par leur étymologie : *Conjonctif* vient de *conjunctivum*, dérivé de *conjungere*, *jungere cum*, joindre avec; *relatif*, de *relativum*, dérivé de *relatum*, supin de *referre*, rapporter; *antécédent* de *artecedentem*, qui va devant.]

Les pronoms *conjonctifs* ou *relatifs* sont :

1° Pour les trois genres et les deux nombres :

qui,	que,	où.
dont,	quoi,	

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Qui* vient du latin *qui*; *lequel*, de *illum qualem*; *que*, de *quam*; *quoi*, de *quid*; *où* de *ubi* (*out*, dans l'ancien français. Ex. : « Le chemin par *out* je venais »). *Dont* vient de *de unde* (Voy. § 259, HIST.)]

2° Avec diverses modifications, selon les genres et les nombres :

Singulier		Pluriel	
<i>masc.</i>	<i>fém.</i>	<i>masc.</i>	<i>fém.</i>
lequel,	laquelle,	lesquels,	lesquelles,
duquel,	de laquelle,	desquels,	desquelles,
auquel,	à laquelle,	auxquels,	auxquelles.

REMARQUE I. — *Dont* s'emploie pour *de qui*, *duquel*, *de laquelle*; *desquels*, *desquelles*; *de quoi*. Ex. :

Voici l'homme **dont** je vous ai parlé.

Voici la femme **dont** je vous ai parlé.

Rappelez-vous ce **dont** je vous ai parlé.

REMARQUE II. — *Où* est un adverbe qui s'emploie comme pronom dans le sens de *dans lequel*, *vers lequel*, ou *dans laquelle*, *vers laquelle*, etc. Ex. : La maison d'*où* je sors; le lieu *où* je suis; le but *où* je tends.

§ 73. La plupart des pronoms *conjonctifs* ou *relatifs* s'emploient aussi comme pronoms *interrogatifs*. Ex. :

Qui vient?

Voici deux pommes : **laquelle**

Que dites-vous?

choisissez-vous?

A quoi pensez-vous?

Dont ne s'emploie jamais interrogativement. Son synonyme, *de qui*, s'emploie moins souvent que *dont* comme conjonctif, mais le remplace comme interrogatif, et ne se dit que des personnes.

[* HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue, *dont* s'employait interrogativement dans son sens étymologique (*d'où*). Ex. : « *Dont* vient si bele dame? *Dont* estes-vous née? » (*Roman de Berte*, XIII^e siècle.)]

5^o PRONOMS INDÉFINIS.

§ 74. Les pronoms indéfinis sont :

Autrui;	Quiconque;
Chacun;	Rien;
On;	L'un, l'autre; et,
Personne;	au pluriel : les uns,
Quelqu'un;	les autres.

REMARQUE I. — *Personne*, employé comme substantif, est féminin et peut avoir un pluriel (*Ex.* : ce sont *des personnes* parfaites). Comme pronom indéfini, il est toujours du masculin singulier (*Ex.* : *personne* n'est parfait).

REMARQUE II. — *Un* ne s'emploie qu'au singulier comme adjectif numéral (Voy. § 67, REM.); comme pronom, il a un pluriel. On dit : les *uns*, les *autres*; *quelques-uns*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — 1. *Personne* vient de *persona*, rôle, personnage.

2. *On* vient de *homo*. Il s'est écrit successivement *l'homs*, *l'hom*, *l'om*, *l'on*, comme il s'écrit encore aujourd'hui après une voyelle, pour éviter un *hiatus* (§ 261, REM. I). Ce mot était donc à l'origine un substantif.

3. Il en est de même de *rien*, qui vient de *rem*, et qui s'emploie encore substantivement dans la locution *un rien* (on disait autrefois, en souvenir du genre du mot latin, *une rien*). Mais avec le temps le rôle de ce mot a changé dans la langue, comme celui de *on* et de *personne*; il est devenu pronom indéfini.

4. On a vu, *aux adjectifs indéfinis* (§ 67), l'étymologie de *chaque*, *quelque*, *autre*, d'où viennent *chacun*, *quelqu'un*, *autrui*.)

CHAPITRE VI.

LE VERBE.

1^{re} Section. — DU VERBE ET DE SES DIFFÉRENTES ESPÈCES.

§ 75. Le verbe exprime l'état ou l'action :

1° L'état dans lequel se trouve la personne ou la chose que désigne le *sujet* (nom ou pronom).

Ex. : Il *est* malade.

2° L'action. *Ex.* : Je *pars*.

[ÉTYMOLOGIE. — *Verbe* vient du latin *verbum*, *mot*, *parole*; c'est, en quelque sorte, le mot par excellence.]

§ 76. On appelle *verbes actifs* ou *transitifs* ceux qui expriment une action s'exerçant directement sur une autre personne ou une autre chose que le sujet; et le mot qui désigne cette personne ou cette chose s'appelle *complément direct*. *Ex.* : **Pierre aime Paul.** — (*Pierre*, sujet; *aime*, verbe; *Paul*, complément direct.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Actif* vient du latin *activum*, qui agit; *transitif*, de *transitivum*, qui passe d'un endroit à un autre, c'est-à-dire dont l'action passe du sujet sur le complément.]

Quand l'action retombe sur le sujet lui-même, le verbe s'appelle *verbe réfléchi*. *Ex.* : **il se loue.** — (*Il*, sujet; *se*, complément direct; *loue*, verbe.)

Quand le sujet, au lieu d'exercer l'action, la supporte, le verbe est dit *verbe passif*. *Ex.* : **Paul est loué par Pierre.** — (*Paul*, sujet; *est loué*, verbe; *par Pierre*, complément.)

La plupart des verbes actifs peuvent devenir *réfléchis* et *passifs*.

§ 77. On appelle *verbes neutres* ou *intransitifs* ceux qui

expriment un état, ou bien une action qui ne s'exerce pas directement sur un objet. *Ex.* : **le cheval part.** — (*Le cheval*, sujet; *part*, verbe neutre.)

Les verbes neutres ne peuvent avoir de complément direct; mais ils ont souvent un complément indirect, qui est généralement uni au verbe par une préposition. *Ex.* : **Cet enfant obéit à ses parents.**

Les verbes neutres n'ont pas de *passif*. Quelques-uns peuvent devenir *réfléchis*. *Ex.* : *Se nuire, se plaire.*

[ÉTYMOLOGIE. — *Neutre* vient de *neutrum*, ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire qui n'est ni actif ni passif.]

§ 78. Aux verbes neutres se rattachent les *verbes impersonnels*, c'est-à-dire ceux qui, en général, n'ont pas pour sujet le nom d'un être déterminé, et ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier avec le pronom neutre et indéterminé *il* (§ 69). *Ex.* : **il pleut, il tonne, il importe,** etc.

Les autres verbes ont trois personnes pour le singulier, trois pour le pluriel. Ces personnes sont marquées au singulier par les pronoms suivants :

	Singulier.	Pluriel.
1 ^{re} personne :	je,	nous,
2 ^e —	tu,	vous,
3 ^e —	il, elle,	ils, elles.

La 3^e personne est aussi marquée par un nom, comme sujet.

§ 79. En résumé, il y a deux espèces de verbes :

1^o les verbes *actifs* ou *transitifs*, qui peuvent en général devenir verbes *passifs* et verbes *réfléchis*;

2^o les verbes *neutres* ou *intransitifs*, auxquels se rattachent les verbes *impersonnels*.

§ 80. Dans ces deux grandes classes rentrent deux verbes qui ont une importance particulière : *être* et *avoir*.

En effet *être* est un verbe neutre, *avoir* un verbe actif, et ils ont chacun un sens propre (*exister, posséder*). Ces deux verbes ont de plus, en français comme dans plusieurs lan-

gues modernes, la propriété de servir à la conjugaison des autres verbes et d'entrer dans la formation de certains temps. De là leur nom de *verbes auxiliaires* et la nécessité de les étudier séparément et avant tous les autres (Voy. §§ 92 et 93). Ils ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont accompagnés du participe passé d'un autre verbe. Lorsqu'ils sont employés comme auxiliaires, c'est-à-dire lorsqu'ils servent à la conjugaison d'un autre verbe, *avoir* et *être* perdent leur signification propre (*posséder, exister*); ce ne sont plus que des signes qui indiquent un temps.

Aux verbes *être* et *avoir* il faut adjoindre, comme auxiliaires :

1° Les verbes *aller* et *devoir* qui, joints à un infinitif, perdent leur signification ordinaire et forment de véritables futurs (*je vais, j'allais partir; je dois, je devais partir demain*); ils donnent à notre langue sa seule forme d'infinitif et de participe futurs : *aller partir, devoir partir; allant partir, devant partir*;

2° Le verbe *venir*, qui, suivi de la préposition *de* et d'un infinitif, forme une sorte de *parfait indéfini*, avec la nuance d'un accomplissement tout récent de l'action indiquée par le verbe. Ex. : *Je viens de rentrer.*

RADICAL ET TERMINAISONS.

§ 81. Le *radical* est la partie essentielle du mot, celle qui en indique le sens ; il est en général invariable dans les différentes formes que prend le verbe selon les temps, les modes, les personnes, etc.

Le *radical* est invariable dans les verbes réguliers des conjugaisons en *er*, en *ir* et en *re*. Il est sujet à quelques modifications, qui seront expliquées plus loin, dans les verbes en *oir* et dans les verbes irréguliers.

Les *terminaisons*, au contraire, sont essentiellement va-

riables : leurs variations indiquent les *temps*, les *modes*, les *nombre*s, les *genres*, les *personnes*. *Ex.* :

	Radical	Terminaisons	
(J')	aim	e	(1 ^{re} personne du singulier).
(Tu)	aim	es	(2 ^e — —).
(Il, elle)	aim	e	(3 ^e — —).
(Nous)	aim	ons	(1 ^{re} personne du pluriel).
(Vous)	aim	ez	(2 ^e — —).
(Ils, elles)	aim	ent	(3 ^e — —).

TEMPS ET MODES.

§ 82. Les *temps* marquent les époques auxquelles se rapporte l'état ou l'action qu'exprime le verbe.

Il y a trois temps principaux :

1^o Le *présent*, qui indique qu'une chose est ou qu'un fait s'accomplit. *Ex.* : **je lis** ;

2^o Le *passé*, qui indique qu'un fait a été accompli. *Ex.* : **je lus** ;

3^o Le *futur*, qui indique qu'une chose sera ou qu'un fait s'accomplira. *Ex.* : **je lirai**.

§ 83. Mais deux de ces *temps principaux* (le *passé* et le *futur*) admettent des subdivisions ou *temps secondaires*.

Il y en a cinq pour le *passé*, savoir :

1. l'*imparfait* (**je lisais**) ;
2. le *parfait défini* (**je lus**) ;
3. le *parfait indéfini* (**j'ai lu**) ;
4. le *parfait antérieur* (**j'eus lu**) ;
5. le *plus-que-parfait* (**j'avais lu**).

Il y en a deux pour le *futur*, savoir :

1. le *futur proprement dit* (**je lirai**) ;
2. le *futur antérieur* (**j'aurai lu**).

§ 84. Toutes ces subdivisions indiquent des nuances qu'il est bon de préciser :

1° PASSÉ.

1. L'*imparfait* indique une action passée, mais qui ne l'était pas au moment où une autre s'accomplissait. Ex. : *Je lisais, ou j'étais absent quand vous êtes venu.*
2. Le *parfait défini* indique une action accomplie à un moment déterminé. Ex. : *Il revint hier; nous fîmes alors de grands efforts.*
3. Le *parfait indéfini* indique une action accomplie à un moment indéterminé. Ex. : *J'ai perdu ma montre; qui a ouvert la fenêtre?*
4. Le *parfait antérieur* indique une action non-seulement accomplie, mais encore qui en a précédé une autre. Ex. : *Quand j'eus contemplé ce spectacle, je m'éloignai.*
5. Le *plus-que-parfait* indique une action passée, et qui l'était déjà quand une autre s'est accomplie. Ex. : *J'étais déjà parti quand il est venu.*

2° FUTUR.

1. Le *futur* indique simplement une action à venir. Ex. : *Je partirai demain.*
2. Le *futur antérieur* indique une action à venir, mais qui en précédera une autre également à venir. Ex. : *Je serai parti quand il arrivera.*

§ 85. De ces huit temps, quatre sont des *temps simples* (le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait défini*, le *futur*); les quatre autres (le *parfait indéfini*, le *parfait antérieur*, le *plus-que-parfait* et le *futur antérieur*) sont des *temps composés*, c'est-à-dire dans lesquels entre un *auxiliaire* (*avoir* pour les verbes actifs, *avoir* ou *être* pour les verbes neutres).

§ 86. Les *modes* sont les différentes manières (*modi* en latin) de présenter l'action indiquée par les temps du verbe.

Il y a en français six modes :

1° l'*indicatif* s'emploie pour dire qu'une chose se fait, s'est faite, ou se fera ; ou bien au contraire qu'elle ne se fait pas, n'a pas été faite ou ne se fera pas. *Ex.* : **je lis ; je lus ; je lirai ; je ne lis pas ; je ne lus pas, etc.** ;

2° l'*impératif* s'emploie quand on commande ou qu'on prie de la faire ou de ne pas la faire. *Ex.* : **lisez ; ne lisez pas ;**

3° le *subjonctif* s'emploie quand on veut montrer que cette action dépend d'une autre, exprimée en général par un autre verbe ; le subjonctif est uni à ce verbe par la conjonction *que* (conjonction qui ne fait pas partie intégrante du subjonctif, et peut ne pas l'accompagner, comme on le verra dans la syntaxe, § 298). *Ex.* : **je doute que vous lisiez ; je veux que vous lisiez ;**

4° le *conditionnel* s'emploie quand on veut indiquer que l'accomplissement d'une action est ou était soumis à quelque condition. *Ex.* : **je lirais, si j'avais de la lumière ;**

5° l'*infinitif* exprime l'état ou l'action d'une manière vague, sans désignation de nombre ni de personne. *Ex.* : **lire ;**

6° le *participe*, comme son nom l'indique, tient à la fois du verbe et de l'adjectif.

§ 87. Ce dernier *mode* tient du verbe, en ce qu'il indique l'état ou l'action, marque le temps et peut avoir un complément direct ; il tient de l'adjectif, en ce qu'il qualifie ou détermine un substantif et souvent s'accorde avec lui, en genre et en nombre.

On distingue le participe présent (**frappant**) et le participe passé (**frappé, ayant frappé**).

Il n'y a pas, en français, de forme spéciale pour le *participe futur*. Pour rendre cette idée, on se sert de l'infinitif du verbe précédé du participe présent des verbes *aller* et *devoir* (*allant frapper, devant frapper*). — Voy. § 80.

§ 88. Les quatre premiers modes s'appellent *modes personnels*, parce qu'ils admettent la distinction des personnes. Les deux autres, l'*infinitif* et le *participe*, s'appellent *modes impersonnels*.

2^o Section. — TABLEAUX DES CONJUGAISONS.

§ 89. Réciter ou écrire de suite les différents *temps* et les différents *modes*, avec les *personnes* et les *nombres* des modes personnels, cela s'appelle *conjuguer*.

Il y a en français quatre conjugaisons différentes, que l'on distingue par la terminaison de l'*infinitif présent*.

La 1^{re} a l'infinitif terminé en *er*, comme *aimer*;

La 2^o a l'infinitif terminé en *ir*, comme *finir*;

La 3^o a l'infinitif terminé en *oir*, comme *recevoir*;

La 4^o a l'infinitif terminé en *re*, comme *rendre*.

§ 90. La plus usitée est la 1^{re}, qui comprend environ les quatre cinquièmes des verbes français et qui sert encore aujourd'hui à former des verbes nouveaux.

La conjugaison en *ir* compte environ 350 verbes, dont le nombre est encore sujet à s'accroître.

Il n'y a qu'une trentaine de verbes dans la conjugaison en *oir*, et une soixantaine dans la conjugaison en *re*.

A la différence des autres conjugaisons, qui vivent encore et poussent des rejetons, les deux dernières peuvent être considérées comme des *conjugaisons mortes*.

§ 91. Nous allons donner successivement les modèles des *verbes réguliers* des quatre conjugaisons, en les faisant précéder des auxiliaires *avoir* et *être*, qui entrent dans la formation de quelques temps des autres verbes.

Ces modèles seront suivis des remarques auxquelles donne lieu chacune de ces conjugaisons.

N. B. Dans ces tableaux, les TEMPS sont présentés VERTICALEMENT, et les MODES sur une ligne HORIZONTALE.

1 ^o TEMPS			
TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	J'ai. Tu as. Il <i>ou</i> elle a. Nous avons. Vous avez. Ils <i>ou</i> elles ont.	Aie. Ayons. Ayez.	Que j'aie. Que tu aies. Qu'il <i>ou</i> qu'elle ait. Que nous ayons. Que vous ayez. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles aient.
Imparfait.	J'avais. Tu avais. Il <i>ou</i> elle avait. Nous avions. Vous aviez. Ils <i>ou</i> elles avaient.		Que j'eusse. Que tu eusses. Qu'il <i>ou</i> qu'elle eût. Que nous eussions. Que vous eussiez. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles eussent.
Parfait défini.	J'eus. Tu eus. Il <i>ou</i> elle eut. Nous eûmes. Vous eûtes. Ils <i>ou</i> elles eurent.		
Futur.	J'aurai. Tu auras. Il <i>ou</i> elle aura. Nous aurons. Vous aurez. Ils <i>ou</i> elles auront.		

2 ^o TEMPS			
TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai eu. Tu as eu. Il <i>ou</i> elle a eu. Nous avons eu. Vous avez eu. Ils <i>ou</i> elles ont eu.		Que j'aie eu. Que tu aies eu. Qu'il <i>ou</i> qu'elle ait eu. Que nous ayons eu. Que vous ayez eu. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles aient eu.
Parfait antérieur.	J'eus eu. Tu eus eu. Il <i>ou</i> elle eut eu. Nous eûmes eu. Vous eûtes eu. Ils <i>ou</i> elles eurent eu.		
Plus-que-parfait.	J'avais eu. Tu avais eu. Il <i>ou</i> elle avait eu. Nous avions eu. Vous aviez eu. Ils <i>ou</i> elles avaient eu.		Que j'eusse eu. Que tu eusses eu. Qu'il <i>ou</i> qu'elle eût eu. Que nous eussions eu. Que vous eussiez eu. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles eussent eu.
Futur antérieur.	J'aurai eu. Tu auras eu. Il <i>ou</i> elle aura eu. Nous aurons eu. Vous aurez eu. Ils <i>ou</i> elles auront eu.	Aie eu. Ayons eu. Ayez eu.	

auxiliaire AVOIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais. Tu aurais. Il <i>ou</i> elle aurait. Nous aurions. Vous auriez. Ils <i>ou</i> elles auraient.	Avoir.	Ayant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais eu <i>ou</i> j'eusse eu. Tu aurais eu <i>ou</i> tu eusses eu. Il <i>ou</i> elle aurait eu <i>ou</i> eût eu. Nous aurions eu <i>ou</i> eussions eu. Vous auriez eu <i>ou</i> eussiez eu. Ils <i>ou</i> elles auraient eu <i>ou</i> eussent eu.	Avoir eu.	Ayant eu.

§ 93. — Verbe

1^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je suis. Tu es. Il <i>ou</i> elle est. Nous sommes. Vous êtes. Ils <i>ou</i> elles sont.	Sois. Soyons. Soyez.	Que je sois. Que tu sois. Qu'il <i>ou</i> qu'elle soit. Que nous soyons. Que vous soyez. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles soient.
Imparfait.	J'étais. Tu étais. Il <i>ou</i> elle était. Nous étions. Vous étiez. Ils <i>ou</i> elles étaient.		Que je fusse. Que tu fusses. Qu'il <i>ou</i> qu'elle fût. Que nous fussions. Que vous fussiez. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles fussent.
Parfait défini.	Je fus. Tu fus. Il <i>ou</i> elle fut. Nous fûmes. Vous fûtes. Ils <i>ou</i> elles furent.		
Futur.	Je serai. Tu seras. Il <i>ou</i> elle sera. Nous serons. Vous serez. Ils <i>ou</i> elles seront.		

2^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai été. Tu as été. Il <i>ou</i> elle a été. Nous avons été. Vous avez été. Ils <i>ou</i> elles ont été.		Que j'aie été. Que tu aies été. Qu'il <i>ou</i> qu'elle ait été. Que nous ayons été. Que vous ayez été. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles aient été.
Parfait antérieur.	J'eus été. Tu eus été. Il <i>ou</i> elle eut été. Nous eûmes été. Vous eûtes été. Ils <i>ou</i> elles eurent été.		
Plus-que-parfait.	J'avais été. Tu avais été. Il <i>ou</i> elle avait été. Nous avions été. Vous aviez été. Ils <i>ou</i> elles avaient été.		Que j'eusse été. Que tu eusses été. Qu'il <i>ou</i> qu'elle eût été. Que nous eussions été. Que vous eussiez été. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles eussent été.
Futur antérieur.	J'aurai été. Tu auras été. Il <i>ou</i> elle aura été. Nous aurons été. Vous aurez été. Ils <i>ou</i> elles auront été.	Aie été. Ayons été. Ayez été.	

auxiliaire ÊTRE.**SIMPLES.**

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais. Tu serais. Il <i>ou</i> elle serait. Nous serions. Vous seriez. Ils <i>ou</i> elles seraient.	Être.	Étant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais été <i>ou</i> j'eusse été. Tu aurais été <i>ou</i> tu eusses été. Il <i>ou</i> elle aurait été <i>ou</i> eût été. Nous aurions été <i>ou</i> eussions été. Vous auriez été <i>ou</i> eussiez été. Ils <i>ou</i> elles auraient été <i>ou</i> eussent été.	Avoir été.	Ayant été.

§ 94. — 1^{re} conjugaison.

1 ^{re} CONJUG.			
TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	J' aim e.	Aim e. Aim ons. Aim ez.	Que j' aim e.
	Tu aim es.		Que tu aim es.
	Il ou elle aim e.		Qu'il ou qu'elle aim e.
	Nous aim ons.		Que nous aim ions.
	Vous aim ez.		Que vous aim iez.
	Ils ou elles aim ent.		Qu'ils ou qu'elles aim ent.
Imparfait.	J' aim ais.		Que j' aim asse.
	Tu aim ais.		Que tu aim asses.
	Il ou elle aim ait.		Qu'il ou qu'elle aimât.
	Nous aim ions.		Que nous aim assions.
	Vous aim iez.		Que vous aim assiez.
	Ils ou elles aim aient.		Qu'ils ou qu'elles aim assent.
Parfait défini.	J' aim ai.		
	Tu aim as.		
	Il ou elle aim a.		
	Nous aim âmes.		
	Vous aim âtes.		
	Ils ou elles aim èrent.		
Futur.	J' aim er ai.		
	Tu aim er as.		
	Il ou elle aim er a.		
	Nous aim er ons.		
	Vous aim er ez.		
	Ils ou elles aim er ont.		

2^e TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai		Que j'aie
	Tu as		Que tu aies
	Il ou elle a		Qu'il ou qu'elle ait
	Nous avons		Que nous ayons
	Vous avez		Que vous ayez
	Ils ou elles ont		Qu'ils ou qu'elles aient
Parfait antérieur.	J'eus		
	Tu eus		
	Il ou elle eut		
	Nous eûmes		
	Vous eûtes		
	Ils ou elles eurent		
Plus-que-parfait.	J'avais		Que j'eusse
	Tu avais		Que tu eusses
	Il ou elle avait		Qu'il ou qu'elle eût
	Nous avions		Que nous eussions
	Vous aviez		Que vous eussiez
	Ils ou elles avaient		Qu'ils ou qu'elles eussent
Futur antérieur.	J'aurai	Aie } Ayons } aimé. Ayez }	
	Tu auras		
	Il ou elle aura		
	Nous aurons		
	Vous aurez		
	Ils ou elles auront		

ou conjugaison en ER.

SIMPLES.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
J'	aim er ais.	Aim er.	Aim ant.
Tu	aim er ais.		
Il ou elle	aim er ait.		
Nous	aim er ions.		
Vous	aim er iez.		
Ils ou elles	aim er aient.		

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse Tu aurais ou tu eusses Il, elle aurait ou il, elle eût Nous aurions ou nous eussions Vous auriez ou vous eussiez Ils, elles auraient ou ils, elles eussent	Avoir aimé.	Ayant aimé.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

§ 95. — 2^e conjugaison,

1^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je fin is.	Fin is. Fin iss ons. Fin iss ez.	Que je fin iss e.
	Tu fin is.		Que tu fin iss es.
	Il ou elle fin it.		Qu'il ou qu'elle fin iss e.
	Nous fin iss ons.		Que nous fin iss ions.
	Vous fin iss ez.		Que vous fin iss iez.
	Ils ou elles fin iss ent.		Qu'ils ou qu'elles fin iss ent.
Imparfait.	Je fin iss ais.		Que je fin iss e.
	Tu fin iss ais.		Que tu fin iss es.
	Il ou elle fin iss ait.		Qu'il ou qu'elle fin it.
	Nous fin iss ions.		Que nous fin iss ions.
	Vous fin iss iez.		Que vous fin iss iez.
	Ils ou elles fin iss aient.		Qu'ils ou qu'elles fin iss ent.
Parfait défini.	Je fin is.		
	Tu fin is.		
	Il ou elle fin it.		
	Nous fin imes.		
	Vous fin ites.		
	Ils ou elles fin irent.		
Futur.	Je fin ir ai.		
	Tu fin ir as.		
	Il ou elle fin ir a.		
	Nous fin ir ons.		
	Vous fin ir ez.		
	Ils ou elles fin ir ont.		

2^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai		Que j'aie
	Tu as		Que tu aies
	Il ou elle a		Qu'il ou qu'elle ait
	Nous avons		Que nous ayons
	Vous avez		Que vous ayez
Ils ou elles ont	Qu'ils ou qu'elles aient		
Parfait intérieur.	J'eus		
	Tu eus		
	Il ou elle eut		
	Nous eûmes		
	Vous eûtes		
Ils ou elles eurent			
Plus-que-parfait.	J'avais		Que j'eusse
	Tu avais		Que tu eusses
	Il ou elle avait		Qu'il ou qu'elle eût
	Nous avions		Que nous eussions
	Vous aviez		Que vous eussiez
Ils ou elles avaient	Qu'ils ou qu'elles eussent		
Futur intérieur.	J'aurai	Aie } Ayons } fini. Ayez }	
	Tu auras		
	Il ou elle aura		
	Nous aurons		
	Vous aurez		
Ils ou elles auront			

ou conjugaison en IR.

SIMPLES.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
Je	fin ir ais.	Fin ir.	Fin iss ant.
Tu	fin ir ais.		
Il ou elle	fin ir ait.		
Nous	fin ir ions.		
Vous	fin ir iez.		
Ils ou elles	fin ir aient.		

COMPOSÉS.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse	} fini.	Avoir fini.	Ayant fini.
Tu aurais ou tu eusses			
Il, elle aurait ou il, elle eût			
Nous aurions ou nous eussions			
Vous auriez ou vous eussiez			
Ils, elles auraient ou ils, elles eussent			

§ 96. — 3^e conjugaison,1^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je reç ois. Tu reç ois. Il ou elle reç oit. Nous reç ev ons. Vous reç ev ez. Ils ou elles reç oiv ent.	Reç ois. Rec ev ons. Rec ev ez.	Que je reç oiv e. Que tu reç oiv es. Qu'il ou qu'elle reç oiv e. Que nous reç ev ions. Que vous reç ev iez. Qu'ils ou qu'elles reç oiv ent.
Imparfait.	Je rec ev ais Tu rec ev ais. Il ou elle rec ev ait. Nous rec ev ions. Vous rec ev iez. Ils ou elles rec ev aient.		Que je reç usse. Que tu reç usses. Qu'il ou qu'elle reçût. Que nous reç ussions. Que vous reç ussiez. Qu'ils ou qu'elles reç ussent.
Parfait défini.	Je reç us. Tu reç us. Il ou elle reç ut. Nous reçûmes. Vous reçûtes. Ils ou elles reçurent.		
Futur.	Je rec evr ai. Tu rec evr as. Il ou elle rec evr a. Nous rec evr ons. Vous rec evr ez. Ils ou elles rec evr ont.		

2^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il ou elle a } reçu. Nous avons Vous avez Ils ou elles ont		Que j'aie Que tu aies Qu'il ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils ou qu'elles aient } reçu.
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il ou elle eut } reçu. Nous eûmes Vous eûtes Ils ou elles eurent		
Plus-que-parfait.	J'avais Tu avais Il ou elle avait } reçu. Nous avions Vous aviez Ils ou elles avaient		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il ou qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils ou qu'elles eussent } reçu.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il ou elle aura } reçu. Nous aurons Vous aurez Ils ou elles auront	Aie } Ayons } reçu. Ayez }	

ou conjugaison en OIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
Je	rec evr ais.	Rec ev oir.	Rec ev ant.
Tu	rec evr ais.		
Il ou elle	rec evr ait.		
Nous	rec evr ions.		
Vous	rec evr lez.		
Ils ou elles	rec evr aient.		

COMPOSÉS.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse	} reçu.	Avoir reçu.	Ayant reçu.
Tu aurais ou tu eusses			
Il, elle aurait ou il, elle eût			
Nous aurions ou nous eussions			
Vous auriez ou vous eussiez			
Ils, elles auraient ou ils, elles eussent			

§ 97. — 4^e conjugaison,1^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif.	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je rend s. Tu rend s. Il ou elle rend. Nous rend ons. Vous rend ez. Ils ou elles rend ent.	Rend s. Rend ons. Rend ez.	Que je rend e. Que tu rend es. Qu'il ou qu'elle rend e. Que nous rend ions. Que vous rend iez. Qu'ils ou qu'elles rend ent.
Imparfait.	Je rend ais. Tu rend ais. Il ou elle rend ait. Nous rend ions. Vous rend iez. Ils ou elles rend aient.		Que je rend issc. Que tu rend isses. Qu'il ou qu'elle rend it. Que nous rend issions. Que vous rend issiez. Qu'ils ou qu'elles rend issent.
Parfait défini.	Je rend is. Tu rend is. Il ou elle rend it. Nous rend imcs. Vous rend ites. Ils ou elles rend irent.		
Futur.	Je rend r ai. Tu rend r as. Il ou elle rend r a. Nous rend r ons. Vous rend r ez. Ils ou elles rend r ont.		

2^o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il ou elle a Nous avons Vous avez Ils ou elles ont } rendu.		Que j'aie Que tu aies Qu'il ou qu'elle ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils ou qu'elles aient } rendu.
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il ou elle eut Nous eûmes Vous eûtes Ils ou elles eurent } rendu.		
Plus-que-parfait.	J'avais Tu avais Il ou elle avait Nous avions Vous aviez Ils ou elles avaient } rendu.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il ou qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils, qu'elles eussent } rendu.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il ou elle aura Nous aurons Vous aurez Ils ou elles auront } rendu.	Aie Ayons Ayez } rendu.	

ou conjugaison en RE.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je rend r ais. Tu rend r ais. Il ou elle rend r ait. Nous rend r ions. Vous rend r iez. Ils ou elles rend r aient.	Rend re.	Rend ant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse Tu aurais ou tu eusses Il, elle aurait ou il, elle eût Nous aurions ou nous eussions Vous auriez ou vous eussiez Ils, elles auraient ou ils, elles eussent	Avoir rendu.	Ayant rendu.

PASSIF DES QUATRE CONJUGAISONS.

§ 98. Le passif de tous les verbes est formé de la même manière, c'est-à-dire par une circonlocution : ils joignent leur participe passé aux divers temps et modes du verbe

Modèle de la

1° TEMPS				
TEMPS	Mode indicatif		Mode impératif	Mode subjunctif
Présent.	Je suis	{ aimé ou aimée. fini ou finie. reçu ou reçue. rendu ou rendue	Sois { aimé ou aimée. Etc.	Que je sois { aimé ou aimée. Etc.
Imparfait.	J'étais	{ aimé ou aimée. Etc.		Que je fusse { aimé ou aimée. Etc.
Parfait défini.	Je fus	{ aimé ou aimée. Etc.		
Futur.	Je serai	{ aimé ou aimée. Etc.		
2° TEMPS				
TEMPS	Mode indicatif		Mode impératif	Mode subjunctif
Parfait indéfini.	J'ai été	{ aimé ou aimée. Etc.		Que j'aie été { aimé ou aimée. Etc.
Parfait antérieur.	J'eusse été	{ aimé ou aimée. Etc.		
Plus-que-parfait.	J'avais été	{ aimé ou aimée. Etc.		Que j'eusse été { aimé ou aimée. Etc.
Futur antérieur.	J'aurais été	{ aimé ou aimée. Etc.		

VERBES RÉFLÉCHIS.

§ 99. La conjugaison des verbes réfléchis ne diffère de celle des verbes *actifs* qu'en deux points :

1° Ils peuvent se conjuguer avec deux pronoms de la

être, et ce participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe (elle *est aimée*, ils *sont aimés*).

[* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Des exemples de cette manière analytique d'exprimer le passif se trouvent déjà en grec et en latin pour certains temps ou modes: *Ex.*: περιλημένος ὤ, εἶην, *amatus sum, essem*, etc.]

conjugaison passive.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais } aimé ou aimée. Etc.	Être } aimé ou aimée. Etc.	Étant } aimé ou aimée. Etc.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais été } aimé ou aimée. ou J'enusse été } Etc.	Avoir } aimé ou aimée. été } Etc.	Ayant } aimé ou aimée. été } Etc.

même personne, l'un qui est le sujet et se met le premier, l'autre qui est le complément et se met immédiatement après le sujet. *Ex.* : **je me loue**.

2° Ils forment leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, et non avec l'auxiliaire *avoir*.

Modèle de verbe réfléchi :

1 ^o TEMPS			
TRMP ^t	Mode indicatif	impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je me repen s. Tu te repen s. Il <i>ou</i> elle se repent. Nous nous repent ons. Vous vous repent ez. Ils <i>ou</i> elles se repent ent.	Repens-toi. Repentons. nous. Repentez-vous.	Que je me repen e. Que tu te repent es. Qu'il <i>ou</i> qu'elle se repent e. Que nous nous repent ions. Que vous vous repentiez. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles se repent ent.
Imparfait.	Je me repent ais. Tu te repent ais. Il <i>ou</i> elle se repent ait. Nous nous repent ions. Vous vous repentiez. Ils <i>ou</i> ellos se repent aient.		Que je me repentisse. Que tu te repentisses. Qu'il <i>ou</i> qu'elle se repentit. Que nous nous repentissions. Que vous vous repentissiez. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles se repentissent.
Parfait défini.	Je me repent is. Tu te repent is. Il <i>ou</i> elle se repent it. Nous nous repentîmes. Vous vous repentîtes. Ils <i>ou</i> elles se repentirent.		
Futur.	Je me repent ir ai. Tu te repent ir as. Il <i>ou</i> elle se repent ir a. Nous nous repent ir ons. Vous vous repent ir ez. Ils <i>ou</i> elles se repent ir ont.		
2 ^o TEMPS			
TEMPS	Mode indicatif	impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Je me suis repenti Tu t'es <i>ou</i> repentie. Il <i>ou</i> elle s'est repenti. Nous nous sommes repentis Vous vous êtes <i>ou</i> repentis. Ils <i>ou</i> elles se sont repentis.		Que je me sois repenti Que tu te sois <i>ou</i> repentie. Qu'il <i>ou</i> qu'elle se soit repenti. Que nous nous soyons repentis Que vous vous soyez <i>ou</i> repentis. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles se soient repentis.
Parfait antérieur.	Je me fus repenti Tu te fus <i>ou</i> repentie. Il <i>ou</i> elle se fut repenti. Nous nous fûmes repentis Vous vous fûtes <i>ou</i> repentis. Ils <i>ou</i> elles se furent repentis.		
Plus-que-parfait.	Je m'étais repenti Tu t'étais <i>ou</i> repentie. Il <i>ou</i> elle s'était repenti. Nous nous étions repentis Vous vous étiez <i>ou</i> repentis. Ils <i>ou</i> elles s'étaient repentis.		Que je me fusse repenti Que tu te fusses <i>ou</i> repentie. Qu'il <i>ou</i> qu'elle se fût repenti. Que nous nous fussions repentis Que vous vous fussiez <i>ou</i> repentis. Qu'ils <i>ou</i> qu'elles se fussent repentis.
Futur antérieur.	Je me serai repenti Tu te seras <i>ou</i> repentie. Il <i>ou</i> elle se sera repenti. Nous nous serons repentis Vous vous serez <i>ou</i> repentis. Ils <i>ou</i> elles se seront repentis.		

Le verbe SE REPENTIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
Je me	repent ir ais.	Se repent ir.	Se repent ant.
Tu te	repent ir ais.		
Il <i>ou</i> elle se	repent ir ait.		
Nous nous	repent ir ions.		
Vous vous	repent ir iez.		
Ils <i>ou</i> elles se	repent ir aient.		

COMPOSÉS.

Mode conditionnel		Mode infinitif	Mode participe
Je me serais <i>ou</i> je me fusse	} repenti <i>ou</i> repentie. repentis <i>ou</i> repenties.	S'être repenti <i>ou</i> repentie, repentis <i>ou</i> repenties.	S'étant repenti <i>ou</i> repentic. repentis <i>ou</i> repentic.
Tu te serais <i>ou</i> tu te fusses			
Il, elle se serait <i>ou</i> il, elle se fût			
Nous nous serions <i>ou</i> nous nous fussions			
Vous vous seriez <i>ou</i> vous vous fussiez			
Ils, elles se seraient <i>ou</i> ils, elles se fussent			

REMARQUE I. — Les verbes *réfléchis* sont quelquefois appelés *verbes pronominaux*, parce qu'ils se conjuguent ordinairement avec deux pronoms, dont l'un est *sujet* et l'autre *complément*. Ex. : *je me repens*.

Cependant, à l'infinitif, au participe présent et à l'impératif, un seul pronom est exprimé (le pronom *complément*). Ex. : *se repentir, se repentant, repens-toi*.

De plus, ils peuvent se conjuguer avec un seul pronom (le pronom *complément*), quand le *sujet* est exprimé par un substantif. Ex. : *Pierre se repent*.

REMARQUE II. — La plupart des verbes *actifs* et quelques verbes *neutres* peuvent devenir *réfléchis* (§ 77). Ex. : Il *repose sa tête (actif)* ; il *se repose (réfléchi)*. Il *plaît (neutre)* ; il *se plaît à... (réfléchi)*. Ce sont des verbes *accidentellement réfléchis*.

Mais il y a des verbes qui sont *essentiellement réfléchis*, c'est-à-dire qui n'existent que comme *verbes réfléchis*. Ex. :

s'abstenir,
s'arroger,
s'écrier,
se dédire,
se lamenter,
s'emparer,
s'en aller,

s'enfuir,
s'enquérir,
se récrier,
se réfugier,
se repentir,
s'évader,
etc.

[* **HISTOIRE.**—Dans l'ancienne langue (comme on le fait encore aujourd'hui parmi les gens ignorants et les enfants), on conjugait quelquefois les verbes réfléchis avec l'auxiliaire *avoir*. Ex. :

Mais Conan s'a bien défendu (*Roman de Brut*).

Trois fois le list, lors s'a pasmé (*Floire et Blanche flor*).

Mais de bonne heure la conjugaison avec l'auxiliaire *être* devint prépondérante et s'imposa comme une règle.]

REMARQUE III. — Si les verbes réfléchis prennent l'auxiliaire *être*, au lieu de l'auxiliaire *avoir*, aux temps composés, c'est qu'ils sont en quelque sorte à la fois verbes passifs et verbes actifs : leur sujet fait et subit l'action. — Voyez § 106.

VERBES NEUTRES.

§ 100. Les *verbes neutres* se conjuguent comme les verbes actifs, et se rangent, d'après leur infinitif, dans l'une des quatre conjugaisons. Il faut cependant remarquer que quatorze d'entre eux prennent l'auxiliaire *être*, au lieu de l'auxiliaire *avoir*, aux temps composés. Ce sont les verbes :

aller,	éclore,	rester,
arriver,	entrer,	sortir,
choir,	mourir,	tomber,
décéder,	naître,	venir.
échoir,	partir,	

Dans ces verbes, le participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe, comme dans les verbes passifs. *Ex.* :

Elle est tombée, ils sont tombés.

Nous prendrons pour modèle le verbe *tomber*, dont nous ne donnerons que les temps composés ; les autres temps se conjuguent sur *aimer*.

REMARQUE. — Selon le *Dictionnaire de l'Académie* (éditions de 1835 et de 1878), on pourrait dire : *il a sorti, il a monté, il a descendu, il a parti, il a tombé*, pour indiquer l'action ; et il faudrait dire : *il est sorti, il est monté, il est descendu, il est parti, il est tombé*, pour indiquer l'état (Voy. § 289). L'auxiliaire *être* est le seul usité aux temps composés de ces verbes comme des neuf autres qui ont été énumérés plus haut.

Modèle de verbe neutre :

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Je suis } tombé Tu es } ou tombée. Il est tombé ou elle est tombée. Nous sommes } tombés Vous êtes } ou tombées. Ils sont tombés ou elles sont tombées.	Sois } tombé ou tombée. Soyons } tombés ou tombées. Soyez } tombés.	Que je sois } tombé Que tu sois } ou tombée. Qu'il soit tombé ou qu'elle soit tombée. Que nous soyons } tombés Que vous soyez } ou tombées. Qu'ils soient tombés ou qu'elles soient tombées.
Parfait antérieur.	Je fus } tombé Tu fus } ou tombée. Il fut tombé ou elle fut tombée. Nous fûmes } tombés Vous fûtes } ou tombées. Ils furent tombés ou elles furent tombées.		
Plus-que-parfait.	J'étais } tombé Tu étais } ou tombée. Il était tombé ou elle était tombée. Nous étions } tombés Vous étiez } ou tombées. Ils étaient tombés ou elles étaient tombées.		Que je fusse } tombé Que tu fusses } ou tombée. Qu'il fût tombé ou qu'elle fût tombée. Que nous fussions } tombés Que vous fussiez } ou tombées. Qu'ils fussent tombés ou qu'elles fussent tombées.
Futur antérieur.	Je serai } tombé Tu seras } ou tombée. Il sera tombé ou elle sera tombée. Nous serons } tombés Vous serez } ou tombées. Ils seront tombés ou elles seront tombées.		

VERBES IMPERSONNELS.

§ 101. Les *verbes dits impersonnels*, qu'il serait plus juste d'appeler *unipersonnels*, ne s'emploient qu'à la 3^e personne du singulier, et avec le pronom neutre *il*; ces verbes se conjuguent, du reste, comme les autres.

Certains verbes *neutres* deviennent *accidentellement impersonnels*. Ex. : *il convient, il arrive, il résulte*.

Des verbes actifs même, comme *faire* et *avoir*, peuvent devenir impersonnels. Ex. : *il fait beau ; il y a des nuages*.

[ORIGINES LATINES. — On disait de même en latin : *Bene habet*, cela va bien.]

Le verbe TOMBER (temps composés).

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais { tombé } ou { Je fusse } tombé Tu serais { ou tombée. } ou { Tu fusses } ou tombée. Il serait tombé ou Il fût tombé. ou elle serait tombée, ou elle fût tombée. Nous serions { tombés } ou { Nous fussions } tombés Vous seriez { ou tombées } ou { Vous fussiez } ou tombées Ils seraient tombés ou Ils fussent tombés. ou elles seraient tombées, ou elles fussent tombées.	Être tombé ou tombée, être tombés ou tombées.	Étant tombé ou tombée, étant tombés ou tombées.

§ 102. La plupart des verbes impersonnels forment leurs temps composés avec l'auxiliaire *avoir*. *Ex.* : **il a tonné.**

Quelques-uns les forment avec le verbe *être*. De ce nombre sont tous les verbes impersonnels *réfléchis*. *Ex.* : **il est arrivé, il est résulté; il s'est agi de vous, il s'est passé des faits graves, il s'en est fallu de peu.**

REMARQUE I. — Les verbes impersonnels, n'étant employés qu'à la 3^e personne, n'ont ni impératif ni participe présent.

REMARQUE II. — L'infinitif parfait ne s'emploie qu'après une autre forme impersonnelle. *Ex.* : **il doit avoir grêlé cette nuit; il doit être advenu** bien des accidents.

Modèles de verbe impersonnel

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Il a grêlé. Il est advenu.	<i>Inusité.</i>	Qu'il ait grêlé. Qu'il soit advenu.
Parfait antérieur.	Il eut grêlé. Il fut advenu.		
Plus-que-parfait.	Il avait grêlé. Il était advenu.		Qu'il eût grêlé. Qu'il fût advenu.
Futur antérieur.	Il aura grêlé. Il sera advenu.		

§ 103. Modèle de verbe

1° TEMPS			
TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je n'aime pas.	N'aime pas.	Que je n'aime pas.
Imparfait.	Je n'aimais pas.		Que je n'aimasse pas.
Parfait défini.	Je n'aimai pas.		
Futur.	Je n'aimerai pas.		
2° TEMPS			
TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Je n'ai pas aimé.		Que je n'aie pas aimé.
Parfait antérieur.	Je n'eus pas aimé.		
Plus-que-parfait.	Je n'avais pas aimé.		Que je n'eusse pas aimé.
Futur antérieur.	Je n'aurai pas aimé.		

aux temps composés (GRÊLER, ADVENIR).

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Il aurait grêlé. Il serait advenu.	Avoir grêlé. Être advenu.	<i>Inusité.</i>

conjugué avec une négation (aimer).

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je n'aimerais pas.	Ne pas aimer.	N'aimant pas.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je n'aurais pas aimé ou je n'eusse pas aimé.	N'avoir pas aimé.	N'ayant pas aimé.

REMARQUES SUR LES VERBES CONJUGUÉS
AVEC UNE NÉGATION.

REMARQUE I. — Quand un verbe est conjugué avec une négation, la première partie de la négation (**ne**) se met avant le verbe dans les temps simples, ou avant l'auxiliaire dans les temps composés ; la seconde partie (**pas, point, jamais, etc.**) se met après le verbe ou l'auxiliaire. *Ex.* :

Je **ne mens pas** ; je **ne mens jamais** ;
Ne mentez pas ; **ne mentez jamais** ;
 Je **n'ai pas menti** ; je **n'ai jamais menti**.

REMARQUE II. — Il y a exception pour l'infinitif présent. A ce mode, les deux parties de la négation se mettent avant le verbe. *Ex.* : **ne pas mentir**.

VERBES CONJUGUÉS SOUS LA FORME INTERROGATIVE.

§ 104. Dans les verbes conjugués sous la forme interrogative, le pronom ne se met pas avant le verbe, mais il se place : 1° après le verbe, dans les temps simples ; *Ex.* : **entendez-vous ?** 2° entre l'auxiliaire et le participe, dans les temps composés. *Ex.* : **avez-vous entendu ?**

REMARQUE I. — Il y a toujours un trait d'union entre le verbe ou l'auxiliaire et le pronom sujet, rejeté après ce verbe.

REMARQUE II. — Si le verbe conjugué sous la forme interrogative se termine par un *e* muet à la première personne du singulier (*indicatif présent*), on remplace cet *e* muet par un *é* fermé. *Ex.* : **aimé-je ?**

Il en est de même à la 1^{re} personne du parfait indéfini du conditionnel : **eussé-je aimé**.

REMARQUE III. — Si ce verbe se termine à la troisième personne du singulier (*indicatif du présent, du parfait défini et du futur*) par les voyelles *e* ou *a*, on met un *t* entre le

verbe et le pronom, avec deux traits d'union. *Ex.* : **pense-t-il? pensa-t-elle? pensera-t-il?**

[HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Ce *t* paraît aujourd'hui un *t* euphonique, et l'est en effet devenu. Mais primitivement il faisait partie du verbe : c'était un reste de l'ancienne désinence latine : il *aimet* (*amat*), il *aimat* (*amavit*). — Voy. § 115. REM. III.]

REMARQUE IV. — Quand le verbe conjugué interrogativement est un monosyllabe d'un son sourd, ou se termine par une syllabe sourde (*ou, on, en, etc.*), il est d'usage de prendre une autre tournure pour éviter un son désagréable.

Ainsi l'on ne dit pas : *que rends-je? où cours-je? que réponds-je?* mais : *qu'est-ce que je rends? où est-ce que je cours? qu'est-ce que je réponds?*

Mais on dit très-bien : *ai-je, suis-je, fais-je, puis-je, sais-je, vois-je?*

REMARQUE V. — Les verbes peuvent se conjuguer interrogativement à tous les temps, mais seulement à deux modes, l'*indicatif* et le *conditionnel*.

REMARQUE VI. — Dans les verbes réfléchis conjugués interrogativement, le pronom sujet se met après le verbe, comme dans les autres verbes interrogatifs, mais le pronom complément reste placé avant. *Ex.* : *se repent-il?*

REMARQUE VII. — Toutes les règles de la conjugaison interrogative s'appliquent à certaines formes exclamatives, par exemple : *puissé-je vous revoir! puisse-t-il réussir!*

§ 105. Dans les verbes conjugués à la fois sous la forme *interrogative* et sous la forme *négative*, le pronom se met avant la seconde partie de la négation. *Ex.* : *ne plaisantez-vous pas? N'avez-vous pas plaisanté?*

Modèle de verbe conjugué

1° Sous la forme interrogative.

1° TEMPS SIMPLES.		
Temps.	Mode indicatif.	Mode conditionnel.
PRESENT.	Aimé-je? Aimes-tu? Aime-t-il? <i>ou</i> aime-t-elle? Aimons-nous? Aimez-vous?	Aimerais-je, etc.
IMPARFAIT.	Aiment-ils? <i>ou</i> aiment-elles?	
PARFAIT DÉFINI.	Aimais-je? etc.	
FUTUR.	Aimai-je? etc. Aimerai-je, etc.	
2° TEMPS COMPOSÉS.		
PARFAIT DÉFINI.	Ai-je aimé?	Aurais-je aimé? <i>ou</i> eussé-je aimé?
PARFAIT ANTÉRIEUR.	Eus-je aimé?	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Avais-je aimé?	
FUTUR ANTÉRIEUR.	Aurai-je aimé?	

2° Sous la forme interrogative et négative.

1° TEMPS SIMPLES.		
Temps.	Mode indicatif.	Mode conditionnel.
PRÉSENT.	N'aimé-je pas?	N'aimerais-je pas?
IMPARFAIT	N'aimais-je pas?	
PARFAIT DÉFINI.	N'aimai-je pas?	
FUTUR.	N'aimerai-je pas?	
2° TEMPS COMPOSÉS.		
PARFAIT DÉFINI.	N'ai-je pas aimé?	N'aurais-je pas aimé? <i>ou</i> n'eussé-je pas aimé?
PARFAIT ANTÉRIEUR.	N'eus-je pas aimé?	
PLUS-QUE-PARFAIT.	N'avais-je pas aimé?	
FUTUR ANTÉRIEUR.	N'aurai-je pas aimé?	

3^e SECTION.**Remarques générales sur les verbes.**

DE LA CLASSIFICATION DES VERBES.

§ 106. *Par respect pour l'usage, on a maintenu dans cette Grammaire les vieilles dénominations de verbes *actifs* et *neutres*, mais en avertissant qu'on appelle aussi les premiers *transitifs*, les seconds *intransitifs* (§ 79). Ces dernières dénominations sont incomparablement plus justes que les précédentes.

En effet l'emploi du mot *actif*, qui indique à la fois la forme de la conjugaison et l'idée exprimée par le radical du verbe, produit une confusion des plus fâcheuses; car les verbes *neutres* suivent la conjugaison *active*.

D'un autre côté le mot *neutre* (*neutrum*), qui signifie *ni l'un ni l'autre*, est dénué de sens ou du moins inexact, s'il veut dire *ni actif*, *ni passif*; car il y a encore à distinguer les *verbes réfléchis*, les *verbes impersonnels*, les *verbes auxiliaires*.

Pour classer les verbes d'une manière tout à fait rigoureuse, peut-être conviendrait-il de distinguer :

1^o Les *verbes à conjugaison active*, c'est-à-dire ceux qui, dans leurs temps simples, s'expriment en un seul mot, et qui, dans leurs temps composés, joignent leur participe passé aux temps de l'auxiliaire *avoir* (ce sont les verbes *transitifs* et un certain nombre de verbes *intransitifs*);

2^o Les *verbes à conjugaison passive*, ceux qui, dans tous leurs temps, empruntent les formes de l'auxiliaire *être*, auxquels ils joignent leur participe passé (ce sont les verbes *passifs*);

3^o Les *verbes à conjugaison mixte*, c'est-à-dire ceux qui suivent, pour leurs temps simples, la conjugaison active,

et, pour leurs temps composés, la conjugaison passive (ce sont plusieurs *verbes intransitifs* et tous les *verbes réfléchis*).

FORMATION DES TEMPS ET DES MODES.

§ 106 bis. Nous avons distingué (§ 85) quatre *temps simples* et quatre *temps composés*.

On forme les temps simples en ajoutant au *radical* du verbe certaines terminaisons.

1° Temps simples.

§ 107. *Modes du présent*. — L'*infinitif présent* est le mode où le *radical* est le mieux conservé : on le forme en ajoutant au radical les terminaisons *er*, *ir*, *oir*, *re*, qui sont les signes des quatre conjugaisons. *Ex.* : aim-**er**, fin-**ir**, recev-**oir**, rend-**re**.

L'*indicatif présent* se forme en ajoutant au *radical* :

e	pour la 1 ^{re}	conjugaison.	<i>Ex.</i> : j'aim- e .
is	—	2 ^e —	je fin- is .
ois	—	3 ^e —	(avec altération du radical du verbe, qui perd les lettres <i>ev</i>) je reç- ois .
s	—	4 ^e —	je rend- s .

Les formes de l'*impératif* sont en général semblables à celles de l'*indicatif présent* : seulement ce mode ne prend pas de pronom, et, dans la première conjugaison, il n'a pas d'*s* à la deuxième personne du singulier.

On forme le *participe présent* en ajoutant au *radical* la syllabe *ant*. *Ex.* : aim-**ant**, recev-**ant**, rend-**ant**. De plus, dans les verbes réguliers de la 2^e conjugaison, le *participe présent* ajoute la syllabe *iss* entre le radical et le terminaison. *Ex.* : fin-**iss-ant**.

On forme le *subjonctif présent* en ajoutant au *radical* la voyelle *e*. *Ex.* : que j'aim-**e**, que je rend-**e**.

De plus, dans les verbes réguliers de la 2^e conjugaison, on ajoute la syllabe *iss* entre le *radical* et la *terminaison*.
Ex. : qu'il fin-*iss*-e.

Le *subjonctif* de la 3^e conjugaison se forme irrégulièrement (*que je reçoive*).

Le *conditionnel présent* se forme de l'*infinitif*, auquel on ajoute *ais*, etc. *Ex.* : j'aimer-*ais*. C'est pour cela que dans tous les *Tableaux des verbes*, ce mode a été rapproché de l'*infinitif*.

Dans la quatrième conjugaison, l'*e* final s'élide. *Ex.* : je rendr-*ais*. Dans la troisième, la diphtongue *oi* disparaît. *Ex.* : je recev-*ais*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Les différents modes du présent, à l'exception du *conditionnel*, sont formés des modes correspondants du latin, par diverses altérations. *Ex.* :

INDICATIF.	<i>Amo,</i>	<i>j'aime.</i>	INFINIT.	<i>Amare,</i>	<i>aimer.</i>
IMPÉRATIF.	<i>Ama,</i>	<i>aime.</i>	PARTIC.	<i>Amantem,</i>	<i>aimant.</i>
SUBJONCTIF.	<i>Amem, que j'aime.</i>				
	<i>Reddam, que je rende.</i>				

Le conditionnel est, en réalité, un *mode composé* : il est formé de l'*infinitif* du verbe et d'une altération de l'imparfait du verbe *avoir*, comme le futur (Voy. plus bas § 110) est formé du présent de ce verbe. *Ex.* : *J'aimer-ai, j'aimer-ais*. Seulement, dans le conditionnel, le verbe *avoir* a complètement perdu son sens et n'est plus qu'une simple caractéristique du mode.]

REMARQUE I. — La syllabe *iss* s'ajoute aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, dans la deuxième conjugaison, comme au *participe présent* et à l'*imparfait* (Voy. § 108) : nous fin-*iss*-ons, vous fin-*iss*-ez, ils fin-*iss*-ent.

[ORIGINES LATINES. — Cette syllabe *iss* sera expliquée dans les *Remarques particulières sur la 2^e conjugaison* (§ 4:16).]

* REMARQUE II. — L'impératif est dérivé, non de l'indicatif, mais du subjonctif dans les verbes *être, avoir, savoir; sois, soyons, soyez; aie, ayons, ayez; sache, sachons, sachez.*

Il en est distinct dans le verbe *vouloir*; car on dit à l'impératif : *veille, veillons, veuillez*; et au subjonctif : (que) *tu veuilles, (que) nous voulions, (que) vous vouliez.*

§ 108. L'imparfait se forme, à l'indicatif, de la même manière que le *participe présent*, avec cette seule différence qu'on met la syllabe *ais* au lieu de la syllabe *ant*.
Ex. : j'*aim-ais*, je *recev-ais*, je *rend-ais*, je *finiss-ais*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'imparfait de l'indicatif français vient de l'imparfait latin, par le changement de *abam, ebam* en *ais*. *Ex.* : *amabam, j'aimais; legebam, je lisais.*

* Mais, avant de s'arrêter à la forme actuelle (*ais*), cette terminaison a passé par les suivantes : 1° *ève*; 2° *oie*, et plus tard *ois*, quand, vers le XIV^e siècle, s'est introduit l'usage de l'*s* aux premières personnes.

On se rappelle ce qui a été dit (§ 13) du son *oué, ouè*, de la diptongue *oi*. Racine pouvait faire rimer *exploit* avec *lisoit* :

Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre *exploit*.

— Quoi! c'était un *exploit* que ma fille *lisoit*.

(*Les Plaideurs.*)

Dès le XVII^e siècle, le grammairien de Lesclache (1668) proposa de conformer l'orthographe à la prononciation, et d'écrire à l'imparfait *ais* au lieu de *ois*. Cette tentative fut renouvelée en 1675 par Bérain, avocat au Parlement. Mais l'autorité de ces obscurs grammairiens ne pouvait prévaloir contre l'usage; c'est Voltaire qui fit adopter cette réforme orthographique.]

§ 109. On forme le *parfait défini* en ajoutant au *radical*:

<i>ai</i> pour	la 1 ^{re} conjugaison.	<i>Ex.</i> : j' <i>aim-ai</i> .
<i>is</i> —	} et la 4 ^e —	je <i>fin-is</i> .
		(<i>sauf diverses exceptions</i>) je <i>rend-is</i> .
<i>us</i> —	la 3 ^e —	(<i>avec altération du radical du verbe</i>) je <i>reç-us</i> .

REMARQUE. — Quelques verbes de la 4^e conjugaison se terminent en *us* au parfait défini. *Ex.* : lire, *je lus* ; résoudre, *je résolus*.

[ORIGINES LATINES. — Le parfait défini français qui, primitivement, n'avait jamais d'*s* à la première personne du singulier, vient du parfait défini latin : *cantavi, je chantai* ; *finii, je finis* (primitivement *je fini*) ; *cantasti, tu chantas* ; *cantastis, vous chantâtes* ; *cantarunt, ils chantèrent*.]

C'est du parfait défini que se forme l'*imparfait du subjonctif*, et cela par le changement de

ai en *asse* pour la 1^e conjugaison. *Ex.* : que j'*aim-asse* ;
is en *isse* — 2^e et la 4^e — — (que je *fin-isse* ;
us en *usse* — 3^e — — (que je *rend-isse* ;
 que je *reç-usse*.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison *usse* appartient au français. Elle a été formée, par analogie, des terminaisons *asse, isse*, lesquelles viennent des terminaisons du plus-que-parfait latin *dissem, issem*. *Ex.* : *amâssem, que j'aimasse* ; *reddidisssem, que je rendisse*.]

§ 110. Le *futur* se forme de l'*infinitif présent*, auquel on ajoute *ai* : la formation du futur est la même que celle du conditionnel, à part la lettre *s* que n'a pas le futur. *Ex.* . j'*aimer-ai*, je *finir-ai*, je *recevr-ai*, je *rendr-ai*.

[HISTOIRE. — Le futur est, en réalité, un *temps composé* ; il est formé de l'*infinitif* du verbe et de l'*indicatif présent* de l'*auxiliaire avoir*, dont les deux premières lettres (*av*) disparaissent aux deux premières personnes du pluriel, pour la rapidité de la prononciation. *Ex.* : *J'aimer-ai, tu aimer-as, il aimer-a, nous aimer-ons, vous aimer-ez, ils aimer-ont*. On trouve déjà en latin des tournures comme celle-ci : *habeo ad te scribere, j'ai à vous écrire*, et, par suite : *je vous écrire-ai*.]

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Il est à remarquer que le futur est marqué aussi par un *auxiliaire* en allemand (*werden*) et en anglais (*shall* et *will*). De même il se rend en grec moderne par $\theta\acute{\epsilon}\lambda\omega$ et l'*infinitif* : en grec ancien, on le rendait souvent aussi par $\mu\acute{\epsilon}\lambda\lambda\omega$ et l'*infinitif*.]

2° Temps composés.

§ 111. On forme les *temps composés* en ajoutant l'*auxiliaire être* ou l'*auxiliaire avoir* au *participe passé*. On forme le *participe passé* lui-même en ajoutant au *radical* :

é	pour la 1 ^{re}	conjugaison.	Ex. : aim-é.
i	—	2 ^e	— fin-i.
u	—	3 ^e	— (avec altération du radical du verbe) reç-u.
u	—	4 ^e	— (sauf diverses exceptions) rend-u.

Exemple de temps

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai eu fini. (Dès que <i>j'ai eu fini</i> , je suis parti.)		Que j'aie eu fini. (Avant que <i>j'aie eu fini</i> , tout le monde sera parti.)
Parfait antérieur.	J'eus eu fini. (Dès que <i>j'eus eu fini</i> , je partis.)		
Plus-que-parfait.	J'avais eu fini. (Si <i>j'avais eu fini</i> , je serais parti.)		
Futur antérieur.	J'aurai eu fini. (Quand <i>j'aurai eu fini</i> , je serai parti.)		Que j'eusse eu fini. (Avant que <i>j'eusse eu fini</i> , tout le monde était parti.)

Les autres terminaisons du participe passé de la 4^e conjugaison sont :

- is *Ex.* : mis (*de mett-re*) ;
 s — clos (*de clo-re*) ;
 t — fait (*de fai-re*) ; construit (*de construi-re*).

3^o Temps surcomposés :

§ 112. Les *temps composés* eux-mêmes peuvent, en multipliant les auxiliaires, former des *temps surcomposés*, qui rendent des nuances diverses du passé, mais sont en général peu usités.

surcomposés. (Verbe Finir.)

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais eu fini. (<i>J'aurais eu fini</i> , si l'on ne m'eût retardé.)	Avoir eu fini. (Après avoir eu fini, je suis parti.)	Ayant eu fini. (<i>Ayant eu fini</i> , je suis parti.)

Terminaisons et désinences.

§ 113. On appelle *terminaisons* les lettres ou les syllabes qui s'ajoutent au *radical* pour former les temps et les modes (Voy. § 106).

Tous les *modes* ont des *terminaisons*. *Ex.* :

Modes personnels	}	indicatif :	j'aim- e .
		impératif :	aim- e .
		subjonctif : (que)	j'aim- e .
		conditionnel :	j'aim- erai-s .
Modes impersonnels	}	infinitif :	aim- er .
		participe :	aim- ant .

§ 114. On appelle plus spécialement *désinences* les *terminaisons* des *modes personnels*, qui indiquent les personnes. Ainsi :

s indique généralement la 2^e personne du singulier ;

Ex. : tu aime-**s**,

tu rend-**s** ;

ons et **mes** la 1^{re} du pluriel ;

Ex. : nous aim-**ons**,

nous aimâ-**mes** ;

ez et **tes** la 2^e du pluriel ;

Ex. : vous aim-**ez**,

vous aimâ-**tes** ;

ent, **ont**, **rent** la 3^e du pluriel ;

Ex. : ils aim-**ent**,

ils aim-er-**ont**,

ils aim-è-**rent**.

1^o SINGULIER.

1^{re} personne : *pas de désinence* à l'indicatif du présent et du parfait défini dans la 1^{re} conjugaison (*j'aime, j'aimai*). De même : *j'ai* ; *id.* au présent de l'indicatif de quelques verbes irréguliers en *ir* (*je cueille, je tressaille, etc.*) ; *id.* au futur de toutes les conjugaisons (*j'aurai, j'aimerai, etc.*) ; *id.* au présent et à l'imparfait du subjonctif (*que j'aime, que j'aimasse, que je reçoive*) ;

— **s** à l'indicatif du présent et du parfait défini dans les 2^e, 3^e et 4^e conjugaisons (*je finis; je reçois, je reçois; je rends, je rendis*) ; **x** pour **s** dans *je veux, etc.*

id. à l'imparfait (*j'avais, j'aimais*) ; *id.* au conditionnel (*j'aurais, j'aimerais*).

2^e personne : **s** à tous les temps et à tous les modes, excepté à l'impér. des verbes de la 1^{re} conjug., et de quelques autres verbes : *aime, aie, va, sache, cueille, tressaille, etc.*

3^e personne : *pas de désinence* à l'indicatif présent dans la 1^{re} conjugaison (*il aime*) et dans le verbe *avoir* (*il a*) ; *id.* à l'indicatif présent dans les verbes de la 4^e conjugaison dont le radical est terminé par un *d* (*il rend, il mord*) ; *id.* au parfait défini de la 1^{re} conjugaison (*il aimait*) ; *id.* au subjonctif présent (*qu'il aime, qu'il finisse, qu'il reçoive, qu'il rende*) ; *id.* au futur (*il aimera, il finira, il recevra, il rendra*).

— **t** à l'indicatif présent dans la 2^e et la 3^e conjugaison, et dans les verbes de la 4^e dont le radical ne se termine pas par un *d* (*il finit, il reçoit, il rompt*) ; *id.* au parfait défini des 2^e, 3^e et 4^e conjugaisons (*il finit, il reçut, il rendit*) ; et des verbes *être* et *avoir* (*il fut, il eut*) ; *id.* au subjonctif présent des verbes *être* et *avoir* (*qu'il soit, qu'il ait*) ; *id.* à l'indicatif et au subjonctif de l'imparfait (*il avait, il aimait, qu'il aimât*) ; *id.* au conditionnel (*il aurait, il aimerait*).

2^o PLURIEL.

1^{re} personne : **ons**, à l'indicatif présent et à l'impératif (*aimons, nous aimons*) ; *id.* au futur (*nous aurons*).

— **ions**, à l'imparfait de l'indicatif (*nous avions, nous aimions*) ; *id.* au conditionnel (*nous aurions, nous aimerions*) ; *id.* au subjonctif du présent et de l'imparfait (*que nous aimions, que nous aimassions*) ;

— **mes**, au parf. défini (*nous fîmes, nous étîmes, nous aimâmes, nous reçûmes, etc.*) et au présent du verbe *être* : *nous sommes*.

2^e personne : **ez**, aux temps et modes où la 1^{re} personne se termine en *ons* ;

— **iez**, aux temps et modes où la 1^{re} personne se termine en *ions*.

— **tes**, au parfait défini, quand la 1^{re} personne se termine en *mes* ; et au présent du verbe *être* : *vous êtes*.

3^e personne : **ent**, au présent de l'indio. et du subj. (*ils aiment, qu'ils rendent*), excepté dans quelques verbes : *ils sont, ils ont, ils vont, ils font* ;

— *id.* à l'imparfait et au conditionnel (*ils avaient, ils aimaient, ils auraient*).

— **ont**, au futur de tous les verbes (*ils seront, ils auront, ils aimeront, etc.*).

— **rent**, au parfait défini (*ils eurent, ils furent, ils aimèrent, etc.*).

REMARQUE I. — *Première personne du singulier.*

[HISTOIRE. — Dans l'orthographe actuelle, il y a une *s* à la première personne du singulier des temps simples de l'indicatif et du conditionnel de toutes les conjugaisons, sauf au futur : il n'y a d'exception que pour l'indicatif présent de la première conjugaison (nous ne parlons ici que des verbes *réguliers*). Dans la vieille langue française, il n'y avait jamais d'*s* à la première personne; on écrivait, *je reçois, je rend*. L'*s* s'est introduite sans doute par analogie avec la deuxième personne. C'est dans la première partie du XVII^e siècle que s'est établi l'usage de mettre une *s* à la première personne du singulier: Dans son *Dictionnaire* (1603), Nicod écrivait *je fai*. En 1647, Vaugelas, dans sa *Préface*, dit : « *Je fais et tu fais se ressemblent* » (pour l'écriture). Malherbe écrit tantôt avec une *s*, tantôt sans *s*.

L'usage de ne pas mettre d'*s* à la première personne s'est longtemps conservé en poésie, non par licence, mais par souvenir de l'ancienne langue. *Ex.* :

Elvire, où sommes-nous? Et qu'est-ce que je voi?
Rodrigue en ma maison! Rodrigue devant moi!

(CORNEILLE, *le Cid*.)

..... Grâce au ciel, j'entrevois...

Dieux! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi!

(RACINE, *Andromaque*.)

Ce discours te surprend, docteur, je l'aperçois.
L'homme de la nature est le chef et le roi.

(BOILEAU, *Satire VIII*.)

La mort a respecté les jours que je te doi,
Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi.

(VOLTAIRE, *Henriade*.)

ORIGINES LATINES. — Si le vieux français ne mettait pas d'*s* à la première personne du singulier, c'est qu'il n'y en avait pas en latin : De *credo* venait *je croi*, de *prendo* (pour *prehendo*) *je prend*. De *cantabam* venait *je chantote*. Si, au contraire, il y a une *s* à la deuxième personne, c'est qu'il y en a une en latin : *credis, tu crois; prendis, tu prends*.]

REMARQUE II. — *Deuxième personne du singulier.*

On a vu qu'il y a une *s* à la deuxième personne du singulier, pour tous les temps et pour tous les modes, excepté à l'imperatif de la première conjugaison. Mais cette *s* repa-

ait, même à ce mode, pour cause d'euphonie, quand le verbe est suivi des mots *en* et *y*. Ex. : *Tu as entendu le commencement de cette histoire : écoutes-en la fin. Vas-y toi-même. Voici des fleurs ; cueilles-en.*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Il n'y a pas d's à la deuxième personne de l'impératif français, à la première conjugaison, parce qu'il n'y en a pas en latin : *ama*, aime; il ne devrait pas y en avoir non plus aux autres (*lege*, *lis*, etc.). Mais, par analogie avec les autres secondes personnes, l'emploi s'en est généralisé. On trouve, dans l'ancienne langue, de nombreux exemples d'impératifs de verbes en *er* ou du verbe *savoir* avec une *s* dans les textes du XII^e au XIV^e siècle; Ex. :

Saches se Hector vait au tornoi. (Benoist DE SAINTE-MORE.)

Portes honneur aux renommées. (Christine DE PISAN.)

Dès le XVI^e siècle, c'était un usage complètement abandonné, et réduit aux verbes qui précèdent *en* et *y*. Cependant on trouve une *s* en dehors de cette circonstance dans ces vers de Voltaire :

Retranches, ô mon Dieu, des jours de ce grand roi,
Ces jours infortunés qui l'éloignent de toi.

Au contraire, Racine n'en a pas mis à la deuxième personne du singulier de l'impératif du verbe *venir* :

Fais donner le signal, cours, ordonne et revien
Me délivrer bientôt d'un fâcheux entretien. (Phèdre.)

REMARQUE III. — Troisième personne du singulier.

[* HISTOIRE. — A la troisième personne du singulier, il y a un *t* au présent de l'indicatif dans toutes les conjugaisons, excepté dans la première. Dans la vieille langue française, il y en avait partout, même au présent de l'indicatif de cette conjugaison, et même au futur de toutes les conjugaisons. C'est primitivement pour cette cause, et plus tard par raison d'euphonie, qu'un *t* a été mis à la troisième personne des verbes conjugués interrogativement, devant les pronoms commençant par une voyelle; mais aujourd'hui ce *t* est séparé du verbe et du pronom par un trait d'union (Voy. § 104, REM. III, ORIGINES LATINES).

Le *t* a disparu après les radicaux terminés par un *d*, parce qu'il devenait inutile et difficile à prononcer (il *rend*, il *mord*, au lieu de il *rendt*, il *mbrdt*).

A la troisième personne du singulier de l'imparfait du sub-

jonctif, il y a un accent circonflexe sur la terminaison, par suite d'une contraction. Ainsi :

Qu'il fût s'écrivait autrefois *qu'il fust* ;
 — *eût* — — *eust* ;
 — *aimât* — — *aimast* ;
 — *finît* — — *finist*, etc.

Les formes en *st* étaient elles-mêmes contractées de formes plus anciennes, qui venaient du plus-que-parfait du subjonctif latin : *fuisse*, *habuisse*, *amasse*, *finisse*, etc.]

REMARQUE IV. — *Personnes du pluriel.*

[* ORIGINES LATINES. — Les désinences des trois personnes du pluriel *ons*, *ez*, *ent* sont dérivées des désinences latines *amus*, *atis*, *ant* (Ex. : *amamus*, nous aimons ; *amatis*, vous aimez ; *amant*, ils aiment. *Ions*, *iez* viennent des désinences *emus*, *etis* (Ex. : *amemus*, que nous aimions ; *amatis*, que vous aimiez). Etymologiquement, les premières ne convenaient qu'à l'indicatif présent, les secondes au subjonctif présent des verbes dérivés de la première conjugaison latine. Les unes comme les autres se sont étendues à d'autres temps et à des verbes dérivés d'autres conjugaisons.]

Il y a un accent circonflexe sur l'avant-dernière syllabe de la terminaison du parfait défini, aux deux premières personnes du pluriel, dans toutes les conjugaisons. Ex. :

nous aimâmes,	vous aimâtes ;
nous finîmes,	vous finîtes ;
nous reçûmes,	vous reçûtes ;
nous rendîmes,	vous rendîtes.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cet accent circonflexe provient d'une contraction produite par la suppression du *v* latin dans les verbes de la 1^{re} et de la 4^e conjugaison. Ex. : *amavimus*, nous aimâmes ; *finivimus*, nous finîmes. L'usage n'a pas adopté l'accent circonflexe pour la 3^e personne du pluriel, bien que la même contraction s'y soit produite ; mais il l'a étendu à la 3^e conjugaison, où d'autres contractions ont eu lieu : *recepimus*, nous reçûmes ; *recepistis*, vous reçûtes ; *reddidimus*, nous rendîmes ; *reddidistis*, vous rendîtes. Dans l'ancienne langue française, jusqu'au XVII^e siècle, on écrivait : nous aimâmes, vous aimâtes ; nous finîmes, vous finîtes, etc.]

4° SECTION.

Remarques particulières sur les verbes.

Verbes auxiliaires.

§ 116. [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces deux verbes, en latin (*esse, habere*) ont presque toujours leur sens propre, celui d'*exister* et de *posséder*. Cependant déjà, au temps de la bonne latinité, on trouve des locutions où le verbe *habeo* semble perdre son sens pour n'être plus qu'un auxiliaire. C'est ainsi que César a dit : *Vectigalia parvo pretio redempta habet*. Et Cicéron : *De Cæsare satis dictum habeo*.

* Le verbe *avoir* vient de *habere* : *habeo* donne *j'ai*; *habeam*, (*que*) *j'ai*.

Le verbe *être* se rapporte à trois verbes latins :

1° *esse*, qui a donné l'infinitif *être* (*estre*, de † *essere*), l'indicatif et le subjonctif présent, *je suis, tu es, il est, nous sommes*, etc. (*sum, es, etc.*); *que je sois* (*stm*); le futur, *je serai* († *essere habeo*);

2° l'ancien verbe *fuere*, dont il est resté dans les auteurs classiques le subjonctif présent *fuam* et le parfait *fui*, et d'où sont venus le parfait défini *je fus*, et l'imparfait du subjonctif (*que*) *je fusse*;

3° le verbe *stare*, qui a donné l'imparfait *j'étais* (*j'estois, stabam*), le participe présent *étant* (*estant, stantem*) et le participe passé *été* (*esté, statum*).]

REMARQUE I. — La seconde forme du *parfait indéfini* du verbe *avoir*, au *conditionnel* (*j'eusse eu*), est la même que la forme du *plus-que-parfait du subjonctif*, moins la conjonction *que*, laquelle du reste ne fait pas, en réalité, partie du subjonctif.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — C'est une imitation de la forme latine *habuisssem*, qui est un plus-que-parfait du subjonctif et s'emploie dans le sens du conditionnel.

† REMARQUE II. — Le participe *ayant* se forme, non

COUP² SUP.

7.

du radical *av*, mais de la première personne du présent, addition du suffixe *ant*.

REMARQUE III. — Au parfait défini du verbe *avoir*, le radical *av* disparaît, du moins pour la prononciation : l'*a* se change en *e* et le *v* se supprime : j'*eus*.

* REMARQUE IV. — Dans le futur j'*aurai*, l'*u* représente le *v* du radical.

[* HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue, on disait j'*aver-ai*, j'*avr-ai*, comme on dit je *recevr-ai* (Voy. plus loin § 128).

L'avant-dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1835) autorisait à l'impératif et au subjonctif du verbe *avoir* les formes anciennes : *aye, que j'aye, que tu ayes, qu'ils ayent*. Mais cette forme est condamnée par la dernière édition (1878) comme hors d'usage : du reste elle n'a pas de raison d'être ; car l'*y* n'y représente ni une étymologie grecque, ni le double son de l'*i* qui ne se produit guère devant un *e* (excepté quelquefois dans *paye, essaye, etc.*.)]

1^{re} Conjugaison (en ER).

§ 117. [ORIGINES LATINES. — La conjugaison en *er* vient :

1^o De la 1^{re} conjugaison latine en *āre* : *amare, aimer* ;

2^o De la 2^e et de la 3^e conjugaisons latines en *ēre, ěre* : *absorbēre, absorber* ; *impriměre, imprimer*.]

§ 118. REMARQUE I. — (*Verbes en cer*.) Les verbes terminés à l'infinitif présent par *cer* prennent une cédille sous le *c* devant *a* et *o*, afin de garder la prononciation douce de l'infinitif. *Ex.* : Placer, il plaça, nous plaçons.

Principaux verbes en cer :

avancer,	forcer,	percer,
amorcer,	gercer,	pincer,
balancer,	glacer,	prononcer,
déplacer,	influencer,	renoncer,
enfoncer,	lancer,	sucer,
ensemencer,	menacer,	tracer.

§ 119. REMARQUE II. — (*Verbes en ger.*) Les verbes terminés à l'infinitif par *ger* ont un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*, pour garder la prononciation douce du *g* à l'infinitif, et n'en ont pas devant *i* ni devant *e*, parce que cette addition n'est pas nécessaire. *Ex.* : Manger, nous mangeâmes, nous mangions, nous avons mangé.

Principaux verbes en ger :

affliger,	héberger,	ranger,
alléger,	interroger,	ravager,
allonger,	juger,	ronger,
arranger,	ménager,	saccager,
changer,	nager,	songer,
charger,	partager,	venger,
corriger,	plonger,	voyager,
dédommager,	protéger,	etc.

§ 120. REMARQUE III. — (*Verbes qui ont un é fermé à l'avant-dernière syllabe.*) Les verbes qui, à l'infinitif, ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe, changent cet *é* fermé en *é* ouvert quand la syllabe qui suit est muette, et termine le verbe. *Ex.* : espérer, j'espère.

Verbes ayant un é fermé à l'avant-dernière syllabe :

accélérer,	empiéter,	répéter,
allécher,	excéder,	réitérer,
alléguer,	inquiéter,	recéler,
céder,	libérer,	révéler,
célébrer,	modérer,	sécher,
considérer,	opérer,	tempérer,
décéder,	persévérer,	tolérer,
décréter,	préférer,	végéter,
digérer,	régner,	etc.

Cette règle du changement de l'é fermé en è ouvert ne s'applique qu'aux formes du verbe où la terminaison est muette : l'accent aigu se conserve au futur et au conditionnel présent. Ex. : *je végèterai, j'alléguerai, je céderai, j'espérerai, nous réglerons.*

La raison de ce fait est que l'e muet, se trouvant entre un é fermé et une syllabe accentuée, ne compte pas dans la prononciation, tandis que la dernière syllabe compte (on prononce *je végét'rai, je céd'rai*, etc.). Il en résulte qu'il n'est pas nécessaire de donner à la syllabe précédente un son plus fort en changeant l'é fermé en è ouvert.

[* HISTOIRE. — Jusqu'à la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1878), il était de règle que les verbes terminés en *éger* conservaient l'accent aigu dans toute leur conjugaison, et que l'on devait écrire : *j'allège, j'abrège, j'assiege, je protège*, comme on écrivait *piège, siège, collège*. L'Académie, se conformant à la prononciation usuelle, qui met sur ces mots bien plutôt l'accent grave que l'accent aigu, écrit : *j'allège, j'abrège, je protège*, comme elle écrit *piège, siège, collège*.]

§ 121. REMARQUE IV. — (*Verbes qui ont un e muet à l'avant-dernière syllabe.*) — Les verbes qui, à l'infinitif, ont un e muet à l'avant-dernière syllabe, changent cet e muet en è ouvert devant une syllabe muette. Ex. : *achever, j'achève, j'achèverai.*

La raison de ce changement est que l'oreille serait choquée par la succession de deux syllabes muettes. C'est pour la même raison que le verbe *celer* devient *recèler*.

Autres verbes ayant un e muet à l'avant-dernière syllabe :

mener,	amener,	ramener,	promener,
lever,	enlever,	relever,	soulever,
peser,	semmer,	dépecer,	etc.

§ 122. REMARQUE V. — (*Verbes en eler, eter.*) La règle

précédente s'applique à quelques verbes en *eler*, *eter*, *Ex.* :

acheter, racheter,	geler, dégeler,
becqueter,	harceler,
bourreler,	marteler,
celer, déceler,	modeler,
colleter, décolleter,	peler.

On écrira donc : *j'achète, je décele, je gèle, je harcèle, je modèle, je pèle*, etc.

Mais, le plus généralement, les verbes en *eler*, *eter* doublent leur *l* et leur *t* devant une syllabe muette. *Ex.* : Appeler, j'appelle, j'appellerai; jeter, je jette, je jetterai. Cette règle est celle des verbes suivants :

Verbes en eler :

amonceler,	épeler,
appeler,	étinceler,
atteler,	ficeler,
carreler,	niveler,
chanceler,	rappeler,
ciseler,	etc.
ensorceler,	

Verbes en eter :

cacheter,	fureter,
caqueter,	feuilleter,
crocheter,	jeter,
décacheter,	rejeter,
empaqueter,	projeter,
épousseter,	souffleter,
étiqueter,	etc.

On le voit, il y a deux manières de marquer l'accentuation d'une syllabe : 1° changer l'*e* muet en *è* ouvert ; 2° redoubler la consonne qui suit cet *e*.

Ces règles, qui sont suivies par les verbes en *eler*, *eter*, ne s'appliquent pas aux verbes qui ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe, et qui changent cet *é* fermé en *è* ouvert (Voy. § 120). *Ex.* : *révéler, je révèle ; répéter, je répète*.

[ORIGINES LATINES. — Dans les verbes en *eler*, *eter*, l'accent tombe tantôt sur la dernière, tantôt sur l'avant-dernière syllabe. Il occupe en français la même place qu'il a dans leurs primitifs

latins : *appellare, appeler; appellamus, nous appelons; appello, j'appelle; appellat, il appelle; jacto, je jette; jactamus, nous jetons, etc.*]

§ 123. REMARQUE VI. — (*Verbes en éer, ier.*) Dans les verbes en *éer, ier*, les voyelles *é, i* font partie du *radical*, et l'on doit y ajouter toutes les *terminaisons* nécessaires à la conjugaison. En conséquence :

1° Les verbes en *éer* ont un *é* fermé et un *e* muet partout où la *terminaison* commence par un *e* muet. *Ex.* : Cré-**er**, je cré-**e**, je cré-**erai** ; et ils ont, au *participe passé du féminin*, trois *e* de suite, dont deux fermés et un muet. *Ex.* : Cré-**ée**, agré-**ée** ;

Autres verbes en éer :

désagréer,
procréer,

récréer,
suppléer, etc.

2° Les verbes en *ier* ont deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^e personne du pluriel de l'*imparfait de l'indicatif* et du *subjonctif présent*. *Ex.* : pri-**er**, nous pri-**ions**, vous pri-**iez**, que nous pri-**ions**, etc.

Autres verbes en ier :

allier,
amplifier,
apprécier,
associer,
bonifier,
colorier,
décrier,
dédier,
étudier,

expier,
gratifier,
initier,
lier,
manier,
négocier,
nier,
parier,
plier,

rectifier,
remercier,
sacrifier,
simplifier,
supplier,
terrifier,
varier,
vérifier,
vicier.

§ 124. REMARQUE VII. — (*Verbes en yer.*) Parmi les

verbes en *yer*, il faut distinguer les verbes en *ayer*, *eyer* et les verbes en *oyer*, *uyer* :

1° Les verbes en *ayer*, *eyer* gardent partout leur *y*.
Ex. : payer, je paye, je payerai ; grasseyer, je grasseye, je grasseyerai.

Autres verbes en ayer :

balayer,	délayer,
bégayer,	effrayer,
déblayer,	essayer.
défrayer,	

(*Grasseyer* est le seul verbe usité en *eyer*.)

2° Les verbes en *oyer*, *uyer* changent l'*y* en *i* devant une syllabe muette. *Ex.* : employer, j'emploie, j'emploierai ; essuyer, j'essuie, j'essuierai.

Autres verbes en oyer, uyer :

aboyer,	condoyer,	noyer,	tutoyer.
apitoyer,	déployer,	octroyer,	—
choyer,	louvoyer,	ployer,	appuyer,
côtoyer,	nettoyer,	rudoyer,	ennuyer.

Cette différence entre les verbes en *ayer*, *eyer* et les verbes en *oyer*, *uyer*, tient à une différence dans la prononciation. Le son mouillé de l'*y grec* ne se maintient pas devant une syllabe muette dans les verbes en *oyer* et en *uyer*. Au contraire, il reste, en général, dans les verbes en *ayer*. Cependant l'Académie admet que, au futur et au conditionnel, c'est-à-dire lorsque la syllabe muette se trouve suivie d'une autre qui est accentuée, on peut écrire aussi : je paierai, je paierais ; j'essaierai, j'essaierais. Cela tient à ce que l'*e muet* disparaît entre deux syllabes so-

nores; et le *Dictionnaire de l'Académie* (1878) admet aussi la forme contractée *je païrai*, qu'on trouve dans La Fontaine : *Je vous païrai, lui dit-elle* : ainsi que les formes monosyllabiques du présent : *je paye, il paye; ou je paie, il paie, etc.*

§ 124 bis. Dans les verbes en *yer*, l'*y* fait partie du radical; il faut y ajouter les terminaisons. En conséquence ce, l'*y* est suivi d'un *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif présent. *Ex.*: nous essayions, vous essayiez; que nous employions, que vous employiez.

§ 125. REMARQUE VIII. — (*Verbes en uer et en ouer.*) Parmi les verbes en *uer*, c'est-à-dire les verbes dont le radical est terminé par un *u*, il faut faire une distinction :

1° Les verbes en *quer* et ceux où l'*u*, placé après un *g*, ne se prononce pas, mais modifie simplement la prononciation de cette consonne (par exemple : *pratiquer, remarquer; alléguer, distinguer*), suivent le modèle de la première conjugaison, *aimer*);

2° Les verbes dont l'*u* se prononce avec une valeur propre, ou forme avec un *o* la voyelle composée *ou* (par exemple : *contribuer, distribuer; avouer, jouer, secouer*), offrent la particularité suivante : lorsque, dans les terminaisons de ces verbes, l'*u* est suivi d'un *i*, cet *i* prend un tréma, de manière à ne pas former avec l'*u* les diphtongues *ui, oui*. Ainsi l'on écrira : *nous distribuions, vous jouïez*.

Dans le verbe *arguer*, l'*u* a le son qui lui est propre. Aussi ce verbe suit-il la seconde des règles précédentes. On écrit : *nous arguions, vous arguïez*. De plus, ce verbe prend un tréma sur l'*e* muet précédé d'un *u*, de manière à faire prononcer l'*u* : *j'arguë, j'arguërai*.

2° Conjugaison (en *IR*).

§ 126. Le modèle de la 2° conjugaison (le verbe *finir*) a la syllabe *iss* aux trois personnes du pluriel de l'indicatif

présent, au subjonctif présent, au participe présent et à l'imparfait de l'indicatif ; mais il y a, dans la 2^e conjugaison, des verbes qui n'ont pas cette syllabe et qui sont dits *irréguliers*. Nous les verrons plus loin.

[ORIGINES LATINES. — La syllabe *iss*, qui s'intercale entre le radical et les terminaisons à différents modes, vient des formes *esco*, *isco*, que présentent les verbes inchoatifs latins, et qui se sont généralisées dans le passage de la langue latine au français. *Ex.* :

<i>floreo, floresco,</i>	<i>florissant.</i>
<i>gemo, gemisco,</i>	<i>gémissant.</i>

La deuxième conjugaison française a, du reste, diverses origines :

1^o les verbes en *esco*, *isco* ;

2^o les verbes latins en *io*, comme *finio* (*finire*, *finir*) ;

3^o quelques verbes de la troisième conjugaison latine : *currere* *courir* ; ou de la deuxième : *abolere*, *abolir*.

§ 127. Trois verbes de la 2^e conjugaison donnent lieu à des remarques particulières : *bénir*, *haïr*, *fleurir*.

1^o *Bénir* a deux participes passés qui diffèrent par l'orthographe et par le sens : le premier (*béni*) est conforme au modèle de la 2^e conjugaison (*fini*) : il signifie *qui est l'objet de bénédictions*. *Ex.* : Que son nom soit **béni** ! maison **béni**e du ciel. Le second (*béni*t) signifie *consacré par une cérémonie religieuse* ; mais le participe *béni*t, *béni*te n'est usité que lorsqu'il est employé comme adjectif.

Ex. : de l'eau **béni**te, du pain **béni**t.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le participe passé de *bénir* s'écrivait primitivement *béni*t (*benedictum*) dans tous les sens, comme on écrit *dit* (*dictum*). Ce n'est qu'à une époque assez récente de la langue qu'on a écrit *béni*, 1^o parce que la conjugaison du verbe *bénir* s'est assimilée en français à celle du verbe *finir*, bien que leur origine fût différente (*benedicere*, *finire*) ; 2^o pour mieux distinguer les deux sens du verbe.

* Mais on lit dans Bossuet : « Cette montagne était *béni*te de Dieu. — On nous montre une semence *béni*te. — Dieu promet que toutes les nations seraient *béni*tes, c'est-à-dire rappelées à sa connaissance. » Cependant Vaugelas avait déjà (1647) établi entre *béni* et *béni*t, *florissant* et *fleurissant*, la distinction qui est admise aujourd'hui.]

2° *Hair* conserve le tréma sur l'*i* dans toute sa conjugaison, excepté aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent (*je hais, tu hais, il hait*) et à la 2° personne du singulier de l'imperatif (*hais*).

3° *Fleurir* est régulier lorsqu'il est employé au sens propre (*être en fleurs*). Quand il est pris au sens figuré (*prosperer*), il a pour participe présent *florissant* devenu adjectif verbal, et pour imparfait *je florissais*. *Ex.*: Le commerce est **florissant**.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette anomalie n'est qu'apparente. Il y avait primitivement deux verbes qui ont fini par se fondre en un seul : 1° *florir*, le plus ancien des deux, venait du latin *florere*, et n'a gardé que son participe présent et son imparfait; 2° *fleurir*, verbe d'origine plus récente, est dérivé du mot *fleur*. — L'usage a donné à chacun de ces verbes un sens spécial.

* Mais cette distinction n'était pas encore faite au XVII^e siècle, comme on le voit par les exemples suivants : « Notre siècle me semblait aussi *flourissant* qu'ait été aucun des précédents. » (DESCARTES.) « Hésiode *flourissait* trente ans avant Homère. » (BOSSUET.) Ailleurs Bossuet dit : « La philosophie *flourissait* dans la Grèce. »]

§ 127 bis. On conjugue sur *finir* les verbes *applaudir*, *choisir*, *agir*, *amollir*, *éclaircir*, *emplir*, *enfouir*, *mûrir*.

3° Conjugaison (en OIR).

§ 128. [ORIGINES LATINES. — La conjugaison en *oir* vient de la deuxième conjugaison latine (en *ere*); la syllabe finale, qui n'était pas accentuée, a disparu en français, et l'*ē* long de l'avant-dernière a été remplacé par le son *oi*, dont la prononciation primitive (*oué*) rappelait l'*ē* latin. *Ex.* : *debēre, devoir; habēre, avoir*. De même, *legem, telam*, ont donné *loi, toile*, etc. Il s'y est joint (probablement par confusion entre la deuxième et la troisième conjugaisons latines) quelques verbes de la conjugaison en *ere*. *Ex.* : *recipere, recevoir; percipere, percevoir*, etc.]

* *Recevoir, percevoir, concevoir* viennent de *recipere, percipere, concipere*, composés de *capere*, qui n'a pas de correspondant en français. — Le parfait *je reçus (recepī)* résulte du changement

de la labiale forte *p* en la douce *v*, et de la vocalisation du *v* en *u*. De même, au parfait du verbe *devoir*, il y a eu changement du *b* latin (*debēre*) en *v*, puis vocalisation du *v* en *u* (*je dus*).]

Les seuls verbes de la 3^e conjugaison qui suivent le modèle *recevoir*, et qui, par conséquent, soient dits *réguliers*, sont les verbes terminés en *voir*; par exemple :

Percevoir, apercevoir, Décevoir,
Concevoir, Devoir, redevoir, etc.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1^o Ils suppriment partout les lettres *ev* devant la diphthongue *oi*, excepté à l'infinitif (*Ex.* : je reçois, que je reçoive), et devant *u* (*Ex.* : reçu, jereçus, que je reçusse);

2^o Ils suppriment la diphthongue *oi* dans la jonction de l'infinitif avec les terminaisons *ai, ais*, pour former le futur et le conditionnel. *Ex.* : recev-oir, je recev-r-ai, je recev-r-ais; dev-oir, je dev-r-ai, je dev-r-ais.

Parmi ces verbes, ceux qui se terminent en *cevoir* prennent une cédille sous le *c*, quand il est suivi de *o* ou de *u*, pour que le *ç* ne s'articule pas comme un *k* (Voy. § 16). *Ex.* : recevoir, je reçois, je reçus.

Les verbes *devoir* et *redevoir* prennent un accent circonflexe au masculin singulier du participe passé : *dû, redû*. Il en est de même du verbe irrégulier *mouvoir* (*mû*).

4^e Conjugaison (en *RE*).

§ 129. [ORIGINES LATINES. — La conjugaison en *re* vient de la troisième conjugaison latine (en *ĕre*); l'accent est resté sur la syllabe accentuée, qui était en latin l'antépénultième, et l'avant-dernière syllabe a été supprimée. Ainsi *defendĕre* (contracté en *defend'ĕre*) a donné *défendre*; *perdĕre* (*perd'ĕre*), *perdre*, etc.]

Le verbe *rendre* est adopté par l'usage comme modèle de la 4^e conjugaison, parce que c'est sur ce verbe que se

conjuguent la plupart des verbes réguliers de la 4^e conjugaison (terminés en *endre, aindre, oindre, ordre*) :

- | | |
|--|---|
| 1. attendre,
défendre,
entendre,
étendre,
suspendre,
vendre ; | 3. fondre,
confondre,
répondre,
tondre ; |
| 2. répandre ; | 4. mordre,
tordre,
etc. |

Nous avons remarqué (§ 115, REM. III) que ces verbes, à l'indicatif présent, perdent la désinence de la 3^e personne du singulier (*t*), qui ne pourrait se prononcer après le *d* final du radical. Le verbe *romp-re*, et les verbes dont le radical est terminé par une voyelle (*lui-re, relui-re, plai-re, etc.*), n'offrent pas cette irrégularité. On écrit : *il romp-t, il lui-t, il relui-t, il plai-t, etc.*

Se conjuguent sur *rend-re*, à la plupart des temps, les verbes :

<i>batt-re</i> et ses composés :	abattre, combattre, débattre, rabattre ;
<i>mett-re</i> —	commettre, démettre, com- promettre, promettre, re- mettre, permettre.

Il y a cependant une différence à noter : c'est que le 2^e *t* disparaît aux trois premières personnes du singulier : *je mets, tu mets, il met* ; *je bats, tu bats, il bat* ; et à l'impératif : *bats*.

§ 130. Dans les verbes terminés en *eindre, aindre, oindre*, le *d* qui termine le radical se supprime, à l'indicatif présent, devant la désinence de la 1^{re} et de la 2^e personne (*s*) et devant celle de la 3^e personne du singulier (*t*). *Ex.* : *peind-re, je pein-s, tu pein-s, il peint-t; craind-re, je crain-s, tu crain-s, il crain-t; joind-re, je join-s, tu join-s, il join-t.*

Au contraire, dans les verbes en **endre**, **ondre**, le *t* est supprimé : *il rend, il répond*.

Parmi les verbes en **oudre**, les uns (ceux en *soud-re*) suivent la première règle (Ex. : *résoud-re, je résou-s, tu résou-s, il résou-t*); les autres suivent la seconde règle (Ex. : *coud-re, il coud, il moud*).

§ 131. Les verbes en **aitre**, **oitre**, comme *paraître, croître*, le verbe **plaire** et ses composés prennent l'accent circonflexe sur l'*i*, quand il est suivi d'un *t* : *il connaît, il croit, il plaît*.

Il faut noter que, dans les verbes en **aitre** et en **oitre**, le *t* de la désinence est supprimé, parce qu'il ne pourrait se prononcer après le *t* qui termine également le radical (Voy. § 115, REM. III).

5^e SECTION.

§ 132. Verbes irréguliers et verbes défectifs.

On appelle *verbes réguliers* ceux qui sont conformes aux modèles des quatre conjugaisons, dont il est bon de récapituler ici les formes principales :

INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
I. AIMER. . .	J'aime.	J'aimais.	J'aimai.	J'aimerais.	J'ai aimé.
II. FINIR. . .	Je finis.	Je finissais.	Je finis.	Je finirai.	J'ai fini.
III. RECEVOIR. .	Je reçois.	Je recevais.	Je reçus.	Je recevrai.	J'ai reçu.
IV. RENDRE. . .	Je rends.	Je rendais.	Je rendis.	Je rendrai.	J'ai rendu.

On appelle *verbes irréguliers* ceux qui s'écartent de ces modèles ; *verbes défectifs* ceux qui manquent de plusieurs temps, de plusieurs modes ou de plusieurs personnes.

Mais quelques-uns des verbes dits *irréguliers* sont, comme nous le verrons, soumis à des règles fixes et constantes.

TABLEAUX DE

N. B. Ces tableaux présentent une autre disposition que ceux des verbes réguliers (§ 94 et suiv.). Pour chaque verbe irrégulier (désigné, selon l'usage, par son infinitif présent) on y trouve : 1° à la page gauche, les quatre temps simples et le parfait indéfini, qui contient le participe passé,

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
§ 133. Verbes irréguliers					
1. Aller.. . . .	Je vais.	J'allais.	J'allai.	J'irai.	Je suis allé.
2. Envoyer. . .	J'envoie.	J'envoyais.	J'envoyai.	J'enverrai.	J'ai envoyé.
§ 134. Verbes irréguliers					
1. Acquérir. . .	J'acquiers.	J'acquérais.	J'acquis.	J'acquerrai.	J'ai acquis.
1 a. S'enquérir.	Je m'enquiers.	Je m'enquérais.	Je m'enquis.	Je m'enquerrai.	Je me suis enquis.
1 b. Conquérir.	Je conquiers.	Je conquérais.	Je conquis.	Je conquerrai.	J'ai conquis.
1 c. Requérir. . .	Je requiers.	Je requérais.	Je requis.	Je requerrai.	J'ai requis.
2. Assaillir. . .	J'assaillie.	J'assaillais.	J'assaillis.	J'assaillirai.	J'ai assailli.
2 a. Tressaillir.	Je tressaillie.	Je tressaillais.	Je tressaillis.	Je tressaillirai.	J'ai tressailli.
3. Bouillir. . . .	Je bous.	Je bouillais.	Je bouillis.	Je bouillirai.	J'ai bouilli.

VERBES IRRÉGULIERS.

qui suffit pour représenter les temps composés ; 2° à la page droite, ceux des modes qui offrent des formes irrégulières. — Ces formes irrégulières sont distinguées des autres par des lettres italiques.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

de la 1^{re} conjugaison (en ER).

1. PRÉSENT INDIC. : *Je vais* (et dans le style familier : *je vas*), *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. — IMPÉRATIF : *Va*, *allez*. — SUBJ. : *Que j'aïlle*, *que tu aïlles*, *qu'il aïlle*, *que nous aïllions*, *que vous aïlliez*, *qu'ils aïllent*. — CONDITIONNEL : *J'irais*, *tu irais*, etc. — PARTICIPE : *Allant*. — IMPARF. INDIC. : *J'allais*. — SUBJ. : *Que j'allasse*, *que tu allasses*, etc. — PARFAIT DÉFINI : *J'allai*. — FUTUR : *J'irai*.
2. FUTUR : *J'enverrai*, etc. — CONDIT. : *J'enverrais*, etc. — Ainsi se conjugue le composé RENVOYER.

de la 2^e conjugaison (en IR).

1. PRÉSENT INDIC. : *J'acquiers*, *tu acquiers*, *il acquiert*, *nous acquérons*, *vous acquérez*, etc. — IMPÉR. : *Acquiers*, *acquérons*, *acquérez*. — SUBJ. : *Que j'acquière*, *que tu acquières*, *qu'il acquière*, *que nous acquérions*, *que vous acquériez*, *qu'ils acquièrent*. — CONDIT. : *J'acquerrais*, etc. — PARTIC. : *Acquéran*. — IMPARF. INDIC. : *J'acquerrais*, etc. — SUBJ. : *Que j'acquisse*, etc. — PARFAIT DÉFINI : *J'acquis*, *tu acquis*, etc. — PARTIC. : *Acquis*. — FUTUR : *J'acquerrai*.

1 a, b, c. Se conjuguent comme ACQUÉRIR (auquel ils se rattachent par leur racine, qui est le verbe défectif QUÉRIR. Voy. plus loin).

- 2, 2 a. Le verbe ASSAILLIR, comme le verbe de même origine TRESSAILLIR, n'est irrégulier qu'à l'indicatif, à l'impératif, au subjonctif, au participe présent et à l'imparfait indicatif. — PRÉS. INDIC. : *J'assaille*, *je tressaille*. — IMPÉR. : *Assaille*, *tressaille*. — SUBJ. : *Que j'assaille*, *que je tressaille*. — PARTIC. : *Assaillant*, *tressaillant*. — IMPARF. INDIC. : *J'assaillais*, *je tressaillais*.

3. PRÉS. INDIC. : *Je bous*, *tu bous*, *il bout*, *nous bouillons*, *vous bouillez*, *ils bouillent*. — IMPÉR. : *Bous*, *bouillons*, *bouillez*. — SUBJ. : *Que je bouille*, etc. — CONDIT. : *Je bouillirais*. — PART. : *Bouillant*. — IMPARF. INDIC. : *Je bouillais*. — SUBJ. : *Que je bouillisse*. — PARF. DÉFINI : *Je bouillis*. — FUTUR : *Je bouillirai*.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
4. Courir.	Je cours.	Je courais.	Je courus.	Je courrai.	J'ai couru.
5. Couvrir. . . .	Je couvre.	Je couvrais.	Je couvris.	Je couvrirai.	J'ai couvert.
5 a. Ouvrir. . . .	J'ouvre.	J'ouvrais.	J'ouvris.	J'ouvrirai.	J'ai ouvert.
5 b. Offrir.	J'offre.	J'offrais.	J'offris.	J'offrirai.	J'ai offert.
5 c. Souffrir. . . .	Je souffre.	Je souffrais.	Je souffris.	Je souffrirai.	J'ai souffert.
6. Cueillir. . . .	Je cueille.	Je cueillais.	Je cueillis.	Je cueillerai.	J'ai cueilli.
6 a. Dormir. . . .	Je dors.	Je dormais.	Je dormis.	Je dormirai.	J'ai dormi.
7. Faillir.	Je faux. (Inusité.)	Je faillais.	Je faillis.	Je faillirai ou Je faudrai.	J'ai failli.
8. Fuir.	Je fuis.	Je fuyais.	Je fuis.	Je fuirai.	J'ai fui.
9. Mentir.	Je mens.	Je mentais.	Je mentis.	Je mentirai.	J'ai menti.
9 a. Partir.	Je pars.	Je partais.	Je partis.	Je partirai.	Je suis parti.
9 b. Sentir.	Je sens.	Je sentais.	Je sentis.	Je sentirai.	J'ai senti.
9 c. Sortir.	Je sors.	Je sortais.	Je sortis.	Je sortirai.	Je suis sorti.
9 d. Servir.	Je sers.	Je servais.	Je servis.	Je servirai.	J'ai servi.
10. Mourir.	Je meurs.	Je mourais.	Je mourus.	Je mourrai.	Je suis mort.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

4. PRÉS. INDIC. : *Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent.* — IMPÉR. : *Cours, courons, courez.* — SUBJ. : *Que je coure.* — CONDIT. : *Je courrais, etc.* — PARTIC. : *Courant.* — IMPARF. INDIC. : *Je courais, etc.* — SUBJ. : *Que je courusse, etc.* — PARF. DÉF. : *Je courus.* — FUTUR : *Je courrai.*

Sur COURIR se conjuguent les verbes suivants : ACCOURIR, CONCOURIR, DISCOURIR, PARCOURIR, RECOURIR, SECOURIR.

5. PRÉS. INDIC. : *Je couvre, tu couvres, il couvre, nous couvrons, etc.* — IMPÉR. : *Couvre.* — SUBJ. : *Que je couvre, etc.* — CONDIT. : *Je couvrirais.* — PARTIC. : *Couvrant.* — IMPARF. INDIC. : *Je couvrais.* — SUBJ. : *Que je couvrisse.* — PARTICIPE PASSÉ : *Couvert.*

5 a, b, c. OUVRIR, OFFRIR, SOUFFRIR se conjuguent comme COUVRIR (de même que le composé de ce dernier verbe : DÉCOUVRIR).

6. Ce verbe, ainsi que son dérivé RECUEILLIR, qui se conjugue de même, est plus irrégulier que les verbes ASSAILLIR, TRESSAILLIR. Il a les mêmes irrégularités pour le présent (*je cueille; cueille; que je cueille; cueillant*) et pour l'imparfait (*je cueillais*); de plus, il fait au futur *je cueillerai*, et au conditionnel *je cueillerais*. — De même : *je recueille, je recueillais, recueillant, etc.*

6 a. PRÉS. INDIC. : *Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment.* — IMPÉR. : *Dors, dormons, dormez.* — SUBJ. : *Que je dorme, que tu dormes, que nous dormions, etc.* — CONDIT. : *Je dormirais.* — PARTIC. : *Dormant.* — IMPARF. INDIC. : *Je dormais.* — SUBJ. : *Que je dormisse.* — PARF. DÉF. : *Je dormis.*

7. Ce verbe, et son composé DÉFAILLIR, qui se conjugue de même, est inusité à la plupart de ses formes. — PRÉS. INDIC. : *Je faux, tu faux, il faut* (ces trois personnes sont inusitées), *nous faillons, vous faillez, ils faillent.* — SUBJ. : *Que je fauille, etc.* — PARTIC. : *Faillant.* — IMPARF. INDIC. : *Je faillais, etc.* — SUBJ. : *Que je faillisse.* — FUTUR : *Je faillirai ou je faudrai.*

8. PRÉS. INDIC. : *Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.* — IMPÉR. : *Fuis, fuyons, fuyez.* — SUBJ. : *Que je fute, etc., que nous fussions, que vous fuyiez, qu'ils fussent.* — PARTIC. : *Fuyant.* — IMPARF. INDIC. : *Je fuyais.* — SUBJ. : *Que je fusse* (inusité).

Sur FUIR se conjugue son dérivé s'ENFUIR; seulement, comme *verbe réfléchi*, il fait au parfait indéfini : *Je me suis enfui.*

9. PRÉS. INDIC. : *Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, etc.* — SUBJ. : *Que je mente, etc.* — PARTIC. : *Mentant.* — IMPARF. INDIC. : *Je mentais, etc.* — SUBJ. : *Que je mentisse.* — PARF. : *Je mentis, etc.; nous mentimes, etc.*

9 a, b, c, d. PARTIR, SENTIR, SORTIR, SERVIR se conjuguent comme DORMIR, de même que le composé de ce verbe : ENDORMIR; ceux de MENTIR : DÉMENTIR, de SENTIR : CONSENTIR, PRESENTIR, RESENTIR; de SORTIR : RESSORTIR, et de SERVIR : DESSERVIR; de plus les verbes RÉPARTIR, DÉPARTIR.

10. PRÉS. INDIC. : *Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent.* — IMPÉR. : *Meurs, mourons, mourez.* — SUBJ. : *Que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent.* — CONDIT. : *Je mourrais, etc.* — PARTIC. : *Mourant.* — IMPARF. INDIC. : *Je mourais, etc.* — SUBJ. : *Que je mourusse.* — PARF. DÉF. : *Je mourus, etc.* — FUTUR : *Je mourrai.* — PARF. INDÉF. : *Je suis mort.*

VERBES À L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
11. Tenir.	Je tiens.	Je tenais.	Je tins.	Je tiendrai.	J'ai tenu.
11 a. Venir.	Je viens.	Je venais.	Je vins.	Je viendrai.	Je suis venu.
12. Vêtir.	Je vêts.	Je vêtais.	Je vêtis.	Je vêtirai.	J'ai vêtu.
<i>Défectifs :</i>					
1. Férir.
2. Issir.
3. Quérir.
4. Gésir.	Il git.	Je gisais.
5. Ouir.	J'ai ouï.

§ 135. Verbes irréguliers

1. Asseoir.	J'assois ou mieux j'assieds.	J'asseyais ou mieux j'asseyais.	J'assis.	J'assoirai. ou mieux J'assiérai.	J'ai assis.
---------------------	------------------------------------	---------------------------------------	----------	--	-------------

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

11. PRÉS. INDIC. : *Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent.* — IMPÉR. : *Tiens, tenons, tenez.* — SUBJ. : *Que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne, que nous tenions, que vous teniez, qu'ils tiennent.* — CONDIT. : *Je tiendrais, etc.* — PARTIC. : *Tenant.* — IMPARF. INDIC. : *Je tenais, etc.* — SUBJ. : *Que je tinsses, etc.* — PARF. : *Je tins, tu tins, il tint, nous tîmes, vous tîmes, ils tinrent.* — FUT. : *Je tiendrai, etc.* — PARTICIPE PASSÉ : *Tenu.*

11 a. VENIR se conjugue sur TENIR, ainsi que ses composés (CONVENIR, DEVENIR, DISCONVENIR, INTERVENIR, PRÉVENIR, REVENIR, SE SOUVENIR, etc.), et les composés de TENIR (APPARTENIR, S'ABSTENIR, CONTENIR, DÉTENIR, ENTRETENIR, etc.).

12. PRÉS. INDIC. : *Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtions, vous vêtez, ils vêtent.* — IMPÉR. : *Vêts, vêtions, vêtez.* — SUBJ. : *Que je vête; que nous vêtions, etc.* — CONDIT. : *Je vêtirais.* — PARTIC. : *Vêtant.* — IMPARF. INDIC. : *Je vêttais, etc.* — SUBJ. : *Que je vêtisses, etc.* — PARTICIPE PASSÉ : *Vêtu.*

Ainsi se conjugue le composé de ce verbe, REVÊTIR.

1. FÉRIR n'est plus usité qu'à l'infinitif présent, dans cette locution : *sans coup férir* (sans frapper un seul coup, sans se battre).

2. ISSIR n'est plus usité qu'au participe passé : *Issu, issue.*

3. QUÉRIR n'est plus usité qu'à l'infinitif présent et dans ses dérivés (*Voy. plus haut ACQUÉRIR, etc.*).

4. GÉSIR n'est plus usité que dans les formes suivantes : PRÉS. INDIC. : *Il git, nous gisons, vous gisez, ils gisent.* — PARTIC. : *Gisant.* — IMPARF. INDIC. : *Je gisais, etc.*

5. OUIR n'est plus usité qu'à l'infinitif et aux temps composés : *J'ai oui, j'avais oui dire.*

De la 3^e conjugaison (en OIR).

1. PRÉS. INDIC. : *J'assois, tu assois, il assoit, nous asseyons, vous asseyez, ils assoient;* ou mieux : *f'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent.* — IMPÉR. : *Assois, asseyons, asseyez,* ou mieux : *Assieds, asseyons, asseyez.* — SUBJ. : *Que j'assoie, que nous asseyions, etc.;* ou mieux : *que j'asseye, que nous asseyions, etc.* — CONDIT. : *J'assoierais, ou mieux : J'asseyerai.* — PARTIC. : *Asseyant, ou mieux : asseyant.* — IMPARF. INDIC. : *J'assoiais, ou mieux : j'asseyais, etc.* — SUBJ. : *Que j'assisse.* — PARF. : *J'assis.* — FUTUR : *J'assoierai, ou mieux : j'assiérai, ou encore : j'asseyerai,*

Ainsi se conjuguent : S'ASSEOIR, qui, étant réfléchi, fait au parfait défini : *Je me suis assis,* et SURSEOIR. Mais *surseoir* n'a pas les formes en *ied* (je m'assieds, etc.), et, au futur et au conditionnel, il garde l'*e* de l'infinitif : *Je surseotrai, je surseotrais.*

ASSEOIR est un dérivé de SEOIR. Ce dernier verbe a deux sens. 1^o Dans le sens d'*asseoir*, il n'est usité qu'au participe présent, *séant*, au participe passé, *sis, sié,* et à l'impératif, *sieds-toi.* 2^o Dans le sens de *être convenable*, il ne s'emploie aussi qu'à certaines formes : *il sied, ils siéent; il seyait; il siéra; il siérait; seyant.*

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
2. Avoir.	J'ai.	J'avais.	J'eus.	J'aurai.	J'ai eu.
3. Déchoir.	Je déchois.	Je déchoyais (<i>inusité</i>).	Je déchus.	Je décherrai.	J'ai déchu <i>ou</i> Je suis déchu.
4. Falloir.	Il faut.	Il fallait.	Il fallut.	Il faudra.	Il a fallu.
5. Mouvoir.	Je meus.	Je mouvais.	Je mus.	Je mouvrai.	J'ai mû.
6. Pleuvoir.	Il pleut.	Il pleuvait.	Il plut.	Il pleuvra.	Il a plu.
7. Pouvoir.	Je peux <i>ou</i> je puis.	Je pouvais.	Je pus.	Je pourrai.	J'ai pu.
8. Savoir.	Je sais.	Je savais.	Je sus.	Je saurai.	J'ai su.
9. Valoir.	Je vauz.	Je valais.	Je valus.	Je vaudrai.	J'ai valu.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

2. Voyez les tableaux des *Verbes auxiliaires*. — Du verbe AVOIR vient le composé RAVOIR (*avoir de nouveau*), qui n'est usité qu'à l'infinitif.

3. PRÉS. INDIC. : *Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchions, vous déchoyez, ils déchoient*. — SUBJ. : *Que je déchoie; que nous déchions, etc.* — CONDIT. : *Je décherrais*. — IMPARF. SUBJ. : *Que je déchusse*. — PARF. : *Je déchus*. — FUTUR : *Je décherrai*. — PARTIC. PASSÉ : Déchu.

L'impératif, le participe présent et l'indicatif imparfait de ce verbe sont inusités. ÉCHOIR se conjugue comme DÉCHOIR; il a en plus le participe présent : *échéant*, et il n'a que la forme du parfait indéfini avec l'auxiliaire être : *il est échu*.

L'un et l'autre de ces verbes viennent du verbe CHOIR, qui n'est usité qu'à l'infinitif et à l'indicatif présent : *je choisis*. On disait aussi autrefois, au futur : *je cherrai*.

4. Ce verbe, outre les formes indiquées ci-contre, a encore celles-ci : CONDIT. : *Il faudrait*. — PRÉS. SUBJ. : *Qu'il faille*. — IMPARF. SUBJ. : *Qu'il fallût*. — PARTIC. PASSÉ : Fallu.

5. PRÉS. INDIC. : *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent*. — IMPÉR. : *Meus, mouvons, mouvez*. — SUBJ. : *Que je meuve, etc.*; que nous mouvions, que vous moviez, *qu'ils meuvent*. — CONDIT. : *Je mouvrais*. — PARTIC. : *Mouvant*. — IMPARF. INDIC. : *Je mouvais*. — SUBJ. : *Que je musse*. — PARF. DÉF. : *Je mus, tu mus, il mut, nous mûmes, vous mûtes, ils murent*. — FUTUR : *Je mouvrai*. — PARTIC. PASSÉ : Mû.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉMOUVOIR, PROMOUVOIR; mais, dans les composés, le participe passé ne prend pas l'accent circonflexe : *ému, promu*.

6. PRÉS. SUBJ. : *Qu'il pleuve*. — CONDIT. : *Il pleuvrait*. — PARTIC. : *Pleuvant*. — IMPARF. SUBJ. : *Qu'il plût*. — PARTIC. PASSÉ : Plu.

7. PRÉS. INDIC. : *Je peux ou je puis; tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent*. — SUBJ. : *Que je puisse, etc.* — CONDIT. : *Je pourrais*. — PARTIC. : *Pouvant*. — IMPARF. INDIC. : *Je pouvais, etc.* — SUBJ. : *Que je pusse, etc.* — PARF. DÉFINI : *Je pus, tu pus, il put, nous pâmes, vous pâtes, ils purent*. — FUTUR : *Je pourrai*. — PARTIC. PASSÉ : Pu.

8. PRÉS. INDIC. : *Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent*. — IMPÉR. : *Sache, sachons, saches*. — SUBJ. : *Que je sache, etc.*; que nous sachions. — CONDIT. : *Je saurais, etc.* — PARTIC. : *Sachant*. — IMPARF. INDIC. : *Je savais, etc.* — SUBJ. : *Que je susse*. — PARF. DÉF. : *Je sus, etc.*; nous sûmes, vous sûtes, ils surent. — FUTUR : *Je saurai*. — PARTIC. PASSÉ : Su.

9. PRÉS. INDIC. : *Je vauds, tu vauds, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent*. — IMPÉR. : *Vauds, valons, valez*. — SUBJ. : *Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent*. — CONDIT. : *Je vaudrais, etc.* — PARTIC. : *Valant*. — IMPARF. INDIC. : *Je valais*. — SUBJ. : *Que je valasse*. — PARF. DÉF. : *Je valus, tu valus, il valut; nous valâmes, vous valâtes, ils valurent*. — FUTUR : *Je vaudrai*. — PARTIC. PASSÉ : Valu.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉQUIVALOIR, REVALOIR, PRÉVALOIR. Mais il y a une exception pour le subjonctif présent de ce dernier verbe qui est : « *Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous prévaliez, qu'ils prévalent.* »

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
10. Voir	Je vois.	Je voyais.	Je vis.	Je verrai.	J'ai vu.
11. Vouloir . . .	Je veux.	Je voulais.	Je voulus.	Je voudrai.	J'ai voulu.

§ 136. *Verbes irréguliers*

1 ^o <i>Verbes en aître et oître.</i>					
1. Connaitre . . .	Je connais.	Je connaissais.	Je connus.	Je connaîtrai.	J'ai connu.
2. Naitre	Je nais.	Je naissais.	Je naquis.	Je naitrai.	Je suis né.
3. Croître	Je crois.	Je croissais.	Je crûs.	Je croîtrai.	J'ai crû.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

10. PRÉS. INDIC. : Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient. — IMPÉR. : Vois, voyons, voyez. — SUBJ. : Que je voie ; que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient. — CONDIT. : *Je verrais*. — PARTIC. : Voyant. — IMPARF. INDIC. : Je voyais ; nous voyions, vous voyiez, ils voyaient. — SUBJ. : *Que je visse*. — PARF. DÉF. : *Je vis, tu vis, il vit, nous vîmes, vous vîtes, ils virent*. — FUTUR : *Je verrai*. — PARTIC. PASSÉ : Vu.

De même se conjuguent les composés de ce verbe : ENTREVOIR et REVOIR.

PRÉVOIR fait au futur : *je prévoirai* ; au conditionnel : *je prévoirais*.

POURVOIR forme son futur et son conditionnel comme PRÉVOIR (*je pourvoirai, je pourvoirais*) ; il forme son parfait défini autrement que VOIR et PRÉVOIR : *Je pourvus*, et, par suite, au subjonctif imparfait : *Que je pourvusse*.

11. PRÉS. INDIC. : *Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent*. — IMPÉR. : *Veuille, veuillons, veuillez*. — SUBJ. : *Que je veuille, etc.* ; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. — CONDIT. : *Je voudrais*. — PARTIC. : *Voulant*. — IMPARF. INDIC. : *Je voulais*. — SUBJ. : *Que je voulusse*. — PARF. DÉF. : *Je voulus*. — FUTUR : *Je voudrai*. — PARTIC. PASSÉ : *Voulu*.

de la 4^e conjugaison (en RE).

1. PRÉS. INDIC. : Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. — IMPÉR. : Connais, connaissons, connaissez. — SUBJ. : *Que je connaisse, etc.* — CONDIT. : *Je connaîtrais*. — PARTIC. : *Connaisant*. — IMPARF. INDIC. : *Je connaissais, etc.* — SUBJ. : *Que je connusse, etc.* — PARF. DÉF. : *Je connus* — FUTUR : *Je connaîtrai*.

De même se conjuguent les composés de CONNAÎTRE : MÉCONNAÎTRE, RECONNAÎTRE, ainsi que le verbe PARAÎTRE, ses composés COMPARAÎTRE, DISPARAÎTRE, et le verbe PAÎTRE, ainsi que son composé REPAÎTRE. Seulement le parfait défini du verbe PAÎTRE, *j'ai pé*, est aujourd'hui inusité.

2. Le verbe NAIÎTRE s'écarte des formes communes aux autres verbes en AÎTRE par son parfait défini (*je naquis*), son subjonctif imparfait (*que je naquisse*), et son participe passé (*né, née*).

3. PRÉS. INDIC. : Je crois, tu crois, il croit, nous croissons, vous croissez, ils croissent. — IMPÉR. : Crois, croissons, croissez. — SUBJ. : *Que je croisse, etc.* — CONDIT. : *Je croîtrais*. — PARTIC. : *Croissant*. — IMPARF. INDIC. : *Je croissais*. — SUBJ. : *Que je crusse*. — PARF. DÉF. : *Je crus*. — FUTUR : *Je croîtrai*. — PARTIC. PASSÉ : *Crû*. Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : DÉCROÎTRE, ACCROÎTRE.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
2 ^o Verbes en aindre. Craindre	Je crains.	Je craignais.	Je craignis.	Je craindrai.	J'ai craint.
3 ^o Verbes en ire.					
1. Instruire ...	J'instruis.	J'instruais.	J'instruisis.	J'instruirai.	J'ai instruit.
2. Dire	Je dis.	Je disais.	Je dis.	Je dirai.	J'ai dit.
3. Écrire	J'écris.	J'écrivais.	J'écrivis.	J'écrirai.	J'ai écrit.
4. Lire	Je lis.	Je lisais.	Je lus.	Je lirai.	J'ai lu.
5. Nuire	Je nuis.	Je nuisais.	Je nuisis.	Je nuirai.	J'ai nuï.
6. Rire	Je ris.	Je riais.	Je ris.	Je rirai.	J'ai ri.
7. Suffire	Je suffis.	Je suffisais.	Je suffis.	Je suffirai.	J'ai suffi.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

PRÉS. INDIC. : Je crains, tu crains, il craint, *nous craignons, vous craignez, ils craignent.* — IMPÉR. : *Crains, craignons, craignez.* — SUBJ. : *Que je craigne, etc.* — CONDIT. : *Je craindrais.* — PARTIC. : *Craignant.* — IMPARF. INDIC. : *Je craignais, etc., nous craignions, etc.* — SUBJ. : *Que je craignisse.* — PARF. DÉF. : *Je craignis.* — FUTUR : *Je craindrai.* — PARTIC. PASSÉ : *Craint.*

Ainsi se conjuguent les verbes CONTRAINDRE, PLAINDRE ; ASTREINDRE, ATTEINDRE, CEINDRE, EMPREINDRE, ÉTEINDRE, ÊTREINDRE, FEINDRE, GEINDRE, PEINDRE (et son composé DÉPEINDRE), RESTREINDRE ; OINDRE, JOINDRE, et ses composés : ADJOINDRE, DISJOINDRE, REJOINDRE.

1. PRÉS. INDIC. : J'instruis, tu instruis, il instruit, *nous instruisons, vous instruisez, ils instruisent.* — IMPÉR. : *Instruis, instruisons, instruisez.* — SUBJ. : *Que j'instruise, etc.* — CONDIT. : *J'instruirais.* — PARTIC. : *Instruisant.* — IMPARF. INDIC. : *J'instruisais, SUBJ. : Que j'instruisisse.* — PARF. DÉF. : *J'instruisis.* — FUTUR : *J'instruirai.* PARTIC. PASSÉ : *Instruit.*

Ainsi se conjuguent les verbes en IRE qui ont également le parfait défini en *is* et le participe passé en *it* : CUIRE ; CONDUIRE, DÉDUIRE, ENDUIRE, PRODUIRE, SÉDUIRE ; CONSTRUIRE, DÉTRUIRE.

2. PRÉS. INDIC. : Je dis, tu dis, il dit, *nous disons, vous dites, ils disent.* — IMPÉR. : *Dis, disons, dites.* — SUBJ. : *Que je dise.* — CONDIT. : *Je dirais.* — PARTIC. : *Disant.* — IMPARF. INDIC. : *Je disais.* — SUBJ. : *Que je disse.* — PARF. DÉF. : *Je dis.* — FUTUR : *Je dirai.* — PARTIC. PASSÉ : *Dit.*

Quelques composés du verbe DIRE forment autrement que ce verbe la deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent : *Vous contredites, dédites, interdites, méditez, prédez.*

3. PRÉS. INDIC. : J'écris, tu écris, il écrit, *nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent.* — IMPÉR. : *Écris, écrivons, écrivez.* — SUBJ. : *Que j'écrive, etc.* — CONDIT. : *J'écrirais.* — PARTIC. : *Écrivant.* — IMPARF. INDIC. : *j'écrivais.* — SUBJ. : *Que j'écrivisse.* — PARF. DÉF. : *L'écrivis.* — FUTUR : *J'écrirai.* — PARTIC. PASSÉ : *Écrit.* Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : CIRCONSCRIRE, DÉCRIRE, INSCRIRE, PRESCRIRE, PROSCRIRE, SOUSCRIRE, TRANSCRIRE.

4. Ce verbe et ses composés RELIRE, ÉLIRE se séparent de la conjugaison des autres verbes en *ire* par leur parfait défini : *Je lus, je relus, j'élus, et leur participe passé : lu, relu, élu, qui se rattachent aux formes de la troisième conjugaison.*

5. Ce verbe se conjugue comme INSTRUIRE, sauf au participe passé, qui ne prend pas de *t*.

6. PRÉS. INDIC. : Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient. — IMPÉR. : *Ris, rions, riez.* — SUBJ. : *Que je rie ; que nous rions, que vous riez, qu'ils rient.* — CONDIT. : *Je rirais.* — PARTIC. : *Riant.* — IMPARF. INDIC. : *Je riais.* — SUBJ. : *Que je riasse.* — PARF. DÉF. : *Je ris.* — FUTUR : *Je rirai.* — PARTIC. PASSÉ : *Ri.* Le composé SOURIRE se conjugue de même.

7. Ce verbe se conjugue comme INSTRUIRE, sauf au parf. défini et au participe passé.

Ainsi se conjuguent LUIRE et RELUIRE ; mais ces deux derniers verbes sont inusités au parfait défini.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
<i>4^e Verbes de terminaisons diverses.</i>					
1. Boire	Je bois.	Je buvais.	Je bus.	Je boirai.	J'ai bu.
2. Braire	Il brait.	<i>Inusité.</i>	<i>Inusité.</i>	Il braira.	<i>Inusité.</i>
3. Clore	Je clos.	<i>Inusité.</i>	<i>Inusité.</i>	Je clorai.	J'ai clos.
4. Conclure	Je conclus.	Je conclusais.	Je conclus.	Je conclurai.	J'ai conclu.
5. Coudre	Je couds.	Je cousais.	Je cousis.	Je coudrai.	J'ai cousu.
6. Croire	Je crois.	Je croyais.	Je crus.	Je croirai.	J'ai cru.
7. Faire	Je fais.	Je faisais.	Je fis.	Je ferai.	J'ai fait.
8. Frir	Je fris.	<i>Inusité.</i>	<i>Inusité.</i>	Je frirai.	J'ai frit.
9. Moudre	Je mouds.	Je moulais.	Je moulus.	Je moudrai.	J'ai moulu.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

1. PRÉS. INDIC. : Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. — IMPÉR. : Bois, buvons, buvez. — SURJ. : Que je boive ; que nous buvions, que vous buviez. qu'ils boivent. — CONDIT. : Je boirais. — PARTIC. : *Buvant*. — IMPARF. INDIC. : *Je buvais*. — SUBJ. : *Que je busse*. — PARF. DÉF. : *Je bus*. — FUTUR : Je boirai. — PARTIC. PASSÉ : Bu.

2. Ce verbe est plutôt *défectif* qu'*irrégulier*, et n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de l'indicatif du présent, du futur et du conditionnel : Il brait ; il braira, ils brairont ; il brairait.

3. Verbe *défectif*, usité seulement aux trois premières personnes du singulier de l'indicatif présent : « Je clos, tu clos, il clot », à toutes les personnes du futur et du conditionnel (je clorai, je clorais) et à celles des temps composés.

Son composé, *ÉCLORE*, est usité aussi à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent : *Ils éclosent*, aux troisièmes personnes du subjonctif : *Qu'il éclose, qu'ils éclosent*.

4. PRÉS. INDIC. : Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent. — IMPÉR. : Conclue, concluons, concluez. — SUBJ. : Que je conclue, etc. — CONDIT. : Je conclurais. — PARTIC. : Concluant. — IMPARF. INDIC. : *Je concluais*. — SUBJ. : *Que je conclusse*. — PARF. DÉF. : *Je conclus* ; nous conclûmes, vous conclûtes, ils conclurent. — FUTUR : Je conclurai. — PARTIC. PASSÉ : *Conclu*.

Ainsi se conjugue le verbe de même origine : EXCLURE.

5. PRÉS. INDIC. : Je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent. — IMPÉR. : Couds, cousons, cousez. — SUBJ. : Que je couse. — CONDIT. : Je coudrais. — PARTIC. : *Cousant*. — IMPARF. INDIC. : *Je cousais*. — SUBJ. : *Que je cousisse*. — PARF. DÉF. : *Je cousis*. — FUTUR : Je coudrai. — PARTIC. PASSÉ : *Cousu*.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : DÉCOURRE, RECOURRE.

6. PRÉS. INDIC. : Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient. — IMPÉR. : Crois, croyons, croyez. — SUBJ. : Que je croie ; que nous croyions, que vous croyiez. — CONDIT. : Je croirais. — PARTIC. : *Croyant*. — IMPARF. INDIC. : *Je croyais* ; nous croyions, vous croyiez, ils croyaient. — SUBJ. : *Que je crusse*. — PARF. DÉF. : *Je crus*. — FUTUR : Je croirai. — PARTIC. PASSÉ : *Cru*.

7. PRÉS. INDIC. : Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. — IMPÉR. : Fais, faisons, faites. — SUBJ. : Que je fasse, etc. — CONDIT. : Je ferais. — PARTIC. : *Faisant*. — IMPARF. INDIC. : *Je faisais*. — SUBJ. : *Que je fisse*. — PARF. : *Je fis*. — FUTUR : Je ferai. — PARTIC. PASSÉ : *Fait*.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : CONTREFAIRE, DÉFAIRE, REFAIRE, SATISFAIRE, SURFAIRE.

8. Ce verbe n'est usité qu'aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent (je fris, tu fris, il frit), au futur (je frirai), au conditionnel (je frirais), à la deuxième personne du singulier de l'impératif (fris), et aux temps composés (j'ai frit, j'avais frit, etc.).

9. PRÉS. INDIC. : Je mouls, tu mouls, il moule, nous moulons, vous moulez, ils moulent. — IMPÉR. : Mouds, moulons, moulez. — SUBJ. : Que je moule. — CONDIT. : Je moudrais. — PARTIC. : *Moulant*. — IMPARF. INDIC. : *Je moulais*. — SUBJ. : *Que je moulassse*. — PARF. DÉF. : *Je moulus*. — FUTUR : Je moudrai. — PARTIC. PASSÉ : *Moulu*.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉMOUDRE, REMOUDRE.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
10. Plaire . . .	Je plais.	Je plaisais.	Je plus.	Je plairai.	J'ai plu.
111. Prendre .	Je prends.	Je prenais.	Je pris.	Je prendrai.	J'ai pris.
12. Résoudre .	Je résous.	Je résolvais.	Je résolus.	Je résoudrai.	J'ai résolu.
13. Suivre . . .	Je suis.	Je suivais.	Je suivis.	Je suivrai.	J'ai suivi.
14. Traire . . .	Je traite.	Je trayais.	<i>Inusité.</i>	Je traitrai.	J'ai traité.
15. Vaincre . . .	Je vaincs.	Je vainquais.	Je vainquis.	Je vaincrai.	J'ai vaincu.
16. Vivre . . .	Je vis.	Je vivais.	Je vécus.	Je vivrai.	J'ai vécu.
17. Sourdre . .	(Les eaux) sourdent.	sourdaient.	sourdirent.	sourdront.	<i>Inusité.</i>

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

10. PRÉS. INDIC. : Je plais, tu plais, il plait, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. — IMPÉR. : Plais, plaisons, plaisez. — SUBJ. : Que je plaise. — CONDI. : Je plairais. — IMPARF. INDIC. : Je plaisais. — SUBJ. : Que je plusse. — PARF. DÉF. : Je plus. — FUTUR : Je plairai. — PARTIC. PASSÉ : Plu.

Ainsi se conjuguent : 1° les composés COMPLAIRE, DÉPLAIRE; 2° le verbe TAIRE.

11. PRÉS. INDIC. : Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent. — IMPÉR. : Prends, prenez, prenez. — SUBJ. : Que je prenne; que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent. — CONDI. : Je prendrais. — PARTIC. : Prenant. — IMPARF. INDIC. : Je prenais. — SUBJ. : Que je prisse. — PARF. DÉF. : Je pris. — FUTUR : Je prendrai. — PARTIC. PASSÉ : Pris.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : APPRENDRE, COMPRENDRE, DÉPRENDRE, REPRENDRE, SURPRENDRE.

12. PRÉS. INDIC. : Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. — IMPÉR. : Résous, résolvons, résolvez. — SUBJ. : Que je résolve. — CONDI. : Je résoudrais. — PARTIC. : Résolvant. — IMPARF. INDIC. : Je résolvais. — SUBJ. : Que je résolusse. — PARF. DÉF. : Je résolus. — FUTUR : Je résoudrai. — PARTIC. PASSÉ : Résolu.

Les verbes de même origine : ABSOUDRE, DISSOUDRE, se conjuguent de même; seulement leur parfait défini et leur subjonctif imparfait sont inusités, et ils l'ont au participe passé : *absous, absoute; dissous, dissoute*.

13. PRÉS. INDIC. : Je suis, tu suis, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent. — IMPÉR. : Suis, suivons, suivez. — SUBJ. : Que je suive. — CONDI. : Je suivrais. — PARTIC. : Suivant. — IMPARF. INDIC. : Je suivais. — SUBJ. : Que je suivisse. — PARF. DÉF. : Je suivis. — FUTUR : Je suivrai. — PARTIC. PASSÉ : Suiwi.

Ainsi se conjugue le composé POURSUIVRE. De même s'ENSUIVRE. Mais ce dernier n'est usité qu'à la troisième personne de ses différents temps et modes.

14. PRÉS. INDIC. : Je traie, tu traies, il traite, nous trayons, vous trayez, ils traient. — IMPÉR. : Traie, trayons, trayez. — SUBJ. : Que je traie, que nous trayions, qu'ils traient. — CONDI. : Je traitais. — PARTIC. : Trayant. — IMPARF. INDIC. : Je trayais. — FUTUR : Je traiterai. — PARTIC. PASSÉ : Traité.

Ainsi se conjuguent les verbes ABSTRAIRE, DISTRAIRE, EXTRAIRE, SOUSTRAIRE.

15. VAINCRE et son composé CONVAINCIRE se conjuguent régulièrement sur RENDRE : leur seule irrégularité consiste dans le changement de *c* en *qu* devant les voyelles (excepté devant *u*).

PRÉS. INDIC. : Je vains, tu vains, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — IMPÉR. : Vains, vainquons, vainquez. — SUBJ. : Que je vainque. — CONDI. : Je vaincrais. — PARTIC. : Vainquant. — IMPARF. INDIC. : Je vainquais. — SUBJ. : Que je vainquisse. — PARF. DÉF. : Je vainquis. — FUTUR : Je vaincrai. — PARTIC. PASSÉ : Vaincu.

16. PRÉS. INDIC. : Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent. — IMPÉR. : Vis, vivons, vivez. — SUBJ. : Que je vive. — CONDI. : Je vivrais. — PARTIC. : Vivant. — IMPARF. INDIC. : Je vivais. — SUBJ. : Que je vécusse. — PARF. DÉF. : Je vécus. — FUTUR : Je vivrai. — PARTIC. PASSÉ : Vécu.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : REVIVRE et SURVIVRE.

17. On peut dire aussi : PRÉS. SUBJ. : Que les eaux sourdent; IMPARF. SUBJ. : Que les eaux sourdissent.

**§ 133-136 bis. REMARQUES
SUR LES VERBES IRRÉGULIERS.**

N. B. Ces remarques correspondent, paragraphe pour paragraphe et numéro pour numéro, aux verbes irréguliers contenus dans les *Tableaux* qui précèdent.

Verbes irréguliers de la 1^{re} conjugaison.

§ 133 bis. 1. Aller. Les irrégularités du verbe *aller* viennent de ce qu'il a trois radicaux :

le premier se trouve aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent, et à la 3^e personne du pluriel du même temps (*je vais, tu vas, il va, ils vont*);

le deuxième est au futur et au conditionnel (*j'irai, j'irais*);

le troisième apparaît aux deux 1^{res} personnes du pluriel de l'indic. présent (*nous allons, vous allez*), à l'infinitif et au participe présent (*aller, allant*), au parfait défini (*j'allai*).

[ORIGINES LATINES. — Dans les deux premiers de ces radicaux on reconnaît ceux des verbes latins qui ont le même sens (*vadere, ire*). — L'origine du troisième de ces radicaux paraît être † *adnare*, nager vers, comme *arriver* vient de † *adripare*, aborder.]

2. Envoyer.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La forme régulière du futur du verbe *envoyer* serait *j'envoyer-ai*, et cette forme du futur se trouve chez les écrivains du XVII^e siècle les plus soucieux de la langue, chez Vaugelas, par exemple (au mot *promener*), et chez Racine (*Voy. le Lexique de Marty-Laveaux*). Le futur *j'enverrai* est une forme du dialecte normand qui, par exception, a prévalu sur la forme du dialecte de l'Île de France. On disait en Normandie, au lieu d'*envoyer*, *envéier*; d'où le futur *j'envéerai*, et, par suite, *j'enverrai*. — *Envéier*, plus anciennement *entveier*, venait du latin *inde* † *viare*.]

Verbes irréguliers de la 3^e conjugaison.

§ 134 bis. REMARQUE GÉNÉRALE. — Les *verbes irréguliers de la 2^e conjugaison* sont les verbes en *ir* qui n'ont pas la syllabe *iss* aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, au subjonctif présent, au participe présent et à l'imparfait de l'indicatif. Une vingtaine seulement (énumérés au *Tableau des verbes irréguliers*, § 134), n'ont pas cette syllabe. Ce sont les plus anciens de la langue.

La véritable irrégularité des verbes en *ir* sans la syllabe *iss* n'est pas d'être dépourvus de cette syllabe, c'est de n'offrir aucun modèle commun de conjugaison, et de former d'une manière un peu capricieuse leur parfait défini et leur participe passé.

I. Ainsi l'on peut ranger dans une *première classe* ceux qui ont le parfait défini en *is* ; mais parmi ceux-là

1^o il y en a qui ont leur participe en *i*. *Ex.* :

bouillir,	je bouillis,	bouilli ;
cueillir,	je cueillis,	cueilli ;
dormir,	je dormis,	dormi ;
faillir,	je faillis,	failli ;
fuir,	je fus,	fui ;
mentir,	je mentis,	menti ;
ouïr,	j'ouïs,	ouï ;
partir,	je partis,	parti ;
repentir (se),	je me repentis,	repenti ;
servir,	je servis,	servi ;
sortir,	je sortis,	sorti ;
tressaillir,	je tressaillis,	tressailli ;

2^o il y en a qui ont leur participe en *u*, *Ex.* :

vêtir,	je vêtis,	vêtu ;
fêrir,	(<i>inusité</i>),	fêru (<i>mot vieilli</i>) ;

3° Il y en a dont le participe passé se forme en altérant de diverses manières le radical du verbe. *Ex.* :

{	acquérir,	j'acquis,	acquis;
	conquérir,	je conquis,	conquis;
	requérir,	je requis,	requis;
	offrir,	j'offris,	offert;
	souffrir,	je souffris,	souffert.

[ORIGINES LATINES. — La plupart de ces participes s'expliquent par les formes latines d'où ils dérivent ou par une analogie de formation : *acquisitum, conquistum, apertum, etc.*]

REMARQUE. — Plusieurs des verbes de la 1^{re} classe ont leur indicatif présent et leur impératif semblables à celui de la 1^{re} conjugaison (sans *s*) : *cueille, offre, souffre, ouvre, couvre.*

II. Une *seconde classe* se compose des verbes en *ir* qui ont le parfait défini en *us*. Mais tantôt ils gardent l'*u* au participe passé. *Ex.* :

courir,	je courus,	couru;
---------	------------	--------

tantôt ces verbes forment ce mode par une altération du radical du verbe français. *Ex.* :

mourir,	je mourus,	mort.
---------	------------	-------

[ORIGINES LATINES. — Cette dernière forme s'explique par le participe latin, *mortuum.*]

III. Enfin, dans la 3^e classe se rangent deux verbes dont le radical est altéré au parfait défini et dont le participe passé est en *u*. *Ex.* :

tenir,	je tins,	tenu;
venir,	je vins,	venu.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — Quelques-uns de ces verbes demandent à être étudiés séparément :

1. *b. Conquérir.* — Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif présent (*conquérir*), au parfait défini (*je conquis*) et aux temps composés (*j'ai, j'eus, j'avais, j'aurai conquis*). — Voyez le simple, *quérir*, aux verbes *défectifs* de la 2^e conjugaison, n° 3 (p. 152).

2. *Assaillir, tressaillir.* — L'origine commune à ces verbes est le verbe *saillir* (du latin *salire*), lequel a deux sens et deux formes : 1° *Saillir, être en saillie, sauter*, n'est guère usité qu'à l'infinitif et au participe présent (*saillir, saillant*); cependant les Dictionnaires citent encore les formes *il saille, il saillait, il saillera*; 2° *Saillir*, dans le sens de *jaillir*, se conjugue sur

finir : il *saillit*, il *saillira*, etc. On trouve dans plusieurs écrivains du XVIII^e siècle la forme *je tressaillis*, *tu tressaillis*, etc., au présent de l'indicatif ; par contre, le Dictionnaire de l'Académie de 1798 donnait la forme : *je tressaillerais*. L'ancienne forme du présent était : *je tressaus* :

Voyant un président, le cœur ne me tressaut,
Et la peur d'un prévôt ne m'éveille en sursaut. (RÉGNIER, *Sat.* V.)

3. * **Bouillir**. [ORIGINES LATINES. — *Bouillir* vient de *bullire*.]

4. **Courir**. [HISTOIRE. — Les irrégularités du verbe *courir* et de ses dérivés tiennent à ce que ses formes ne se rattachent pas à l'infinitif *courir*, qui n'est pas très-ancien dans la langue, mais au vieux verbe *courre* (du latin *currere*). Ce verbe, qui est resté dans la locution *chasse à courre*, était de la 4^e conjugaison (*cour-re*), et donnait régulièrement au présent *je cours*, *que je coure*, *courant*, etc., à l'imparfait *je courais*, au futur *je courrai*, au conditionnel *je courrais*, etc. On lit dans les *Remarques* de Vaugelas (1647) : « *courir. courre*. Tous deux sont bons, mais on ne s'en sert pas toujours indifféremment. On dit : *courre le cerf, courre le lièvre, courre la poste*; et : *il ne fait que courir, fait courir le bruit*. » Le verbe *courre* représentait mieux que le verbe *courir* l'accentuation du mot latin *currere*.]

5. * **Couvrir**. [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Couvrir* vient de *cooperire*. Le composé *recouvrir* a été souvent, jusqu'au XVII^e siècle, confondu avec *recouvrer*. Vaugelas accepte qu'on dise *recouvert*, au lieu de *recouvré*; mais il n'accepte pas *recouvrir* en ce sens. Patru admet les deux. Cette confusion se trouve dans une *Lettre* de Racine (*Lexique* de Marty-Laveaux, p. CVII). Ce n'est qu'en 1704 que, dans ses *Observations* sur les *Remarques* de Vaugelas, l'Académie a condamné *recouvrir* et *recouvert* pris dans le sens de *recouvrer* et *recouvré*.

5 * a. **Ouvrir**. [ORIGINES LATINES. — *Ouvrir* vient de *aperire*, 1^o par l'assourdissement de l'*a* initial en *o* (on a d'abord dit *ovrir*), puis en *ou*; 2^o par le changement de *pen* en *v* (comme dans *cooperire*, *couvrir*, etc.); 3^o par la suppression de l'*e* atone devant la tonique *i*.]

5 b. * **Offrir**. [ORIGINES LATINES. — *Offrir* vient de † *offerre*, dérivé du verbe classique *offerre*. De même *souffrir* vient de † *sufferere*, dérivé du verbe classique *sufferere*. Il y a eu d'abord suppression du premier *e* atone (*offerre*, *sufferere*), puis changement du second *e* en *i*, enfin chute de l'*e* final.]

6. * **Cueillir**. [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Cueillir* vient de *colligere*, qui donne aussi *cueiller*, forme usitée dans quelques provinces, et dont il reste des traces dans diverses

formes du verbe (je *cueille*, je *cueillerai*, etc.), et dans le substantif *cueillette*. Néanmoins, la forme *cueiller* l'ayant de bonne heure emporté dans le dialecte de l'Île de France, il y a eu de l'indécision entre le futur *je cueillirai* et le futur *je cueillerai*. Le premier se trouve dans Corneille (Voy. *Lexique de Corneille*); et Vaugelas se prononce en faveur de ce futur, comme Maigret au XVI^e siècle, et comme Port-Royal au XVII^e. « Mais, dit Ménage dans ses *Observations sur la langue française* (1672), nonobstant toutes ces autorités, je soutiens positivement qu'il faut dire *je cueillerai* », et il cite à l'appui de son opinion des exemples des poètes Cretin (XVI^e siècle) et Racan (XVII^e siècle). L'usage, cette fois, a donné raison à Ménage contre Vaugelas.]

6 a. * **Dormir**. [ORIGINES LATINES. — *Dormir* vient régulièrement de *dormire*.]

7. **Faillir**. [HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Le présent *je faux* se trouve dans La Fontaine et dans le vieux proverbe : *Au bout de l'aune faut le drap* (le drap manque, finit au bout de l'aune, en d'autres termes : *Toute chose a sa fin*). Quant au futur, le seul adopté par le Dictionnaire de l'Académie (1835) est : *je faudrai* (et pour DÉFAILLIR : *je défaudrai*). Le futur *je faillirai*, *je défairai* ne manque pas de partisans parmi les grammairiens, et il semble que l'on peut dire : *Il ne faillira pas à son devoir*, plutôt que *il faudra*, qui se confondrait avec le futur du verbe *falloir*. — *Faillir* vient de *fullere*.]

8. * **Fuir**. [ORIGINES LATINES. — Dans *fuir*, l'*i* remplace le *g* du latin *fugere*; on lui substitue un *y* quand la désinence est accentuée : *fuyant*, *fuyons*, *fuyez*, etc.]

9. * **Mentir**. [ORIGINES LATINES. — *Mentir* vient de *mentiri*.]

9 a. **Repartir**. — Il faut distinguer **repartir** et **repartir**. Le premier signifie *partir de nouveau*, et se conjugue comme **partir** : *je repars*, *je repartais*. Le second signifie *distribuer*, et se conjugue comme **finir** : *je répartis*, *je répartissais*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces deux verbes, qui ont un sens si différent, ont une étymologie commune : *partiri*, partager. Dans l'ancienne langue, c'était le seul sens du mot *partir*; ainsi *la Housse partie* (titre d'un fabliau), signifiait *la housse partagée*; puis on a dit *se partir d'un lieu*, c'est-à-dire *s'en séparer*, *s'en éloigner*, et enfin *partir*.]

9 b. * **Sentir**. [ORIGINES LATINES. — *Sentir* vient de *sentire*.]

9 b. * **Servir**. [ORIGINES LATINES. — *Servir* vient de *servire*.]

9 c. **Ressortir**. — Il faut distinguer deux verbes **ressortir**. L'un signifie *sortir de nouveau*; c'est celui qui se conjugue comme **sortir** : *il ressort, il ressortait*. L'autre signifie *être du ressort de (ressortir à)*, et se conjugue comme **finir** : *il ressortit, il ressortissait*.

Le verbe **assortir** se conjugue également comme **finir** : *il assortit, il assortissait*.

* S'il y a deux verbes **ressortir**, il y a également deux verbes **sortir**. Le premier et le plus usité signifie *aller de dedans dehors*; il est neutre. Le second est actif et signifie *avoir, obtenir*. *Ex.* : « Cette sentence *sortira* son entier effet. »

[* ORIGINES LATINES. — Cette différence de sens s'explique par la différence d'étymologie : — 1° *Sortir*, verbe neutre, vient, selon les uns, de † *surrectire*, dérivé de † *surrectus*, qui s'est levé; selon les autres, c'est un doublet de *sourdré*; dérivé de *surgere*. — 2° *Sortir*, verbe actif, vient de *sortiri, obtenir par le sort*. — De ces deux verbes *sortir* sont venus les deux verbes *ressortir*; seulement le second ne se prend plus que dans le sens *intransitif*; quant au verbe *assortir*, il vient du deuxième verbe *sortir*, dérivé de *sortiri*. — Voyez 9 a. *partir*.]

9 d. **Asservir**. — Malgré l'identité du radical, le verbe **asservir** ne se conjugue pas comme **servir**, mais comme **finir** : *j'asservis, j'asservissais*.

10. * **Mourir**. — La différence des formes : je *meurs*, nous *mourons*, ils *meurent*, tient à une règle qui sera exposée plus loin, au sujet des verbes *mouvoir, pouvoir, vouloir* (§ 135 bis, REM. GÉNÉR. II). Il y a encore à remarquer que ce verbe supprime au futur et au conditionnel la voyelle de l'infinitif : *mourir, je mourrai*.]

[* ORIGINES LATINES. — *Mourir* vient du verbe *moriri*, qui est une forme archaïque de *mori*, et qui se trouve dans Plaute. Le participe passé dérive régulièrement de *mortuum*.]

11 et 11 a. **Tenir et venir**. — Il faut remarquer, dans les verbes **tenir** et **venir**, le *d* euphonique qui s'intercale, au futur et au conditionnel, entre le radical et la terminaison.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — De même le mot latin *gener*, *generi*, a donné, en français, le mot *gendre*; et *tener*, *teneri*, a donné *tendre*.]

* Il faut noter encore que, dans ces deux verbes, la voyelle du radical *e* est modifiée en *ie* à toutes les formes où la désinence est muette ou se réduit à une lettre (je tien-*s*; que je tienn-*e*, je vien-*s*, que je vienn-*e*). C'est par analogie que l'on a dit au futur et au conditionnel : je tiendr-*ai*, je viendr-*ai*; je tiendr-*ais*, je viendr-*ais*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Tenir* vient de *tener*, *venir* de *venire*. Dans l'ancienne langue on disait : je tendr-*ai*, ou je tenr-*ai*; je vendr-*ai* ou je venr-*ai*.]

12. **Vêtir.** — Le verbe **vêtir** a une tendance à sortir de la conjugaison sans *iss* ou conjugaison morte, pour entrer dans la conjugaison avec *iss* ou conjugaison vivante. Mais, malgré l'autorité de quelques écrivains du XVIII^e et du XIX^e siècle (Voltaire, Montesquieu, Lamartine), qui ont employé ce verbe avec la syllabe *iss*, l'usage a maintenu les formes anciennes, c'est-à-dire sans *iss*, à **vêtir** et à son composé **revêtir**. Quant au verbe *investir*, dont l'étymologie est la même, il suit la conjugaison en *iss*. La même différence se trouve dans les noms dérivés de ces verbes : *vêtement*, *revêtement*; *investissement*.

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Vaugelas soutenait déjà, au XVII^e siècle, la conjugaison des verbes *vêtir* et *revêtir* sans la syllabe *iss*, comme seule correcte. *Vêtir* vient de *vestire*.]

Verbes défectifs de la 2^{me} conjugaison.

1. **Férir.** [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — On reconnaît dans ce verbe le latin *ferire*. La 3^e personne du singulier de l'indicatif présent était *il fert* (*ferit*); on la trouve dans le proverbe : *Tel fert qui ne tue pas*, et dans le nom composé *fer-à-bras*. — Ce verbe avait encore le participe passé *fériu*.]

2. **Issir.** * [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Issir* vient de *ixire* (*eissir*, *essir*, *issir*). On le trouve dans le *Roman de la Rose* : « Tost porroit *issir* de la voie. » Du participe est venu le substantif *issue*.]

3. * **Quérir.** — Ce verbe, qui a formé les verbes *acquérir*, *conquérir*, *s'enquérir*, *requérir*, est peu usité aujourd'hui

en dehors de l'infinitif. Un vieux proverbe dit : « Gens de bien aiment le jour, et les méchants *quière*nt ténèbres. » Ce verbe, comme ses composés, n'appartient à la 2^e conjugaison que par son infinitif; ses autres temps viennent du vieux verbe *querre* (plus exactement dérivé du latin *querere*), et se rattachent à la 4^e conjugaison. L'*e* du radical s'y change en *ie* dans les mêmes circonstances que pour *tenir* et *venir* (Voy. plus haut).

4. **Gésir.** [HISTOIRE. — C'est de ce verbe que vient le vieux mot *gésine*. Ex. : Une laie étant en gésine... (LA FONTAINE.)

[ORIGINES LATINES. — *Gésir* vient du latin *jacere*.]

5. **Ouir.** [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Ouir* vient de *audire*. Les formes suivantes ont vieilli, mais quelques-unes se trouvent même chez les auteurs classiques :

PRÉS. IND. : *J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient.* — IMPÉR. : *Ois, oyons, oyez.* Ex. :

Oyez, peuple, oyez tous. (CORNEILLE.)

SUBJ. : *Que j'oié* ou *que j'oyé*, etc. — PARTIC. : *Oyant.* — IMPARF. : *J'oyais*, etc. — PARF. : *J'ouïs.* — FUT. : *J'orraï*; Ex. :

Son sang criera vengeance, et je ne l'orraï pas! (CORNEILLE.)]

Verbes irréguliers de la 3^e conjugaison.

§ 135 bis. REMARQUES GÉNÉRALES. — I. Parmi les verbes irréguliers de cette conjugaison, la plupart ont, au parfait défini et au participe passé, les mêmes terminaisons *us, u* que le modèle de cette conjugaison (*je reçus, reçu*). Ex. : *je voulus, j'eus, je déchus, je mus, je pus, je sus*, etc. Deux ont le parfait défini terminé en *is*, comme les verbes de la 4^me conjugaison : *voir, je vis; asseoir, j'assis*. Un seul, le verbe **asseoir**, a le participe passé terminé en *is, assis*; le simple **seoir** a les mêmes formes que *asseoir*.

II. Les trois verbes **mouvoir, pouvoir, vouloir** ont la voyelle composée *ou* quand la syllabe suivante est so-

more. Ils ont la voyelle **eu** quand la désinence est muette ou se réduit à une lettre. *Ex.* :

Ou

Mouvoir. Nous mouvons,
vous mouvez ;
que nous mouvions,
que vous moviez ;

Pouvoir. Nous pouvons,
vous pouvez ;

Vouloir. Nous voulons,
vous voulez ;
que nous voulions,
que vous vouliez ;
je voulus, etc.

Eu

Je meus, tu meus, il meut,
ils meuvent.

Que je meuve, que tu meuves,
qu'il meuve, qu'ils meuvent.

Je peux, tu peux, il peut,
ils peuvent.

Je veux, tu veux, il veut,
ils veulent.

Que je veuille, que tu veuilles,
qu'il veuille, qu'ils veuillent.

Cette règle s'applique aussi au futur et au conditionnel, parce que le futur et le conditionnel sont formés de l'infinitif ; mais ils se forment irrégulièrement de l'infinitif dans ces trois verbes. *Ex.* :

Mouvoir. — Je mouvrai, je mouvrais (suppression de la diphtongue *oi*, comme dans *je recevrai*) ;

Pouvoir. — Je pourrai, je pourrais (suppression de la diphtongue *oi* et changement de *vr* en *rr*) ;

Vouloir. — Je voudrai (suppression du son *oi* et changement de *l* en *d*, par euphonie).

On retrouve la même règle appliquée dans un verbe de la 2^e conjugaison, le verbe **mourir**.

Ou

Nous mourons,
vous mourez ;
que nous mourions,
que vous mouriez.

Eu

Je meurs, tu meurs, il meurt,
ils meurent.

Que je meure, que tu meures,
qu'il meure, qu'ils meurent.

III. *Tous les verbes en *oir* ont leur parfait défini en *us*, excepté *voir* et *asseoir* qui l'ont en *is* (je *vis*, j'*assis*).

REMARQUES PARTICULIÈRES.

1. **Seoir.** — La forme *seyant* est seule passée au participe présent dans les composés **s'asseoir**, **se rasseoir**. Dans le simple, *séant* s'emploie comme adjectif verbal, dans le sens de *être convenable*; *bien séant*, *mal séant*.

[* ORIGINES LATINES. — *Seoir* vient de *sedere*.]

2. * **Avoir** (Voy. § 116).

3. **Choir, déchoir.** — On ne met pas indifféremment: *j'ai déchu* et *je suis déchu*. L'un indique *l'action de déchoir* qui s'accomplit; l'autre, *l'état de déchéance*. *Ex.*: Depuis ce temps *il a déchu* de jour en jour. Il est aujourd'hui fort *déchu* de sa réputation.

[* ORIGINES LATINES. — *Choir* vient de *cadere*.]

[* HISTOIRE. — Le verbe *choir* se conjugait tout entier dans l'ancienne langue, et l'on en trouve des formes isolées chez plusieurs écrivains du XVII^e siècle :

«Tirez la chevillette, et la bobinette *cherra*.» (PERRAULT.)

«Cet insolent *chut* du ciel en terre.» (BOSSUET.)

Un monde près de nous a passé tout du long,

.....Est *chu* tout au travers de notre tourbillon. (MOLIÈRE.)

4. * **Falloir.** [ORIGINES LATINES. — *Falloir* vient de *fallere*, comme *faillir*; c'est le même verbe sous deux formes, et avec une déviation du sens latin: 1^o *fallere*, c'est *tromper*, et par suite *manquer* (*faillir*); 2^o ce qui manque fait besoin, nécessité, *il le faut* (*falloir*).]

5. 6. * **Mouvoir. Pleuvoir.** [ORIGINES LATINES. — *Mouvoir* vient de *movere*; *pleuvoir* de *pluere*.]

7. **Pouvoir.** — Ce verbe n'a pas d'impératif.

* L'indicatif présent de ce verbe a une double forme à la première personne du singulier, *je puis* et *je peux*. La première de ces formes a donné l'adjectif *puissant*; mais le participe présent a été tiré, d'après la règle générale, du radical: *pouv-ant*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Pouvoir* vient, non de *posse*, mais de † *potere*, qui a d'abord donné *pooir*, *pouvoir*, puis, par l'attraction de l'*u* et du *v*, *pouvoir*. Le futur s'est formé par assimilation du *v* à l'*r*: *je pourrai* (primitivement *je pouvrai*). — Le subjonctif présent que *je puisse* vient du latin *possim*.]

8. **Savoir.** Le subjonctif présent de ce verbe s'emploie au sens de l'indicatif, avec une nuance de doute, dans la locution suivante, qui n'est guère usitée qu'à la 1^{re} personne du singulier : *je ne sache pas, que je sache.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Savoir* vient du latin *sapere*, qui a donné d'abord *saver* ; d'où le futur *saver-ai*, et, par contraction, *savr-ai*, *saur-ai*, avec vocalisation d'u v en u, comme l'ancienne forme d'*avoir*, *aver*, a donné *aver-ai*, puis *av-ai*, *aurai*.

— * Le subjonctif *sache* vient de *sapiam*, qui a d'abord donné *sapje* ; le participe présent (*sachant*) dérive de même de *sapientem*. La forme dérivée directement du radical, *sav-ant*, est devenue un adjectif.]

9. **Valoir.** — Ce verbe et ses composés font au participe présent *valant*. On dit aussi *vaillant* dans certaines locutions relatives à l'argent : « N'avoir pas un sou *vaillant*. »

[* ORIGINES LATINES. — *Valoir* vient de *valere*.]

[**HISTOIRE. — *Vaillant* était la forme du participe présent dans le dialecte de l'île de France, *valant* dans celui de quelques provinces, et en particulier du Poitou. « Selon la raison, il faudrait dire *valant*... Mais l'usage, plus fort que la raison dans les langues, fait dire à la cour et écrire à tous les bons auteurs *vaillant*, et non pas *va'ant*. » (VAUGELAS.)]

10. **Voir.** — *Prévoir* fait son parfait défini comme *voir* : *je vis, je prévois*. Mais *pourvoir* suit la règle générale des verbes en *oir* : *je pourvus*.

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Voir* vient de *videre*, qui a donné d'abord *veoir* (par le changement de l'i en e et la chute du d). De *veoir* est venu le futur, *je verrai*, par suppression du son *oi* et par redoublement de l'r.]

11. **Vouloir.** — L'Académie reconnaît aussi, mais comme peu usitées, les formes suivantes de l'impératif : *veux, voulons, voulez*. Elles sont au moins douteuses.

[* ORIGINES LATINES. — *Vouloir* vient, non de *velle*, mais de † *volere*.]

Le futur de *vouloir, falloir, valoir*, se forme par l'insertion d'un *d* euphonique entre l'*l* du radical, vocalisée en *u*, et l'*r* de la désinence infinitive : *je voudrai, il faudra, je vaudrai*.

On a déjà vu ce *d* euphonique au futur des verbes *tenir* et *venir* (p. 151).

Ces verbes, comme *aller*, mouillent l'*l* de leur radical au présent du subjonctif : *que je veuille, qu'il faille, que je vaille*. Mais cette *l* ne se mouille pas dans le composé *prévaloir* : *que je prévale*.

[* HISTOIRE. — Outre le participe *voulant*, le verbe *vouloir* en avait autrefois un second, *veillant*, qui a laissé sa trace dans les adjectifs *bienveillant, malveillant*.]

12. * **Apparoir.** — A ces verbes on peut ajouter le verbe *apparoir*, qui n'est guère usité qu'à la troisième personne du présent de l'indicatif, *il appert*, terme juridique.

Verbes irréguliers de la 4^e conjugaison.

§ 136 bis. REMARQUE GÉNÉRALE. — Les verbes réguliers de la 4^e conjugaison ont tous le parfait défini en *is* et le participe passé en *u*. Ex. : *je rendis, rendu*. Dans les verbes irréguliers, on distingue deux classes, d'après la formation du parfait défini : ceux qui ont le parfait défini en *is* (1^{re} classe), et ceux qui l'ont en *us* (2^e classe).

I. Dans presque tous ceux de la *première classe*, on forme le participe passé en frappant de l'accent tonique le radical du verbe, sans ajouter aucune terminaison. Ex. :

r ire, ri ;	c raindre, craint ;
c onduire, conduit ;	é crire, écrit ;
f aire, fait ;	o indre, oint ;
s uffire, suffi ;	n aitre, né ;
c onfire, confit ;	p rendre, pris ;
j oindre, joint ;	m ettre, mis ;
d ire, dit ;	etc.

Un seul, le verbe *suivre*, ajoute un *i* au radical pour former son participe passé : *sui-v-re, suiv-i*.

II. Ceux de la *seconde classe* ont tous leur participe passé en *u*, comme leur parfait défini en *us*. *Ex.* :

boire, je bus, bu ;	lire, je lus, lu ;
conclure, je conclus, conclu ;	plaire, je plus, plu ;
connaître, je connus, connu ;	résoudre, je résolus, résolu ;
croire, je crus, cru ;	taire, je tus, tu ;
croître, je crûs, crû ;	vivre, je vécus, vécu.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — A d'autres points de vue, il y a lieu d'établir d'autres divisions parmi les verbes irréguliers de la 4^e conjugaison et de distinguer :

- 1^o les verbes en **aitre** et en **oitre** ;
- 2^o — en **indre** ;
- 3^o — en **ire** ;
- 4^o d'autres verbes de terminaisons diverses.

I. Verbes en **aitre** et en **oitre**.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1^o Leur parfait défini (excepté celui de **naître**) se termine en *us*, comme celui de la 3^e conjugaison.

2^o Le *t* qui précède la terminaison *re* est une lettre *euphonique* ; cette lettre ne se rencontre que dans les formes de ces verbes où se trouve la lettre *r* (infinitif, et temps ou modes qui en sont formés : futur et conditionnel).

REMARQUE. — Le *t* euphonique des verbes **connaître**, **paraître**, **naître**, **croître**, se retrouve dans le verbe auxiliaire **être**, dont les irrégularités sont si nombreuses qu'il ne peut se placer dans aucune des subdivisions des verbes de la 4^e conjugaison (Voy. § 116).

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Il était de règle que ce *t* se plaçait dans ces verbes entre *s* (pour *ss* ou *sc*) et *r*. *Ex.* : *naistre*, *connoistre*, *croistre*, etc., de *nasci*, *cognoscere*, *cres-*

cere, etc. Cette *s* a été remplacée par l'accent circonflexe devant le *t*; devant une voyelle, elle reparait et se double : nous *connaissions*, nous *paraissions*, etc.]

Croître.—Ce verbe prend un accent circonflexe, non-seulement dans le cas général de contraction, au pluriel du parfait défini (*nous crûmes*, *vous crûtes*, etc.), mais dans tous les cas où la lettre *s*, qui appartenait primitivement au radical (*croist-re*) a disparu devant le *t*. Cet accent circonflexe sert souvent aussi à distinguer des formes qui, sans cela, se confondraient avec certaines formes analogues du verbe **croire**, par exemple :

Croître :	Croire :
Prés. indic. , je crois, tu crois, il croît.	Je crois, tu crois , il croit.
Parf. déf. , je crûs, tu crûs, il crût.	Je crus, tu crus, il crut.
Parf. indéf. , j'ai crû.	J'ai cru.
Imparf. subj. que je crûsse, etc.	Que je crusse, etc.

II. Verbes en **indre**.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1° Leur parfait défini est en *is* : *je craignis*, *je plaignis*.

2° Leur participe passé se termine par un *t*, qui remplace le *d* du radical : *craind-re*, *craint*; *joind-re*, *joint*.

3° Le *d* du radical disparaît à la 1^{re} et à la 2^e personne du singulier de l'indicatif présent ; et, à la 3^e, il est remplacé par *t* (*je crains*, *tu crains*, *il craint*).

4° Les deux dernières lettres du radical *nd* se changent en *gn* devant toutes les terminaisons commençant par une voyelle, ce qui donne à ces formes du verbe un son adouci et mouillé : *craind-re*, *craign-ant*, *craign-ons*, etc.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Craindre* (primitivement *crainre*) vient de *tremere*, *trembler* : *tr* s'est changé en *cr*, *emere* en *eindre* comme dans *gemere*, *geindre*, *imprimere*, *empreindre*.]

A la liste des verbes en *indre*, donnée au tableau des verbes irréguliers, il faut ajouter le verbe **poindre** :

1° Comme verbe actif, il a le sens de *piquer* (du latin *pungere*), mais n'est plus usité aujourd'hui que comme adjectif verbal : *chagrin poignant*, *peine poignante*. On le trouve dans un vieux proverbe : « *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra.* »

2° Comme verbe neutre, et avec une signification qui paraît assez éloignée de l'étymologie, avec le sens de *commencer à paraître*, il n'est guère usité qu'à l'infinitif et au futur : « *Le jour va poindre. Dès que le jour poindra.* »

III. Verbes en *ire*.

Le caractère commun à ces verbes est celui-ci : comme leur radical se termine par la voyelle *i*, on insère une *s* euphonique entre ce radical et les désinences, quand ces désinences commencent par une voyelle. *Ex.* : *instruire* ; *instrui-s-ant*, *instrui-s-ons*, *que j'instrui-s-e*, etc.

Sont exceptés de cette règle les verbes suivants :

1° **rire** et son composé **sourire**, qui unissent directement le radical aux désinences. *Ex.* : *ri-re*, *ri-ant*, *ri-ons*, *que je rie*, etc. — A l'imparfait et au subjonctif présent, on a nous *ri-ions*, vous *ri-iez* ; que nous *ri-ions*, que vous *ri-iez* ;

2° le vieux verbe **bruire**, qui n'est plus guère usité qu'à l'infinitif et à la 3^e personne du singulier de l'indicatif présent et imparfait : *il bruit* ; *il bruissait*. L'ancien imparfait, *il bruyait*, a disparu de la langue, et le participe présent n'est plus employé que comme adjectif verbal : *bruyant*, *bruyante*.

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES VERBES EN *ire* :

I. • **Instruire**. [ORIGINES LATINES. — *Instruire* vient de

instruere, munir; instruit de instructum, par le changement de c en i. (Voy. § 21 ter, p. 21.)]

2. **Dire.** Le verbe **dire** et ses composés présentent diverses particularités :

1° Ils suppriment au parfait défini l'*s* euphonique, qu'on trouve dans *j'instruis-is*. De là résulte une contraction : *je dis*.

[* HISTOIRE. — Cette *s* se retrouve dans le subjonctif que *je dise*. Mais, comme elle n'appartient pas au radical, on a dit longtemps *que je die*, forme qui se trouve encore au XVII^e siècle concurremment avec l'autre : « *quoi que l'on die* est fort en usage, bien que *quoi que l'on dise* ne soit pas mal dit; mais *quoi qu'ils dient*, au pluriel, ne semble pas si bon à plusieurs que *quoi qu'ils disent*. » (VAUGELAS.) *Que je die* a été employé cinq fois par Racine. (Voy. le *Lexique* de Marty-Laveaux.)

2° Le verbe **dire** et son composé **redire** ont *tes* pour désinence de la 2^e personne du pluriel à l'indicatif présent, à l'impératif, comme au parfait défini (où cela est de règle). Ex. : *vous dites, vous redites; dites, redites* (on retrouvera cette désinence dans le verbe *irrégulier faire*). Mais les autres composés de ce verbe, **contredire**, **dédire**, **interdire**, **médire**, **prédire**, ont à ces modes la désinence ordinaire; Ex. : *vous contredisez, vous dédisez, vous interdisez, vous médisez, vous prédez*.

[HISTOIRE. — L'usage a consacré ces irrégularités; mais on ne s'étonnera pas qu'il y ait eu, à ce sujet, quelque indécision dans les différents âges de la langue. Ainsi Molière dit : « Ne m'en *dédites* pas. » (*Tartufe*, III, 4.)]

[* ORIGINES LATINES. — *Vous dites* représente exactement *dicitis*, comme *vous faites, facitis*.]

3° Un des composés de ce verbe (qui a également la désinence *sez*) redouble partout l'*s* euphonique : *nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent; maudissons, maudissez; que je maudisse; je maudissais; maudissant*.

Sur **dire** se conjuguent les deux verbes suivants :

Confire (*parf. déf.* : je confis; *partic. passé* : confit); seulement la 2^{me} personne du pluriel de l'indicatif présent est : *vous confisez*;

Circoncire; ce verbe a une *s* au lieu d'un *t* au participe passé : *circoncis*.

3. **Écrire**; ce verbe se distingue des précédents par son parfait : *j'écrivis*.

[ORIGINES LATINES. — Cette différence s'explique par l'étymologie. *Écrire* et ses composés ne sont pas formés comme *conduire*, et autres verbes qui viennent de *ducere* et de ses composés, ou bien comme *cuire* (de *coquere*), comme *construire* ou *détruire* (venant de *stru-ere*). Dans ces deux derniers, le radical est terminé par une voyelle, en français comme en latin; dans les autres, il a perdu la gutturale qui terminait le radical en latin *duc-ere*, *coqu-ere*. — Dans *écrire*, et autres dérivés de *scribere*, le *b* du radical est supprimé aux 3 personnes du singulier de l'indicatif présent, à la 2^e du singulier de l'impératif, à l'infinitif et aux temps ou modes qui en dérivent (futur et conditionnel), ainsi qu'au participe passé; mais dans les autres formes du verbe il est remplacé par une labiale douce, le *v*.]

4. 5. 6. 7. **Lire, nuire, rire, suffire**. [* ORIGINES LATINES. — *Lire* vient de *legere* (comme *cueillir* de *colligere*); *nuire* de *nocere* (comme *cuire* de *coquere*); *rire* de *ridere*; *suffire* de *sufficere*.]

IV. Verbes de terminaisons diverses.

* REMARQUE GÉNÉRALE. — Parmi ces verbes, les uns ajoutent directement les désinences au radical (comme nous l'avons vu plus haut, § 124 bis et § 136 bis, III, 1^o). *Ex.* : Nous *conclu-ions*, que nous *conclu-ions*; nous *croy-ions*, que nous *croy-ions*.

[* HISTOIRE. — Au xvii^e siècle on omettait d'ordinaire l'*i* après l'*y*, et l'on écrivait *vous croyez* pour *vous croyiez* (Voy. Racine, édit. Mésnard, aux v. 704 et 1004 de *Mithridate*; aux v. 323 et 406 d'*Iphigénie*.)

Les autres, comme *coudre*, *faire*, *plaire*, ajoutent **entre**

le radical et les désinences une *s* euphonique, ainsi que nous l'avons vu pour les verbes en *ire* (§ 136 bis, III). *Ex.*: nous *cou-s-ions*, nous *fai-s-ions*, nous *plai-s-ions*.

[* 1. **Boire.** ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Boire* vient de *bibere* (*bib're*), par changement de l'*i* en *oi* (de même *quid*, *quoi*; *sit*, *soit*, etc.) et par suppression du *b* devant l'*r* (de même *palpebra*, *paupière*). — Quelques dialectes ont changé l'*i* en *e* et le *b* latin en *v*; ce qui a donné la forme *bevre*, d'où sont venus le participe *buvant* et le parfait *je bus* (*je beus*). Le *b* latin, changé en *v*, se retrouve encore dans la 3^e personne du pluriel : *ils boivent*, *bibunt*.]

2. **Braire.** — On disait dans l'ancien français, et l'on peut dire encore à l'imparfait *il brayait*; au parfait défini : *il a braît*.

[* 3. **Clore.** ORIGINES LATINES. — *Clore* vient de *claudere*.]

4. **Conclure, exclure.**

[HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Ces deux verbes font, au participe passé, *conclu*, *exclu*. Primitivement on écrivait *exclus*, *excluse*, du latin *exclusum* (de *excludere*), comme on écrit encore *inclus*, *incluse*, adjectif qui a été à l'origine un participe passé, qui venait du verbe *inclure*, comme *inclusum*, de *includere*.]

— Il faut remarquer de plus que, dans la conjugaison, les verbes *conclure*, *exclure* perdent le *d* latin :

Je conclus (*conclud-o*), nous concluons (*conclud-imus*).

J'exclus (*exclud-o*), nous excluons (*exclud-imus*).

[* 5. **Coudre.** ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Coudre* vient de *consuere* : on est devenu *ou*, comme dans *conventum*, *couvent*; l'*s* a été supprimée, et un *d* euphonique ajouté; ce qui a donné *cousdre*, puis *coudre*.]

6. **Croire.** — Le composé de ce verbe : **accroire**, n'est usité qu'à l'infinitif, et seulement dans la locution *faire accroire*.

[* ORIGINES LATINES. — *Croire* vient de *credere*.]

7. **Faire.** — Les deux composés *pur faire* et *for faire* ne sont guère usités qu'à l'infinitif et aux temps composés : *il a forfait à l'honneur*; *j'ai parfait la somme*.

Il est à remarquer que, dans le verbe **faire**, ainsi que dans ses composés, on prononce autrement qu'on n'écrit la première personne du pluriel de l'indicatif présent (*nous faisons*), l'imparfait indicatif (*je faisais*), le participe (*faisant*), comme cela a lieu pour les adjectifs et substantifs dérivés : *bienfaisant*, *malfaisant* ; *bienfaisance*, etc., c'est-à-dire partout où la syllabe suivante est accentuée. Dans ces divers mots, *ai* se prononce comme un *e* muet, et Voltaire a proposé d'écrire comme on prononce. L'Académie et la plupart des grammairiens sont contraires à cette réforme, que l'usage n'a pas consacrée. Mais au futur et au conditionnel on écrit *je ferai*, *je ferais*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Faire* vient de *facere*. Le subjonctif est aujourd'hui *que je fasse*. Au XVII^e siècle, on écrivait, d'une manière plus conforme à l'étymologie latine, *que je face* (*faciam*). Les formes du pluriel n'étaient pas arrêtées comme aujourd'hui (*que nous fassions*, etc.). On trouve plusieurs fois, dans les œuvres en prose de Racine : *que nous faisons*, *que vous faisiez* (Voy. le *Lexique* de Marty-Laveaux, p. CVII).

8. Frîre. — On supplée aux temps et aux modes dont manque le verbe *frîre*, en employant la locution *faire frîre* : « *Nous faisons frîre*, *faisant frîre*, etc. ». Ce verbe n'est du reste usité qu'à l'infinitif (sens neutre) et au participe passif *frit*.

[* ORIGINES LATINES. — *Frîre* vient de *frigère*.]

9. Moudre. — Les formes de ce verbe qui ont une *l* se confondent pour l'orthographe avec celles du verbe *mouler*. Mais elles s'en distinguent pour la prononciation : celles du verbe *moudre* sont brèves, celles du verbe *mouler* sont longues.

[ORIGINES LATINES. — L'étymologie latine donne la raison de cette similitude d'orthographe et de cette différence de prononciation. Les formes du verbe *moudre* qui ont la lettre *l* sont celles qui sont le plus près de l'étymologie : car, tandis que *moudre* vient de *molere*, *mouler* vient de *modulare*.]

10. Plaire. [* ORIGINES LATINES. — *Plaire* vient de *placere*.]

[HISTOIRE. — L'ancienne forme de ce verbe était *plaisir* ; il est resté une trace de cet ancien verbe dans la contraction de la 3^e personne du singulier : il *platt*.]

11. **Prendre** a une fausse analogie avec **rendre**. Les seules formes qui ressemblent à celles du verbe **rendre** sont les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, le futur et le conditionnel.

[ORIGINES LATINES. — L'étymologie de ces deux verbes n'est pas la même : *prendre* vient de *prehendere* (contracté en *prendre*) ; *rendre* de *reddere*. Dans le premier (*prendre*) le *d* du radical est tombé en français ; c'est ce qui a produit les irrégularités de ce verbe.]

12. **Résoudre**.

[ORIGINES LATINES. — Les formes *nous résolvons*, *vous résolvez*, ne sont irrégulières qu'en apparence. Elles s'expliquent par l'étymologie latine (*resolvimus*, *resolvitis*), dont elles se rapprochent plus que les autres formes.]

Le participe passé *résolu* ne s'emploie que lorsque ce verbe signifie *déterminer*, *décider*. Ex. : *Je suis résolu à faire telle chose, j'ai résolu de faire telle chose. La chose est résolue.*

Mais le verbe *résoudre* a aussi un sens analogue à celui de *dissoudre*. Employé dans ce dernier sens, il a un autre participe passé : *résous* (sans féminin), comme on dit *dissous*. Ex. : *Brouillard résous en pluie.*

[ORIGINES LATINES. — *Résolu* vient du latin *resolutum* ; *résous* est de formation française. Le participe passé de *absoudre* et de *dissoudre* est *absous*, *absoute* ; *dissous*, *dissoute*, formes qui s'éloignent de l'étymologie latine ; mais des participes passés latins *absolutum*, *dissolutum*, sont venus les adjectifs *absolu*, *dissolu*.]

13. **Suivre**.

[* ORIGINES LATINES. — *Suivre* vient de † *sequere*, pour *sequi*.]

14. **Traire**.

[ORIGINES LATINES. — Les verbes **EXTRAIRE**, **SOUSTRAIRE**, etc., éloignés par le sens du verbe **TRAIRE**, sont en réalité des composés de ce verbe, dont le sens propre est *tirer* (*trahere*). De là aussi viennent *abstraire*, *distraindre* (*abstrahere*, *distrahere*), etc.]

15. **Vaincre.** — Il faut noter à l'indicatif présent la chute du *t*, désinence de la 3^{me} personne du singulier : *il vainc*.

16. **Vivre.**

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Vivre* vient de *vivere*. Autrefois, et jusqu'au XVII^e siècle, il y avait un autre parfait défini : *je véquis*, nous *véquimes* ; et un autre subjonctif imparfait : *que je véquisse*.]

17. **Sourdre.** [* ORIGINES LATINES. — *Sourdre* vient de *surgere*.]

CHAPITRE VII.

DE L'ADVERBE.

§ 137. *L'adverbe* est un mot, ou quelquefois une réunion de mots, qui se place avant ou après le verbe, avant l'adjectif ou un autre adverbe, et quelquefois avant un substantif, pour y ajouter une idée de *manière*, de *quantité*, de *temps*, de *lieu*, etc.

§ 138. On appelle *locutions adverbiales* les adverbes qui s'expriment par plusieurs mots, par ex. : *tout à fait*.

§ 139. On divise les adverbes, d'après leur sens, en cinq espèces :

- 1^o Adverbes de lieu ;
- 2^o Adverbes de temps ;
- 3^o Adverbes de manière et de qualité ;
- 4^o Adverbes de quantité ;
- 5^o Adverbes d'affirmation, de négation ou de doute.

1° ADVERBES DE LIEU.

§ 140. Les principaux adverbess de lieu sont :

ici, là, y, en, où,	loin, auprès, alentour,
dedans, dehors,	ailleurs, partout,
dessus, dessous,	en haut, en bas,
devant, derrière,	ça, de ça, de là,
avant, après, depuis,	etc.

Il y a un adverbe de lieu interrogatif, qui est : *où?*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Parmi les adverbess de lieu, quelques-uns (le plus petit nombre) sont des mots simples, au moins en français. Ce sont : *ici*, de *ecce hic*; *ça*, de *ecce hac*; *là*, de *illac*; *y*, de *ibi*; *en*, de *inde*; *où*, de *ubi*; *avant*, de *ab ante*; *devant*, de *de ab ante*; *derrière*, de *de retro*; *ailleurs*, de *aliorsum*; *loin*, de *longe*. Les autres sont composés de deux mots français et quelquefois de trois déjà formés. Ex. : *de-dans*, *de-hors*, *a-près*, *de-puis*, *par-tout*, *à-l'-entour*, etc. La plupart sont des prépositions, dont on verra plus loin l'étymologie.

L'adverbe *naquère* (en vieux français *n'aguères*) représente une phrase tout entière : *il n'y a guère*, c'est-à-dire *il n'y a pas beaucoup* (Voy. *guère*, § 385).]

2° ADVERBES DE TEMPS.

§ 141. Les principaux adverbess de temps sont :

hier, aujourd'hui, demain,	maintenant, autrefois, jadis,
tôt,	toujours, jamais,
bientôt, tantôt, aussitôt,	lors, alors, désormais, doré-
quelquefois, souvent,	navant,
longtemps,	puis, depuis,
déjà, ensuite, enfin,	auparavant,
tard, encore,	etc.

Il y a un adverbe de temps interrogatif, qui est : *quand?*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Sont simples en français les adverbess de temps qui suivent : *hier* de *heri*; *demain* de *de mane*; *souvent* de *subinde*; *tôt* de *tot cito*; *tard* de *tardum*; *encore* de *hanc horam* (à cette heure), *jadis* de *jam dies*; *lors* de *illis horis*; *puis* de *post*; *quand* de *quando*.

Les autres sont composés de deux, trois et même quatre mots français déjà formés : *main-tenant*, *bien-tôt*, *aussi-tôt*, *quelque-fois*, *autre-fois*, *en-suite*, *en-fin*, *dés-or-mais*, etc. *Tantôt* est pour *tant-tôt*. *Déjà* est pour *de-ja*. *Ja* est un ancien adverbe de lieu, dérivé de *jam*, et qu'on retrouve dans *jadis* et *jamaïs*. Le même *a-lors* est composé de *à* et de *lors*, qui existe encore séparément dans les locutions *dés lors*, *pour lors*, *lorsque*, et qui se trouve dans l'*Histoire Universelle* de Bossuet. Le mot *hora* qui entre dans sa composition (*lors* est pour *l'ores*) reparaît dans *désormais* (*des-or-mais*), dans *dorénavant* (*d'ores en avant*), dans la locution *d'ores et déjà*, et dans *encore* (*hanc horam*). Au XVII^e siècle, le souvenir de l'étymologie latine n'était pas tout à fait effacé ; car, dans sa *Remarque* sur ce mot, Vaugelas blâme comme « bien basse » la locution à *l'heure*, qui se disait encore pour *alors*. *Toujours* s'écrivait autrefois *tous jours*. *Main-tenant* est le participe présent de *maintenir*, pris adverbialement.

Aujourd'hui est formé de quatre mots et renferme un pléonasma : car *hui* seul (*hodie*) signifie *aujourd'hui*. La langue populaire aggrave encore le pléonasma, en disant *au jour d'aujourd'hui*. — *Au-par-avant* est formé de trois mots.

Le mot *fois*, qui entre dans la composition des adverbes *autrefois*, *quelquefois*, *parfois*, vient de *vice*. — *Longtemps*, qui est aujourd'hui un nom adverbial, s'écrivait jusqu'au XVII^e siècle en deux mots, un substantif et un adjectif. Ex. :

« J'espère obtenir de Votre Majesté pardon du long temps que j'ai attendu à lui rendre cette sorte d'hommage. »

(CORNEILLE.)

Avoir un si long temps des sentiments si vains..... (Id.)

Son père peut venir, quelque long temps qu'il tarde. (Id.)

3^o ADVERBES DE MANIÈRE.

§ 142. Les adverbes de manière sont fort nombreux ; ils comprennent d'abord des adverbes formés d'adjectifs et qui sont presque tous terminés en *ment* (*sagement*, *poliment*, *courageusement*), puis quelques adverbes particuliers comme :

bien, mieux, mal, pis,	gratis,
ainsi, ensemble,	à l'envi,
de même,	à dessein,
plutôt,	quasi,
exprès,	etc.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Sont simples en français les adverbess de manière suivants : *bien* de *bene*, *mieux* de *melius*, *mal* de *male*, *ainsi* de *in sic*, *ensemble* de *in simul*.

Plutôt est pour *plus tôt*, qui est resté dans la langue avec un sens distinct, mais qui ne l'avait pas au xvii^e siècle, et s'employait également dans le sens de *plus vite* et de *préféablement*. On lit dans Racan : « Je choisirai *plustôt* d'épouser le trépas, » et dans Pascal : « que ne le déclariez-vous *plus tôt*? Vous vous seriez épargné bien de la peine. »

Exprès vient de *ex pressum*; c'est un ancien adjectif neutre devenu adverbe. *Gratis* est tout latin. *A l'envi* vient de *ad invitum* (contre un opposant, un concurrent).

— Le mot *quasi* est un mot transporté du latin en français. Avant Vaugelas, ce mot s'employait dans le style noble. *Ex.* : « Il n'y a aucune place dans la Judée qui n'ait été contrainte de recevoir garnison romaine, et *quasi* toutes après un long siège. » (BOSSUET.) Il se trouve dans Pascal, Voiture, Saint-Evremond, et Molière l'a employé dans la comédie :

C'est une ville, en vérité,
Aussi grande *quasi* que Thèbes. (*Amphitryon*.)

Vaugelas juge ce mot « *bas* », c'est-à-dire *familier*. Il a du moins un peu vieilli.]

Il y a deux adverbess de manière interrogatifs, qui sont : *pourquoi? comment?*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Il y avait autrefois un troisième adverbe interrogatif de manière : *comme*, employé dans le sens *comment*, sens qu'il n'a plus que dans les interrogations indirectes (§ 373). *Ex.* :

Fabian, *comme* est-il mort? (CORNEILLE.)

Comme vient de *quomodo*, et *comment* de *quomodo inde*.]

§ 143. REMARQUE I. — Les adverbess de manière dérivés d'adjectifs sont en général tirés de l'adjectif féminin auquel on ajoute le suffixe *ment*. *Ex.* : *courageusement*, *dévolement*.

[ORIGINES LATINES. — Ces adverbess ont été fournis à la langue française par une locution qu'on trouve déjà en latin chez les écrivains de l'Empire (*bona mente faciunt*, Quintilien; *devota mente tuentur*, Claudien), et qui a prévalu dans la basse latinité pour la formation d'expressions adverbiales. Elle se composait du substantif *mens* à l'ablatif (*mente*), et d'un adjectif à l'ablatif féminin, *honestamente*, *dulcemente*, *fortemente*; locution qui a

donné à l'italien les adverbes *onestamente, fortemente, dolcemente*, et au français *honnêtement, fortement, doucement*. Mais le sens primitif du mot *mente* s'est complètement effacé dans ces adverbes, comme on le voit dans *premierement, inévitablement, incontestablement*, etc.]

Quelquefois la forme féminine a disparu, par exemple :

1° Elle a disparu dans les adverbes formés d'adjectifs terminés en *e* ou *é*, en *i* et en *u* : *commodément, aisément, hardiment, joliment, poliment, éperdument, résolument*. On voit, par l'orthographe de ces divers adverbes, que la plupart ont perdu l'accent circonflexe qui indique une contraction.

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on écrivait *joliment, poliment, éperdument, ingénument*. Voyez la Remarque de Vaugelas sur les adverbes en *ment*.]

2° La forme féminine a également disparu dans les adverbes formés d'adjectifs terminés en *ent* ou *ant*; dans ces derniers, le *t* final de l'adjectif a été supprimé devant le suffixe *ment*, et l'*n* s'est changé en *m*, par assimilation avec la lettre initiale de ce suffixe. Ex. : *prudent, prudemment; savant, savamment; élégant, élégamment; abondant, abondamment*.

[* HISTOIRE. — C'est là une trace de l'ancienne formation des adverbes dérivés d'adjectifs ayant la même terminaison au masculin et au féminin : *prudente, élégante, abondante mente* (*savamment* a été formé par analogie). Il faut y ajouter *gentiment* (autrefois *gentilment, gentili mente*). On a vu que les adjectifs qui n'avaient qu'une terminaison en latin pour le masculin et le féminin n'en avaient qu'une également dans l'ancien français (*grand mère*, etc. Voy. § 46). De même, dans l'ancien français, ces adjectifs se mettaient sans *e* muet devant le suffixe *ment* : *fortment, grandment, loyalment*. L'*e* muet n'a été ajouté qu'à la fin du XIV^e siècle, alors qu'on a cherché à mettre de la régularité dans les formes grammaticales.]

On excepte *lentement, présentement, véhémentement*, qui rentrent dans la règle générale des adverbes formés de l'adjectif féminin.

Les adverbes *nuitamment, notamment, sciemment*, sont formés d'adjectifs qui sont aujourd'hui hors d'usage :

traîtreusement vient de l'ancien adjectif *traîtreux*, qu'on lit encore chez Saint-Simon ; ou bien ils ont été formés par analogie, sans que les adjectifs correspondants aient existé.

Par exception, *impunément* se forme de l'adjectif *impuni*.

§ 144. REMARQUE II. — L'e muet de l'adjectif, soit féminin, soit masculin, se change très-souvent en é fermé. Ex. : *aveuglément, commodément, conformément, énormément, opiniâtrément, uniformément, obscurément, précisément, profondément*. Mais on dit *terriblement, longuement, follement, nouvellement*, etc.

[* HISTOIRE. — Les adverbes en *ment* sont moins nombreux aujourd'hui qu'autrefois. On trouve chez Bossuet *diligemment, dextrement, droitement, désordonnément* (Voy. le vocabulaire, à la suite des *Etudes* de l'abbé Vaillant sur les *Sermons* de Bossuet).]

§ 145. REMARQUE III. — Il y a aussi en français des adverbes de manière formés d'adjectifs employés au neutre. Ex. : *parler bas, voir clair, chanter juste*, etc.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Ces sortes d'adverbes correspondent aux adjectifs neutres employés adverbialement en latin et en grec. Ex. : *δακρυόεν γελάσασα* (HOM.). *Dulce ridentem, dulce loquentem* (HOR.).]

[* ORIGINES LATINES. — Plus les langues romanes se sont éloignées de l'époque de la langue latine classique, plus le neutre a tendu à s'effacer. C'est de l'oubli du neutre que sont venus certains substantifs mis au masculin dans la basse latinité, et d'où sont dérivés des mots français masculins terminés au singulier par une *s*. C'est encore cet oubli qui a donné au français plusieurs substantifs du genre féminin (*folia, feuille; arma, arme*, etc. (Voy. § 32, ORIG. LAT.)). Mais, si le neutre s'est effacé en français, il n'y a pas disparu, pas plus qu'en anglais et en allemand. Seulement il n'a pas en français de signe distinct, et ses formes se confondent en général avec celles du masculin. Ce n'est pas une raison pour le méconnaître ; car le français n'a pas toujours des formes distinctes pour le masculin et le féminin, par exemple dans les adjectifs *brave, mobile*, etc., et il en a pour le neutre qui sont évidemment distinctes dans le pronom (Voy. § 69, REM. III, 235, 244, 245, 255). Nous reviendrons, au § 213, à propos des règles d'accord, sur les adjectifs neutres en français, qui sont pris adverbialement.]

[* HISTOIRE. — Quelques adjectifs, en français, deviennent adverbés en devenant neutres; par exemple *fort*, *vite*. On dit aujourd'hui *fort* et *fortement*. Jusqu'au XVII^e siècle on a dit *vtement* : aujourd'hui on dit *vite*, comme adverbe, parce que *vite* n'est plus usité comme adjectif; mais il était fort en usage au XVII^e siècle : « Plus vites que les aigles, plus courageux que les lions. » (BOSSUET.)]

§ 146. REMARQUE IV. — Comme les adjectifs qualificatifs (Voy. § 59 *bis*), les adverbés de manière peuvent avoir trois degrés de signification, qui se marquent comme ceux de ces adjectifs, auxquels ils correspondent :

- 1° Le *positif*, *Ex.* : longtemps ;
- 2° Le *comparatif*, *Ex.* : plus longtemps ;
- 3° Le *superlatif*, *Ex.* : le plus longtemps ou très-longtemps.

Deux adverbés seulement ont, pour le comparatif et le superlatif, une forme spéciale qui répond au comparatif et au superlatif des adjectifs de même origine. Ce sont :

- 1° *Bien*; comparatif *mieux*; superlatif *le mieux* et *très bien*.
- 2° L'adverbe *mal*; comparatif *pis* (ou *plus mal*); superlatif *le pis* (ou *le plus mal*) et *très mal*.

[ORIGINES LATINES. — *Bien* vient de *bene*; *mieux* de *melius*; *mal* de *male*; *pis* de *pejus*.]

4° ADVERBES DE QUANTITÉ.

§ 147. Les principaux adverbés de quantité sont :

assez, trop,	très, le plus,
peu, beaucoup,	si, tant, tellement,
plus, moins,	encore,
autant, davantage,	presque, tout à fait, etc.

Il y a un adverbe de quantité interrogatif : *combien*?

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Adverbés de quantité qui sont simples en français : *Assez*, qui vient de *ad satis*, peu de *paucum*, plus de *plus*, moins de *minus*, tant de *tantum*, autant (pour *altant*) de *aliud tantum*, très de *trans*, si de *sic*, tellement de *tali mente*. — *Trop* est un substantif pris adverbialement : c'est le même mot que *troupe*, et primitivement il indiquait plutôt grande quantité qu'exces. Aujourd'hui encore,

on se sert familièrement de cet adverbe en ce sens : Cet enfant est *trop* gentil ; cette petite fille est *trop* mignonne.

Adverbes composés de mots français déjà formés : — *Beaucoup* est un mot qui ne remonte pas au delà du XIV^e siècle : on disait autrefois *moult* (de *multum*), un des mots regrettés par La Bruyère (Chap. *De quelques usages*). *Coup* était *colp* en vieux français (de *colaphum*, *coup de poing*, et, par suite, *coup* en général). — *Davantage* est pour *d'avantage*. — *Presque* vient de la préposition *près* et de la conjonction *que*].

§ 148. REMARQUE. — Deux adverbes de quantité ont plusieurs degrés de signification : *Beaucoup* a pour comparatif *plus* et pour superlatif *le plus* ; *peu* a pour comparatif *moins* et pour superlatif *le moins*. Ce sont en réalité des mots différents, dont les radicaux sont distincts, comme leur étymologie est différente.

[* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — De même en latin *plus* sert de comparatif à *multum*, *minus* à *paulum*.]

§ 148 bis. * Aux adverbes de quantité on peut ajouter le mot *force*, substantif qui s'emploie adverbialement avec le sens de *beaucoup* dans des locutions du style familier, comme *force coups*, *force gens*.

Force reliefs de toutes les façons.

(LA FONTAINE.)

5^o ADVERBES D’AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

§ 149. Les adverbes d'affirmation sont :

oui, si, certes, assurément, sans doute,
vraiment, voire, volontiers, d'accord,
même, aussi, surtout.

Les adverbes de négation sont :

non, ne, pas, point, guère,
nullement, aucunement, etc.

Les adverbes de doute sont :

peut-être, probablement,
apparemment, à peu près.

Ces divers adverbes peuvent s'employer presque tous interrogativement. Ex. : *oui ou non? vraiment? peut-être?*

* [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Oui* est le vieux mot *oïl* (Voy. l'Introduction), qui vient de *hoc illud*, et qui, d'abord assourdi en *ouil*, est devenu *oui* par la perte de l'i. Dans l'ancien français, *oïl* avait pour correspondant *nen-il* (*non illud*), qui est devenu plus tard *nenni*, et qui signifie *non*.

Si vient de *sic*, et a donné le composé *aussi* (*aliud sic*), comme *tant* a donné *autant*. *Certes* vient du latin *certis*. *Volontiers*, de *voluntariis*. *Vraiment*, *assurément* sont formés des adjectifs *vrai*, *assuré* et du suffixe *ment*. — *Voire* vient du latin *vere*, *vraiment*; il ne s'emploie plus guère que dans la locution *voire même*, qui signifie *et même*. Au xvi^e siècle, il a son sens étymologique (*vraiment, oui*). Ex. : « *Voire mais (oui, mais...)* comment serait-il possible de trouver un taureau si grand? » (AMYOT.)

Au xvii^e siècle, il a le sens de *même*. Ex. : « Je puis faire arriver en six jours, *voire* en six heures, ce qui s'est passé en six ans. » (CORNEILLE.)

Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,

Voire chapitres de chanoines. (LA FONTAINE.)

Ce mot commence à disparaître du *bel usage* à la fin du xvii^e siècle. « Ce mot a fort vieilli, dit le P. Bouhours; ceux qui écrivent purement n'en usent jamais. » Selon Furetière, « c'est un terme populaire et ironique. »

— *Non* vient du latin *non*; *ne* de l'ancien français *nen* (abrégé de *nienni*); *nullement*, *aucunement*, sont formés des adjectifs *nul*, *aucun*, et du suffixe *ment*. Les mots *pas* et *point* ne sont des négations que par suite de leur place dans la phrase; aussi seront-ils étudiés dans la syntaxe (§ 383). — L'étymologie de *guère* est encore peu éclaircie.

— *Apparemment*, *probablement* sont formés des adjectifs *apparent*, *probable* et du suffixe *ment*. *Peut-être* est une phrase abrégée : *il peut être*, comme on dit : *il se peut être*. *A peu près* équivaut à la locution *à peu de chose près*.

— On a pu remarquer dans les adverbes, et l'on remarquera dans les prépositions et conjonctions la fréquence de l's finale. Il y a, dans toutes les langues romanes, une tendance à munir les particules (adverbes, prépositions et conjonctions), soit dérivées du latin, soit créées par les nouvelles langues, d'un signe caractéristique, qui est *i* en italien, *s* en français. Cet *i* et cette *s* s'expliquent suffisamment par des formes adjectives qui sont devenues adverbiales; Ex. : *nimis* (pour *nimitis*), *gratis* (ce dernier mot a été transporté en français). Ainsi *voluntariis* a donné

à l'italien *volentieri*, au français *volontiers*. De même *certes* est venu de *certis*. Plusieurs autres s'expliquent par des formes latines qui se terminent par une *s*; Ex. : *assez* (*ad satis*), *lors* primitivement *l'ores* (*illam horis*), *jadis* (*jam dies*), *tandis* (*tam dies*), *hors* (*foris*), etc.

C'est l'analogie, fait si puissant pour le développement des langues, qui a étendu l'*s* à d'autres mots, où cette consonne ne s'explique pas par l'étymologie, par exemple dans *guères*, *jusques*, *encores*, *mesmes*, etc. Telle était en effet l'orthographe de ces particules au *xvi^e* siècle et au commencement du *xvii^e*. Or il ne faut pas croire que ce soit toujours par euphonie : car l'*s* se trouve aussi bien devant les consonnes ou séparément que devant les voyelles. Ex. : « *Jusques* lorsque ce passage me tomba entre les mains. » (MONTAIGNE.) « *Encores* que mon feu père Grandgousier y eust adonné tout son estude. » (RABELAIS.) « Tout cela ne nous profite de *guères*. » (CALVIN.)

CHAPITRE VIII.

DE LA PRÉPOSITION.

§ 150. La *préposition* est un mot ou une réunion de mots qu'on place devant un nom, un pronom ou un infinitif, et qui marque le *complément* d'un autre nom, d'un adjectif ou d'un verbe (Voy. la *Syntaxe*).

Le livre de Pierre; préférer l'honnête à l'utile; content de soi; il travaille pour vivre.

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot *préposition* est donné par celui du mot latin d'où il vient (*præpositionem*) ; de *præ*, devant, et *ponere*, placer. C'est un mot qui se met devant un autre.]

§ 151. On distingue :

1° Les prépositions qui sont formées d'un seul mot, ou *prépositions simples*;

2° Les prépositions formées de plusieurs mots, ou *prépositions composées*. Les *prépositions composées* peuvent aussi s'appeler *locutions prépositives*.

§ 152. Les prépositions simples sont les suivantes :

à,	avec,	dans,	delà,
après,	chez,	de,	depuis,
avant,	contre,	deçà,	derrière,
devant,	excepté,	par,	sous,
devers (<i>peu usité</i>),	hormis,	parmi,	suisant,
dès,	hors,	pendant,	sur,
durant,	jusque,	pour,	vers,
en,	malgré,	sans,	voici,
entre,	moyennant,	sauf,	voilà.
envers,	outré,	selon,	

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La plupart de ces prépositions viennent de prépositions latines : à (*ad*), avant (*ab ante*), avec (*ab hoc*), contre (*contra*), dans (*de intus*), de (*de*), depuis (*de post*), derrière (*de retro*), devant (*de ab ante*), dès (*de ex*), en (*in*), entre (*intra*), hors (*foris*), outre (anciennement *oultre*, *ultra*), par (*per*), pour (*pro*), sans (*sine*), sous (anciennement *soubz*, *subtus*), sur (*super*), vers (*versus*).

D'autres, bien que simples en apparence, c'est-à-dire exprimées en un seul mot, présentent des composés de mots français déjà formés, comme *de-çà*, *de-là* (Voy. les adverbess *çà*, *là*), *de-vers*, *en-vers*, *par-mi* (*per medium*), *mal-gré*.

Après et *selon* sont formés de locutions latines où entrent, comme pour *parmi*, une préposition et un adjectif (*ad pressum*, *sub longum*). *Chez* vient du substantif *casa*; aussi ne se dit-il que des personnes. *Chez quelqu'un* signifie : *dans la maison de quelqu'un*. Au XIII^e siècle, *chez* avait encore son sens de substantif. On disait : *en chez quelqu'un* (*in casa alicujus*).

Plusieurs prépositions françaises viennent de quelque autre partie du discours, à savoir du substantif, de l'adjectif ou du verbe :

I. Le substantif a donné *malgré*, qui, à l'origine, était un mot composé (*mal*, adjectif, signifiant *mauvais*, — et *gré*).

II. L'adjectif a donné :

1^o *Sauf* : quand on dit *souf meilleur avis*, c'est comme si l'on disait : *un meilleur avis étant sauf, étant réservé*.

2^o *Parmi*, composé de la préposition *par* et de l'adjectif neutre *mi*. Dans l'ancien français on disait *en mi les fleurs*. On dit de même *par mi les fleurs* (*mi* étant invariable, comme

l'adjectif *demi* devant son substantif; Voy. § 213, 2^o, REM. II). La Fontaine, d'après cette origine du mot, a pu l'employer comme adverbe :

Mais je voudrais *parmi*
Quelque doux et discret ami.

III. Le *verbe* a formé des prépositions par trois de ses modes : l'impératif, le participe présent et le participe passé.

1^o L'impératif a formé *voici, voilà*. Ces prépositions, qui se présentent comme des mots simples, sont en réalité composées chacune de deux mots, l'impératif du verbe *voir* (d'après son ancienne orthographe : *voy*) et les adverbes *ci, là*. C'est comme si l'on disait : *vois ici, vois là*. Dans l'ancienne langue, et jusqu'au XVI^e siècle, ces deux éléments étaient séparables. On disait : *voy me là* (me voilà) ; *voy me ci prêt* (me voici prêt).

2^o Le participe présent a formé les prépositions *durant, pendant, suivant, touchant, moyennant, nonobstant*. Cela vient de ce que, dans l'ancienne langue, par souvenir de la construction latine, on mettait souvent le participe présent avant le substantif : *voyant le roi, pendant le procès* (*vidente rege, pendente causa*) ; quand le sentiment de la construction latine a disparu, on s'est mépris sur la fonction de ces participes, qui sont devenus des prépositions.

Durant est le participe présent du verbe *durer*. Nous disons aujourd'hui : *sa vie durant*. On disait autrefois : *durant sa vie*.

Pendant est le participe présent du verbe *pendre*, dans le sens de *être suspendu* ou *en suspens*.

Suivant est le participe présent du verbe *suivre*. *Suivant la règle* équivaut à *en suivant la règle*.

Touchant est le participe présent du verbe *toucher*. *Touchant vos intérêts* équivaut à *en touchant vos intérêts*.

Moyennant est le participe présent du vieux verbe *moyenner*, qui était encore en usage au XVII^e siècle, et qui signifiait *fournir un moyen, une aide, un secours*. Ex. : *il s'est tiré d'affaire, moyennant beaucoup d'argent*. On dit encore dans le langage familier : *il n'y a point moyen de moyenner*.

Nonobstant (*malgré, proprement n'empêchant pas*) est une forme transportée du latin en français (*non obstante*).

3^o Le participe passé a formé *attendu, excepté, ci-joint, vu, etc.* Ainsi l'on dit : *Attendu ou vu cette décision*. Dans cette locution, *attendu* n'a pas le sens du verbe français *attendre*, mais du verbe latin *attendere, faire attention à, prendre en considération*.

Attendu cette décision équivaut à *cette décision étant prise en considération.*

La préposition *hormis* était à l'origine un mot composé dans lequel entrait un participe passé (*hors mis*, c'est-à-dire : *mis en dehors*). Jusqu'au xv^e siècle, *mis* était considéré comme participe, et, comme tel, était variable. On écrivait au xvii^e siècle : *hors mis*, et l'on dit encore dans la langue de la procédure : *hors mise la clameur de propriété*. *Hors* est une altération du vieux mot *fors* (Tout est perdu, *fors* l'honneur), qui vient du latin *foris*, et dont on retrouve une trace dans *forcené* (*for-sené*), *hors de sens*.]

§ 153. Les *prépositions composées* ou *locutions prépositives* sont formées à l'aide de substantifs, d'adverbes et de prépositions simples.

Les principales sont :

à cause de,	d'avec,	jusque sur,
à côté de,	de chez,	le long de,
afin de,	de crainte de,	loin de,
à force de,	de devant,	par chez,
au-dessus de,	d'entre,	par deçà,
au-dessous de,	de façon à,	par delà,
au devant de,	de par,	par-dessus,
à la faveur de,	de peur de,	par-dessous,
à l'égard de,	en deçà de,	par devant,
au lieu de,	en dépit de,	par devers,
au milieu de,	en dehors de.	par en bas,
auprès de,	en face de,	par rapport à,
au prix de,	faute de,	près de,
autour de,	grâce à,	proche de,
au travers de,	hors de,	quant à,
d'après,	jusqu'à,	sauf à,
d'auprès,	jusque dans,	vis à-vis de.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Vis-à-vis* signifie *face à face*. *Vis* est un ancien mot qui, avec addition d'un suffixe, a formé *visage* ; il vient du latin + *visum* (accusatif de *visus*), pris dans le sens de *vultum*.]

CHAPITRE IX.

DE LA CONJONCTION.

§ 154. La *conjonction* est un mot ou une réunion de mots servant à *joindre*, à *lier* ensemble plusieurs mots ou plusieurs propositions. *Ex.* :

Pierre et Paul jouent. Il pleure **et** il rit *en même temps*.

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot *conjonction* est donné par le mot latin dont il vient : *conjunctionem*, liaison, jonction ; de *cum*, avec, et *jungere*, joindre.]

§ 155. On distingue, d'après leur usage, différentes sortes de conjonctions, dont les principales sont les suivantes :

- 1° Pour marquer la liaison : *et, ni, aussi, que* ;
- 2° Pour marquer opposition : *mais, cependant, pourtant, toutefois, néanmoins, au lieu que, loin que* ;
- 3° Pour marquer division : *ou, ou bien, soit, soit que* ;
- 4° Pour marquer exception : *sinon, quoique, bien que, à condition que, à moins que, si ce n'est que, du moins* ;
- 5° Pour comparer : *comme, de même que, ainsi que* ;
- 6° Pour ajouter : *de plus, d'ailleurs, outre que, encore* ;
- 7° Pour expliquer et rendre raison : *car, parce que, puisque, vu que, attendu que, selon que, c'est pourquoi, c'est-à-dire* ;
- 8° Pour marquer l'intention : *afin que, pour que* ;
- 9° Pour conclure : *or, donc, ainsi, partant, de sorte que de manière que, depuis que* ;
- 10° Pour marquer le temps : *quand, lorsque, comme, dès*

que, tandis que, pendant que, après que, aussitôt que, avant que, jusqu'à ce que ;

11° Pour marquer le doute ou la crainte : *si, supposé que, soit que, pourvu que, en cas que, de peur que.*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Sont simples les conjonctions suivantes, qui dérivent de conjonctions latines : *ainsi* de *in sic* ; *car* de *quare* ; *donc* de *tunc* ; *et* de *et* ; *ni* de *nec* ; *ou* de *aut* ; *quand* de *quando* ; *comme* de *quomodo* ; *si* de *sic* ; *que* de *quod* et de *quam*. — *Mais* vient de *magis* ; *or* du substantif *hora* (à cette heure, maintenant), aussi de *aliud sic*.

Sont composées les conjonctions *lors-que, par-tant* (*per tantum*), *pour-tant* (*pro tantum, pour autant*), *néan-moins* (*nihilominus*), *ce-pendant* (pour *pendant ce temps*, *Ex.* : Vous vous amusez, et *cependant* la nuit vient). Il faut noter que le composé *toute-fois* n'a pas la même étymologie (*vice*) que *quelque-fois, par-fois* : il se disait en vieux français *toutes voies*.

Car, au XIII^e siècle, avait encore son sens étymologique (*quare*), on disait : « ne savoir *ni car, ni comment*. » — *Mais* a gardé le sien dans la locution *n'en pouvoir-mais* (n'en pouvoir pas davantage). — Au lieu de *ni*, on disait autrefois *ne* (qui est plus près de l'étymologie, *neque*) ; de là une locution que Vaugelas déclare vieillie et que Molière met dans la bouche de Thomas Diafoirus : *ne plus ne moins que...* — *Si* a formé le composé *si-non* ; ces deux mots étaient autrefois distincts. On disait : « *si lui non* (sinon lui), du moins son frère. » — Les locutions *lorsque, puisque* sont encore séparables aujourd'hui : *Lors donc que...*, *puis donc que...* Au lieu de *si*, on emploie quelquefois *que si*, au commencement des phrases, pour marquer une opposition avec ce qui précède. C'est un latinisme, *quod si*. ..

La conjonction composée *afin que* (à *fin que*) devient quelquefois dans le langage populaire, à *seule fin que* : c'est comme si l'on disait : à *cette fin pour laquelle*, en latin *ad hunc finem quo,...* ou *secundum quem...*

§ 155 bis. Parmi les conjonctions, les unes sont employées dans les *propositions coordonnées*, les autres dans les *propositions subordonnées* (Voy. §§ 172 et 173).

CHAPITRE X.

DE L'INTERJECTION.

§ 156. L'*interjection* est un mot ou une réunion de mots servant à exprimer un mouvement de l'âme, par exemple :

1° La joie : *ah ! bon !*

2° La douleur : *ah ! aïe ! hélas ! ouf !*

3° La surprise : *ha ! hé ! bah ! eh bien ! eh quoi ! peste ! ouais ! comment ! grand Dieu ! juste ciel ! miséricorde !*

4° La crainte, l'aversion : *oh ! fi ! ah fi ! fi donc ! foïn !*

5° Le désir d'encourager, d'exciter : *allons ! sus ! sus donc ! ferme ! patience ! alerte ! preste ! zest ! ça ! or ça ! courage !*

6° Le désir d'arrêter ou de faire taire : *là, là ! tout doux ! tout beau ! halte-là ! grâce ! chut ! paix ! silence ! dame !*

7° L'intention de faire une concession : *soit !*

8° L'action d'appeler, d'interroger : *hé ! hem ! ho ! holà ! ô ! st, st ! hein ?*

9° L'action de saluer : *salut ! bonjour ! bonsoir ! adieu ! serviteur !*

10° L'action d'applaudir : *bravo ! vivat !*

[* ÉTYMOLOGIE. — *Interjection* vient de *interjectionem*, et signifie un mot jeté au milieu du discours (*jacere inter*).

[* HISTOIRE. — L'*interjection hélas* est composée de deux autres, dont la seconde était très usitée dans l'ancien français : *las* ! Cette dernière vient du participe *lassum*. *Hé-las* ! signifiait que je suis fatigué, malheureux !]

* REMARQUE I. — La plupart des interjections, on l'a vu, viennent de substantifs dont le sens est assez clair. Il faut noter seulement que *dame!* vient du latin *domine* et signifiait *seigneur*; on disait : *dame Dieu!* c'est-à-dire *seigneur Dieu!* *ah! dame!* c'est-à-dire *ah! seigneur!*

* REMARQUE II. — Ce sont en général des propositions elliptiques. Par exemple les interjections : *Courage!* *Patience!* *Silence!* sont pour : *Ayez courage!* *Prenez patience!* *Faites silence!*... *Soit* n'est autre chose que la troisième personne du subjonctif présent du verbe *être*, et équivalent à *que cela soit!* *Supposons que cela soit!* Ce subjonctif s'emploie aussi comme conjonction (Voy. § 155, 3°).

* REMARQUE III. — L'interjection *ô* sert à marquer le vocatif et s'emploie toujours devant un substantif :

O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie! (CORNEILLE.)

SECONDE PARTIE

SYNTAXE

OU

ÉTUDE DES MOTS RÉUNIS EN PHRASES

1^{re} SECTION.

SYNTAXE GÉNÉRALE

OU

SYNTAXE DES PROPOSITIONS ET RÈGLES COMMUNES AUX DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MOTS.

CHAPITRE I.

DE LA PROPOSITION ET DE SES ÉLÉMENTS.

§ 157. Une *phrase* est une réunion de mots formant un sens complet : sa forme la plus simple est la *proposition*, qui est l'énonciation d'un fait ou d'un jugement.

[* ÉTYMOLOGIE. — *Phrase* vient du mot grec φράσις, par l'intermédiaire du latin *phrasim*, expression d'une pensée; *proposition* vient du latin *propositionem*, action de mettre en avant (une idée).]

§ 158. Une *phrase* peut se composer de plusieurs *propositions*.

Il y a, dans une phrase, autant de propositions qu'il s'y trouve de verbes à un mode personnel exprimés ou sous-entendus.

Les phrases sont séparées entre elles par un point ou par deux points; les propositions, par la virgule ou le point et virgule (Voy. § 25), à moins qu'elles ne soient liées par une conjonction ou un pronom conjonctif.

§ 159. Toute proposition se compose de trois termes : *sujet, verbe, attribut*.

On entend par *sujet* le mot indiquant la personne ou la chose qui est dans l'état ou qui fait l'acte exprimé par le verbe. Le *sujet* est exprimé par un nom ou un pronom, ou quelquefois par un infinitif.

L'*attribut* est le mot indiquant la qualité qui est jugée appartenir ou ne pas appartenir au sujet. C'est toujours un adjectif, un substantif pris adjectivement, ou un participe.

Le *verbe* affirme que la qualité représentée par l'*attribut* appartient au sujet. Cette affirmation est exprimée par le verbe *être*. Ce verbe est toujours contenu, avec l'*attribut*, dans les autres verbes, qui sont, pour cette raison, appelés *verbes attributifs*; par exemple : *je dors*, est un verbe qui équivaut à : *suis* (verbe) *dormant* (attribut).

EXEMPLES DE PROPOSITIONS :

Dieu	est	grand.
Ce livre	est	le mien.
La vertu	est	honorée.
David	était	berger.

§ 160. REMARQUE I. — Tout verbe à un mode personnel constitue une proposition distincte.

Aussi il y a trois propositions dans ce vers :

Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours.

(LA FONTAINE.)

1^{re} proposition : *après qu'il eut brouté* ; 2^e *après qu'il eut trotté* ; 3^e *après qu'il eut fait tous ses tours*.

Il n'est même pas nécessaire que le sujet soit exprimé ; et il ne saurait être exprimé à certains modes, par exemple à l'impératif. En conséquence, il y a quatre propositions dans cette fin de vers de Corneille :

Va, cours, vole et nous venge.

§ 161. REMARQUE II. — Nous avons dit qu'il y a, dans une phrase, autant de propositions qu'il s'y trouve de verbes à un mode personnel (§ 158). Les verbes à un mode impersonnel peuvent aussi former des propositions : ainsi l'on distingue la *proposition infinitive* (§ 321 et suiv.) et la *proposition participe* (§ 331 et suiv.).

§ 162. Du sujet et de l'attribut dépendent le plus souvent certains mots qui en complètent le sens, et que, pour cette raison, on appelle des *compléments*. *Ex.* :

Sujet.	Complément du sujet.	Verbe.	Attribut.	Complément de l'attribut.
Un ami	de la vérité	est	un homme	sans parti pris.
Lerécit	de cet accident	tira	(fut tirant)	des larmes de tous les yeux.

Dans ce dernier exemple : *tira des larmes de tous les yeux*, le verbe a deux *compléments* :

1^o un *complément direct*, qui indique la personne ou la chose sur laquelle s'exerce l'action du sujet ; le *complément direct* est ici *des larmes* ;

2^o un *complément indirect*, qui indique sur qui et comment s'exerce l'action, et qui, en général, est marqué par une préposition ; le *complément indirect* est ici : *de tous les yeux*.

§ 163. REMARQUE I. — Le même verbe peut avoir

plusieurs compléments directs et indirects. *Ex.* : J'écrirai au notaire, demain, au sujet de cette affaire.

« La mer irritée s'élève vers le ciel, — et vient en murmurant, se briser contre des digues inébranlables, — qu'avec tous ses efforts elle ne peut détruire ni surmonter. »

(BUFFON.)

Il y a, dans cette dernière phrase, trois propositions, que nous avons séparées par des tirets.

Dans la 1^{re}, le complément indirect du verbe est *vers le ciel*. Dans la 2^e, *vient* a deux compléments : 1^o *en murmurant* ; 2^o *se briser*, etc. Dans la 3^e, *peut* a deux compléments : 1^o *avec tous ses efforts* ; 2^o *détruire, surmonter*.

REMARQUE II. — Des compléments indirects on distingue les compléments *circonstanciels*, c'est-à-dire ceux qui marquent quelque circonstance de temps, de lieu, de manière, etc. *Ex.* :

Tu veux m'assassiner *demain, au Capitole,*
Pendant le sacrifice..... (CORNEILLE, *Cinna.*)

§ 164. On appelle *sujet logique, attribut logique, complément logique* tout ce qui se rattache au sujet, à l'attribut ou au complément. *Ex.* :

<i>Sujet logique,</i>	<i>verbe,</i>	<i>attribut logique,</i>
La bonté de Dieu	est	adorable dans toutes ses manifestations.

<i>Sujet,</i>	<i>verbe attributif,</i>	<i>complément logique,</i>
La mer	se brise	en murmurant — contre les rochers.

CHAPITRE II.

DE CERTAINES PARTICULARITÉS DES PROPOSITIONS.

§ 165. Au *sujet*, à l'*attribut* et aux *compléments* on joint quelquefois un mot ou une réunion de mots qui s'en peu-

vent détacher : c'est ce qu'on appelle une *apposition*. *Ex.* : Alexandre, *roi de Macédoine*, vainquit Darius, *roi des Perses*.

Quittez-moi cette serpe, *instrument de dommage*.

(LA FONTAINE.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Apposition* vient de † *appositionem*, action de placer à côté, qui vient de *ponere ad*, placer à côté.]

Les mots mis en *apposition* peuvent n'être pas du même genre et du même nombre que le terme qu'ils modifient. *Ex.* : Les Romains, *nation belliqueuse*, firent la conquête du monde.

§ 166. Quand les mots ainsi ajoutés sont ou semblent superflus, ils forment ce qu'on appelle un *pléonasme*. Le pléonasme n'est acceptable qu'autant qu'il ajoute quelque chose, sinon à la pensée, du moins au sentiment, à l'expression. *Ex.* :

... Je l'ai vu, dis-je, vu,

Ce qu'on appelle vu, de mes propres yeux vu. (MOLIÈRE.)

Et que m'a fait, à moi, cette Troie où je cours ? (RACINE.)

Trois sceptres à son trône attachés par mon bras

Parleront au lieu d'elle, et ne se tairont pas. (CORNEILLE.)

Dans ce dernier cas, il n'y a pas de répétition. La pensée est renforcée : non-seulement ces sceptres parleront, dit Nicomède, mais *ils ne cesseront pas de parler*.

* L'usage admet les locutions : *descendre en bas*, *monter en haut* (Académie), bien qu'elles forment pléonasme. A plus forte raison Racine a-t-il pu dire, en précisant l'endroit :

Qu'on ne laisse monter aucune âme là-haut. (LES PLAIDEURS.)

[* HISTOIRE. — Voyez §§ 233, 234, 333 3^o, pour les pléonasmes dans l'emploi du pronom sujet et du pronom complément, surtout au xvi^e et au xvii^e siècle. — Ce qui ne serait nullement admis aujourd'hui, c'est le pléonasme produit par la répétition de la conjonction *que* dans la même proposition, pléonasme très fréquent chez les écrivains du xvi^e siècle. *Ex.* : « Il lui jura *que*, si, dans trois jours, il ne changeoit de lau-

gage, qu'il le feroit estrangler. » (D'AUBIGNÉ.) Ce genre de pléonasme est blâmé par Vaugelas, qui a contribué à y faire renoncer. Voyez sa Remarque ; *Que* conjonctive répétée deux fois dans un même membre de période.]

[ÉTYMOLOGIE. — Pléonasme vient de πλεονασμός, *surabondance*.]

§ 167. Quelquefois, au contraire, un des termes nécessaires à la construction régulière de la proposition se trouve supprimé ; c'est ce qu'on appelle une *ellipse*. *Ex.* : Aimez votre prochain *comme vous-même*. — La proposition complète serait : *comme vous vous aimez vous-même*.

§ 167 bis. L'ellipse est d'un usage très fréquent dans les réponses à une question. *Ex.* : « Vous voudriez donc des citoyens ennemis de l'oisiveté, et qui tendissent toujours au bien public ? — Oui, sans doute. » (FÉNELON.) — La proposition complète serait : *Oui, je le voudrais*.

Où le conduisez-vous ? — A la mort. — A la gloire. (CORNEILLE.)

Les propositions complètes seraient : « Je le conduis à la mort. — On me conduit à la gloire. »

§ 168. L'*ellipse* est encore très fréquente dans les locutions populaires qu'on appelle *proverbes*. *Ex.* :

A bon entendeur demi-mot. — A bon chat bon rat. — Après la pluie le beau temps, etc.

§ 169. Il y a quelquefois *ellipse* d'un verbe à un mode personnel, constituant une proposition (Voy. §§ 158 et 161), dans les exclamations, et surtout dans les tournures par l'infinitif exprimant l'indignation. *Ex.* : *Moi, lui céder ! Moi, me déclarer vaincu !* (La proposition complète pourrait être : *moi, je pourrais lui céder, me déclarer vaincu !*).

« *Heureux le peuple qui est conduit par un sage roi !* » (FÉNELON.) Il y a ellipse du verbe *être* : *ce peuple est heureux qui...*

« *Le moyen de s'en taire, à moins que d'avoir sa vertu ?* » (BOSSUET.) *c.-à-d.* quel est le moyen de... ?

[ÉTYMOLOGIE. — Ellipse vient de ἔλλειψις, manque, omission.]

[* HISTOIRE. — L'ellipse était beaucoup plus fréquente dans la langue du XVII^e, et surtout du XVI^e siècle, que dans la langue actuelle, où le besoin de clarté fait en général exprimer tous les mots nécessaires à l'expression complète de la pensée. On verra un grand nombre d'exemples d'ellipse de l'article (194-196), des pronoms personnels (§ 220) et conjonctifs (260 bis), etc. L'ellipse du verbe *être* était particulièrement fréquente, même quand ce verbe ne jouait pas le rôle d'auxiliaire, pour peu qu'il ait été déjà exprimé dans la phrase. *Ex.* : « Ayant montré en premier lieu *quelles sont les meschancetés de nostre siècle*, et combien *estranges* à comparaison de celles du précédent... » (H. ESTIENNE.) « La rémission des péchés gratuite est si clairement exposée en l'Écriture, que rien plus. » (CALVIN.) La phrase complète serait : *que rien n'est plus clairement exposé.*

Quelquefois, quand un même verbe doit être répété, il est omis la seconde fois, même alors qu'il devrait être à un autre temps, à un autre mode, ou à une autre personne que la première fois. *Ex.* : « Non qu'il eust envie de gratifier au peuple, ni qu'il se fiast à la commune d'Athènes, mais aux nobles [c.-à-d. mais il se fiait...] et aux gens de bien et d'honneur. » (AMYOT.) « Ce n'est donc que pour nostre devoir afin qu'on puisse dire, et vous quelque jour [c.-à-d. et que vous puissiez dire aussi...] que c'est nous qui avons défendu la liberté de cette cité. » (MONTLUC.) « Les reines sont ici depuis hier, et Monsieur deux jours auparavant. » (MALHERBE.) c.-à-d. et Monsieur y a été deux jours auparavant.

Mais bientôt reprenant son visage sévère,
 Tel que d'un empereur qui consulte sa mère. (RACINE.)
 Je l'aimais inconstant; qu'eussé-je fait, fidèle? (Id.)
 Sans parents, sans amis, sans espoir que sur moi... (Id.)

Rien de plus fréquent que l'ellipse chez M^{me} de Sévigné : c'est un des caractères de son style.]

§ 170. * A la différence des langues grecque et latine, où l'ordre des mots, tout en étant soumis à de certaines règles, offre cependant une grande liberté et de nombreuses combinaisons, la langue française range en général les mots d'une manière uniforme : 1^o en premier lieu vient le nom sujet, accompagné de l'adjectif qui le suit ou le précède; 2^o après le sujet vient le verbe; 3^o le verbe est suivi de ses compléments, d'abord (en général) du complément direct, puis des compléments indirects.

Cet ordre est imposé à la langue française par l'absence des flexions, c'est-à-dire des *désinences casuelles* qui, dans les langues anciennes, distinguaient le sujet et les divers compléments. Mais, s'il a l'inconvénient d'être monotone et de ne pas se prêter aisément à tous les mouvements de la pensée, il a l'avantage d'être immédiatement saisissable pour l'esprit, et de faciliter le travail de l'analyse logique et de l'analyse grammaticale. D'ailleurs, la langue française elle-même admet quelques dérogations à l'ordre habituel des mots : ces dérogations sont appelées des *inversions*.

[* ÉTYMOLOGIE. — *Inversion* vient de *inversionem*, action de retourner, mot qui vient de *in vertere*, tourner sur, retourner.]

Les inversions les plus fréquentes en français sont les suivantes :

1° Sujet mis après le verbe, et quelquefois même après l'attribut. Ex. : *quand viendra le printemps... Les villes, qu'a ravagées le fléau... Grande fut ma surprise.*

De quoi se mêle Rome ? Et d'où prend le sénat,
Moi vivant, moi régnaant, le soin de mon État ? (CORNEILLE.)

Du creux de leurs tombeaux sortira une voix qui foudroie toutes les grandeurs. » (BOSSUET.) « *Aux pieds du trône était la Mort, pâle et dévorante.* » (FÉNELON.)

2° Complément indirect mis avant le sujet et le verbe ; Ex. : *De là vient le mal ? Sur lui retombe toute la responsabilité.*

* REMARQUE I. — L'inversion est surtout fréquente en poésie et dans le style oratoire. On considère comme une hardiesse poétique cette construction de Malherbe :

Et tombent avec eux d'une chute commune

Tous ceux que leur fortune

Faisait leurs serviteurs.

La poésie admet même que le complément direct se mette avant le verbe et le sujet ; Ex. :

.... Allons briser ce foudre ridicule,

Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule. (CORNEILLE.)

REMARQUE II. — L'inversion est fréquente, même en prose, après les *adjectifs* ou *adverbes* qui rappellent ce qui précède. Ex. : « *Telles sont les vicissitudes du monde.* » (FLÉCHIER.) « *Ainsi s'écoule la vie.* » (PASCAL.)

REMARQUE III. — Le style familier admet que de deux sujets et de deux compléments, l'un soit avant, l'autre après le verbe. Ex. : « *Ma chère enfant, Dieu le veut, et nos affaires.* » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.) « *Je vous embrasse et votre fripon de frère.* » (*Id.*) « *Il a des vapeurs qui l'occupent et toutes ses amies.* » (*Id.*)

Quant à la place des compléments, directs et indirects, c'est le sens général de la phrase, le goût et quelquefois l'oreille qui indiquent lequel doit être placé le premier. Ex. : Verser 1^o son sang 2^o pour la patrie. « *Il leur donne 1^o pour récompense 2^o l'empire du monde.* » (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — L'inversion était plus fréquente dans la langue du xvi^e siècle et du xvii^e siècle que dans la langue actuelle. Voyez sur ce sujet A. Benoist, *la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugeois*, p. 53-54 ; 158 ; 178 ; le *Lexique de Racine* par Marty-Laveaux, p. cxxxiv ; celui de Sévigné, p. lxxv, etc.]

§ 170 bis. Enfin quelques phrases présentent un sens interrompu par suite d'un changement de construction qui substitue un sujet à un autre : c'est ce qu'on appelle une *anacoluthie* ou *phrase brisée*. Ex. :

Captive, toujours triste, importune à moi-même,
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime? (RACINE.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille du roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de moi. (CORNEILLE.)

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (RACINE.)

« *Issue de cette race, fille de Henri le Grand, son grand cœur*
a surpassé sa naissance. » (BOSSUET.)

« *Ami infidèle, l'amitié n'est plus rien pour lui dès qu'elle in-*
terresse sa fortune. » (MASSILLON.)

Toujours exposés aux plus affreuses vengeances, la constance
et la valeur leur devinrent nécessaires. » (MONTESQUIEU.)

[* ORIGINES LATINES. — Toutes ces tournures sont un souvenir de phrases grecques et latines, où, grâce aux *flexions* ou *cus*, les incises pouvaient être ainsi jetées facilement au commencement de la phrase et se rapporter aux divers compléments, sans produire une *anacoluthé*. — Pour la dernière, voir la *proposition participe*, § 333.]

CHAPITRE III.

DES DIVERSES ESPÈCES DE PROPOSITIONS.

§ 171. Les propositions sont *simples* ou *composées*.

On appelle *propositions simples* celles qui n'ont qu'un sujet, un verbe et un attribut, ces trois termes étant ou n'étant pas accompagnés de compléments. *Ex.* :

« Ce temple est mon pays. » (RACINE.) — « Les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité. » (PASCAL.)

On appelle *propositions composées*, celles qui ont plus d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. *Ex.* :

« La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet. » (LA BRUYÈRE.) Deux sujets, deux propositions : 1° *La jalousie s'exerce...*; 2° *L'émulation s'exerce...*

« Charles I^{er} était juste, modéré, magnanime, très-instruit de ses affaires et des moyens de régner. » (BOSSUET.) Quatre attributs, quatre propositions : 1° *Charles était juste*; 2° *Charles était modéré*; etc.

§ 172. On distingue encore les *propositions coordonnées* et les *propositions subordonnées* :

1° Ou bien les propositions sont mises l'une après l'autre, jointes ou non jointes entre elles par des conjonctions (*et, ou, ni, mais, or, donc, car, en effet, d'ailleurs, etc.*), de manière à rester indépendantes : ce sont des *propositions coordonnées*; *Ex.* :

L'arbre tient bon, le roseau plie,
Le vent redouble ses efforts. (LA FONTAINE.)

« L'homme s'agite, mais Dieu le mène. » (FÉNELON.)

2° Ou bien une des propositions est dépendante de l'autre : la proposition dépendante est dite *subordonnée*, et l'autre s'appelle *proposition principale*.

§ 173. Les *propositions subordonnées* les plus fréquentes sont celles qui commencent, soit par les conjonctions *que, si, lorsque*, soit par un pronom ou par un adjectif interrogatif ou conjonctif (*qui, quel, quelle*). Ex. :

<i>Propositions principales :</i>	<i>Propositions subordonnées :</i>
<i>Je ne crois pas</i>	qu'il soit ici.
<i>Cette maison est plus haute</i>	que vous ne croyez.
<i>Je ne sais pas</i>	s'il viendra.
<i>Je ne connais pas la personne</i>	qui est venue.
<i>J'ignore</i>	quelle personne est venue.

REMARQUE I. — Le vrai caractère de la *proposition subordonnée*, c'est de ne présenter un sens complet que par son union avec la *proposition principale*.

REMARQUE II. — Une proposition subordonnée peut dépendre d'une autre proposition subordonnée.

REMARQUE III. — On distingue trois espèces de *propositions subordonnées* :

1° On appelle *propositions complétives*, celles qui sont indispensables pour compléter le sens de la proposition principale, et qui lui sont rattachées par la conjonction *que*, dépendant d'un verbe précédent, ou par un mot interrogatif. Ex. : je ne crois pas *qu'il soit de retour* ; je veux *qu'il obéisse* ; je ne sais *que dire, comment répondre* ; etc.

2° On appelle *propositions circonstanciellles*, celles qui ne font que modifier la proposition principale en y ajoutant des *circonstances* de cause, de temps, de lieu, etc. Elles sont rattachées à la principale par les conjonctions *quand, lorsque, si*, etc. Ex. : je viendrai *quand* je pourrai.

3° On appelle *propositions incidentes*, celles qui sont jointes à la principale par un pronom conjonctif, et qui

par conséquent, lui sont moins étroitement unies que les complétives. *Ex.* :

« Celui 1° qui règne dans les cieux, — 2° et de qui relèvent tous les empires ; — 3° à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul — 4° qui se glorifie de faire la loi aux rois.... » (BOSSUET.)

* REMARQUE. — On appelle *incise* une petite proposition, formant un sens complet, qui est intercalée dans une proposition plus étendue, et qui est mise soit entre parenthèses (Voy. § 26, 10°), soit entre deux virgules. *Ex.* : « Mais, *dira-t-on*, cela n'est pas vraisemblable. »

Il ne faut pas confondre une *incise* avec une *proposition incidente*. La phrase suivante donne un exemple de l'une et de l'autre : « Cet art de donner agréablement, — *qu'elle avait si bien pratiqué durant sa vie* (**proposition incidente**), — l'a suivie, — *je le sais* (**incise**), — jusqu'entre les bras de la mort. » (BOSSUET.)

CHAPITRE IV.

RÈGLES COMMUNES AUX DIVERSES ESPÈCES DE MOTS.

§ 174. Avant de passer en revue les règles de syntaxe particulières à chaque espèce de mots, il est bon de noter celles qui leur sont communes.

Les mots, dans les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, sont soumis à deux sortes de règles : les *règles d'accord*, et les *règles de dépendance ou de complément*.

REMARQUE. — Les mots invariables ne sont pas soumis aux *règles d'accord*.

1° Règles d'accord.

§ 175. Les adjectifs et les participes passés, seuls ou accompagnés de l'auxiliaire *être*, s'accordent en genre et en nombre avec les substantifs et pronoms dont ils sont les *attributs* ou qu'ils modifient : les verbes à un mode personnel

s'accordent en nombre et en personne avec les substantifs ou pronoms qui sont leurs *sujets*. *Ex.* :

Qu'un ami véritable est une douce chose! (LA FONTAINE.)

(*Douce* est au féminin, parce qu'il modifie *chose*, qui est du féminin.)

La vertu est aimée. (*Aimée* est au féminin, parce que le sujet *vertu* est du féminin.)

Je suis content ou contente. (On met le masculin *content*, si je représente un homme; le féminin *contente*, si je représente une femme.)

J'aime les enfants qui sont obéissants. (*Obéissants* est au pluriel masculin, parce qu'il se rapporte à *qui*, représentant *les enfants*, c'est-à-dire un substantif masculin pluriel.)

Nous sommes tous mortels. (*Sommes* est à la première personne du pluriel, parce que son sujet *nous* est le pronom de la première personne du pluriel; *tous* et *mortels* sont au pluriel masculin, parce que *nous* représente le pluriel masculin.)

§ 176. REMARQUE. — Quelquefois les mots sont mis en rapport ensemble, non d'après les règles de la grammaire, mais d'après la pensée, c'est-à-dire qu'un adjectif, un pronom ou un verbe, au lieu de s'accorder en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte grammaticalement, s'accorde avec un autre dont la pensée est éveillée par ce substantif. C'est ce qu'on appelle une *syllèpse*. *Ex.* :

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.

(RACINE.)

« Les personnes d'esprit ont en eux les semences de tous les sentiments. » (LA BRUYÈRE.) — « Quand le peuple hébreu entra dans la terre promise, tout y célébrait leurs ancêtres. » (BOSSUET.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Syllèpse* vient de *σύλληψις*, *compréhension*.]

[* HISTOIRE. — Vaugelas cite un autre exemple de *syllèpse*, qu'il emprunte à Malherbe : « J'sy eu cette consolation en mes ennuis, qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la

peine de me tesmoigner le déplaisir *qu'ils* en ont eu. » Il juge *qu'ils* « plus élégant que ne serait *qu'elles*. » Mais tel ne fut pas l'avis de l'Académie française, qui, dans ses *Observations* sur les *Remarques* de Vaugelas (1704), désapprouva cette *syllepse*, parce que le mot *personnes* est ici accompagné d'un adjectif féminin ; mais elle l'aurait admise, s'il y avait eu *des personnes de qualité*, ou bien *des personnes considérables*, ou tout autre adjectif qui fût des deux genres (Vaugelas, t. I, p. 60-63). On était devenu alors plus sévère sur la syllepse qu'on ne l'avait été jusque-là, par exemple au xvi^e siècle : « Il n'estoit point en la liberté du clergé de choisir à leur plaisir. » (CALVIN.) « Camillus demanda au demeurant de l'exercite (armée) *qu'ils* le suivissent en ordonnance le petit pas. » (AMYOT.) C'est un souvenir du latin, et le dernier exemple est tout latin de tour et d'expression.

Racine construit le collectif *la plupart du monde* avec le pluriel : « *La plupart du monde* n'ayant entendu parler de cette tragédie que sous le nom d'Athalie, je n'ai pas jugé à propos de la leur présenter sous un autre titre. » On lit dans Hamilton (*Mém. de Grammont*) : « *L'habitude* de se laisser voler par ses domestiques, *jointe à la vigilance* du coupable à qui son maître ne pouvait reprocher d'avoir dormi dans son service, le portèrent à la clémence. »]

2^o Règles de dépendance ou de complément.

§ 177. Le sujet, le verbe et l'attribut sont souvent accompagnés de mots qui en dépendent, et que l'on appelle des *compléments* (Voy. § 162). Les *compléments* sont en général joints aux différents mots dont ils dépendent par des prépositions. *Ex.* :

1. *Complément du sujet* : Le livre **de** Pierre est perdu.
2. — *du verbe* : La gelée nuit **aux** fleurs.
3. — *de l'attribut* : Le jardin est plein **de** fruits.

Mais le complément direct du verbe se joint au verbe sans préposition. *Ex.* : J'aime les fleurs.

CHAPITRE V.

ANALYSE GRAMMATICALE.

§ 178. L'*analyse grammaticale* a pour objet de faire distinguer les diverses espèces de mots, d'en faire connaître

les formes et de faire saisir les rapports qui les unissent les uns aux autres dans une même phrase.

MODÈLE D'ANALYSE GRAMMATICALE.

Analyse de la phrase suivante :

Le dernier des Stuarts, dépouillé de ses États, s'enfuit d'Angleterre et vint chercher un asile à la cour de Louis XIV.

<i>Le</i>	article masculin singulier, se rapporte à <i>dernier des Stuarts</i> .
<i>dernier</i>	adjectif qualificatif masculin singulier, se rapporte à un substantif sous-entendu (<i>Stuart</i>).
<i>des</i>	article masculin pluriel (<i>pour de les</i>), se rapporte à <i>Stuarts</i> .
<i>Stuarts,</i>	nom propre indiquant une famille de rois, masculin pluriel; formant avec la prép. <i>de</i> le complément de <i>dernier</i> .
<i>dépouillé</i>	participle passé au singulier masculin, du verbe <i>dépouiller</i> : <i>je dépouille, je dépouillais, je dépouillai, je dépouillerai, j'ai dépouillé</i> ; se rapporte à <i>dernier des Stuarts</i> .
<i>de</i>	préposition, qui sert à marquer le compl. ind. de <i>dépouillé</i> .
<i>ses</i>	adjectif possessif, masculin pluriel, se rapporte à <i>États</i> .
<i>États,</i>	nom commun, masculin pluriel, formant avec la préposition <i>de</i> le complément indirect de <i>dépouillé</i> .
<i>s'</i>	(élision pour <i>se</i>), pronom personnel, complément direct du verbe qui suit.
<i>enfuit</i>	3 ^e personne du singulier du parfait défini, à l'indicatif, du verbe réfléchi <i>s'enfuir</i> , <i>je m'enfuis, je m'enfuyais, je m'enfuis, je m'enfuirai, je me suis enfui</i> ; a pour sujet <i>le dernier des Stuarts</i> .
<i>d'</i>	(élision pour <i>de</i>), préposition, qui sert à marquer le complément indirect du verbe <i>s'enfuit</i> .
<i>Angleterre</i>	nom propre de pays, féminin singulier, formant avec la préposition <i>de</i> le complément indirect de <i>s'enfuit</i> .
<i>et</i>	conjonction, unit les deux membres de phrase, <i>s'enfuit d'Angleterre, vint chercher</i> , etc.
<i>vint</i>	troisième personne du singulier du parfait défini, à l'indicatif du verbe neutre <i>venir</i> , <i>je viens, je venais, je vins, je viendrai, je suis venu</i> ; a pour sujet <i>le dernier des Stuarts</i> .
<i>chercher</i>	infinitif présent du verbe actif <i>chercher</i> : <i>je cherche, je cherchais, je cherchai, je chercherai, j'ai cherché</i> ; marque une proposition subordonnée.
<i>un</i>	adjectif indéfini, masculin singulier, se rapportant à <i>asile</i> .
<i>asile</i>	nom commun masculin singulier, complément direct de <i>chercher</i> .
<i>à</i>	préposition, servant à marquer le complément indirect de <i>chercher</i> .
<i>la</i>	article féminin singulier, se rapportant à <i>cour</i> .
<i>cour</i>	nom commun féminin singulier, formant avec la préposition <i>a</i> le complément circonstantiel de <i>chercher</i> .
<i>de</i>	préposition, servant à marquer le complément de <i>cour</i> .
<i>Louis XIV.</i>	nom propre de personne, masculin singulier, formant avec la préposition <i>de</i> le complément de <i>cour</i> . — C'est un nom de roi : les rois se désignent par leur nom de baptême suivi d'un numéro d'ordre. On dit <i>Louis quatorze</i> , pour <i>Louis quatorzième</i> .

CHAPITRE VI.

ANALYSE LOGIQUE.

§ 179. L'*analyse logique* a pour objet de distinguer les propositions et leurs rapports, et de marquer dans chacune les trois termes essentiels (*sujet, verbe, attribut*) avec leurs compléments.

REMARQUE I. — On a vu (§ 159) que le verbe indique si la qualité est jugée appartenir au sujet. Si elle est jugée ne pas lui appartenir, le verbe est accompagné d'une *négation* qui, dans l'analyse grammaticale, paraît jointe au verbe, et qui est en réalité, dans l'analyse logique, jointe à l'attribut. Ex. : *Il ne dort pas.* — Sujet : *Il.* — Verbe : *est.* — Attribut et négation : *Non dormant.*

REMARQUE II. — Les adverbes, qui modifient les verbes ou les adjectifs, et les adjectifs qui modifient les substantifs ne sont pas non plus considérés à part dans l'analyse logique. Ex. : Sujet (avec adjectif) : *L'honnête homme.* — Verbe (avec adverbe) : *Est toujours.* — Attribut (avec adverbe) : *Honoré partout.*

REMARQUE III. — Outre les trois termes essentiels, il y a quelquefois dans une proposition un ou plusieurs mots qui servent à appeler l'attention des auditeurs; c'est ce qu'on nomme *vocatif, formule vocative* ou *apostrophe*; ces mots ne font pas partie de la proposition, pas plus que les *exclamations* ou *interjections* qui s'y trouvent mêlées: aussi peut-on les mettre au commencement, au milieu, à la fin, ou même les supprimer, sans altérer le sens de la proposition. Ex. : « Dieu seul est grand, mes frères. (MASSILLON.) Ici *Dieu seul* est le *sujet*; *est* le *verbe*; *grand*, l'*attribut*. *Mes frères* est une *formule vocative* ou plus simplement un *vocatif*, par lequel l'orateur s'adresse à ses auditeurs pour obtenir leur attention; si on le supprimait, il resterait *Dieu seul est grand*; et la proposition serait complète comme auparavant.

REMARQUE IV. — Quelquefois aussi il entre dans la proposition une *conjonction*; la conjonction servant à lier deux propositions entre elles ne fait, à parler rigoureusement, partie ni de l'une ni de l'autre; on la place dans l'analyse au commencement de la proposition qu'elle précède, en énonçant que c'est une conjonction, et après elle on met les trois *termes* nécessaires. On fait de même pour les *interjections*, qui restent aussi en dehors des *termes* essentiels de la proposition.

Exemples d'analyse logique.

1^{er} EXEMPLE

indiquant les *propositions principales, coordonnées, subordonnées* :

« La Gaule était devenue, depuis la conquête de Jules César, une province de l'empire romain; deux peuples barbares, les Wisigoths et les Bourguignons, en avaient déjà enlevé une partie considérable aux empereurs, lorsque les Francs, autres barbares sortis de la Germanie, leur enlevèrent le reste, et y fondèrent le royaume de France sous Clovis. »

Il y a dans ce passage quatre propositions :

1 ^{re} proposition (principale).	}	Sujet : La Gaule
		Verbe : était
	}	Attribut (avec compléments) : devenue, depuis la conquête de César, une province, etc. ;
2 ^e proposition (coordonnée, unie à la précédente sans conjonction).		Sujet : deux peuples barbares, les Wisigoths et les Bourguignons,
	}	Verbe et attribut : { avaient enlevé (pour étaient ayant enlevé). Compléments de l'attribut : une partie considérable d'elle(en)aux empereurs,
3 ^e proposition (subordonnée, jointe aux précédentes par la conjonction <i>lorsque</i>).		Sujet : les Francs, — apposition au sujet ; autres barbares sortis de la Germanie.
	}	Verbe et attribut : { enlevèrent (pour furent enlevant).— Compléments de l'attribut : à eux (leur), le reste.

4^e proposition (coordonnée, unie à la précédente par la conjonction *et*). { **Sujet** (sous-entendu) : ils
 fondèrent (pour furent fondant). — *Compléments de l'attribut* : là (y) le royaume de France, sous Clovis.
Verbe et attribut : }

2^e EXEMPLE

distinguant, parmi les *propositions subordonnées*, les *complétives* et les *incidentes* :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
 Sait aussi des méchants arrêter les complots.
 Soumis avec respect à sa volonté sainte,
 Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
 Cependant je rends grâce au zèle officieux
 Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux.
 Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
 Que vous avez encor le cœur israélite.
 Le ciel en soit béni ! (RACINE, *Athalie*.)

Il y a dans ce morceau dix propositions :

- 1^{re} proposition (principale). { **Sujet** : Celui.
Verbe et attribut : } sait (pour est sachant). — *Compléments de l'attribut* : aussi arrêter les complots des méchants.
- 2^e proposition (incidente). { **Sujet** : qui.
Verbe et attribut : } met (pour est mettant). — *Compléments de l'attribut* : un frein à la fureur des flots.
- 3^e proposition (principale). { **Sujet** : je. — *Complément du sujet* : soumis avec respect à sa volonté sainte.
 Ce complément contient en réalité une proposition subordonnée incidente, si l'on change *soumis* en son équivalent : *qui* (sujet) *suis* (verbe) *soumis* (attribut), etc.
Verbe et attribut : } crains (pour suis craignant). — *Complément de l'attribut* : Dieu.
 — *Cher Abner* est un vocatif qui reste en dehors de la proposition.
- 4^e proposition (coordonnée, unie à la précédente par la conjonction *et*). { **Sujet** (sous-entendu) : je.
Verbe et attribut : } n'ai pas (pour suis n'ayant pas). — *Complément de l'attribut* : d'autre crainte.
 — La conjonction *cependant* unit la 4^e à la 5^e proposition.

- 5^e proposition (principale). { **Sujet** : je.
Verbe et attribut : { rends (*pour suis rendant*). — Compléments de l'attribut : grâce au zèle officieux.
- 6^e proposition (incidente). { **Sujet** : qui.
Verbe et attribut : { vous fait (*est faisant*). — Compléments de l'attribut : ouvrir les yeux sur tous mes périls.
- 7^e proposition (principale). { **Sujet** : je.
Verbe et attribut : { vois (*pour suis voyant*).
- 8^e proposition (complétive) unie à la précédente par *que*. { **Sujet** : l'injustice.
Verbe et attribut : { irrite (*pour est irritant*). — Compléments de l'attribut : vous en secret.
- 9^e proposition (coordonnée, unie à la précédente sans conjonction, également complétive). { **Sujet** : vous.
Verbe et attribut : { avez (*pour êtes ayant*). — Compléments de l'attribut : encore le cœur israélite.
- 10^e proposition (principale). { **Sujet** : le ciel.
Verbe : soit.
Attribut : béni. — Complément : de cela, pour cela (*en*).
-

2^e SECTION.

SYNTAXE PARTICULIÈRE

ou

REMARQUES SUR LES DIVERSES ESPÈCES DE MOTS

Considérées dans leurs rapports avec les autres mots
et dans la construction des phrases.

CHAPITRE I.

SYNTAXE DU SUBSTANTIF.

1^o RÈGLES D'ACCORD
ET PARTICULARITÉS RELATIVES AUX GENRES
ET AUX NOMBRES.

I. *Accord du substantif.*

§ 180. Le substantif employé adjectivement s'accorde le plus souvent, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec l'autre substantif. *Ex.* : la reine *mère* ; les soldats *laboureurs*. Dunois était un *héros*, Jeanned'Arc une *héroïne*.

REMARQUE I. — Cependant, si le substantif n'est employé qu'au masculin, il peut servir de qualificatif même à un nom féminin. *Ex.* : une femme *poète*, une femme *auteur*, M^{me} de Sévigné est un *grand écrivain*. — Cette femme est un *témoin irrécusable*.

[* HISTOIRE. — Cette adjonction de mots d'un seul genre à des substantifs féminins était plus fréquente au XVII^e siècle qu'aujourd'hui. Racine construit ainsi les mots *juge*, *ministre*, *vainqueur* (Voy. le *Lexique* de Racine, par Marty-Laveaux) ; et il a dit, dans *Phèdre* :

La mort est le seul dieu que j'osais implorer.]

REMARQUE II. — **Témoin** ne prend pas la marque du

pluriel quand il est au commencement d'une phrase et dans la locution adverbiale à *témoin*. Ex. : *témoin les victoires* qu'il a remportées; je vous prends *tous à témoin*.

Mais on dirait : Vous m'êtes tous *témoins* que....

REMARQUE III. — Certains substantifs indiquant des couleurs s'ajoutent à d'autres comme des adjectifs qualificatifs, et restent invariables comme des adverbes. Ex. :

Des rubans *couleur de feu*, des nœuds *cerise*, des robes *feuille-morte*, des tentures *jonquille*, des étoffes *grenat*, une redingote *marron*, des souliers *orange*, des gants *paille*.

II. Noms à double genre.

§ 181. Quelques substantifs changent de genre en changeant de sens ou de nombre, ou même seulement par suite de diverses circonstances grammaticales. Ce sont les suivants :

— 1. **Aigle** est masculin dans le sens d'*oiseau de proie*; féminin dans le sens d'*enseigne militaire*. Ex. : *un aigle* des Pyrénées; *les aigles romaines*. — On dit encore, au masculin, en parlant de certaines décorations : *le grand aigle*, *l'aigle noir*.

— 2. **Amour**
Délice
Orgue } sont du masculin au singulier et du féminin au pluriel.

Ex. : *Un fol amour*, de *folles amours*. — *Un grand délice*, de *grandes délices*. — *Un bon orgue*, de *bonnes orgues*.

* Cependant *amour* reste masculin au pluriel quand il désigne des êtres mythologiques. Ex. :

Et vous, petits *Amours*, et vous, jeunes *Zéphirs*. (CORNEILLE.)

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette diversité de genres n'est pas sans explication :

1° *Amour*, dans l'ancienne langue française, n'avait qu'un genre, le féminin, par analogie avec les autres substantifs formés de noms latins en *or* et devenus féminins (*dolor*, la *douleur*; *color*, la *couleur*, etc.). Les grammairiens du seizième siècle essayèrent de réagir contre ce démenti donné à l'étymologie, et amenèrent l'usage de mettre *amour* au masculin, du

moins au singulier. Mais ce mot, même au singulier, est quelquefois féminin en poésie. Racine a dit :

Payer sa folle amour du plus pur de mon sang.
... L'amour la plus tendre et la plus malheureuse.

2° *Déllice*. — Le latin ne connaissait au singulier que le nom neutre *delicium* (de là notre masculin singulier), et au pluriel que le nom féminin *deliciæ* (de là notre féminin pluriel).

Dans l'ancien français, *déllice* était toujours du féminin.

3° *Orgue*. — *Organum* est toujours neutre en latin, et devrait donner en français le masculin. Mais, dans la basse latinité, le pluriel neutre a été confondu avec le féminin à cause de l'identité de la terminaison (a), et le pluriel neutre *organa* a donné *orgue* au féminin.

De même, *poma*, plur. du neutre *pomum*, a donné le fem. *pomme* ;
— *folia*, — *folium*, — *feuille*.

Dans l'ancien français, *orgue* est toujours du féminin.

Voyez ce qui a été dit plus haut, § 32, des variations du genre dans les substantifs français.]

— 3. **Automne** est des deux genres, selon l'Académie ; mais l'usage lui donne plutôt le genre masculin. Ex. : *un bel automne* ; *un automne pluvieux*.

[HISTOIRE. — « *Automne* est toujours féminin. » (VAUGELAS).]

— 4. **Chose**. La locution *quelque chose*, employée d'une manière indéfinie, est une sorte de pronom neutre. Ex. :

« J'ai appris *quelque chose de fâcheux*. Pour savoir *quelque chose*, il faut l'*avoir appris*. » Mais, si le mot *chose* garde toute sa valeur dans cette locution, il est du genre féminin. Ex. : *Quelque chose que je lui aie dite*, je n'ai pu le convaincre.

[* HISTOIRE. — Cette règle n'était pas encore établie au commencement du XVII^e siècle. On lit chez Malherbe : « Si *quelque chose* vous accroche, coupez-la. — *Quelque chose plus générale*. » Mais Vaugelas a fixé la règle : « Ces deux mots sont comme un neutre selon leur signification, quoique *chose*, selon son genre, soit féminin. » (*Remarques sur la langue française*.)

— 5. **Couple** est du féminin quand il indique simplement le nombre deux (*une couple d'œufs*). **Couple** est du masculin quand il indique, chez les animaux, le mâle et la femelle, chez les hommes, deux personnes unies par le mariage,

par la sympathie, etc. *Ex.* : *un couple de chiens, de tourterelles ; un couple d'amis, de fripons ; un heureux couple.*

— 6. **Enfant** est du masculin quand ce nom désigne un petit garçon, du féminin quand il désigne une petite fille. *Ex.* : *un bel enfant, une belle enfant.*

— 7. **Foudre** est du féminin dans le sens de *tonnerre*, quand il est employé au propre. *Ex.* : *Il est mort frappé de la foudre.* Il est du masculin en poésie et au figuré : *un foudre de guerre, un foudre d'éloquence.*

Il est encore masculin dans le sens de *grande tonne*.

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, il était masculin dans le sens de *tonnerre*. *Ex.* : « Anastase mourut frappé du foudre. » BOSSUET.]

— 8. **Gens**, substantif pluriel, est en général féminin quand il est précédé immédiatement de l'adjectif ; masculin quand il en est suivi. *Ex.* : *Les méchantes gens ; les gens sensés. Quelles gens êtes-vous ?*

*Certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires ;
Ils font partout les nécessaires,*

Et, partout importuns, devraient être chassés. (LA FONTAINE.)

REMARQUE I. — Le substantif *gens*, employé avec *tout*, est du masculin, quand cet adjectif est seul, et ce'a même lorsqu'il est mis avant le mot *gens*. *Ex.* : *Tous les gens de bien ; ces honnêtes gens sont tous ennuyeux.*

REMARQUE II. — Mais quand le substantif *gens* est précédé de *tout* et d'un autre adjectif, il redevient féminin, d'après la règle générale. *Ex.* : *Toutes les bonnes gens.*

Si cependant le second adjectif a le féminin semblable au masculin, *gens* rentre dans l'exception qu'il présente avec l'adjectif *tout* : il est masculin. *Ex.* : *Tous les braves gens. Tous les honnêtes gens.*

REMARQUE III. — Le substantif *gens*, suivi d'un complément, est toujours masculin. *Ex.* : *nombreux gens de guerre ; certains gens d'étude.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue, fidèle à l'étymologie latine (*gentem*), ce substantif avait gardé sa signification de *race*, était toujours féminin, et s'employait au singulier comme au pluriel. *Ex.* : *La gent trotte menu* (LA

FONTAINE), *la gent qui porte le turban* (MALHERBE). Malherbe blâme Desportes d'avoir dit *tous mes gens* (Ad. Regnier fils, *Lexique de Malherbe*).

Plus tard, le mot *gens* a pris le sens d'*hommes*, et, par syllepse (Voy. § 176, REM.), il est devenu masculin. Alors il s'est produit dans la langue, au sujet de ce mot, une certaine hésitation entre le genre masculin et le genre féminin; et ce sont surtout des raisons d'euphonie qui ont amené les règles, en apparence contradictoires, qui viennent d'être exposées.]

— 9. **Hymne** est masculin dans le sens général de *chant*; féminin dans le sens spécial de *chant d'église*. Ex. : *Un hymne national*; *les belles hymnes* de l'Église.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Hymne* devrait être masculin d'après son étymologie (en grec, ὕμνος; en latin, *hymnus*). L'usage a établi pour ce mot une différence de genre, afin de marquer des nuances de sens.]

— 10. **Mémoire** est du féminin dans le sens de la faculté qui rappelle les idées ou les objets; il est masculin dans le sens d'*écrit sommaire, d'exposé, etc.*

— 11. **Orge** est un substantif féminin. Cependant l'usage, consacré par l'Académie, le fait du genre masculin dans les locutions suivantes : *orge perlé, orge mondé*.

— 12. **Œuvre** est en général du féminin, mais s'emploie au masculin en poésie et dans le style soutenu. Ex. :

Donnez à ce grand œuvre une heure d'abstinence. (BOILEAU.)

Il se prend aussi au masculin pour désigner le recueil des compositions d'un musicien (*l'œuvre de Mozart, etc.*). ou encore dans la langue de l'alchimie : *le grand œuvre* (la recherche de la pierre philosophale).

[ORIG. LAT. ET HISTOIRE. — Pour *œuvre*, comme pour *hymne* et la plupart des mots qui suivent, la différence de genre marque des nuances de sens. D'après l'étymologie, *œuvre* (*opera*) est du féminin, et l'était toujours dans l'ancienne langue.]

— 13. **Pâque**, fête religieuse des Juifs, et **Pâques**, fête religieuse des Chrétiens, sont du féminin. Ex. : *La Pâque des Juifs*; *Pâques fleuries* (*les Rameaux*). Quand il indique une époque de l'année, ce mot est masculin Ex. : *A Pâques prochain*; quand Pâques sera *venu*.

— 14. **Période** est du féminin comme terme de chronologie, de médecine, de grammaire et d'astronomie. *Ex.* : *La période du moyen âge ; la maladie est arrivée à sa dernière période ; une période à deux, à trois membres ; la période solaire.*

Ce mot est du masculin, quand il indique le plus haut point où puisse parvenir une personne ou une chose. *Ex.* : *Les arts ont été portés par les Grecs à leur plus haut période.*

— 15. **Rêlâche** est en général masculin (*Ex.* : il n'a pris *aucun rêlâche*) ; mais il est féminin en terme de marine (*Ex.* : Nous avons fait *une rêlâche* à Majorque).

— 16. Les substantifs **aide**, **garde**, **manœuvre**, etc., sont du féminin quand ils désignent l'action d'aider, de garder, de manœuvrer, etc. ; **trompette** est du féminin quand il désigne un instrument de musique. Ces mots sont du masculin quand il désignent *un homme qui aide, qui garde, qui manœuvre, qui joue de la trompette.* *Ex.* :

1° <i>Une aide puissante ;</i>		2° <i>Un aide puissant.</i>
<i>Faire bonne garde ;</i>		<i>Avoir de bons gardes.</i>
<i>La manœuvre des troupes ;</i>		<i>C'est un manœuvre.</i>

Mais si la personne *qui aide, qui garde*, etc., est une femme, ces substantifs sont naturellement du féminin. *Ex.* : la cuisinière a *une aide ; une garde-malade.*

— 17° **Merci** est ordinairement du féminin (*Être à la merci* de quelqu'un). Mais on dit : *un grand merci.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Merci* vient de *mercedem* ; il n'est au masculin que par suite d'une erreur. On ne s'est pas aperçu que l'on disait *grand'merci* comme on dit *grand'mère* (§ 46), etc.]

III. Noms au singulier dans le sens du pluriel.

§ 182. * Souvent en poésie, et dans le style soutenu, le singulier est employé dans le sens du pluriel. *Ex.* :

Les filles même du Parthe et du Scythe indompté. (RACINE.)
Et l'altier Philistin, par d'éternels ravages... (Id.)

IV. *Noms à double pluriel.*

§ 182 bis. Les substantifs suivants ont au pluriel deux formes, qui chacune ont un sens différent :

- | | | |
|--------------------------------------|---|---|
| 1. Aïeul
fait au pluriel | } | <p>1° <i>Aïeuls</i> pour désigner les deux grands pères (paternel et maternel). Ex. : <i>Beau-coup ont le bonheur de conserver leurs aïeuls, mais peu voient leurs bisaïeuls</i> ;</p> <p>2° <i>Aïeux</i>, dans le sens d'ancêtres. Ex. : <i>Il est bien fier de ses aïeux.</i></p> |
| 2. Ciel
fait au pluriel | } | <p>1° <i>Ciels</i>, dans le mot composé <i>ciels de lit</i> ; dans le sens de climat. (Ex. : <i>La Provence est sous un des plus beaux ciels de l'Europe</i>), et en termes de peinture. (Ex. : <i>Ce peintre fait bien les ciels</i>) ;</p> <p>2° <i>Cieux</i>, dans le sens du séjour céleste, (Ex. : <i>Notre Père qui êtes aux cieux</i>) ou poétiquement pour <i>Ciel</i>. Ex. :
 <i>Les cieux instruisent la terre</i>
 <i>A révérer leur auteur.</i></p> <p style="text-align: right;">(J.-B. ROUSSEAU.)</p> |
| 3. Œil
fait au pluriel | } | <p>1° <i>Œils</i>, quand il est suivi d'un nom d'être animé, mais est pris au figuré : <i>œils-de-bœuf</i> (sorte de lucarnes), <i>œils-de-bouc</i> (coquillage), etc. ;</p> <p>2° <i>Yeux</i>, dans tous les autres cas : <i>des yeux noirs, les yeux du pain, du bouillon, du fromage ; les yeux de la vigne, etc. ;</i></p> |
| 4. Travail
fait au pluriel | } | <p>1° <i>Travails</i> dans les sens spéciaux de rapport officiel et de machine pour maintenir des chevaux vicieux ;</p> <p>2° <i>Travaux</i> dans tous les autres sens : <i>de grands travaux, de longs travaux.</i></p> |
| 5. Ail
fait au pluriel | } | <p>1° <i>Ails</i>, en botanique ;</p> <p>2° <i>Aulx</i>, dans le sens de plante potagère.</p> |

REMARQUE. — L'Académie écrit *aulx* le pluriel du mot

nil. Quelques grammairiens veulent qu'on écrive *aux* ; ce serait en effet plus régulier (car *ux* remplace *ls*, et il ne devrait pas y avoir *ulx*) ; mais aussi il y aurait confusion avec *aux* (pour à *les*).

[* HISTOIRE. — Pour les formes *ateux*, *cieux*, *yeux*, *travaux*, *aulx* Voy. § 37, HIST., sur la vocalisation de *l* en *u*.]

V. Pluriel des noms propres.

§ 183. Lorsque les noms propres désignent des individus, ils ne prennent pas le signe du pluriel. Ex. : *les deux Tarquin*, *les deux Corneille* ; le règne de Louis XIV a été illustré par *les Bossuet*, *les Racine*, *les Boileau*, etc.

Mais les noms propres prennent le signe du pluriel quand ils éveillent dans l'esprit l'idée de pluralité. Ex. :

1° Quand ils sont considérés moins comme individus que comme membres d'une famille ; Ex. : *les Pharaons*, *les Horaces*, *les Curiaces*, *les Gracques*, *les Antonins*, *les Fourbons*, *les Condés*, *les Stuarts*, etc.

2° Quand ils représentent, non les personnes qui ont porté ces noms, mais leur caractère et leur genre d'esprit. Ils cessent alors d'être des *noms propres*, pour devenir de véritables *noms communs* ; Ex. :

Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*. (BOILEAU.)

(*Des Virgiles*, c'est-à-dire des poètes comme Virgile.)

* On trouve l'application de la règle générale et de l'exception dans l'exemple suivant : « *les Boileau* et *les Gilbert* furent *les Juvénals* de leur siècle ; c.-à-d. *Boileau* et *Gilbert* furent *les poètes satiriques* de leur temps. »

[* HISTOIRE. — Cette distinction entre les noms propres désignant des individus, et ceux qui désignent en quelque sorte des espèces, appartient aux grammairiens du XVIII^e siècle. Au XVII^e siècle, on mettait toujours le signe du pluriel aux noms propres. Racine, par exemple, écrivait : « *Corneille* comparable aux *Eschyles*, aux *Sophocles*, aux *Euripides*. » (*Lexique de Racine*, par Marty-Lavaux, p. LXXVIII).]

3° Quand le nom propre est employé pour désigner des

œuvres ou des produits de la personne ainsi nommée (artistes, écrivains, imprimeurs, etc.), il prend encore le pluriel; Ex. : *des Raphaëls, des Poussins, des Virgiles, des Elzéviros*;

4° Il prend aussi le pluriel quand on désigne des pays distincts sous un même nom; Ex. : *les Gaules, les deux Amériques, les Guyanes, etc.*

REMARQUE. — Avec les noms désignant des livres, on met le pluriel pour désigner des éditions différentes (Ex. : *J'ai trois Virgiles, dont chacun a ses mérites*); on met le singulier, s'il s'agit seulement d'exemplaires de la même édition (Ex. : *Il n'y a que deux Virgile pour trois élèves*).

VI. Pluriel des noms abstraits.

§ 183 bis. * Parmi les noms abstraits, les *noms d'action* sont les seuls qui, régulièrement, puissent se mettre au pluriel, Ex. : *des cris, des sons, des regards, etc.*

Quant aux *noms d'état ou de qualité*, ils ne peuvent se mettre au pluriel qu'en changeant de signification, ou du moins qu'en désignant quelque chose de particulier. Ex. : *goûter les douceurs de l'amitié; avoir des bontés pour quelqu'un; faire des bassesses; dire des pauvretés; ce sont des misères*. Mais, en poésie et dans le style soutenu, ces mots peuvent se mettre au pluriel même avec leur sens propre. Ex. :

Le vers se sent toujours *des bassesses* du cœur. (BOILEAU.)

Pressé de toute part *des colères* célestes. (CORNEILLE.)

Le sang de Polyucte a satisfait *leurs rages*. (Id.)

« On le vit presque aussitôt... calmer *les courages émus*. » (BOSSUET.) « Les Romains ont subjugué les Gaulois plus encore par les *adresses* de l'art militaire que par leur valeur. » (Id.) « Il éclairé la sagesse humaine, il étend *ses vues*, puis il l'abandonne à ses *ignorances*. » (Id.)

[* HISTOIRE. — Au XVIII^e siècle on mettait souvent au pluriel

les termes abstraits, surtout en poésie. « Il est à remarquer, dit Ménage, que, comme la poésie est hyperbolique, elle aime les pluriels (*sic*), et que les pluriels ne contribuent pas peu à la sublimité de l'oraison. » (*Observ. sur la langue fr.*, 1672.) Voltaire a donc tort de blâmer ces vers de Corneille :

Pour réserver sa tête *aux hontes* du supplice.
N'oseraient l'exposer *aux hontes* d'un mépris.

« On ne dit point *les hontes* », affirme-t-il faussement. *Honte* s'est toujours dit au pluriel, depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, comme le démontre par une foule d'exemples M. Godefroy, qui en prend occasion pour donner d'autres exemples, en grand nombre, de l'emploi des termes abstraits mis au pluriel chez les auteurs du XVI^e et du XVII^e siècle (*Lexique de la langue de Corneille*, I, p. 350-366.)]

VII. — Pluriel des noms composés.

§ 184. Parmi les noms composés, on peut distinguer :

1^o Ceux qui s'écrivent en un seul mot ;

2^o Ceux dont les différentes parties sont jointes par des traits d'union.

§ 185. I. — Les noms composés qui s'écrivent en un seul mot, c'est-à-dire ceux dont les différentes parties ne sont plus distinctes, doivent être considérés comme des substantifs simples et suivre la règle commune. *Ex.* : des *becfigues*, des *contredanses*, des *contrevents*, des *portefeuilles*, des *portemanteaux*, des *pourparlers*, des *pourboires*, etc.

On excepte les mots *gentilhomme* et *bonhomme* qui, au pluriel, s'écrivent comme s'ils étaient formés de deux mots distincts : des *gentilshommes*, des *bonshommes*.

§ 186. II. — Dans les noms composés dont les différentes parties sont jointes par des traits d'union, le signe du pluriel ne peut se mettre qu'après les substantifs et après les adjectifs qui entrent dans la composition de ce mot ; tout autre mot (verbe, adverbe, préposition) reste invariable. Les règles qui suivent ne sont que la conséquence de cette règle générale.

§ 187. 1° On mettra au pluriel les deux parties du mot, si ce sont deux substantifs ou un substantif accompagné d'un adjectif. *Ex.* :

des basses-tailles,
des basses-cours,
des beaux-pères,
des cerfs-volants,
des chauves-souris,
des chefs-lieux,
des choux-fleurs,

des coffres-forts,
des malles-postes,
des pies-grièches,
des plates-bandes,
des reines-marguerites,
des revenants-bons.

* REMARQUE. — Il y a dissentiment entre les grammairiens sur le pluriel de *reine-claude*, de *messire-jean*, etc. Quelques-uns sont d'avis de laisser ces mots invariables sous prétexte que les noms de ces fruits rappellent des personnes; mais comme, dans l'usage, on ne pense qu'à des prunes et à des poires, il faut écrire des *reines-claudes*, des *messires-jeans*, etc.

§ 188. 2° On mettra au pluriel le premier substantif seul, dans les mots composés de deux substantifs dont le second est le complément de l'autre et précédé d'une préposition. *Ex.* : Des chefs-d'œuvre, des pots-de-*vin*, des arcs-en-ciel (*l's du mot arcs ne sonne pas dans la prononciation*).

[* HISTOIRE. — Au xvii^e siècle, on écrivait des *chefs-d'œuvres* (Vaugelas, Préface, xv, édit. de 1647).]

REMARQUE I. — Il en est de même des mots *Hôtels-Dieu*, *Fêtes-Dieu*, *bains-Marie*, qui sont pour *Hôtels de Dieu*, *fêtes de Dieu*, etc., c'est-à-dire où le second substantif est le complément du premier.

[HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue française, *Dieu* était le *cas régime* de *Diex*, qui était le *cas sujet*. Il équivalait au génitif latin *Dei*.]

REMARQUE II. — On excepte des *tête-à-tête*, des *coq-à-l'âne*, des *pied-à-terre*, des *pot-au-feu*, parce que, dans ces locutions, aucun de ces substantifs n'exprime par lui-même

une idée de pluralité. Tous ces mots supposent des ellipses, par exemple : des *entretiens* tête à tête, des *propos* qui vont du coq à l'âne, etc. Des *vol-au-vent* (pour des *vole au vent*) rentre dans la troisième règle (§ 189).

REMARQUE III. — Le nom complément peut, du reste, être au pluriel. *Ex.* : un *char-à-bancs*, des *chars-à-bancs*.

REMARQUE IV. — Dans les noms composés d'un mot ou d'une partie de mot étranger et d'un substantif français, ce dernier seul se met au pluriel. *Ex.* :

des *vice-rois* ;

des *Gallo-Romains*.

[ORIGINES LATINES. — Dans *vice-roi* et dans les composés du même genre, *vice* est un préfixe qui vient du mot latin *vice*, à la place de. Quant à *Gallo-Romains*, *Anglo-Saxons*, *Austro-Hongrois*, etc., ce sont des mots dont la première partie est formée avec des mots latins ou latinisés.]

§ 189. 3° On mettra encore au pluriel, en général, le substantif seul, dans les mots composés avec un verbe, un adverbe ou une préposition. *Ex.* :

Un passe-port, des passe-ports (ou mieux, en un mot, des passeports).

des quasi-délits,
des ex-généraux,
des contre-coups,
des avant-coureurs,

des avant-gardes,
des arrière-gardes,
des contre-épreuves.

REMARQUE I. — Mais si le substantif est régi par la préposition, il ne prend pas le signe du pluriel. *Ex.* :

des contre-poison,
des après-midi,

des entre-sol,
des hors-d'œuvre, etc.

REMARQUE II. — Quelquefois l'idée de pluralité est tellement indiquée par le substantif, complément d'un verbe, qu'il se met toujours au pluriel. *Ex.* :

un ou des couvre-pieds,
— cure-dents,
— entre-côtes,
— gobe-mouches.

un ou des essuie-mains,
— serre-papiers.
— casse-noisettes.
— va-nu-pieds.

Au contraire, le substantif se met au singulier, s'il est pris dans un sens général et n'indique pas, par lui-même, l'idée de pluralité. *Ex.* :

des *abat-jour*,
des *boute-en-train*,
des *coupe-gorge*,
des *couvre-feu*,
des *couvre-chef*,
des *crève-cœur*,
des *gagne-pain*,
des *garde-feu*,

des *garde-manger*,
des *grippe-sou*,
des *perce-neige*,
des *prie-Dieu*,
des *réveille-matin*,
des *serre-tête*,
des *serre-file*.

§ 189 bis. Il faut noter l'orthographe du pluriel de quelques mots composés. — I. Par exemple, on dit :

Au singulier :

un *blanc-seing* ;
un *cheveu-léger* (on appelait ainsi autrefois un soldat de cavalerie légère. Dans ce composé, *cheveu* est au singulier pour *cheval* : la lettre *l* s'est changée en *u*) ;
un *fesse-mathieu* (l'étymologie paraît être : *qui feste Saint-Mathieu*).
un *pique-nique* (mot formé de deux mots anglais : *to pick*, saisir, et *nick*, instant) ;
un *fier-à-bras* (ce mot est une altération de *fiert-à-bras*. Voy. § 134 bis, p. 152.)
une *grand'mère*, une *grand-messe* ;

Au pluriel :

des *blanc-seings* (*c.-à-d.* des signatures en blanc) ;
des *cheveu-légers* ;
des *fesse-mathieu* ;
des *pique-nique* ;
des *fier-à-bras*.
des *grand'mères*, des *grand-messes* (l'adjectif reste invariable au pluriel comme au singulier ; Voy. § 46).

Au singulier

un haut-le-corps (*c.-à-d.* un mouvement qui porte le corps en haut);

un terre-plein;

[On écrivait au XVII^e siècle *terre-plâin*. Etymologie : *ter-ræ planum*, un plan de terre.]

un nouveau-né;

Au pluriel

des haut-le-corps (locution dans laquelle *haut* est employé adverbialement)

des terre-pleins;

des nouveau-nés *c.-à-d.* nouvellement nés. Voy. § 214).

REMARQUE. *Havresac*, qui s'écrivait autrefois *havre-sac*, des *havre-sacs*, est écrit en un seul mot par l'Académie (dernière édition du Dictionnaire). Ce mot signifiait primitivement un sac à avoine, des deux mots allemands *haber* et *sack*.

II. Dans les noms composés avec le mot *garde*, les grammairiens distinguent les mots où ce mot désigne une personne, et ceux où il désigne une chose.

Dans les premiers, le mot *garde* est considéré comme l'équivalent de *gardien*; il est substantif et prend la marque du pluriel. *Ex.* : des *gardes-chasse*, des *gardes-malade*.

Dans les seconds, il paraît se rapporter au verbe *garder*, et reste invariable. *Ex.* : des *garde-fou*, des *garde-meubles*, des *garde-manger*, des *garde-robres*.

[HISTOIRE. — Cette distinction n'est guère fondée en raison : dans l'un et dans l'autre cas, le premier des mots qui forment le composé est en réalité le verbe *garder*. Mais l'usage est établi, il est consacré par l'Académie française, jusque dans la dernière édition de son Dictionnaire (1878), et la distinction établie par les grammairiens n'a pour but que d'essayer de le justifier.]

III. Il y a contestation entre les grammairiens sur les formes suivantes : Des *appui-main*, des *appui-mains* ou des *appuis-mains*; des *sauf-conduit*, des *sauf-conduits* ou des *saufs-conduits*. Il semble préférable d'écrire des *appuis-main*, (des appuis pour la main), et, au contraire, des *sauf-conduits*, parce que *sauf* est ici employé adverbialement, et signifie en *sûreté*.

[HISTOIRE. — On disait, dans l'ancienne langue, un *conduit*, un *bon conduit*. — Un *sauf-conduit* signifie un *laisser passer en sûreté*.

§ 190. 4° Enfin, l'on ne mettra au pluriel aucune des parties du mot composé, s'il ne renferme ni substantif ni adjectif. *Ex.* :

des <i>gagne-petit</i> (<i>petit est em-</i>		des <i>on-dit</i> ,
ployé ici pour <i>peu</i>),		— <i>passé-partout</i> ,
— <i>oui-dire</i> ,		— <i>pince-sans-rire</i> .

2° RÈGLES DE COMPLÈMENT.

§ 191. Les compléments des substantifs leur sont, en général, unis par les prépositions *de*, *à*, *par*, *pour*, *envers*.
Ex. : *l'amour de Dieu* ; *l'obéissance aux lois* ; *le zèle pour la vérité* ; *un voyage par eau* ; *les devoirs envers Dieu*.

REMARQUE I. — Les substantifs *verbaux*, c'est-à-dire dérivés d'un verbe gardent souvent les compléments du verbe d'où ils sont tirés. *Ex.* :

« Sa vie a été une préparation à bien mourir ; et sa mort est pour vous une exhortation à bien vivre. » (FLÉCHIER)

« Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine persuasion que la nature a été injuste de les faire naître dans l'obscurité. » (MASSILLON)

Mais on dit : *traître à la patrie*.

REMARQUE II. — L'emploi de ces substantifs avec la préposition *de* donne quelquefois lieu à un double sens : le complément peut indiquer l'objet de l'action ou le sujet qui l'accomplit. Le vrai sens est marqué par l'ensemble de la phrase. *Ex.* :

Compléments indiquant

1° <i>l'objet de l'action :</i>		2° <i>le sujet qui l'accomplit :</i>
<i>l'amour de la famille,</i>		<i>l'amour d'une mère pour ses enfants ;</i>
<i>la conquête de l'Asie par Alexandre,</i>		<i>les conquêtes d'Alexandre en Asie ;</i>
<i>l'oubli du devoir,</i>		<i>l'oubli des hommes ;</i>
<i>le mépris de soi-même,</i>		<i>le mépris des autres hommes ;</i>

l'entrée d'un port,

le passage d'une rivière,
avoir l'espérance du succès,
la crainte du danger,

l'entrée d'un bateau dans le port;

le passage des troupes;
être l'espérance de sa famille;
la crainte des lâches en face du danger.

REMARQUE III. — Le substantif employé comme complément se met au singulier quand il est pris dans un sens général, au pluriel quand il est pris dans un sens particulier. *Ex.* :

Complément indiquant

1° un sens général :

des habits de femme,
des marchands de soie, de papier, de musique,

un baril d'huile ;
un homme perdu sans ressource ;
une entrevue sans témoin ;

2° un sens particulier :

des réunions de femmes ;
des marchands de châles, de dentelles, de peaux, de fourrure ;

un baril d'olives ;
un homme sans ressources (c.-à-d. sans argent) ;
une entrevue sans témoins.

Quelquefois, on peut mettre indifféremment le singulier ou le pluriel. *Ex.* :

des hommes de toutes sortes ;
des marchandises de toutes espèces,

des hommes de toute sorte ;
des marchandises de toute espèce.

On trouve, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, des exemples qui prouvent que cette double orthographe est facultative en bien des cas. *Ex.* :

du lait d'amande ;
de la gelée de groseille ;
du sucre de betterave ;

de la pâte d'amandes ;
du sirop de groseilles ;
du sucre de pommes.

On dit : d'arbre en arbre, de fleur en fleur, de mer en mer. Mais Buffon a pu dire : « volant de fleurs en fleurs » ;

Et Racine :

Traîner de mers en mers ma chaîne et mes ennuis.

[* HISTOIRE. — Quelques substantifs s'employaient au XVII^e siècle avec des compléments qu'ils n'admettent plus aujourd'hui. *Ex.* : « Un *châtiment* de rigueur sur les Chaldéens ; un *châtiment* paternel sur les Juifs. » (BOSSUET.) « La *croissance* de la création, de la Providence. » (*Id.*) « La *foi* du Messie et de ses merveilles. » (*Id.*) La *foi* de la Providence. » (*Id.*)

[Qui] Pourrait anéantir la *foi* de ses oracles? (RACINE.)

§ 192. Quand deux substantifs demandent après eux la même préposition, ils peuvent avoir le même complément. *Ex.* : *L'amour et l'adoration de Dieu ; son ardeur et son application au travail ; son zèle et son dévouement pour la vérité.*

Mais, quand plusieurs substantifs se suivent et demandent des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. *Ex.* : *J'estime son amour pour ses parents et son obéissance envers eux.*

3^o DIVERS EMPLOIS DU SUBSTANTIF.

§ 193. Le substantif s'emploie de diverses manières :

1^o Il s'emploie comme sujet des propositions, avec et quelquefois sans article. *Ex.* :

Le travail est un trésor. — *Contentement* passe richesse.

2^o Il s'emploie comme complément direct sans préposition, et comme complément circonstanciel avec ou quelquefois sans préposition. *Ex.* : il est parti *avec la rage dans le cœur*, ou : il est parti *la rage au cœur* ;

Je l'ai vu *cette nuit*, *ce malheureux Sévère*,
La vengeance à la main, *l'œil ardent de colère.*

(CORNEILLE, *Polyeucte.*)

3^o Quelquefois il sert de qualificatif, et, comme tel, accompagne un autre substantif, avec ou sans virgule, avec ou sans trait d'union, ou se met après les verbes *être*, *devenir*, *rester*, etc. *Ex.* : *un maître maçon*, *les monts Pyréné-*

nées ; le peuple-roi ; le Volga, fleuve de Russie ; l'empereur Auguste ; David devint roi.

Je suis Gros-Jean comme devant. (LA FONTAINE.)

4° Il s'emploie pour marquer l'*apostrophe*, l'*exclamation* ou l'*interrogation*. Dans le premier cas, il est, en général, accompagné de l'interjection *ô*. Dans le deuxième et le troisième, la phrase se termine par un point d'exclamation ou un point d'interrogation. Ex. :

1. *Apostrophe* :

O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie! (CORNEILLE.)

2. *Exclamation* : « *Malheur à nous, si nous louons ce que Dieu n'a pas approuvé!* » (FLÉCHIER.)

3. *Interrogation* (avec ellipse) : « *Il faut en revenir à la Providence ; et le moyen de vivre sans cette divine doctrine?* » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

CHAPITRE II

SYNTAXE DE L'ARTICLE.

I. EMPLOI OU OMISSION DE L'ARTICLE.

§ 194. On a vu (§ 43) que l'article indique un substantif pris dans un sens déterminé.

L'article s'emploie : 1° pour désigner un objet présent aux sens ou à l'esprit. Ex. : *marchons à l'ennemi ; l'Écriture ; l'Évangile ; les deux tiers ; l'un des sept sages ;* 2° pour marquer l'évaluation. Ex. : *ce drap vaut trois francs le mètre ; vers les cinq heures, etc.*

REMARQUE I. — L'article s'omet lorsqu'on veut donner aux substantifs un sens plus général, et s'exprime quand on veut leur donner un sens plus déterminé. Ex. :

SENS DÉTERMINÉ SENS GÉNÉRAL OU INDÉTERMINÉ

1° *Après les prépositions, les adverbess de quantité et les verbes :*

La vie de l'homme,
la république des lettres,
l'eau de la mer,
vous reste-t-il beaucoup de
l'argent qu'on vous a donné?
par le chagrin qu'il me cause,
rendre la justice,

je lui ai demandé la raison
de sa conduite,
il entend la raillerie (c.-à-d.
il sait plaisanter),

cet homme a fait la fortune
de ce pays,
il est tombé sur les genoux,
dans la ville,

une vie d'homme ;
les gens de lettres ;
de l'eau de mer ;
vous reste-t-il beaucoup d'ar-
gent ?
j'ai trop de chagrin ;
faire justice, faire prompte
justice ;

je lui ai demandé raison de
l'offense qu'il m'avait faite ;
il entend raillerie (c.-à-d. il
ne s'offense pas d'une plai-
santerie) ;

cet homme a fait fortune
dans ce pays ;
il est tombé à genoux ;
en ville.

2° *Avec les substantifs mis en apposition :*

Attila, le fléau de Dieu.

Cette serpe, instrument de
dommage. (LA FONTAINE.)

3° *Dans les énumérations :*

« Les devoirs de la société,
les fonctions d'une charge,
les soins domestiques, tout
lasse, tout devient insi-
pide. » (MASSILLON.)

« Grands et petits, riches et
pauvres, tout parvenait
jusqu'à saint Louis. »
(FLÉCHIER.)

Adieu, veau, vache, cochon,
couverte! (LA FONTAINE.)

4° *Dans les proverbes et sentences :*

L'oisiveté est la mère de tous
les vices.

Noblesse oblige.
Plus fait douceur que vio-
lence.

5° Dans les apostrophes :

Passez votre chemin, <i>la fille</i> ...	« Priez, <i>justes</i> ; priez, <i>pécheurs</i> ; prions tous ensemble. »	(BOSSUET.)
(LA FONTAINE.)		
Que dites-vous, <i>l'ami</i> ?		

L'article s'omet encore :

1° Dans certaines locutions où le substantif forme en quelque sorte un seul mot avec le verbe : *avoir faim, soif, chaud ; avoir honte ; prendre feu ; rendre grâce ; perdre connaissance ; à dire vrai.*

2° Dans quelques autres locutions toutes faites : *de part et d'autre ; par manière de remerciement ; en guise de récompense ; de main de maître ; n'avoir garde de, etc.*

[* HISTOIRE. — Pour les apostrophes, on se servait de l'article, dans l'ancienne langue et jusqu'au XVII^e siècle, beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui. *Ex.* : *Allez, fléaux de la France, et les pestes du monde.* (MALHERBE.)]

REMARQUE II. — L'article se met devant l'adjectif, quand l'adjectif précède le substantif, *Ex.* : *les grands hommes.* Il y a exception pour l'adjectif *tout*, qui précède l'article. *Ex.* : *Tous les hommes.*

REMARQUE III. — Les titres de politesse ou de cérémonie sont précédés de l'article. Les mots *Monsieur* et *Monseigneur*, quand ils accompagnent un autre substantif, se mettent avant l'article et le substantif. *Ex.* : *Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Président, Monseigneur l'Évêque de..., le comte X..., le Duc X...*

Dans les surnoms, l'article se met après le substantif et devant le qualificatif : *Louis le Grand, Robert le Diable.*

REMARQUE IV. — En général, l'article ne se met pas en français devant les noms propres de personnes ou de villes (*Molière, Paris*).

Il y a exception : 1° pour certains noms traduits de l'italien : *le Corrège, le Titien, l'Arioste, le Tasse* ; 2° pour les

noms propres servant de qualificatifs et employés en quelque sorte comme noms communs. Ex. : *l'Eschylé* d'Angleterre (*Shakespeare*), *le Démosthène* de la France (*Mirabeau*); 3° pour certains noms de villes : *Le Havre*, *Le Mans*, *La Ferté*, *Le Puy*, etc.; 4° pour les noms propres accompagnés d'un adjectif : *le grand Corneille*, *la Jérusalem céleste*, *la moderne Babylone*, etc.; ou suivis d'un déterminatif; Ex. : *Le Paris* du xv^e siècle; ce n'est plus *le Corneille* qu'on admire dans *le Cid*.

REMARQUE V. — L'article se met devant les noms de contrées, de fleuves et de montagnes : *l'Asie*, *l'Afrique*; *la Seine*, *la Tamise*; *les Alpes*, *les Pyrénées*. Cependant l'article peut s'omettre avec ces noms dans quelques locutions. Ex. : les peuples d'*Occident*; le royaume d'*Espagne*; les guerres d'*Italie*; du vin d'*Espagne*; une carte d'*Allemagne*, de l'eau de *Seine*, etc.

* L'usage veut qu'on dise :

Les rois de la Chine, du Japon, du Pérou ;	Les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Prusse, de Perse ;
L'or du Pérou ;	Les vins de France ;
La porcelaine de la Chine ;	Les laines d'Espagne ;
Les limites de la France ;	La noblesse de France, etc.
Revenir de la Chine ;	Revenir d'Espagne ;
A son retour du Japon ;	A son retour d'Italie, etc.

Il permet de dire également :

Les peuples de l'Asie,	et les peuples d'Asie ;
Les villes de l'Afrique,	— les villes d'Afrique.

* REMARQUE VI. — L'article s'emploie toujours après la préposition *à* et s'omet après la préposition *en*. Ex. :

Aller à la Chine ;	Aller en Chine ;
Aborder au Pérou ;	Aborder en Afrique ;
Arriver au Mexique ;	Arriver en France ;
A l'hiver prochain ;	En été, en hiver, etc.

* REMARQUE VII. — L'article s'omet dans les locutions suivantes où les substantifs sont pris dans un sens indéterminé :

Avoir une chose à cœur ; bâti à chaux et à plâtre ; boire à bouche que veux-tu ; parler d'affaires ; sortir de prison ; trembler de froid ; agir de bonne grâce, de bonne foi ; être accablé de douleurs, de maux, etc. ; apprendre par cœur, ceci est pour mémoire.

[* HISTOIRE. — Toutes ces règles sur l'emploi ou l'omission de l'article sont loin d'avoir été toujours aussi arrêtées qu'aujourd'hui. Au XVI^e siècle et même au XVII^e on trouve souvent l'article omis où nous l'exprimerions, exprimé où nous l'omettrions.

I. Exemples du premier fait : « Tous fidèles sentent combien cette façon d'enseigner nous est propre. » (CALVIN.) « Sous le joug de péché. » (*Id.*) « Ce fut lui qui premier édifia un temple à la Foi. » (AMYOT.) « Je fus hier ouïr messe aux Jacobins. » (MALHERBE.) « L'ennemi tous droits violant. » (*Id.*) « Ou par armes ou par amour. » (*Id.*) « Le vicomte de Turenne lui coupa chemin. » (RACINE.)

Il vous assure et vie et gloire et liberté. (CORNEILLE.)

« Les chênes d'Épire ; le dieu de Seine, aux bords de Charente. » (MALHERBE.)

C'est Vaugelas qui, le premier (1647), a fait une règle de la répétition de l'article devant chaque substantif. L'omission de l'article est fréquente dans les auteurs qui usent d'archaïsmes et dans certains genres de poésie, comme l'épigramme. *Ex.* :

Ainsi dit le renard ; et flatteurs d'applaudir. (LA FONTAINE.)

Gens pour Pradon voulurent parler...

Pommes sur lui volèrent largement ;

Or quand sifflets prirent commencement... (RACINE.)

II. Exemples du second fait : « De dix mille hommes qui demeurèrent morts en cette bataille, les trois mille estoient naturels bourgeois de Carthage. » (AMYOT.) « Des huit seigneurs de la guerre, les quatre demeurèrent tousjours avec moy. » (MONTLUC.) « Nous serons les premiers à vous en faire la justice. » (MOLIÈRE.) « A dire le vrai. » (RACINE.)

« Elle est fort belle et de la main de maître. » (SÉVIGNÉ.)

M^{me} de Sévigné emploie fréquemment l'article avec les noms propres : « J'ai entendu la Passion du Mascarou... J'en demande pardon au Bourdaloue et au Mascarou. »

III. L'article se mettait aussi quelquefois même avec un mot indéterminé, dans des cas où nous mettrions l'adjectif indéfini *un*. *Ex.* : « Qu'il soit le premier de sa race et n'ait pas le liard en sa bourse. » (MALHERBE.) « La dauphine ne put tenir longtemps les éclats de rire. » (SÉVIGNÉ.)]

§ 195. Quand plusieurs substantifs se suivent, l'article doit se répéter devant chacun d'eux. *Ex.* : le père et la mère ; les officiers et les soldats.

Cependant l'article ne se répète pas dans quelques locutions indivisibles, comme les arts et métiers, les tenants et aboutissants, les ponts et chaussées, les frères et sœurs, les officiers, sous-officiers et soldats, etc.

Il ne se répète pas non plus devant la conjonction *ou* suivie d'un substantif expliquant le premier. *Ex.* : le Bosphore ou canal de Constantinople, le lynx ou loup-cervier, etc.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e siècle et jusqu'au milieu du XVII^e, on ne répétait pas l'article quand plusieurs substantifs se suivaient, et cela, même quand ils étaient de genres différents. *Ex.* : « L'autorité de la parole est anéantie par le mépris et basse condition des ministres qui l'annoncent. » (CALVIN.) « Moustier est le séjour et habitation des moines. » (E. PASQUIER.) « Quant à la hardiesse et courage, quant à la constance et résolution. » (MONTAIGNE.) « La justice, probité, prudence, valeur et tempérance, sont toutes qualités qui se peuvent trouver en une seule âme. » (MALHERBE.)

Les querelles, procès, faim, soif et maladie,

Troublent-ils pas assez le repos de sa vie? (MOLIÈRE.)]

§ 196. Quand deux adjectifs unis par *et* modifient le même substantif, mais ne se rapportent pas au même objet, l'article doit se répéter. *Ex.* : le premier et le second étage ; l'histoire ancienne et la moderne.

S'il s'agit du même objet, l'article ne se répète pas, en général. *Ex.* : rien n'est plus précieux que la vraie et solide amitié.

REMARQUE. — L'article peut cependant être omis dans le premier cas, surtout avec des substantifs au pluriel, et répété dans le second. *Ex.* :

<p><i>Les lois divines et humaines.</i></p> <p><i>Les historiens grecs et romains.</i></p>		<p><i>La douce et l'innocente proie.</i> (LA FONTAINE.)</p> <p><i>Le doux et l'humble saint Augustin.</i> (BOURDALOUE.)</p>
--	--	---

§ 196 bis. * L'article, accompagné d'un adjectif, peut s'employer avec ellipse d'un substantif, mais seulement d'un substantif pris dans un sens déterminé. *Ex.* : « Voici *plusieurs journaux* ; mais je ne vois pas *le dernier*. » (Voy., § 243, une règle analogue pour les pronoms personnels.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on n'observait pas très exactement cette différence entre un nom déterminé ou indéterminé. M^{me} de Sévigné a pu écrire : « C'est une chose bien dure pour moi que de vous *dire adieu* : je sais ce que m'a coûté *le dernier*. »]

II. EMPLOI DE L'ARTICLE PARTITIF.

§ 197. On a vu (§ 44, REM. III) que l'on emploie les articles *du, de la, des* avec les noms pris dans un sens partitif. *Ex.* : voici *du pain, des plumes, des maisons*. De même avec les mots abstraits : Il a *de la fermeté, du calme, de la résolution*, etc.

Mais quand un nom ainsi employé est précédé d'un adjectif, on met *de*, et non *du, de la, des*, devant cet adjectif. *Ex.* : voici *de bon pain, de bonnes plumes, de belles maisons*.

* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — L'article s'emploie de même en grec : ἐσθίειν τοῦ ἄρτου, *manger du pain*.]

[* HISTOIRE. — Cette règle, d'après laquelle, avec un substantif employé dans un sens partitif, on omet l'article quand le substantif est précédé d'un adjectif, et on l'exprime quand il en est suivi, cette règle n'était pas bien établie au XVII^e siècle. *Ex.* :

N'accuse point le ciel qui le laisse outrager
Et *des indignes* fils qui n'osent le venger ?

(RACINE.)

L'instinct populaire réagit même encore aujourd'hui contre cette distinction subtile, établie par les grammairiens; et l'on dit quelquefois dans le langage familier : *Voici du bon vin, de l'excellent vin, de la bonne musique.*

Cependant cette différence de syntaxe se trouve déjà appliquée par Bossuet :

« Les doctes font de différentes supputations pour faire cadrer ce temps au juste. »

« Les rois de Babylon traitaient inhumainement des peuples entiers, aussi bien que des principaux seigneurs de leur empire. »]

REMARQUE I. — Toutefois l'article reparait quand l'adjectif s'unit au substantif de manière à former une sorte de mot composé (Ex. : *des bons mots, des jeunes gens, des grands hommes, du même bois, etc.*); ou tout au moins de manière à lui donner un sens déterminé (Ex. : *du vrai marbre, du gros parchemin; voici du bon vin que vous avez goûté hier*). L'article se met tout naturellement avec les substantifs composés : *des bas-reliefs, des belles-mères.*

REMARQUE II. — Dans les phrases négatives, on met *de* avec les noms pris dans un sens partitif, quand la négation est absolue; on exprime l'article, et l'on met *du, de la, des*, quand la négation est limitée ou détruite par le reste de la phrase. *Ex. :*

PREMIER CAS :

Il parle sans faire de fautes;

Je n'ai pas d'argent;

Il n'avait pas d'outils;

Je ne fais pas de vers.

« Ne me fais point ici de contes superflus. » (MOLIÈRE.)

DEUXIÈME CAS :

Il ne peut parler sans faire des fautes grossières.

Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement.

« Il n'avait pas des outils à revendre. » (LA FONTAINE.)

« Je ne fais pas des vers ni même de la prose quand je veux. »

(BOILEAU.)

« Je ne vous ferai point des reproches frivoles. » (RACINE.)

Au premier cas appartient une tournure, où *de* est suivi de *que* dans le sens de *si ce n'est*. *Ex. :* Je n'ai de volonté que la vôtre.

Non, vous n'avez ici d'ennemi que vous-même. (CORNEILLE.)

* REMARQUE III. — L'article partitif *du, de la, des* s'omet après la préposition *de*. *Ex. :* une corbeille de cerises, une bouteille de vin, deux aunes de drap, une plume

d'acier, une douzaine d'œufs, beaucoup d'arbres, il a beaucoup de bon vin, à la vue de belles montagnes.

[* HISTOIRE. — Ces règles de l'article employé dans le sens partitif n'étaient pas encore fixées au XVII^e siècle. Ex. : « *Des grosses larmes lui tombent des yeux.* » (SÉVIGNÉ.) « *Vous aurez passé sur des petits ponts.* » (*Id.*) « *Ce sont ici des petites branches de cadets qui n'ont pas des souliers.* » (*Id.*) « *Cette mère est d'une exactitude sur les heures qui ne convient pas à de jeunes gens.* » (*Id.*) « *Des tièdes hivers; de jeunes gens.* » (MALHERBE.)

L'article partitif s'employait quelquefois au XVII^e siècle, même avec des mots qui ne nous semblent pas susceptibles de cet emploi. Ex. : « *endurer de l'outrage; s'il y a de l'obstacle; espérer du salaire, etc.* » (MALHERBE.)

On trouve encore l'article omis où nous mettrions l'article partitif :

J'ai tendresse pour toi, j'ai passion pour elle. (CORNEILLE.)

A-t-elle montré joie? En paraît-elle émue? (*Id.*)

La vertu trouve appui contre la tyrannie. (*Id.*)

§ 197 bis. On verra plus loin l'article employé à la place de l'adjectif possessif (§ 205).

III. ACCORD DE L'ARTICLE.

§ 198. L'article s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. Ex. : *le jour, la nuit les nuages, du tonnerre.*

Dans un sens emphatique, il se met quelquefois au pluriel avec un nom singulier. Ex. : *les Homère, les Virgile.*

L'usage admet l'article au pluriel avec deux mots au singulier qui sont unis dans la pensée, et auxquels l'article se rapporte également. Ex. : *les père et mère; les frère et sœur.*

L'usage admet encore que l'article, suivi de deux adjectifs au singulier, soit mis au pluriel ainsi que le substantif. Ex. : *les langues grecque et latine, les deuxième et troisième chapitres.* Mais plus ordinairement on répète l'article et on le laisse au singulier. Ex. : *la langue grecque et la lanque latine; le deuxième chapitre et le troisième.*

199. L'article, suivi de *plus*, *moins*, *mieux*, forme le superlatif relatif (§ 202, REM. II), et se construit de deux manières :

1° Il est variable et s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, quand un objet est comparé à d'autres. *Ex.* : le printemps est *la plus belle* saison de l'année.

Entre nos ennemis,
Les plus à craindre sont souvent les plus petits. (LA FONTAINE.)

2° L'article forme avec *plus*, *moins*, *mieux* une locution adverbiale qui indique le degré supérieur d'un objet comparé à lui-même. L'article est alors du genre neutre, et par conséquent invariable (Voy. § 200). *Ex.* : C'est au printemps que la terre est *le plus belle*.

Le roi dont la mémoire est *le plus vénérée*. (VOLTAIRE.)

Une même phrase peut, selon le sens, se construire des deux manières :

Superlatif relatif :

Les rois qui sont *les plus respectés* (c'est-à-dire qui sont les plus respectés d'entre les rois).

Superlatif absolu :

Dans les temps où les rois sont *le plus respectés* (c'est-à-dire au moment où ils sont l'objet des plus grands respects).

[* HISTOIRE. — Cette règle n'était pas encore bien établie au XVII^e siècle. On lit dans Bossuet : « Il est venu surprendre la reine dans le temps qu'elle se trouvait *la plus heureuse*. »

De plus, au XVII^e siècle, le substantif accompagné d'un adjectif au superlatif relatif n'était pas toujours, comme aujourd'hui, précédé lui-même de l'article ; au lieu de l'article, on mettait souvent l'adjectif indéfini *un*. *Ex.* : « Georges Dandin, vous faites *une sottise, la plus grande du monde*. » (MOLIÈRE.) « Elle se prend *d'un air le plus charmant du monde* aux choses qu'elle fait. (*Id.*)

De la réunion de l'article partitif et du superlatif relatif est venue la locution *des mieux*, fort usitée au XVII^e siècle, mais blâmée comme « très-basse » par Vaugelas. On la trouve cependant jusque dans la prose de Racine : « Ils causent *des mieux*. »]

* REMARQUE. — Quand plusieurs adjectifs au super-

latif relatif se suivent, on répète chaque fois l'article; *Ex.*: ce sont *les plus petits et les plus redoutables*.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e et au XVII^e siècle, la répétition de l'article n'était pas de règle en ce cas. *Ex.* : « *La plus riche et belle partie du monde*, bouleversée pour la négociation des perles et du poivre. » (MONTAIGNE). « *Les plus cruels et plus durs sentiments*. » (MOLIÈRE.) « *C'est la plus belle et agréable maison*. » (SÉVIGNÉ.)].

§ 199 bis. * Par suite d'une ellipse, un article féminin se met quelquefois devant un substantif masculin, et un article masculin devant un substantif féminin. *Ex.* : Une peinture à *la Rembrandt* (c'est-à-dire à *la manière de Rembrandt*); un ouvrage fait à *la diable* (c'est-à-dire à *la façon du diable*); *la Saint-Jean, la Saint-Martin* (*la fête de...*), *du champagne* (*du vin de...*).

IV. DE L'ARTICLE NEUTRE.

§ 200. L'article *le* sert pour le masculin et pour le neutre. Comme neutre, il est invariable et s'emploie :

1^o Avec les adjectifs et les verbes pris substantivement. *Ex.* : *le beau, le vrai, le sublime, le manger, le boire* ;

2^o Avec quelques locutions et avec les adverbes pris substantivement. *Ex.* : *le quant à soi ; le qu'en dira-t-on ; sur le tard ; le mieux, le pis ; le plus, le moins ; le peu, le trop ; le dedans, le dehors ; le dessus, le dessous ; le oui, le non, le pourquoi, le comment, le combien*.

CHAPITRE III.

SYNTAXE DE L'ADJECTIF.

I. Emploi des divers adjectifs.

1^o ADJECTIFS QUALIFICATIFS.

§ 201. Les adjectifs qualificatifs ne peuvent être placés à la suite l'un de l'autre sans une conjonction ou sans une virgule. *Ex.* : un homme *vertueux et bon*; un homme *vertueux, bon, charitable*.

Mais ils peuvent s'unir directement aux adjectifs déterminatifs. Ex. : *son excellent père, cet excellent homme, quel excellent homme!* etc.

Il y a des adjectifs qualificatifs qui se placent de préférence avant, d'autres qui se placent après le substantif. On dit : un *beau jardin*, un *grand arbre*; un *habit bleu*, une *table ronde*.

Quelques-uns changent de signification en changeant de place, par exemple :

homme bon, <i>c.-à-d.</i> plein de bonté ;	et bon homme, <i>c.-à-d.</i> un homme un peu naïf ;
homme grand, <i>c.-à-d.</i> de haute taille ;	— grand homme, <i>c.-à-d.</i> très supérieur aux autres hommes ;
homme brave, <i>c.-à-d.</i> plein de bravoure ;	— brave homme, <i>c.-à-d.</i> un homme bon et obligeant ;
homme galant, <i>c.-à-d.</i> qui a de la galanterie ;	— galant homme, <i>c.-à-d.</i> d'une grande probité ;
homme honnête, <i>c.-à-d.</i> poli ;	— honnête homme, <i>c.-à-d.</i> plein d'honneur, de probité ;
homme pauvre, <i>c.-à-d.</i> qui n'est pas riche ;	— pauvre homme, <i>c.-à-d.</i> qui fait pitié ;
air faux, <i>c.-à-d.</i> dissimulé ;	— faux air, <i>c.-à-d.</i> apparent ;
livre triste, <i>c.-à-d.</i> qui porte à la tristesse ;	— triste livre, <i>c.-à-d.</i> sans mérite ;
etc.	etc.

La plupart des adjectifs se placent après les substantifs dans le style familier ; mais ils peuvent, dans le style relevé, se placer avant. Ainsi l'on dira :

une action criminelle,	et une criminelle action,
un projet audacieux,	— un audacieux projet,
des pensées sinistres,	— de sinistres pensées.

L'infaillible refuge et l'assuré secours. (MALHERBE.)

Ce public ennemi, cette peste du monde. (*Id.*)

Par un *contraire choix*... Par de *jalouses larmes.* (RACINE.)

« C'est assurément *la plus belle, la plus surprenante, la plus enchantée nouveauté* qui se puisse imaginer. » (SÉVIGNÉ.)

REMARQUE. — Quelquefois, de deux adjectifs, l'un est placé avant, l'autre après le substantif. *Ex.* : « Il vous dira s'il y a un *plus honnête homme* à la cour, et *moins corrompu.* » (SÉVIGNÉ.)

§ 201 bis. Comme le substantif, l'adjectif peut se mettre avec ellipse au commencement d'une phrase, dans les exclamations. *Ex.* :

Lâche qui veut mourir, *courageux* qui peut vivre! (L. RACINE.)

La phrase complète serait : *celui* qui veut mourir *est lâche*..., etc.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,

Libre du joug superbe où je suis attaché,

Vit dans l'état obscur ou les dieux l'ont caché! (J. RACINE.)

§ 201 ter. * Les adjectifs qualificatifs s'emploient quelquefois substantivement (§ 30), mais surtout au masculin; *Ex.* : le *sage*, l'*insensé*; le *juste*, l'*injuste*; les *bons*, les *méchants*; les *vertueux*, les *vicieux*; les *prédestinés*, les *damnés*. L'adjectif féminin, pris substantivement, est plus rare. Cependant on dit une *mariée*, une *prude*, une *coquette*, une *dévote*, etc.

[* HISTOIRE. — L'adjectif employé substantivement était, au XVII^e siècle, d'un usage plus ordinaire qu'aujourd'hui. *Ex.* : « *Ces opiniâtres* trouvèrent en lui un impitoyable vengeur. » (BOSSUET.) « On attirait *ces grossiers* par les biens temporels. » (*Id.*) « Il mena des troupes *au victorieux* (Alexandre) pendant le siège de Tyr. » (*Id.*)

Je suis *ce téméraire*, ou plutôt *ce vaillant.* (CORNEILLE.)

Positif, comparatif et superlatif.

§ 202. Les adjectifs qualificatifs peuvent avoir trois degrés de signification : le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif* (§ 59).

REMARQUE I. — Les adjectifs *meilleur*, *pire*, *moindre* peuvent être suivis, comme tous les comparatifs, de la conjonction *que*, précédant le second terme de la comparaison (§ 416, 5°). Avec les comparatifs *antérieur*, *postérieur*, *supérieur*, *inférieur*, etc., le second terme de la comparaison est marqué par la préposition *à*.

Les comparatifs *majeur* et *mineur* ne peuvent ni être précédés de l'adverbe *plus*, ni être suivis de *que* ou de *à*.

* REMARQUE II. — L'adjectif *extrême* est un véritable superlatif : ce n'est que par emphase qu'il admet des degrés de comparaison. *Ex.* :

« Le péché est le plus grand et le *plus extrême* de tous les maux. » (BOSSUET.) « Le retour *plus extrême* qu'auparavant dans le vice. » (MASSILLON.) « Le peuple s'imaginait que la liberté doit être *aussi extrême* que peut être l'esclavage. » (MONTESQUIEU.)

[* ORIGINES LATINES. — *Extrême* vient de *extremum*, superlatif de *exterum*, dont le comparatif est *exteriorem*, en français *extérieur*.]

REMARQUE III. — Les comparatifs *meilleur*, *pire*, *moindre*, deviennent des superlatifs quand ils sont précédés de l'article. *Ex.* : *le meilleur* homme du monde. On a de même, au comparatif : *plus sage* ; au superlatif : *le plus sage*.

REMARQUE IV. — *Le plus*, *la plus*, marquent le *superlatif relatif*. *Ex.* : *le plus sage* des hommes (Voy. § 199). Le *superlatif absolu* est marqué par les adverbes *très*, *fort*, *bien*, *extrêmement*, etc. *Ex.* : *très-sage*, *fort sage*, etc.

[* HISTOIRE. — Le superlatif relatif n'a pas toujours été distingué, en français, du comparatif, dont il ne se distingue que parce qu'il est précédé de l'article. Parmi les grammairiens du XVI^e siècle, Palsgrave et Ramus sont les seuls qui le signalent. Les auteurs du même siècle paraissent mettre indifféremment le comparatif et le superlatif relatif. *Ex.* : « Alcibiade se déguisoit du masque et du manteau *plus convenable* aux mœurs de ceux avec lesquels il fréquentait, et prenait la mine et la contenance *plus approchante* de leur naturel. » (AMYOT.) « Les supplices *plus hideux* à voir ne sont pas toujours *les plus forts* à

souffrir. » (MONTAIGNE.) Ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle que le superlatif relatif commence à être nettement distingué du comparatif. Malherbe blâme, chez Desportes, plusieurs vers où est faite la confusion de l'un avec l'autre, par exemple :

Et les derniers enfants sont toujours *mieux aimés*.

Vaugelas fait de cette distinction une règle qu'il déclare « importante et nécessaire » dans sa *Remarque* : *Quand l'adjectif veut un article à part, outre celui du substantif*. Cependant on trouve encore cette construction très fréquemment chez Bossuet et chez Racine. *Ex.* :

Chargeant de mon débris *les reliques plus chères*.

Perçant du ciel *les voiles plus obscurs*. (RACINE.)

De même chez La Bruyère : « C'est le succès que l'on doit moins se promettre. »

REMARQUE V. — *Pire* s'emploie avec les substantifs masculins et féminins ; *pis* est un neutre qui s'emploie isolément ou comme attribut. *Ex.* : Le *pis* c'est que... ; qui *pis* est.

[ORIGINES LATINES. — On reconnaît ici la différence des adjectifs latins *pejorem* et *pejus*.]

2^o. ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

I. *Adjectifs numériques*.

§ 203. Les adjectifs ordinaux s'emploient souvent, soit au neutre, soit avec ellipse de quelque substantif. *Ex.* : payer *le dixième*, *le vingtième* de son revenu (ici l'adjectif est au neutre) ; il était *le premier*, *le second* sur la liste (on sous-entend *élève* ou tout autre mot) ; habiter au *second* (on sous-entend *étage*) ; cet écolier est en *seconde* (*c.-à-d.* dans la seconde classe).

§ 204. Les adjectifs cardinaux s'emploient pour les ordinaux dans trois cas :

1^o Pour désigner une heure, une date. *Ex.* : il est *une* heure ; *deux* heures ; l'an mil huit cent soixante-seize ; le *deux* janvier, le *trois*, etc. ; nous partirons le *deux*, le *trois*, le *dix*, etc. ;

2^o Pour désigner la page, le livre, le chapitre d'un ouvrage. *Ex.* : à la page *vingt* ; à la page *cent* ; au livre *quatre* ; au chapitre *cinq*.

3° On se sert encore du nom de nombre cardinal pour indiquer le rang d'un souverain dans une dynastie (excepté pour le *premier*). *Ex.* : Louis quatorze, Louis quinze, Louis seize.

REMARQUE I. — Employés ainsi, *vingt* et *cent* sont toujours invariables. *Ex.* : à la page *cing cent*.

REMARQUE II. — L'adjectif ordinal *premier* n'est jamais remplacé par l'adjectif cardinal *un*. On dit : page *première*, François *premier*, le *premier* du mois, etc.

[* HISTOIRE. — L'emploi des adjectifs cardinaux pour les adjectifs ordinaux est un véritable solécisme, qui s'est peu à peu introduit dans la langue depuis le xvii^e siècle, par l'influence de l'usage populaire. Vaugelas protestait contre cette manière de parler : « Quelle grammaire et quel ménage de syllabes est cela ? » Selon lui, la règle était de dire : Louis XIV^e, le 13^e mai, le 20^e juin. Mais il reconnaît que déjà « le grand usage semblait de son temps autoriser » l'emploi des adjectifs cardinaux dans ces sortes de phrases.]

II. Adjectifs possessifs.

§ 205. L'adjectif possessif n'a pas besoin, en français, d'être accompagné de l'article. Mais il est soumis à quelques-unes des règles de l'article, qui quelquefois le remplace.

1° Comme l'article (Voy. § 195), l'adjectif possessif *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs* doit se répéter devant chaque substantif. *Ex.* : *leur* bonne ou *leur* mauvaise fortune.

2° Comme l'article (Voy. § 196), cet adjectif doit se répéter devant deux adjectifs unis par *et*, quand ils modifient le même substantif, mais ne se rapportent pas au même objet. *Ex.* : les nouveaux mariés doivent aimer *leur* ancienne et *leur* nouvelle famille.

3° L'article s'emploie à la place de l'adjectif possessif, d'abord quand on l'accompagne d'un pronom personnel employé comme complément direct ou indirect (*Ex.* : Il *m'*a blessé à la tête, vous *m'*avez fait mal au bras); en second lieu, quand le rapport de possession est assez clairement établi par le sens général de la phrase; ce qui arrive

après les verbes réfléchis, et lorsque le sujet de la phrase représente le possesseur. Par exemple on dira :

il s'est cassé <i>la</i> jambe,	et non : <i>sa</i> jambe ;	
j'ai mal à <i>la</i> tête,		— à <i>ma</i> tête ;
j'ai <i>les</i> yeux malades,		— <i>mes</i> yeux ;
il y a perdu <i>la</i> vie.		— <i>sa</i> vie.

Cette règle n'est cependant pas absolue. Ainsi l'on dit :

je passe <i>mes</i> jours	} dans la retraite.
il passe <i>ses</i> jours	

Quand on veut insister sur le rapport de possession, ou exprimer une sensation habituelle du sujet, on doit employer l'adjectif possessif. *Ex.* : Je l'ai vu de *mes* yeux. — Elle a *sa* migraine. — Il est incommodé de *son* bras.

[* HISTOIRE. — On trouve, au XVII^e siècle, l'article employé très fréquemment pour l'adjectif possessif. *Ex.* :

Peuples, qu'on mette sur *la* tête
 Tout ce que *la* terre a de fleurs. (MALHERBE.)

Toutes les fois que j'arrête *les* yeux
 A voir les ornements dont tu pares *les* cieux. (Id.)

Mais on rencontre aussi l'adjectif possessif dans des endroits où nous mettrions plutôt l'article. *Ex.* :

Qui voudrait élever *sa* voix ? (RACINE.)

« Il reçut sur *sa* tête un coup de sabre. » (Id.)

REMARQUE I. — Les adjectifs possessifs *mien*, *tien*, *sien* ne s'emploient devant un nom que dans le langage familier. *Ex.* : un *mien* parent, un *sien* ami. Encore n'emploie-t-on guère ainsi que *mien* et *sien*.

Au contraire, ces adjectifs s'emploient après un substantif ou un pronom dans le style soutenu. *Ex.* :

Vous serez toute *nôtre*. (CORNEILLE.)

Recevant comme *siens* l'encens et les cantiques. (LA FONTAINE.)

Je donne cette raison non comme bonne, mais comme *mienne*. (Dict. Acad.)

REMARQUE II. — Quand on parle d'une chose, d'un objet inanimé, on remplace, en général, dans le complément

direct, l'adjectif possessif par le pronom *en* et l'article. *Ex.* : J'ai vu cette ville, et j'*en* ai admiré la beauté.

Toutefois, dans le style soutenu, et quand les choses sont considérées comme personnifiées, on peut employer l'adjectif possessif. *Ex.* :

« Nous anticipons l'avenir comme pour hâter *son* cours. »

(PASCAL.)

« Ce plan n'est pas encore le style, mais il *en* est la base ; il le soutient, il le dirige, il règle *son* mouvement. » (BUFFON.)

De plus, quand il fait partie du complément indirect. l'adjectif *son*, *sa*, *ses* s'emploie même avec les noms de choses. *Ex.* : j'ai vu cette ville, et j'ai admiré la beauté *de ses* monuments.

On emploie encore *son*, *sa*, *ses*, quand cet adjectif fait partie du sujet de la proposition ou s'y rapporte. *Ex.* : vous rappelez-vous cette ville ? *Ses promenades* sont admirables. — Cette ville *a ses agréments*.

III. Adjectifs démonstratifs.

§ 206. Pour indiquer la proximité ou l'éloignement de la personne ou de la chose que désigne l'adjectif démonstratif *ce*, on ajoute souvent à cet adjectif les adverbes *ci* et *là*, qu'on place après le substantif en l'y joignant par un trait d'union. *Ex.* :

cet arbre-*ci* (pour indiquer un arbre très-rapproché) ;

cet arbre-*là* (pour indiquer un arbre un peu éloigné).

IV. Adjectifs interrogatifs et conjonctifs.

§ 207. On a vu (§ 66) que le même adjectif peut être, selon la construction, conjonctif, interrogatif ou exclamatif.

REMARQUE I. — *Quel* est conjonctif seulement dans la locution *quel que*. *Ex.* : *quel qu'il soit*.

Venez maintenant, pécheurs, *quels que* vous soyez. (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on employait le pronom *qui* au lieu de l'adjectif *quel*, et l'on disait : *qui qu'il soit*. *Ex.* :

Qui qu'il soit, même prix est acquis à sa peine. (CORNEILLE.)]

REMARQUE II.— L'usage s'est établi en français de remplacer par le pronom neutre *que* l'adjectif interrogatif *quel*, quand il sert d'attribut à un nom ou à un pronom personnel employé comme sujet. Ex. : *Que deviendrai-je ? Que deviendrez-vous ? Que deviendront-ils ?*

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — La langue du XVII^e siècle était plus fidèle à l'étymologie latine. Elle employait *quel* (*qualem*) dans des locutions où nous le remplaçons par *qui*, *ce que*, etc. Ex. :

...Et *quel* devins-je, Arcas,
Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas? (RACINE.)

Quel il m'a vu jadis, et *quel* il me retrouve! (Id.)

Ah! vous ne savez guère *quelle* je suis! (LA FONTAINE.)

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Étymologiquement, *quel* se rattache à *qualem*; mais, pour le sens et l'emploi, il représente aussi *quantum* et *quotum*. Ex. : *quelle erreur ; quantus error ? quelle heure est-il ? quota hora est ?*]

V. Adjectifs indéfinis.

Aucun.

§ 208. 1. — *Aucun*. — Voy. *un*, ci-dessous, au n° 11.

Autre.

1 bis. — *Autre* s'emploie séparément ou en opposition avec l'adjectif indéfini *un*.

I. Séparément, *autre* a le sens contraire à celui de *même*. Il peut s'employer d'une manière absolue, avec ellipse des substantifs *homme*, *femme*. Ex. : un *autre*, une *autre*, d'*autres* ; l'*autre*, les *autres*.

On apprend à hurler, dit l'*autre*, avec les loups. (RACINE.)

Comme l'adjectif *même*, il peut être suivi de *que*. Ex. :

« Il n'a d'*autre* règle *que* ses passions, d'*autre* maître *que* ses désirs, d'*autre* dieu *que* lui-même. » (MASSILLON.)

Il se joint aux pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne du pluriel, pour établir une distinction. Ex. : *nous autres*, *vous autres*.

Il forme plusieurs idiotismes et des phrases elliptiques; *Ex.* : à d'autres! (c.-à-d. allez dire ces sottises à d'autres qu'à moi); il n'en fait jamais d'autres (c.-à-d. il ne fait jamais d'autres sottises, d'autres maladroites, etc.).

Il peut se répéter pour marquer une opposition entre deux objets. *Ex.* : « Autres sont les temps de Moïse, autres ceux des rois. » (BOSSUET.)

Il entre dans quelques locutions elliptiques et proverbiales. *Ex.* : autres temps, autres mœurs; d'autres temps, d'autres soins.

II. Précédé de l'article, il s'emploie d'une manière absolue, c'est-à-dire sans substantif, et s'oppose à l'adjectif indéfini *un*, employé de la même manière et placé dans une autre proposition. *Ex.* :

L'un ne veut pas de maître, et l'autre pas d'égal. (CORNEILLE.)

Uni, dans la même proposition, à l'adjectif *un*, il peut se construire de deux façons différentes :

1° Il forme la locution *l'un et l'autre*, dans laquelle la conjonction *et* unit les adjectifs indéfinis *un*, *autre*, pour en faire un adjectif indéfini qui signifie tous les deux. *Ex.* :

Retenez vos larmes *l'un et l'autre*. (RACINE.)

REMARQUE I. — Dans cette locution, toute préposition placée devant *l'un* doit être répétée devant *l'autre*, lorsque les deux objets sont considérés comme distincts. *Ex.* : J'aimerais également à habiter *dans l'une et dans l'autre* ville.

Mais la préposition peut n'être pas répétée, si les deux objets sont réunis par la pensée en une sorte d'idée collective. *Ex.* :

Dans l'une et l'autre armée. (CORNEILLE.)

REMARQUE II. — De même que l'on dit *l'un et l'autre*, on dit *ni l'un ni l'autre*. Avec cette dernière locution, la préposition doit toujours être répétée. *Ex.* : *ni dans l'une ni dans l'autre* armée.

2° La locution *l'un... l'autre* est un pronom indéfini qui exprime la réciprocité, et dans lequel *l'un* est sujet, *l'autre*

est complément. Aussi les prépositions portent-elles uniquement sur l'autre. *Ex.* : ils se reposent l'un *sur* l'autre.

Certain.

2. *Certain*, employé comme adjectif indéfini, précède toujours le substantif. Au contraire, *certain*, employé comme adjectif qualificatif, le suit toujours. *Ex.* :

<i>Indéfini</i> :	<i>Qualificatif</i> :
De certaines choses.	Des choses certaines.

Chaque.

3. *Chaque* est un adjectif qui s'emploie pour le masculin et pour le féminin (au singulier), et qui accompagne toujours un substantif. *Ex.* : *chaque* personne, *chaque* chose.

Même.

4. *Même* a deux sens :

1° S'il est précédé de l'article, il indique l'identité ou la comparaison. *Ex.* : ce sont toujours *les mêmes* hommes ; ces hommes sont toujours *les mêmes*.

2° S'il est sans article, il désigne plus expressément les personnes et les choses. En ce sens, il se place après les noms ou les pronoms, et se rattache aux pronoms par un trait d'union. *Ex.* : La *vertu même* ; *moi-même*, *eux-mêmes*.

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on plaçait *même* indifféremment avant ou après les substantifs. *Ex.* :

Sais-tu que ce vieillard fut *la même vertu*? (CORNEILLE.)

Mais cet adjectif, placé ainsi, présentait une ambiguïté de sens, qu'on évite en le plaçant quelquefois après le substantif *même*, placé avant le substantif, correspond au latin *idem* ; après le substantif, il correspond à *ipse*.]

REMARQUE I. — *Même*, précédé de l'article et suivi de *que*, sert à marquer : 1° la comparaison, 2° l'identité.

1° *comparaison* :

« Notre nation n'est point excitée à faire *les mêmes* efforts que les Grecs. »

(FÉNELON.)

(Il y a comparaison entre *notre nation* et *les Grecs*.)

2° *identité* :

« Les arbres portent *les mêmes* fruits qu'ils portaient il y a deux mille ans. »

(FÉNELON.)

(Il y a identité entre les fruits d'aujourd'hui et ceux d'il y a deux mille ans.)

[* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Cette différence de sens est rendue en latin par une différence de construction : *idem ac* ou *atque* marque la comparaison, et *idem qui* marque l'identité.]

REMARQUE II. — *Même*, employé sans article, se dit quelquefois adverbialement dans le sens de *encore*, *aussi*, *de plus*; il est alors neutre et reste invariable. *Ex.* :

L'illustre maison de la Tour-d'Auvergne, qui a donné des maîtres à l'Aquitaine, des princesses à toutes les cours de l'Europe, des reines *même* à la France. (BOSSUET.)

On peut quelquefois mettre indifféremment *même* adjectif (avec accord), et *même* adverbe (sans accord). *Ex.* :

...Votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend respectable aux dieux *même*. (RACINE.)

Le sens admettrait également : 1° aux dieux *même* (même aux dieux); 2° aux dieux *mêmes* (aux dieux eux-mêmes).

[* HISTOIRE. — La différence entre *même* adjectif (avec accord) et *même* adverbe (sans accord) n'était pas encore très bien établie au commencement du XVII^e siècle. C'est Vaugelas qui en a fait une règle : « Un de nos meilleurs poètes, dit-il, a failli quand il a dit :

Les immortels *eux-même* en sont persécutés.

« Il n'y a point de licence poétique qui puisse dispenser de mettre des *s* au pluriel. » En général, au XVII^e siècle (comme au XVI^e), on mettait une *s* à *mêmes* employé adverbialement. *Ex.* :

Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes*. (CORNEILLE.)

Et *mêmes* à mes yeux cent sujets d'en avoir (du chagrin)
S'offrent le plus souvent, que je ne veux pas voir. (MOLIERE.)

Que si *mêmes* un jour le lecteur gracieux... (BOILEAU.)

Nul.

5. *Nul*, pris comme adjectif indéfini, se met avant le substantif ou s'emploie sans substantif; il doit toujours être accompagné d'un adverbe négatif. *Ex.* : *nul* homme n'est content de son sort. — *Nul* n'est content de son sort.

Mais, lorsque *nul* est pris comme adjectif qualificatif,

il se met après le substantif et s'emploie sans adverbe de négation. *Ex.* : testament *nul*, mariage *nul*.

Plusieurs.

6. *Plusieurs* est un adjectif pluriel, qui se prend pour le masculin et le féminin. Il peut s'employer d'une manière absolue, avec ellipse des substantifs *hommes*, *femmes*. *Ex.* :

« Vous êtes établi pour la perte comme pour le salut de *plusieurs*. »
(MASSILLON.)

* REMARQUE. — Dans le même sens, on peut employer, au singulier et au pluriel, l'adjectif *maint*.

[* HISTOIRE. — L'adjectif *maint* commence à vieillir, et ne s'emploie plus guère que dans le style familier. Au XVII^e siècle, il s'employait fréquemment en poésie, même dans le style le plus relevé. *Ex.* :

Maint poète avenglé d'une telle manie. (BOILEAU.)

Dans *maints* et *maints* combats sa valeur éprouvée. (CORNEILLE.)

C'est un des mots que La Bruyère regrettait de voir disparaître du bel usage : « *maint* est un mot qu'on ne devrait jamais abandonner. » (Chap. *De quelques usages*.)]

Quelconque.

7. *Quelconque* s'emploie pour le masculin et le féminin et pour les deux nombres. *Ex.* : deux points *quelconques* étant donnés.

[* ORIGINES LATINES. — Cette orthographe est d'autant plus à noter qu'elle est contraire à l'étymologie latine, d'après laquelle l'accord devrait se faire non à la fin du mot, mais au milieu. *Ex.* : *qualemcunque*, *qualescunque*.]

Quelque, quel que.

8. I. *Quelque* s'emploie pour le masculin et le féminin et pour les deux nombres :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes. (RACINE.)

REMARQUE. — *Quelque* s'emploie au neutre adverbialement dans le sens de *environ*, devant un adjectif numeral. *Ex.* :

« J'ai *quelque* soixante ans. »

(RACINE.)

OURS SUP.

II. L'adjectif *quelque*, suivi d'un substantif et de *que*, forme une proposition subordonnée équivalant à *quelle que soit la personne ou la chose que, dont, à qui.....* Ex. :

Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
Que toujours la raison s'accorde avec la rime. (BOILEAU.)

« De *quelque* superbe distinction *que* se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. »
(BOSSUET.)

Quelque s'accorde alors avec le substantif qui le suit. Ex. :
Prince, *quelques* raisons que vous me puissiez dire. (RACINE.)

REMARQUE I.— Il ne faut pas confondre *quelque*, adjectif indéfini, avec *quel que*, adjectif conjonctif, qu'on a vu plus haut (§ 207, REM. I) et qui est toujours suivi des verbes *être, paraître, sembler*, etc. (au subjonctif). Ex. : *quelle que soit* la légèreté des enfants, ils ne sont pas incapables d'application. *Quelle que paraisse être* sa science, elle est fort limitée.

REMARQUE II.— *Quelque*, suivi d'un adjectif et de *que*, est tantôt adjectif, tantôt adverbe :

1° *Quelque* est en général adjectif, et, par conséquent, sujet à l'accord, quand l'adjectif qui le suit est lui-même immédiatement suivi d'un nom ; ce second adjectif semble alors de peu d'importance, et si étroitement uni au substantif qu'ils ne forment ensemble qu'un seul et même nom, déterminé par *quelque*. Ex. :

Mais, *quelques vains lauriers* que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre. (BOILEAU.)

« *Quelques grands avantages* que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

C'est comme si l'on disait : *quoique* la guerre promette de *vains lauriers* ; — *quoique* la naissance donne de *grands avantages*... »

2° *Quelque* est toujours adverbe ou neutre, et reste in-

variable, quand l'adjectif qui le suit est lui-même suivi d'un verbe comme *être*, *paraître*, etc. (au subjonctif). Ex. :

« *Quelque méchants que soient les hommes, ils n'oseraient paraître ennemis de la vertu.* » (LA ROCHEFOUCAULD.)

— *Quelque* est adverbe, à plus forte raison, quand il précède un adverbe. Ex. : « Les méchants trouvent Dieu partout, *quelque* matin qu'ils se lèvent; *quelque* loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux. » (BOSSUET.)

— *Quelque* est également adverbe, quand il est suivi d'un adjectif et d'un nom formant ensemble un seul et même qualificatif, et qu'il est construit avec le verbe *être*. Ex. : *Quelque braves soldats* qu'ils soient; *quelque bons écrivains* qu'aient été Racine et Boileau. C'est comme si l'on disait : « Quoiqu'ils soient *braves soldats*; quoiqu'ils aient été *bons écrivains* »; ce n'est pas comme si l'on disait, ainsi que dans la règle précédente (1°) : « quoiqu'ils soient *soldats, écrivains...* »

REMARQUE III. — *Quelque*, adverbe, correspond à la locution conjonctive *si... que*. Ex. : *Si méchants que soient les hommes... Si braves soldats qu'ils soient.*

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — *Quelque*, adjectif, répond aux adjectifs latins *quisquis, quicumque, qualiscunque*; *quelque*, adverbe, à *quantumvis* ou *quamvis*. — Etymologiquement, il est formé de *quel* et de *que*.]

Tel.

9. *Tel* a plusieurs sens et s'emploie avec diverses constructions :

I. *Tel* indique la similitude. En ce sens, on le trouve seul ou répété. Ex. :

Telle est la vie de la plupart des hommes. — *Tel* père, *tel* fils.

« Tous sont connaisseurs ou passent pour *tels*. » (LA BRUYÈRE.)

II. Suivi de la conjonction *que*, *tel* exprime soit la similitude, soit le degré de force ou de valeur.

1° *Tel* exprime la similitude, et, dans ce cas, le *que* indique une comparaison. *Ex.* :

« La voilà *telle que* la mort nous l'a faite. » (BOSSUET.)

Cette locution est très usitée dans les comparaisons poétiques. *Tel* y est ordinairement répété. *Ex.* :

*Telle qu'*une bergère, aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge pas sa tête,
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle. (BOILEAU.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Tel que*, indiquant similitude, correspond au latin *qualis*, et, d'après quelques grammairiens, devrait s'accorder, non avec le premier terme de la comparaison, mais avec le second ; ainsi il faudrait écrire : « *Tels que des loups* ravissants s'élancent dans l'ombre, *telle* s'avancait la troupe des Troyens. » Cette construction serait en opposition avec l'usage actuel, mais conforme à celui du XVII^e siècle. *Ex.* :

Un jeune enfant, couvert d'une robe éclatante,
Tels qu'on voit des Hébreux les *prêtres* revêtus. (RACINE.)]

2° *Tel* marque le degré de force, de valeur, et, dans ce cas, le *que* indique une conséquence. *Ex.* :

Sa bonté est *telle qu'il* se fait aimer de tous.

Ou :

Telle est sa bonté qu'il se fait aimer de tous.

[* HISTOIRE. — *Tel que* s'est aussi employé pour l'adjectif conjonctif *quel que* (§ 208, REM. I), qui indique toujours une supposition. *Ex.* :

Ce grand choix, *tel qu'il* soit, peut n'offenser que moi. (VOLTAIRE.)

« On prouve très bien à cet enfant que cette religion, *telle qu'elle* soit, est la seule véritable. » (J.-J. ROUSSEAU.) L'usage n'a pas consacré cette locution, et l'Académie la condamne.]

III. *Tel quel* est une locution elliptique qui tient lieu de l'adjectif *tel que*, employé dans son sens comparatif et suivi du verbe *être*. *Ex.* :

Je vous rends votre livre *tel quel*,
J'ai exécuté le marché *tel quel*, } c'est-à-dire *tel qu'il* était

« Ce reste *tel quel* va disparaître » (BOSSUET), — c'est-à-dire ce reste *tel qu'il est*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — On retrouve dans cette locution la forme latine d'où elle est tirée : *talem qualem*. Elle est la même que la locution *tel que* exprimant la similitude, et s'employait autrefois dans tous les cas où l'on emploie aujourd'hui cette dernière. On disait, non : « Ce livre *tel qu'il était*, » mais : « *tel quel* il était. » — Quant à *tel que*, indiquant le degré de force et la conséquence, c'est le *talem... ut* des latins.]

4° Pris absolument, sans substantif, il a un sens tout à fait indéterminé, et signifie un *homme*. Ex. :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. (RACINE.)

Tout.

10. — I. *Tout* est un adjectif qui se place avant l'article ou avant un autre adjectif, mais après les pronoms personnels. Ex. : *tous les hommes* ; *toutes vos bonnes résolutions* ; *vous tous, eux tous*.

II. Employé sans article, il donne au substantif un sens plus vague. Ex. :

Tout animal n'a pas *toutes* propriétés. (LA FONTAINE.)

(Ce qui signifie : un animal *quelconque* n'a pas des propriétés *quelconques*.)

En *toute* chose, il faut considérer la fin. (LA FONTAINE.)
« La sottise gloire est de *tout* pays. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

REMARQUE. — L'emploi ou l'omission de l'article a le même effet dans les locutions *tous deux* et *tous les deux*, etc. Selon la plupart des grammairiens, *tous deux*, *tous trois*, etc., indiquerait la simultanéité ; *tous les deux*, *tous les trois*, etc., marquerait l'action séparée. L'usage et l'autorité des bons écrivains ne justifient pas tout à fait cette distinction. Ce qui est vrai, c'est que celles de ces locutions où entre l'article ont un sens plus précis. Ex. :

« Cette clémence, dont on fait une vertu, se pratique tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte, et quelquefois par *tous les trois ensemble*. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

« C'était un homme furieux, par zèle ou par esprit de parti, ou par tous les deux ensemble. » (VOLTAIRE.)

« Tous trois (Galba, Vitellius, Othon) périrent dans les guerres civiles. » (BOILEAU.)

III. Quand *tout* est accompagné de plusieurs substantifs, on peut ne mettre l'article que devant le premier. *Ex.* :

« Tous les documents et matériaux dont j'aurais besoin » (J.-J. ROUSSEAU.)

Mais si l'on veut appuyer d'avantage sur chaque mot, on répète l'article, surtout quand les noms sont de genres différents.

« Il était au-dessus de tous ces vains objets qui forment tous les désirs et toutes les espérances des hommes. » (MASSILLON.)

IV. L'adjectif *tout* peut s'employer d'une manière absolue, sans substantif :

1° Au pluriel masculin, et plus rarement au pluriel féminin. *Ex.* : il est affable pour tous et pour toutes;

2° Au singulier neutre. *Ex.* : le *tout* est plus grand qu'une de ses parties; c'est un homme à tout faire; ces deux choses diffèrent du *tout au tout*; rien du *tout*.

V. *Tout* peut aussi être employé comme substantif; son pluriel est alors distinct de celui de l'adjectif masculin (*tous*). On écrit : « Plusieurs *touts* distincts les uns des autres. » (*Dict. Acad.*)

VI. *Tout*, au genre neutre, s'emploie comme adverbe, et se place devant un adjectif ou un autre adverbe, ou une locution adverbiale. *Ex.* : Des femmes *tout* éplorées, *tout* en larmes; la pièce est tombée *tout* à plat. (*Dict. Acad.*)

REMARQUE I. — Régulièrement, *tout*, employé adverbialement, devrait rester invariable. Mais, par euphonie, *il* s'accorde avec le substantif, quand il est suivi d'un adjectif féminin commençant par une consonne ou une *h* aspirée. *Ex.* : Elle est *toute* malade, *toute* honteuse.

REMARQUE II. — D'ailleurs, *tout*, placé devant un adjectif ou une locution adverbiale, n'est pas toujours adverbe.

. Il est adverbe, lorsqu'il signifie *tout à fait*. Il est adjectif, et, comme tel, soumis à l'accord, lorsqu'il indique la totalité. *Ex.* : « la forêt lui parut *toute* enflammée. La maison était *toute* en feu ; une armure *toute* d'acier. »
(*Dict. Acad.*)

Nos oiseaux sont tout en vie n'a pas le même sens que *nos oiseaux sont tous en vie*.

L'Académie fait observer qu'une femme peut écrire « je suis *tout* à vous, » et « je suis *toute* à vous. » Dans le premier cas, c'est une formule de politesse, dans le second, une protestation de dévouement.

REMARQUE III. — Devant l'adjectif *autre*, *tout* signifiant *tout à fait* est adverbe, et par conséquent invariable. *Ex.* :

« Vous méritez sans doute une *tout autre* destinée. » (MOLIÈRE.)

Mais, devant *autre*, il peut aussi avoir le sens indéterminé qu'il a, comme on l'a vu plus haut (II), devant les substantifs non précédés de l'article. Il signifie *un autre, n'importe lequel*. Alors il reste adjectif et variable. *Ex.* : « *Toute autre* place qu'un trône eût été indigné d'elle. » (BOSSUET.)

REMARQUE IV. — *Tout* peut encore s'employer adverbialement devant les substantifs pris comme qualificatifs et tenant lieu d'adjectifs. *Ex.* :

« Le chien est *tout zèle, tout ardeur, tout obéissance*. » (BUFFON.)

Mais il est aussi sujet à l'exception énoncée à la REMARQUE I. *Ex.* : Dieu est *toute* honté.

Cependant on dit : une étoffe *tout laine, tout soie*.

REMARQUE V. — *Tout*, pris adverbialement, est souvent suivi de la conjonction *que*, dans le sens de *quelque... que*. Mais, à la différence de *quelque*, il s'emploie avec l'indicatif, parce qu'il a un sens plus affirmatif. *Ex.* :

« Il me semble que je vois ce cœur, *tout insensible qu'il est*, se réveiller et s'attendrir à cette parole ! » (FLÉCHIER.)

Un.

11. *Un*, pris comme adjectif indéfini, et précédé de l'article, s'oppose souvent à *autre*. (Voy. plus haut, 1 bis, II.)

Un s'emploie avec *pas* et *ne* dans le sens négatif. *Ex.* : Il n'y a *pas une* âme.

REMARQUE I. — *Pas un*, sans l'adverbe négatif *ne*, peut devenir synonyme de *quelqu'un*, *un seul*. *Ex.* :

Si j'en connais *pas un*, je veux être étranglé. (RACINE.)

Mais, dans les réponses, il a toujours le sens négatif. *Ex.* : reste-t-il quelques fusils ? — *Pas un*.

REMARQUE II. — Le pluriel de l'adjectif indéfini *un*, qui est *des*, se supprime après la préposition *de*. Ainsi l'on dit au singulier : *il a la réputation d'un homme sage*; et, au pluriel : *ils ont la réputation d'hommes sages*.

[* HISTOIRE. — De même que pour l'article (Voy. § 194), il y a eu, au XVI^e et au XVII^e siècle, indécision sur les règles de l'emploi ou de l'omission de l'adjectif indéfini *un*.

Exemples de cet adjectif exprimé où nous l'omettrions : « Par *une* manière de remerciement. » (AMYOT.) « Plus, *une* peau d'*un* *écureuil* de trois pieds et demi, remplie de foin. » (MOLIÈRE.)

Et l'on sait ce que c'est qu'*un* courroux d'*un* amant. (Id.)

Exemples de l'adjectif indéfini omis où nous les mettrions :

Puisqu'à *si beau dessein* mon désir me convie... (MALHERBE.)

« Les vices se font *guerre perpétuelle*. » (Id.)

« Homère a appelé *une* des Grâces Pasithée, et lui a *donné mari*. » (Id.)

Même soin me regarde. (CORNEILLE.)

Tu vois si *c'est mensonge*, et si j'en suis ravie. (MOLIÈRE.)

Dans l'ancienne langue, et jusqu'au milieu du XVII^e siècle, *un* s'employait aussi comme pronom indéfini. Ainsi on lit dans Amyot : « *Un* qui confesse l'injurier », et dans Malherbe : « Je ne sçay point de gré à *un* qui tient hotellerie de m'avoir logé. » « Aussi ne fais-je à *un* qui, donnant à manger à toute une ville, m'a mis en un rang d'où il n'a excepté personne. »

On lit même dans les œuvres en prose de Rabelais : « *Un* qui n'avait jamais sorti de Corinthe... »]

11 bis. L'adjectif indéfini **aucun**, formé du précédent, a le sens de *quelqu'un*, lorsqu'il n'est pas accompagné d'un adverbe négatif; mais il ne s'emploie plus guère en ce sens que dans les phrases interrogatives ou dubitatives. *Ex.* : de tous ceux qui se disent mes amis, *aucun* m'a-t-il secouru? — Je doute qu'*aucun* de ces arrogants fasse ce qu'il dit.

Ont-ils dans notre armée aucun commandement? (CORNEILLE.)

(ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Aucun*, anciennement *alqun*, *alqun*, vient de *aliquem unum* (*quelqu'un*), et par conséquent n'avait nullement, à l'origine, le sens négatif. — Dans l'ancien français on disait *aucuns* et quelquefois *d'aucuns*, pour *quelques-uns*. *Ex.* : « *Aucuns* disent..... » (MONTAIGNE.) On trouve encore en ce sens chez La Fontaine :

Phèdre était si succinct qu'*aucuns* l'en ont blâmé.]

Aucun est, du reste, plus ordinairement employé avec une négation ou une locution restrictive comme *sans*. *Ex.* :

Que chacun se retire, et qu'*aucun* n'entre ici. (CORNEILLE.)

Sans me nommer pourtant en *aucune* façon. (MOLIÈRE.)

Dans les réponses, la négation peut être sous-entendue. *Ex.* : Apercevez-vous quelque vaisseau? — *Aucun* (c.-à-d. je n'en aperçois *aucun*).

REMARQUE. — *Aucun*, dans le sens de *pas un*, se met rarement au pluriel, excepté avec les substantifs qui ne s'emploient qu'au pluriel, soit en général, soit dans un sens déterminé. *Ex.* : « Ils ne donnent *aucunes* bornes à leurs attentats. » (BOSSUET.)

Jamais sans doute *aucunes* larmes

N'obscurciront pour eux le ciel. (LAMARTINE.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle on mettait plus fréquemment qu'aujourd'hui *aucun* au pluriel, même avec un substantif qui avait un singulier ou dont le sens n'était pas changé par le nombre. *Ex.* :

J'ai vu beaucoup d'hymens : *aucuns* d'eux ne me tentent.
(LA FONTAINE.)

Aucuns monstres, par moi domptés jusqu'aujourd'hui,

Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui. (RACINE.)

« Rome n'imposait *aucunes* lois générales. » (MONTESQUIEU.)

« Je n'ose faire *aucuns* projets. (VOLTAIRE).]

II. Règles d'accord de l'adjectif.

§ 209. On a vu (§ 175) que l'adjectif et le participe passé, seuls ou accompagnés de l'auxiliaire *être*, s'accordent en genre et en nombre avec les noms ou pronoms auxquels ils se rapportent.

A cette règle générale il faut ajouter :

1° Que, si l'adjectif et le participe se rapportent à plusieurs noms ou pronoms du singulier, ils se mettent au pluriel, surtout quand ces noms ou pronoms sont unis par la conjonction *et*; *Ex.* : le père et le fils sont *très unis*, *très estimés*;

2° Que, si les substantifs sont de genres différents, l'adjectif et le participe se mettent au pluriel masculin; *Ex.* : le père et la mère sont *bons*.

REMARQUE I. — Quand plusieurs substantifs se suivent, sans conjonction, l'adjectif peut ne s'accorder qu'avec le dernier. *Ex.* :

Mais le fer, le flambeau, la flamme est *toute prête*.

(RACINE, *Iphigénie*.)

REMARQUE II. — Quand deux substantifs sont unis par la conjonction *ou*, l'adjectif et le participe s'accordent avec le dernier, si l'un des substantifs exclut l'autre; avec les deux, s'il n'y a pas exclusion. *Ex.* :

1° Accord avec le dernier :
Cet homme est d'une simplicité ou d'une dissimulation *incroyable*.

2° Accord avec les deux :
Je crois cet homme ou son fils *exposés* à de grands dangers.

REMARQUE III. — Quand les substantifs sont de genres différents, le substantif masculin s'énonce en général le dernier, surtout lorsque l'adjectif n'est pas attribut, c'est-à-dire n'est pas joint au substantif par le verbe *être*, et qu'il n'a pas la même terminaison au féminin qu'au masculin. *Ex.* : Ils ont l'humeur et le goût *différents*.

* Cette règle n'est pas absolue. Racine a pu dire :

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes,
Vont prendre la parole, et prêts à m'accuser...

[* HISTOIRE. — Jusqu'au XVII^e siècle, la règle la plus généralement adoptée était que l'accord de l'adjectif avait lieu avec le dernier substantif seulement. Palsgrave, qui la donne le premier, dans son *Esclarcissement de la langue françoise* (1530); cite les exemples suivants : *par consentement et délibération générale; par la persuasion et enhortement fraudulent*. C'est encore la règle posée par Vaugelas dans la Remarque sur un *adjectif avec deux substantifs de différents genres* : « On demande s'il faut dire : Ce peuple a le cœur et la bouche *ouverte* ou *ouverts* à vos louanges. M. de Malherbe disoit, qu'il falloit éviter cela comme un escueil... Mais il n'est pas question pourtant de gauchir tousjours aux difficultez, il les faut vaincre et establir une règle certaine pour la perfection de nostre langue... Comment dirons-nous donc? Il faudroit dire *ouverts*, selon la grammaire latine qui en use ainsi... Mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder... Je voudrais donc dire *ouverte*, parce qu'ordinairement on parle ainsi, qui est la raison décisive. »]

REMARQUE IV. — Quand les substantifs sont des noms de choses, l'accord de l'adjectif peut se faire avec le dernier substantif seulement, surtout si l'on veut appeler spécialement l'attention sur ce dernier. *Ex.* :

Armez-vous d'un courage et d'une foi *nouvelle*. (RACINE.)

REMARQUE V. — Dans les adjectifs composés de deux adjectifs, ou d'un adjectif et d'un participe, les deux parties s'accordent. *Ex.* : des poires *aigres-douces*; des enfants *premiers-nés*; des filles *aveugles-nées*.

Il n'y a exception que lorsqu'un des deux adjectifs ou même les deux sont au neutre et pris adverbialement. (Voy. § 213, 4^e, et § 214.)

REMARQUE VI. — L'adjectif reste au singulier, même avec un verbe au pluriel, après les pronoms *nous*, *vous*, quand ces pronoms désignent une seule personne. *Ex.* : *vous êtes bien jeune*, mon ami. — Allons, mon ami, *soyons raisonnable*.

REMARQUE VII. — L'adjectif *tout*, placé sans article devant les noms de villes pour désigner, non les villes mêmes, mais le peuple de ces villes, se met au masculin (ou au neutre) et reste invariable. *Ex.* :

« *Tout Smyrne* ne parlait que d'elle. » (LA BRUYÈRE.)

« *Tout Rome* est consterné. » (VERTOT.)

§ 210. Quand l'adjectif se trouve avec un substantif collectif, il peut s'accorder de deux manières :

1° Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur ce nom ; 2° il s'accorde avec le complément de ce collectif, si la pensée se porte sur le complément. *Ex.* :

1° ACCORD	2° ACCORD
<p>avec le nom collectif :</p> <p>J'ai vu une <i>multitude</i> de poissons <i>prodigieuse</i>.</p>	<p>avec le complément du collectif :</p> <p>J'ai vu une <i>multitude</i> de poissons pris d'un coup de filet.</p>

[* HISTOIRE. — Racine applique cette règle à la locution collective *tant de* : *Ex.* :

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois. (Phèdre.)

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée? (Esther.)

Je sais que tant d'amour n'en peut être effacé. (Bérénice.)

(On a vu plus haut qu'*amour*, au singulier, était resté féminin en poésie, § 181, 2).

Racine applique même cette règle dans la phrase suivante : « Il y a peu d'auteurs que le ciel ait regardé aussi favorablement. » Aujourd'hui, après la locution *peu de*, l'accord a lieu tantôt avec le mot *peu*, tantôt avec son complément (Voy. § 273, REM. II, et 357, REM.), et il aurait lieu ici avec le complément.]

REMARQUE. — L'adjectif s'accorde toujours avec le complément des locutions collectives *beaucoup de*, *assez de*, *peu de*, *bien des*, *la plupart des*, *la plus grande partie des*, etc. *Ex.* : Beaucoup de personnes, peu de personnes sont venues ici.

§ 210 bis. La règle est la même quand l'adjectif se construit après deux substantifs dont l'un est le complément de l'autre. *Ex.* :

<p>Des peaux de renards <i>iannées.</i></p> <p>Une table d'acajou <i>massive.</i></p>	<p>Des peaux de renards <i>bleus.</i></p> <p>Une table d'acajou <i>massif.</i></p>
---	--

§ 211. Lorsque la locution *avoir l'air* est suivie d'un

adjectifs, l'accord peut se faire de deux manières : 1° l'adjectif s'accorde avec le mot *air*, quand ce mot a toute sa signification (*mine, expression de la physionomie*); 2° il peut s'accorder avec le sujet du verbe, quand *avoir l'air* signifie seulement *paraître, sembler, etc.* *Ex.* :

Elle a l'air <i>spirituel, railleur,</i> <i>majestueux, hautain.</i>	Elle a l'air <i>douce, généreuse,</i> <i>embarrassée; fâchée de ce</i> <i>qu'elle vient d'apprendre.</i>
---	--

Dans le second cas, on dira plus explicitement et plus régulièrement : *elle a l'air d'être douce, généreuse, etc.*

Exceptions aux règles d'accord.

§ 212. Les locutions *grand'mère, grand'route, grand-messe, pas grand'chose*, déjà vues (§ 46), forment des mots composés, dont la première partie reste invariable au pluriel comme au singulier. On dit : *des grand'mères, des grand'routes, des grand'messes.*

§ 212 bis. * Certains adjectifs ne s'emploient qu'au masculin ; *Ex.* : (nez) *aquilin*, (pied) *bot*, (homme) *fat*, (papier) *vélin*.

D'autres sont usités seulement au féminin ; *Ex.* : (faim) *canine*, (prière) *mentale*.

Quelques-uns n'ont pas au féminin de forme distincte du masculin ; *Ex.* : (homme ou femme) *dispos, grognon*.

§ 212 ter. * De même que l'article (§ 199 bis), et aussi par suite d'une ellipse, l'adjectif féminin se met quelquefois avec un nom masculin, et l'adjectif masculin avec un nom féminin (*un garde-française*, c'est-à-dire un soldat de la garde française; *un grand'croix*, un dignitaire décoré de la grand'croix; *fin courant*, fin du mois courant).

Adjectifs et participes passés au neutre, invariables.

§ 213 Quelques adjectifs et quelques participes passés peuvent s'employer au neutre ; en conséquence, ils restent invariables. Nous avons déjà remarqué cette particularité pour les adjectifs *même, quelque* et *tout* (§ 208, n° 4, 8 et 10). Il faut y ajouter les suivants :

1° Les participes passés **approuvé, attendu, ci-**
COURS SUP. 15

inclus, ci-joint, excepté, non compris, passé, supposé, vu, restent invariables quand ils sont placés devant le substantif et au commencement de la phrase. Ex. :

Approuvé l'écriture ci-dessus. Non compris la somme de... Ci-joint les pièces. Excepté les enfants. Au contraire on dit : la somme de... non comprise, les enfants exceptés, les pièces ci-jointes, la copie ci-jointe, la maison non comprise. (Voy. la Syntaxe du participe passé.)

REMARQUE. — Si ces participes sont placés au milieu d'une phrase avec un substantif employé sans article, ils sont également invariables. Ex. : vous trouverez *ci-joint* copie du procès.

Mais si le substantif est précédé de l'article, le participe prend l'accord. Ex. : vous trouverez *ci-jointe* ou *ci-incluse* la copie de sa lettre.

2° Les adjectifs **nu** et **demi** restent invariables quand ils sont placés devant les substantifs. Ex. : *nu-pieds, nu-tête.*

REMARQUE I. — Quand *nu* et *demi* précèdent ainsi les substantifs, ils y sont joints par un trait d'union.

Demi, placé après un nom au pluriel, reste au singulier, parce qu'il est bien évident que c'est le singulier du substantif qui est sous-entendu. Ex. : *deux heures et demie.*

Ainsi l'on écrira : une *demi-heure*, — une heure et *demie*.

On écrira de même : une *demi-récolte*. *Demi* s'emploie encore adverbiallement devant un adjectif ou un participe (Ex. : *demi-morte*), et dans la locution à *demi* (à demi morte.)

[* HISTOIRE. — Cette règle sur l'adjectif *demi* est postérieure au XVI^e siècle. On la trouve pour la première fois dans les *Remarques* de Vaugelas. Elle n'était pas encore bien établie à la fin du XVII^e siècle ; car on lit dans Fénelon : « La raison qui se borne à s'accommoder des choses raisonnables n'est qu'une *demie-raison* »]

REMARQUE II. — *Mi* et *semi* sont des adverbes ou des préfixes, par conséquent sont toujours invariables; *mi* est toujours joint au mot suivant par un trait d'union. *Ex.* : *La mi-carême*, *la mi-août*, *la mi-octobre*, *à mi-jambe*, etc.; les opinions étaient *mi-parties*, c.-à-d. *partagées par la moitié*; des fleurs *semi-doubles*, un recueil *semi-périodique*; *mi* se retrouve dans *midi*, *minuit*, *milieu* et *parmi* (§ 152).

[*ORIGINES LATINES. — *Demi* vient de *dimidium*, *mi* de *medium*; *semi* du préfixe *semi*, qui a donné *semiplenus*, *semirutus*, etc. — *Midi* est pour *medium diem*, *minuit* pour *mediam noctem*, *milieu* pour *medium locum*.]

REMARQUE III. — Quand l'adjectif *nu* est précédé de l'article ou mis sans article après le substantif, il est soumis aux règles d'accord, par exemple dans la locution : *aller les pieds nus*; *aller pieds nus*; *la nue propriété* (c'est-à-dire la propriété d'un immeuble sans les revenus).

REMARQUE IV. — On dit de même : *haut la main* et *la main haute*. — Vous recevrez *franc de port* la lettre que je vous envoie; et vous recevrez cette lettre *franche de port*.

REMARQUE V. — C'est par suite de la même règle qu'on dit : *plein la cave*, et que l'adjectif *sauf* est devenu une préposition, comme les participes passés *attendu*, *excepté*, etc.

[HISTOIRE. — Il en est de même de *hormis*, qui s'écrivait primitivement *hors mis* (Voy. § 152).]

REMARQUE VI. — L'ancien adjectif *feu*, signifiant *décédé*, suit à peu près la même règle que l'adjectif *nu*; il reste invariable quand il est mis avant l'article et le substantif, mais varie quand il se place entre ces deux mots. *Ex.* : *feu la reine*, *la feue reine*.

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Feu* vient de *functum*, abréviation de *defunetum*, qui a donné *défunct*; mais ce dernier mot est de formation savante, et ne se trouve guère avant le xv^e siècle. *Feu* est au contraire des premiers temps de la langue française; dans le patois berrichon, on a *funct*, qui est plus conforme à l'étymologie.

Les règles de *nu* et de *feu* sont postérieures au xvii^e siècle. Racine écrivait *nus pieds*. L'Académie écrivait *feue la reine*, en 1694, et n'a écrit *feu la reine* que dans l'édition de 1762.]

Aux adjectifs précédemment cités on doit joindre l'adjectif *pis*, employé au neutre au XVII^e et au XVIII^e siècle : « La prose est *pis* encore que les vers. » (MOLIÈRE). « Des choses inutiles et même *pis*. » (MONTESQUIEU.) *Pis*, c'est-à-dire *quelque chose de pis*. [GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Plusieurs de ces tours sont des latinismes ou des hellénismes. Ainsi *nu-pieds*, *nu-tête*, *haut la main* rappellent *nudus pedem*, *γυμνὸς τὴν κεφαλήν*, etc.]

3° L'adjectif **possible** reste invariable dans les locutions superlatives : *le plus*, *le mieux*, *le moins*. *Ex.* : il ne faut pas lire le plus de livres *possible*, mais les meilleurs *possible*.

En dehors de ces locutions, cet adjectif reste soumis à l'accord. *Ex.* : il a éprouvé tous les malheurs *possibles*.

[* HISTOIRE. — *Possible* s'est pris adverbialement avec le sens de *peut-être*, dans l'ancien français et dans La Fontaine :

... Votre mort;

Au moins de vos enfants (car c'est tout un aux mères),
Ne tardera *possible* guères.]

4° Les adjectifs composés qui désignent la couleur restent invariables. *Ex.* : des cheveux *châtain-clair*, des yeux *bleu-foncé*, une barbe *blond-cendré*, de la soie *gros bleu*, une robe *gris perle*, des souliers *rose tendre*, etc. Ce sont en quelque sorte des locutions adverbiales, comme les substantifs qui ont la même signification (§ 180, REM. III).

§ 214. Il faut voir aussi des adjectifs neutres dans la première partie des adjectifs composés comme *nu-proprétaires*, *nouveau-né* (on dit des enfants *nouveau-nés*, c'est-à-dire *nouvellement nés*) ; *clair-semé* (de l'herbe *clair-semée*, c'est-à-dire *semée clair*) ; *court-vêtu*, etc. De même dans la seconde partie des adjectifs composés comme *gagne-petit*, *trotte-menu*, etc.

Quelquefois, l'accord a lieu pour les deux parties des adjectifs composés : 1° parce que le deuxième adjectif ou le participe est pris substantivement. *Ex.* : une *nouvelle mariée*, des *nouveaux venus*, des *nouveaux débarqués* ; 2° par une raison d'euphonie. *Ex.* : des roses *fraîches cueillies*, etc.

Selon l'Académie, il faudrait écrire : des enfants *mort-*

nés. Il semble plus logique d'écrire *morts-nés*, comme *premiers-nés*, etc. (Voy. § 209, REM. V).

§ 214 bis. Il faut encore voir des adjectifs neutres ou des adjectifs pris adverbialement :

1° Dans les locutions comme celles-ci : il fait *beau*, il fait *doux*, il fait *sec*, il fait *noir* comme dans un four ; avoir *beau* dire et *beau* faire ; parler *clair*, *net*, *haut*, *bas* ; chanter *juste* ; dire *bien haut* ; crier *fort* ; marcher *ferme et droit* ; cette fleur sent *bon* ; cette étoffe se vend *cher* ; les balles pleuvaient *dru* comme grêle ; vous serez hachés *menu* ; plusieurs harangueurs sont demeurés *court* ; *bel et bien*, *tout doux* ; filer *doux* ; faire *pis* ; manger *tout son saoul* ; en avoir *son content* ; *tout beau* ! etc.

2° Dans d'autres locutions, où l'adjectif joue le rôle d'un substantif et ne peut être qu'au genre neutre : le *beau*, le *vrai*, le *grand*, le *sublime*, le *général*, le *particulier*, etc.

Promettre est *un*, et tenir est *un autre*.

3° Dans le mot *bref*, qui signifie *pour parler brièvement*, et (comme on disait autrefois) *pour le faire court*.

REMARQUE I. — Peut-être faut-il voir aussi un neutre dans l'emploi d'autres adjectifs accompagnés de l'article : *le latin*, *le grec*, *le français*, *l'anglais*, etc. Allez par *le plus court*. Faites ce que je vous dis, c'est *le plus sûr*, etc. Il est vrai qu'on peut aussi supposer ici l'ellipse des substantifs masculins *langage*, *chemin*, *parti*, etc. Mais il est difficile de voir l'ellipse d'un substantif dans la locution *c'est tout un*.

REMARQUE II. — La locution *se faire fort* a été fort discutée. Selon la plupart des grammairiens, *fort* serait adverbe et invariable ; mais cette décision est contestée et paraît très contestable. (Voy. HISTOIRE.)

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La plupart de ces emplois de l'adjectif neutre sont des latinismes. En effet, on disait, en latin, non-seulement *pulchrum*, *verum*, *magnum*, mais encore, à l'imitation du grec, *torvum tueri*, *dulce ridentem*, *dulce loquentem*, etc. (Voy. § 145.)

L'imitation des premiers de ces latinismes est fréquente au

XVI^e et même au XVII^e siècle : « Quand on vit le semblable advenir... » (AMYOT.) « A plus forte raison doit-on faire le semblable... » (PASQUIER.) « Ils requièrent deux choses de nous... Quant au premier, je confesse... » (CALVIN.) « On voit bien que le gros de l'épître est très-sérieux. » (FÉNELON.) « L'autre, à l'opposite, est d'un naturel cruel et malin. » (BOSSUET.) « Pour vous le faire court, voici la sentence qu'il leur prononce. » (Id.).

Il est difficile de ne pas voir également une trace du genre neutre dans l'adjectif invariable de deux phrases de M^{me} de Sévigné : « Je trouve bien plaisant la petite course dont les deux jambons de M. de Luxembourg font le prix. » (C'est comme s'il y avait : chose bien plaisante). « Quoique l'expérience de notre bon abbé fût tout chaud, » c.-à-d. chose toute récente.

M. Littré (*Dictionnaire*) pense et, selon nous, avec raison, que dans la locution *se faire fort*, *fort* est adjectif et par conséquent doit être sujet à l'accord. Ce qui a induit en erreur les grammairiens, c'est qu'une femme pouvait dire autrefois *je me fais fort*, par la raison qui a fait dire *mère grand* et *grand mère* (§ 46, ORIG. LAT.) Mais il ne s'ensuit pas que *fort* soit adverbe ; car cette locution n'est explicable qu'autant que *fort* est entendu comme adjectif : d'ailleurs on le trouve considéré comme tel, et avec accord, dans les écrivains antérieurs au XVII^e siècle. *Ex.* : « Ils se faisoient *forts* de ceux de Rhodes. » (BOUCICAUT.)

L'effet reçu de tes premiers efforts

De tes hauts faits advenir nous fait *forts*. (CL. MARBOT.)

Emploi particulier de l'adjectif féminin.

§ 215. Quelques adjectifs s'emploient au féminin dans diverses locutions adverbiales, par suite d'une ellipse de quelque nom féminin. *Ex.* :

Habit à la française (c'est-à-dire à la mode française) ;

Attendez-vous à la pareille (c.-à-d. à une pareille manière d'agir) ;

Il m'en a conté de bonnes (c.-à-d. de bonnes histoires) ;

J'en ai appris de belles (c.-à-d. de belles histoires) ;

Il a recommencé de plus belle (c.-à-d. d'une plus belle manière) ;

Il a fait des siennes (c.-à-d. de ses fantaisies, de ses folies) ;

Nous avons fait des nôtres (c.-à-d. de nos fantaisies) ;

En voici bien d'une autre (c.-à-d. une chose surprenante) ;

Vous me *la* baillez *belle*; vous me *la* baillez *bonne* (*c.-à-d.* une belle, une bonne histoire);

Vous l'avez *belle* (*c.-à-d.* une belle occasion);

Vous l'avez manqué, échappé *belle* (*c.-à-d.* une circonstance favorable ou périlleuse)

III. Compléments de l'adjectif.

§ 216. Les principales prépositions qui peuvent unir les adjectifs à leur complément sont *de*, *à*, *pour*, *sur*, *envers*, etc. La préposition qui doit être employée pour chaque adjectif est réglée par l'usage. *Ex.* :

Plein *de* bonté; utile *à* tous; bon *pour* ou *envers* tous, etc.

REMARQUE I. — Un certain nombre d'adjectifs, ayant un sens précis et complet, ne prennent pas de complément. *Ex.* : *affable*, *téméraire*, *timide*, etc.

REMARQUE II. — Quelques-uns prennent, en poésie et dans le style soutenu, des compléments qui les détournent de leur sens ordinaire. *Ex.* : *affamé de gloire*, *ivre d'orgueil*, *muet de terreur*, *sourd aux prières*, *aveugle sur ses défauts*, etc.

Muet *à mes soupîrs*, tranquille *à mes alarmes*. (RACINE.)

REMARQUE III. — L'adjectif *propre* est uni, en général, à son complément par la préposition *à*. *Ex.* : *propre à divers usages*.

Quelquefois il est suivi de la préposition *de*; mais seulement quand il a le sens de *particulier*, *spécial*, *exclusif*. *Ex.* : Ce sable est le terrain *propre de cette* plante. (DICT. ACAD.) En réalité, *de* marque alors le complément du substantif plutôt que celui de l'adjectif *propre*.

REMARQUE IV. — Divers compléments d'adjectifs sont marqués par les prépositions *à* et *de* suivies d'un infinitif. *Ex.* : enclin *à médire*; assuré *de vaincre*.

Avec la préposition *à*, cet infinitif a tantôt le sens actif, tantôt le sens passif. *Ex.* :

<p>1° <i>Sens actif</i> :</p> <p>Homme sujet <i>à changer</i> d'avis ; -- facile <i>à recevoir</i> des impressions ; Fleur belle <i>à ravir</i>.</p>	<p>2° <i>Sens passif</i> :</p> <p>Chose triste <i>à dire</i>, <i>à penser</i> ; -- difficile <i>à croire</i> ; Homme facile <i>à tromper</i> ; -- fou <i>à lier</i>.</p>
--	---

REMARQUE V. — Quelquefois les prépositions *à* et *de* s'emploient après le même adjectif, avec des sens différents ou des nuances du même sens. *Ex.* :

<p>1° Avec <i>à</i></p> <p>— <i>Paresseux à</i> .</p> <p>Il est <i> paresseux à se lever</i>. (<i>Paresseux à</i> semble plus tôt indiquer une disposition générale ; <i> paresseux de</i>, une disposition particulière.)</p> <p>— <i>Prêt à</i> :</p> <p>Plus <i>prêt à</i> tenir sa parole qu'<i>à</i> la donner. (FLÉCHIER.)</p> <p>(<i>Prêt à</i> indique une disposition générale.)</p>	<p>2° Avec <i>de</i></p> <p><i>Paresseux de</i> :</p> <p>Un spectateur toujours <i> paresseux de</i> applaudir. (BOILEAU.)</p> <p><i>Prêt de</i>, qui est tombé en désuétude, indiquait une disposition particulière.</p>
---	--

Prêt à s'oppose plutôt aujourd'hui à la locution *près de*, dont le sens est fort différent : *prêt à* signifie *disposé à* ; *près de* signifie *sur le point de*. *Ex.* :

<p>Ce malade est <i>prêt à mourir</i>.</p>	<p>Ce malade est <i>près de mourir</i>.</p>
--	---

[* HISTOIRE. — La différence entre *prêt à* et *près de* n'était pas encore établie au XVII^e ni même au XVIII^e siècle. On connaissait la locution *près de*. *Ex.* :

Si baigné de son sang et si *près de* mourir. (CORNEILLE.)

Mais on disait aussi et même plus souvent *prêt à*, *prêt de*, dans le sens de *près de*. *Ex.* :

1. — Un grand destin commence, un grand destin s'achève :
 L'Empire est *prêt à* choir et la France s'élève. (CORNEILLE.)

« La victoire demeura longtemps douteuse, et les Romains furent prêts à céder; mais ils réparèrent leur flotte. » (BOSSUET.)
 « Numérius fut prêt à perdre les yeux. » (*Id.*) « Rome, prête à succomber, se soutient principalement par la constance et par la sagesse du Sénat. » (*Id.*)

2. — Peut-être que l'onzième est prête d'éclater. (CORNEILLE.)

« Il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent prêts de rendre pour obtenir le titre d'alliés de Rome. » (MONTESQUIEU.)

Du reste, plusieurs adjectifs ont marqué autrefois leurs compléments par des prépositions différentes de celles qui les marquent aujourd'hui. Ainsi Vaugelas disait : « La cour n'est pas suffisante toute seule de servir de règle. » On dit aujourd'hui *suffisant pour*. Et La Fontaine :

Celui de qui la tête au ciel était voisine.

(Voy. le chapitre des prépositions, § 402 et suiv.)]

§ 217. Quand deux adjectifs admettent après eux la même préposition, ils peuvent avoir le même complément. *Ex.* : ce maître est *utile* et *cher* à ses élèves.

Mais quand plusieurs adjectifs se suivent et demandent des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. *Ex.* : ce maître est sévère *pour* ses élèves et cependant *cher* à tous.

CHAPITRE IV.

SYNTAXE DU PRONOM.

§ 218. — En général le pronom est simplement, comme son nom l'indique, mis à la place du nom dans la phrase.

Mais quelquefois sa signification est plus étendue et résume toute une proposition. *Ex.* :

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il? — *Moi.*

Ce *moi* de la Médée de Corneille signifie : *je reste, à moi seule, contre tant d'ennemis.*

C'est surtout le pronom neutre *le* qui tient la place d'une proposition (Voy. § 244).

§ 219. Il y a corrélation entre la plupart des pronoms et des adjectifs déterminatifs; par exemple entre :

Les adjectifs possessifs (*mon, ton, son, etc.*) et les pronoms possessifs (*le mien, le tien, le sien*) ;

De même entre les adjectifs démonstratifs (*ce, cet*) et les pronoms démonstratifs (*celui, celle, ce*) ;

De même entre les adjectifs interrogatifs et conjonctifs (*quel, quelle*) et les pronoms interrogatifs et conjonctifs (*qui, que, quoi*) ;

De même encore entre les adjectifs indéfinis (*un, aucun, chaque, etc.*) et les pronoms indéfinis (*on, personne, rien, etc.*).

Mais les pronoms se distinguent toujours des adjectifs en ce qu'ils tiennent lieu d'un nom, et n'en peuvent être accompagnés, tandis que les adjectifs doivent toujours être suivis d'un nom ou supposent l'ellipse d'un nom.

1° DES PRONOMS PERSONNELS.

I. *Les pronoms personnels, sujets ou compléments.*

§ 220. Les pronoms personnels remplissent dans la proposition les fonctions de sujet, de complément direct ou de complément indirect.

Quelques-uns ont des formes spéciales pour chacune de ces fonctions. Ainsi, *je, tu, il, ils* sont exclusivement employés pour marquer le sujet ; *me, te, le, les, lui, leur*, pour marquer les compléments (direct ou indirect).

Moi, toi, lui, eux s'emploient ordinairement comme compléments indirects, et cela même quelquefois sans préposition. (*Ex.* : répondez-moi. — Je lui dirai. — C'est à eux que je parle.)

Mais ils s'emploient aussi comme compléments directs et comme sujets dans les propositions interrogatives, exclamatives, elliptiques, dans les réponses, ou pour redoubler les sujets *je, tu, il*, et les compléments directs *me, te*. *Ex.* : qui accuse-t-on ? — *Eux* et *toi*. — Est-ce *lui* ou *moi* ? — *Moi*, que j'aille trahir la foi jurée ! — Je pense ainsi, mais *lui* pense autrement. — Et vous, pensez-vous comme *moi* ?

— *Je vous le dis, moi.* — Voulez-vous *me* perdre, *moi*, votre allié? — Il s'aime et n'aime que *lui*.

* Une même phrase montrera le pronom *lui* employé comme complément indirect et comme sujet : « Il se fait *peine à lui-même, lui* qui s'était tant aimé. » (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Aujourd'hui le pronom personnel, sujet ou complément, doit toujours être exprimé. Dans l'ancienne langue, et jusqu'aux premières années du XVII^e siècle, il était souvent omis, par souvenir du latin. *Ex.* :

Et *n'eusse point languir* pour une autre beauté. (DESPORTES.)

Et plus vous criez haut, plus *estes* gens de bien. (BONSARD.)

« Le courage leur crut aussi, et *devinrent* hommes asseurez et hardiz. » (AMYOT.) On trouve encore chez Malherbe : « N'ai-je jamais vu personne qui...? *Si ai.* » « *Veuille ou non, il est* contraint de le faire. »

Le pronom neutre *il* pouvait aussi être supprimé devant les verbes impersonnels ou employés impersonnellement. *Ex.* : « *Et ne se faut pas esmerveiller* de l'incertitude de sa mort. » (AMYOT.)

Et *ne vous doit chaloir* ni de qui ni combien. (BONSARD.)

« Trois jours *y avoit.* » (MONTAIGNE.) « *Faut*, mon cœur, que vous ayez l'amertume. » (MALHERBE.)

Dans le langage populaire ces suppressions se font encore : « *faut pas faire cela... Tant y a que...* »

L'omission du pronom de la 3^e personne, complément direct, était fréquente au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e. *Ex.* : « Le consul *lui octroya.* » (AMYOT.) — « Et tirant de son bras le bracelet qu'il y portait, *lui jeta*, et son escu après. » (*Id.*) Rien de plus fréquent dans les *lettres* de ce temps : « Je le *garde pour lui* montrer quelque jour. » (VOITURE.) « Dieu veut notre cœur, nous ne voulons pas *lui donner.* » (SÉVIGNÉ.) « Elle m'avait fait une collation ; je *lui rendis.* » (*Id.*) Cette omission était encore de mise au temps de Vaugelas, qui la condamna d'une manière absolue (t. I, p. 95) et contribua sans doute à établir la règle, qui est de toujours exprimer les pronoms personnels, qu'ils fassent fonction de sujet ou de complément.]

* REMARQUE I. — Les pronoms personnels ne peuvent, pas plus que les autres pronoms (Voy. § 247), être accompagnés d'un adjectif.

[* HISTOIRE. — Cette règle n'existait pas dans l'ancienne langue, au moins d'une manière absolue, comme le prouve une vieille formule, que l'usage a conservée jusqu'à nous : « *Je, sousigné.* » Tandis que le pronom de la première personne, *moi*, est le seul qui se construise aujourd'hui avec un *qui*, au XVI^e siècle, on construisait aussi le pronom conjonctif directement après le pronom personnel *je*. Ex. : « Je suis le tiers *qui croyais* être le premier. » (*Heptaméron.*) On trouve encore dans Malherbe : « Comment le supporterai-je, *qui* ne puis pas supporter le vin ? »

*Je, qui chantai jadis Typhon,
D'un style qu'on trouva bouffon.* (SCARBON.)

REMARQUE II. — Les pronoms *moi*, *toi* ne sont employés comme sujets, en dehors des phrases interrogatives, que lorsqu'ils sont redoublés par quelque autre pronom de la même personne. Il en est de même, en général, de *lui* et *eux*. Ex. :

Moi, des bienfaits de Dieu, je perdrais la mémoire! (RACINE.)

*Et moi, qui l'amenai triomphante, adorée,
Je m'en retournerais seule et désespérée!* (Id.)

[* HISTOIRE. — Cette règle de répéter par *je*, *tu*, *il* les pronoms *moi*, *toi*, *lui*, etc., n'était pas absolue au XVII^e siècle. Ex. : « Peut-être *moi* qui existe, *n'existe* ainsi que par la force d'une nature universelle. » (LA BRUYÈRE.)]

REMARQUE III. — Quand le pronom de la 1^{re} personne du singulier doit être accompagné, soit d'un adjectif, soit d'un conjonctif, soit d'une apposition, il ne peut être exprimé que par *moi*, excepté dans la formule signalée plus haut, *je soussigné*. On dit : *Moi, son ami, son conseiller... Moi, qui vous parle...*

[ORIGINES LATINES. — Les origines latines des différentes formes des pronoms personnels français rendent compte des fonctions qu'ils remplissent, comme sujets ou comme compléments directs ou indirects ; il faut noter toutefois que, le *cas sujet* de l'ancien français ayant presque entièrement disparu pour faire place au *cas régime*, le pronom *sujet* s'est, pour la 3^e personne du pluriel, confondu avec le pronom complément direct. Si, comme compléments indirects, *lui*, *leur*, et quelque-

fois moi, toi, s'emploient sans préposition (*Ex.* : je *lui* parle, répons-*moi*), c'est qu'ils représentent, en latin, des *cas obliques*. *Ex.* :

1 ^o SUJET	2 ^o COMPLÈMENT DIRECT	3 ^o COMPL. INDIRECT
1 ^{re} personne : je, <i>ego</i> nous, <i>nos</i>	me, <i>me</i> nous, <i>nos</i>	moi, <i>mihi</i> nous, <i>nobis</i>
2 ^e personne : tu, <i>tu</i> vous, <i>vos</i>	te, <i>te</i> vous, <i>vos</i>	toi, <i>tibi</i> vous, <i>vobis</i>
3 ^e personne : il, <i>ille, illud</i> elle, <i>illa</i> ils, elles <i>illi, illas</i>	le, <i>illum, illud</i> la, <i>illam</i> les, eux, elles <i>illos, illas</i> se, <i>se</i>	lui <i>illi huic</i> leur <i>illorum</i> sibi soi,

§ 221. — La place et l'emploi des pronoms personnels donnent lieu à plusieurs remarques.

II: Place des pronoms personnels dans la phrase.

§ 222. REMARQUE I. — Les pronoms personnels faisant fonction de sujet se mettent avant le verbe, excepté :

1^o Dans les interrogations (§ 104). *Ex.* : venez-*vous*?

2^o Dans les phrases exclamatives. *Ex.* :

Dieux ! que ne suis-*je* assise à l'ombre des forêts ! (RACINE.)

3^o Dans certaines formules employées pour citer des paroles prononcées par une autre personne. *Ex.* : dit-*il*, répondit-*il*, reprit-*il*, s'écria-*t-il*, etc.

4^o Dans les propositions suppositives comme eussé-*je*, dussé-*je*, etc. (Voy § 302, REM.)

§ 223. REMARQUE II. — Dans certaines formules interrogatives, le pronom personnel sujet peut rester avant le verbe. *Ex.* : ainsi, vous venez ? (ce qui équivaut à : n'est-ce pas que vous venez ?).

On peut placer le pronom personnel sujet, soit après, soit avant le verbe, quand il y a dans la phrase les conjonctions ou adverbes suivants : *aussi, en vain, peut-être, toujours, à peine, encore, etc.* *Ex.* : à peine étiez-vous né.

A peine nous sortions des portes de Trézène. (RACINE, *Phèdre.*)

§ 224. REMARQUE III. — Pour les pronoms personnels faisant fonction de compléments directs ou indirects, il faut distinguer l'emploi et la place de ces deux espèces de compléments dans les propositions impératives ou non impératives.

1° Dans les propositions non impératives, avec ou sans négation, les pronoms servant de complément direct ou indirect se mettent toujours avant le verbe. *Ex.* :

Je l'estime. Je ne l'estime pas. — Je le lui ai dit.

Cependant ces pronoms doivent se placer après le verbe, s'ils sont accompagnés d'un autre complément. *Ex.* :

J'estime son père et lui. — Je l'ai dit à son père et à lui.

On met, comme compléments directs :

Avant le verbe :

me, te, se ; le, la, les.

Après le verbe :

moi, toi, soi.

On met, comme compléments indirects :

Avant le verbe :

me, te, se ; lui, leur.

Après le verbe :

moi, toi, soi ; eux, elles.

Certains verbes veulent être précédés, d'autres suivis des pronoms compléments indirects. *Ex.* :

Vous me parlerez.

Vous songerez à moi.

L'usage décide de ces constructions ; la seconde peut, du reste, toujours s'employer pour la première, quand on veut insister davantage sur l'idée de la personne. *Ex.* :

Avez-vous oublié que vous parlez à moi. (CORNEILLE.)

« Il faut que chacun de vos auditeurs s'imagine que vous parlez à lui en particulier. » (FÉNELON.)

[* HISTOIRE. — Cette dernière construction du pronom personnel, employé comme complément indirect, est moins ordinaire aujourd'hui qu'autrefois ; mais elle était la plus usitée au XVII^e siècle. *Ex.* : « Je parle à vous comme à mon ami. » (MALHERBE.) « Voici comme il faut parler à eux. » (*Id.*) « Il parle à elle en tierce personne. » (*Id.*) « Nous avons des amis qui pourront parler à lui. » (SÉVIGNÉ.) « Voyant que Monsieur préférait un petit secrétaire à lui. » (*Id.*)]

2^o Dans les propositions impératives, les pronoms s'emploient et se placent différemment, selon qu'ils sont compléments directs ou indirects, avec ou sans négation :

S'il y a négation, les pronoms se placent toujours avant le verbe ; et l'on emploie *me*, *te*, même comme compléments indirects. *Ex.* :

Ne *me* trompez pas. — Ne *me* refusez pas cela.

S'il n'y a pas négation, les pronoms se placent toujours après le verbe, avec un trait d'union ; et l'on emploie : 1^o comme compléments directs, *moi*, *toi*, *le*, *la*, *les* ; 2^o comme compléments indirects, *moi*, *toi*, *lui*, *leur*. *Ex.* :

1^o Conduisez-*moi* ; conduisez-*le* ; conduisez-*les*.

2^o Répondez-*moi* ; répondez-*lui* ; répondez-*leur*.

[* HISTOIRE. — Dans les phrases où deux verbes à l'impératif se suivent, et où le second est accompagné d'un pronom complément, les écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècle ont souvent mis ces pronoms avant ce verbe, pour donner plus de précision à la phrase. *Ex.* :

Quittez cette chimère, et *m'aimez*. (CORNEILLE.)

Va, cours, vole et *nous* venge. (*Id.*)

Polissez-le sans cesse et *le* repolissez. (BOILEAU.)

« Taisez-vous et *m'admirez* plutôt que de *me* gronder. » (SÉVIGNÉ.) « Cherchez cette lettre et *me* demandez pardon. » (*Id.*) « Faites donc ces choses, et *en* faites les marchés en hommes de bien. » (*Id.*)

Soldats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (VOLTAIRE.)]

§ 225. REMARQUE IV. — Quand deux pronoms se suivent, faisant fonction, l'un de complément direct, l'autre de complément indirect, ils se mettent toujours tous les deux avant

le verbe au mode indicatif (avec ou sans négation). *Ex.* : je *le lui* ai dit ; -- je ne *le lui* ai pas dit.

Ils se mettent : 1° avant le verbe dans les propositions impératives avec négation ; 2° après le verbe, et avec deux traits d'union, dans les propositions impératives sans négation. *Ex.* :

1° Ne *le lui* dites pas. — 2° Donnez-*nous-les*.

De ces deux pronoms qui se suivent, c'est en général le pronom complément indirect qui se met le premier ; mais *lui*, *leur*, *en*, *y* se mettent toujours après le complément direct. *Ex.* :

On <i>me</i>	}	l'a dit		On <i>le lui</i>	}	a dit.	
On <i>te</i>				On <i>le leur</i>			
On <i>nous</i>				Dites		}	- <i>le-lui</i> .
On <i>vous</i>				Je <i>vous en</i> ramènerai.			- <i>le-leur</i> .
				Je <i>vous y</i> conduirai.			

§ 226. REMARQUE V. — Quand les pronoms personnels sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent de préférence immédiatement avant cet infinitif. *Ex.* :

De quelle trahison pouvez-vous donc *vous plaindre* ?
(MOLIÈRE.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on le mettait le plus souvent avant le premier de deux verbes, dont l'un joue le rôle d'auxiliaire. *Ex.* :

C'est peu d'aller au ciel, je *vous y* veux conduire. (CORNEILLE.)

Est-il un seul moment

Qui *vous puisse assurer* d'un second seulement ? (LA FONTAINE.)

Et votre heureux larcin ne *se peut plus celer*. (RACINE.)

Quel profane, en ces lieux, *s'ose avancer vers moi* ? (Id.)

Soleil, je *te viens voir* pour la dernière fois. (Id.)

III. Emploi des pronoms personnels.

§ 227. Lorsque le pronom *moi* est avec un autre pronom ou un substantif, c'est une règle de politesse, en

français, qu'il s'énonce le dernier. *Ex.* : *vous et moi* ; cette personne *et moi*.

§ 228. Les pronoms *je, me, te, se, le, la* élident leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe dont ils sont sujet ou complément, et qui commence par une voyelle, ou des pronoms *en, y*. *Ex.* : *j'appelle, je t'appelle, il l'appelle, il s'aime, il s'en va, il s'y promène, donnez-m'en.*

* REMARQUE. — Au contraire, quand ces pronoms suivent le verbe, *me, te, le* ne s'élident pas, et leur *e* muet se trouve exceptionnellement frappé de l'accent tonique. On prononce *imite-le, faites-le, envoyez-le* chercher, comme si l'on écrivait *imite-leu, faites-leu, etc.*

[* HISTOIRE. — Cependant quelques poètes ont cru pouvoir considérer cet *e* muet comme s'élidant ou du moins ne se prononçant pas devant une voyelle; ainsi Voltaire a dit : « *Rendez-le à mon amour, à mon vain désespoir.* » — « *Retournez vers le peuple, instruisez-le en mon nom.* »]

§ 229. Les pronoms personnels *moi, me, te, nous, vous* se mettent quelquefois avec un verbe, par une formule explétive qui ne sert souvent qu'à donner du mouvement à la phrase. *Ex.* : *Je te le fustigerai bel et bien. Je vous l'ai fustigé de la belle façon. On nous a tout gâté.*

« *Qu'on me l'égorge tout à l'heure; qu'on me lui fasse griller les pieds; qu'on me le mette dans l'eau bouillante, et qu'on me le pende au plancher.* » (MOLIÈRE, *l'Avare*.)

Prends-moi le bon parti, laisse là tous tes livres. (BOILEAU.)

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — La même tournure se trouve en grec et en latin. *Ex.* :

Qui metuens vivet, liber mihi non erit unquam. (HORACE.)]

§ 230. Le pronom *nous* s'emploie pour *je* ou *moi*, soit par modestie (quand ce sont des auteurs qui parlent), soit par emphase (quand ce sont de grands personnages). *Ex.* : *Nous sommes persuadé... Nous ordonnons...*

Dans le langage familier, il tient quelquefois lieu même d'un pronom de la 2^e personne. *Ex.* : *il paraît que nous n'avons pas été sage.*

231. Le pronom *vous* s'emploie pour *tu*, par respect; ainsi, dans Racine, Iphigénie dit à son père :

Quand *vous* commanderez, *vous* serez obéi.

Le *tutoiement* qui, dans le langage usuel, est un signe de familiarité, a au contraire une certaine solennité en poésie. *Ex.* :

Va, je ne te hais point... (CORNEILLE, le Cid).

O mon souverain roi,

Me voici donc tremblante et seule devant toi. (RACINE.)

[ORIGINES LATINES. — Ce *nous* et ce *vous*, au singulier, viennent d'un usage qui s'est introduit vers la fin de l'empire romain : les empereurs disaient *nos*, en parlant d'eux-mêmes; et, pour leur témoigner du respect, on disait *vos* en leur parlant ou en leur écrivant.

[* HISTOIRE. — Regnier Desmarais, dans sa *Grammaire* (1705), tout en reconnaissant qu'on peut se servir de *tu* pour *vous* « dans la noble poésie », fait remarquer que « on ne se sert guère du nombre singulier du pronom de la 2^e personne, en parlant à qui que ce soit, à moins d'une très grande familiarité, ou à moins que ce ne soit une personne de très basse condition ». C'est seulement depuis la révolution de 1789 que l'usage du tutoiement s'est répandu dans la société française, et, par suite, dans la littérature.]

§ 232. Les pronoms de la première et de la deuxième personne, au singulier et au pluriel, ont les deux genres; *je, tu; vous, nous*, servent pour le masculin et le féminin.

Les pronoms de la 3^e personne (*il, elle; ils, elles*) prennent le même genre et le même nombre que le nom dont ils tiennent la place. *Ex.* : voyez cette maison; elle est grande. — Voyez ces jardins; ils sont beaux.

§ 233. Dans les phrases interrogatives, les pronoms de la 3^e personne (*il, elle; ils, elles*) se placent après le verbe, et cela même quand le sujet du verbe est exprimé. *Ex.* : votre père est-il arrivé?

Ces pronoms forment un pléonasme avec le sujet; mais

ce pléonasma est nécessaire pour marquer l'interrogation, qui, en français, est généralement indiquée par la position du pronom personnel sujet après le verbe.

Ce pléonasma se rencontre encore dans les diverses tournures qui exigent ou admettent le sujet placé après le verbe (*Voyez plus haut*, § 223.) *Ex.* : Rome *dût-elle* périr ! A peine l'univers *eut-il* été créé...

[* HISTOIRE. — L'usage de ce pléonasma date du XVII^e siècle. Mais on trouve encore chez Malherbe : « A quel propos le soleil *chasse* la nuit ? » Cependant, dans ses notes sur Desportes, il le blâme deux fois d'avoir omis de répéter le sujet.]

§ 234. Le pronom de la troisième personne forme encore pléonasma dans certains tours de phrase rapides et expressifs. Ainsi :

1^o Il peut être en quelque sorte jeté au commencement de la phrase, pour annoncer le sujet. *Ex.* :

« *Le voilà donc mort, ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait une si grande place !* » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

2^o Il peut venir après un complément mis au commencement de la phrase par inversion, pour le rappeler et former le complément régulier au point de vue grammatical. *Ex.* : *Le bien, nous le faisons ; le mal, c'est la Fortune.* (LA FONTAINE.)

« *Cette justice, qui nous est refusée par nos contemporains, la postérité saura nous la rendre.* » (LA BRUYÈRE.)

[* HISTOIRE. — Dans la langue du XVI^e et du XVII^e siècle, il y avait souvent pléonasma dans l'expression du sujet ou du complément, un pronom venant répéter un nom ou même un autre pronom. *Ex.* : « *Philopæmen, voyant que ses citoyens estoient fort joyeux de cette nouvelle, et que chacun s'apprestoient pour s'y en retourner à grand haste, il les en détourna par les remontrances qu'il leur fit.* » (AMYOT.) « *Une bonne institution, elle change le jugement et les mœurs.* » (MONTAIGNE.) « *Qui vous écoute, il m'écoute ; et qui vous rejette, il me rejette.* » (CALVIN.) « *De nos lois et usances, il y en a plusieurs barbares et monstrueuses.* » (MONTAIGNE.) « *Entre lesquels Camillus en fut un.* » (AMYOT.) « *Mais de cela, chacun en parle diversement.* » (MALHERBE.) « *Dieu ayant résolu de former son peuple à la vertu par les lois les plus expresses et en plus grand*

nombre, *il* résolut en même temps de les donner par écrit. » (BOSSUET.) « Les Juifs qui, de deux frères qu'ils avaient vus rois, en virent l'un prisonnier et l'autre ne retenir plus qu'un vain titre d'autorité. » (*Id.*) « Les Juifs demandant des miracles par lesquels Dieu, en remuant toute la nature, comme il fit à la sortie d'Égypte, *il* les mette visiblement au-dessus de leurs ennemis. » (*Id.*) « Qui interroge, *il* cherche; qui cherche, *il* ignore. » (*Id.*)

Dans presque toutes ces phrases le pléonasme s'explique : ou bien la phrase est un peu longue, et l'on a voulu rappeler le sujet ou le complément, ou bien il y a eu une inversion, ou bien encore l'auteur a voulu faire ressortir davantage sa pensée et produire quelque effet de style. A ce dernier point de vue, le pléonasme qui multiplie les sujets et les compléments est encore admissible aujourd'hui. Ex. : « Cet homme, je *le* hais, j'*en* ai horreur; *cet* homme, *il* est la cause de tout le mal. » Mais c'est une exception, tandis que, au XVI^e siècle surtout, c'était un usage des plus répandus.]

§ 235. Le pronom *il*, qui s'emploie au neutre (§ 69, REM. III) avec les verbes impersonnels (*il faut, il pleut, il neige, il tonne, il y va de son honneur, il n'est pas que...*), forme souvent un pléonasme d'un autre genre : il sert de sujet grammatical ou apparent à des verbes dont le sujet logique ou réel est quelquefois au féminin ou au pluriel. Ex. :

Il pleut des balles; il est trois heures; il fait beau; il m'est venu une idée; il y a peu de personnes; il se trouvait là quelques personnes.

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies. (CORNEILLE.)

Souvent le sujet est un verbe à l'infinitif, soit seul, soit précédé de la préposition *de*. Ex. : *Il fait beau voir... il en coûte de dire....*

Il est beau de mourir maître de l'univers. (CORNEILLE.)

De murmurer contre elle et perdre patience

Il est mal à propos.

(MALHERBE.)

Par ma barbe! Il est bon....

(LA FONTAINE.)

Il n'est que de jouer d'adresse en ce monde. (MOLIÈRE.)

[ORIGINES LATINES. — La plupart de ces verbes, pris impersonnellement avec *il* au neutre (*illud*), correspondent à des verbes latins, soit impersonnels (*pluit*, etc.), soit pris impersonnellement (*est pulchrum, fit periculosum*, etc.).]

[*HISTOIRE. — Sous l'influence de l'imitation du latin et du grec, les auteurs du XVI^e et du XVII^e siècle multipliaient l'emploi du pronom neutre. Ex. : « *Il* va bien. » (AMYOT.) « *Il* ne seroit point supportable. » (CALVIN.) « *Il* peut grandement servir... (COEFFETEAU.)

Il se connaît bien, à la voir si parée,
Que tu vas triompher. (MALHERBE.)

Il est donc vrai, madame?... (RACINE.)

« J'ai bien soupigné de ne point aller à Vichy ; mais *il* était impossible. » (SÉVIGNÉ.) « *Il* n'est pas croyable, ce que la parole était capable de faire. » (BOSSUET.)

Il sert d'être calomnié. (RACINE.)

... *Il* viendra me demander peut-être,
Un grand homme sec, là, qui me sert de témoin. (Id.)

§ 236. Dans l'emploi des pronoms de la 3^e personne, il faut éviter avec soin les équivoques auxquelles ils peuvent donner lieu. La règle unique est la clarté ; pour l'obtenir, on doit quelquefois répéter le substantif. Ex. :

« Hypéride a imité Démosthène en tout ce que Démosthène a de beau. » (BOILEAU.) — *Il*, mis au lieu du nom de *Démosthène* répété, eût produit une amphibologie.

§ 237. On emploie *le*, *la*, *les* dans les propositions subordonnées, pour désigner le sujet de la proposition principale, quand le verbe n'est pas réfléchi. Ex. :

Qui pardonne aisément invite à l'offenser. (CORNEILLE.)

§ 238. Les pronoms de la 3^e personne, *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, accompagnés des prépositions *à* et *de*, ne s'emploient guère qu'en parlant des personnes.

En général, lorsqu'on parle des choses ou des animaux, on se sert des pronoms *en* (pour *de lui*, *d'elle* ; *d'eux*, *d'elles*) et *y* (pour *à lui*, *à elle* ; *à eux*, *à elles*). Ex. : ce cheval est méchant : n'en approchez pas, n'y touchez pas.

Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'y attache. (NICOLE.)

Cependant, si l'on considère comme des personnes les animaux et si l'on personnifie les choses, on se sert des pro

noms ordinaires (*lui, leur, etc.*). *Ex.* : ces animaux ont faim : donnez-*leur* à manger. Aimez le travail : vous *lui* devrez l'aisance et la considération.

Cette règle est à rapprocher d'une autre, d'après laquelle on remplace l'adjectif possessif par le pronom *en*. (§ 205, REM. II.)

REMARQUE I. — Les pronoms *en, y*, s'appliquent surtout aux choses, et rarement aux personnes.

[* HISTOIRE. — Telle est la règle aujourd'hui généralement adoptée. Mais les pronoms *en, y*, appliqués aux personnes, sont d'un usage constant au XVII^e siècle. *Ex.* :

1. *En*. — « Tout le monde bénit l'élection que Votre Majesté *en* a faite (du garde des sceaux). (MALHERBE.) « Ce cabinet est digne de vous, ma fille ; la promenade *en* serait digne aussi. » (SÉVIGNÉ.)

J'ai voulu par des mers *en* être séparée. (RACINE.)

« Un sujet ne peut se révolter contre son prince, quand même il *en* serait injustement opprimé. » (RACINE.)

« Ils adoraient le Dieu d'Israël, mais ils *en* joignaient le culte à celui de leurs faux dieux. » (BOSSUET.) « Si la conduite du mort avait été mauvaise, on *en* condamnait la mémoire. » (*Id.*)

Il connaît Nicomède, il connaît sa marâtre,

Il *en* sait, il *en* voit la haine opiniâtre. (CORNEILLE.)

Un vieillard amoureux mérite qu'on *en* rie. (CORNEILLE.)

« Les Perses étaient libéraux envers les étrangers et savaient s'*en* servir. » (BOSSUET.) « Les sénateurs les plus illustres, à n'*en* regarder que l'extérieur, différaient peu des paysans. » (*Id.*)

« Ils adoraient le Dieu d'Israël, quoiqu'ils *en* joignissent le culte à celui de leurs faux dieux. » (*Id.*) « Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il *en* pense. » (LA BRUYÈRE.)

2. *Y*. — « Le peuple ingrat oublia Dieu, et les désordres s'y multiplièrent. » (*Id.*) « L'esprit de vérité n'est plus parmi eux ; la prophétie *y* est éteinte. » (*Id.*)

Qu'il se donne à Mandane, il n'aura plus de crime.

— Qu'il s'*y* donne, madame, et ne m'*en* dise rien. (CORNEILLE.)

« On ne peut le connaître sans s'*y* attacher. » (SÉVIGNÉ.)

« Quoi, écouter impudemment l'amour d'un damoiseau, et *y* promettre de la correspondance ! » (MOLIÈRE.)

Oui, oui, je te renvoie à l'auteur des *Satires*.

— Je t'*y* renvoie aussi..

(MOLIÈRE.)

Est-ce peu de Camille? Y joignez-vous ma sœur. (CORNEILLE.)

« Quoique je parle beaucoup de vous, j'y pense encore davantage. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.) « On me dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu. » (LA BRUYÈRE.)

— « Cependant Regnier Desmarais, dans sa *Grammaire française* (1705), établit une différence entre ces deux pronoms. Il ne fait pas de difficulté de dire que « *en* se dit par rapport aux personnes et aux choses »; mais pour *y*, il dit que « cette particule n'est point relative ordinairement des personnes. »]

[ORIGINES LATINES. — Le mot *en* est une sorte de génitif ou d'ablatif du pronom *is*; il vient de *inde*, adverbe dérivé de *is*. — *Y* est une sorte de datif du même pronom *is*; il vient de *ibi*, cas *locatif*, qui a été employé par Virgile comme datif de *is*:

Ter conatus *ibi* collo dare brachia circum.

De même *inde* fait quelquefois en latin fonction de pronom à l'ablatif. Ex. : *inde* vescitur; *inde* scelera gignuntur, etc.

Cette origine adverbiale des pronoms *en*, *y*, explique pourquoi ces deux pronoms s'emploient plutôt pour les choses que pour les personnes : ce sont surtout des pronoms neutres.]

REMARQUE II. — *En* et *y* s'emploient même pour les pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne. Ex. :

Parlerez-vous de moi? — J'*en* parlerai.

Penserez-vous à moi? — J'*y* penserai.

§ 239. Les pronoms *en*, *y*, employés comme neutres, signifient *de cela*, *à cela*, et peuvent représenter des propositions. Ex. :

Il a été clément jusqu'à s'*en* repentir. (BOSSUET.) — La sentence *en* est prononcée. (*Id.*)

Il n'*en* faut point douter, Auguste a tout appris. (CORNEILLE.)

Il mourut. Mille bruits *en* courent à ma honte. (*Id.*)

Je vois qu'on m'a trahi. Vous m'*y* voyez rêver. (*Id.*)

REMARQUE. — Les pronoms *en* et *y* entrent aussi dans plusieurs idiotismes où ils paraissent explétifs. Ex. :

1. *En* croirai-je mes yeux? — A *en* croire les apparences. — *En* venir aux mains. — S'*en* tenir à. — *En* imposer à. — *En* vouloir à quelqu'un. — N'*en* pouvoir plus. — S'*en* aller. — Ne

pas savoir où l'on *en* est. — *En* user bien ou mal avec quelqu'un. — *C'en* est assez, trop. — *C'en* est fait, etc.

Bat l'air qui n'*en* peut mais. (LA FONTAINE.)

2. Il *y* va de la vie. — Je vous *y* prends. — Vous n'*y* pensez pas. — Je n'*y* vois goutte. — *Y* regarder à deux fois, etc.

§ 240. *En* s'emploie dans les phrases dont le sens est partitif, surtout avec les adverbes de quantité et les adjectifs numéraux non suivis d'un substantif. *Ex.* : a-t-il des protecteurs ? Il *en* a beaucoup.

Au lieu de deux, j'*en* ai rencontré trois. (LA FONTAINE.)

§ 240 bis. * *En* s'emploie encore pour *de là, de cette ville, de ce pays*. *Ex.* : Vous allez à Paris ; j'*en* reviens. « Un de nos voyageurs a connu l'Orient, et nous *en* a rapporté le texte samaritain du *Pentateuque*. » (BOSSUET.)

[ORIGINES LATINES. — C'est ici l'emploi tout à fait étymologique du mot *en*. (Voy. § 238, REM. I, ORIG. LAT.)]

§ 241. Les pronoms *se, soi* sont employés, en général, comme *pronoms personnels réfléchis*, c'est-à-dire indiquant une action qui retourne sur le sujet ; par conséquent ils marquent un complément (direct ou indirect). *Ex.* : il s'aime ; il *se* nuit ; trop souvent on ne pense qu'à *soi*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le pronom réfléchi *soi*, par sa nature même, ne peut être le sujet d'une proposition. Aussi n'avait-il pas de *nominatif* en latin, ni de *cas sujet* dans l'ancienne langue. (Voyez plus haut, § 220, tableau.)]

REMARQUE. — Le pronom *soi* peut néanmoins être sujet dans certaines phrases indéfinies. *Ex.* :

On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*. (LA FONTAINE.)

Que soi équivaut ici à : *que soi* (pour *on*) n'est ; c'est-à-dire : *que l'on n'est soi-même*.

§ 242. Le pronom *soi* ne s'emploie guère, quand on parle des personnes, qu'après les adjectifs ou pronoms indéfinis *on, chacun, quiconque, nul, personne*, ou après un infinitif employé d'une manière indéterminée. *Ex.* : On

doit éviter de parler de *soi*. — Dire « chacun pour *soi* » et « n'aimer que *soi* », c'est de l'égoïsme.

[HISTOIRE. — Aujourd'hui, au lieu de *soi*, on emploie *lui-même*, *elle-même*: *eux-mêmes*, *elles-mêmes*, ou simplement *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, comme pronoms réfléchis, quand le sujet est déterminé. *Ex.* : cet homme ne pense qu'à *lui*.

Tel n'était pas l'usage de l'ancienne langue française, qui, plus voisine de son origine latine, et plus fidèle à l'étymologie comme à la logique, employait toujours en ce sens le pronom réfléchi *soi* (*sui*, *sibi*). Cet usage a subsisté jusqu'au XVII^e siècle:

Le courtisan n'eut plus de sentiments à *soi*. (BOILEAU.)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*. (RACINE.)

« Idoménée, revenant à *soi*, remercia ses amis. » (FÉNÉLON.) — « Dieux immortels, dit-elle en *soi-même*, est-ce donc ainsi que sont faits les monstres? » (LA FONTAINE.) — « Il a dit de *soi*: J'ai de l'esprit, j'ai du courage. » (LA BRUYÈRE.) — « Il appelle à *soi* toute l'autorité de la table. » (*Id.*) — « Il leur sauve la peine de faire des contrats, de fermer des coffres, de porter des clefs sur *soi*. » (*Id.*)

La malpropre sur *soi*, de peu d'appâts chargée,
Est mise sous le nom de beauté négligée. (MOLIÈRE.)

L'usage de mettre *lui-même*, *lui*, *elle-même*, *elle*, à la place de *soi*, a commencé à s'introduire dès le milieu du XVII^e siècle. On trouve des exemples de cet emploi dans La Bruyère. *Ex.* : « Le diplomate laisse voir en *lui* quelque sensibilité pour sa fortune. » Bossuet emploie l'un et l'autre de ces pronoms : « La stabilité de cet ordre ne servait plus qu'à persuader que cet ordre avait toujours été et qu'il était *de soi-même*. » (BOSSUET.) « Si la nature est *d'elle-même*, elle n'a pas dû attendre sa perfection d'une main étrangère. » (*Id.*) On lit dans les *Notes* de Th. Corneille sur les *Remarques* de Vaugelas : « Le P. Bouhours fait observer que, quand on parle en général, sans marquer une personne particulière qui soit le nominatif du verbe, il faut toujours se servir de *soi*; mais que, quand il s'agit de quelqu'un en particulier, on met *lui* au lieu de *soi*. *Ex.* : « *C'est un homme qui parle de lui sans cesse.* » — Vaugelas ne se prononce pas aussi nettement; mais il incline dans le même sens, et cela dès 1647, date de la première édition de ses *Remarques*, qui ne font que constater le *bon usage*.

L'emploi du pronom *soi*, en ce sens, est d'autant plus à regretter qu'il marquait, bien mieux que *lui*, *elle*, le rapport avec le sujet. *Ex.* :

Qu'il fasse autant pour *soi* comme je fais pour *lui*. (CORNEILLE.)
 Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
 Pour l'élever à *soi*, descendrait jusqu'à *lui*. (VOLTAIRE.)

« Celui qui croit pouvoir trouver en *soi-même* de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de *lui*, se trompe encore davantage. »
 (LA ROCHEFOUCAULD.)

REMARQUE. — Le pronom *soi* s'emploie après les noms de choses, mais rarement quand ces noms sont au pluriel. *Ex.* : toute faute entraîne après *soi* le repentir. On dit avec le pluriel : toutes les fautes entraînent après *elles* le repentir.

[* HISTOIRE. — La règle qui interdit l'emploi du pronom *soi* avec un nom de choses au pluriel, n'existait pas au XVII^e siècle, non plus qu'au XVIII^e siècle. « Les profanations que les guerres traînent après *soi*. » (MASSILLON.) — Condillac, qui écrivait avec soin, a dit : « des corps subtils *en soi*. » — On lit encore dans Chateaubriand : « Il y a un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en *soi*. »

§ 243. Les pronoms de la 3^e personne ne peuvent remplacer un nom pris dans un sens indéterminé.

Ainsi, l'on ne dira pas : J'ai demandé *pardon*; *il m'a été accordé*. J'ai demandé *grâce*; *elle m'a été accordée*.

Mais on dira, en employant les noms dans un sens déterminé : J'ai demandé *mon pardon*; *il m'a été accordé*. J'ai demandé *ma grâce*; *elle m'a été accordée*.

On a vu (§ 196 bis) une règle analogue pour l'article.

[* HISTOIRE. — Cependant les meilleurs écrivains du XVII^e siècle, préférant la précision du style à la stricte correction, et aussi parce que la règle n'était pas encore bien établie, s'en sont quelquefois affranchis, même en prose. *Ex.* :

Je disais *vérité*. — Quand un menteur *la* dit,
 En passant par sa bouche, elle perd son crédit. (CORNEILLE.)

Nulle paix pour l'impie : il *la* cherche, *elle* fuit. (RACINE.)

Quand je me fais *justice*, il faut qu'on qu'on *se la* fasse. (*Id.*)

« Voulez-vous avoir *grâce*? Faites-la. » (MALHERBE.) « Il pleut rarement *en Égypte*; mais ce fleuve qui *l'arrose toute* par ses débordements réglés, *lui* apporte les pluies et les neiges des autres pays. » (BOSSUET.) « Un retour à la volonté de Dieu fait *prendre patience*; prenez-la donc. » (L. DE SÉVIGNÉ.)

« Quelques interprètes veulent que ce fût *un jour de fête*. J'ai choisi *celle* de la Pentecôte. » (RACINE.) « Il ne suffit pas d'avoir *raison* : c'est *la gâter*, *la déshonorer*, que de *la soutenir* d'une manière brusque et hautaine. » (FÉNELON.) « Il faut moins de *joie* au dehors à celui qui *la porte déjà* dans le cœur. » (MASSILLON.) « Vous dites que ce n'est pas votre faute que de manquer de foi, puisqu'*elle* ne dépend pas de l'homme. » (*Id.*) « L'un a *raison*, et l'autre ne l'a pas. » (LA BRUYÈRE.) « Si celui qui est *en faveur* ose s'en prévaloir avant qu'*elle* lui échappe. » (*Id.*)

§ 244. Lorsque le pronom de la 3^e personne, pris comme attribut, représente un nom pris dans un sens déterminé, il s'accorde avec ce nom en genre et en nombre; on emploie alors *le*, *la*, *les*. *Ex.* : Êtes-vous la mère de cet enfant? Je *la* suis. Êtes-vous les témoins? Nous *les* sommes.

Mais lorsque ce pronom représente un adjectif, un nom pris dans un sens indéterminé, un verbe ou une proposition, il se met au neutre, et reste invariable. *Ex.* : Madame, êtes-vous malade? -- Je *le* suis. — Serez-vous attentifs? — Nous *le* serons. — Il faut aider les autres, autant qu'on *le* peut. — Si j'ai réussi, je vous *le* dois. — Je *le* veux, je *le* dois, il *le* faut. — « Les fourbes croient aisément que les autres *le* sont. » (LA BRUYÈRE.)

[HISTOIRE. — C'est Vaugelas qui a le premier établi cette règle (Voy. la Remarque sur *la* pour *le*, t. I, p. 87). Mais elle ne s'est établie que lentement. Ni Corneille ni même Racine ne l'ont observée. *Ex.* :

Vous êtes satisfaite et je ne *la* suis pas. (CORNEILLE.)

Monsieur, je ne veux point être liée. — A l'autre!

— Je ne *la* serai point. (RACINE.)

§ 245. On a déjà vu divers emplois du pronom neutre de la 3^e personne (§§ 235 et 244). Ce ne sont pas les seuls. Le pronom neutre *le* s'emploie comme synonyme de *cela*, et comme complément de verbes actifs et même de verbes neutres, dans certaines locutions. *Ex.* : Je me *le* tiens pour dit. — Vous *le* prenez sur un singulier ton. — Je vous *le* passe pour cette fois. — Il ne *le* cède en rien à personne.

Ainsi vous l'emporz! (CORNEILLE.)

* **REMARQUE.** — Un des emplois les plus notables du pronom neutre *le*, c'est quand il est exprimé avec le verbe *être*, pour rappeler un participe passé passif qui précède et en tient la place. *Ex.* : Il est aimé comme il mérite de l'être.

Par un abus qui tend à passer dans l'usage, au moins du langage familier, on emploie aussi quelquefois *le* pour rappeler, non un participe, mais un verbe à un autre mode.

[* **HISTOIRE.** — Les exemples de ce dernier emploi du pronom *le* sont très-fréquents au XVII^e et au XVIII^e siècle. *Ex.* : « Vous n'avez pas besoin qu'on vous échauffe plus que vous *ne l'êtes*. » (SÉVIGNÉ.) « Rien n'est capable de nous consoler; pour moi, je serais très-fâché de l'être. » (*Id.*) « Il n'a rien écrit qui ne méritât de l'être. » (FLEURY.) « Le bœuf remplit ses premiers estomacs autant qu'ils peuvent l'être. » (BOSSUET.) « On ne peut vous estimer et vous aimer plus que vous ne l'êtes du vieux solitaire. » (VOLTAIRE.) « Les hommes ne haïssent rien tant que de l'être. » (VAUVENARGUES.) Regnier Desmarais soutient que cette construction est parfaitement conforme « aux principes et aux règles des pronoms relatifs, » c'est-à-dire démonstratifs (*Gramm. franç.* 1705. *Traité des pronoms*), et il prétend qu'on peut dire : *Je l'aime* comme il mérite de l'être, puisqu'on peut dire : *Je l'aime* comme il le mérite. M. Lemaire, dans ses notes sur la *Grammaire des Grammaires*, de Girault-Duvivier (p. 1011), n'ose pas condamner une construction qui lui semble « avoir pour elle l'autorité de l'usage et qui ne présente aucune obscurité. » Cependant il est préférable de l'éviter. On ne saurait nier que, en général, les grands écrivains n'aient mieux répéter le verbe que d'employer ainsi le pronom, et que cette construction ne soit préférable. *Ex.* : « On ne loue d'ordinaire que pour être *loué*. » (LA ROCHEFOUCAULD.) « Laissez-moi pleurer mon père, vous savez combien il mérite *d'être pleuré*. » (FÉNELON.)]

§ 245 bis. * Quand la locution pronominale *l'un... l'autre, les uns... les autres*, indique réciprocité, la première partie de cette locution est sujet et l'autre complément, et l'on emploie en même temps le pronom réfléchi. *Ex.* : Ils se louent *l'un l'autre, les uns les autres*. Ce pronom réfléchi sert ici à mieux marquer le complément.

[* **HISTOIRE.** — Ce pléonasme n'existait pas en latin, où les cas suffisaient pour marquer le sujet et le complément. Il n'existait pas davantage dans la langue du XVI^e siècle, fidèle à la

syntaxe latine : « Les évêques ont succédé *les uns aux autres...* » (CALVIN.) « Ils commencèrent à dire *les uns aux autres...* » (AMYOT.) « Ils se prirent à encourager *l'un l'autre.* » (Id.) Mais le besoin de clarté fit ajouter le pronom réfléchi à *l'un l'autre*, et cela dès le XVII^e siècle. *Ex.* :

En ce monde, il se faut *l'un l'autre* secourir. (LA FONTAINE.)]

§ 245 *ter.* * On met un trait d'union : 1^o entre les pronoms personnels et le mot *même* (*moi-même, vous-même, etc.*); 2^o entre l'impératif des verbes et les pronoms personnels *moi, toi, nous, vous, le, la, lui, les, leur, en, y*; *Ex.* : *Parlez-lui, rends-la-lui, flattons-nous-en, transportez-vous-y*; 3^o entre les verbes, employés interrogativement, et le pronom personnel sujet (*que dites-vous? qu'a-t-il dit?*)

2^o DES PRONOMS POSSESSIFS.

§ 246. Il y a entre les adjectifs et les pronoms possessifs cette différence essentielle, que les premiers (*mon, ton, son, etc.*) accompagnent un substantif, tandis que les seconds (*le mien, le tien, le sien*) en tiennent la place, comme c'est le rôle des pronoms. *Ex.* : C'est *mon* livre. (*Adj-possessif.*) — Non, c'est *le mien*. (*Pronom possessif.*)

REMARQUE. — Le pronom possessif peut s'employer d'une manière absolue :

1^o Au neutre et au singulier, pour indiquer le bien de chacun (*de moi, de toi, de lui, etc.*). *Ex.* :

Et *le tien* et *le mien*, deux frères pointilleux. (BOILEAU.)

[ORIGINES LATINES. — *Le tien, le mien, le nôtre, le vôtre*, correspondent à *tuum, meum, nostrum, vestrum, etc.*]

2^o Au pluriel, pour désigner les parents de chacun. *Ex.* : « On ne trouve de bien dit et de bien fait que ce qui part *des siens.* » (LA BRUYÈRE.)

3^o DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ 247. Bien que le pronom tienne la place du nom, il ne peut être, comme le nom, suivi d'un adjectif. C'est donc une faute grave, en français, que de faire suivre d'un

adjectif ou d'un participe les pronoms *celui, celle, ceux, celles*. Il faut répéter le substantif ou prendre une autre tournure, par exemple, employer le pronom conjonctif avec le verbe *être*.

Ainsi l'on ne dira pas : ces personnes sont venues joindre *celles déjà nommées* ; mais : *les personnes déjà nommées* ; ou bien : *celles qui ont été déjà nommées*.

REMARQUE I. — *Celui* ne s'emploie que lorsqu'il est suivi des conjonctifs *qui, que, dont, etc.* Ex. : *Celui qui a parlé ; celui dont on a parlé*.

REMARQUE II. — Suivi de la préposition *de*, le pronom *celui* a quelquefois le sens partitif. Ex. : *Ceux de vous qui voudront me suivre*.

[* HISTOIRE. — Le pronom démonstratif *celui*, uni au conjonctif *qui*, formait, au XVI^e siècle, deux locutions toutes latines, qui avaient déjà disparu au temps de Vaugelas (1647). M. A. Benoist en cite de nombreux exemples (*De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, p. 99 et suiv.) :

1^o Avec le verbe *être* et une double négation (le verbe suivant au subjonctif), il a le sens de *nullus est quin* [*dicat* ou *faciat*]. Ex. : « *N'y eut celui du conseil qui n'en fust marri.* » (AMYOT.) « *Il n'y a celui qui ne voie combien est nécessaire ce second point.* » (CALVIN.)

2^o Avec la conjonction *comme* et l'indicatif, il a le sens de *ut qui, utpote qui*. Ex. : « *Lycurgue mesme fut bon capitaine comme celui qui s'estoit trouvé en plusieurs batailles.* » (AMYOT.) « *Cicero s'informa à un de ses gens, qui lui dit son nom ; mais, comme celui qui songeoit ailleurs, il le lui redemanda encore depuis deux ou trois fois.* » Cette dernière tournure ayant été abandonnée, on en avait essayé une autre dans les premières années du XVII^e siècle : « *Il s'informait si Alexandre, et comme vainqueur et comme jeune prince qu'il estoit, n'avait rien attenté contre les princesses.* » Vaugelas accepte cette dernière locution, mais juge « encore plus élégant de supprimer *qu'il estoit.* » Il indique, comme « fort élégante », une autre tournure qui a le même sens, et qui seule est restée dans la langue : « *le malheureux qu'il est, n'a pas seulement, etc.* » (*Ibid.*)

§ 248. Le pronom démonstratif *ce*, au neutre, est d'un usage très-étendu :

1° *Ce* s'emploie très fréquemment avec le verbe *être*, surtout dans les interrogations. *Ex.* :

Est-ce convenu ?	<i>C'est moi, c'est vous, c'est</i>
N'est-ce rien ?	lui qui...
Était-ce sérieux ?	<i>Ce sont eux</i> qui. (<i>Voyez le</i>
Que sera-ce ?	§ 272, REM. II.)

2° *Ce* entre dans un grand nombre de constructions et de gallicismes. *Ex.* :

<i>Ce</i> qui..., <i>ce</i> que...	<i>C'est</i> affaire à lui.
<i>Ce</i> semble, <i>ce</i> me semble.	<i>C'est</i> à savoir.
Pour <i>ce</i> faire... en <i>ce</i> faisant...	<i>C'est-à-dire</i> .
Sur <i>ce</i> , partons !	<i>Est-ce</i> à dire que... ?
<i>C'est</i> à qui fera telle chose.	<i>Qu'est-ce</i> à dire ?
<i>C'est</i> à qui mieux mieux.	

3° *Ce* doit nécessairement s'employer devant le verbe *être* quand le vrai sujet est après l'attribut, surtout quand l'attribut est marqué par *celui qui*, *celle qui*, *ce qui*, etc. *Ex.* :

Ce que je sais le mieux, *c'est* mon commencement. (RACINE.)

« Bien écrire, *c'est* tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre. » (BUFFON.)

Cependant, s'il y a une négation, *ce* peut être omis. *Ex.* :

« Être libre n'est pas ne rien faire; *c'est* être seul arbitre de ce qu'on fait. » (A. BRUYÈRE.)

§ 249. *Ce* joint au verbe *être* au commencement d'une phrase, et suivi de la conjonction *que*, donne de la vivacité au style. *Ex.* :

C'est le serpent *que* je veux dire,
Et non l'homme (on pourrait aisément s'y tromper).

(LA FONTAINE.)

« *C'est* ma vie, *c'est* mon âme *que* votre amitié. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

Cette phrase est évidemment plus vive que ne serait celle-ci : « Votre amitié est ma vie, mon âme. »

On dit aussi sous forme interrogative :

« *Est-ce* ainsi *que* vous vous jouez des hommes ? » (FÉNELON.)

Phrase plus vive que celle-ci : « Vous jouez-vous ainsi ? »

§ 250. *Ce*, joint au verbe *être*, donne encore la formule explicative *c'est que*, et, avec négation, *ce n'est pas que*, avec interrogation, *est-ce que*. *Ex.* :

« Pourquoi les ouvrages de la nature sont-ils si parfaits? *C'est que* chaque ouvrage est un tout, et qu'elle travaille sur un plan éternel. » (BUFFON) « *Ce n'est pas que* elle se crût redoublable aux hommes. » (FLÉCHIER.)

§ 251. — *Ce* a formé les composés *ceci*, *cela* (§ 71, REM.), qui ont un sens plus déterminé. *Ex.* : on m'a dit *ceci*, j'ai vu *cela*. Il y a *ceci* de remarquable. *Cela* s'emploie dans quelques expressions familières, par exemple : *c'est cela!* — Voyez ces enfants : *cela* ne fait que jouer.

* REMARQUE I. — Dans les interrogations, *ceci* et *cela* reparaissent séparés; *Ex.* : *Qu'est-ce ci?* *Quels gens sont-ce là?*

Quel maraud *est-ce ci?* (REGNARD.)

Qu'est-ce là que je vois? (LA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — Vaugelas écrivait *ceci*, *cela*, en un seul mot, même dans les interrogations. *Ex.* : « Quel ménage de syllabes est *cela?* »]

* REMARQUE II. — Dans le langage familier, on dit souvent *ça* pour *cela*. *Ex.* : Donnez-moi *ça*.

Il ne faut pas confondre *ça*, sans accent, avec *çà*, adverbe de lieu (deçà, delà), ni avec *çà!* or *çà!* interjection : *Ex.* :

..... Or *ça*, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an? (LA FONTAINE.)

Ça, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine. (*Id.*)

4° DES PRONOMS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.

§ 252. Il existe entre les pronoms interrogatifs et les conjonctifs une telle parenté que l'on a voulu voir dans les uns et dans les autres les mêmes pronoms, à savoir des pronoms conjonctifs. *Qui vous accuse?* supposerait l'antécédent *la personne (dites-moi la personne qui vous accuse)*. Cela est inexact : car le pronom *dont* n'est que conjonctif, et l'on verra (§ 253 et 254) que la forme de ces deux pro-

noms (interrogatif et conjonctif) est distincte en plusieurs cas.

[* ORIGINES LATINES. — Les pronoms interrogatifs français répondent aux pronoms interrogatifs latins :

nominatif et accusatif	{ masc. fém. neutre	{ <i>quis</i> <i>quem</i> <i>quæ, quam</i> <i>quid</i>	} qui? que? que? quici?

Ils se confondent, en général, avec les pronoms conjonctifs, qui étaient distincts en latin au nominatif : masculin et neutre *qui, quod*.

De plus, la trace des anciens cas a disparu, et la forme *dont* vient de *de unde*. Cependant on peut remarquer que les formes *que* et *quoi* s'emploient surtout comme compléments.

Que représente *quem* et *quid*. Comme représentant du neutre *quid*, le pronom interrogatif *que* se prend adverbialement dans le sens de *pourquoi*. Ex. : « *Que* parlez-vous, Lucile, de la lune, et à quel propos ? » (LA BRUYÈRE.)

Dieux ! *que* ne suis-je assise à l'ombre des forêts ! (RACINE.)]

§ 253. Comme pronoms interrogatifs, *qui, que* peuvent servir de sujet ou de complément.

Le premier ne s'emploie que pour les personnes. Ex. : *Qui* est là ? *Qui* cherchez-vous ? *De qui* parlez-vous ?

Le second ne s'emploie, en général (Voy. REM. III), que pour les choses. Ex. : *Que* se passe-t-il ici ?

Quand il est complément, il n'est d'ordinaire que complément direct. Ex. : *Que* dites-vous ?

* REMARQUE I. — *Qui* s'emploie au neutre dans les locutions : *qui pis est, qui plus est*.

[* HISTOIRE. — *Qui* s'est employé pour les choses, dans le sens neutre, jusqu'au XVII^e siècle : il était alors plus voisin de son étymologie, *quid*. Ex. :

Qui fait l'oiseau ? c'est le plumage. (LA FONTAINE.)

Qui des deux dois-je suivre et *duquel* m'éloigner ?

Ou laissez-moi périr, ou laissez-moi régner. (CORNEILLE.)

Je ne sais *qui* m'arrête. (RACINE.) Dans le sens de : *quelle raison*.]

REMARQUE II. — Ces deux pronoms se placent entre

deux propositions, pour exprimer une interrogation indirecte. *Ex.* : Je ne sais *qui* est venu (*ce qui répond à* : Qui est venu? Je ne le sais). Je ne sais *que* faire (*ce qui répond à* : Que faire? Je ne le sais).

REMARQUE III. — L'interrogation indirecte à *qui* forme une locution elliptique assez fréquente. *Ex.* :

S'empreser ardemment
A *qui* dévorerait ce règne d'un moment. (CORNEILLE.)

REMARQUE IV. — Le pronom interrogatif *qui*, *que*, peut être non-seulement sujet, mais attribut. (Voy. § 207, REM. II.) *Ex.* : *Qui* êtes-vous? *Que* sont-ils devenus?

REMARQUE V. — On dit interrogativement :

Qui... et : *qui est-ce qui...?* *Ex.* : qui a parlé? *qui est-ce qui a parlé?* *De qui est-ce que vous parlez?* *d qui est-ce que vous pensez?*

Que... et : *qu'est-ce que...?* *Ex.* : qu'avez-vous dit? qu'est-ce que vous avez dit?

REMARQUE VI. — *Qui*, interrogatif, s'est souvent employé et s'emploie encore avec *que*, ayant le sens de *si ce n'est*. *Ex.* :

Que vois-je autour de moi, *que* des amis vendus? (RACINE.)

Qui le sait, *que* lui seul? (LA FONTAINE.)

REMARQUE VII. — *Que*, employé interrogativement comme complément indirect neutre ou comme adverbe, entre dans quelques locutions qui sont à noter. *Ex.* : *Qu'*importe? *Que* tardez-vous? *Que* ne faites-vous ce que je dis?

Que vous sert-il qu'un jour l'univers vous estime? (BOILEAU.)

REMARQUE VIII. — Entre deux verbes, le pronom interrogatif devient conjonctif (comme l'adjectif interrogatif, § 207), et, au lieu de *que*, on dit *ce que*. *Ex.* : « Je ne sais *ce que* vous dites », c'est-à-dire : *Que* dites-vous? Je ne sais *ce* ou *cela*.

[* HISTOIRE. — La langue du xvi^e siècle se tenait plus près que la nôtre de la construction latine (*nescio quid dicas*), et, au

lieu d'un pronom conjonctif (*ce que*), elle gardait l'interrogatif *que* (*quid*). « *L'on ne sut jamais qu'il devint.* » (AMYOT.) « *Le peuple se mit à demander qu'il estoit devenu.* » (*Id.*) Encore aujourd'hui on dit (mais seulement avec l'infinitif : Je ne sais *que* dire, *que* penser, *que* résoudre. — On trouve chez Corneille : Le roi ne sait *que c'est* d'honorer à demi. — Et, chez Racine : Je ne sais *qu'est* devenu son fils.

Au XVI^e siècle on employait même le pronom *que* au lieu de *ce que* pour le simple conjonctif *quod*. (Voy. § 254, REM. X.)

Les écrivains du XVI^e siècle ont même essayé d'introduire dans la langue une tournure toute latine, *que c'est de* (*quid sit de*). *Ex* : « *Apprendre que c'est d'humilité.* (CALVIN.) » Ils ne savent pas même *que c'est que de la paix.* » (COEFFETEAU.) Mais de cette tournure, qui a disparu, en est venue une autre, *ce que c'est que*. On la trouve déjà en germe dans Amyot : « *On ne savoit anciennement en la ville de Sparte que c'estoit qu'adultère.* » C'est une des tournures regrettées par La Bruyère. (Chap. *De quelques usages.*)

§ 254. *Qui*, en tant que pronom conjonctif, s'emploie d'ordinaire comme sujet, et, avec une préposition, comme complément indirect ; le pronom conjonctif *que* n'est employé que comme complément direct. Ces pronoms sont toujours de la même personne, du même genre et du même nombre que leur antécédent, qui est un nom ou un pronom. *Ex.* :

C'est moi qui commande. C'est toi qui obéis. C'est nous qui commandons. C'est vous qui obéissez. C'est moi qui suis le maître (si c'est un homme qui parle). C'est moi qui suis la maîtresse (si c'est une femme). L'homme pour qui je me suis dévoué.

[* HISTOIRE. — Cette règle n'a pas toujours été observée au XVII^e siècle. *Ex.* : « *Il n'y a que vous qui vous puisse donner cette liberté.* » (MALHERBE.) « *Je vous conjure d'ôter de votre esprit que ce soit moi qui ait tort.* » (SÉVIGNÉ.) « *Il n'y a que moi qui passe sa vie à être occupée du souvenir de la personne aimée.* » (*Id.*) Molière, qui n'ignorait pas cette règle et qui l'observe en général, semble y manquer quelquefois. *Ex.* : « *En ce cas, c'est moi qui se nomme Sganarelle.* »

Ce ne serait pas moi qui se ferait prier.

*Nous chercherons partout à trouver à redire,
Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.*

Peut-être y a-t-il quelque intention comique dans ces solécismes prêtés à un Sganarelle, et surtout aux *femmes savantes*, qui se piquent de « trouver à redire » au langage des autres.]

REMARQUE I. — Tout pronom conjonctif suppose un antécédent, exprimé ou sous entendu. *Ex.* : Aimez *qui* vous aime (c'est-à-dire *celui qui*). Sauve *qui* peut ! — C'est en *quoi* vous vous trompez (c'est-à-dire *ce en quoi*).

REMARQUE II. — Quelquefois il peut y avoir incertitude sur l'antécédent du conjonctif; c'est lorsque l'antécédent est suivi d'une apposition ou d'un attribut. Si l'on veut attirer spécialement l'attention sur l'apposition ou sur l'attribut, on peut faire de cette apposition ou de cet attribut l'antécédent du conjonctif. *Ex.* :

1. *Conjonctif rapporté au sujet* :

Et je serai le seul *qui ne pourrai rien dire.* (BOILEAU.)

« Je suis Diomède, roi d'Étolie, qui blessai Vénus au siège de Troie. » (FÉNÉLON.)

2. *Conjonctif rapporté à l'attribut* :

On pourrait dire aussi en modifiant le sens : Et je serai le seul *qui ne pourra.*

Je suis Diomède, le roi d'Étolie qui blessa...

[*HISTOIRE. — Au XVII^e et au XVIII^e siècle, le conjonctif était le plus souvent rapporté au sujet, non à l'attribut. *Ex.* :

« Je ne suis pas le seul *qui l'ai* remarqué. » (VAUGELAS.) « Aucun de ceux *qui est repris*, mort ou vivant, n'est nommé dans ces Remarques. » (*Id.*) « Une des choses *qui fait* que l'on trouve si peu de gens agréables en conversation... » (LA ROCHEFOUCAULD.) « C'est une des personnes du monde *qui a* le plus de bonnes qualités. » (SÉVIGNÉ.) « C'est une des raisons *qui fait* murmurer. » (*Id.*) « M. Chateauvillain est un des hommes de l'armée *le plus estimé.* » (RACINE.) « L'une des plus saintes communautés *qui fût* dans l'Église. » (*Id.*) « Une des choses *qui peut-être a attiré* plus de jalousie à cette maison. » (*Id.*) Il y a là sans doute un souvenir de la construction latine : *Justissimus unus Qui fuit in Teucris.* (VIRGILE.) Mais, dans la construction latine, il n'y avait pas de complément au pluriel, auquel dût naturellement se rapporter le conjonctif. Souvent le pronom conjonctif est mis à une autre personne que le sujet, par suite de l'ellipse de quelque attribut. *Ex.* :

Il ne voit à son sort que moi qui s'intéresse. (RACINE.)

Et je ne vois que vous qui le puisse arrêter. (CORNEILLE.)

Ce ne serait pas moi qui se ferait prier. (MOLIÈRE.)

Ellipse pour :

Il ne voit *nul autre* que moi qui....

Je ne vois *nul autre* que vous qui....

Je ne serais pas *celui* qui se ferait prier....

Dès la fin du XVII^e siècle cependant, on voit s'établir, même chez

Racine, la construction qui a prévalu : « Ce dessein m'a fourni une des scènes *qui ont* le plus réussi dans ma tragédie. » (Préf. de *Mithridate*.) — « Le passage du Rhin est une des plus merveilleuses actions *qui aient* jamais été faites. » (BOILEAU.) « L'empereur Antonin est regardé comme un des plus grands princes qui aient régné. » (ROLLIN.) « M. de Turenne a eu tout ce qu'il fallait pour faire un des plus grands capitaines *qui furent* jamais. » (MASCARON.)

Cependant on retrouve encore l'autre construction au XVIII^e siècle. *Ex.* : « C'est une des pièces de Plaute qui a eu le plus de succès. » (VOLTAIRE.) « C'est un des hommes qui a fait le plus de bien à sa patrie. » (D'ALEMBERT.)

REMARQUE III. — Le pronom conjonctif *qui*, employé sans l'antécédent *celui*, a le sens de *quiconque*, est en général masculin, et peut être sujet ou complément. *Ex.* :

1^o *Qui*, sujet : « *Qui* peut tout, doit tout craindre. »
(CORNEILLE.)

2^o *Qui*, complément direct ou indirect : Vous trouverez à *qui* parler. « Je le mets entre les mains *de qui* il me plaît. » (BOSSUET.)

Choisis *qui* tu voudras, Chimène, et choisis bien. (CORNEILLE.)
A *qui* venge son père, il n'est rien impossible. (*Id.*)

REMARQUE IV. — *Qui* peut aussi s'employer avec ellipse de l'antécédent neutre *quelque chose*. *Ex.* : Voilà *qui* est beau ; voilà *qui* va bien.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e et au XVII^e siècle on trouve souvent le pronom conjonctif *qui*, sans autre antécédent qu'un groupe de mots ; il équivaut à *ce qui*, et vient sans doute du conjonctif neutre latin *quod*. *Ex.* : « Il ne prit pas la ville, *qui fut l'une des premières charges* et imputations que ses malveillans lui mirent sus depuis. » (AMYOT.) « Il faut encore savoir écrire, *qui est une seconde science*. » (BALZAC.) « L'autorité des éphores, *qui vaut autant à dire* comme contrôleurs. » (AMYOT.) « Il a la permission de ne pas venir, *qui est* une grande dépense épargnée. » (SÉVIGNÉ.) « Elle fut admonestée, *qui est* une très légère peine. » (*Id.*) « Les rois de France ont mérité d'être appelés les fils aînés de l'Église, *qui est* sans doute le plus glorieux de tous leurs titres. » (BOSSUET.)

Cette construction est un latinisme. En latin le conjonctif

peut se rapporter par attraction au nom suivant (animal quem vocamus leonem.)]

REMARQUE V. — *Qui*, répété, s'emploie dans le sens de *les uns...*, *les autres*. *Ex.* : Ils se saisirent *qui* d'une épée, *qui* d'une pique. « Chacun y est en action et en exercice, *qui* à bâtir, *qui* à faire remuer la terre, *qui* à l'agriculture, *qui* dans le jardin. » (BOSSUET.)

REMARQUE VI. — *Qui*, suivi de *que* et du verbe *être* au subjonctif, forme la locution elliptique *qui que ce soit* (c'est-à-dire *quelque personne que ce soit*).

REMARQUE VII. — On emploie encore *qui* avec diverses ellipses apparentes ou réelles. *Ex.* : Il tient cela de je ne sais plus *qui*. — (Ici il n'y a pas ellipse, mais inversion : « Je ne sais plus *de qui il tient cela*. ») On est entré secrètement : devinez *qui*. (Il y a ellipse : devinez *qui est entré*.) *A qui mieux mieux*.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e et au XVII^e siècle, le conjonctif *qui* s'employait souvent dans le sens de *si quelqu'un* (en latin *si quis*). *Ex.* « La borne, *qui* la veut justement garder, est un bien qui bride la puissance, et *qui* ne la veut garder, est une preuve et témoignage qui argue l'injustice. » (AMYOT.) « *Qui* parle du loup on en voit la queue. » (Proverbe cité par PASQUIER.) « Halte-là, *qui* vive! (*si quis vivat!*) » « *Qui* m'aurait fait voir tout d'une vue tout ce que j'ai souffert, je n'aurais jamais cru y résister. » (SÉVIGNÉ.)

Qui pourrait toutefois en détourner Lysandre,
Ce serait le plus sûr. (CORNEILLE.)

REMARQUE VIII. — *Que* entre, dans diverses autres locutions elliptiques, comme neutre et avec le sens :

1^o de *quoi*; *Ex.* : je ne sais *que* faire ni *que* dire; je n'en ai *que* faire;

2^o De *ce qui*, *ce que*; *Ex.* : advienne *que* pourra; coûte *que* coûte; vaille *que* vaille;

3^o de *quoi que ce soit qui* ou *que*; *Ex.* : fais ce que dois, advienne *que* pourra.

[* ORIGINES LATINES. — Dans le premier cas, c'est *quid*. Dans le second *quidquid*.]

REMARQUE X. — *Ce qui, ce que* forment des locutions conjonctives du genre neutre. Dans *ce qui*, le *qui* fait fonction de sujet ; dans *ce que*, employé avec le verbe *être* et quelques verbes pris impersonnellement, le *que* joue le rôle tantôt d'attribut, tantôt de complément. *Ex.* :

1° attribut :

Vous êtes aujourd'hui *ce qu'*autrefois je fus. (CORNEILLE.)

2° complément (avec ellipse) :

Croyez-en *ce qu'*il vous plaira (*sous-entendu* : de croire).

Et rose elle a vécu *ce que* vivent les roses :

L'espace d'un matin. (MALHERBE.)

[* HISTOIRE. — De même que l'on employait autrefois *que* au lieu de *ce que* (pour *quid*) dans les interrogations indirectes (Voy. § 253, REM. VII, HIST.); de même on mettait *que* au lieu de *ce que* (pour *quod*). *Ex.* : « Je vous laisse de *penser qu'*il dirait. » (H. ESTIENNE.) « Il s'esmerveille *que* ce pouvoit être. » (AMYOT.)

Cet emploi de *que* conjonctif sans antécédent, est resté dans quelques locutions ; *Ex.* : « Fais *ce que* dois, advienne *que* pourra. » (Proverbe.) « Je n'ai *que* faire de vos dons. » (MOLIÈRE.) La Fontaine a dit de même, mais avec un tour qu'on n'emploierait plus aujourd'hui : « Il ne pouvoit *que* dire sans odorat. » Malherbe : « Qui n'avait jamais éprouvé *que* peut un visage d'Alcide », *quid possit...*]

§ 255. *Quoi* est un pronom neutre, qui est interrogatif dans le sens de *quelle chose*, et conjonctif dans le sens de *laquelle chose*.

1° Dans les interrogations directes ou indirectes, *quoi* est ordinairement complément. *Ex.* : *De quoi* est-ce que vous parlez ? *A quoi* est-ce que vous pensez ? *Dites-moi en quoi* je puis vous servir.

Il n'est sujet que dans certaines phrases elliptiques. *Ex.* :

Quoi de nouveau ? (*qu'y a-t-il* de nouveau ?)

REMARQUE I. — *Quoi* entre, avec le verbe *savoir*, dans une locution fréquente, qui peut s'employer substantivement : *je ne sais quoi*. *Ex.* : « Il devient *un je ne sais quoi* qui n'a de nom dans aucune langue. » (BOSSUET.)

REMARQUE II. — Il s'emploie isolément comme inter-

rogation ou exclamation. Ex. : *Quoi?* (Qu'y a-t-il?). *Quoi!*
Eh quoi! Quoi donc!

2° Comme conjonctif, *quoi* est toujours complément. Ex. :

Voilà *ce sur quoi* l'on a tant disputé. (Dict. Acad.)

* REMARQUE I. — *Quoi* conjonctif se met, soit avec des noms de choses, soit avec les expressions indéfinies *ce*, *rien*. Ex. :

« Est-ce un sujet *pour quoi* vous fassiez sonner vos mérites ? » (LA FONTAINE.) « On voit ici la raison *pour quoi*... » (BOSSUET.) « Voilà *ce à quoi* le monde consacre des éloges. » (MASSILLON.) « Parmi les faiblesses extrêmes *à quoi* je sens que mon esprit est sujet. » (BOURDALOUE.) M. Fouquet ne veut pas qu'on juge son procès sur *des chefs sur quoi* il n'aura pas dit ses raisons. » (SÉVIGNÉ.) On voit par ces deux dernières phrases, que le conjonctif *quoi* se rapportait quelquefois à des substantifs au pluriel. L'interrogatif *quoi* s'employait dans un latinisme transporté en français, *quid plura?* « *Quoi plus?* ce peuple, dit Moïse, t'assiégera dans toutes tes places. » (BOSSUET.)

REMARQUE II. — *Quoi* s'emploie quelquefois avec ellipse d'un substantif ou d'un pronom neutre qui devrait lui servir d'antécédent. Ex. : Voici *à quoi* je pense. Dites-moi en *quoi* je puis vous servir. Donnez-moi *de quoi* écrire. Avoir *de quoi* vivre, et (avec ellipse du verbe : avoir *de quoi*).

Une telle imposture a *de quoi* me surprendre. (MOLIÈRE.)

REMARQUE III. — Enfin, suivi de *que*, il équivaut à *quelque chose que*. Ex. : *quoi que* vous disiez. Il s'écrit alors en deux mots et ne doit pas être confondu avec la conjonction *quoique* (Ex. : *quoique* vous disiez de bonnes choses).

§ 256. Il faut éviter les équivoques dans l'emploi des pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, etc.

1° Pour cela, on doit rapprocher ces pronoms autant que possible de leur antécédent. Ex. : il y a *dans l'histoire des faits* qu'on ne doit pas oublier (et non : il y a *des faits dans l'histoire* qu'on ne doit pas oublier).

Mais s'il n'y a pas d'ambiguïté à craindre, l'antécédent peut être éloigné du conjonctif, surtout en poésie. Ex. :

Un loup survint à jeun, *qui* cherchait aventure. (LA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — Aujourd'hui, la préoccupation de la clarté fait mettre le plus ordinairement le conjonctif aussitôt après son antécédent. Au XVII^e siècle, l'antécédent se plaçait très souvent à quelque distance du conjonctif, ce qui donnait aux phrases plus de vivacité. C'est très fréquent surtout chez M^{me} de Sévigné. *Ex.* : « Je vis hier *une chose* chez Mademoiselle *qui me fit plaisir.* » « On fit *un bal* le jour de la saint Hubert *qui dura une demi-heure.* » Etc., etc.

Et j'ai *des gens* en main *que j'emploierai* pour vous. (MOLIÈRE.)

Tandis que *Célimène* en ses liens s'amuse,
De *qui* l'humeur coquette et l'esprit médisant... etc. (Id.)]

2^o On peut encore, pour éviter les équivoques, ou pour insister davantage sur le conjonctif, remplacer *qui*, *dont*, à *qui*, par *lequel*, *duquel*, *auquel*, *laquelle*, *lesquels*, etc. *Ex.* : Au lieu de : *la femme du voisin à qui j'ai parlé hier*, il faut dire, selon le sens : *auquel j'ai parlé*, ou à *laquelle j'ai parlé*.

[* HISTOIRE. — Les écrivains du XVI^e siècle usaient souvent de ce conjonctif pour lier ensemble les deux parties d'une phrase. On le trouve encore au XVII^e siècle. *Ex.* : « Ce qui est nécessaire pour discerner les vérités, *lesquelles* j'ai dessein de donner entières. » (PASCAL.)

...Car, goûtez bien; de grâce,

Ce raisonnement-ci. *lequel* est le plus fort. (MOLIÈRE.)

REMARQUE I. — Les conjonctifs *qui* et *lequel* se mettent toujours en tête des propositions incidentes, à moins qu'ils ne servent de complément à un substantif précédé d'une préposition; dans ce dernier cas, ils se mettent après la préposition et le substantif. *Ex.* :

Le général *sous les ordres de qui* (ou *duquel*) vous servez.

REMARQUE II. — *Lequel*, comme *qui*, est à la fois interrogatif et conjonctif. Employé interrogativement, *lequel* se prend comme sujet, comme complément direct et comme complément indirect (après les prépositions *dans*, *pour*, *vers*, *sur*, etc.). *Ex.* : *Lequel* est venu? *Lequel* avez-vous vu? *Pour lequel* s'est-il prononcé?

REMARQUE III. — Comme conjonctif, *lequel* fait plus souvent fonction de complément indirect (avec les préposi-

tions qui viennent d'être indiquées) que de sujet et surtout de complément direct. Ils s'emploie comme sujet dans le style soutenu. *Ex.* :

L'éloquence est un don de l'âme, *lequel* nous rend maître du cœur et de l'esprit des autres. (LA BRUYÈRE.)

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — En grec, et surtout en latin, une phrase était souvent unie à la précédente par un adjectif ou pronom conjonctif ($\delta\epsilon$ ou *qui*). Il en était de même dans l'ancienne langue française; cette construction est fréquente au XVI^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle. *Ex.* : « *Suivant lequel propos*, Timocréon, poète rhodien, le pique bien aigrement. » (AMYOT.) « *Quoi entendu*, Marcellus ordonna ses gens en bataille. » (*Id.*) « *Pour à quoi parvenir*, il fit assembler tout le peuple. » (*Id.*) « *Pour à laquelle satisfaire*, il avait eu plusieurs jours. » (MONTAIGNE.) — Au XVII^e siècle, par souvenir des constructions latines, on employait *lequel* sans difficulté même comme complément direct. *Ex.* : « *Toutes lesquelles choses si vous n'avez connues en moy*, vous en devez au moins avoir vu les semences dès ma première jeunesse. » (VOITURE.) « *Il n'acheta que des langues, lesquelles il fit accommoder à toutes les sauces.* » (LA FONTAINE.)]

§ 257. *Qui*, employé comme complément indirect et précédé d'une préposition (*à qui*, *pour qui*, *en qui*, etc.), ne se dit que des personnes. *Ex.* : j'ai vu l'homme *à qui* vous avez parlé.

Quand on parle des animaux ou des choses (à moins qu'elles ne soient personnifiées), on emploie les pronoms *lequel*, *laquelle*, etc., précédés d'une préposition. *Ex.* : les travaux *auxquels* vous êtes adonné. Mais on peut aussi employer ces pronoms quand on parle des personnes. *Ex.* : les maîtres *auxquels* est confiée votre éducation.

[* HISTOIRE. — Cette différence n'a pas toujours été observée, même au XVII^e siècle. *Ex.* : « Quelque magnifique palais semblable à ces châteaux *de qui* nous entretiennent les poètes. » (BOSSUET.) « Ile pacifique, où se doivent terminer les différends de deux grands empires *à qui* tu sers de limite. » (*Id.*)

Un faix *sous qui* Rome succombe. (CORNEILLE.)

Un prix *à qui* tout cède. (RACINE.)

Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De *qui* le souvenir puisse aller jusqu'à vous. (CORNEILLE.)

... Ce fatal-sommeil, par *qui* l'âme charmée
Doit en repos sur le bord des enfers.

(RACINE.)

« Une de ces injures *pour qui* un honnête homme doit périr. »
(MOLIÈRE.)

On trouve encore, mais plus rarement, le pronom *qui* ainsi employé au XVIII^e siècle. *Ex.* : « Ce petit ouvrage *pour qui* j'ai tant de sensibilité. » (VOLTAIRE.) « La main *par qui* Dieu m'a frappé. » (*Id.*)

§ 258. *Dont* marque le complément qu'exprime la préposition *de*, précédant les pronoms *qui*, *lequel*, *laquelle*, *quoi*, etc. (à tous les genres et à tous les nombres). Mais, à la différence des locutions *de qui*, *duquel*, *de quoi*, etc., il est exclusivement conjonctif. *Ex.* :

« Les maux *dont* la vie humaine n'est jamais exempte. »
(BOSSUET.)

Lasse enfin des horreurs *dont* j'étais poursuivie...
(RACINE.)

Dont est toujours le premier mot de la proposition incidente formée par ce pronom. *Ex.* : un homme *dont* la destinée est enviable, *dont* on peut envier la destinée.

* Quand *dont* est le complément d'un nom, ce nom ne peut être que sujet ou complément direct, comme on le voit par les exemples qui précèdent.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, par souvenir des constructions latines, *dont* pouvait dépendre aussi d'un complément indirect. *Ex.* :

Allez à la male heure, allez, âmes tragiques,
Dont par les noirs complots..... (MALHERBE.)]

§ 259. Après les verbes qui indiquent *extraction*, *descendance*, ou bien *sortie*, on emploie les conjonctifs *dont* ou *d'où* :

1^o On met *dont* pour marquer l'*extraction*, la *descendance*. *Ex.* : les ancêtres *dont* il est descendu; le sang *dont* il sort (*sang* a ici le sens de *famille*).

2^o On emploie *d'où* pour indiquer l'action de *sortir*. *Ex.* : la ville *d'où* je viens; la maison *d'où* je sors.

REMARQUE. — On pourrait dire : « la maison *dont* je sors », si le mot *maison* était pris au sens figuré (*race, famille*).

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette nuance de signification entre *dont* et *d'où* est déjà indiquée par Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue française* et précisée par Th. Corneille dans ses notes sur ce livre. La différence entre *dont* et *d'où* devait être moins sensible dans l'ancienne langue française qu'aujourd'hui. Le sens de ce pronom était resté plus près de son étymologie (*unde*, § 72); par exemple, dans ce vers de Desportes, blâmé du reste par Malherbe :

Se remet au chemin *dont* il était venu.

et dans ceux-ci, de Corneille (*Nicomède*) :

Le Sénat n'épargnait promesse ni menace,
Et rappelait par là son escadrou mutin,
Et du mont Quirinal et du mont Aventin,
Dont il l'avait vu faire une horrible descente.

On trouve encore dans Racine (*Bajazet*) :

Rentre dans le néant *dont* je t'ai fait sortir.

et dans Voltaire :

Ma vie est dans les camps *dont* vous m'avez tiré.

Au *xvi^e* siècle, *dont* s'employait dans son sens étymologique, et Rabelais l'écrivait tantôt *dont*, tantôt *d'ond*. Ex. : *D'ond es-tu?* On a dit aussi en ce sens : *dont il advint*; Ex. :

Dont il advint que par faute de soins,
S'il valait peu, ses fils valurent moins. (ANDRIEUX.)]

§ 260. La locution *d'où* n'est pas la seule dans laquelle l'adverbe *où* (comme on l'a vu § 72, REM. II) fasse office de pronom conjonctif, et remplace *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*, précédés d'une préposition. Ex. : L'honneur *où* j'aspire, pour *auquel*...

[* HISTOIRE. — Au *xvii^e* siècle, l'adverbe *où* s'employait souvent comme pronom accompagné d'une préposition, surtout de la préposition *dans* (*dans lequel, auquel, chez lequel*), etc. Ex..

Les soins cruels *où* j'allais m'engager. (RACINE.)

L'hymen *où* j'étais destinée. (Id.)

« Cette loi universelle *où* nous sommes condamnés. » (SÉVIGNÉ.)

C'est *où* je mets aussi ma gloire la plus haute. (MOLIÈRE.)

« Vous ne sauriez rien m'ordonner où je ne réponde aussitôt par une obéissance aveugle. » (*Id.*)

Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dtne.

(MOLIÈRE.)

« Les choses où il a le plus d'affection. » (PASCAL.) « Pensez où vous vous engagez. » (*Id.*) « Les Égyptiens sont les premiers où l'on aitsu les règles du gouvernement. » (BOSSUET.) « Le premier de tous les peuples où on voie des bibliothèques est celui d'Égypte. » (*Id.*) « Un dessein où des vieillards expérimentés ne purent atteindre. » (*Id.*) « Quelque chose où il n'a nulle part. » (LA BRUYÈRE.) « Un engagement où il n'est pas propre. » (*Id.*)

On lit à ce sujet dans Vaugelas, *Remarques sur la langue française* : « Où, adverbe, pour le pronom relatif. — L'usage en est élégant et commode. Par exemple, le *mauvais état où je vous ai laissé* est incomparablement mieux dit que le *mauvais état auquel je vous ai laissé*. Le pronom *lequel* est d'ordinaire si rude en tous ses cas, que notre langue semble y avoir pourvu, en nous donnant de certains mots plus doux et plus courts pour substituer en sa place, comme où en cet exemple, et *dont*, *quoi*, en une infinité de rencontres. » Vaugelas n'a pas cessé d'avoir raison, et il est à regretter que l'emploi de où, dans le sens qu'il signale, soit un peu tombé en désuétude.]

§ 260 bis. * Dans les propositions coordonnées, où entre un pronom conjonctif, ce pronom s'exprime en général devant le verbe de chacune de ces propositions. Cependant il peut être remplacé par la conjonction *et*, ou par une simple virgule. *Ex.* : « L'homme qui contemple la nature, qui l'étudie... » (BUFFON.) On pourrait dire : *qui la contemple et l'étudie*. Mais le pronom conjonctif doit toujours être exprimé, quand il est tantôt sujet, tantôt complément. *Ex.* : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires... » (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Cette règle n'est presque jamais observée au XVI^e siècle, et ne l'est pas toujours au XVII^e. *Ex.* : « Quant à l'autre sorte d'inceste, que la superstition n'a point fait tenir pour inceste, mais la loi de Dieu a expressément condamné, ne voit-on pas comme il est commun ? » (H. ESTIENNE.) — On trouve souvent un seul pronom, même quand il faut marquer

le sujet et le complément. *Ex.* : « Vous avez ce que tous humains appètent naturellement, et à peu d'iceux n'est octroyé. » (RABELAIS.) « Nous avons accoustumé de nous esmerveiller de ce que nous trouvons estre vray et toutefois ne nous eust semblé vraisemblable. » (H. ESTIENNE.) — D'autres fois, le pronom relatif, au lieu d'être omis dans la seconde proposition, est remplacé par un pronom démonstratif. *Ex.* : « Il fut accordé que les Sabins et les Romains habiteroient ensemble dans la ville, laquelle seroit appelée Rome, et les habitants en seroient appelés Quirites. » (AMYOT.) « Le druide Adamas, à qui les bergères du Lignon allaient conter leurs infortunes, et en recevaient une grande consolation. » (SÉVIGNÉ.) Cette dernière construction est toute grecque et toute latine. Cicéron dit, dans l'*Orator* : *species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in ea que defæcus... »*

[* HISTOIRE. — L'emploi des pronoms conjonctifs donne encore lieu à plusieurs remarques dans la langue du XVII^e siècle :

1^o Emploi du pronom conjonctif avec un pronom personnel dans des phrases où nous mettrions un pronom conjonctif et un pronom possessif. *Ex.* : « J'étais comme ces gens dont l'application les empêche de reprendre leur haleine. » (SÉVIGNÉ.) « Je reviens à mon pauvre cousin, dont la santé ne lui a pas permis de venir cet hiver à Paris. » (*Id.*) On dirait aujourd'hui : *que leur application empêche... ; à qui sa santé n'a pas permis...*

2^o Emploi de deux pronoms conjonctifs l'un après l'autre après les verbes *dire, mander, assurer, croire, estimer, vouloir, craindre*, etc., dans des phrases que l'on couperait aujourd'hui par une *incise* ou que l'on continuerait par une proposition infinitive (§ 172, 1^o REM.). *Ex.* : « Elle chante victoire d'un ton audacieux que je crains qui n'attire quelque punition. » (SÉVIGNÉ.) « Il me loua fort d'une lettre qu'il m'a assuré qui était fort bien écrite. » (*Id.*) On dirait aujourd'hui : un ton qui, je le crains, peut attirer quelque punition ; une lettre qui, m'a-t-il assuré, est bien écrite, ou qu'il m'a assuré être bien écrite. La construction du XVII^e siècle venait de constructions latines : *quem timeo ne... ; quam affirmavit esse...*

3^o Emploi du pronom conjonctif avec la conjonction *que*, après les mêmes verbes, construction répondant à la proposition infinitive des Latins, et qu'on remplacerait aussi aujourd'hui par une *incise* ou par une proposition infinitive : *Ex.* : « MM. de Bouillon ont répondu par un écrit que je crois qu'on vous a envoyé aussi. » (SÉVIGNÉ) ; *quod credo tibi missum esse ; qui, je le crois, vous a été envoyé.*

Cet enfant sans parents qu'elle dit qu'elle a vu. (RACINE.)

« Votre règne *que* le ciel a voulu *qu'il* fût un siècle de merveilles. » (RACINE.)

5° DES PRONOMS INDÉFINIS.

§ 261. Le pronom indéfini *on* est du masculin, à moins qu'il ne désigne une femme. Ex. : *on* n'est pas plus insolent que cet homme ; *on* n'est pas plus pieuse que cette femme.

On est toujours du singulier, bien qu'il puisse se rapporter à plusieurs personnes et avoir un attribut au pluriel. Ex. :

Vous, Narcisse, approchez, et vous, qu'*on* se retire. (RACINE.)

De tous vos façonniers *on* n'est pas les esclaves. (MOLIÈRE.)

« *On* n'est pas plus occupé que nous le sommes. » (SÉVIGNÉ.)

REMARQUE I. — Par euphonie on dit *l'on*, et *-t-on*. Ex. : *Si l'on*, *dira-t-on*, au lieu de *on*, après une voyelle.

[* HISTOIRE. — Ces règles d'euphonie ont été pour la première fois fixées par Vaugelas (t. I, p. 64-66) ; mais cela n'a pas été sans réclamation. En 1704, l'Académie française jugeait qu'il y avait « quelque chose de trop affecté à dire *si l'on*. » Elle était d'avis de dire simplement *si on*, comme disait Amyot. Dans l'ancienne langue on trouve *s'on*, pour *si on*.

Du reste, *l'on* se rencontre très fréquemment au XVII^e siècle, au commencement des phrases, par exemple chez La Bruyère ; ce qui s'explique par l'étymologie du mot (Voy. § 74, ORIG. LAT. 2). Cette étymologie est déjà donnée par Vaugelas (I, 65), qui remarque que *on* et *l'on* se mettent avant le verbe, jamais après, tandis que *-t-on* se met après les verbes terminés par une voyelle. Cette dernière forme date du XVII^e siècle. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, on employait concurremment les deux formes *l'on* et *-t-on*. L'une et l'autre se trouvent citées dans la *Grammaire française* de Ramus (1571).]

REMARQUE II. — Ce pronom entre dans la formation des substantifs composés : *le qu'en dira-t-on*, *les on-dit*.

§ 262. On a vu (§ 208, 3) que *chaque* est un adjectif, et qu'il doit toujours être suivi d'un nom. Quand on veut omettre ce nom, l'adjectif *chaque* doit être remplacé par le pronom *chacun*, formé de *chaque* et de *un*. Ex. : ces volumes coûtent cinq francs *chacun*.

§ 263. Lorsque le pronom *chacun* est sujet de la phrase, et que le verbe est au singulier, il est suivi de l'adjectif possessif *son, sa, ses*. *Ex.* : *chacun a son goût*.

Il en est de même lorsque le pronom *chacun* suit le complément direct du verbe et s'y rattache. *Ex.* : il faut mettre ces livres *chacun à sa place*.

§ 264. Mais lorsque ce pronom vient, comme apposition, après un sujet et un verbe au pluriel, il peut être suivi du pronom possessif *leur* ou de *son, sa, ses* :

1° Il est suivi de l'adjectif possessif pluriel (*leur*), quand la première partie de la phrase n'offre pas un sens complet, ce qui arrive quand *chacun* précède un complément direct. *Ex.* : ils ont apporté *chacun leur offrande*.

« Les langues ont *chacune leurs* bizarreries. » (BOILEAU.) « Les abeilles bâtissent *chacune leurs* cellules. (BUFFON.)

2° Il est suivi de l'adjectif possessif singulier (*ses*), quand la première partie de la phrase offre un sens complet, ce qui arrive quand *chacun* précède un complément indirect. *Ex.* :

« Le vainqueur et le vaincu se retiraient *chacun dans sa* ville. » (MONTESQUIEU.) « Les peuples marchaient *chacun en sa* voie. » (BOSSUET.)

§ 265. *Chacun* devient un substantif dans la locution familière et aujourd'hui peu usitée *un chacun* .

[* HISTOIRE. — *Un chacun* était encore très usité au commencement du XVII^e siècle. *Ex.* :

Encore qu'un *chacun* vaille ici-bas son prix. (REGNIER.)

§ 266. Il faut noter la corrélation de quelques adjectifs et de quelques pronoms indéfinis. *Ex.* :

ADJECTIFS

PRONOMS

INDÉFINIS.

Quelque. — Voy. | Quelqu'un, pluriel : quelques-uns.
§ 208, 8.

ADJECTIFS

PRONOMS

INDÉFINIS.

Autre. — *Voy.*
§ 208, 1 bis.

Autrui. *Autrui* n'est jamais employé que comme complément. *Ex.* :

[Manger l'herbe *d'autrui!* (LA FONTAINE.)
Pour consumer *autrui* le monstre se consume. (BOILEAU.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Autrui*, on l'a vu, était originairement le *cas régime* de l'adjectif *autre* (§ 67). Le *Dictionnaire de l'Académie* cite cette vieille formule de chancellerie : *sauf notre droit et l'autrui* (nous dirions : *celui d'autrui*).

Quelconque. —
Voy. § 208, 9.

Quiconque, pronom indéfini qui peut être le sujet de deux propositions ou le complément de l'une et le sujet de l'autre. *Ex.* :

Quiconque est loup agisse en loup.

(LA FONTAINE.)

« C'était une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leurs secours à *quiconque* venait les implorer. »

(MONTESQUIEU.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette confusion du sujet et du complément est contraire à la construction latine de *quicumque*, d'où vient *quiconque*. Mais, jusqu'au XVII^e siècle, on l'employait souvent en lui donnant un antécédent, comme en latin (*quicumque...., illi...*) *Ex.* :

Il passe pour tyran *quiconque* s'y fait maître.

(CORNEILLE.)

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuit!

(RACINE)

« *Quiconque* s'éloigne de la sagesse, il s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse espérer sur la terre. » (MASSILLON.)

L'un et l'autre
— *Voy.* § 208,
1 bis.

L'un, l'autre.

§ 266 bis. * On a vu (§ 74, REM. I) que le mot *personne*, employé comme substantif, est féminin et peut avoir un pluriel, mais que, employé comme pronom indéfini, il est du masculin et n'a pas de pluriel.

[* HISTOIRE. — Cette différence dans l'emploi du mot *personne* a pour la première fois été posée en règle par Vaugelas, qui donne en exemple : *je ne vois personne si heureux que vous ; personne n'est venu*. Il ajoute cette remarque : « L'usage de *personne* pour *nemo* n'est proprement que pour les choses qui regardent l'un et l'autre sexe conjointement, comme : *personne n'a été fâché de sa mort*. » (T. I, p. 58.)]

* REMARQUE I. — *Personne*, employé comme pronom, ne doit se mettre qu'avec une négation ou une interrogation, ou après la conjonction *si* ou l'adverbe *trop*. Ex. : *Personne n'est plus à vous que moi. Y a-t-il personne au monde qui vous honore plus que je fais? Que je meure si j'ai vu là personne. Il est trop hardi pour craindre personne*.

§ 267. 1. Rien est un pronom indéfini qui signifie proprement *quelque chose* (Voy. § 74). Ex. :

Sans vous *rien* demander, sans *rien* oser prétendre. (RACINE)

« J'aurais lieu de me plaindre, si vous alliez me déguiser *rien*. » (MOLIÈRE.) « La gloire des conquêtes a-t-elle *rien* qui égale ce plaisir? » (MASSILLON.)

2. Avec une négation, *rien* équivaut à *nulle chose*. Ex. : *Cela ne sert à rien, ne sert de rien*.

« Dans le siècle où nous sommes, on ne donne *rien* pour *rien*. » (MOLIÈRE.)

Rien n'est beau que le vrai. (BOILEAU.)

En ce sens, ce pronom ne s'emploie sans négation qu'après une interrogation ; mais il y a ellipse d'une négation. Ex. :

Qu'avez-vous à répondre ? — *Rien* (*je n'ai rien à ..*)

3. C'est un véritable substantif quand il a le sens de *peu de chose, chose de nul prix*. Ex. : — il vit content de *rien* ; il a eu cela pour *rien*.

L'amour de ce *rien* qu'on nomme renommée. (BOILEAU.)

4. Aux locutions déjà signalées, il faut joindre celles-ci, où *rien* a encore le sens négatif : Cet homme ne m'est *rien* (n'est ni mon parent ni mon ami). Cet homme ne m'est de *rien* (je ne m'intéresse pas à lui). Comme si de *rien* n'était.

COMPLÉMENTS DES PRONOMS.

§ 268. Comme le *nom* dont il tient la place, le *pronom* peut avoir des compléments. *Ex.* : quelqu'un *de nous*. Qui *de nous* n'a pas de défauts ? chacun *de nous* doit chercher à corriger les siens et pardonner à ceux d'*autrui* (*de nous* est complément de *qui* et de *chacun* ; *d'autrui* est complément de *ceux*).

CHAPITRE V.

SYNTAXE DU VERBE.

1° DU VERBE, DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

1. *Du verbe et du sujet.*

§ 269. Tout verbe à un mode personnel, excepté au mode impératif, a un sujet (nom ou pronom) exprimé ou sous-entendu.

REMARQUE I. — Le même sujet peut, par ellipse, servir pour plusieurs verbes. *Ex.* : « L'impertinent rebute, aigrit, irrite, offense. » (LA BRUYÈRE.)

REMARQUE II. — Le verbe peut être omis, par ellipse, dans une proposition subordonnée. *Ex.* : aimez votre prochain comme vous-même. *c'est-à-dire* comme vous vous aimez vous-même.

REMARQUE III. — Le sujet se met généralement avant

le verbe ; mais, par *inversion* (Voy. § 170), il se met quelquefois après.

L'inversion est de règle, même en prose, dans les phrases interrogatives et après une citation. Ex. : *Partirons-nous bientôt? demanda-t-il.*

Dans les interrogations, le sujet se met quelquefois avant le verbe ; mais ce sujet est répété par un pronom placé après (Voy. § 233).

2. Du verbe et de l'attribut.

270. Nous avons distingué (§ 159) le verbe *être* et les verbes *attributifs*, c'est-à-dire ceux qui contiennent le verbe *être* et l'attribut.

Il faut remarquer que quelques verbes attributifs peuvent, comme le verbe *être*, unir l'attribut au sujet. De ce nombre sont les verbes *paraître, sembler, devenir, demeurer, rester, vivre.* Ex. : il me *paraît* (ou *il me semble*) plus grand que son frère ; il est *devenu* très raisonnable, il *de-demeure* (ou il *reste*) libre de ses actions ; il *a vécu* pauvre.

2° RÈGLES D'ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

§ 271. Tout verbe prend le *nombre* et la *personne* de son sujet.

REMARQUE I. — Cette règle est absolue et ne peut souffrir que des dérogations apparentes.

Il semble, en effet, qu'elle ne soit pas respectée dans des phrases comme les suivantes. Ex. :

« Sa maladie *sont* des vapeurs. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.) « Tout ce qu'il dit *sont* autant d'impostures. » (BOILEAU.) « Ce que je vous dis là *sont* pas des chansons. » (MOLIÈRE.)

Mais l'analyse logique fait voir que, dans ces phrases, l'attribut précède le verbe et qu'il y a inversion. Du reste, dans les phrases où l'attribut est ainsi séparé de son sujet par le verbe *être*, on fait en général précéder le verbe du pronom neutre *ce* (Voy. § 272).

[* HISTOIRE. — On trouve quelquefois au XVII^e siècle que, par attraction, le verbe s'accorde non avec le sujet qui est au pluriel, mais avec l'attribut qui est au singulier. *Ex.* : « Cinquante domestiques *est* une étrange chose. » (SÉVIGNÉ.) — « Ces deux bouts de la terre où nous sommes *est* une chose qui fait frémir. » (*Id.*) C'est là une construction toute latine, une *attraction* : l'attribut *attire* en quelque sorte à lui le verbe, qui cesse ainsi de s'accorder avec le sujet.]

REMARQUE II. — Quand plusieurs sujets au singulier se suivent sans conjonction, le verbe peut se mettre au pluriel ou au singulier :

1^o Il se met au pluriel, quand tous les sujets sont envisagés collectivement. *Ex.* :

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine
Tiennent, comme un forçat, notre esprit à la chaîne. (BOILEAU.)

2^o Il se met au singulier, lorsqu'il y a entre les divers substantifs une sorte de gradation ou de synonymie, et que chacun est en quelque sorte considéré séparément. *Ex.* : « une seule parole, un sourire gracieux, un seul regard *suffit*. »

Le singulier peut se mettre même après plusieurs substantifs au pluriel, quand ils sont en quelque sorte résumés par les mots : *tout, rien, personne, chacun, nul, aucun*. *Ex.* :

« Dignités, charges, postes, bénéfices, pensions, honneurs, *tout leur convient* et ne convient qu'à eux. » (LA BRUYÈRE.)

Remords, crainte, périls, *rien* ne m'a retenue. (RACINE.)

REMARQUE III. — Quand plusieurs sujets au singulier sont unis par la conjonction *et*, le verbe se met au pluriel. *Ex.* : Pierre et Paul *jouent*.

Cependant on doit mettre le verbe au singulier quand les deux substantifs unis par *et* désignent une même personne ou un même objet. *Ex.* :

« Quand le prince des pasteurs et le pontife éternel *apparaîtra*. » (BOCQUET.) « C'est un ministre et un envoyé de son père *qui rend* témoignage par son sang à la vérité de sa mission. » (MASSILLON.)

[* HISTOIRE. — C'est la même règle d'accord que pour les adjectifs se rapportant à deux substantifs unis par *et*. (§ 209, REM. IV.)

Mais, de même que pour les adjectifs il était admis par la grammaire du XVI^e siècle et des premières années du XVII^e siècle, que l'accord du verbe ne se fît qu'avec le dernier substantif servant de sujet. Ex. :

La joie et le plaisir de tous les conviés

Attend pour éclater que vous vous embrassiez. (RACINE.)

« *Votre mère et toute la petite famille vous fait ses compliments.* » (Id., *Lettres.*) « *L'autorité de tant de siècles et la foi publique ne lui servira plus de rien.* » (BOSSUET.)

Il en résultait que le verbe pouvait se trouver au singulier même quand le premier substantif était au pluriel. Ex. :

« *Les délices et la paresse lui ôte le mouvement.* » (MALHERBE.)
« *De si sensibles obligations et une si longue habitude fait souffrir une cruelle peine.* » (SÉVIGNÉ.) « *Leurs maisons et leur ville va être déserte.* » (BOSSUET.) « *Les Septante et tout le Nouveau Testament est écrit en ce langage.* » (Id.)

Que peut servir ici l'Égypte et ses faux dieux? (BOILEAU.)

— D'un autre côté, au XVII^e et au XVIII^e siècle, les conjonctions *ainsi que* et *comme*, et même la préposition *avec*, prise dans un sens purement conjonctif, se construisaient quelquefois avec le verbe au pluriel. Ex. :

Votre père, en mourant, ainsi que votre mère,

Vous laissèrent de bien une somme légère. (REGNARD.)

« *Bacchus ainsi qu'Hercule étaient reconnus comme demi-dieux.* » (VOLTAIRE.) « *La vérité ainsi que la reconnaissance m'obligent à vous dire.* » (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.) Mais le même écrivain dit ailleurs : « *Le caractère primitif d'une nation, ainsi que celui d'un homme, est souvent altéré par le commerce de ses voisins.* » — « *La santé comme la fortune retiennent leurs faveurs à ceux qui en abusent.* » (SAINT-ÉVREMOND.)

Bertrand avec Raton, l'un singe et l'autre chat,

Commensaux, d'un logis, avaient un commun maître. (LA FONTAINE.)

L'aigle, reine des mers, avec Margot la pie.

Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,

Traversaient un bout de prairie.

(Id.)

Le singe avec le léopard,

Gagnaient de l'argent à la foire.

(Id.)

« *Une absence continuelle, avec la tendresse que j'ai pour vous, ne composent pas une paix bien profonde.* » (SÉVIGNÉ.)

Vaugelas approuve cette phrase de d'Ablancourt :

« *Laissant sa mère avec sa femme et ses enfants prisonniers.* »

« Le comte Piper avec quelques officiers étaient sortis du camp. »
(VOLTAIRE.)

Vertumne avec Pomone ont embelli ces lieux. (SAINT-LAMBERT.)]

REMARQUE IV. — Quand les sujets indiquent des personnes différentes, le verbe se met au pluriel et à la 1^{re} personne, si un pronom de la 1^{re} personne fait partie du sujet. *Ex.* : son père, sa mère et moi *sommes* du même avis.

Il se met au pluriel et à la 2^e personne, si un pronom de la 2^e personne fait partie du sujet (excepté s'il y en a un de la 1^{re}). *Ex.* : vous et lui m'en *répondrez*. Vous ou lui ; vous vous trompez.

REMARQUE V. — En général, quand les sujets indiquent des personnes différentes, on exprime, pour plus de précision, un pronom qui les résume et qui détermine l'accord. *Ex.* : son père, sa mère et moi, *nous sommes* du même avis. Vous et lui, *vous* m'en répondez.

REMARQUE VI. — Quand les sujets sont unis par une des deux conjonctions *ou* et *ni*, on peut mettre le verbe au pluriel ou au singulier : on met le pluriel, si les deux sujets concourent ou peuvent concourir à la même action ; on met le singulier, s'il est question d'actions considérées comme séparées ou s'excluant l'une l'autre. C'est la même règle que pour l'accord de l'adjectif après deux substantifs unis par *ou*. (Voy. § 209, REM. II.) *Ex.* :

1^o ACTION COMMUNE

(verbe au pluriel)

Ni l'or ni la grandeur ne nous *rendent* heureux.

(LA FONTAINE.)

« Le bonheur *ou* la témérité ont pu faire des héros. »

(MASSILLON.)

« La peur *ou* le besoin *font* tous ses mouvements. »

(BUFFON.)

« Le temps *ou* la mort *sont* nos remèdes. » (J.-J. ROUSSEAU.)

2^o ACTION SÉPARÉE

(verbe au singulier)

Ni mon grenier ni mon armoire ne se *remplit* à babiller.

(LA FONTAINE.)

« Notre perte *ou* notre salut *n'est* plus une affaire qui vous intéresse. »

(MASSILLON.)

« La vivacité *ou* la langueur des yeux *fait* un des caractères de la physionomie. »

(BUFFON.)

« En quelque endroit écarté du monde qu'a la corruption *ou* le hasard les *jette*. » (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e et au XVIII^e siècle le pluriel et le singulier semblent être mis un peu indifféremment. après la conjonction *ni*. Ainsi l'on trouve chez les mêmes écrivains, sans raison bien appréciable :

1 ^o le pluriel :	2 ^o le singulier :
Ni cet asile même où je la fais garder,	Ni crainte ni respect ne m'en <i>peut</i> détacher. (RACINE.)
Ni mon juste courroux n'ont pu m'intimider. (RACINE.)	« Ni l'une ni l'autre tournure n'est élégante. » (VOLTAIRE.)
La vertu ni le temps ne l'ont point effacée. (VOLTAIRE.)	
« Ni mon jugement ni ma volonté ne me dictèrent cette réponse. » (J.-J. ROUSSEAU.)	« Ni Grimm ni personne ne m'a parlé de cet air. » (J.-J. ROUSSEAU.)

REMARQUE VII. — Une distinction analogue peut être établie pour les verbes qui suivent *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre*, qui se mettent tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Ainsi l'on dit : « Ni l'un ni l'autre *ne viendra* ou *ne viendront*. — L'un et l'autre *se dit* ou *se disent*. » Le pluriel est en général préférable.

L'un ou l'autre ne peut se construire qu'avec le singulier. *Ex.* :

L'un ou l'autre *fit-il* une tragique fin ? (BOILEAU.)

§ 272. Quand le verbe *être* est précédé du pronom *ce* et suivi d'un sujet à la 3^e personne du pluriel, il se met lui-même à la 3^e personne du pluriel. *Ex.* : *ce sont eux* qui se sont trompés. *Ce sont les Espagnols* qui les premiers ont colonisé l'Amérique.

Avec tout autre sujet, le verbe *être*, précédé du pronom *ce*, se met au singulier. *Ex.* : *c'est nous* qui devons partir. *C'est vous* qui l'avez dit.

REMARQUE I. — On trouve aussi le singulier *c'est* devant un substantif au pluriel, quand ce substantif est suivi du pronom *que*, lequel annonce un complément direct.

Dans ce cas, le substantif est considéré comme complé-

ment direct, non comme sujet : le verbe *être* a pour sujet la proposition où se trouve le verbe suivant. Ex. :

Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit. (RACINE.)

On ne dirait pas : *Ce n'est pas les Troyens qui sont à craindre.*

REMARQUE II. — *Ce* peut être attribut ou sujet. Quand il est sujet, le verbe reste au singulier. Ex. :

<i>Ce</i> , attribut.	<i>Ce</i> , sujet.
<p><i>Ce ne sont</i> que festons, <i>ce ne sont</i> qu'astragales. (BOILEAU.)</p> <p>C'est-à-dire : festons et astragales sont seulement <i>ce</i> (qu'on voit).</p>	<p>« <i>Cen'est plus</i> ces prompts saillies qu'il savait si vite et si agréablement réparer. » (BOSSUET.)</p> <p>C'est-à-dire : <i>ce</i> (qu'on remarque dans le prince de Condé) <i>n'est plus</i> ces saillies.</p>

[* HISTOIRE. — Cette distinction est postérieure au XVII^e siècle, où le plus souvent on faisait dépendre le verbe du pronom *ce*. M^{me} de Sévigné, par exemple, écrit : « On pensait que *ce* fût des bohêmes. » — « *C'est eux* qui en demeurent d'accord. » Elle faisait même accorder le verbe *être*, non avec le sujet, mais avec l'attribut, sans mettre le pronom *ce*. Ex. : « Ces deux bouts de la terre où nous sommes *est une chose* qui fait frémir. » « Cinquante domestiques *est une étrange chose*. »

Au XVI^e siècle, on ne mettait pas le pronom *ce*; et le verbe *être*, mis également au commencement de la phrase, s'accordait naturellement avec son sujet. Ex. : « Et toutefois *sont ceux-là* qui mettent incontinent la main à la plume. » (H. ESTIENNE.) « Ains *furent les bons et sages capitaines* qui les surent bien mettre devant leurs ennemis. » (AMYOT.)

Vaugelas ne regarde comme « beau et tout à fait français » que l'usage du pluriel dans les tournures comme : « Les plus grands capitaines de l'antiquité, *ce furent Alexandre, César, Hannibal*. » « Je crois néanmoins, dit-il, que *furent*, sans *ce*, ne serait pas mauvais; mais avec *ce*, il est incomparablement meilleur. » Vaugelas n'osait condamner une construction qui venait en droite ligne du latin; mais il devait préférer une construction formant *gallicisme*.]

§ 273. Quand le verbe a pour sujet un nom collectif, il

peut, comme nous avons vu pour l'adjectif (§ 210), se construire de deux manières :

1° Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur ce collectif (ce qui a lieu lorsque le collectif est considéré comme général, et que ce nom est accompagné de l'article *le, la, les*, ou d'un adjectif). Ex. : *Une foule considérable de personnes assistait à cette séance. « Cette foule d'adulateurs qui l'entourait se dissipe comme un nuage. »* (MASSILLON.)

2° Le verbe s'accorde avec le complément du collectif, si la pensée se porte sur le complément (ce qui a lieu lorsque le collectif est partitif et que ce nom est indéterminé ou accompagné de l'adjectif indéfini *un, une*). Ex. : *Une nuée d'oiseaux se sont abattus dans ce bois.*

Force gens font du bruit en France. (LA FONTAINE.)

« *Un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner les bocages de leurs chants.* » (FÉNELON.)

REMARQUE I. — Le verbe s'accorde toujours avec le complément des locutions collectives *beaucoup de, assez de, peu de, bien des, la plupart des, la plus grande partie des*, etc. Ex. : *la plus grande partie des hommes ne connaissent que leur intérêt.*

Le verbe se met au pluriel, même après un collectif dont le complément au pluriel n'est pas exprimé, quand ce complément est en quelque sorte nécessaire à suppléer. Ex. -

« *La plupart portent sur leur front l'orgueil de leur origine.* » (MASSILLON.) « *Un petit nombre échappèrent.* » (J.-J.-ROUSSEAU.)

Combien à cet écueil se sont déjà brisés! (CORNEILLE.)

[* HISTOIRE. — C'est une règle que donne déjà Vaugelas, à l'occasion de la locution *une infinité de*. Mais il fait observer que si le complément de cette dernière locution est au singulier, le verbe doit être au singulier. Ex. : *Une infinité de monde se jeta là-dedans.* Il ajoute : « *La plupart régit toujours le pluriel... La plus grand'part régit toujours le singulier.* » Il veut parler de ces deux locutions non suivies de complément : Mais si *la plupart* a un complément au singulier, il fait observer qu'il régit le singulier. Ex. : « *La plus part du monde fait.* » (T. I, p. 108.)]

REMARQUE II. — Après *le peu de*, suivi d'un complément au pluriel, le verbe suit la règle des collectifs (§ 273) :

1° Il se met au singulier, si la pensée porte sur *le peu*, qui signifie alors *quantité insuffisante, manque*. Ex. : *le peu de connaissances qu'il a lui nuit*.

2° Il se met au pluriel, si la pensée porte sur le complément de *le peu*, qui signifie alors simplement *petite quantité*. Ex. : *le peu de connaissances qu'il a lui suffisent*.

REMARQUE III. — On met le verbe au singulier après *plus d'un*, au pluriel après *moins de deux, de trois*, etc. Ex. : *plus d'un témoin a été entendu ; moins de deux ans se sont écoulés*.

Cependant si le terme collectif *plus d'un* est accompagné de quelque mot indiquant la pluralité, il doit être suivi du pluriel. Ex. : « A Paris, on voit *plus d'un fripon qui se dupent l'un l'autre*. » (MARMONTEL.) C'est la locution *l'un l'autre* qui entraîne le pluriel.

[* HISTOIRE. — On trouve au XVII^e siècle de nombreux exemples du pluriel après des collectifs qui, pour nous, n'entraîneraient pas le pluriel. Ex. : « *Tout ce que nous connaissons de courtisans nous parurent indignes de vous être comparés*. » (SÉVIGNÉ) « *La noblesse de Rennes et de Vitré l'ont élu malgré lui*. » (Id.) « *Un si grand nombre de victoires devaient...* » (RACINE.) « *La guerre engendre beaucoup de maux, entre lesquels sont le grand nombre des historiens*. » (Id.) Cependant ailleurs Racine met : « *La plus grande partie des religieuses ayant été transférée*. » Il dit encore : « *Une partie des princes sont revenus de l'armée...* » « *Tout ce qu'il y avait de prêtres et de lévites se retirèrent auprès d'eux*. »

*Tout ce qui reste encore de fidèles Hébreux
Lui viendront aujourd'hui renouveler leurs vœux.*

Ailleurs Racine mêle le singulier et le pluriel après un collectif : « *Une armée de Français animée par la présence de leur roi*. »

*Le reste, confondus dans la foule où nous sommes,
Jouissaient des travaux de leurs sages aïeux. (J.-B. ROUSSEAU.)*

§ 274. Les verbes impersonnels ont pour sujet le pronom neutre *il* (*il pleut, il importe*). Mais quelques-uns

d'entre eux peuvent, en prenant un sujet déterminé, devenir simplement *neutres* ou *intransitifs*. *Ex.* : qu'important de vaines menaces ? Les balles *pleuvaient* de toute part.

[*HISTOIRE. — La plupart des verbes impersonnels pouvaient autrefois être employés à d'autres personnes, ou tout au moins à un autre nombre que la 3^e personne du singulier. *Ex.* :

Ce est il air qui pleut et tonne. (Roman de la Rose.)

...Contrat passé, notre homme
Tranche du roi des airs, pleut, vente, et fait en somme
Un climat pour lui seul... (LA FONTAINE.)

« Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et pleut sur le champ du juste comme sur celui du pêcheur. » (BOSSUET.)

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Aristophane dit de même : Ζεὺς ἕει, et Cicéron : *sanguinem pluisse nuntiatum est.*]

REMARQUE I. — Quand les verbes impersonnels sont ainsi employés avec un sujet déterminé, ils peuvent avoir un impératif et un participe présent (modes inusités dans les *verbes impersonnels* ; Voy. le Tableau du § 102). *Ex.* : *Tonnez*, foudres de Jupiter ! *Pleuvez*, nuages ! etc.

Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant. (LA FONTAINE.)

REMARQUE II. — Un grand nombre de verbes attributifs peuvent devenir accidentellement impersonnels ; *Ex.* : *il paraît*, *il semble*, etc. *Ex.* :

« Il s'élève dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes. » (FLÉCHIER.) « Il sort de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche. » (MASSILLON.)

REMARQUE III. — Le pronom *il* n'est du reste pas le sujet réel, comme on l'a vu (§ 235) ; aussi peut-il se sous-entendre avec certains verbes impersonnels. *Ex.* : *reste à savoir si...* — *Suffit* qu'on vous ait entendu.

§ 274 bis. * En poésie, et dans le style soutenu, la 3^e personne est mise emphatiquement pour la 1^{re}. *Ex.* :

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille. (RACINE.)

La vivacité du langage permet même de passer, dans une même phrase, d'une personne à l'autre. *Ex.* :

Captive, toujours triste, importune à moi-même,
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime? (RACINE.)

3° RÈGLES DE COMPLÈMENT.

I. Complément direct.

§ 275. On appelle *verbes actifs* ou *transitifs* les verbes qui peuvent avoir un *complément direct*. (Voy. § 76.) Le complément peut se composer de plusieurs substantifs. *Ex.* :

Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse. (LA FONTAINE.)

REMARQUE I. — Quand le complément direct d'un verbe est un substantif, il se met après le verbe, sans préposition. *Ex.* : Dieu a créé l'univers.

Cependant si le complément a un sens partitif, il est précédé de la préposition *de* et de l'article. *Ex.* : boire du vin ; avoir de l'argent. (Voy. § 44, REM. III.)

REMARQUE II. — Quand le complément direct d'un verbe est un pronom, il se met en général avant le verbe. *Ex.* : je vous vois ; vous m'entendez ; vous que j'entends. Il y a exception pour *moi, toi, soi*. (Voy. § 224.)

II. Compléments indirect et circonstanciel.

§ 276. Le *complément indirect* des verbes actifs se marque en général par les prépositions **à, sur, vers, contre** (indiquant le *but*), et par les prépositions **de, de la part de, par** (indiquant le *point de départ, la manière*). *Ex.* : j'envoie une lettre à mon ami. J'ai reçu une lettre de mon ami.

REMARQUE. — Les verbes neutres et les verbes passifs n'ont que des compléments indirects.

Les verbes neutres prennent devant leur complément les mêmes prépositions que les verbes actifs. Les verbes passifs prennent devant leur complément la préposition *par*, et quelques-uns la préposition *de* ; ces derniers sont sur-

tout les verbes qui indiquent un sentiment. *Ex.* : Pompée a été vaincu *par* César. — Le peuple d'Israël a été choisi *de* Dieu, béni *de* Dieu. Il est aimé, chéri, détesté *de* tous.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Les *prépositions* qui marquent le complément indirect correspondent à des prépositions latines, dont l'emploi n'est pas toujours resté conforme à la latinité classique. Ainsi l'on a dit : *victus per Cæsarem; electus de Deo*; etc. La basse latinité avait multiplié les prépositions, à mesure que la signification des *désinences casuelles* tendait à s'effacer. Ainsi, au lieu de *dare alicui*, on a dit *dare ad aliquem* (donner à quelqu'un).

En général, la préposition *à* répond au datif latin, et la préposition *de* au génitif ou à l'ablatif. C'est ainsi qu'on trouve *de* après les verbes *accuser, absoudre, convaincre*, etc., parce que l'on mettait au génitif le complément indirect d'*accusare, absolvere, convincere*, etc. Il en était de même, autrefois, après le verbe *condamner*, parce que le complément indirect de *damnare* se mettait au génitif ou à l'ablatif. *Ex.* : « Julien l'Apostat *condamnait* les apôtres *de* légèreté et *de* trop de crédulité. » (BOURDALOUE.)

Peu s'en faut que mon cœur penchant de son côté,
Ne me *condamne* encore *de* trop de cruauté. (RACINE.)

Les compléments des verbes ont du reste varié depuis le XVII^e siècle. *Ex.* : « Il y avait en Égypte une espèce de jugement tout à fait extraordinaire, *dont* personne *n'échappait*. » (BOSSUET.) Aujourd'hui on distingue *échapper à* et *échapper de*. On dirait ici *échapper à*. — M^{me} de Sévigné disait indifféremment *oublier à* et *oublier de* : « Vous n'avez pas *oublié à* remercier Dieu. — Vous n'avez pas *oublié d'écrire*. » Dans les œuvres de la jeunesse de Bossuet (*Sermons*), on trouve *se plaisir de* : « Je me plais *de* m'occuper dans cette pensée. » « Jésus-Christ se plaît *d'assister* les hommes. » « J.-C. se plaisait de toucher aux prophéties... » (*Id.*) Dans les œuvres de sa vieillesse, on trouve « *se plaisir à*. » (V. l'abbé Vaillant, Vocabulaire à la suite de ses *Études sur les Sermons de Bossuet*.)

On disait *fuir de* (aujourd'hui, *éviter de*). *Ex.* : « Dans la conduite de ma vie, j'ai plutôt *fui* qu'autrement *d'enjamber* par dessus le degré de fortune auquel Dieu logea ma naissance. » (MONTAIGNE.) « La véritable vertu ne *fuit pas* toujours *de* se faire voir. » (BOSSUET.)

Si votre âme les suit, et *fuit d'être coquette*. (MOLIÈRE.)

On disait *réduire de*, *apprendre de* (aujourd'hui *réduire à*, *ap-*

prendre à). *Ex.* : « La crainte *me réduit d'applaudir à ce que mon âme déteste.* » (MOLIÈRE.)

Ah! je vous *apprendrai de me traiter ainsi.* (*Id.*)

Au XVII^e siècle, le complément indirect du verbe passif était, plus souvent qu'aujourd'hui, marqué par la préposition *de*. *Ex.* : « Plus ils se sentaient *pressés du joug des Gentils.* » (BOSSUET.) « *Pressé de ce glaive vengeur.* » (*Id.*) « Tout est, pour ainsi dire, éclairé *de la loi et de l'esprit de Moïse.* » (*Id.*)

Je crois voir Annibal qui, *pressé des Romains.* (LA FONTAINE.)]

§ 277. Le complément circonstanciel ne prend pas toujours de préposition, quand c'est un nom marquant la durée, le prix, le poids, la manière, etc. *Ex.* :

Ils restèrent *quelque temps immobiles.* J'ai acheté ce livre *cing francs.* Cela ne pèse pas *une once.* Il a de l'esprit *argent comptant.* Il est parti *grand train.* Il va *ventre à terre.* J'ai couru *toute la ville.*

[ORIGINES LATINES. — En latin, le complément circonstanciel est en général marqué simplement par des désinences casuelles, sans préposition. *Ex.* : *Vixit multos annos. Multo sanguine victoria stetit* ou *constitit* (*a coûté beaucoup de sang*).]

§ 278. Quand le complément indirect doit être marqué par la préposition *à* et un pronom, la préposition se supprime, et le pronom se met avant le verbe. *Ex.* : je *vous* enverrai une lettre; vous *m'*enverrez, vous *lui* enverrez une lettre, etc. (pour *j'*enverrai *à vous*, vous enverrez *à moi*, *à lui*, etc.).

REMARQUE I. — La place qu'occupent dans la phrase les *pronoms personnels* faisant fonction de compléments donne lieu à plusieurs règles étudiées plus haut (§ 225).

REMARQUE II. — Les *pronoms conjonctifs et interrogatifs*, faisant fonction de compléments directs ou indirects, peuvent précéder deux verbes et dépendre du second, employé soit *à l'infinitif*, soit *à un mode personnel* dans une proposition subordonnée commençant par *que*. *Ex.* :

Cet enfant sans parents *qu'elle* dit *qu'elle a vu.* (RACINE.)

On pourrait dire aussi : *qu'elle* dit *avoir vu.*

[* HISTOIRE. — Souvent, au XVII^e et au XVIII^e siècle, on mettait un second conjonctif entre les deux verbes, pour servir de sujet au second verbe. Ex. :

« C'est un sujet *que* je suis assuré *qui* vous tient au cœur, »
c'est-à-dire je suis assuré *que* c'est un sujet *qui*... (LA BRUYÈRE.)

Nous verrons si c'est moi *que* vous voudrez *qui* sorte. (MOLIÈRE.)
c'est-à-dire vous voudrez peut-être que ce soit moi qui sorte : nous le verrons.

Sur les éloges *que* l'envie
 Doit avouer *qui* vous sont dus. (LA FONTAINE.)

« Une lettre *que* je voudrais *qui* vous fût connue. » (VOLTAIRE.)

§ 279. Dans les locutions commençant par *c'est*, le pronom faisant fonction de complément indirect est précédé d'une préposition et suivi de la conjonction *que*. Ex. :

C'est à vous que je parle, ma sœur. (MOLIÈRE.)

En se servant d'une autre tournure, on pourrait dire :
c'est vous à qui je parle.

Mais on ne dira pas : *c'est à vous à qui* je parle, parce que le même complément ne peut être exprimé deux fois.

Par la même raison, l'on dira : *c'est là que* je dois aller (et non : *c'est là où*...).

[* HISTOIRE. — Cette règle était déjà suivie au XVII^e siècle. Ex. :

« *C'est sur eux qu'il* rejette son crime. » (BOILEAU)

C'est à Rome, mes fils, que je prétends marcher. (RACINE.)

C'est sur toi que le fardeau tombe. (LA FONTAINE.)

« *C'est là que* Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil. »
 (BOSSUET.)

Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire. (MOLIÈRE.)

Cependant on trouve cette règle violée dans les exemples suivants :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler. (BOILEAU.)

« *Ce n'est pas de ces sortes de respects dont* je vous parle. »
 (MOLIÈRE.)

... Était-ce dans mon âme
 Où devait s'allumer cette coupable flamme ? (RACINE.)

Ce pléonasme est très fréquent chez M^{me} de Sévigné ; voici d'elle plusieurs phrases qui se suivent, et dans lesquelles elle met

tantôt un seul complément, tantôt deux : « *C'est donc vous à qui j'ai donné tant de malédictions, et vous auprès de qui j'ai cherché des protections... C'est à M. d'Argouges à qui j'ai l'obligation d'avoir appris... C'est à M. de Monceaux à qui s'adresse cette citation.* »]

§ 280. Deux verbes peuvent avoir un même complément, s'ils ne demandent pas un complément différent, ou si leur complément indirect se marque par la même préposition. *Ex.* : ce général assiégea, prit et saccagea *cette ville*. Un bon citoyen obéit et se conforme à *la loi*.

Mais s'ils ont des compléments différents, ou s'ils marquent leur complément indirect par des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. *Ex.* : ce général assiégea *cette ville*, s'en empara et *la* saccagea. Un bon citoyen respecte *la loi* et s'y conforme.

REMARQUE I. — Cette règle est la même que celle des compléments des adjectifs. (*Voy.* plus haut, § 217.)

[* HISTOIRE. — Elle n'est pas toujours observée par les écrivains du XVII^e siècle. *Ex.* : « Il ne se donne pas le plaisir de voir et de parler à l'homme du monde qui serait le plus capable de le divertir. » (SÉVIGNÉ.) « Il a pensé périr en allant et en revenant de la Trousse. » (*Id.*) « Il n'avait jamais vu ni entendu parler d'une pleine victoire sur mer. » (*Id.*) « Les vers lyriques accompagnent ou répondent à la flûte. » (RACINE.)

Cette règle était si peu établie alors, que Vaugelas lui-même ne l'impose pas comme une loi absolue. Il la préfère : mais il admet qu'on puisse dire : « Ayant embrassé et donné la bénédiction à son fils. » Il n'ose condamner Amyot, le cardinal du Perron et Coëffeteau, qui n'ont pas observé cette règle. L'Académie, dans ses *Observations sur les Remarques de M. de Vaugelas*, le déclare « trop indulgent », et condamne cette phrase « comme une faute qu'il n'est pas permis de pardonner. »]

REMARQUE II. — En général, après un même verbe, les compléments doivent être de même nature : les substantifs vont avec les substantifs, les verbes avec les verbes, etc. Cette règle n'est cependant pas absolue :

1° L'infinitif, ayant une grande parenté avec le sub-

stantif, et pouvant conséquemment servir de complément à un verbe (Voy. § 213), se joint quelquefois à un nom pour former le complément d'un même verbe. *Ex.* : « Cela est admis *pour la variété, pour délasser l'esprit.* » (LA BRUYÈRE.)

2° Après un complément direct, on peut mettre certaines propositions subordonnées complétives. *Ex.* : « Elle comprit *tout le mérite de la pénitence, et combien les hommes sont insensés de disputer à Dieu un instant de contrainte.* » (MASSILLON.)

[* HISTOIRE. — Ces sortes de constructions sont moins fréquentes aujourd'hui qu'au XVII^e siècle; mais elles se trouvent fréquemment chez les écrivains de cette époque. *Ex.* : « Ils demandent *à boire et du tabac.* » (SÉVIGNÉ.) « On ne parle plus *de guerre et de partir.* » (*Id.*) « Elle sentit *son cœur se déchirer, et que sa fermeté commençait à s'ébranler.* » (RACINE.)

Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits,
Et ne l'aimer jamais ?

(*Id.*)

Eh bien ! vous le pouvez, et prendre votre temps. (MOLIÈRE.)

« On lui reproche *un semblable outrage, et que l'injure faite à l'image retombait sur l'original.* » (BOSSUET.) « Les gens de guerre *veulent un chef perpétuel et que leur chef soit le maître.* » (*Id.*)] (Voyez § 318, REM. X.)

REMARQUE III. — Le verbe *faire* s'emploie quelquefois pour éviter la répétition d'un autre verbe dont il prend le complément, surtout quand c'est un verbe neutre. *Ex.* :

« On ne peut s'intéresser plus tendrement que *je fais* à ce qui vous touche. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

[HISTOIRE. — Cet emploi du verbe *faire* était très fréquent et très étendu au XVII^e siècle. On l'employait même avec les verbes actifs. *Ex.* :

« Dieu vous comptera plus un verre d'eau donné en son nom que les rois *ne feront jamais tout votre sang répandu.* » (BOSSUET.)

Il l'appelle son frère, et l'aime dans son âme

Cent fois plus qu'il ne *fait* mère, fils, fille et femme. (MOLIÈRE.)

* REMARQUE IV. — Le verbe *faire* s'emploie fréquemment avec un pronom qui le précède et un infinitif qui le suit. Ce pronom est complément direct, quand l'infinitif est suivi d'un complément indirect; il est complément in-

direct, quand l'infinitif est suivi d'un complément direct. Ex. :

On l'a fait renoncer à ses prétentions. | *On lui a fait dire autre chose que ce qu'il voulait dire.*

[* HISTOIRE. — Cette distinction n'existait pas au XVII^e siècle, où le pronom était toujours complément direct. Ex. : *On ne la fera point dire ce qu'elle ne dit pas.* » (SÉVIGNÉ.)]

III. Verbes tantôt actifs, tantôt neutres, tantôt réfléchis.

§ 281. Un certain nombre de verbes peuvent, ordinairement, en modifiant plus ou moins leur sens, s'employer tantôt comme verbes actifs (avec complément direct), tantôt comme verbes neutres (avec ou sans complément indirect) ; par exemple :

1^o Comme verbes actifs :

AIDER. Aider quelqu'un (lui donner une aide durable).

ATEINDRE. Atteindre un certain âge (se dit d'un résultat obtenu sans effort).

CHANGER. Changer une chose pour une autre.

COURIR. Courir un lièvre, un cerf, etc.

INSULTER. Insulter quelqu'un (l'outrager en paroles ou en actes).

CROIRE. Croire une chose (la tenir pour vraie) ; croire quelqu'un (le tenir pour véridique).

MANGER. Manger du pain.

PENSER. Que pensez-vous de cela ?

REGARDER. Regarder quelqu'un.

SUPPLÉER. Suppléer quelqu'un (le remplacer).

2^o Comme verbes neutres :

Aider à quelqu'un (lui prêter une aide momentanée).

Atteindre à la perfection (se dit d'un résultat obtenu avec difficulté, avec effort).

Changer de résolution, de parti.

Courir après un lièvre, après un cerf, etc.

Insulter au malheur de quelqu'un (manquer aux égards dus à ce malheur).

Croire à quelque chose (y avoir confiance) ; croire en Dieu (croire à son existence).

Bien manger, mal manger.

« Je pense, donc je suis. »
(DESCARTES.)

Regarder à côté, de travers.

« L'orgueil peut, pour un temps, suppléer à la vertu ». (MASSILLON) ; *c'est-à-dire tenir la place de la vertu.*

<p>TOUCHER. Toucher une chose (mettre la main sur une chose pour la palper.)</p> <p>TOURNER, RETOURNER. Tourner les voiles au vent, Retourner un tapis.</p> <p>TRAITER. Traiter une question (s'en occuper sérieusement, longuement) ; traiter une maladie (la soigner).</p>	<p>Toucher à une chose (y porter légèrement la main, l'effleurer).</p> <p>Tourner à droite, à gauche. Retourner chez soi.</p> <p>Traiter d'une chose (en parler ou en écrire) ; traiter d'une charge (négocier pour la vendre ou l'acheter).</p>
---	--

On peut ajouter à cette liste les verbes **APPLAUDIR, COMMANDER, COUCHER, DESCENDRE, DRESSER, MANQUER, REMUER, SERVIR, SORTIR, PASSER,** etc.

On verra plus loin (§ 289) que ces verbes, en changeant d'emploi, changent en général d'auxiliaire.

***REMARQUE.** — Il ne faut pas confondre avec les verbes cités plus haut, qui sont à la fois actifs et neutres, des verbes homonymes, mais différents par leur racine comme par leur sens, par exemple le verbe *voler*.

[ORIGINES LATINES. — 1° *Voler*, neutre, vient de *volare*, se mouvoir en l'air. — 2° *Voler*, actif, vient de *vola*, paume de la main, qui a donné † *volare*, dérober.]

§ 282. Quelques verbes s'emploient à la fois comme verbes actifs, comme verbes neutres et comme verbes réfléchis. *Ex.* :

PROMENER. *Promener* un cheval ; aller *se promener*.

ACCROÎTRE. { *Accroître* sa fortune ; sa fortune *s'accroît*.
Et le désir *s'accroît*, quand l'effet se recule.
(CORNEILLE.)

MONTER. { *Monter* sur le trône.
La dépense *se monte* à une forte somme.

[* **HISTOIRE.** — Presque tous les verbes français ont été primitivement employés tout à la fois comme actifs, neutres et réfléchis. C'est plus tard que l'un ou l'autre emploi a prévalu et que l'usage l'a imposé à l'exclusion des autres.

C'est ainsi qu'on ne dit plus *se reculer*, comme a fait Corneille dans l'exemple cité plus haut, mais on dit au sens actif : *reculer les bornes*; et, au sens neutre : au lieu d'avancer, *il recule*. — *Promener* s'emploie comme actif et comme réfléchi; il ne s'emploie pas comme neutre. Mais jusqu'au XVII^e siècle, on a dit, *aller promener*. C'est une locution qu'accepte encore Vaugelas (1647), mais qui est condamnée par Ménage (1672) et par l'Académie française (1704). Cependant Racine écrit, dans une de ses lettres : « J'ai été *promener* cette après-dînée », et cette locution se trouve encore chez J.-J. Rousseau. (Voy. le *Dictionnaire Littré*.)

Nous donnerons ici une liste d'un certain nombre de verbes dont l'emploi a ainsi varié, et qui se construisaient, au XVII^e siècle, autrement qu'aujourd'hui. On remarquera en général une étroite parenté entre l'usage latin et l'usage du XVII^e siècle.

I. Sont employés comme *actifs*,

1^o des verbes qui sont aujourd'hui *neutres* :

Attenter, comme en latin *attentare aliquid* :

C'est un désespéré qui peut *tout attenter*. (CORNEILLE.)

Bouger : « Vingt-deux chariots ne l'auraient jamais pu *bouger* de là. » (RACINE.) Avant de devenir neutre, comme il l'est aujourd'hui, ce verbe a été, au XVII^e siècle, verbe réfléchi :

Et personne, monsieur, qui *se veuille bouger*. (MOLIÈRE.)

Germer, comme souvent *germinare* en latin :

Et c'est une semence illustre, vive et forte
Qui, de nouveaux martyrs, *germe* une ample moisson. (CORNEILLE.)

Pénétrer, employé activement dans un sens où il ne s'emploie plus que comme neutre : « Il traverse l'Europe, *pénètre l'Espagne* et porte ses armes jusqu'aux colonnes d'Hercule. » (BOSSUET.) « Les Sarrasins *pénètrent l'Empire*, occupent l'Assyrie, etc. » (*Id.*)

Plaider, qui n'est plus actif que dans le sens de *plaider une cause*, l'était au XVII^e siècle, même dans le sens de *plaider quelqu'un* (contre quelqu'un). *Ex.* :

Qui ne plaide-t-il point? (RACINE.)

... C'est un grand hasard s'il conclut votre affaire
Sans *plaider* le curé, le gendre et le notaire. (*Id.*)

Prétendre, employé activement : « Son frère Florien *prétendit l'Empire*. » (BOSSUET.)

Comme le plus vaillant, je *prétends la troisième*. (LA FONTAINE.)

Sans vous demander rien, sans oser *rien prétendre*. (RACINE.)

Sans *prétendre une plus haute gloire*. (Id.)

Se vit exclus du rang *vainement prétendu*. (Id.)

Accordez-lui ce prix *qu'il en a prétendu*. (Id.)

Le *Dictionnaire de l'Académie* (1835) distingue *prétendre* dans le sens de *réclamer, revendiquer comme un droit* (actif) et *prétendre* dans le sens de *aspirer à* (neutre). C'est en ce dernier sens que Corneille dit dans *le Cid* :

A de plus hauts partis Rodrigue peut *prétendre*.

Le premier emploi est vieilli. La langue a gardé seulement l'actif avec le pronom neutre *que*, par exemple :

Et *que* prétendais-tu...? (CORNEILLE.)

Que prétendez-vous donc? (RACINE.)

Consentir, avec complément direct :

Le consentiras-tu, cet effort sur ma flamme? (CORNEILLE.)

Cet emploi est contre l'analogie latine; car *consentire* est neutre en latin. Aussi la langue a-t-elle hésité, pour ce verbe, entre l'actif et le neutre. Corneille, d'accord avec les vieux auteurs (Voy. le *Lexique* de Godefroy, I, p. 137), le fait toujours actif; mais Malherbe le fait neutre: « *Consentir à nature*. » Nicot le fait également neutre dans son *Dictionnaire* (1603). C'est l'usage qui a prévalu; mais *consentir* est resté quelquefois actif dans la langue du Palais.

Contribuer, employé activement, comme en latin (*contribuere aliquid*.)

Et *ce qu'il contribue* à notre renommée. (CORNEILLE.)

« *Contribuer quelque chose* à la gloire d'un si grand prince. » (RACINE.)

Courir, qui n'est plus actif que dans un très-petit nombre de locutions (*courir un lièvre*, etc.), était, au XVII^e siècle, aussi fréquemment employé comme actif que comme neutre, en divers sens. *Ex.* :

Ma vie et mon amour tous deux *courent* hasard. (RACINE.)

J'ai *couru* les deux mers que sépare Corinthe. (Id.)

Courir le bal la nuit, et le jour les *brelans*. (Id.)

« Les soldats des deux camps *courant et ravageant* la campagne. » (Id.) « Ces belles qualités qui le faisaient *courir* de tout le monde. » (Id.) « L'on *court* les malheureux pour les envisager. » (LA BRUYÈRE.)

Croître :

Que ce nouvel honneur va *croître son audace!* (RACINE.)

Mais l'étymologie latine donnant un verbe *neutre* (*crescere*), *croître* s'employait aussi, au XVII^e siècle, comme verbe neutre :

Je vois mes honneurs *croître* et tomber mon crédit. (RACINE.)

Répondre :

Mon cœur vous *répondait* tous vos mêmes discours. (RACINE.)

« Ils avaient empêché toutes les requêtes *d'être répondues*. (Id.)

Ruer (de même en latin *ruere* (*spumas salis ære ruebant*).

« Un jeune garçon qui *ruait des pierres*. » (RACINE.)

2^o Sont encore employés comme actifs des verbes qui sont aujourd'hui réfléchis :

Dépouiller, dans le sens où nous disons *se dépouiller de*.

J'ai *dépouillé l'homme*, et Dieu m'a secouru. (CORNEILLE.)

Avez-vous *dépouillé* cette haine si vive? (RACINE.)

J'admiraïs si Mathan, *dépouillant* l'artifice. (Id.)

II. Sont employés comme *neutres* :

1^o des verbes qui sont aujourd'hui *actifs*.

Entreprendre :

Et lorsque contre vous il m'a fait *entreprendre*. (CORNEILLE.)

Fréquenter :

Des lieux où *fréquentait* l'auteur. (BOILEAU.)

Sans doute, et je le vois qui *fréquente* chez nous. (MOLIÈRE.)

Mais, comme *frequentare* en latin était actif, *fréquenter* s'employait aussi activement (Nicot donne les deux), et c'est l'actif qui a prévalu.

Inonder : « Tout cela vient *inonder sur Jésus-Christ*. » (BOSSUET.) Traduit de l'Écriture : *inundaverunt aquæ super caput meum*. — « C'est son sang qui les fait *inonder sur* les hommes. » (Id.) « Son cœur ébranlé faisait *inonder* par ses yeux un torrent de larmes amères. » (Id.) « Cette bouche divine, de laquelle *inondaient* des fleurs de vie éternelle. » (Id.)

Contredire. — Employé comme neutre (de même qu'en latin, *contradicere alicui*) : « Je n'avais pas la hardiesse de *contredire* à des gens qui font tant les vénérables. » (PERROT D'ABLANCOURT.)

Les dieux ont prononcé. Loin de leur *contredire*. (RACINE.)

Précéder (comme *præcedere* en latin) : « Un autre envoyé *précède* et lui prépare les voies. » (BOSSUET.)

Satisfaire à (*satisfacere alicui*), ne se dit plus aujourd'hui que dans le sens spécial de « faire ce qu'on doit par rapport à quelque chose » (*Académie*), mais était au XVII^e siècle d'un emploi très général et très étendu. *Ex.* :

En vain pour *satisfaire* à nos lâches envies... (MALHERBE.)

C'est maintenant à toi que je viens *satisfaire*. (CORNEILLE.)

« Qu'au préalable il ait *satisfait* à la médecine. » (MOLIÈRE.)

On trouve cette tournure dans les *Sermons* de Bossuet : « Tout ce qui nous environne nous presse de *satisfaire* à nos désirs. » Dans les œuvres de sa vieillesse, Bossuet emploie ce verbe transitivement : « *Satisfaire* notre ambition et nos passions déréglées. »

Servir à (*servire alicui*) ; aujourd'hui, *servir à* ne s'emploie plus que dans le sens de *prodesse*.

« Cette liberté glorieuse de ne plus *servir* au péché. » (BOSSUET.) Il ne fait que traduire les mots de saint Paul, *ut ultra non servimus peccato*. « Quelle est notre brutalité, si nous trouvons aux désirs terrestres. » (*Id.*) Cette construction ne se trouve pas dans les Dictionnaires du XVII^e siècle.

2^o Sont encore employés comme neutres des verbes qui sont aujourd'hui *réfléchis*. *Ex.* :

Affaiblir :

J'affaiblis, ou du moins ils se le persuadent. (CORNEILLE.)

On ne dit plus aujourd'hui que *s'affaiblir* ; mais le simple *faiblir* est neutre, conformément à l'étymologie (*foible*, de *fehilem*).

Arrêter :

Arrêtons un moment. (RACINE.)

On dit aujourd'hui, en ce sens, *s'arrêter*. Cependant le neutre est resté dans la locution : *arrêtez!* (*faites arrêr, † adrestate*).

Désister, employé comme neutre, dans le sens où il est aujourd'hui verbe réfléchi (c'est le *desistere* latin). « Je ne *désiste* pas. » (MALHERBE.) « Va-t'en donc, et *désiste*. » (CORNEILLE.) « Ils avaient porté parole qu'ils *désisteraient*. » (RACINE.)

Disputer, employé, sinon dans le sens où il est aujourd'hui verbe réfléchi, du moins plutôt dans le sens de *discuter*, *contester* (c'est le *disputare* latin) : « Elle ne *dispute* point que son esprit ne lui fasse du mal. » (SÉVIGNÉ.) On ne *dispute* pas que tout l'Ancien Testament ne soit écrit devant le Nouveau. » (BOSSUET.)

Je *disputai* longtemps, je fis parler mes yeux. (RACINE.)

Vous seule pour Pyrrhus *disputez* aujourd'hui. (Id.)

« Ils *disputaient* tous les jours sur cent badineries, comme à qui *escrimerait* le mieux. » (Id.)

Évader (c'est le *evadere* latin) :

Nous nous amusons trop; il est temps d'*évader*. (CORNEILLE.)

Fâcher, employé comme impersonnel. « Il leur *fâchait* seulement qu'il ne déclarait pas assez tôt sa puissance. » (BOSSUET.) « Il *fâchait* fort au duc de Guise de déposer les armes. » (PÉRÉFIXE.) « Avez-vous quelque chose qu'*il vous fâche* de perdre? » (MALHERBE.)

De même; au lieu de *je me souviens*, on dit plutôt, au XVII^e siècle, *il me souvient* (de l'étymologie latine, *subvenit*). — Voy. les Lexiques de *Malherbe*, de *Racine*, etc.

Lamenter (en latin *lamentari*).

D'un crêpe noir Hécube embéguinée
Lamente, pleure et grimace toujours. (RACINE.)

Plaindre, de *plangere* (*pectus*).

Mais, ô nouveau sujet de pleurer et de *plaindre*! (CORNEILLE.)

Prononcer :

Faites-le *prononcer*. (RACINE.)

Vous commencez, madame, à *prononcer* pour lui. (Id.)

« Être réservé à *prononcer* contre plusieurs personnes innocentes. » (Id.)

III. Sont employés comme *réfléchis*,

1^o des verbes qui sont aujourd'hui *neutres*, du moins en ce sens.

Apparaître (*s'*) et **disparaître** (*se*) :

Je pense en tout moment qu'il *s'apparatt* à moi. (RACINE.)

« Les plaisirs *se sont* peu à peu *disparus*. » (MALHERBE.)

Augmenter (*s'*). — « La terre commence à *se remplir*, les crimes *s'augmentent*. » (BOSSUET.) « Pendant que l'impiété *s'augmentait* dans le royaume de Juda... » (Id.)

Commencer (*se*). — « Le couplet qui *se commence*, ô mort... » (MALHERBE.)

Crouler (*se*). — « Tantôt elles penchent, tantôt elles *se croulent*. » (Id.)

Diminuer (se). — « La vie humaine, qui se poussait jusques à près de mille ans, *se diminue* peu à peu. » (BOSSUET.)

Éclater (s') :

Le premier qui les vit de rire *s'éclata*. (LA FONTAINE.)

Éclorre (s'). — « Enfin *s'écloront* des guerres civiles où toutes choses seront violées. » (MALHERBE.)

Tourbillonner (se). — « Une caverne où la poudre *se tourbillonne* en soi-même. » (MALHERBE.)

2° Sont encore employés comme réfléchis des verbes qui sont aujourd'hui actifs :

Oublier (s') de. — Dans le sens où nous employons simplement l'actif *oublier*, le verbe réfléchis *s'oublier* ne prend plus aujourd'hui de complément indirect. Cette dernière tournure se trouve plusieurs fois dans les *Sermons* de Bossuet. *Ex.* : « Le pécheur, *s'oublant* de ce qu'il est en lui-même... » « Les sciences humaines *s'oublient* de leur dignité... » Elle n'est pas dans la 1^{re} édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Elle est condamnée par le P. Bouhours : « C'est très mal parler que de dire *s'oublier de faire cela*. Il faut dire : *j'ai oublié de faire cela*. » (*Nouvelles Remarques*, 1676.)

Taire (se) de. — « Nous ne pouvons pas *nous taire* des choses dont nous sommes témoins oculaires. » (BOSSUET.)

On parle d'eaux, du Tibre, et l'on *se tait* du reste. (CORNEILLE.)

IV. Des pronoms compléments de verbes réfléchis.

§ 283. En général, dans les verbes *essentiellement réfléchis* (§ 62, REM. II), le pronom qui précède immédiatement le verbe est complément direct. Il y a exception pour le verbe *s'arroger*.

Quant aux verbes *accidentellement réfléchis*, le pronom qui les précède immédiatement est tantôt complément direct, tantôt complément indirect. Il est toujours complément indirect avec les verbes neutres qui deviennent accidentellement réfléchis. *Ex.* :

1° *Pronom complément direct :*

<i>s'attacher à ;</i>	<i>se familiariser avec ;</i>	<i>se ralentir ;</i>
<i>se confondre ;</i>	<i>se lasser ;</i>	<i>se taire ;</i>
<i>s'éloigner ;</i>	<i>se louer de ;</i>	<i>se troubler.</i>
<i>s'ennuyer de ;</i>	<i>se quereller ;</i>	

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, en conformité avec l'étymologie latine (*familiaris*), on disait : se *familiariser* quelque chose. « Il faudrait que vous eussiez pu vous *familiariser* ces lettres. » (RACINE.)

2^o *Pronom complément indirect :*

s'attacher <i>quelqu'un</i> ;		se plaire ; se déplaire ; se
se donner		complaire ;
se disputer		se rappeler <i>une chose</i> ;
se réserver		se rire <i>de quelque chose</i> ;
se nuire, s'entre-nuire ;		se succéder ;
se parler ;		s'imaginer.

Cette différence est importante à noter, particulièrement pour les règles d'accord du participe passé.

REMARQUE I. — Le verbe *disputer* ne s'emploie correctement que de deux manières : 1^o comme verbe neutre. Ex. : *disputer d'une chose* ; 2^o comme verbe réfléchi, avec le pronom faisant fonction de complément indirect. Ex. : *se disputer* une chose. Tous les grammairiens condamnent la locution *se disputer*, dans le sens de *avoir une querelle* : cette locution n'a pour elle ni l'autorité des écrivains ni celle de la conversation d'une société choisie.

REMARQUE II. — Les verbes actifs, devenant *verbes réfléchis*, prennent quelquefois la signification passive. Ex. : *cela se voit, s'entend, se lit, se remarque*, etc. (c'est-à-dire *est vu, entendu, lu, remarqué*) ; il ne *se parlera* plus de lui (c'est-à-dire *il ne sera plus parlé*) ; la porte *se referme*.

[* HISTOIRE. — Cet emploi des verbes réfléchis avec signification passive était très-étendu au XVII^e siècle. On les trouve même, comme les verbes passifs, avec un complément indirect que marque la préposition *par*. Ex. : « Les contraintes qui *s'exécutaient* pour dettes *par les riches* contre les pauvres. » (BOSUET.)

Quelques restes de feu, sous la cendre épanchés,
D'un souffle haletant *par Baucis s'allumèrent*. (LA FONTAINE.)

REMARQUE III. — D'autres fois ils prennent un sens

spécial, un peu détourné de leur signification ordinaire. *Ex.* :

attaquer,	s'attaquer à ;	étonner,	s'étonner de ;
attendre,	s'attendre à ;	étudier,	s'étudier à ;
aviser,	s'aviser de ;	louer,	se louer de ;
apercevoir,	s'apercevoir de ;	servir,	se servir de ;
connaître,	se connaître à ou en ;	tromper,	se tromper de ;
		taire,	se taire de ou sur.

Il en est de même des verbes neutres *plaire, rire* (*se plaire à, se rire de*), etc.

[* HISTOIRE. — *S'attaquer à* est une locution venue de la prononciation picarde de *s'attacher à*. La plupart des autres verbes réfléchis du même genre ne présentent pas d'explication satisfaisante : « Ce sont, dit Vaugelas, de ces phrases qui ne veulent pas être épluchées ni prises au pied de la lettre. » (*Remarque sur s'attaquer à quelqu'un.*)]

REMARQUE IV. — Enfin, quelques verbes neutres semblent devenir *actifs*, en devenant *réfléchis* ; ou du moins leur complément, au lieu d'être indirect comme dans *se plaire, se rire, se présente* sous forme de complément direct. *Ex.* :

aller,	s'en aller (<i>ils s'en sont allés</i>) ;
venir, revenir,	s'en venir, s'en revenir (<i>ils s'en sont venus</i>) ;
prévaloir,	se prévaloir (<i>ils se sont prévalus</i>) ;
mourir,	se mourir (ce verbe réfléchi n'est guère usité qu'au présent : <i>je me meurs</i>).

* REMARQUE V. — On verra plus loin (§ 329) que les verbes réfléchis, à l'infinitif, peuvent perdre leur complément après le verbe *faire*.

3° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES TEMPS

(considérés au mode indicatif).

I. Présent.

§ 284. Le présent s'emploie quelquefois pour le passé et pour le futur ; ce qui donne plus de vivacité à la phrase.

Les vers suivants fournissent un exemple de ce double emploi du présent pour le passé et pour le futur :

Mais hier il m'aborde, et, me tendant la main :

Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain. (BOILEAU.)

II. *Imparfait.*

§ 285 * L'*imparfait* s'emploie pour le *conditionnel présent* après la conjonction *si*. *Ex.* : « La terre, *si elle était bien cultivée*, nourrirait cent fois plus d'hommes qu'elle n'en nourrit. » (FÉNELON.) — C'est comme s'il y avait : *dans le cas où elle serait bien cultivée...*

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on trouve le conditionnel maintenu après *si*, mais par suite d'une ellipse. *Ex.*

Si ta haine m'envie un supplice trop doux,

On *si* d'un sang trop vil ta main *serait trempée*,

Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée. (RACINE.)

Phèdre veut dire à Hippolyte : *Si tu penses que ton épée serait trempée d'un sang trop vil*. De même Mariane, dans l'*Avare* de Molière, dit à Cléonte : « J'ai à vous dire que *si vous auriez* (c'est-à-dire, *s'il est vrai que vous auriez*) de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils. »]

§ 285 bis. L'*imparfait* s'emploie quelquefois pour le *conditionnel passé*, après une proposition indiquant une supposition et un verbe au plus-que-parfait ; ce qui donne plus de vivacité à la phrase. *Ex.* :

Si j'avais dit un mot, on vous *donnait* la mort. (VOLTAIRE.)

Pyrrhus *vivait heureux*, s'il eût pu l'écouter. (BOILEAU.)

c'est-à-dire : *On vous eût donné la mort ; Pyrrhus aurait vécu heureux.*

III. *Parfait défini et parfait indéfini.*

§ 286. Le *parfait indéfini* est le temps le plus usité parmi les subdivisions du parfait, parce qu'il indique indifféremment un temps entièrement écoulé et une période de temps qui dure encore ; tandis que le *parfait défini* indi-

que seulement un temps entièrement écoulé et des circonstances déterminées. Par exemple, on peut dire :

1° Temps entièrement écoulé :	2° Temps qui dure encore :
je l'ai vu hier,	je l'ai vu aujourd'hui,
— la semaine dernière ;	— cette semaine.

Ou, sans préciser une époque : je l'ai vu ;

tandis que l'on dira seulement : je le vis hier, je le vis la semaine dernière.

§ 287. Le *parfait indéfini* s'emploie pour le *futur antérieur*, quand on veut indiquer une action qui sera très prochainement terminée. *Ex.* :

encore une minute, et j'ai fini (au lieu de : j'aurai fini).

IV. Futur et futur antérieur.

§ 288. Le *futur* est quelquefois une formule adoucie du mode *impératif* (à la 2° personne). *Ex.* : Vous irez en tel endroit. — Vous ne cesserez pas de m'importuner ?

Il s'emploie surtout pour les prescriptions, pour les règles de conduite. *Ex.* :

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge.
(RACINE, *Athalie*.)

Le *futur antérieur* s'emploie pour le *parfait indéfini*, quand on veut indiquer un fait d'une façon moins affirmative. *Ex.* : Si vous n'avez pas compris, c'est que vous aurez mal écouté (au lieu de : c'est que vous avez mal écouté).

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on met souvent, dans les phrases subordonnées :

1° Le futur où nous mettrions le présent. *Ex.* : « Je reviendrai voir sur le soir en quel état elle sera. » (MOLIÈRE.)

2° Le futur antérieur où nous mettrions le parfait indéfini : *Ex.* : « Lorsqu'on me trouvera morte, il n'y aura personne qui mette en doute que ce ne soit vous qui m'aurez tuée. » (MOLIÈRE.)

Et je connaîtrai bien si vous l'aurez instruite. (Id.)

V. *Des auxiliaires dans les temps composés.*

§ 289. Aux temps composés, les différents verbes prennent l'auxiliaire *avoir* pour indiquer l'action, l'auxiliaire *être* pour indiquer l'état. En conséquence, le *passif*, indiquant toujours un état, se forme avec le verbe *être* suivi du participe passé.

Il n'y a d'exception que pour les *verbes réfléchis*, qui prennent l'auxiliaire *être* à leurs temps composés : encore peut-on dire que ces verbes ont en quelque sorte un rôle actif et passif, puisque le sujet fait et subit l'action en même temps (§ 106); au reste nous avons vu (§ 283, REM. II) que quelquefois un verbe réfléchi équivaut à un verbe passif. *Ex.* : cela *s'est dit*, c'est-à-dire : cela *a été dit*.

C'est surtout aux verbes neutres que s'applique le principe énoncé plus haut. De ces verbes, les uns se conjuguent toujours, soit avec l'auxiliaire *avoir*, soit avec l'auxiliaire *être*; les autres prennent tantôt l'un, tantôt l'autre de ces auxiliaires. C'est une règle presque absolue que, pour les uns comme pour les autres, les temps qui ont l'auxiliaire *avoir* indiquent l'action, les temps qui ont l'auxiliaire *être* indiquent l'état. (Voy. § 100.)

Ainsi, bien que les verbes *aller*, *arriver*, *venir*, etc., expriment l'action, c'est l'état qu'indiquent leurs temps composés, qui prennent l'auxiliaire *être*. *Ex.* :

il est	} allé, arrivé, venu, revenu, parvenu.
il fut	
il était	
il sera	

(L'acte est accompli ; il n'y a plus qu'un état.)

Pour les verbes qui admettent les deux auxiliaires *avoir* et *être*, les temps conjugués avec l'auxiliaire *avoir* indiquent l'action ; ceux qui ont l'auxiliaire *être* indiquent l'état, le résultat ou le fait accompli. *Ex.* :

1° Avec *avoir* :

CESSER. « Les chants *avaient cessé.* » (RAYNOUARD.)

DEMEURER. « J'ai *demeuré* captif en Égypte. » (FÉNELON.)

DISPARAÎTRE. « Ils ont paru un seul instant et *disparu* pour toujours. » (MASSILLON.)

ÉCHAPPER. « L'un des coupables a *échappé* à la gendarmerie. » (DICT. ACAD.)

PASSER. « Madame a *passé* du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. » (BOSSUET.)

Etc.

2° avec *être* :

« Et du Dieu d'Israël les fêtes *sont cessées.* » (RACINE.)

« Il ne lui *est pas demeuré* de quoi se faire enterrer. » (LA BRUYÈRE.)

« La foi de tous les cœurs *est* pour moi *disparue.* » (RACINE.)

« Ce voleur *est échappé* de prison. » (DICT. ACAD.)

« Il y a une heure que la voiture *est passée.* Cela *est passé* de mode. »

Etc.

REMARQUE I. — Quelquefois la différence d'auxiliaire indique une différence de sens encore plus marquée ; par exemple pour le verbe *convenir* :

cette maison *m'a convenu* (c.-à-d. m'a plu).

c'est une chose qui *est convenue* (c.-à-d. conclue) entre nous.

REMARQUE II. — Les verbes qui s'emploient comme actifs et comme neutres, prennent l'auxiliaire *avoir* dans le premier sens, l'auxiliaire *être* dans le second. *Ex.* :

on a *descendu* les tableaux ;

les tableaux *sont descendus* ;

il a *échoué* sa barque ;

la barque *était échouée* ;

on a *sorti* les orangers ;

les orangers *sont-ils sortis* ?

REMARQUE III. — On a vu plus haut que le parfait indéfini du verbe *aller*, ayant l'auxiliaire *être*, indique l'état et non l'action. Il est à remarquer que, tout au contraire, le verbe *être*, ayant à son parfait indéfini l'auxiliaire *avoir*, devient à ce temps presque synonyme du verbe *aller*. *Ex.* :

« Lui-même, il *avait été* reconnaître les rivières et les mon-

tagnes qui servirent à ce grand dessein. » (BOSSUET.) « Il croit n'avoir pas été plus loin que les autres fois. » (MASSILLON.)

Il y a cependant cette différence entre *je suis allé* et *j'ai été*, que *je suis allé* indique plutôt, en général, un état résultant d'un mouvement, et *j'ai été*, une situation passée.

REMARQUE IV. — Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois au parfait défini dans le sens du verbe *aller*. *Ex.* :

Il fut jusques à Rome implorer le Sénat. (CORNEILLE.)

Cette tournure a vieilli, mais elle est encore admise par l'Académie.

* REMARQUE V. — Comme la plupart des verbes qui peuvent se construire avec deux auxiliaires, le verbe *échapper*, construit avec *avoir*, marque surtout l'action, avec le verbe *être*, l'état. Cependant, quand on veut parler d'une omission, d'un oubli, on emploie *échapper* avec l'auxiliaire *avoir*, et, quand il s'agit d'un mot dit par mégarde, on l'emploie avec l'auxiliaire *être*. *Ex.* :

1° avec <i>avoir</i>	2° avec <i>être</i>
J'ai retenu le chant; les vers m'ont échappé. (J.-B. ROUSSEAU.)	Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée, L'affreuse vérité me serait échappée. (RACINE.)
« Leurs vices, obscurs comme leurs noms, ont échappé à l'histoire. » (MASSILLON.)	« Est-il échappé quelque in- discrétion à sa jeunesse ? » (FLÉCHIER.)

[* HISTOIRE. — Il y a eu longtemps indécision sur l'emploi de l'auxiliaire *avoir* ou *être* avec quelques verbes neutres. Voici quelques exemples du XVII^e siècle, qui ne s'expliquent pas tous par la distinction entre l'action et l'état :

J'ai retourné depuis à Ver- sailles. (M ^{me} DE SÉVIGNÉ.)	M. de Montmoron est couru ici. (M ^{me} DE SÉVIGNÉ.)
	Elle est passée ce matin devant cette porte. (Id.)
	Les troupes sont décampées. (Id.)
	Elle est expirée en trois jours. (Id.)

J'ai couru chez la Reine. (RACINE.)	Il en était sorti lorsque j'y suis couru. (RACINE.)
Malangue dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée. (Id.)	Dardanus était abordé au mont Ida. (Id.)
Il eût entré lui-même dans ce sentiment s'il l'eût pu. (BOSSUET.)	Il y serait couché sans manger et sans boire. (Id.)
Ils ont entré en société avec les auteurs et les poètes. (LA BRUYÈRE.)	Son livre est demeuré chez le libraire. (Id.)
Jamais les grands n'ont entré dans ces motifs. (RACINE.)	Depuis que le sommeil n'est entré dans vos yeux. (Id.)
Je n'ai percé qu'à peine une foule inconnue. (Id.)	Deux grosses dents lui sont percées. (Id.)
Il n'avait jamais sorti de Co- rinthe. (Id.)	Il n'était jamais sorti de Rome. (Id.)

4° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES PERSONNELS.

I. *Indicatif et subjonctif.*

§ 290. L'*indicatif* énonce un fait ou un jugement d'une manière positive et formelle, le *subjonctif* l'exprime d'une manière plus vague, et en général avec une idée de doute
Ex. : il peut venir (*indicatif*); je doute qu'il puisse venir (*subjonctif*).

En conséquence, le subjonctif ne s'emploie pas, d'ordinaire, dans les propositions principales.

§ 291. Dans les propositions subordonnées, on n'emploie l'*indicatif* qu'autant que le fait ou le jugement exprimé par le verbe est énoncé d'une manière positive : dans le cas contraire, on met le *subjonctif*. *Ex.* :

1° <i>Indicatif</i> dans les propositions subordonnées :	2° <i>Subjonctif</i> dans les propositions subordonnées :
je crois	je ne crois pas
je sais	je ne suppose pas
je suppose	je ne prétends pas
je me doute	je doute
je prétends	il est douteux
je dis	il n'est pas certain
il est certain	je suis étonné
} qu'il viendra.	} qu'il vienne.

Selon qu'il y a affirmation ou doute, on met l'indicatif ou le subjonctif après le même verbe ou le même adjectif.

Ex. :

il est vrai <i>qu'il s'est bien battu</i> ;	s'il est vrai <i>qu'il se soit bien battu</i> ;
il se plaint <i>de ce que vous l'avez trompé</i> (on affirme que l'interlocuteur a trompé) ;	il se plaint <i>que vous l'ayez trompé</i> (on n'affirme pas que l'interlocuteur ait trompé) ;
il prétend <i>qu'on obéira</i> ;	je prétends <i>que l'on obéisse</i> ;
je suppose <i>qu'il en est ainsi</i> ;	supposez <i>qu'il en soit ainsi</i> ;
il dit <i>qu'il se dépêchera</i> ;	j'ai dit <i>qu'on se dépêchât</i> ;
je suis d'avis <i>qu'il doit partir</i> (on affirme ou l'on croit que la chose est ou sera) ;	je suis d'avis <i>qu'il parte</i> (on ne sait au juste si la chose est ou sera).

On trouve ces deux modes alternativement dans une même phrase : « Les soldats criaient *qu'on les menât* au combat ; *qu'ils voulaient* venger la mort de leur père, de leur général ; *qu'on les laissât faire* ; *qu'ils étaient* furieux. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.) Dans cette phrase, ce que les soldats affirment est mis à l'indicatif ; ce qu'ils demandent, ne sachant si cela leur sera accordé, par conséquent avec doute, est au subjonctif.

[* HISTOIRE. — L'emploi de l'indicatif et du subjonctif est une des difficultés de la langue française, comme de la langue latine. Aussi l'emploi de ces deux modes nous étonne-t-il souvent chez les écrivains du XVI^e siècle, du XVII^e et même du XVIII^e siècle.

I. Exemples de l'indicatif où nous mettrions le subjonctif : « Il est possible que l'action de la vue *s'estoit* hébétée. » (MONTAIGNE.)

...Je suis tout effrayé

Que mille fois le jour leur chef *n'est* foudroyé. (BONSARD.)

« J'appréhende *qu'il sera* plus difficile. » (BALZAC.) « Il se peut faire *qu'il est* déjà venu. » (MALHERBE.) « J'ai peur *que* cette grande furie *ne durera pas*. » (*Id.*) « Il semble *qu'il est* en vie et *qu'il s'en va* parler. » (MOLIERE.)

Seigneur, *qu'a* donc ce bruit qui vous *doit* étonner ? (RACINE.)

Ne vous suffit-il pas que je *l'ai* condamné ?

(*Id.*)

*Je ne vous nierai point, Seigneur, que ses soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs.* (RACINE.)

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour. *Id.*

Il suffit que l'on est contente du détour. (MOLIÈRE.)

« *Ce n'est pas qu'il faut* quelquefois pardonner à celui... » (LA BRUYÈRE.) « *Ce n'est pas que,* depuis quelques années, les acteurs ont enfin hasardé d'être ce qu'ils doivent être, des peintures vivantes; auparavant ils déclamaient. » (VOLTAIRE.)

*Vous que l'Amour prend toujours pour sa mère,
Quoiqu'il sait bien que Mars est votre époux.* (VOLTAIRE.)

II. Exemples du subjonctif où nous mettrions l'indicatif :
Pensant que *ce fust* une conjuration. » (AMYOT.) « J'estime que ce désordre *ait* plus porté de nuisance aux lettres que tous les feux des Barbares. (MONTAIGNE.) « Je sçay assez que vous *n'avez* pas peur. » (CLÉMENT MAROT.) « Qui est celui qui *ne prenne* plaisir qu'on l'estime libéral? » (MONTAIGNE.) « Je crois que *ce soit* une demeure bonne pour toutes les saisons. » (MALHERBE.)
Je crois qu'*il soit* fou. » (*Id.*)

Il croit que mes regards *soient* son propre héritage. (CORNEILLE.)

La plus belle des deux, je crois que *ce soit* l'autre. (*Id.*)

Tous présument qu'*il ait* un grand sujet d'ennui. (*Id.*)

Cette lettre, monsieur, qu'avecque cette boîte

On prétend qu'*ait reçue* Isabelle de vous. (MOLIÈRE.)

Je pensais qu'à l'amour son cœur toujours fermé
Fût contre tout mon sexe également armé. (RACINE.)

On dirait que, pour plaire, instruit par la nature,
Homère *ait* à Vénus dérobé sa ceinture. (BOILEAU.)

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. *Id.*

« Vous diriez qu'*il ait* l'oreille du prince. » (LA BRUYÈRE.)

« On dirait que les temples *fussent* autant d'hôtelleries. » (RACINE.)

« Qui croirait que Cyaxare *fût* le même nom qu'Assuérus? » (BOSSUET.) « On dirait que le livre des décrets divins *ait été ouvert* à Zacharie. » (*Id.*)

Au lieu de dire qu'Esdras *ait fait* tout d'un coup paraître tant de livres, on dira... (*Id.*)

En étudiant tous ces passages, peut-être trouvera-t-on que ce qui a décidé les écrivains en faveur d'un mode plutôt que d'un autre, ce sont certaines nuances de la pensée : ils ont mis l'indicatif quand ils ont voulu énoncer un fait précis, et le subjonctif quand ils ont voulu indiquer un doute. Cependant l'usage ne paraît pas avoir consacré toutes ces constructions.]

§ 292. REMARQUE I. — Le subjonctif se mettra donc après la conjonction *que* et les verbes exprimant le doute ou la crainte, soit par eux-mêmes, soit par suite d'une négation ou d'un tour interrogatif, par exemple : *nier, douter, craindre, appréhender, trembler, etc.* (Voy. REM. V.)

Mais la négation et l'interrogation n'entraînent le subjonctif qu'autant qu'elles expriment une idée de doute, d'incertitude. Ainsi l'on dit :

1° Avec l'indicatif :		2° Avec le subjonctif :	
il ne réfléchit pas <i>qu'il se perd</i> ;	} <i>qu'il en est ainsi ?</i>	on ne me persuadera pas	} <i>qu'il en soit ainsi.</i>
réfléchit-il <i>qu'il se perd ?</i>		ne vous figurez pas	
n'est-il pas vrai		croyez-vous	} <i>qu'il en soit ainsi ?</i>
ne croyez-vous pas	pouvez-vous espérer		
croyez-vous vraiment		pouvez-vous croire	

D'un autre côté, il y a de certaines formes, affirmatives en apparence, qui supposent en réalité un doute ou tout au moins une simple supposition, et qui, par suite, entraînent le subjonctif. *Ex.* :

j'ai peine à croire
je n'ai guère de raison pour espérer } *qu'il en soit ainsi.*

§ 293. REMARQUE II. — Le subjonctif se met après *que* et les verbes ou les adjectifs exprimant un ordre, une défense, un désir, un mouvement de l'âme, une obligation, une cause, etc., parce que ces verbes et ces adjectifs indiquent en général des choses à venir, par conséquent toujours peu certaines ; par exemple :

1° Les verbes *vouloir, ordonner, défendre, consentir, permettre, souffrir, attendre, mériter, se réjouir, rougir* ;

2° La plupart des verbes impersonnels, comme *il convient, il faut, il importe, il est temps, c'est assez, c'est beaucoup, il est juste, il est bon, il est possible, tant s'en faut que, etc.* :

3° Les adjectifs *content, satisfait, heureux, ravi, mécontent, fâché, affligé, désolé, honteux, confus, bon, joyeux, convenable, fâcheux, nécessaire, possible, etc.*

Ainsi l'on dit : je veux, je désire, j'entends, je prétends *que l'on obéisse* ; je ne veux pas, je défends *que l'on sorte* ; je suis ravi *qu'il réussisse*.

Avec les verbes impersonnels, l'idée de doute amène seule le subjonctif. Ainsi l'on dit : *Il faut qu'il périsse* (parce qu'il peut ne pas périr malgré l'obligation qui a été déclarée) ; mais on dira : *il est vrai, il est certain, il est évident qu'il a péri* (parce que c'est un fait qu'on rapporte et qu'on affirme). De même on dit : *il est possible qu'il périsse* ; mais on dira : *il est probable qu'il périra*. On dit *j'espère, je pense qu'il ne périra pas*, parce qu'on ne veut indiquer aucun doute ; et l'on dira : *je ne pense pas qu'il périsse*, pour marquer un moindre degré de certitude. Après *il semble*, on met l'indicatif ou le subjonctif, selon qu'on veut indiquer une affirmation atténuée ou exprimer un doute. *Ex. :*

il semble { *qu'il a oublié son rang ;*
 { *qu'il ait oublié son rang.*

§ 294. REMARQUE III. — Le subjonctif se met encore dans les propositions subordonnées formées par les conjonctions, locutions conjonctives et pronoms conjonctifs qui suivent :

à condition que,	jusqu'à ce que,	quoique,
à moins que,	loin que,	sans que,
afin que,	non que,	si peu que,
au cas que,	pour peu que,	si... que (<i>signifiant</i>
avant que,	pour que,	quelque... que),
bien que,	pourvu que,	si tant est que,
de crainte que,	quel que,	soit que,
de peur que,	quelque... que,	supposé que,
en cas que,	qui que,	etc.
encore que,	quoi que,	

* La différence de sens entre l'indicatif et le subjonctif se

retrouve dans la différence de construction des adjectifs ou adverbess conjonctifs *quelque que* et *tout... que* (§ 209, 10, REM. V) : la première, exprimant un doute ou une idée vague, se met avec le subjonctif ; la seconde, indiquant une affirmation et marquant un fait précis, veut l'indicatif. Ex. :

1^o avec le subjonctif :

Quelque puissant que soit un homme, il est sous la main de Dieu.

Quelque éloquent que soit un orateur, il n'est écouté que s'il est estimé.

2^o avec l'indicatif :

Tout puissant qu'est un roi, il est sous la main de Dieu.

Tout éloquent qu'est cet orateur, il n'est pas écouté parce qu'il n'est pas estimé. (Si l'on disait : *Quelque éloquent que soit cet orateur... on insinuerait un doute sur la valeur même de son éloquence.*

§ 295. REMARQUE IV. — On met tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif avec les conjonctions suivantes :

de manière que,	en sorte que,	si ce n'est que,
de sorte que,	jusqu'à ce que,	tellement que.

1^o On met l'indicatif pour indiquer quelque chose de positif ou un fait accompli. Ex. : il a fait *en sorte qu'on a été* content de lui. « Le sang enivre le soldat, *jusqu'à ce que* ce grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma les courages émus... » (BOSSUET.)

2^o On met le subjonctif pour exprimer quelque doute ; et il y a presque toujours doute, s'il s'agit d'un fait à venir. Ex. : faites *en sorte qu'on soit* content de vous ; persévérez *jusqu'à ce que vous ayez réussi*.

On met encore le subjonctif après la locution *ce n'est pas que*, parce qu'elle indique un doute. Ex. : *ce n'est pas que je veuille* vous faire des reproches.

REMARQUE V. — C'est pour les mêmes raisons que l'on met tantôt le subjonctif, tantôt l'indicatif avec l'adjectif conjonctif *tel que*. *Ex.* :

ayez une conduite <i>telle</i> <i>qu'on vous applaudisse</i> (fait à venir, incertain);		sa conduite a été <i>telle que</i> <i>tout le monde l'a applaudi</i> (affirmation d'un fait).
---	--	---

REMARQUE VI. — Dans certaines propositions subordonnées, où le verbe indique une cause, ce verbe peut être uni à la phrase principale par la conjonction *que* ou la conjonction *de ce que*. Après *que*, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, parce qu'il y a dans l'esprit une idée de doute, ou du moins parce qu'on énonce un avis sur un fait plutôt qu'on ne l'affirme; après *de ce que*, le verbe se met à l'indicatif, parce que cette tournure marque l'affirmation positive d'un fait. *Ex.* :

il se plaint <i>qu'on l'ait in-</i> <i>sulté</i> ; je suis heureux <i>qu'il ait</i> <i>réussi</i> ;		il se plaint <i>de ce qu'on l'a</i> <i>insulté</i> ; je suis heureux <i>de ce qu'il</i> <i>a réussi</i> .
--	--	--

§ 296. **REMARQUE VII.** — Le subjonctif se met après les pronoms et adverbess conjonctifs comme après les conjonctions, quand la phrase exprime un doute, une crainte, un souhait, une tendance vers un but. *Ex.* : indiquez-moi un endroit où *je puisse* me reposer (si l'on voulait parler d'une manière affirmative, on dirait : je connais un endroit où *je puis* me reposer). « Content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs *puissent* profiter... » (BOSSUET.)

Pour la même raison, la négation et l'interrogation entraînent ordinairement le subjonctif après les pronoms conjonctifs. *Ex.* : « Le public *n'est pas* un juge *qu'on puisse* corrompre. » (BOILEAU.) « S'il y a peu d'orateurs, *y a-t-il* bien des gens *qui puissent* les entendre? » (LA BRUYÈRE.)

[ORIGINES LATINES. — C'est la construction latine de *qui* avec

le subjonctif, équivalant à *ut is*. Ex. : *Ranae regem petiere...*, *Qui dissolutos mores vi compesceret*. (PHÈDRE.) Les grenouilles demandèrent un roi qui réprimât par la force le désordre des mœurs.]

§ 297. REMARQUE VIII. — Après les superlatifs suivis de *qui* et les locutions *le seul qui*, *le premier qui*, *le dernier qui*, on met le subjonctif si l'on énonce un simple jugement soumis à doute ou à contestation, l'indicatif, si l'on énonce un fait positif et formel. Ex. :

<p>1° <i>Indicatif</i> :</p> <p>« C'est peut-être <i>la seule chose que l'argent seul ne peut pas faire.</i> »</p> <p>(MONTESQUIEU.)</p>	<p>2° <i>Subjonctif</i> :</p> <p>« Trajan, le prince <i>le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé.</i> »</p> <p>(MONTESQUIEU.)</p>
--	--

§ 298. REMARQUE IX. — Le subjonctif s'emploie même dans quelques propositions principales.

1° On le trouve avec *que*, dans les prières ou dans les exclamations (il ne s'emploie, au premier cas, qu'à la 3^e personne du singulier). Ex. : *que* votre volonté soit faite.

Moi, *que* j'ose opprimer et noircir l'innocence! (RACINE.)

2° Il s'emploie sans *que*, dans les formules de souhait, d'imprécation, de concession, d'indignation. Ex. : *Fasse* le ciel, Dieu *veuille* que... *Puisse* ce vœu s'accomplir! A Dieu *ne plaise* que... Dieu *soit loué!* Dieu *vous garde!* Qui m'aime *me suive.* *Comprenne* qui pourra. *Vaille* que *vaille.* Le *croie* qui voudra. *Advienne* que pourra.

« Le ciel en soit béni! » (RACINE.)

« *Périss*e le Troyen auteur de nos alarmes! » (Id.)

Quiconque est loup *agisse* en loup. (LA FONTAINE.)

Pour toutes ces phrases, on peut, il est vrai, supposer une proposition principale sous-entendue, à laquelle celles-ci seraient subordonnées : *je demande que...* *je désire que...* etc. *Quoi!* vous supposez *que* j'ose noircir l'innocence, etc. Non-seulement il n'est pas nécessaire de sous-

entendre une autre proposition principale; mais cela n'est même pas toujours possible.

Ainsi le verbe *savoir* se met au subjonctif dans les locutions suivantes, qui forment incontestablement des propositions principales : *je ne sache pas que...*, *je ne sache personne ou rien qui...* Dans ces locutions, le subjonctif est employé pour exprimer la pensée d'une manière moins affirmative que l'indicatif : *je ne sais pas*. Du reste, cette locution n'est usitée qu'à la première personne du singulier.

Le subjonctif du verbe *savoir* s'emploie aussi avec *que*, après une négation, et marque la même nuance d'énonciation atténuée. *Ex.* :

Il n'est point de destin plus cruel, *que je sache*. (MOLIÈRE.)

« Aucun voyageur, *que je sache*, n'en a fait mention. »

(J.-J. ROUSSEAU.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette construction directe du subjonctif, sans la conjonction *que*, est un souvenir du latin. *Ex.* : *Sextius non venit, quod sciam*. (CICÉRON.) Elle est fort commune aux XVI^e et XVII^e siècles :

Les cieus de leur faveur *ne vous soient point avars!* (BONSARD.)

« Son exercitation *suiue l'usage*; qu'il puisse faire toutes choses, et n'aime à faire que les bonnes. » (MONTAIGNE.)

Les dieux *daignent* surtout prendre soin de vos jours! (BACINE.)

. . . . Qui voudra mordre *y morde*. (Id.)

II. Impératif.

§ 299. L'impératif n'est usité qu'à deux temps, au présent et au parfait indéfini, et à trois personnes (la 2^e du singulier et du pluriel, la 1^{re} du pluriel). *Ex.* : *finis, finissez ceci; ayons fini* quand il reviendra.

REMARQUE I. — Dans les monologues, celui qui parle peut employer soit la 2^e personne du singulier, soit la 1^{re} du pluriel. *Ex.* :

Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre. (CORNEILLE.)

Soyons indigne sœur d'un si généreux frère. (Id.)

REMARQUE II. — L'impératif s'emploie quelquefois

pour indiquer, non un commandement, mais une supposition. Ex. :

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement :

Les gens en parleront, n'en doutez nullement. (LA FONTAINE.)

III. Conditionnel.

§ 300. — Le *conditionnel* accompagne en général ou suppose quelque *condition* exprimée ou sous-entendue. Il se met d'ordinaire avant ou après une incidente formée par un *si* conditionnel. Ex. : *si je pouvais, j'irais ; j'irais, si je pouvais ; je voudrais être écouté ; je ne saurais nier.*

La pensée complète serait, pour ces deux dernières phrases : *je voudrais, si je le pouvais... je ne saurais, quand je le voudrais...* Il y a du reste lieu de remarquer que *je ne saurais* est synonyme de *je ne puis*, et que ces tournures : *je voudrais, je ne saurais*, sont des énonciations atténuées de l'idée exprimée par le verbe.

§ 301. — Le conditionnel s'emploie encore, comme le subjonctif accompagné de *que* (§ 298), dans certaines phrases exclamatives exprimant l'étonnement, l'indignation. Ex. :

Moi, je m'arrêteraï à de vaines menaces ! (RACINE.)

« Eh quoi ! Seigneur, il y aurait donc de la gloire à servir les rois de la terre, et ce serait bassesse et lâcheté de vous être fidèle ! » (MASSILLON.)

§ 302. Dans certaines propositions indiquant une supposition, on met, comme dans la conjugaison interrogative, le sujet après le verbe. Ex. : *cela serait-il ou fût-il vrai*, ce n'est pas bon à dire ; *devrais-je ou dussé-je mourir*, je partirai.

REMARQUE. — Dans ces propositions, qu'on peut appeler *suppositives*, on se sert de l'imparfait du subjonctif, sans *que* ; mais cette tournure ne convient qu'au style soutenu. Ex. : *fussé-je, eussé-je, dussé-je, vint-il, follût-il*. On dit

plus ordinairement, en se servant du conditionnel : *quand je serais, quand j'aurais, quand je devrais, etc.*

Dût le ciel égaler le supplice à l'offense. (CORNEILLE.)

N'eût-il que d'un moment *reculé* sa défaite.

Rome eût été du moins un peu plus tard sujette. (CORNEILLE.)

« *Fussiez-vous* au fond des abîmes, la main de Jupiter pourrait vous en tirer. » (FÉNELON.)

[* HISTOIRE. — L'imparfait du subjonctif, ainsi construit sans *que*, et précédant son sujet, est en réalité une seconde forme de conditionnel. Nous n'avons aujourd'hui de seconde forme du conditionnel que pour le parfait indéfini (*j'eusse aimé*). Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, il y en avait une seconde aussi pour le présent, comme en latin (*facere*, *deberere*). *Ex.* : « Mon père et ma mère me cuidèrent marier à lui; mais jamais je ne le *fisse*. » (*Les quinze joies de mariage*.)

Si *j'eusse* aide, je vous *liasse*. (*Farce de Patelin*.)

Si je *trouvassé* un bon sergent, te *fisse* prendre. (*Ibid.*)

Bien *eust* le cœur rempli d'inimitié,

Si ma douleur ne l'eust meü à pitié. (C. MABOT.)

Un mot seul, un souhait *dut* l'avoir emporté. (CORNEILLE.)

Mais puisque son dédain, au lieu de te guérir,
Ranime ton amour, qu'il *dût* faire mourir... (*Id.*)

Et toutes vous *dussiez* prendre en un jeu si doux,
Comme même plaiser, même intérêt que vous. (*Id.*)

Vous *dussiez* avoir honte... (BOISROBERT.)]

§ 303. Le conditionnel s'emploie surtout dans les propositions principales ; mais il peut aussi se mettre dans les propositions subordonnées, surtout après les verbes indiquant supposition. *Ex.* : on dit que *les choses se seraient passées* ainsi. D'autres prétendent qu'*elles se seraient passées* tout autrement.

Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue. (RACINE.)

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Au XVII^e siècle, un conditionnel pouvait dépendre d'un autre conditionnel. *Ex.* : « *J'aurais* assez d'adresse pour faire accroire à votre père que ce *serait* une personne riche, qu'elle *serait* éperdûment amoureuse de lui, et *souhaiterait* de se voir sa femme. » (MOLIÈRE.) « Je dirais hautement que tu en *aurais* menti. » (*Id.*) « Je *croirais* que la conquête d'un tel cœur ne *serait* pas une vic-

toire à dédaigner. » (*Id.*) « Je *dirais* que ce *serait* quelque petit frère qu'elle m'*aurait* donné depuis le trépas de mon père. » (*Id.*) « *J'aurais dit* que *c'eût été* quelque impie qui *aurait fait* cette peinture. (PASCAL.) Aujourd'hui, à la place de tous ces conditionnels, on mettrait l'indicatif présent, dans les propositions subordonnées.

Le conditionnel, qui représente, en français, l'imparfait du subjonctif latin, se mettait souvent aussi, au XVII^e siècle, dans des constructions où se serait mis cet imparfait. *Ex.* : « Je ne vous écrivais point, attendant que ce messager *partirait*. » (MALHERBE.) « Vous ne nous étonneriez pas que la diversité de lieux ne vous *aurait* de rien servi. » (*Id.*) « S'il s'en trouvait qui crussent que *j'aurais* blessé la charité que je vous dois. » (PASCAL.) « Il attendait à se réjouir *quand il verrait* les mœurs corrigées. » (BOSSUET.)

On trouve même, au XVII^e siècle, le conditionnel avec *quoique*, qui est aujourd'hui toujours suivi du subjonctif (§ 294) : « *Quoique* quelques-uns *seraient* d'avis... » (VAUGELAS.) « *Quoiqu'il* n'y aurait rien de surprenant... » (BOSSUET.) — Voy. § 312, HIST. III, pour le conditionnel avec *si*.]

5° CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS ET LES MODES.

§ 304. Dans les *propositions subordonnées*, les verbes qui dépendent les uns des autres sont assujettis à une certaine correspondance, établie par la logique ou par l'usage, entre leurs temps et leurs modes. C'est le verbe de la proposition principale qui détermine le temps des autres.

I. Correspondance des temps de l'indicatif.

§ 305. La variété des combinaisons qu'admet la correspondance des temps de l'indicatif entre eux est trop grande pour pouvoir être indiquée d'une manière précise. Ces combinaisons dépendent des idées accessoires d'antériorité, de postériorité, de simultanéité, qui modifient les idées générales du présent, du passé et du futur. On se bornera, sur ce sujet, aux remarques principales :

Lorsqu'un des verbes énonciatifs *dire, croire, affirmer...*, suivi de la conjonction *que* et d'un autre verbe, se trouve à un des temps du passé, deux cas se présentent :

1° Quand le second verbe exprime une action également

passée et qui se rapporte au même temps que l'action exprimée par le premier, on met ce second verbe à l'imparfait ou au plus-que-parfait. *Ex.* :

on m'affirmait	}	que vous travailliez,
on m'affirma		que vous vous étiez enfermé
on m'a affirmé		pour travailler ;
on m'avait affirmé		

2° Quand le second verbe exprime une chose également vraie dans tous les temps, ou bien une action présente, on met le second verbe au présent. *Ex.* :

j'affirmais	}	que Dieu voit tout, entend tout ;
j'affirmai		
j'ai affirmé	}	que contentement passe richesse.
j'avais affirmé		

§ 306. REMARQUE. — Cette règle, toutefois, n'est pas absolue ; et souvent le verbe de la proposition subordonnée peut se mettre à un temps passé, comme celui de la proposition principale. *Ex.* :

« Antonin avait appris à son fils Marc-Aurèle qu'il valait mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis. » (BOSSUET.) « Je t'ai déjà dit que j'étais gentilhomme. » (LA FONTAINE.) « J'ai trouvé que la liberté valait encore mieux que la santé. » (VOLTAIRE.)

Ce n'est pas seulement par une sorte d'attraction qu'on peut mettre ainsi le second verbe à l'imparfait, quand le premier est à un des temps du passé : c'est aussi lorsque, au lieu de considérer l'idée exprimée par le second verbe dans ce qu'elle a de général, on veut indiquer ce qui a été dit, pensé ou senti à un certain moment. Ainsi, pour ne prendre que le dernier des exemples cités plus haut, il est vrai de tout temps que la liberté vaut mieux que la santé ; mais, en exprimant cette idée, Voltaire n'a pas prétendu émettre un axiome, qui n'aurait rien que de banal, mais indiquer un sentiment qu'il a éprouvé à tel moment de sa vie.

II. Correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif.

§ 307. Pour la correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif, les règles générales sont les suivantes :

1° Si le premier verbe est au présent ou au futur, le second se met au présent du subjonctif. Ex. : *je veux, je voudrai*; (quand) *j'aurai voulu* qu'il obéisse.

Cependant, lorsque l'action du second verbe est considérée comme passée relativement à celle du premier, le second verbe doit se mettre au passé, bien que le premier soit au présent ou au futur. Ex. : *je ne pense pas qu'il ait obéi* sans y avoir été contraint; quand *je voudrai qu'il ait obéi*, il aura obéi; *je désire qu'il soit arrivé* heureusement; *je crains qu'il ne soit parti*; *j'attends qu'il ait fini*.

2° Si le premier verbe est à un des temps du passé ou bien au conditionnel (mode qui est assimilé au temps passé), le second se met à l'imparfait du subjonctif; il se met au plus-que-parfait du subjonctif quand l'action du second verbe a dû précéder celle du premier. Ex. :

<i>je voulais</i>	}	qu'il	<i>je voulais</i>	}	qu'il
<i>je voulus</i>			<i>je voulus</i>		
<i>j'ai voulu</i>			<i>j'ai voulu</i>		
<i>j'avais voulu</i>			(quand) <i>j'eus voulu</i>		
<i>je voudrais</i>			<i>j'avais voulu</i>		
<i>j'aurais voulu</i>			<i>je voudrais</i>		
			<i>j'aurais voulu</i>		<i>eût obéi.</i>

§ 308. REMARQUE I. — Dans les propositions subordonnées qui demandent un subjonctif et qui dépendent d'une proposition principale dont le verbe est au présent, on met le subjonctif présent :

1° Pour le temps correspondant de l'indicatif. Ex. : *je ne crois pas que ce soit lui (est-ce lui? Je ne le crois pas)*;

2° Pour le futur. Ex. : *je ne crois pas qu'il sorte (sortira-t-il? Je ne le crois pas). Croyez-vous qu'il vienne?*

§ 309. REMARQUE II. — Le présent du subjonctif peut se mettre après un des temps du passé, s'il s'agit d'exprimer dans la proposition subordonnée une pensée générale ou envisagée indépendamment de toute idée de temps. (Voy. § 305, 2°). *Ex.* : « Je n'ai employé aucune fiction qui ne soit une image sensible de la vérité. » (VOLTAIRE.)

§ 310. REMARQUE III. — Après un verbe au futur, on peut mettre au passé le verbe de la proposition subordonnée, si l'on veut indiquer, en même temps qu'une idée de futur, une idée de passé. *Ex.* :

(quand) j'aurai voulu } qu'il ait cédé, il aura cédé...
 (quand) je voudrai }

§ 311. REMARQUE IV. — Dans la correspondance des temps passés, on met :

1° L'imparfait du subjonctif, si l'action exprimée par le second verbe est passée, présente ou future. *Ex.* : il s'en est fallu de peu que je partisse (action passée) ; vous avez voulu que je fusse près de vous (action présente) ; je désirais que l'on travaillât davantage (action future) ;

2° Le plus-que-parfait du subjonctif, seulement si l'action est passée par rapport à l'action du verbe principal, déjà passée elle-même. *Ex.* : je ne savais pas que vous eussiez été trompé.

§ 312. REMARQUE V. — Le conditionnel est un mode, et non un temps ; mais il a une grande parenté avec le futur et avec l'imparfait : il se forme comme le futur (Voy. § 110), il a les désinences de l'imparfait (Voy. § 115), et il emprunte au plus-que-parfait du subjonctif sa seconde forme : j'eusse aimé (synonyme de j'aurais aimé).

1° Le conditionnel se met pour le futur dans les propositions subordonnées, quand le verbe de la proposition principale est à un des temps du passé, et quand il y a quelque doute dans l'esprit. *Ex.* :

je voulais voir j'ai voulu voir j'avais voulu voir	}	<i>s'il vien-</i> <i>drait.</i>	Si le verbe de la proposition principale était au présent, celui de la proposition subordonnée serait au futur. <i>Ex.</i> : je veux voir <i>s'il viendra.</i>
--	---	------------------------------------	---

je croyais *qu'il viendrait.* je crois *qu'il viendra.*

On m'a fait espérer *qu'il viendrait.* (Si l'on ne veut pas exprimer de doute, on met le futur. *Ex.* : ces enfants ont promis qu'ils *travailleront* désormais.)

2° Si le verbe de la proposition subordonnée doit être au conditionnel, d'après la règle précédente, et que la proposition principale soit interrogative ou négative et rattachée par *que* à la principale, le *conditionnel* est remplacé par l'imparfait ou le *plus-que-parfait du subjonctif*. *Ex.* :

je ne croyais pas croyiez-vous aviez-vous cru	}	<i>qu'il vint</i> si tôt? <i>qu'il fût</i> venu sitôt?
---	---	---

Mais, s'il n'y a ni négation ni interrogation, le conditionnel peut se mettre dans la proposition subordonnée, même après un verbe à un temps passé. *Ex.* :

je croyais je crus j'avais cru	}	<i>qu'il viendrait.</i>
--------------------------------------	---	-------------------------

3° Après la conjonction *si*, l'imparfait de l'indicatif se met à la place du conditionnel présent en correspondance avec un autre conditionnel, excepté quand la conjonction *si* marque une interrogation indirecte (comme au §312,10). De plus, la seconde forme du conditionnel parfait peut se mettre après *si*, en correspondance avec un autre conditionnel.

1° **Si** avec l'imparfait :

« La terre, *si elle était* bien cultivée, nourrirait cent fois plus d'hommes qu'elle n'en nourrit. » (FÉNELON.) *C.-à-d.* à la condition *qu'elle serait* bien cultivée.

2° **Si** avec la 2° forme du conditionnel parfait :

« Il aurait manqué quelque chose à sa gloire, *si*, trouvant partout des admirateurs, il *n'eût fait* quelques envieux. » (FLÉCHIER.)

[* HISTOIRE. — La concordance des temps et des modes est un des points de la Syntaxe française qui se sont fixés le plus tard, et les règles aujourd'hui en vigueur n'ont guère été bien établies qu'à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle. On trouve, chez les meilleurs auteurs du XVII^e siècle, des constructions qui nous paraissent irrégulières aujourd'hui.

I. Ces irrégularités portent surtout sur la corrélation, jugée aujourd'hui nécessaire (sauf la réserve de la REM. III), entre l'imparfait du subjonctif et l'indicatif d'un des temps du passé. *Ex.* : « Il a fallu qu'il se soit obligé à eux. » (MALHERBE.)

Mais ce n'est que l'effet d'une sage conduite,
Dont César a voulu que vous soyez instruite. (BACINE.)

J'ai dit qu'on l'avertisse. (Id.)

... N'avez-vous pas
Ordonné, dès tantôt, qu'on observe ses pas? (Id.)

« L'oracle a commandé que la mort de Laïus soit expiée. » (Id.)

II. Des singularités se présentent aussi quelquefois dans la corrélation des temps entre eux. *Ex.* :

Alcippe soupirait prêt à s'évanouir ;
On l'aurait consolé : mais il ferme l'oreille. (MALHERBE.)

... Si leur courage, à leur fortune joint,
Avait assujetti l'un et l'autre hémisphère,
Votre gloire est si grande en la bouche de tous,
Que toujours on dira qu'ils ne pouvaient moins faire. (Id.)

« Quand vous mourrez, vous avez eu le temps que vous deviez avoir. » (MALHERBE.) « De quoi nous avons d'autant plus de besoin que nous aurons été plus noyés dans les délices. » (Id.) « Vous penseriez vous faire tort, si vous les aviez comptés pour un bienfait. » (Id.)

J'allais bâtir un temple éternel en durée,
Si la déloyauté ne l'avait abattu. (Id.)

III. La concordance des temps et des modes s'entendait du reste au XVII^e siècle autrement qu'aujourd'hui ; ce n'était pas l'imparfait du subjonctif qui était mis en corrélation avec tous les temps du passé ; on mettait le subjonctif du parfait indéfini ou du plus-que-parfait avec l'indicatif des mêmes temps. *Ex.* :

« Elle n'a jamais voulu qu'il ait été saigné. » (SÉVIGNÉ.) « Le roi n'a pas voulu que la reine soit allée à Poissy. » (Id.) « Il a fallu pourtant qu'il soit revenu au quinquina. » (Id.) « Ils n'ont pas voulu que nous soyons partis plus tôt. » (Id.) « Si Babylone eût pu croire qu'elle eût été périssable comme toutes les choses humaines... » (BOSSUET.)

Quelquefois le second verbe est mis au passé, bien que le premier soit au présent; mais c'est parce que ce présent représente un passé (§ 284). Voici plusieurs exemples tirés des œuvres en prose de Racine : « Brute *suit* le parti de Pompée, quoiqu'il *eût* fait mourir son père... Ulysse *est reçu* en roi, sans qu'on le *connût*... Il *gouverne* adroitement le timon, sans souffrir que le sommeil *lui fermât* les yeux... Sa mère lui *donne* de l'huile afin qu'il se *frottât*. »

Tandis que nous mettons aujourd'hui l'imparfait de l'indicatif après la conjonction *si*, en correspondance avec un conditionnel (§ 312, 30), on mettait au XVII^e siècle avec *si* le conditionnel, qui marquait mieux l'idée de supposition, et qui était un souvenir de l'imparfait du subjonctif latin. *Ex.* : « Je meure, si je *saurais* vous dire! » (MALHERBE.) « Pour moi, j'*aurais* toutes les hontes du monde, s'il fallait me demander si j'*aurais* vu quelque chose de nouveau que je n'*aurais* pas vu. » (MOLIÈRE.) « J'ai à vous dire que, si vous *auriez* de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en *aurais* pas moins à vous voir mon beau-fils. » (MOLIÈRE.)

Si ta haine m'envie un supplice trop doux,
Ou si d'un sang trop vil tu main serais trempée,
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée. (RACINE.)

IV. La particularité la plus remarquable qu'offre la syntaxe du XVII^e siècle pour la concordance des temps et des modes, c'est que l'imparfait du subjonctif se met souvent, avec le sens du conditionnel, dans la proposition subordonnée, non-seulement quand le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, mais même quand il est au présent ou au futur.

On n'est pas surpris de lire dans M^{me} de Sévigné : « Je *pensais* qu'elle *vint* seule. » C'est la règle qui vient d'être énoncée (§ 312, 2^o). Mais la construction de l'imparfait du subjonctif en corrélation avec le présent et le futur, aujourd'hui hors d'usage, était fréquente au XVII^e siècle. L'imparfait du subjonctif vient ici de ce qu'il y a dans la phrase une idée de conditionnel : cette idée se dégage nettement de cet imparfait du subjonctif, si l'on retourne la phrase, et que le verbe de la proposition subordonnée soit mis dans une proposition principale. Ainsi s'explique un vers de l'*Andromaque* de Racine dont la correction a été fort discutée :

On *crain*t qu'il n'*essuyât* les larmes de sa mère.

C'est comme s'il y avait : « Il *essuierait* les larmes de sa mère; c'est ce que l'on *crain*t. » Cette construction n'est pas, comme on l'a cru, une hardiesse poétique; car on la retrouve

absolument semblable 1° dans une lettre de M^{me} de Sévigné : « J'écrirais à l'évêque d'Autun ; mais *je crains qu'il ne me remit à son retour.* » (*Lexique* de l'édition de Monmerqué dans les *Grands écrivains de la France*, t. I, p. XXVIII) ; 2° dans une lettre de Racine : « Je crains qu'en considération de M. de Noirmoutiers le fermier soit médiocrement chargé de tailles, et *qu cela ne vint* à augmenter si la ferme était à une autre. (*Lexique* de M. Marty-Laveaux, p. XCVIII.) La différence de temps entre les deux subjonctifs *soit* et *vint*, dans cette phrase, montre bien que, dans la dernière proposition, il y a une idée du conditionnel. C'est encore avec l'idée du conditionnel que Racine a dit dans *Athalie* :

Abner. quoiqu'on se pût assurer sur sa foi,
Ne sait pas même encor si nous avons un roi.

On trouve une foule d'exemples analogues dans la prose de la première partie du XVII^e siècle. Ainsi : « J'honore trop les belles qualités pour souffrir qu'une si frivole calomnie lui donnât quelque mauvaise impression de moi. » (MALHERBE.) « Je me garderai de me mettre en peine, sinon que l'affaire ou l'homme fussent de quelque mérite extraordinaire qui valût de me résoudre à courre fortune. » (*Id.*) « Vous ne trouverez pas un homme seul qui pût vivre à porte ouverte. » (*Id.*) « Encore que ce fût une cause, ce n'est pas une cause efficiente. » (*Id.*) « Le bon abbé ne comprend pas que vous ne dussiez autant aimer de m'avoir. » (SÉVIGNÉ.) « Je doute que la belle amitié qu'elle a pour moi lui permit de m'en faire confidence. » (*Id.*) « On ne eroit pas que cela dure, à moins que l'aversion ne se change, ou que le bon succès d'un voyage ne fit changer ces cœurs. » (*Id.*) « Il me semble qu'il n'y a guère de gens qui valussent plus que nous. » (*Id.*) « Vous êtes trop près du sujet pour que cela pût vous divertir. » (*Id.*) « Si vous croyez que cette invention fût bonne pour vendre votre terre. » (*Id.*) « Chacun de ceux qui m'écrivent croyant que l'autre m'eût envoyé la copie de ce bref, il se trouve que je ne l'ai point eue. » (*Id.*) « Je ne sais comment vous pouvez dire que la devisé ne fût pas aussi juste pour vous que pour M^{me} la Dauphine. » (*Id.*) « Les Mémoires (de Bussy) ne seront pas imprimés, quoiqu'ils le méritassent bien mieux que beaucoup d'autres. » (*Id.*) « Les médecins me défendent Vichy pour cette année. Ils ne trouvent pas que cette dose de chaleur, si près l'une de l'autre, fût une bonne et prudente conduite. » (*Id.*)

L'emploi de l'imparfait du subjonctif, dans le sens du conditionnel, était, du reste, d'autant plus naturel au XVII^e siècle que, comme on l'a déjà vu (§ 302, HIST.), ce mode s'était longtemps employé comme une seconde forme de conditionnel présent.]

CHAPITRE VI.

SUITE DE LA SYNTAXE DU VERBE

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES IMPERSONNELS.

1. Infinitif.

§ 313. L'infinitif peut être considéré comme *nom verbal* et comme *mode*.

Comme *nom verbal*, c'est-à-dire employé substantivement, il peut quelquefois être précédé de l'article, et peut toujours servir de sujet ou de complément.

Comme *mode*, il a des temps, des compléments directs et indirects, et peut former des propositions.

I. Infinitif employé comme sujet et comme complément.

§ 314. Quelques infinitifs en français sont de véritables substantifs, pouvant être accompagnés d'articles et d'adjectifs, et pouvant se mettre au pluriel. *Ex.* : le lever, le coucher ; le boire et le manger ; le savoir, le vouloir, le pouvoir, le pis-aller ; avoir le rire agréable ; le savoir-faire, le savoir-vivre ; des déjeuners, des diners, des soupers, des devoirs.

[* HISTOIRE. — Ces infinitifs, pris substantivement, sont tous masculins. C'est un souvenir de l'ancienne construction grecque de l'infinitif avec l'article neutre (τὸ πίνειν, le boire), qui trahit une origine savante. La langue tend à diminuer le nombre de ces infinitifs pris substantivement, si fréquents au xvii^e siècle (le grand lever, le petit coucher du roi, etc.). On considère comme une hardiesse le mot de La Fontaine :

Vendre le dormir
Comme le manger et le boire.

L'orthographe même a plusieurs fois achevé cette distinction entre l'infinitif et le substantif. Dès le temps de Vaugelas (1647), on disait *un procédé*, au lieu d'*un procéder*. Mais, en

faisant cette *Remarque*, le même grammairien ajoute : « J'aime mieux *un démeler* que *un démélé*, parce que c'est un infinitif dont nous avons fait un substantif. »

D'autres fois, par suite du long usage du substantif ou de la désuétude du verbe, le souvenir de l'ancien infinitif s'est effacé, par exemple pour les noms suivants : *des êtres*, *des vivres*, *des souvenirs*, *des loisirs*, *des plaisirs*. — *Loisir* est l'infinitif d'un vieux verbe qui signifiait *avoir le temps* (du latin *licere*); *plaisir*, l'infinitif d'un autre verbe qui signifiait *plaire* (du latin *placere*.)]

§ 315. L'infinitif peut servir de *sujet* à une proposition.

Ex. : *mentir* est chose honteuse.

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on employait souvent l'infinitif comme sujet. M^{me} de Sévigné va jusqu'à le mettre avec des substantifs, précédé comme eux d'un article au pluriel : « Les impatiences de sortir, les voyages, les ennuis, *les ne savoir plus que dire...* » Après deux infinitifs, elle met le verbe au pluriel : « Lire vos lettres et vous écrire font la première affaire de ma vie. »]

REMARQUE. — L'infinitif sujet des propositions impersonnelles est en général accompagné de la préposition *de*. Ex. : il est utile *d'agir ainsi*. — C'est peu *de promettre*, il faut tenir. — C'est à lui *de parler*. — Le plus sûr est *de partir*.

[* HISTOIRE. — L'emploi de la préposition *de* avec l'infinitif sujet était encore plus étendu au XVII^e siècle. Ex. :

Mais à l'ambition *d'opposer* la prudence,
C'est aux prélats de cour prêcher la résidence. (BOILEAU.)

Mais, dans une profane et riante peinture,
De *n'oser* de la fable employer la figure,
C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement. (Id.)

§ 316. L'infinitif sert souvent de *complément* (Voy. § 280, REM. II) ; et il a lui-même des compléments directs et indirects.

§ 317. — 1^o Il peut être uni par des prépositions soit à des substantifs, soit à des adjectifs, soit à des verbes. Il se construit surtout avec les prépositions *de*, *à*, *pour*, *sans*, *par*, *après*, et diverses locutions prépositives composées avec *de* (Ex. : *sous peine de*, *de peur de*, *loin de*, etc. ;

Ex. : l'intention d'écrire, le plaisir de voyager. — Jaloux, avide, capable de réussir. — Il fut chargé de conduire l'armée; accusé de conspirer.

J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront. (BOILEAU.)

Il peut aussi se construire avec la préposition *entre* :

« Il n'y eut presque point d'intervalle chez eux *entre commander et servir*. » (MONTESQUIEU.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La langue latine n'employait l'infinitif que comme complément direct (*amat ludere*). Mais les *gérondifs*, qui ne sont en réalité que des *cas* de l'infinitif, y suppléaient pour le génitif, le datif et l'accusatif avec *ad*. Le français se servit d'abord de l'infinitif autant que les Latins de l'infinitif et des *gérondifs*. Mais, à mesure que la langue française s'éloigna de ses origines, l'infinitif s'employa plus comme *mode* et moins comme *nom verbal*. Aussi trouve-t-on au XVII^e siècle plusieurs emplois de l'infinitif avec des prépositions, lesquels ne seraient pas acceptés aujourd'hui et seraient remplacés en général par des verbes à mode personnel précédés d'une conjonction. *Ex.* :

Ma guérison *dépend de parler* à Méliite. (CORNEILLE.)

Il vit que son salut

Dépendait de lui plaire, et bientôt il lui plut. (RACINE.)

Notre salut *dépend de tout précipiter*. (QUINAULT.)

« Il repoussa l'injure *par lui dire*. » (SÉVIGNÉ.) « Les conditions ont roulé *sur dire*. » (*Id.*) « *Jusqu'à avoir trouvé*. » (*Id.*) « Tout devient, avec le temps, au-dessous de ses soins, comme il est *au-dessus de vouloir* se soutenir par le moindre des talents qui ont commencé à le faire valoir. » (LA BRUYÈRE.) « On s'est trouvé *exempt de charger* cet ouvrage de longues et curieuses observations. » (*Id.*) « Il a commencé par *dire de soi-même* : un homme de ma sorte; il *passa à dire* : un homme de ma qualité. » (*Id.*) « Mettre les gens à *voir leurs intérêts*. » (*Id.*) « Vous le serez (*rare*) davantage par cette conduite que *par ne pas vous laisser voir*. » (*Id.*) « Quelques-uns, par intempérance de savoir, et *par ne pouvoir* renoncer à aucune sorte de connaissance, les embrassent toutes et n'en possèdent aucune. » (*Id.*) « Il exige d'abord de petites choses, qui ne l'excluent pas *d'en demander de grandes*. » (*Id.*) « L'admiration où ils sont d'eux-mêmes et *de se voir si éminents*. » (*Id.*) « A force de *goût et de connaître* les bienséances. » (*Id.*)

C'est surtout lorsque le verbe ne se rapporte pas au sujet

de la phrase que l'infinitif employé avec une préposition serait aujourd'hui remplacé par un mode personnel avec une conjonction, par exemple dans les phrases suivantes :

« Elle me touche assez *pour m'en charger moi-même* » (c'est-à-dire *pour que je m'en charge*). (MOLIÈRE.) « *Bien loin d'en répondre* (c'est-à-dire *bien loin qu'ils en répondent*) devant Dieu, il semble qu'il leur ait réservé ce dernier et infailible moyen. » (LA BRUYÈRE.)]

REMARQUE I. — L'infinitif, construit avec une préposition et formant une proposition subordonnée, se rapporte en général au sujet. *Ex.* : L'homme est créé *pour travailler*. « Il eût voulu attaquer *sans nuire*, se défendre *sans offenser*. » (FLÉCHIER.)

REMARQUE II. — L'infinitif peut aussi se rapporter à un des compléments (direct ou indirect). *Ex.* : on lui a donné l'ordre *de partir*. « Dieu fait ces dons à certaines âmes *qu'il a créées pour être maîtresses des autres*. » (FLÉCHIER.) « Tout ce que je lisais sur la religion *me touchait jusqu'à répandre des larmes*. » (BOSSUET.)

REMARQUE III. — Il ne faut pas qu'il y ait équivoque, c'est-à-dire doute sur la relation de l'infinitif avec le sujet ou avec un des compléments. La relation avec le sujet prime toute autre. Ainsi, dans cette phrase : « *je les ai vus avant de partir* », ces mots : *avant de partir*, ne peuvent se rapporter qu'au sujet. Si l'on veut parler du départ de ceux qui ont été vus, il faut dire aujourd'hui : « *je les ai vus avant qu'ils partissent*. »

[* HISTOIRE. — Les écrivains du XVII^e siècle ne faisaient jamais difficulté d'user de l'infinitif. C'est parce qu'il n'y a nulle équivoque dans la pensée que Racine a pu dire :

Est-ce *pour obéir* qu'elle l'a couronné?

Je ne l'y conduisais que *pour être immolée*.

« Le public m'a été trop favorable *pour m'embarrasser* du chagrin particulier de deux ou trois personnes. »

C'est-à-dire : *pour qu'il obéit; pour qu'elle fût immolée; pour que je m'embarrassasse*, etc. De même : « Je trouve leur attention

fort bonne *de vouloir*. » (*Id.*) « Le prince d'Orange exigea... *de chasser* ce docteur. » (*Id.*) C'est-à-dire *que l'on chassât*.

Et, *sans le prévenir*, il faut, *pour lui parler*,
Qu'il me cherche, ou du moins qu'il me fasse appeler. (*Id.*)

J'en verse, et plutôt à Dieu qu'à *force d'en verser*,
Ce cœur trop endurci se pût enfin percer. (CORNEILLE.)

Je tremble qu'Athalie, à *ne vous rien cacher*,
Vous-même, de ces lieux, vous faisant arracher... (RACINE.)

Hélas! *Loin de vouloir* éviter sa colère,
La plus soudaine mort me sera la plus chère. (*Id.*)

Bossuet : « On tuait leurs esclaves et leurs femmes, *pour les aller servir* dans l'autre monde. » — « Il leur rendra l'intelligence des prophéties, *pour passer* successivement et de main en main dans toute la postérité. »]

REMARQUE IV. — Quelquefois l'infinitif ne se rapporte à aucun mot exprimé dans la phrase ; mais il faut que l'esprit puisse aisément saisir le rapport avec quelque mot sous-entendu, qui soit le sujet du verbe à l'infinitif. C'est tantôt un pronom personnel, tantôt un pronom indéfini.
Ex. : Dieu nous a créés *pour travailler* (c'est-à-dire *pour que nous travaillions*).

Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie ; (RACINE.)

c'est-à-dire *pour que je ne souhaitasse pas*.

Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux,
Chez nous, *pour se produire*, est un champ périlleux ; (BOILEAU.)

c'est-à-dire *pour qu'on se produise*.

Cela va *sans dire* (c'est-à-dire *qu'on le dise*).

J'ai ordonné de *faire telle chose* (c'est-à-dire *qu'on fit*).

« Le froid est agréable *pour se chauffer*. » (PASCAL.)

Le jeu fut de tout temps permis *pour s'amuser*. (BOILEAU.)

« Toutes les voies furent bonnes *pour parvenir à l'Empire*. »
(MONTESQUIEU.)

[* HISTOIRE. — On peut voir une bonne discussion de Th. Corneille sur ce point de syntaxe, dans notre édition de Vaugelas, t. I, p. 62.]

* **REMARQUE V.** — Ce dernier emploi de l'infinitif est surtout fréquent avec la préposition *à*. Il équivaut au

participe présent précédé de la préposition *en*. *Ex.* : *A l'en croire; à dire vrai; à tout prendre; à le bien prendre; à le voir*, on ne le croirait pas malade.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. (CORNEILLE.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on employait l'infinif avec *à*, pour diverses conjonctions, par ex. :

1. *parce que, en ce que* :

La place m'est heureuse à vous y rencontrer. (MOLIÈRE.)

2. *afin que, pour que* :

Mais Dieu, dont il ne faut jamais se défier,

Nous donne cet exemple à vous fortifier. (CORNEILLE.)

3. *lorsque* :

« *C'est à rendre l'esprit qu'on voit ce qu'un homme a dans le cœur.* » (MALHERBE.)

L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre. (MOLIÈRE.)

* REMARQUE VI. — La préposition *de*, suivie de l'infinif, tient souvent lieu d'une proposition subordonnée complétive, commençant par une des conjonctions *que, lorsque, si*, etc. *Ex.* : *Vous êtes bien bon de le croire. Je suis heureux de vous entendre.* « *Ils auraient cru se déshonorer de rire.* » (RACINE.)

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables. (Id.)

Découragés de mettre au jour des malheureux. (LA FONTAINE.)

* REMARQUE VII. — La préposition *pour*, suivie d'un infinitif, tient également lieu de diverses conjonctions, mises en tête de propositions subordonnées complétives, par exemple :

1. *afin que* (indiquant l'intention, la destination et quelquefois simplement la postériorité). *Ex.* : *On le cherche pour le mettre en prison. Pour parler net. Il y en a ici pour contenter tous les goûts. Il est venu ce matin, pour repartir à midi.*

2. *pour que* (indiquant la proportion) :

Il est bien grand pour être si jeune. Je l'ai assez regardé pour en être sûr.

Ah! je l'ai trop aimé pour ne le pas hair. (RACINE.)

3 *parce que* (indiquant la cause) : Il est malade *pour avoir trop mangé*.

4. *quoique* :

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose ! (CORNEILLE.)

« Es-tu moins esclave, *pour être aimé et flatté de ton maître* ? » (PASCAL.)

5. Enfin, il s'emploie dans une locution comparative qui échappe à une exacte analyse : *Mourir pour mourir*, mieux vaut que ce soit en faisant son devoir.

* REMARQUE VIII. — La préposition *après* s'emploie en général avec l'infinitif passé (Ex. : *après avoir parlé*). Elle ne s'emploie guère avec l'infinitif présent que dans les locutions suivantes, où l'infinitif est plutôt *nom verbal* que *mode* : *Après boire, après dîner, après souper, après déjeuner*.

* REMARQUE IX. — Comme complément de quelques adjectifs, l'infinitif actif s'emploie à titre de *nom verbal*, et correspond à un substantif. Ex. : Facile à lire ; admirable à voir (c'est-à-dire facile à la lecture ; admirable à la vue).

[* ORIGINES LATINES. — Cette tournure correspond à l'ablatif du supin latin, qui est aussi un *nom verbal*. Ex. : facile lectu ; mirabile visu.]

* REMARQUE X. — Même avec la préposition *de*, l'infinitif peut être complément direct. Ex. :

Oui, je crains leur hymen, et d'être à l'un des deux. (CORNEILLE.)

[* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Virgile emploie de même l'infinitif comme complément direct :

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.]

§ 318. — 2° L'infinitif peut aussi se construire immédiatement après certains verbes. Tels sont les suivants :

affirmer,	compter,	désirer,
aimer mieux,	considérer,	devoir,
aller,	courir,	écouter,
apercevoir,	croire,	entendre,
avouer,	daigner,	envoyer,

espérer,	paraître,	sembler,
faire,	penser,	sentir,
(il) faut,	pouvoir,	s'imaginer,
laisser,	prétendre,	souhaiter,
mener,	préférer,	il vaut mieux,
observer,	regarder,	venir,
oser,	retourner,	voir,
ouïr,	savoir,	vouloir, etc.

REMARQUE I. — Même avec ces verbes, l'infinitif prend la préposition *de* dans la seconde de deux propositions comparatives. *Ex.* :

Il aime mieux } périr que *de* se plaindre.
 Il vaut mieux }

REMARQUE II. — Quelques verbes (*désirer, souhaiter, etc.*) peuvent se construire avec un infinitif, soit immédiatement, soit à l'aide d'une préposition. *Ex.* :

Il désire *ou* il souhaite } réussir
 } *ou de* réussir.

Il n'y a pas de différence de sens appréciable entre ces deux constructions. Mais la plus usitée est celle où l'infinitif suit immédiatement le verbe.

REMARQUE III. — Pour la plupart des verbes, il y a une différence de sens entre l'infinitif construit immédiatement après un verbe, et l'infinitif uni à ce verbe par une préposition.

La première construction indique ou suppose le résultat qui est ou doit être atteint, la seconde indique seulement l'intention. *Ex.* :

J'ai couru l'avertir. | J'ai couru *pour* l'avertir.
 Il viendra vous parler. | Il viendra *pour* vous parler.
 Il est retourné le chercher. | Il est retourné *pour* le chercher.

§ 319. — 3° D'autres nuances de sens peuvent être exprimées par l'infinitif, selon qu'il suit immédiatement

le verbe *faire* ou lui est uni par la préposition *de*. Ainsi l'on dit :

NE FAIRE QUE...

1° *Idee d'un acte répété :*

Il ne fait qu'entrer et sortir
(c.-à-d. il entre et sort
sans cesse).

2° *Idee de restriction :*

Je n'ai fait que passer, il n'était
déjà plus.

(RACINE, *Esther.*)

NE FAIRE QUE DE...

Il ne fait que de sortir (*c'est-à-dire* il vient de sortir).

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, le sens de cette locution n'était pas encore bien établi. Bossuet l'emploie comme on fait aujourd'hui : « Noé ne *faisant que de mourir...* » Mais il l'emploie aussi dans le sens actuel de *ne faire que* : « Ce sage législateur *ne fait*, par tant de merveilles, *que de* conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre. »]

II. Temps de l'infinitif.

§ 320. — 1. L'infinitif dit *présent* s'emploie pour le présent, l'imparfait et le futur. *Ex.* :

Il croit	} arriver, c.-à-d.	{ qu'il arrive ;	
Il croyait			{ qu'il arrivait ;
Il pense ou il espère			{ qu'il arrivera.

2. L'infinitif présent ne suffit pas toujours pour marquer l'idée du futur : cette idée est plus distinctement exprimée par l'addition du verbe *devoir*, qui remplit alors l'office d'auxiliaire. *Ex.* : voilà ce que je crois *devoir* arriver.

3. L'infinitif du parfait indéfini a le sens de ce temps et du plus-que-parfait. *Ex.* :

Il croit	} l'avoir fait, c.-à-d.	{ qu'il l'a fait ;
Il croyait		

III. Propositions infinitives.

§ 321. Les verbes à l'infinitif peuvent former de véritables propositions, dites *propositions infinitives*. Ces pro-

positions sont, en général, dépendantes ou subordonnées; mais elles peuvent aussi être indépendantes :

1° *Propositions infinitives dépendantes.*

§ 322. Les plus communes, parmi ces propositions, sont celles où l'infinitif tient lieu d'une proposition subordonnée commençant par la conjonction *que*. Dans ces sortes de propositions, le sujet peut être le même que celui de la proposition principale, ou en être distinct.

1° Même sujet. *Ex.*: il pense *partir bientôt* (équivalant à deux propositions : 1. proposition principale : *il pense*; — 2. proposition subordonnée : *qu'il partira*).

2° Sujets distincts. *Ex.*: je vois le moment du départ *approcher*. (1. proposition principale : *je vois*; — 2. proposition subordonnée : *que le moment du départ approche*.)

[* HISTOIRE. — La construction de l'infinitif avec un sujet distinct de celui de la proposition principale, est aujourd'hui fort restreinte, et réduite aux propositions infinitives des verbes *voir, sentir, entendre, etc.* Au XVI^e siècle, au contraire, par souvenir de la proposition infinitive latine, cette construction était très fréquente : « Il estimoit *estre chose nécessaire* de maintenir sa ville pure et nette de mœurs et façons de faire estrangères. » (AMYOT.) « Il estimoit la *table estre l'un des principaux moyens* d'engendrer amitié entre les hommes. » (Id.) « Les cruautés qu'on le dit avoir exercées contre nous. » (MONTAIGNE.) « Disant les *causes estre justes*. — Estimant la *gloire estre sienne*. — Il lui sembloit le *roy estre affaibli*. — J'ai connu beaucoup de gens s'y trouver empeschez. » (COMINES.) « Je la soutiendrai *estre telle*. » (MABOT.) « Cuides-tu ces ouvrages estre receles es esprits éternels? » (RABELAIS.)

§ 323. REMARQUE I. — Quand l'infinitif a un sujet distinct de l'autre verbe, ce sujet se met quelquefois, par inversion, après le verbe, mais seulement quand le verbe à l'infinitif est neutre ou employé comme tel. *Ex.*: j'ai entendu chanter *cette personne*.

J'ai vu tomber *ton temple* et périr *ta mémoire*. (VOLTAIRE.)

§ 324. REMARQUE II. — Des propositions infinitives de ce genre sont formées par le verbe *faire*. *Ex.*: J'ai fait

sortir *ces personnes*. Il a fait fuir *l'ennemi*. Les personnes que j'avais fait entrer, il les a fait sortir.

§ 325. REMARQUE III. — Le pronom *que*, appartenant à une proposition infinitive, complément des verbes qui signifient *penser* ou *dire* (*croire, affirmer, etc.*), peut être sujet ou complément direct de cette proposition. *Ex.* :

1° *Que* sujet :

Un honneur *qu'il* croit *n'appartenir* qu'à lui seul.

Les choses *qu'il* a af- } *avoir*
firmé, avoué, cru, } *eu lieu*
pensé, dit, espéré, } *de cette*
nié, prétendu, vu, } *façon.*
s'est imaginé

2° *Que* complément direct :

Les richesses, *que* l'avare croit posséder, le possèdent.

§ 326. REMARQUE IV. — Après les verbes *croire* et *dire*, on sous-entend quelquefois l'infinitif du verbe *être*. *Ex.* :

On croyait }
On disait } les ennemis à cinquante lieues de là.

§ 327. REMARQUE V. — Quelquefois le sujet est omis, et l'infinitif prend toute sa force de *nom verbal* : dans des tournures de ce genre, si l'on veut exprimer l'idée du sujet, de l'*agent*, on le met après le verbe à l'infinitif, précédé des prépositions *par, de, à*. Cette particularité se rencontre avec les verbes *écouter, entendre, ouïr, faire, laisser, regarder, sentir, voir*. *Ex.* :

1° *Infinitif*

(*sans sujet*).

J'ai vu *démolir* cette maison.

J'ai entendu *parler* de lui.

Il se sentit *frapper*.

Laissez-vous *fléchir*.

2° *Infinitif*

(*avec les prép. PAR, DE, A*).

« On se voit *passer sur le corps* par des subalternes. »

(MASSILLON.)

De ses bras innocents je me sentis *presser*.

(RACINE.)

J'aime à *lui voir verser* des pleurs pour un affront.

(BOILEAU.)

§ 328. REMARQUE VI. — Entre le second genre de constructions et le participe passé (qui n'est autre que l'infinitif passif, moins le verbe *être*), la similitude de sens est visible. On peut même, après le verbe *voir*, et quelquefois après le verbe *sentir*, employer soit l'infinitif, soit le participe passé. Ex. :

<p>1° <i>Infinitif actif ou neutre</i> :</p> <p>J'ai vu <i>favoriser</i> de votre confiance Othon, Sénécion. (RACINE.) Se voyant <i>tromper</i>, elle fermait les yeux. (CORNEILLE.)</p>	<p>2° <i>Participe passif</i> :</p> <p>« On te <i>verra attaquée</i> dans tes murailles. » (BOSSUET.) « Je me <i>sens confondu</i> par la grandeur du sujet. » (Id.)</p>
--	--

Je sens de jour en jour *dépérir* mon génie. (BOILEAU.)

Je *sentis* tout mon corps et *transir* et *brûler*. (RACINE.)

Sans doute on peut noter une nuance entre ces deux tournures, et dire que l'infinitif indique le fait, et le participe passé l'état, le résultat. Mais cette nuance est si légère que Racine a employé successivement ces deux tournures dans deux vers qui se suivent :

Par les traits de Jéhu je vis percer le père ;
Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère.

§ 328 bis. * REMARQUE VII. — Après les verbes *laisser*, *voir*, *entendre*, *faire*, etc., l'infinitif se construit :

1° Sans préposition et avec le pronom complément direct, si c'est un infinitif de verbe intransitif ou employé intransitivement ; 2° avec la préposition *à* ou un pronom complément indirect, si c'est un infinitif de verbe transitif. Ex. :

<p>1° <i>sans préposition</i> :</p> <p>Je <i>l'ai vu tomber</i> ; je <i>l'ai entendu</i>, <i>fuit</i>, <i>laissé parler</i>.</p> <p>Ou <i>laissez-moi périr</i>, ou <i>laissez-moi régner</i>. (CORNEILLE.)</p>	<p>2° <i>avec préposition</i> :</p> <p>Je le <i>lui ai vu faire</i>. Des choses que je <i>lui ai entendu faire</i>, <i>laissé dire</i>.</p> <p>Je cède, et <i>laisse aux dieux opprimer l'innocence</i>. (RACINE.) Je <i>te laisse trop voir nos honteuses douleurs</i>. (Id.)</p>
---	--

[* HISTOIRE. — Dans le second cas, la préposition à marque le complément indirect du verbe *laisser*. Mais, au XVII^e siècle, l'infinitif des verbes transitifs, après ces verbes, surtout après le verbe *laisser*, était souvent suivi de la préposition à; et cette construction équivalait au passif suivi de la préposition *par*. Ex. : « Mes frères, éveillez-vous et ne vous laissez pas séduire à Satan. » (BOSSUET.) « Se laisser flatter à une douce espérance. » (II.) « Une partie de ces anges se laissa séduire à l'amour-propre. » (Id.) « Le peuple se laissait conduire à ses magistrats. » (Id.) « Leur jugement ne se laisse pas maîtriser aux événements. » (Id.)

Et ne vous laissez pas séduire à vos bontés. (MOLIÈRE.)

Je me laissai séduire à cet aimable guide. (RACINE.)

Ne vous laissez pas prendre à sa feinte douceur. (Id.)

J'aurai fait soutenir un siège aux Augustins. (BOILEAU.)

Verras-tu concerter à ces âmes tragiques

Leurs funestes pratiques ? (MALHERBE.)

Cette construction est restée dans la langue populaire. On dit : « Laisser manger un habit aux vers. »]

§ 329. REMARQUE VII. — Les verbes réfléchis à l'infinitif, après le verbe *faire*, perdent leur pronom complément. La raison en est qu'ils forment avec ce verbe une seule et même locution (Voy. § 352, REM. II), par conséquent, un seul verbe, et que le même verbe ne peut avoir deux compléments directs désignant un seul et même être. Ex. : *je vous en ferai souvenir ou repentir; je l'ai fait taire.*

Chaque vers qu'il entend le fait extasier. (BOILEAU.)

Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux. (RACINE.)

[* HISTOIRE. — Telle était la construction constante chez les auteurs du XVI^e et du XVII^e siècle. Ex. : « Cette crainte me faisoit opposer à ce que vous avez consenti. » (AMYOT.) « Cela m'a fait ébahir. » (MALHERBE.) « Pour le faire en langueur à jamais consumer. » (Id.)

Les mauvais traitements qu'il me faut endurer

Pour jamais de la cour me feraient retirer. (MOLIÈRE.)

On supprimait aussi le pronom réfléchi devant les verbes précédés d'un autre que *faire*. Ex. : « Un nourricier prend plaisir de voir bien porter son nourrisson. » (MALHERBE.)

Que toujours quelque vent empêche de calmer. (CORNEILLE.)

Veux-tu que de sa mort je l'écoute vanter? (CORNEILLE.)

Pour moi, je enis d'avis que vous les laissez battre. (Id.)

Ne vous étonnez point, vous l'en verrez dédire. (Id.)

Mais je sens affaiblir ma force et mes esprits. (RACINE.)

M. Godefroy (*Lexique de Corneille*, t. II, p. 186-206) a relevé de si nombreux exemples de ces constructions, au XVII^e siècle, qu'on peut dire qu'il n'en existait pas d'autre à cette époque. Au XVIII^e siècle, les meilleurs écrivains ont conservé cette construction : « *Me sentant affaiblir*, je devins plus tranquille. » (J.-J. ROUSSEAU.) « Un caractère d'équité qu'on voit évanouir dans la discussion. » (Id.)

Ce n'est qu'à partir des premières années du XIX^e siècle que s'introduit l'usage, mais non la règle, d'exprimer toujours le pronom réfléchi dans les phrases infinitives. *Ex.* : « Newton, qui traça le chemin aux comètes, vit se mouvoir tous les mondes. » (CHATEAUBRIAND.)

Le malheur, ce vieillard à la main desséchée,

Voit s'incliner leur tête avant qu'il l'ait touchée. (A. DE MUSSET.)

L'ancien usage n'est du reste pas abandonné complètement des écrivains du XIX^e siècle. *Ex.* :

Le Parnasse français voyait ternir son lustre. (M.-J. CHÉNIER.)

« Hier je voulais aller voir lever la lune sur l'Adriatique. » (G. SAND.) « Civilis fit révolter les Bataves. (CHATAUBRIAND.)

Je la voyais pâlir et changer en statue. (LAMARTINE.)

2^e Propositions infinitives indépendantes.

§ 330. L'infinitif s'emploie d'une manière indépendante, c'est-à-dire sans être subordonné à aucun verbe exprimé antérieurement, dans les propositions *interrogatives*, dans les propositions *exclamatives*, dans les propositions *narratives* et dans certaines propositions *impératives*. C'est bien gratuitement que, pour les unes comme pour les autres, on cherche quelquefois à les faire dépendre de verbes sous-entendus.

I. Les *propositions interrogatives* qui admettent l'infinitif construit d'une manière indépendante peuvent être *directes* ou *indirectes* :

1^o Directes. *Ex.* : que faire? Que devenir? Que répondre? Comment faire?

Pourquoi donc le quitter, pourquoi causer sa mort?(VOLTAIRE.)

2° Indirectes. *Ex.* : je ne sais *que faire, que devenir, que répondre, où me cacher.* « Les sages du monde n'ont su ni *que penser ni que dire* d'une si étrange composition. » (BOSSUET.)

Quelquefois, dans ces tournures, l'interrogation est tellement indirecte qu'elle disparaît presque et semble une locution conjonctive. *Ex.* : Je n'ai *que faire* de cela. Il a trouvé à *qui parler.* La terre fournit *de quoi* nourrir tous ses habitants.

II. *Propositions exclamatives.* *Ex.* :

Eh quoi ! *m'abandonner* ainsi ! — *Dire* que j'ai tant fait pour lui ! Et il ne me reconnaît pas.

Te mesurer à moi ! qui t'a rendu si vain ? (CORNEILLE.)

« Quoi ! *tirer* un homme de sa patrie comme le seul homme qui puisse venger la Grèce, et puis *l'abandonner* dans cette île déserte pendant son sommeil ! » (FÉNELON.)

REMARQUE. — Souvent, dans ces sortes de propositions, le sujet est exprimé, et en général ce sujet est un pronom personnel. *Ex.* :

« *Agamemnon m'enlever* ma gloire ! *Moi demeurer* dans un honteux oubli ! je ne puis le souffrir. » (FÉNELON.)

Moi, régner ! Moi, ranger un État sous ma loi ! (RACINE.)

Lui mourir par tes mains ! (VOLTAIRE.)

[ORIGINES LATINES. — Les Latins employaient de même l'infinitif. *Ex.* :

Mene incepto desistere victam ! (VIRGILE.)]

III. Les *propositions narratives* à l'infinitif sont toujours précédées de la conjonction *de*, et elles ont toujours leur sujet exprimé. *Ex.* :

Ainsi dit le renard ; et *flatteurs d'applaudir.* (LA FONTAINE.)

Grenouilles aussitôt *de sauter dans les ondes,*
Grenouilles *de rentrer* dans leurs grottes profondes. (Id.)

[ORIGINES LATINES. — C'est un souvenir de *l'infinitif de narration*, si usité en latin.]

IV. * *Propositions impératives.* — L'infinif est souvent pris pour l'impératif dans la langue administrative et militaire. Ex. : *Faire* telle chose. *Écrire* à M. un tel..., etc.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Cet emploi de l'infinif est fréquent en grec. (Voy. notre *Grammaire grecque*, § 212.)]

II. Participe.

1° Du participe en général.

§ 331. Le participe se distingue en *participe présent*, appelé quelquefois *participe actif*, et en *participe passé*, appelé quelquefois *participe passif*. L'un et l'autre forment un genre de proposition qu'on appelle la *proposition participe*.

§ 332. REMARQUE I. — La *proposition participe* peut remplir l'office soit de sujet, soit de complément. Ex. :

PROPOSITOIN PARTICIPE SUJET.

*La Thessalie entière, ou vaincue ou calmée,
Lesbos même conquise en attendant
l'armée....
Ne sont d'Achille oisif que les amuse-
ments.*
(RACINE.)

PROPOSITION PARTICIPE

COMPLÈMENT 1° D'UN VERBE.

Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le
cours
Des prodiges fameux accomplis de nos
jours,
Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,
Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces,
L'impie Achab détruit..... ;
*Élie aux éléments parlant en souverain,
Les morts se ranimant à la voix d'Élisée?*...
(RACINE.)

2° D'UNE PRÉPOSITION.

*Au soleil levant, couchant... Pour un
homme écarté, il s'en représente vingt.
Après la mort du comte et les Maures
défaits.* (CORNEILLE.)

§ 333. REMARQUE II. — La *proposition participe*, placée au commencement de la phrase, se rattache quelquefois d'une manière irrégulière à la proposition principale.

1° Tantôt le participe se rapporte à un complément direct ou indirect. Ex. :

Étant devenu vieux, on le mit au moulin. (LA FONTAINE.)

Pourquoi de cette gloire *exclu jusqu'à ce jour*,
M'avez-vous sans pitié relégué dans ma cour? (RACINE.)

... Ou lassés ou soumis,
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis. (Id.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cet emploi de la *proposition participe* est venu au français du latin. L'absence des *désinences casuelles* a fait qu'il est devenu rare en français. Mais il était encore fréquent au XVII^e siècle, non-seulement chez les poètes (comme plus haut), mais chez les prosateurs. Ex. : « *S'étont attiré la jalousie de son oncle, ce barbare le fit mourir.* » (BOSSUET.) « *Endurcis dans leur crime, il ne les peut plus supporter.* » (Id.) « *Poussé par la cabale, Chaville le vit tranquille.* » (Id.) Cette tournure est surtout fréquente au XVI^e siècle. Ex. : « *Le gouvernement de l'île de Sardaigne lui échut par le sort, estant présent.* » (AMYOT.)]

2^o Tantôt le participe se rapporte, par syllepse, à un pronom personnel contenu dans un adjectif possessif. Ex. :

Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre
Ce que je viens de raconter. (LA FONTAINE.)

Et surtout, redoutant la basse servitude,
La libre vérité fut toute mon étude. (BOILEAU.)

[* HISTOIRE. — Ces sortes de constructions étaient très-usitées au XVI^e siècle. Ex. : « *Telles estoient ses prières, estant à genoux sur l'échaffaud.* » (BRANTOME.) « *Estant donc arrivé avec une armée en Thessalie, la ville de Larisse se mit incontinent entre ses mains.* » (AMYOT.)

Voilà comme, occupé de mon nouvel amour,
Mes yeux, sans se fermer, ont attendu le jour. (RACINE.)

3^o Quand le sujet précède le participe mis au commencement de la phrase et se trouve un peu éloigné du verbe à un mode personnel, ce sujet est quelquefois répété par un pronom personnel faisant fonction de sujet. Ex. :

« *Les Romains se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, ils avaient mis tout leur espoir et toutes leurs pensées à le perfectionner.* » (MONTESQUIEU.)

4^o D'autres fois, la *proposition participe* demeure interrompue, et se trouve reprise par un pronom personnel qui est le complément direct de la proposition principale. Ex. :
les ennemis une fois divisés, il n'eut pas de peine à les vaincre.

§ 334. REMARQUE III. — Le participe présent et le participe passé (le premier surtout) peuvent former des *propositions absolues*. On appelle ainsi celles où le participe ne se rattache pas à la proposition principale, et forme à lui seul une proposition indépendante des autres, dans lesquelles entre toujours un verbe à un mode personnel. Ces propositions absolues indiquent le temps, la cause, une supposition, etc. Ex.: *Dieu aidant*; le *cas échéant*; *cela étant*.

..... Et d'où prend le sénat,
Moi vivant, moi régnant, le soin de mon État? (CORNEILLE.)

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits. (RACINE.)

Mais crains que, l'avenir détruisant le passé,
Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé. (Id.)

[* HISTOIRE. — Cette construction du participe dans des *propositions absolues* est un souvenir du *génitif absolu* des Grecs et surtout de l'*ablatif absolu* des Latins. Elle est fréquente au XVII^e et encore plus au XVI^e siècle. Ex.: *Les ayant enfermés* [il s'agit de Crassus] dans un coin de la Brutie, ils voulurent se sauver dans la Sicile. » (AMYOT.) « *Estant encore dans les langes, sa nourrice l'ayant couché sur le soir et ayant mis son berceau en une basse chambre, le lendemain on ne l'y trouva plus.* » (COEFFETEAU.) « *Y estant entrés, ce fut avoir vaincu et gagné la victoire.* » (COEFFETEAU.) Quelquefois même on trouve, au XVI^e et au XVII^e siècle, le participe *absolu* sans sujet exprimé. Ex.: « *Les mangeant, ils multiplient; les espargnant, ils vont en diminution.* » (RABELAIS.) « *Estant donques já parvenu* [il s'agit de Coriolan] à grande autorité et réputation à Rome, il advint que le sénat entra en grande dissension avec le menu peuple. » (AMYOT.) « *M'ayant écrit que vous partirez pour venir ici, et ne vous voyant point, je pensais...* » (MALHERBE.) « *On ne sait si les Carthaginois firent mourir Xanthippe... Mais, n'étant plus à la tête de leurs troupes, les Romains reprirent la supériorité qu'ils avaient eue.* » (SAINT-ÉVREMOND.) « *Il faut s'étonner de ce qu'ayant établi la foi sur une autorité si ferme et si manifeste, il reste encore dans le monde des aveugles et des incrédules.* » (BOSSUET.)

S'étant pris, dis-je, aux branches de ce saule,
Par cet endroit passe un maître d'école. (LA FONTAINE.)

Dans le marais entrés, notre bonne commère
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau. (Id.)

Bossuet, par un souvenir d'une construction toute latine (*addito quod*, etc), emploie le participe neutre d'une manière absolue : « *Joint que leur conduite était douce... Joint encore qu'il fallait avoir fini bientôt.* »]

2° Du participe présent.

§ 335. On distingue le *participe présent* et l'*adjectif verbal*. L'un et l'autre ont plus souvent la même forme ; mais le *participe présent* diffère essentiellement de l'*adjectif verbal* en ce que le premier indique l'*action*, le second l'*état* ; le premier est un *môde du verbe*, le second un *adjectif*.

Le participe présent est toujours invariable ; l'adjectif verbal s'accorde, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. *Ex.* :

1° PARTICIPE PRÉSENT.

Ce voyageur a vu des sauvages errant dans les bois.

J'ai vu des chiens courant dans la campagne.

« On avait vu des cygnes expirant en musique. »

(BUFFON.)

2° ADJECTIF VERBAL.

Ces sauvages vivent errants dans les bois.

J'ai vu dans le bois des chiens courants.

Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante,

Symbole deux fois saint, don d'une main mourante.

(LAMARTINE.)

§ 336. REMARQUE I. — L'*adjectif verbal*, comme tous les adjectifs, peut se construire avec le verbe *être* et avec des adverbes. *Ex.* : cette musique est charmante. Elle n'est ni dévouée ni aimante. Des hommes bien pensants, des personnes peu obligeantes.

Mais le *participe présent* peut seul être accompagné d'un complément, et précédé de la préposition *en*. *Ex.* : obligeant tout le monde, obligeant avec grâce ; en vous obligeant.

§ 337. REMARQUE II. — L'*adjectif verbal* indique quelquefois une action subie et non faite par l'être ou l'objet que désigne le substantif auquel il se rapporte ; le verbe, bien

qu'avec la forme active, prend en quelque sorte une signification passive. *Ex.* :

bureau <i>restant</i>	{ (où l'on	}	rue <i>passante</i>	{ (où passent
poste <i>restante</i>				
argent <i>comptant</i>	{ (comptés	}	figure <i>ruisse-</i>	{ (d'où
à beaux deniers				
<i>comptants</i>	{ champ)	}	ronces <i>dégout-</i>	{ (d'où le
musique <i>chan-</i>	{ (qui est			
<i>tante.</i>	{ chantée	}	sang	{ dégoutte).
	{ aisément);			
couleur <i>voyante</i>	{ (qui est			
	{ vue			
	{ aisément);			

§ 338. REMARQUE III. — Le *participe présent* peut devenir un *substantif* et perdre tout à fait sa valeur verbale. *Ex.* : un *calmant*, un *stupéfiant*, des *calmants*, des *débitants*, des *délinquants*, des *arrivants*, des *survenants*, au *demeurant* (au reste), du *vivant* de, etc.

Il change alors quelquefois d'orthographe. *Ex.* :

<i>Participe présent</i> :		<i>Substantif</i> :
fabriquant,	un fabricant,	une fabricante ;
intriguant,	un intrigant,	une intrigante ;
extravagant,	un extravagant,	une extravagante ;
adhérant,	un adhérent,	une adhérente ;
présidant,	un président,	une présidente ;
résidant,	un résident,	une résidente ;
affluent,	un affluent.	

Les *adjectifs verbaux* ont aussi quelquefois une autre orthographe que celle du *participe présent*. *Ex.* :

<i>Participe présent</i> :		<i>Adjectif verbal</i> :
vaquant,	vacant,	vacante ;
convainquant,	convaincant,	convaincante ;
fatiguant,	fatigant,	fatigante ;
suffoquant,	suffocant,	suffocante ;

<i>Participe présent :</i>		<i>Adjectif verbal :</i>
différant,		différent,
équivalant,		équivalente;
excellent,		excellente;
influant,		influyente;
négligeant,		négligente.

* On le voit, la langue a utilisé la double manière de rendre un même son par l'écriture (*ent, ant*). Indépendamment de quelques autres différences d'orthographe (comme *vaquant, vacant*), *ant* a été appliqué au participe, *ent* à l'adjectif ou au substantif verbal.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Il est à noter que l'adjectif verbal vient directement du latin, dont il a gardé la terminaison (*vacantem, fatigantem, excellentem, influentem, negligentem, etc.*), ainsi que les règles d'accord. Le participe présent, au contraire, s'est formé par l'addition du suffixe du participe français, *ant*; et, d'après une règle qui a prévalu en français, il est devenu invariable. (Voy. plus loin, après le § 342 bis.)]

§ 339. Le participe présent, précédé de la préposition *en*, forme ce qu'on a appelé le *gérondif*, locution qui exprime les rapports de simultanéité (*pendant que, au moment que*), de cause, de moyen, de manière, de supposition, de concession, etc.

Parsuite de ces divers rapports, le *gérondif* établit entre la proposition dont il fait partie et la proposition principale une relation plus étroite que celle qui est établie par le *participe présent*. *Ex.* :

L'autre esquive le coup, et l'assiette volant
S'en va frapper le mur, et revient en *roulant*. (BOILEAU.)

En d'autres termes : l'assiette *qui vole* revient *parce qu'elle roule*.

§ 340. REMARQUE I. — Régulièrement cette construction ne devrait être employée que quand le participe présent a le même sujet que le verbe de la proposition principale. *Ex.* : en *rentrant* chez moi. *j'ai trouvé* mon frère.

Mais ce n'est pas une règle absolue. Très-souvent le participe, précédé de la préposition *en*, se rapporte au complément direct ou indirect du verbe de la proposition principale ou même à un être ou un objet indéterminé non exprimé. *Ex.* :

1. Rapport avec le complément direct :

Si son astre *en naissant* ne l'a formé poète. (BOILEAU.)

Songez-vous qu'*en naissant* mes bras vous ont reçue? (RACINE.)

2. Rapport avec le complément indirect ou un adjectif possessif qui le renferme implicitement. *Ex.* :

De son fils, *en mourant*, lui cachèrent les pleurs. (RACINE.)

Mes crimes, *en vivant*, me le pourraient ôter. (CORNEILLE.)

Je vois qu'*en m'écoulant* vos yeux au ciel s'adressent. (RACINE.)

3. Rapport avec un être ou objet indéterminé, non exprimé. *Ex.*: l'appétit vient *en mangeant*; la fortune vient *en dormant*.

La grâce, *en s'exprimant*, vaut mieux que ce qu'on dit.

(VOLTAIRE.)

§ 341. REMARQUE II. — La préposition *en* est en général répétée devant chaque participe avec lequel elle forme un *gérondif*. *Ex.*:

« Leur subtil conducteur qui *en combattant*, *en dogmatissant*, *en mêlant* mille personnages divers, *en faisant* le docteur et le prophète... » (BOSSUET.)

Elle peut cependant être omise entre deux propositions unies par la conjonction *et*. *Ex.* :

« Il vient se faire admirer de plus près *en étalant* ses beautés *et développant* ses grâces. » (BUFFON.)

§ 342. REMARQUE III. — Avec le verbe *aller* mis pour exprimer le progrès d'une action, on peut employer le *participe présent* ou le *gérondif*. *Ex.*: le mal va *en augmentant*; et va *augmentant* de jour en jour.

Plus le vase versait, moins il *s'allait vidant*. (LA FONTAINE.)

§ 342 bis. Le participe présent, non précédé de la préposition *en*, forme encore un *gérondif* dans certaines locutions, où cette préposition peut être considérée comme sous-entendue. Ex. : *Chemin faisant* (Racine écrivait : « en chemin faisant », *Lexique* de Marty-Laveaux, p. 179); *donnant, donnant*; généralement *parlant*, etc.; *tambour battant*, etc.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la distinction des *adjectifs verbaux* et du *participe présent* n'était pas en usage. On distinguait seulement le *participe présent* et ce qu'on appelait le *gérondif*.

I. Comme en latin, le participe présent était variable. Primitivement il s'accordait avec le substantif, mais seulement en nombre, d'après la règle des adjectifs formés d'adjectifs de la 3^e déclinaison latine (§ 46, ORIG. LAT.). Au XVI^e siècle, par une fautive interprétation de l'usage latin, on le fit accorder même en genre. Le XVII^e siècle s'en tint à l'accord de nombre pour le *participe présent*, qu'on appelait alors *participe actif* (par opposition au *participe passé*, dit *participe passif*); mais il n'employa le participe présent qu'au masculin, selon Vaugelas, chez qui l'on trouve la première notion de l'*adjectif verbal* : « Le participe actif n'est jamais participe au féminin, au moins dans le bel usage, mais seulement adjectif... On dit fort bien : je les ai trouvés *mangeans* des confitures, *buvans* de la limonade; mais on ne dira jamais, en parlant de femmes : je les ai trouvées *mangeantes* des confitures, *buvantes* de la limonade. » Puis il explique que l'on peut dire : « Ces étoffes ne sont pas fort belles, ni *approchantes* de celles que je vis hier; et : son humeur est tellement *répugnante* à la mienne », parce que « il y a plusieurs noms *adjectifs*, et particulièrement les *verbaux*, qui gardent le même régime des verbes dont ils sont formés, quoiqu'ils ne soient pas participes. » On le voit, cette distinction entre le participe présent et l'*adjectif verbal* n'est pas celle qui est admise aujourd'hui (§ 335); elle repose uniquement sur la distinction des verbes transitifs et intransitifs.

L'accord du participe présent était donc de règle jusqu'au XVII^e siècle, sauf les réserves qui viennent d'être faites, et qui constituaient bien des anomalies. La *Grammaire générale* de Port-Royal (1660) voulut faire disparaître ces anomalies, et fixa les règles aujourd'hui admises, en déclarant le *participe actif* « indéclinable », c'est-à-dire invariable comme le *gérondif*, et l'*adjectif verbal* « déclinable », c'est-à-dire variable. Cette

règle fut consacrée bientôt après par une décision de l'Académie : « La règle est faite, qu'on ne déclinera plus les participes actifs. » (Registres de l'Académie, 3 juin 1679, dans les *Opuscules sur la langue française*, Paris, Brunet, 1754.)

Voici des exemples de l'accord du participe présent au XVI^e et au XVII^e siècle : « Il pensa voir ces filles de Scédase pleurantes à l'entour de leurs sépultures et maudissantes les Lacédémoniens. » (AMYOT.) « Voilà la hache retranchante nos paroles qui se lève. » (*Id.*) « J'appelleray de leurs oreilles escoutantes mal à elles-mêmes quand elles escouteront bien. » (H. ESTIENNE.) « Il avait force lettres adressantes à plusieurs personnes de cette ville. » (MALHERBE.)

Amyot, H. Estienne et Malherbe vont ici plus loin que ne le permettait Palsgrave : ce grammairien dit dans son *Éclaircissement de la langue française* (§ 30), que le participe actif ne prend pas la marque du féminin, « sauf en poésie ». On trouve le participe avec l'accord de genre jusque chez M^{me} de Sévigné : « Je vous trouve si pleine de réflexion, si stoïcienne, si méprisante les choses de ce monde ; » et chez Bossuet : « Ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale. » Quant à l'accord du nombre, il est constant :

Qui par les carrefours vont leurs vers grimassants,
Qui par leurs actions font rire les passants. (REGNIER.)

Et les petits, en même temps,
Voletants, se culebutants,
Délôgèrent tous sans trompette. (LA FONTAINE.)

Et pour lier des mots si mal s'entr'accordants,
Prendre dans ce jardin la lune avec les dents. (BOILEAU.)

Et, du nom de maris fièrement se parants,
Leur rompent en visière aux yeux des soupirants. (MOLIÈRE.)

Songe aux cris des vainqueurs, songe aux cris des mourants
Dans la flamme étouffés, sous le fer expirants. (RACINE.)

Vaincus cent fois, et cent fois suppliants,
En leur fureur de nouveau s'oubliants. (*Id.*)

« Le Sénat les fit brûler comme tendants à renverser la religion. » (BOSSUET.)

Il reste encore aujourd'hui une trace des anciennes règles d'accord du participe présent dans les locutions : *toute affaire cessante*, *les allants et venants*, *les ayants droit*, etc. Mais on ne dirait plus, comme Malherbe, *les attendants*, etc.

II. Le *gérondif* français, qui représentait le gérondif en *do* des Latins, était naturellement indéclinable. On appelait ainsi le participe présent, non-seulement construit avec la préposition *en*,

mais employé seul ou avec le verbe *aller* (§§ 339, 342). Cette dernière construction, qui est un peu vieillie, semblait déjà telle à Vaugelas. Cependant Bossuet ne faisait pas difficulté de l'employer encore : « La connaissance de Dieu *allait s'affaiblissant* peu à peu. Cette grande bénédiction *allait se répandant* tous les jours de famille en famille et de peuple en peuple. »

III. Le participe présent employé substantivement (§ 338) était, au XVII^e siècle, d'un usage plus étendu qu'aujourd'hui. On disait : non-seulement *du vivant de, de son vivant*, mais : « *dès le vivant de...* » (BOSSUET.)]

3^o Du participe passé.

Règle du participe passé seul ou accompagné du verbe ÊTRE.

§ 343. Quand le *participe passé* est seul ou accompagné du verbe *être*, il équivaut à un *adjectif qualificatif*, et, comme tel, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il qualifie (Voy. §§ 175 et 209). *Ex.* : j'ai vu des remparts *détruits*, des villes *saccagées*; ces arbres ont été *abattus* par le vent.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, par souvenir du latin, on construisait ainsi le participe, même après une préposition. *Ex.* : « *Après la guerre achevée,* » *post confectum bellum.* (BOSSUET.) « *Quatre ans devant la guerre déclarée.* » (*Id.*)]

§ 344. REMARQUE I. — Nous avons vu (§ 152 et 213) quelques adjectifs et quelques participes qui font exception à cette règle, lorsqu'ils sont placés avant le substantif.

En réalité, cette exception n'est qu'apparente. Il y a une loi générale qui est la véritable règle du participe passé, et qui est celle-ci : le participe passé ne s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte qu'autant que ce substantif le précède, c'est-à-dire est déjà connu. On comprend en effet qu'il ne puisse y avoir accord avec un substantif non encore énoncé.

Telle est la véritable règle du participe passé, soit seul (comme dans les tournures *excepté, ci-joint*), soit accom-

pagné du verbe *avoir* (Voy. § 348). Même avec le verbe *être*, on le voit aussi invariable et au neutre quand il précède son sujet. *Ex.* : il a été *fait* une emplette (une emplette *a été faite*).

C'est seulement dans quelques phrases à inversion que le participe, accompagné du verbe *être*, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il précède. *L'ex.* : que *benie* soit la main qui m'a sauvé!

§ 345. REMARQUE II. — Le participe passé, quand il est employé comme un véritable adjectif, construit son complément plutôt avec la préposition *de* qu'avec la préposition *par*, surtout quand il exprime un sentiment (§ 276, REM.). *Ex.* : un arbre *battu des vents*; un homme *estimé de tout le monde*; une vérité *reconnue de tous*; un enfant *docile, aimé de tous, et qui sera récompensé par ses maîtres*.

§ 346. REMARQUE III. — Le participe passé de certains verbes, employés sans complément, perd complètement la signification passive, de même que nous avons vu des participes présents perdre la signification active (§ 337). *Ex.* : un homme *dissimulé* (c'est-à-dire qui dissimule); un homme *avisé, entendu* (c'est-à-dire qui entend les choses); un homme *osé* (c'est-à-dire qui est porté à oser); une fille *repentie* (c'est-à-dire qui se repent); un caractère *passionné*, etc.; un *conjuré*, etc.

§ 347. REMARQUE IV. — On peut considérer le *participe passé* comme un *participe passif*. Ce participe forme, en français, la conjugaison passive à l'aide de l'auxiliaire *être*. Mais il entre aussi, avec le même auxiliaire, dans la conjugaison des verbes neutres, qui n'ont pas de passif; et il peut, dans ces verbes, être employé sans auxiliaire; c'est donc à tort que l'on a blâmé des tournures très françaises comme celles-ci :

L'air devenu serein, il part tout morfondu. (LA FONTAINE.)
Eux venus, le lion sur ses ongles compta. (Id.)

Lui mort, nous n'avons plus de vengeur ni de maître.

(CORNEILLE.)

Et, *monté* sur le faite, il aspire à descendre.

(Id.)

... Ce héros *expire*

N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

(RACINE.)

« Représentez-vous cette âme, *arrivée* enfin à cette dernière heure... Le temps des tentations *passé*; les attaques que le monde livrait à sa foi, enfin *terminées*; les périls où son innocence avait couru tant de risques, enfin *disparus*. » (MASSILLON.)

* REMARQUE V. — Comme l'adjectif, le participe passé peut quelquefois se prendre substantivement. On dit, par exemple : *l'épousée, les révoltés, les blessés, etc.*

Règle du participe passé accompagné de l'auxiliaire AVOIR.

§ 348. Quand le participe passé est accompagné de l'auxiliaire *avoir*, il s'accorde avec son complément direct, s'il en est précédé; il reste invariable, s'il en est suivi ou s'il n'en a pas. *Ex.* :

1° SANS ACCORD

J'ai *lu* cette lettre.

Je vous ai *envoyé* des livres.

2° AVEC ACCORD

La lettre *que* j'ai *lue*.

Les livres *que* je vous ai *envoyés*.

REMARQUE I. — Le complément direct mis devant le participe est, en général, l'un des pronoms **que, me, te, se, le, la, les, nous, vous**. Il peut être un nom dans certaines phrases interrogatives ou exclamatives (§ 357, 2°), ou bien un des deux adverbes de quantité *que, combien*, suivis ou non d'un complément.

REMARQUE II. — Quand le participe passé, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, est précédé de son complément direct et suivi d'un qualificatif, le participe et le qualificatif s'accordent également avec le complément. *Ex.* :

De soins plus importants je *l'ai crue agitée*.

(RACINE.)

J'ai vu la mort de près, *et je l'ai vue horrible*.

(VOLTAIRE.)

Il y a exception pour les gallicismes suivants : *je l'ai manqué belle, je l'ai échappé belle* (sous-entendu *l'occasion*).

[* HISTOIRE. — Au XVI^e siècle, on écrivait plus régulièrement avec l'accord : *je l'ai échappée belle* (Voy. Littré, *Dictionn. de la lang. fr.*). Mais, dès le XVII^e siècle, *l'avoir échappé belle, l'avoir manqué belle* ne faisaient en quelque sorte qu'un seul mot, et Molière a pu dire (*Femmes savantes*) :

Nous l'avons, en dormant, madame, *échappé belle.*]

REMARQUE III. — Dans les temps composés où se trouve le participe passé de l'auxiliaire *avoir*, suivi d'un autre participe, ce dernier seul s'accorde avec le substantif.

La raison en est que ce dernier participe seul a pour complément le substantif, et fait en quelque sorte corps avec l'auxiliaire. *Ex.* :

La tâche que j'ai eu, j'eus eu	}	finie.
— j'avais eu		
— j'aurai eu		
— j'aurais eu, j'eusse eu		

REMARQUE IV. — On se rappelle la règle : *le participe passé, accompagné de l'auxiliaire avoir, s'accorde avec son complément, s'il en est précédé*. Cette règle est sans exception. Il n'y a qu'à en étudier les applications, qui vont être exposées dans les *Observations* suivantes.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'emploi du participe passé avec *avoir* vient du latin, et a d'abord suivi en français l'usage adopté dans cette langue : le participe s'accordait avec le substantif, que ce substantif fût avant ou après. Ainsi l'on disait, en donnant, il est vrai, au verbe *habeo* plus de sens que n'en a en français le verbe *j'ai* : *Paratam habeo pecuniam*, j'ai préparée une somme d'argent : *habeo scriptam epistolam*, j'ai écrite une lettre. Le participe passé était en réalité un adjectif. On disait : *j'ai préparée ma lettre*, comme on dit : *je tiens prête ma lettre*.

On construisait quelquefois de même en français le participe jusqu'au XVII^e siècle, au moins en poésie. *Ex.* :

Le seul amour de Rome a sa main animée.

Chaque goutte épargnée a sa gloire flétrie. (CORNEILLE.)

Il m'a, droit dans ma chambre, une boîte jetée. (MOLIÈRE.)

Quand les tièdes zéphyrus ont l'herbe rajeunie. (LA FONTAINE.)

Cette construction est tombée en désuétude. Cependant il en est resté une trace dans la locution : *avoir toute honte bue*.

Quant aux constructions du participe passé qui sont restées en usage dans la langue actuelle, elles ont de bonne heure été discutées par les grammairiens. Les règles du participe passé au XVI^e siècle sont exposées ainsi dans une épigramme de Clément Marot :

Enfans, oyez une leçon :
Nostre langue a cette façon
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le suivant.
Les vieux exemples je suivray
Pour le mieux ; car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnée,
Qui dit : *m'amour vous ay donnée*.
Voilà la force que possède
Le féminin, quand il précède.
Or prouveray par bons tesmoins
Que tous pluriels n'en font pas
[moins.]

Il faut dire, en termes parfaits :
Dieu en ce monde nous a faits.
Faut dire, en paroles parfaites
Dieu en ce monde les a faites,
Ne nous a fait pareillement,
Mais nous a faits tout rondement.
L'Italien, dont la faconde
Passe le vulgaire du monde,
Son langage a ainsi basti,
En disant : *Dio noi a fatti.*
.....

Entrant plus avant dans les diverses applications de cette règle générale, Vaugelas (1647) y trouve plusieurs difficultés ; et, après avoir exposé les opinions des « savants en la langue », ainsi que la sienne, il résume en ces termes sa discussion : « Pour rendre la chose plus claire et plus intelligible, il me semble à propos de mettre de suite tous les exemples des divers usages, et de marquer ceux où tout le monde est d'accord, et ceux où les uns sont d'une opinion, les autres d'une autre :

- I. J'ai *reçu* vos lettres.
- II. Les lettres que j'ai *reçues*.
- III. Les habitants nous ont *rendu* maîtres de la ville.
- IV. Le commerce l'a *rendu* puissante (*parlant d'une ville*).
- V. Nous nous sommes *rendus* maîtres.
- VI. Nous nous sommes *rendus* puissants.

- VII. La désobéissance s'est *trouvé* montée au plus haut point.
- VIII. Je l'ai *fait* peindre, je les ai *fait* peindre.
- IX. Elle s'est *fait* peindre, ils se sont *fait* peindre.
- X. C'est une fortification que j'ai *appris* à faire.

« Le premier et le second exemples sont sans contredit. Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e sont contestés ; mais la plus commune et la plus saine opinion est pour eux. Les 8^e, 9^e et 10^e ne reçoivent point de difficulté, toute la cour et tous nos bons auteurs en usent ainsi. » Nous n'entrerons pas ici dans le détail des subtilités qui ont fait distinguer les exemples 3, 4 et 7 des exem-

ples 5 et 6, qui, pour nous, sont identiques, et où nous mettions partout le participe avec accord. Qu'il nous suffise de renvoyer à notre édition de Vaugelas, où se trouve exposée tout au long l'histoire de cette question de la syntaxe française au XVII^e siècle, et de citer quelques exemples d'auteurs de cette époque qui s'éloignent des règles exposées dans les *Observations* qui suivent :

« Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'*avoir fait chrétienne*, l'autre de l'*avoir fait reine malheureuse*. » (BOSSUET.) On reconnaîtra l'application de la règle à laquelle répondait le 4^e exemple de Vaugelas.

On lit dans Corneille (*Cinna*) un emploi du participe qui a paru à Voltaire une licence acceptable en poésie :

Là, par un long récit de toutes les misères
Que durant notre enfance ont enduré nos pères...

Racine a dit, et parlant de femmes :

— 1^o Je l'ai laissé passer dans son appartement.

— 2^o Tantôt, à son aspect, je l'ai vu s'émouvoir.

Il a de même écrit, en parlant de plusieurs personnes (*Voy. le Lexique de Marty-Laveaux*) :

... D'aussi loin qu'il nous a vu paraître. (*Bajazet.*)

Les a-t-on vu souvent se parler, se chercher? (*Id.*)

Les a-t-on vu marcher parmi nos ennemis? (*Esther.*)

Dès 1704, l'*Académie* condamnait ce manque d'accord qui, dans l'exemple d'*Athalie*, comme dans celui de *Cinna*, est manifestement prouvé par la mesure du vers : dans ses *Observations* sur les *Remarques* de Vaugelas, elle fixait d'une manière à peu près définitive les règles du participe passé.]

OBSERVATIONS SUR LA RÈGLE DU PARTICIPE PASSÉ ACCOMPAGNÉ DE L'AUXILIAIRE AVOIR.

I. Participe passé des verbes neutres et impersonnels précédé de QUE.

§ 349. Les verbes neutres ou impersonnels ne pouvant avoir de compléments directs, leur participe passé, quand il est accompagné du verbe *avoir*, est toujours invariable.

Il ne faut pas se laisser tromper par des phrases comme celles-ci : « les longs jours qu'il a vécu; les quelques heures qu'il a dormi; les dix années qu'il a régné. » Dans ces phrases et les phrases semblables, *que* repré-

sente un complément indirect : c'est une locution abrégée dans laquelle est sous-entendue une préposition. C'est comme s'il y avait : *pendant lesquels* ou *lesquelles*, etc.

§ 350. REMARQUE I. — Trois participes passés, **coûté**, **pesé**, **valu**, donnent lieu à une observation : les verbes auxquels ils appartiennent sont pris tantôt dans le sens actif, tantôt dans le sens neutre. Dans le sens neutre, qui est leur sens propre, ils sont invariables ; dans le sens actif, qui est le plus souvent un sens figuré, ils peuvent prendre l'accord. C'est que, dans le premier cas, il y a un complément indirect ; dans le second, un complément direct. *Ex.* :

1° SENS NEUTRE

(sans accord).

1. Les sommes que ce travail m'a *coûté*.

2. Les cent kilogrammes que cette caisse a *pesé*.

3. Les cent francs que ce travail lui a *valu*.

2° SENS ACTIF

(avec accord).

1. Les peines que ce travail m'a *coûtées*.

2. La caisse que nous avons *pesée*. Les raisons que nous avons *pesées*.

3. Les éloges que ce travail lui a *valu*s.

A ces trois participes on peut ajouter le participe **couru**, qui est invariable quand il a le sens neutre, et qui prend l'accord quand il a le sens actif. *Ex.* :

1° SENS NEUTRE :

Les trois heures que ce cheval a *couru* (c.-à-d. *pendant lesquelles...*)

2° SENS ACTIF :

Les dangers que nous avons *courus* (c.-à-d. *affrontés*).

Il en est du reste de même de tous les verbes qui ont un double sens actif et neutre. *Ex.* :

Cette précaution nous a bien *servi*.

Cet homme nous a bien *servis*.

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Cette règle des participes *coûté*, *pesé*, *valu*, etc., est non-seulement adoptée par la

plupart des grammairiens, mais consacrée par l'usage des meilleurs écrivains. *Ex.* :

Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés,
Ai-je pu rassurer mes esprits agités?

(RACINE.)

Toutefois on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1835 et de 1878), au mot *coûter* : « Ce verbe est neutre. Cependant plusieurs personnes écrivent : *La peine qu'il m'a coûtée*. L'exactitude grammaticale exige : *m'a coûté*. » D'un autre côté, M. Bescherelle (*Grammaire nationale*) veut que ce verbe soit toujours variable, et qu'on écrive : *Les millions que Versailles a coûtés à Louis XIV*. L'usage n'a pas ratifié ces excès de doctrine dans un sens ou dans un autre, et l'on continue à distinguer pour le verbe *coûter*, comme pour les verbes *peser* et *valoir*, le sens *actif* et le sens *neutre*, et cela malgré l'étymologie de deux de ces verbes, qui sont neutres en latin (*coûter*, de *constare* ; *valoir*, de *valere*). On dit : ce travail *m'a coûté bien des peines, m'a valu une grande récompense*. Quant à *peser*, il vient de *pensare*, verbe actif.]

§ 351. REMARQUE II. — On a vu que les verbes impersonnels admettent, outre leur sujet grammatical *il*, un autre sujet qui peut être au pluriel. Ce second sujet peut être uni aux verbes impersonnels par le conjonctif *que*, et le participe de ces verbes, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, reste invariable comme celui de tous les autres verbes neutres. *Ex.* : la disette *qu'il y a eu* ; les efforts *qu'il a fallu* pour réussir ; les grandes chaleurs *qu'il a fait* (faire se prend impersonnellement dans les locutions : *il fait noir, il fait beau, il se fait nuit, il fait jour, il fait chaud, etc.*).

II. Participe passé suivi d'un infinitif.

§ 352. Quand le participe passé est suivi d'un infinitif, et qu'un complément direct précède l'un et l'autre, il y a lieu d'examiner si ce complément dépend de l'infinitif ou du participe. Il ne doit y avoir accord que si le complément appartient au participe. *Ex.* :

1^o COMPLÉMENT DU PARTICIPE
(avec accord).

La personne *que j'ai enten-*
due chanter.

Je *les ai laissés* partir.

2^o COMPLÉMENT DE L'INFINITIF
(sans accord).

La romance *que j'ai enten-*
du chanter.

Je *les ai laissé* congédier.

REMARQUE I. — Quand le complément dépend du participe, l'infinitif peut, en général, se changer en participe présent, et c'est toujours l'infinitif d'un verbe intransitif ou pris intransitivement. *Ex.* : la personne *que j'ai entendue chantant* ; je les ai laissés *parlant*.

Mais il faut examiner si le complément dépend du participe ou du verbe à l'infinitif, même sans changer l'infinitif en participe présent ; car ce changement n'est pas toujours possible. *Ex.* : elle *s'est laissée tomber* ; elle *s'est laissée mourir*.

REMARQUE II. — Il n'y a d'exception à la règle du participe passé suivi d'un infinitif que pour le participe passé du verbe *faire* : ce participe en effet forme, avec l'infinitif qui le suit, une locution inséparable, et reste invariable, qu'il soit suivi d'un verbe actif ou d'un verbe neutre. *Ex.* : Il les a *fait tomber*, mourir, etc.

« La nature les a *fait naître* dans l'obscurité. » (MASSILLON.)

« Il leur donnait pour capitaines les jeunes gens que son père avait *fait nourrir* avec lui. » (BOSSUET.)

REMARQUE III. — S'il y a une préposition entre le participe et l'infinitif, la règle est la même que pour le participe suivi immédiatement de l'infinitif : l'accord n'a lieu que si le complément dépend du participe. *Ex.* :

1^o COMPLÉMENT DU PARTICIPE
(avec accord).

La personne que j'ai *priée*
de chanter.

Quelle peine nous avons *eue*
à lutter contre des ennemis
supérieurs en nombre !

2^o COMPLÉMENT DE L'INFINITIF
(sans accord).

Les fautes que j'ai *résolu*
d'éviter.

Les ennemis supérieurs
en nombre que nous avons
eu à combattre.

III. Participe passé supposant un verbe sous-entendu.

§ 353. Si, après un participe passé, il y a un verbe sous-entendu, et que le complément soit celui de ce verbe,

le participe reste invariable. *Ex.* : je lui ai rendu tous les services que j'ai pu, que j'ai dû (*sous-entendu* lui rendre) ; je lui ai fait toutes les concessions qu'il a voulu (*sous-entendu* que je lui fisse) ; ce n'est pas la personne que j'avais pensé (*sous-entendu* que c'était).

IV. Participe passé suivi de QUE et d'un verbe.

§ 354. Le participe passé est toujours invariable quand il est suivi d'un *que* et d'un verbe à l'infinitif ou à un mode personnel précédé d'un autre *que*. La raison en est que le participe a pour complément une proposition suivante. *Ex.* : les fautes que j'ai supposé qu'il ferait (*j'ai supposé quoi? qu'il ferait des fautes*) ; les sommes que j'ai supposé lui être dues (*j'ai supposé quoi? que ces sommes lui étaient dues*) ; j'ai pris la route qu'on m'a assuré être la meilleure (*on m'a assuré quoi? que cette route était la meilleure*) ; la grâce que j'ai nié avoir été refusée (*j'ai nié quoi? que cette grâce ait été refusée*).

V. Participe passé précédé de LE représentant une proposition.

§ 355. Le participe passé est encore invariable quand il est précédé du pronom *l'* (*le*), son complément direct, lorsque ce pronom représente un membre de phrase entier et signifie *cela*. *Ex.* : ils n'étaient pas aussi nombreux qu'on l'avait cru (*qu'on avait cru qu'ils étaient*) ; la famine arriva comme Joseph l'avait prédit (*avait prédit qu'elle arriverait*).

Pour bien se rendre compte de l'emploi du participe dans cette dernière phrase, on peut la comparer à la suivante : « La famine arriva telle que Joseph l'avait prédite. » (Ici *l'* est pour *la* et non pour *le*.)

VI. Participe passé précédé de EN partitif.

§ 356. Lorsque le participe passé est précédé du pronom *en*, employé dans un sens partitif, ce participe reste

invariable, à moins que le pronom ne soit accompagné de quelque autre complément direct auquel se rapporte alors le participe. *Ex.* :

1° en SEUL

(sans accord).

Vous avez lu plus de livres
que je n'en ai lu.

Il a élevé plus de monuments
que d'autres n'en ont détruit.

« La crainte de faire des in-
grats ou le déplaisir d'en avoir
trouvé. » (FLÉCHIER.)

2° en, ACCOMPAGNÉ D'UN AUTRE
COMPLÉMENT

(avec accord).

Plus on vous a donné de
livres, plus vous en avez lus.

Combien en ai-je vus mou-
rir! (pour combien d'hommes).

Il est facile de se rendre raison de cette règle : si le complément mis avant le participe passé n'est autre que *en*, sorte de pronom neutre qui signifie *de cela*, le participe reste invariable comme les adjectifs se rapportant à un neutre (*cela, ce, ce qui*, etc.); si, au contraire, il y a un autre complément précédemment exprimé, le pronom *en* ne joue plus qu'un rôle secondaire, et c'est avec cet autre complément que s'accorde le participe.

REMARQUE I. — Pour qu'il y ait accord, même dans ce dernier cas, il faut que le complément soit un mot dont le genre et le nombre soient nettement indiqués d'avance. C'est ce qui arrive dans les deux exemples cités plus haut à la colonne de droite; le pluriel y est amené, non par *en*, mais par *plus*, qui rappelle le mot *livres*, déjà exprimé, et par *combien*, qui est une formule de langage abrégée, équivalant à *combien d'hommes*. Il en est de même dans ces vers :

... *Combien en a-t-on vus*

Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus! (LA FONTAINE.)

A plus forte raison le participe prend-il l'accord, si le mot *combien* rappelle un mot pluriel précédemment exprimé. *Ex.* :

Et de ce peu de jours si longtemps attendus,
Ah! malheureux! combien j'en ai déjà perdus! (RACINE.)

Cependant, si l'adverbe de quantité se rapporte à un nom qui n'est exprimé qu'après, le participe reste invariable. *Ex.* :

Hélas ! *que j'en ai vu mourir de jeunes filles!* (V. HUGO.)

* REMARQUE II. — Le participe passé ne varie guère que lorsqu'il est précédé de *en* partitif et des adverbes de quantité *combien*, *plus* et *moins*. Après *autant*, il est toujours invariable. *Ex.* : Autant il a rencontré d'ennemis, *autant il en a vaincu*.

VII. Participe passé précédé de locutions collectives

(*la multitude de, la foule de, le peu de, etc.*).

§ 357. Quand le participe passé se rapporte à une locution collective (*la multitude de, la foule de, le peu de, etc.*), la règle est la même que pour les adjectifs (§ 210) : il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur le nom ; il s'accorde avec le complément de ce nom, si la pensée s'arrête sur le complément. *Ex.* :

1° ACCORD

avec le nom collectif :

La foule d'hommes que j'ai vue.

Que de gloire il s'est acquis!

Combien d'énergie il a déployé!

Le peu d'ardeur que vous avez montré vous a empêché d'arriver.

2° ACCORD

avec le complément du collectif :

La foule des hommes que j'ai vus.

Que d'honneurs il s'est attirés!

Combien de larmes il a versées!

Le peu d'ardeur que vous avez montrée a suffi pour vous faire arriver.

REMARQUE. — Quand la pensée s'arrête sur la locution *le peu de*, le sens de cette locution est *la trop petite quantité, l'insuffisance*. Quand la pensée se porte sur le complément, cette locution signifie seulement *la petite quantité (qui peut être suffisante)*.

VIII. Participe passé des verbes réfléchis.

§ 358. Le participe passé des verbes réfléchis, bien qu'accompagné du verbe *être*, est assimilé au participe accompagné du verbe *avoir*, dont le verbe *être* tient ici la place : il y a accord lorsque le complément direct précède ; il n'y a pas accord lorsque ce complément suit. *Ex.* :

1° *Sans accord* :

Il s'est *rappelé* ces faits.

2° *Avec accord* :

Les faits qu'il s'est *rap-
pelés*.

REMARQUE I. — Il faut distinguer : 1° les verbes réfléchis qui ont un pronom complément direct (ce qui se rencontre surtout dans les verbes *essentiellement réfléchis*) ; 2° les verbes réfléchis qui ont un pronom complément indirect (ce qui est propre aux *verbes actifs pouvant avoir deux compléments* et à tous les *verbes réfléchis venant de verbes neutres*). Dans le premier cas, il y a accord ; il n'y en a pas dans le second. *Ex.* :

1° *Avec accord* :

Elle s'est *souvenue* et *repentie* de ses fautes. Ils se sont *emparés* de la ville et se sont *reposés*. Elle s'est *immolée* au bien public.

2° *Sans accord* :

Elle s'est *rappelé* ces faits. Ils se sont *attribué* de grands avantages. Elle s'est *plu* à embellir ses jardins. Elle s'est *nui* à elle-même. Ils se sont *ri* de nos menaces. Nous nous sommes *parlé* pendant longtemps. Les événements se sont *succédé*.

Autant que sa fureur s'est *immolé* de têtes. (CORNEILLE).

REMARQUE II. — Suivent la règle des verbes *essentiellement réfléchis* les verbes *accidentellement réfléchis* dont le pronom est complément direct, comme *s'apercevoir de*, *s'attaquer à*, *s'attendre à*, *se douter de*, *se louer de*, *se plaindre de*, *se saisir de*, *se servir de*, *se taire*. *Ex.* :

Ils se sont *aperçus* de leur erreur. Ils se sont *attaqués* à plus fort qu'eux.

REMARQUE III. — Dans le verbe *essentiellement réfléchi s'arroger*, le pronom est complément indirect, aussi l'on écrit : Ils se sont *arrogé* des droits.

REMARQUE IV. — On peut distinguer : 1° les *verbes réfléchis* proprement dits, lesquels indiquent une action qui se reporte sur le sujet (comme ceux qui viennent d'être cités); 2° les *verbes réciproques*, lesquels indiquent une action que deux sujets accomplissent l'un sur l'autre. Les règles d'accord sont les mêmes pour les *verbes réciproques* que pour les *verbes réfléchis* proprement dits. *Ex.* :

1° Avec accord :

Ils se sont battus, entre-
tués.

Jupin les renvoya, s'étant
censurés tous. (LA FONTAINE.)

2° Sans accord :

Ils se sont enlevé ce qu'ils
s'étaient donné.

CHAPITRE VII.

SYNTAXE DE L'ADVERBE.

De l'adverbe en général et de son emploi.

§ 359. L'adverbe, malgré son étymologie (*ad verbum*) ne se place pas seulement *auprès du verbe*. Il ne se place même ainsi qu'autant que le verbe est *attributif*. Ainsi la phrase : *il a agi sagement*, équivaut à celle-ci : *il a été agissant sagement*. On comprend qu'il puisse, au même titre, modifier des adjectifs et des substantifs employés adjectivement. *Ex.* : *il a subi un châtement justement sévère; il a été vraiment un père pour cet enfant*.

REMARQUE I. — Les adverbes peuvent former à eux seuls des phrases elliptiques, dans lesquelles est sous-entendu le verbe de la phrase précédente. *Ex.* :

Êtes-vous prêt? — *Oui, non, certainement, sans doute, etc.*
Je suis prêt. — *Fort bien, parfaitement, à merveille! etc.*

REMARQUE II. — Quelques adverbes, mis en tête d'une phrase et suivis de la conjonction *que*, tiennent lieu d'une proposition principale. *Ex.* : *heureusement qu'il est venu*.

Apparemment
Peut-être, sans doute } qu'il viendra.

Ici encore il y a une ellipse, facile à voir dans *peut-être*, qui est pour *il peut être...*, et dans *sans doute*, qui est pour *il est sans doute...*

[HISTOIRE. — On disait encore *il est sans doute* au XVII^e siècle. Ex. : « *Il est sans doute qu'il n'y a rien qui choque plus notre raison.* » (PASCAL.)]

REMARQUE III. — L'adverbe se met généralement à côté du verbe qu'il modifie, soit après le verbe, quand c'est une forme simple, soit entre l'auxiliaire et le participe, quand c'est une forme composée. Ex. : *il étudie beaucoup*; *il a beaucoup étudié*.

Certains adverbess se mettent au commencement des phrases, dans les phrases exclamatives ou interrogatives, ou bien lorsqu'on veut appeler l'attention sur ce mot. Ex. : *tant il est vrai que tout est vanité*; *combien de fois cela n'a-t-il pas été répété?* *Ainsi périt ce grand homme..* *Jamais vous n'arriverez...*

REMARQUE IV. — Un seul adverbe peut modifier plusieurs substantifs; mais l'adverbe doit se répéter devant les adjectifs et les adverbess. Ex. :

1^o Adverbe seul :

« *Tant Dieu a mis de règle et de proportion, de délicatesse et de douceur dans de si grands monuments.* » (BOSSUET.)

2^o Adverbe répété :

« *Une idée aussi pure, aussi simple, aussi immatérielle.* » (LA BRUYÈRE.)

REMARQUE V. — Les adverbess interrogatifs *combien*, *comment*, *pourquoi*, etc., de même que les adjectifs interrogatifs (Voy. § 66), peuvent aussi devenir conjonctifs.

Des noms et pronoms adverbessiaux.

§ 360. Plusieurs adverbess de temps, de lieu et de quan-

tité peuvent être précédés d'une préposition et d'un article, et même quelquefois être accompagnés d'un adjectif. On peut, en conséquence, les appeler des *noms adverbiaux*. Ex. :

1° *Adverbes de lieu :*

Ailleurs. — D'ailleurs ; par ailleurs.

Dedans. { De dedans, de dehors ; par dedans, en de-
Dehors. { dans, le dedans ; le dehors.

Dessus. { Le dessus, le dessous ; de dessus, de des-
Dessous. { sous ; par dessus, par dessous ; en dessus,
en dessous ; sens dessus dessous.

Ici. { D'ici, de là ; par ici, par là ; jusqu'ici,
Là. { jusque-là.

Loin. { De loin, de près ; de loin à loin, de loin en
Près. { loin.

Où. — D'où, par où, pour où, jusqu'où.

2° *Adverbes de temps :*

Alors. — D'alors, jusqu'alors.

Hier. { D'hier, d'aujourd'hui, de demain ; pour
Aujourd'hui. { aujourd'hui, pour demain ; jusqu'à au-
Demain. { jourd'hui, ou jusqu'aujourd'hui, jus-
qu'à demain ; dès hier, dès aujourd'hui
dès demain ; hier fut un grand jour.

Autrefois. — D'autrefois.

Bientôt. — Pour bientôt, à bientôt.

Jamais. — A jamais, pour jamais, au grand jamais.

Longtemps. — Depuis longtemps, pour longtemps ; dès longtemps.

Quand. — De quand, depuis quand, à quand, pour quand, jusques à quand ?

Tantôt. — A tantôt, pour tantôt, depuis tantôt.

Tard. { Le plus tard, le plus tôt ; au plus tard, au
Tôt. { plus tôt ; sur le tard ; pour plus tard.

Toujours. — Pour toujours.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Alors* est déjà composé de la proposition *à* et de l'adverbe *lors*, qui ne s'emploie plus seul, mais qu'on retrouve dans les locutions *pour lors*, *dès lors* et dans la conjonction *lorsque*. Voy. § 141.]

3° Adverbes de quantité :

Autant. — D'autant, pour autant.

Beaucoup. { Il a beaucoup, peu d'amis ; de beaucoup, de
Peu. { peu ; à beaucoup près, à peu près ; pour
beaucoup, pour peu ; sous peu ; avant peu.

Combien. — De combien, à combien ; par combien, pour combien.

Guère. — De guère.

Moins. { Du plus, du moins ; au plus, au moins, à
Plus. { moins ; de plus en plus, de moins en
moins ; sans plus.

Tant. — De tant, par tant, pour tant.

Trop. — De trop, par trop.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Beaucoup* se prend substantivement avec d'autant plus de facilité que cet adverbe est composé d'un substantif et d'un adjectif (§ 147). Pour la même raison il est naturel qu'il prenne un complément.

Peu, on l'a vu, vient de *paucum* ; mais, dans l'ancienne langue, il s'employait encore adjectivement. Ex. : *poies choses (paucas res)*.]

REMARQUE I. — Quelques adverbes de manière forment aussi des *noms adverbiaux*. Ex. :

De mieux en mieux, de mal en pis ; le mal, le mieux, le pis ; d'ensemble ; l'à peu près ; un oui, un non.

REMARQUE II. — Les adverbes *là, en, y, où* se confondent avec les pronoms et peuvent aussi être appelés *pronoms adverbiaux*.

Du complément de quelques adverbes.

§ 361. Les adverbes n'ont en général pas de compléments, du moins de compléments immédiats. Aussi ne

faut-il pas confondre certains adverbes avec les prépositions correspondantes, qui servent à marquer le complément des substantifs, des adjectifs et des verbes. *Ex.* :

ADVERBES (sans complément):	PRÉPOSITIONS (avec complément):
alentour,	autour de nous;
auparavant,	avant ces temps;
dedans,	dans la chambre;
dehors,	hors de la chambre;
dessus,	sur la table;
dessous,	sous la table.

REMARQUE I. — Cependant l'usage admet un complément placé immédiatement après l'adverbe à *part*, en *face*, *vis-à-vis* (à *part* quelques personnes ; à *part* moi, à *part* soi, en *face* le pont) et après la locution adverbiale de *dessous* (de *dessous* terre, de *dessous* la table), etc.

REMARQUE II. — Suivis des prépositions à et de, plusieurs adverbes peuvent former de véritables locutions prépositives. *Ex.* :

au dedans de la chambre ;	de dedans la chambre ;
au dehors — —	de dehors — —
au-dessus de la table ;	de dessus la table ;
au-dessous — —	de dessous —

REMARQUE III. — A ces adverbes il faut joindre *vis-à-vis*, en *face*, d'où viennent les locutions prépositives : *vis-à-vis* de, en *face* de.

[* HISTOIRE. — Jusqu'au XVII^e siècle, la distinction n'était pas aussi tranchée qu'aujourd'hui entre les adverbes et les prépositions. Vaugelas est le premier qui l'ait nettement établie. au moins pour le fond des choses, dans ses *Remarques* (1647) : « Sur, sous sont des prépositions qui se doivent toujours mettre simples... Je les appelle simples, en comparaison des composées dessus, dessous, que tout le monde presque emploie indifféremment, et en prose et en vers, pour sur et sous. On en fait autant de quelques autres prépositions, comme dedans, dehors.

Par exemple on dira : *il est dessus la table, dessous la table, dedans la ville, dehors la ville.* Je dis que ce n'est pas écrire purement que d'en user ainsi, et qu'il faut toujours dire : *sur la table, sous la table, dans la maison et hors la ville ou hors de la ville* ; car tous les deux sont bons. » Malgré l'autorité de Vaugelas, consacrée par l'Académie, dans ses *Observations* sur les *Remarques*, les exemples de *dessus, dessous, etc.*, immédiatement suivis d'un complément, ne sont pas rares au XVII^e et même au XVIII^e siècle ; mais cet emploi est aujourd'hui hors d'usage. D'autres adverbess encore étaient immédiatement suivis de compléments au XVII^e siècle (Ex. : « *Environ ce temps.* » (BOSSUET), ou bien avaient un complément marqué par la préposition *de*. (Ex. : « *Ensuite des commencements...* » (BOSSUET.)

Alentour, qui s'emploie aujourd'hui sans complément, s'écrivait primitivement *à l'entour*, et avait naturellement un complément :

Fait résonner sa queue *à l'entour de ses flancs.* (LA FONTAINE.)

En un seul mot, *alentour* est devenu, non-seulement adverbe, mais substantif. Ex. : les *alentours* du château. En revanche, certaines prépositions d'aujourd'hui étaient employées adverbialement, par exemple *oultre* :

Encore *un peu plus oultre*, et ton heure est venue. (CORNEILLE.)

« *J'irai plus oultre.* » (Id.) On trouve aussi dans un des *Sermons* de la jeunesse de Bossuet : « Voulez-vous que je passe *plus oultre.* » Mais dans les œuvres de la dernière partie de sa vie, Bossuet ne se sert plus de l'expression *plus oultre* ; il dit : « passer *plus loin* » et « passer *plus avant.* »]

§ 362. Plusieurs adverbess ont des compléments marqués par les prépositions *à* et *de*, comme les adjectifs dont ils dérivent. Les principaux sont :

avec *à* :

antérieurement, postérieurement *à* ;
conformément *à* ;
préféablement *à* ;
proportionnément *à* ;
relativement *à* ;

avec *de* :

indépendamment *de* ;
différemment *de*.

Observations particulières sur les adverbes.

1° ADVERBES DE LIEU.

§ 363. 1. *Ci, ici* désignent l'endroit où se trouve celui qui parle, ou un endroit voisin ; *là* désigne un endroit éloigné.

REMARQUE I. — *Ci* ne s'emploie plus aujourd'hui séparément. Il se met souvent à la suite du pronom démonstratif (Ex. : *celui-ci, celle-ci*), d'un nom précédé d'un adjectif démonstratif (Ex. : *cet homme-ci, cette maison-ci, ce côté-ci*), ou de quelques formules interrogatives (Ex. : *qu'est-ce-ci? quel désordre est-ce-ci?*).

Là s'emploie également de ces trois manières : *celui-là, celle-là ; cet homme-là, ce côté-là, qu'est-ce-là? quel désordre est-ce-là?*

On réunit *ci* et *là* dans la locution *par-ci, par-là*.

REMARQUE II. — Dans ces diverses constructions, *ci* et *là* sont joints aux mots qui précèdent par un trait d'union.

Ci se met aussi, avec un trait d'union, en tête de quelques locutions : *ci-après, ci-contre, ci-devant, ci-dessus, ci-dessous, ci-joint, ci-inclus, ci-gît*, etc.

REMARQUE III. — *Ici* et *là* forment également des locutions composées : *ici-bas, là-haut, là-bas*.

REMARQUE IV. — *Ici* et *là* s'emploient quelquefois pour indiquer, non le lieu, mais le temps. Ex. :

Vertueux *jusqu'ici*, vous pouvez toujours l'être. (RACINE.)

Jusque-là, je vous laisse étaler votre zèle. (Id.)

* REMARQUE V. — L'adverbe *ça* ne se trouve guère isolé. On dit *ça et là, de ça, de là*. Ce mot, pris isolément, est une interjection.

§ 364. *Où*, adverbe de lieu, se distingue, par l'accent grave, de la conjonction *ou* ; il s'emploie :

1° En tête des propositions principales, quand il est interrogatif ou exclamatif. Ex. : *où suis-je? Où, jusqu'où* peut emporter la colère!

2° En tête des propositions subordonnées, quand il est conjonctif ou marque une interrogation indirecte. *Ex.*: L'endroit où je vais, d'où je viens, par où je dois passer, jusqu'où je dois aller. — Je ne sais où je vais, d'où je viens, etc.

REMARQUE I. — *Où* s'emploie quelquefois avec l'infinitif dans des propositions interrogatives (§ 330, I). *Ex.*: Où aller? Je ne sais où aller.

REMARQUE II. — *Où* est un *pronom adverbial* qui tient lieu d'un véritable pronom interrogatif ou conjonctif. Aussi l'on dit : *d'où vient que? c'est-à-dire* de quelle cause résulte-t-il que...? (Voy. § 259).

[* HISTOIRE. — Cet emploi de *où*, tenant lieu de pronom, surtout de pronom conjonctif, est très fréquent au XVII^e siècle; l'usage n'en est pas aboli, mais il est un peu abandonné, et cet adverbe est le plus souvent remplacé par de lourdes locutions comme *auquel, à laquelle, dans lequel*, etc. *Ex.* :

Le déplorable état où je vous abandonne. (CORNEILLE.)

Aucun effroi n'y règne où j'ose m'arrêter. (Id.)

L'attente où j'ai vécu n'a point été trompée. (Id.)

Et voilà le seul point où Rome s'intéresse. (Id.)

Celle où j'ose aspirer est d'un sang plus illustre. (Id.)

« C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaye d'opprimer la vérité. » (PASCAL.) « David fit une faute considérable où le jeta son bon naturel. » (BOSSUET.) « Un dessein où les vieillards expérimentés ne purent atteindre. » (Id.) « Tullius établit le cens par où cette grande ville se trouva réglée comme une famille particulière. » (Id.) « Par où ils étaient portés à adorer, ou le monde en général, ou les astres, etc. » (Id.)

REMARQUE III. — Cet adverbe de lieu s'emploie au figuré dans la locution : *c'est où je t'attends*.

Il se met quelquefois pour indiquer le temps. *Ex.* :

Le moment où je parle est déjà loin de moi. (BOILEAU.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, où s'employait quelquefois pour *quand*, *tandis que*. *Ex.* :

Le choix est inutile où les maux sont extrêmes. (CORNEILLE.)

Il est honteux de feindre où l'on peut toutes choses. (*Id.*)

Je serais innocente où je suis criminelle. (MONTFLEURY.)

« Quand est-ce qu'on peut espérer de vous des intercessions plus puissantes que où il s'agit du pudique époux que le père a choisi? » (BOSSUET.)]

REMARQUE IV. — Quand un nom employé comme complément indirect et un adverbe de lieu sont précédés de *c'est* et suivis d'un conjonctif et d'un verbe, on n'emploie pas *où*, mais on le remplace par *que*. On dit : *c'est ici que* je suis : *c'est dans cette ville que* je vais (et non : *c'est ici où.... c'est dans cette ville où*). Nous avons déjà remarqué que le même complément ne peut être exprimé deux fois ; et c'est ici la même règle d'après laquelle on dit : *c'est à vous que* je parle (et non *à qui*). — Voy. § 279.

[* HISTOIRE. — Cette règle n'était pas encore établie au XVII^e siècle, ni même au XVIII^e. *Ex.* : « Cè n'est pas là, madame, où je prends intérêt. » (CORNEILLE.) « La Rochefoucauld attaque l'amour-propre quelque part où il le trouve. » (LA BRUYÈRE.) « C'est là où commence véritablement l'empire Turc. » (VOLTAIRE.) « C'est là où j'ai connu Antoine. » (J.-J. ROUSSEAU.) « C'est en Amérique où nous trouverons un très grand nombre de mines d'argent. » (BUFFON.)

REMARQUE V. — On dit quelquefois *où que*, tournure abrégée qui a le sens de *en quelque lieu que*. *Ex.* : *où qu'il soit, où qu'il aille, je l'atteindrai.*

[* HISTOIRE. — Cette construction était déjà considérée au XVII^e siècle comme vieillie : « Je tiens cette façon de parler vicieuse, dit Ménage, et je ne voudrais pas m'en servir. » (*Observations sur la langue française*, 1672.) Cependant il avoue qu'elle avait alors pour elle de bonnes autorités ; et aujourd'hui encore elle n'est pas tout à fait tombée en désuétude.]

§ 365. *Y*, adverbe de lieu, signifie *en cet endroit*, et suppose quelque antécédent auquel il se rapporte. *Ex.* :

C'est à Troie, et j'y cours; et, quoi qu'on me prédise,
Je ne demande aux dieux qu'un vent qui m'y conduise.
(RACINE.)

REMARQUE I. — *Y* est aussi pronom et signifie à ou en lui, elle, eux; à ou en cela. *Ex.* : c'est une question fort difficile : je n'y entends rien; je voudrais y voir clair.

Est-ce assez? dites-moi; n'y suis-je point encore?

—Nenni. — M'y voici donc? — Point du tout. — M'y voilà.
(LA FONTAINE.)

REMARQUE II. — *Y* est explétif dans quelques locutions :
1° Avec les verbes *avoir* et *aller* pris impersonnellement;
Ex. : *il y a* (il existe) un Dieu.

Y va-t-il de l'honneur? *Y va-t-il* de la vie? (CORNEILLE.)

2° Avec le verbe *voir*. *Ex.* : il n'y voit pas.

2° ADVERBES DE TEMPS.

§ 366. *De suite* signifie sans interruption; *tout de suite* signifie immédiatement. *Ex.* :

Ils ont marché plusieurs | Allons, partez tout de
jours de suite. | suite.

§ 367. *Quand* est un adverbe de temps conjonctif et interrogatif, qui signifie dans le moment où, dans quel moment? *Ex.* : je sortirai quand vous rentrerez. Quand rentrerez-vous?

Cet adverbe s'emploie aussi comme conjonction dans le sens : 1° de lorsque; 2° de alors même que. *Ex.* :

1° — Mais quand le peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte.

(CORNEILLE.)

2° — Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (RACINE.)

REMARQUE. — *Quand* ne doit pas être confondu avec la préposition composée *quant à*, qui signifie à l'égard de, pour ce qui est de. *Ex.* :

Et quant au berger, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux.

(LA FONTAINE.)

Cette préposition a donné au langage familier les locutions : *Être sur son quant à-soi, garder son quant-à so* (être réservé, peu communicatif).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Quand* vient de *quando*, *quant à* de *quantum ad*. Le mot *quant* est encore resté comme adjectif dans une ancienne locution française : « *toutes et quantes fois que* (autant de fois que)... »]

§ 368. On distingue : 1° *plus tôt* qui se rapporte au temps, et qui est l'opposé de *plus tard* ; 2° *plutôt* (en un seul mot) qui exprime une idée de préférence. *Ex.* :

Vous êtes venu <i>plus tôt</i>	Vous réussirez <i>plutôt</i> que
que lui.	lui.

[* HISTOIRE. — Ce n'est que postérieurement au XVII^e siècle qu'on a distingué par l'orthographe ces deux sens. Au XVII^e siècle on écrivait *plus tôt*, dans les deux sens, conformément à l'étymologie, qui est la même (ce sont les deux adverbes *plus et tôt*), comme on écrivait la *plus part*. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1^{re} édit., 1694) : « *Plus tost*, adverbe qui sert à marquer le choix. *Ex.* : *Plus tost* mourir que de faire une lâcheté. »]

§ 369. *Tout à coup* signifie *soudainement* ; *tout d'un coup* signifie *en une seule fois*. *Ex.* :

<i>Tout à coup</i> un éclair a brillé.	La maison s'est écroulée
	<i>tout d'un coup</i> .

3° ADVERBES DE MANIÈRE.

§ 370. *Bien*, adverbe de manière, se construit :

1° Avec les adjectifs et les adverbes, auxquels il donne le sens du superlatif. *Ex.* : *bien sage, bien malheureux* ;

2° Avec les verbes. *Ex.* : je crains *bien* ; c'est *bien*.

REMARQUE. — *Bien* se prend aussi comme adverbe de quantité, dans le sens de *beaucoup*. Comme tel, il se construit souvent avec les comparatifs *plus, moins, mieux, meilleur, moindre, pire*.

Il se construit aussi avec des substantifs, mais seule-

ment avec des substantifs pris dans un sens déterminé. Ex. : *bien des gens* pensent... ; j'ai *eu bien* de la peine. On le met cependant avec l'adjectif indéfini *autre*. Ex. : j'en ai vu *bien d'autres*.

Au contraire, *beaucoup* peut se construire avec un substantif pris dans un sens indéterminé. Ex. : *beaucoup de gens* pensent... J'ai eu *beaucoup de peine*.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette différence de construction entre *bien* et *beaucoup* s'explique par la composition de l'un et de l'autre mot. *Bien* vient de *bone* ; c'est un véritable adverbe, qui, en réalité, n'a pas de complément : *bien des gens* équivaut à *des gens en assez bon nombre*. *Bien d'autres* équivaut à *d'autres en bon nombre*. *Beaucoup* est un adverbe formé d'un substantif et d'un adjectif. C'était d'abord une locution, comme *longtemps* (Voy. § 141). On a donc pu dire : *beau coup de choses*, puis *beau coup de personnes*. Joinville a dit : « Le roy eut *grand coup* de la terre du comte. »

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Les Anglais emploient de même comme adverbe la locution *a great deal*.]

§ 371. *Mieux*, qui sert de comparatif à *bien*, est seulement un adverbe de manière, et ne se joint qu'aux verbes et aux participes. Ex. : Il écrit *mieux*, *mieux* nourri, *mieux* vêtu.

Précédé de l'article, il a le sens du superlatif. Ex. : c'est ce que j'aime *le mieux* ; nous sommes ensemble *le mieux du monde*.

REMARQUE I. — *Mieux* forme quelques gallicismes : *être mieux* (se porter mieux, avoir meilleure façon) ; *être des mieux* (de ceux qui sont le mieux).

REMARQUE II. — *Mieux* est le neutre de *meilleur*, et, comme tel, s'emploie adjectivement avec les noms indéterminés, et même sans substantif, avec ou sans article. Ex. : *rien* n'est *mieux* que ce que vous dites ; je m'attendais à *mieux*, il a fait *de son mieux*, *pour le mieux*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Mieux* vient de *melius*, qui est le neutre de *melior*. Il est très fréquent en latin que des

adjectifs neutres s'emploient adverbialement : c'est ainsi que *mieux* qui primitivement était un adjectif neutre, est devenu un adverbe.]

§ 372. *Mal* est l'adverbe de qualité qui s'oppose à *bien*, *pis* celui qui s'oppose à *mieux* (mais on dit aussi *plus mal*), *Pis* a les mêmes emplois que *mieux*. *Ex.* :

Il est <i>mieux</i> ;	il est <i>pis</i> ;
aller de <i>mieux en mieux</i> ;	aller de <i>mal en pis</i> ou de <i>pis en pis</i> ;
rien de <i>mieux</i> ;	rien de <i>pis</i> ;
faire <i>mieux</i> ;	faire <i>pis</i> ;
tant <i>mieux</i> !	tant <i>pis</i> !

Pis a formé un substantif composé : un *pis aller*.

[ORIGINES LATINES. — *Mal* vient de *male* ; *pis* de *pejus*, qui, de même que *melius*, s'emploie comme adjectif et comme adverbe, et pour la même raison.]

§ 373. *Comme* et *comment* se rapportent à une même origine, mais le premier est adverbe et conjonction, l'autre est seulement un adverbe.

1° *Comme* est une simple conjonction, quand il sert à établir un rapport de cause ou de simultanéité, soit entre deux propositions, soit entre deux parties d'une même proposition. *Ex.* : *Comme* il disait ces mots...

« *Comme* il n'aimait point les hommes vertueux, il n'était environné que de gens intéressés. » (FÉNELON.)

Cette conjonction forme avec *quoi* et *si* les conjonctions composées *comme quoi* et *comme si*... Cette dernière suppose une ellipse. *Ex.* :

Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux *comme s'ils* n'étaient pas. (RACINE.)

Cette tournure équivaut à : « *comme ils seraient s'ils n'étaient pas.* »

Mais *comme* est aussi un adverbe de manière, qui peut

être conjonctif et exclamatif : il signifie *de la même manière que, de quelle manière*. *Ex.* :

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire. (LA FONTAINE.)

« Le voyez-vous, *comme* il vole ou à la victoire ou à la mort? » (BOSSUET.)

J'aime à voir *comme* vous l'instruisez. (RACINE.)

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — *Comme*, conjonction, équivaut, sinon pour la forme, du moins pour le sens, à *ut* ou *velut*. — *Comme*, adverbe, équivaut à *quomodo*.]

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, l'emploi de *comme* était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Ainsi on le mettait après *autant* (au lieu de *que*). *Ex.* :

Tendresse dangereuse *autant comme* importune. (CORNEILLE.)

On le mettait dans les interrogations (au lieu de *comment*).
Ex. :

Comme a-t-elle reçu les offres de ma flamme? (CORNEILLE.)]

2^o A la différence de *comme*, l'adverbe *comment* n'indique pas la comparaison ; il signifie simplement *de quelle manière*.

C'est un adverbe conjonctif et interrogatif : il se place dans quelques phrases elliptiques : « *comment cela? Comment faire? Comment!* »

Il s'emploie aussi d'une manière exclamative et isolée.
Ex. : *comment!* mais cela n'est pas possible!

4^o ADVERBES DE QUANTITÉ.

§ 374. *Aussi* exprime la comparaison. *Si* indique le degré d'intensité ; il est synonyme de *tellement*. Ces deux adverbes se mettent devant les adjectifs et les adverbes.
Ex. :

Nous sommes *aussi* fati-
gués que vous.

Nous sommes *si* fatigués
que nous ne pouvons plus
marcher.

REMARQUE I. — Cependant l'usage autorise l'emploi de

si, pour *aussi*, dans les phrases négatives, surtout quand le second terme de la comparaison est exprimé. *Ex.* :

« Rien n'est si redoutable à l'homme que l'éternité. »
(PASCAL.)

REMARQUE II. — Dans le sens intensif, et dans les phrases négatives ou interrogatives, *si* est souvent suivi de *que ne* et du subjonctif. *Ex.* : je ne suis pas si prévenu en sa faveur *que je ne voie* bien ses défauts.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Au XVII^e siècle *si* s'employait aussi en ce sens avec *que de* et l'infinitif. *Ex.* :

... Es-tu toi-même si crédule
Que de me soupçonner d'un courroux ridicule! (RACINE.)

Cette construction est elliptique : « Es-tu *si* crédule *que tu le sois au point* de me soupçonner...? — En latin, *tam... ut... tam... ut non*]

REMARQUE III. — *Si* s'emploie avec *que* et le subjonctif dans le sens de *quelque*. *Ex.* : *si* habile *que* vous soyez.

§ 375. *Autant* exprime la comparaison, comme *aussi*; *tant* indique le degré d'intensité comme *si*. *Autant* et *tant* sont suivis de la préposition *de* avec les substantifs, et de la conjonction *que* avec les verbes. *Ex.* :

« Il a *autant de* paresse *que de* faiblesse à se laisser gouverner. » (LA BRUYÈRE.)

Il estime Rodrigue *autant que* vous l'aimez. (CORNEILLE.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on employait indifféremment *autant* et *aussi* devant un adjectif. *Ex.* : « Mille artifices *autant* indignes qu'inutiles... » (BOSSUET.)]

REMARQUE I. — Comme l'adverbe *si*, *tant* peut s'employer au sens comparatif dans les phrases négatives. *Ex.* :

Rien ne pèse *tant qu'un* secret. (LA FONTAINE.)

REMARQUE II. — *Tant que* peut s'employer dans le sens de *autant de temps que*. *Ex.* :

Je le lui promettais *tant qu'a* vécu son père. (RACINE.)

* REMARQUE III. — *Tant que* s'emploie encore pour *autant que* dans la locution, *tous tant que nous sommes*.

* REMARQUE IV. — *Tant*, suivi de *que*, indique en général le degré d'intensité, comme *si* suivi de *que* (§ 374). *Ex.* : Il l'aime *tant*, qu'il en perd la tête.

[* ORIGINES LATINES. — *Autant que*, *tant que*, pris dans le sens comparatif, viennent de *aliud tantum quantum*, *tantum quantum*. — *Tant que*, avec une idée d'intensité, équivaut à *tantum ut*.

[* HISTOIRE. — Jusqu'au milieu du XVII^e siècle on a employé *tant que* avec le subjonctif dans le sens de *jusqu'à ce que* (*jusqu'à tant que*). *Ex.* :

Adieu. Je vais traîner une mourante vie,
Tant que par ta poursuite elle me soit ravie. (CORNEILLE.)

* REMARQUE V. — *Autant*, répété, forme un idiotisme très-usité : « *autant* on doit haïr le vice, *autant* il faut aimer la vertu. »

Autant s'emploie même avec les adjectifs ; mais, à la différence d'*aussi*, il se place après. *Ex.* : « Docile *autant que* courageux. » (BOSSUET.)

Autant peut encore s'employer séparément. *Ex.* : *Autant* vaut mourir (et, avec ellipse du verbe *valoir* : *Autant* différer).

Ces cris séditieux sont *autant de* forfaits. (CORNEILLE.)

Une autre la suivit, une autre en fit *autant*. (LA FONTAINE.)

Autant peut aussi être redoublé. *Ex.* : *Autant de têtes, autant d'avis* ; *autant* l'un a d'ardeur, *autant* l'autre a de calme.

[HISTOIRE. — Au XVII^e siècle et jusqu'au XVIII^e, au lieu de *autant... autant*, on disait *autant que... autant* (en latin *quantum... tantum*).

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jésabel la fille est détestée. (RACINE.)

« *Autant que* les Romains avaient négligé l'art militaire, *autant* les Perses l'avaient cultivé. » (MONTESQUIEU).

On disait aussi, au lieu de *plus... plus, d'autant plus que... d'autant plus...*

Et *d'autant que* l'honneur m'est *plus* cher que le jour,
D'autant plus maintenant je te dois de retour. (CORNEILLE.)

C'est le *quo magis, eo magis* des Latins.]

§ 376. *Beaucoup* se joint aux substantifs pris dans un sens déterminé ou indéterminé. *Ex.* : *beaucoup des personnes que j'ai vues...* ; *j'ai vu beaucoup de personnes* ; il se joint aussi aux verbes. *Ex.* :

Si j'espère *beaucoup*, je crains *beaucoup* aussi. (CORNEILLE.)

Il se met, comme l'adverbe *bien*, devant les comparatifs, dont il renforce la signification : *beaucoup mieux, beaucoup plus*, etc.).

REMARQUE I. — Précédé de la préposition *de*, il peut, dans le même sens, se mettre après les comparatifs, ou les verbes qui indiquent une comparaison. *Ex.* : Il est *plus grand de beaucoup* ; il *l'emporte de beaucoup* ; il *le surpasse de beaucoup* ; il *s'en faut de beaucoup*. Cette forme insiste plus sur la différence que la forme simple *beaucoup* (il est *beaucoup plus grand*, il *s'en faut beaucoup*, etc.).

* REMARQUE II. — Ce qui vient d'être dit au sujet de l'emploi de l'adverbe *beaucoup* et de la locution adverbiale *de beaucoup* s'applique aussi aux adverbes : *combien, peu, guère* : précédés de la préposition *de*, ils insistent davantage sur la différence. *Ex.* :

il <i>s'en faut peu</i>	ou	il <i>s'en faut de peu</i> ;
il ne <i>s'en faut guère</i>	—	il ne <i>s'en faut de guère</i> ;
<i>combien</i> il <i>s'en faut</i>	—	<i>de combien</i> <i>s'en faut-il</i> ?

§ 377. *Davantage* et *plus* sont deux adverbes de comparaison ; mais *plus* s'emploie avec *que* suivi d'un second terme de comparaison : *davantage* s'emploie seulement lorsque le second terme a déjà été exprimé ou lorsqu'il est sous-entendu. *Ex.* :

Ils sont laborieux tous les deux ; mais Paul l'est *plus* que Pierre. | Pierre est laborieux, mais Paul l'est *davantage*.

[* HISTOIRE. — *Davantage* (écrit primitivement *d'avantage*) est venu en usage dans la langue, comme locution adverbiale, seulement au XIV^e siècle : il était alors employé d'une manière absolue. C'est au XVI^e siècle qu'on l'a fait pour la première fois suivre de la conjonction *que*, comme l'adverbe *plus* ; le XVII^e et le XVIII^e siècle ont fait un grand usage de cette locution. *Ex.* : « Ils peuvent beaucoup *davantage que* ceux qui courent. » (DESCARTES.) « Il ne peut *davantage que* soupirer tout bas. » (MALHERBE.) « Il n'y a rien que je déteste *davantage que* de blesser la vérité. » (PASCAL.)

Oui, vous ne pourriez pas lui dire *davantage*
Que ce que je lui dis pour le faire être sage. (MOLIÈRE.)

« Quel astre brille *davantage* dans le firmament *que* le prince de Condé n'a fait en Europe. » (BOSSUET.) « Ils ne nous préviendront pas *davantage* contre la vie simple des Athéniens *que* contre celle des premiers hommes. » (LA BRUYÈRE.) « Ils admirent *davantage* le protecteur *que* le persécuteur du roi Jacques. » (VOLTAIRE.) Les grammairiens de la fin du XVIII^e siècle ont réclamé contre cet emploi du mot *davantage*, et fait observer que ce n'est pas un véritable adverbe de comparaison (*d'avantage* signifie avec *avantage*, avec *supériorité*) ; d'autres ont voulu le maintenir, en s'appuyant sur l'autorité de bons écrivains ; mais il a fini par tomber en discrédit et disparaître du style châtié.]

REMARQUE I. — *Davantage* s'emploie toujours avec un verbe, jamais devant un adjectif, et il n'est jamais suivi d'un complément. *Ex.* : il promet beaucoup et donne *davantage*.

Au contraire *plus* peut être employé avec un adjectif et suivi d'un complément : *plus connu* ; *il a eu plus de peine*.

[* HISTOIRE. — On disait autrefois *davantage de* : *il a eu davantage de peine*. Mais cette locution est tombée en désuétude.]

REMARQUE II. — *Plus* peut être suivi de la conjonction *que* ou de la préposition *de*.

1^o *Que* indique comparaison. *Ex.* : un bœuf mange *plus que* deux chevaux.

2^o *De* indique le nombre qu'on calcule, la quantité qu'on

mesure. *Ex.* : il a fait *plus de dix lieues*, il a perdu *plus du double*; il est *plus d'à moitié mort*.

Mais, dans l'indication des fractions, on peut mettre *qu* ou *de*. *Ex.* :

La course de nos jours est *plus qu'à demi faite*. (BACAN.)

REMARQUE III. — *Plus* se répète fréquemment dans des propositions correspondantes. *Ex.* : « *Plus il se livre à ses penchans, plus il en devient le jouet et l'esclave.* »

(MASSILLON.)

Ces sortes de tournures équivalent à la locution *d'autant plus que*. *Ex.* : « Il devient *d'autant plus* le jouet de ses penchans *qu'il s'y livre d'autant plus.* » Mais elles sont plus vives et plus expressives.

[* HISTOIRE. — Aujourd'hui, *plus* se répète sans qu'une conjonction joigne l'une des propositions à l'autre. Au XVII^e et au XVIII^e siècle on trouve souvent le second *plus* uni au premier par la conjonction *et*. *Ex.* :

Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'offense. (CORNEILLE)

« *Plus les hommes seront éclairés, et plus ils seront libres.* » (VOLTAIRE.) « *Plus ils s'accroissent et plus ils se corrompent.* »

(J.-J. ROUSSEAU.)

Mais cette construction est d'autant plus à éviter, que la conjonction *et* peut être nécessaire dans l'une des deux parties correspondantes. *Ex.* :

*Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor,
Plus je vois que César.....* (RACINE.)

On disait encore, au XVII^e siècle : *d'autant plus que... d'autant plus...* (Voyez § 375, REM. V. HISTOIRE.)]

* REMARQUE IV. — *Plus* s'emploie en général avec les adjectifs, les adverbes et les verbes : *plus heureux*; *plus heureusement*; je souffre *plus...* Il s'emploie aussi avec les adjectifs pris substantivement. *Ex.* :

Plus Mars que le Mars de la Thrace. (MALHERBE.)

Il n'y a pas de *plus gens* de bien

§ 378. *Moins* s'oppose à *plus*, et suit les mêmes règles. *Ex.* : plus ou moins fort ; cela coûte *plus*, cela coûte *moins* ; plus de cent personnes, *moins de* cent personnes ; plus de dix lieues, *moins de* dix lieues, etc.

* REMARQUE I. — Non-seulement *moins* peut se répéter comme *plus* (*Ex.* : *moins* on s'exerce, *moins* on est fort) ; mais il peut s'opposer à *plus* dans des propositions correspondantes. *Ex.* : *Moins* on parle, *plus* on agit.

Plus on aime quelqu'un, *moins* il faut qu'on le flatte. (MOLIÈRE.)

Certes, *plus* je médite et *moins* je me figure

Que vous m'osiez compter pour votre créature. (RACINE.)

REMARQUE II. — *Moins*, précédé du nom indéfini *rien*, forme plusieurs locutions remarquables :

1° construit avec un adjectif, il doit être précédé de la conjonction *de*. *Ex.* : Il n'y a rien de *moins vrai*, de *moins juste*, etc.

2° Construit avec un verbe, il peut être précédé ou n'être pas précédé de la conjonction *de*. *Ex.* :

Il ne faut <i>rien moins</i>	} que votre intervention.
Il ne faut <i>rien de moins</i>	

REMARQUE III. — *Rien moins* a tantôt un sens affirmatif, tantôt un sens négatif.

1° Sens affirmatif :

« Quand Dieu choisit une personne d'un si grand éclat pour être l'objet de son éternelle miséricorde, il ne se propose *rien moins* que d'instruire tout l'univers. » (BOSSUET.)

2° Sens négatif :

Elle m'offre sa main pour essuyer mes larmes,
Et ne prévoit *rien moins*, dans cette obscurité,
Que la fin d'un amour qu'elle a trop mérité. (RACINE.)

Pour échapper à cette amphibologie, quelques grammairiens ont proposé de dire : 1° *rien de moins* dans le sens affirmatif ; 2° *rien moins* dans le sens négatif. L'usage n'a

pas consacré absolument cette distinction, ou du moins n'en a pas fait une règle : car on continue à dire *rien moins* dans les deux sens. Mais *rien de moins* n'en a qu'un (le sens affirmatif), et cette tournure a pour elle les meilleures autorités. *Ex.* :

« Il ne faut *rien de moins* dans les cours qu'une vraie et naïve impudence pour réussir. » (LA BRUYÈRE.)

« La *Phèdre* de Racine, qu'on dénigrait tant, n'était *rien de moins* qu'un chef-d'œuvre. » (MARMONTEL.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on trouve *rien moins* construit isolément, par ellipse : « Croyez-vous qu'il cherche à s'instruire? *Rien moins.* » (LA BRUYÈRE.)]

§ 379. *Combien*, adverbe de quantité, s'emploie pour marquer l'interrogation et l'exclamation, et peut lier ensemble deux propositions. *Ex.* : vous voyez *combien* il a pleuré.

§ 380. REMARQUE I. — Construit avec un substantif qui lui sert de complément, *combien* s'unit à ce complément par la préposition *de*. *Ex.* : *Combien de temps...? combien de personnes...?*

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cet emploi de l'adverbe *combien* est d'autant plus à remarquer qu'il s'éloigne de l'emploi de l'adverbe simple *bien* (Vov. § 370, REM.), et que son étymologie est la même (*quam bene*). Probablement cet usage s'est introduit par analogie avec la construction *beaucoup de*.]

* REMARQUE II. — Construit avec un adjectif, ou un verbe, *combien* précède en général immédiatement ces mots. *Ex.* : « *Combien* il était *intrépide* à la tête des armées, *combien* *auguste* et *majestueux* au milieu de sa cour. » (BOSSUET.)

Tu sais *combien* je hais leurs fêtes criminelles. (RACINE.)

Mais, avec les adjectifs au comparatif et les verbes qui indiquent une comparaison, une distance, etc., *combien* est précédé de la préposition *de*. *Ex.* : *De* combien est-il plus grand que l'autre? *De* combien s'en fait-il?

§ 381. *Que* s'emploie comme *combien*, mais seulement dans le sens interrogatif ou exclamatif. Ex. : *que* vous a coûté cette maison ? *que de* temps... ! *qu'* de précautions ! *que je hais* la calomnie ! *que* le mensonge est méprisable !

[HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, *que* s'employait pour *combien* même comme conjonctif. Ex. : « Mais vous, ô mes saintes, venez et goûtez *que* le Seigneur est doux. » (BOSSUET.) *Quam dulcis sit...* Faute de s'être reporté à l'origine latine, l'abbé Vaillant s'est trompé, et a cru que *goûter* avait ici le sens de *comprendre*. (*Études sur les Sermons de Bossuet*, p. 235.))

5° ADVERBES D’AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

§ 382. Les principaux adverbess d'affirmation sont *oui* et *si*.

REMARQUE. — L'emploi de *si* est moins étendu que celui de *oui*. *Si* ne se met que par opposition à une négation ; Ex. : vous dites que *non* ; je dis que *si*. Est-ce qu'il ne rit jamais ? *Si* ; *si fait* ; *si vraiment* ; *si certes* ; *oh ! que si* !

§ 383. Il n'existe, à proprement parler, que trois adverbess négatifs, qui sont *ne*, *non* et *nullement*.

Mais la négation *ne*, qui est la principale, a communiqué le sens négatif à plusieurs autres mots qui l'accompagnent ordinairement, mais qui s'emploient quelquefois sans elle, surtout dans les réponses à une interrogation.

Ces mots sont les suivants : *pas*, *point*, *guère*, *jamais*, *plus*, *ni*, *aucun*, *aucunement*, *goutte*, *personne*, *rien*, etc.

[* HISTOIRE. — On a remarqué que, pour donner plus de force à l'expression de nos jugements, nous aimons à les accompagner d'une comparaison : *riche comme Crésus*, *pauvre comme Job*, etc. Cela a lieu surtout dans les jugements négatifs. En latin, on exprimait l'idée négative de *rien* par l'expression : *pas un noir de fève*, comme nous dirions *pas un fétu* (*ne-hilum*, d'où *ni-hil*). Lucrece a dit : *Nil igitur mors est, ad nos neque pertinet hilum*. Nous disons de même : cela ne pèse pas une plume ; ne pas reculer d'une semelle. C'est ainsi que les mots *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, ont été employés fréquemment dans des jugements négatifs (n'approcher d'un pas, ne voir un point,

ne manger *une mie* (*une miette*, du latin *mica*), ne boire *une goutte*) et qu'ils ont été tout à fait détournés de leur sens, comme dans la locution *ne voir goutte*, et dans quelques locutions latines : *Non est in toto corpore mica salis.* (MARTIAL.) *Quoi neque para a gutta certi consilii.* (PLAUTE.) Il en est résulté que ces mots ont fini par être pris eux-mêmes pour des expressions négatives. — On a vu ailleurs (aux pronoms, § 266 bis et 267) comment les mots *personne* et *rien* ont été détournés semblablement de leur sens. Quant au mot *guère*, il signifiait dans l'ancien français *beaucoup*, et n'avait un sens négatif qu'avec une négation : encore aujourd'hui, dans le langage populaire, on rencontre la locution *pas guère*; et, en général, les mots *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, *personne*, *rien*, *guère*, sont accompagnés d'une négation.]

§ 384. — 1° *Pas* exprime une simple négation. *Ex.* : cette personne *n'a pas* tout l'esprit qu'on lui suppose.

2° *Point* nie un peu plus fortement que *pas*. *Ex.* : cette personne *n'a point* d'esprit.

REMARQUE I. — La différence entre *pas* et *point* est si légère que, en général, on met indifféremment l'un pour l'autre, en ne consultant que l'oreille. Mais *pas* s'emploie plus fréquemment que *point*, surtout dans la conversation et le style simple. Ainsi l'on dit : il n'est *pas plus* savant, *pas aussi* savant, etc., et il y aurait de l'affectation à dire : il n'est *point plus* savant, *point aussi* savant, etc.

REMARQUE II. — *Pas* et *point* peuvent s'employer avec le sens négatif, sans la négation *ne*, dans quelques phrases elliptiques, surtout dans les réponses. *Ex.* :

A-t-il des livres? — *Pas un.*

A-t-il de l'argent? — *Pas trop, pas beaucoup, pas du tout.*

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau!
(LA FONTAINE.)

A-t-il de l'argent? — *Point ou point du tout* (on ne dirait *guère* : *point trop*; et l'on ne pourrait dire : *point beaucoup*; *point un*; *point un seul*).

REMARQUE III. — Dans les interrogations, on supprime aussi quelquefois la négation *ne* avec le mot *pas*. *Ex.* :

Esther, que craignez-vous? *Suis je pas votre frère?* (RACINE.)

Fit-il pas mieux que de se plaindre? (LA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — Cette omission paraît très familière aujourd'hui : elle ne l'était pas au XVII^e siècle. Les exemples abondent dans les meilleurs auteurs et même dans le style soutenu. « *Se pouvait-il pas faire que...?* » (MALHERBE.)

De quoi te peux-tu plaindre? *Ai-je pas* réussi? (MOLIÈRE.)

Dis-tu pas qu'on t'a dit qu'il s'appelle Valère? (Id.)

Valère *est-il pas* votre nom? (Id.)

« *Si vous n'aimez ces traits-là, dites mieux.* » (SÉVIGNÉ.) « *Je croyais que je ne bougerais d'ici.* » (Id.) « *Je ne daigne vous dire que je vous aime.* » (Id.) « *A-t-il pas fallu que Marie fût couverte de la vertu d'en haut?* » (BOSSUET.) « *Est-ce pas le Saint-Esprit qui l'a remplie d'un germe céleste?* » (Id.) « *Va-t-il pas s'élever dessus une nuée pour fondroyer tous ses ennemis?* » (Id.) Cette tournure, fréquente dans les premiers Sermons de Bossuet, disparaît dans ceux qui sont postérieurs à 1660. Vaugelas écrivait en 1647 : « *N'ont ils pas fait? Ont-ils pas fait.* Tous deux sont fort bons pour exprimer la mesme chose. » Mais, en 1704, l'Académie, dans ses *Observations* sur les *Remarques* de Vaugelas, se prononce contre l'omission de la négative, qu'elle traite non-seulement de *négligence*, mais de *faute*.]

§ 385. — 3^o *Guère* est au contraire une négation atténuée, qui équivaut à *pas beaucoup*, *presque pas*. *Ex.* : cela ne me plaît guère; il ne s'en faut de guère. « *La cour ne le retint guère*, quoiqu'il en fût la merveille. » (BOSSUET.)

Cette négation s'emploie rarement seule, et uniquement dans les réponses et dans le style familier. *Ex.* : cela vous plaît-il? — *Guère*.

REMARQUE. — En vers, on peut écrire *guères* pour la rime et pour la mesure.

§ 386. — 4^o *Plus* et *jamais* s'emploient comme adverbess de temps négatifs. *Ex.* : je ne reviendrai plus; je ne reviendrai jamais.

REMARQUE I. — Cependant *jamais* n'a pas toujours le sens négatif : quand il n'est pas accompagné de la négation *ne*, il signifie quelquefois. *Ex.* : « Elle y fut admirée

plus que *jamais*. (BOSSUET.) « Y eut-il *jamais* une foi plus vive ? » (FLÉCHIER.)

Jamais a même le sens de *toujours* dans les locutions : à *jamais*, à *tout jamais*, pour *jamais*.

[ORIGINES LATINES. — Ces deux mots, *plus* et *jamais*, ont entre eux une analogie de sens qui s'explique par leur étymologie. *Plus* vient du latin *plus* ; *jamais* des vieux mots français *jà* (du latin *jam*) et *mais* (du latin *magis*), dont le premier se retrouve dans l'adverbe *déjà*, et le second dans la locution *n'en pouvoir mais c.-à-d. n'en pouvoir pas davantage, n'y pouvoir rien.*]

REMARQUE II. — Le mot *plus*, comme le *mais* de *jamais*, perd le sens du comparatif pour devenir adverbe de négation. *Jamais* s'applique au passé et à l'avenir, *plus* s'applique surtout à l'avenir, et ajoute à la négation une idée de cessation ; aussi ces deux adverbes peuvent-ils s'employer simultanément. *Ex.* : ils ne se verront *plus* ; ils ne se sont *plus* vus depuis ; ils ne se sont *jamais* vus ; ils ne se verront *jamais plus*.

REMARQUE III. — Ces deux adverbes peuvent, par suite d'une ellipse, s'employer avec le sens négatifsans la négation *ne* ; et quelquefois ils prennent un complément, à l'aide de la préposition *de*. *Ex.* : Se verront-ils ? — *Plus du tout. Jamais.* — Au grand *jamais. Plus de larmes, plus de chagrins.* — *Jamais de larmes, jamais de chagrins.* Les phrases complètes seraient : *ils ne se verront plus du tout, ils ne se verront plus jamais, etc.*

§ 387. 5° *Ni* est une conjonction négative, qui s'emploie dans une seconde proposition négative, ou se répète dans les deux ; *ni* doit toujours être accompagné de la négation *ne*, mais seulement dans une des propositions, quand cette conjonction est répétée. *Ex.* :

Je *ne* l'aime *ni ne* l'estime. | Je *ne* puis *ni* l'estimer *ni*
| l'aimer.

REMARQUE. — *Ni* se met encore dans une seconde pro-

position lorsqu'il y a, dans une première proposition, une idée négative exprimée par la préposition *sans*. Ex. : *sans* paix *ni* trêve.

[* HISTOIRE. — Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, on mettait avec *ni* les mots *pas* ou *point*, qui s'omettent aujourd'hui. Ex. :

« Ils ne l'avaient point appris des Arabes, *ni ne* les faisoient *pas* à l'imitation des Mysiens. » (AMYOT.) « Il n'en eut pas meilleur marché, *ni ne* le defit *pas* plus aisément. » (COEFFE-TEAU). « Vous *ne* connaissez *pas ni* la nature *ni* la force du bien où vous prétendez. » (MALHERBE.) « *Ni* le roi, *ni* la reine *n'y* veulent *point* consentir. » (SÉVIGNÉ.)

Et de *ne* mêler *point* surtout dans vos desseins,
Ni le secours du roi, *ni* celui des Romains. (CORNEILLE.)

« Ce n'est *point ni* un ennemi *ni* un étranger. » (BOSSUET.)

« Nous *ne* considérons *pas ni* de quoi *ni* par qui nous nous laissons troubler. » (BOURDALOUE.)

Une noble pudeur à tout ce que vous faites,
Donne un prix que *n'ont point ni* la pourpre *ni* l'or. (RACINE.)

« *Ni* la bienséance de nos coutumes, *ni* notre force, *ni* notre magnificence *ne* nous préviendront *pas* davantage contre la vie simple des Athéniens. » (LA BRUYÈRE) M. Godefroy, qui donne un grand nombre d'exemples de cette construction (*Lexique de Corneille*, II, p. 71), en cite même du XVIII^e siècle, de Destouches, de Mably, de J.-J. Rousseau.

Une construction plus remarquable encore de la conjonction *ni*, c'est la place qui lui est donnée fréquemment au XVI^e et au XVII^e siècle, dans des phrases qui ne sont nullement négatives. Ex. : « Je m'émerveille comment *ni* pourquoi un homme si aspre et si sévère eut oncques le surnom de bon. » (AMYOT) « Les hommes se soucient ordinairement bien peu de ceux qui sont de leur nation *ni* de leur lignée en un danger. » (*Id.*) « Ce serait une grande simplesse à qui se laisserait amuser *ni* aux visages *ni* aux paroles... » (MONTAIGNE.) « Cyrus, désespérant de réduire Babylone *ni* par la force *ni* par la famine. » (BOSSUET.) « On défend aux volontaires de les suivre *ni* de quitter les régiments où ils sont attachés. » (SÉVIGNÉ.)

Dans les phrases où entre la préposition *sans*, elle était répétée avec *ni*. Ex. : « La Brinwilliers écouta son arrêt *sans* frayeur *ni sans* faiblesse... (SÉVIGNÉ.) — M^{me} la princesse de Conti mourut *sans* aucune connaissance *ni sans* avoir dit une seule parole. (*Id.*) — Mon équipage est venu jusqu'ici *sans* aucun malheur *ni sans* aucune incommodité. (*Id.*) »

C'est surtout après un comparatif que *ni* se trouvait ainsi construit. *Ex.* :

Pelletier écrit *mieux* qu'Ablancourt *ni* Patru. (BOILEAU.)

Patience et longueur de temps

Font *plus* que force *ni* que rage. (LA FONTAINE.)

« Son pays, qu'il a toujours eu plus cher que sa mère, sa femme *ni* ses enfants. » (AMYOT.) « Il pénétra dans les Indes plus loin qu'Hercule *ni* que Bacchus, » (BOSSUET.)

Dans ces phrases, comme dans la plupart des précédentes, il est facile de voir qu'il y a une idée implicite de négation : « là où *n'*avaient pénétré ni Hercule ni Bacchus, etc. » ; nous mettons du reste encore *ne* après les comparatifs (§ 396).

On trouve encore *ni* dans les interrogations. *Ex.* : « Quelle offense *ni* quel déplaisir vous avons-nous fait ? » (AMYOT.) « Qu'y a-t-il de plus beau *ni* de plus saint que le collège des Féciaux ? » (BOSSUET.) « La Providence divine pouvait-elle mettre en vue, *ni* de plus près, *ni* plus fortement, la vanité des choses humaines ? » (*Id.*)

Jusqu'au milieu du xvii^e siècle, *ni* ne se répétait pas, comme aujourd'hui, avec *l'un, l'autre* : On disait *l'un ni l'autre*.

Et *l'un ni l'autre* enfin ne nous fera rougir. (CORNEILLE.)

Plus n'a voulu l'avoir fait *l'un ni l'autre*. (RACINE.)

L'un ni l'autre jamais n'ose lever les yeux (*Id.*)

C'est seulement vers la fin du xvii^e siècle que s'est introduite la locution *ni l'un ni l'autre*.]

§ 388. — 6^e L'adjectif *aucun* et les pronoms indéfinis *personne, rien* s'emploient dans le sens négatif, soit avec la négation *ne*, soit isolément, et cela par suite d'une ellipse. *Ex.* :

Y a-t-il un danger ? { *Aucun*; ou : il *n'y* en a *aucun*.
Il est *nul*; — il *n'y* a *nul* danger.

Qui l'a vu ? — *Personne*; ou : *personne ne l'a vu*.

Qu'a-t-il dit ? — *Rien*; — il *n'a rien* dit.

REMARQUE. — A la différence de *aucun, aucunement*, les mots *nul, nullement* sont toujours négatifs.

[ORIGINES LATINES. — Cette différence tient à l'étymologie de ces divers mots : *nul* vient de *nullum*, qui contient une négation (*ne ullum*) ; *aucun* vient de *aliquem unum*, et, jusqu'au xvi^e siècle, *aucuns* s'est employé pour *quelques-uns*.]

[* HISTOIRE. — *Rien*, venant de *rem*, signifie proprement

quelque chose, comme dans cette phrase : « Je manie le pinceau, contre la coutume de France, qui ne veut pas qu'un gentilhomme sache *rien* faire. » (MOLIÈRE). Voy. aussi § 267, 1°. — Par conséquent, il devrait pouvoir se construire avec *ne* et *pas*. Mais, de bonne heure, l'usage lui attribua un sens négatif, qui exclut avec ce mot, sinon *ne*, du moins *pas* ou *point*. Ainsi, dans les *Femmes savantes* de Molière, Martine ayant dit : « *Ne servent pas de rien* », Bélise lui explique son solécisme :

De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive,
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Le Léandre des *Plaideurs* parle comme Martine :

On *ne* veut *pas* *rien* faire ici qui vous déplaie.

On trouve aussi dans La Bruyère : « Les chambres assemblées n'offrent *point* aux yeux *rien* de si grave. »

La Bruyère construit aussi, et pour la même raison, *personne* avec *ne* et *point* : « Nous *ne* sommes *point* plus caressés de *personne*, pendant notre vie, que de celui qui croit gagner à notre mort. »]

§ 389. — 7° Le substantif *goutte* s'emploie aussi négativement, mais seulement avec la négation *ne*. *Ex.* : *ne* voir *goutte*; n'entendre *goutte*. C'est comme si l'on disait : *ne* voir, n'entendre rien, *pas même une goutte*.

Il fait métier de conseiller autrui,
Qui *ne* voit *goutte* en ses propres affaires. (LA FONTAINE.)

REMARQUE. — Avec cette locution, on ne doit ajouter le pronom *y* que si l'on veut rappeler un mot qui précède. *Ex.* : Cette affaire est si embrouillée, que les plus habiles *n'y voient goutte*.

8° [*HISTOIRE. — Il faut ajouter ici l'ancienne expression *mie* (du latin *mica*, parcelle, miette), qu'on trouve dans un vieux proverbe cité par La Fontaine :

Biaux chires loups, n'escoutez *mie*
Mère tenchent chen fieux qui crie.}

§ 389 bis. REMARQUES

SUR LA PLACE DE CES DIVERS MOTS DANS LA PHRASE.

REMARQUE I. — *Pas*, *point*, *nullement*, *aucunement*, *guère*, *plus*, *jamais*, *rien*, se placent après les temps simples de

verbe, et après l'auxiliaire dans les temps composés. *Ex.* :

1° Temps simples.

2° Temps composés.

Il ne souffre { pas, point, nullement,
aucunement, guère,
plus, jamais, rien. }

Il n'a souffert. { pas, point,
nullement,
guère, plus,
jamais, rien }

Exception. — Au mode infinitif, *pas, point, guère, plus, jamais, rien* se mettent plus généralement avant qu'après le verbe. *Ex.* :

Ne souffrir. { pas, point, guère,
plus, jamais, rien }

Mais en poésie, et dans le style soutenu, *pas* et *point* peuvent être mis après le verbe. *Ex.* :

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on séparait *ne* des autres parties de la négation, même à l'infinitif. *Ex.* :

Peut-on, en le voyant, *ne* le connaître *pas*? (RACINE.)

Commencez donc, seigneur, à *ne* m'en parler *plus*. (Id.)

« Pour *ne* leur paraître *pas* inférieurs. » (Id.) « N'approuver *pas* leur doctrine. (Id.)]

Estimer beaucoup Rome et *ne* la craindre *point*. (CORNEILLE.)]

REMARQUE II. — *Ni* se place toujours avant le verbe dans les temps simples. *Ex.* : Il ne voit *ni* n'entend. — Il ne veut *ni* voir, *ni* entendre.

Ni, répété, se met après l'auxiliaire dans les temps composés. *Ex.* : Il n'a *ni* vu *ni* entendu.

REMARQUE III. — *Personne, goutte*, se mettent toujours après les verbes, soit aux temps simples, soit aux temps composés. *Ex.* : Il ne voit *personne*, il ne voit *goutte*.

Emploi de la négation NON.

§ 390. La négation *non* se distingue de *ne*, en ce qu'elle s'emploie en général isolément, sans les mots énumérés plus haut (§ 383), et peut représenter à elle seule toute une proposition négative. Au contraire *ne* se lie toujours

à un verbe, et est ordinairement accompagné d'autres expressions négatives. *Ex.* : Partez-vous demain? — *Non* (*c'est-à-dire* je ne partirai pas). Dire *oui* ou *non* (*en d'autres termes*, dire : *cela est* ou *cela n'est pas*. C'est à lui, *non* à vous que je parle (*c'est-à-dire* ce n'est pas à vous). Dire *que non*, *que si*.

Au commencement d'une phrase, on dit quelquefois *non que* pour *ce n'est pas que*, avec le subjonctif. *Ex.* :

Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits
Qui regimbent toujours, quelque main qui les flatte. (BOILEAU.)

[ORIGINES LATINES. — Cela vient du latin *non quod...* (suivi du subjonctif.)]

REMARQUE I. — C'est seulement quand on veut insister davantage sur la négation, et dans les réponses, qu'on met *non* avec quelques-unes des expressions négatives énumérées plus haut (§ 383). *Ex.* :

Êtes-vous content? — *Non pas*, *non point*.

Partirez-vous? — *Non*, *jamais*.

Y a-t-il un danger? — *Non*, *aucun*.

A-t-il vu quelqu'un? — *Non*, *personne*.

A-t-il dit quelque chose? — *Non*, *rien*.

REMARQUE II. — *Non* peut aussi se redoubler pour insister sur la négation. *Ex.* :

Non, non, tous ces détours sont trop ingénieux. (RACINE.)

[*HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, *non jamais* pouvait se dire comme synonyme de *jamais*. *Ex.* :

Les envieux mourront, mais *non jamais* l'envie. (MOLIÈRE.)]

REMARQUE III. — *Non plus* forme une locution qui équivaut à *aussi* avec une négation. *Ex.* : Je ne partirai pas. — Ni moi *non plus* (*c'est-à-dire* moi *aussi* je ne partirai pas).

[HISTOIRE. — Jusqu'au XVI^e et au XVII^e siècle on employait *aussi* avec une négation dans le sens de *non plus*. *Ex.* :

« Les paroles ne peuvent donc servir qu'à vous convaincre

d'imposture, et elles *ne servent pas aussi* davantage pour justifier Vasquez. » (PASCAL.)

... Ma foi, je n'irai pas.
— Je n'irai pas *aussi*.

(MOLIÈRE.)

« On n'est point au diable parce qu'on craint Dieu ; on *n'est point* à Dieu *aussi* parce que sa loi est dure. » (SÉVIGNÉ.)

« Mais, lui, il *n'est pas vraisemblable aussi*. » (*Id.*)

« Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins ; il *n'est pas juste aussi* que ses voisins puissent entrer dans les siennes. » (FÉNELON.)

« Comme les hommes ne se dégoûtent point du vice, il *ne faut pas aussi* se lasser de leur reprocher. » (LA BRUYÈRE.) « Deux écrivains ont blâmé Montaigne, que je *ne crois pas, aussi bien* qu'eux, exempt de toute sorte de blâme. » (*Id.*) « Un être particulier qui pense *ne pas aussi* admettre en soi la moindre matière. » (*Id.*)

REMARQUE IV. En ajoutant à la locution *non plus* la conjonction *que*, on a la négation conjonctive *non plus que*, qui équivaut à *et aussi non*. *Ex.* :

« Tout ce qu'il fait à la hâte ne peut avoir de durée, *non plus* que ses désirs volages. » (FÉNELON.)

C'est-à-dire : et ses désirs volages *aussi* n'ont pas de durée.

REMARQUE V. — *Non-seulement*, qui s'oppose en général à *mais encore*, est une locution dont les deux parties se tiennent si étroitement qu'on les joint par un trait d'union. *Non-seulement* se place soit en tête d'une proposition, soit devant le terme qu'on oppose à l'autre. *Ex.* : « Tout ce que peuvent faire *non-seulement* la naissance et la fortune, *mais encore* les grandes qualités de l'esprit. » (BOSSUET.)

Emploi de la négation **NE** sans autre négation.

§ 391. I. La négation *ne* est toujours seule (sans *pas*) après *si* ou *tellement*. *Ex.* :

Peut-on *si* bien prêcher qu'il *ne* dorme au sermon? (BOILEAU.)

II. Cette négation peut aussi être seule devant l'adjectif indéfini *autre* employé dans le sens partitif et dans quelques locutions indéfinies. *Ex.* : Il n'y a *âme qui vive* dans la maison. Je n'ai trouvé *qui que ce fût*. Je ne lui pardonnerai *de la vie*. Il ne répondit *mot*.

Il ne connaît encor d'*autre* père que toi. (RACINE.)

Mais on pourrait dire aussi : il connaît *pas* d'*autre* père que toi. Et l'on devrait dire (si l'adjectif *autre* n'avait pas de complément) : il ne connaît *pas* d'*autre* père.

REMARQUE. — Si l'on peut mettre seule la négation *ne* devant *autre*, on peut supprimer *autre* ou *autrement* dans la locution *ne... que* (équivalant à *seulement*). *Ex.* : Je n'ai de volonté *que* la tienne (*je n'ai pas d'autre volonté que...*). — Il ne fait *que* changer d'exercices (*il ne fait pas autre chose que...*). — « Il ne s'avance *que* par vives et impétueuses saillies » (BOSSUET.) (c'est-à-dire il ne s'avance *pas autrement que...*). — Voir § 319, sur les locutions *ne faire que, ne faire que de*.

III. *Ne* peut être employé seul dans certaines phrases interrogatives, négatives ou bien exprimant un souhait ou un commandement :

1° Après *qui* et *que* interrogatifs. *Ex.* : *qui ne voit cela ? Que ne voit-on ?*

Il se tue à rimer ; *que* n'écrit-il en prose. (BOILEAU.)

2° Dans les propositions incidentes dépendant d'une proposition interrogative ou négative. *Ex.* :

avez-vous un ami
vous n'avez pas un ami } qui ne soit des miens.

3° Avec un subjonctif indiquant un souhait. *Ex.* : à Dieu *ne plaise que...*

Nuit et jour, à tout venant,
Je chantais, *ne vous déplaise*. (LA FONTAINE.)

Holà ! oh ! Descendez, que l'on *ne* vous le dise. (*Id.*)

4° HISTOIRE. — On dit quelquefois *n'était que*, pour *si ce*
COURS SUP. 24

n'était que. Cette tournure a un peu vieilli, mais est fréquente chez Bossuet. *Ex.* : « Ils seraient sans comparaison plus lâches et plus criminels que Simon, *n'était qu'il a joint l'un et l'autre crime.* » — « Je vous raconterais avec joie ses miracles presque infinis... *n'était que* ce détail apporterait peu de fruit. »]

IV. *Ne* peut être employé seul devant les verbes *cesser*, *oser*, *pouvoir*, *savoir*, au moins dans certaines constructions. *Ex.* :

il n'a cessé de	}	résister.
il n'a osé, n'a pu, n'a su		

On peut dire aussi :

il n'a pas cessé de résister;

il n'a pas osé, n'a pas pu, n'a pas su résister.

Mais, avec le verbe *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, on supprime toujours la seconde négation. *Ex.* :

je ne sais	}	m'exprimer autrement.
je ne saurais		

On la supprime encore lorsque le verbe *savoir* est suivi des conjonctifs ou interrogatifs *qui*, *quoi*, ou de l'interrogatif *quel*. *Ex.* :

je ne sais	}	à qui parler; quoi faire; que dire;
		quelle contenance garder

Mais on exprime la seconde négation quand les conjonctifs sont précédés d'un pronom démonstratif. *Ex.* :

je ne sais pas	}	celui qui a parlé;
		ce que l'on a dit.

Cependant on peut dire aussi : il ne sait *ce qu'il dit*, *ce qu'il fait*. Cette dernière construction indique quelque chose de plus indéterminé.

[* HISTOIRE. — L'omission de la seconde négation était plus fréquente dans l'ancienne langue qu'aujourd'hui. *Ex.* : Devise des Rohan : « Roy ne suis, comte ne daigne; Rohan suis. » — « Je ne lui confierai l'état de ma garde-robe. » (LA BRUYÈRE.) — « Il est étonnant que, dans ce premier âge, les femmes et le vir n'aient plus tôt rompu son entreprise. » (*Id.*) C'est surtout de

vant les futurs employés comme impératifs que *ne* s'employait isolément. *Ex.* Le bien d'autrui tu *ne* prendras ; Dieu en vain tu *ne* jureras.]

V. Enfin *ne* peut se mettre seul après la conjonction conditionnelle *si*, la conjonction restrictive *depuis que* et la locution impersonnelle *il y a*, suivie de *que* (dans le sens de *depuis que*). *Ex.* : *si je ne* me trompe ; je ne parlerais pas, *si je n'y* étais forcé. — Il a bien changé *depuis que je ne* l'ai vu ; il avait bien changé *depuis que je ne* l'avais vu. — *Il y a six mois que je ne* l'ai vu ; *il y avait six mois que je ne* l'avais vu.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e siècle, et jusque dans les premières années du XVII^e, dans la plupart de ces constructions, de même que dans celles qui seront énumérées plus loin (§ 392-398), on mettait, avec la négation *ne*, les autres signes de négation : *pas*, *point*, *plus*, etc. *Ex.* : « Les apostres ont laissé par vive voix à l'Église plus qu'ils *n'ont point* écrit. » (CALVIN.) « Ils vous amesneront plustôt à la ruine de vostre vie que *non* à l'exaltation de vostre nom. » (MONTLUC.) « Il eust bien pu empescher que ces pauvres femmes *ne* fusent *point* mortes. » (AMYOT.) « Ils *ne* se sépareront *point* qu'après avoir donné un arrêt. » (SÉVIGNÉ.) « Il *n'a point* découvert cela *que* lorsqu'il *n'y* a plus eu de remède. » (*Id.*)

De même on mettait *ne pas*, *ne point* avec la conjonction négative *ni* (Voy. § 387).

Enfin, on mettait aussi *pas* avec la négation *guère* (§ 385), les adjectifs négatifs *nul*, *aucun* (§ 268, 11 bis et § 388), la préposition restrictive *sans* et certaines locutions comparatives. *Ex.* : « La maison dont il estoit *n'a pas guère* aidé à sa gloire. » (AMYOT.) *Pas guère* se dit encore aujourd'hui dans le langage populaire. « La vertu *n'est point* attachée à *nuls* moyens externes. » (CALVIN.) « Les Athéniens combattirent courageusement, *sans point* épargner leurs personnes. » (AMYOT.) « Un tumulte le plus grand qui eust *encore point* esté sur la place. » (AMYOT.)]

REMARQUE. — Après *depuis que*, *il y a... que*, la seconde négation s'exprime, quand le second verbe est au présent et à l'imparfait. *Ex.* : Il a bien changé *depuis que je ne* le vois *plus*. — Il avait bien changé *depuis que je ne* le voyais *plus*. — *Il y a six mois que je ne* le vois *pas*. — *Il y avait six mois que je ne* le voyais *pas*.

**Emploi de la négation NE
après différents verbes ou substantifs.**

§ 392. — On met la négation *ne* après les verbes exprimant *empêchement*. *Ex.* : j'empêcherai, j'éviterai, je prendrai garde *qu'il ne vienne*.

REMARQUE I. — L'usage permet de ne pas employer *ne* après ces verbes, quand ils sont accompagnés d'une négation, et de dire : je *ne* puis empêcher, éviter *qu'il vienne*.

[HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on ne mettait pas toujours *ne* après ces verbes, non accompagnés de négation. *Ex.* :

..... Je ne me puis souvenir sans trembler

Du coup dont j'empêchai *qu'il vous pût* accabler. (CORNEILLE.)

J'empêcherai du moins *qu'on s'empare* du reste. (MOLIÈRE.)

« Empêcher *que* ceux d'Autriche *empiètent* cet État. » (MALHERBE.) Mais le même écrivain dit ailleurs : « Ce qui empêche *qu'on ne* les voit *point* encore. »

REMARQUE II. — Lorsque le verbe *prendre garde* signifie, non pas *chercher à éviter*, mais *remarquer*, il se construit sans la négation *ne* et avec l'indicatif. *Ex.* : prenez garde *que* l'auteur veut dire autre chose.

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on employait le verbe *garder* (pour *se garder*), dans le sens de *prendre garde*, *chercher à éviter*; *Ex.* :

Gardez qu'avant le coup votre dessein *n'éclate*. (RACINE.)

Gardez qu'un sot orgueil *ne* vous vienne enfumer. (BOILEAU.)]

REMARQUE III. — Le verbe prohibitif *défendre* n'est jamais suivi de *ne*. *Ex.* : je défends *qu'on le laisse* sortir.

§ 393. On emploie aussi *ne* après les verbes et les substantifs exprimant *crainte*, mais seulement quand la proposition principale est affirmative. *Ex.* :

je crains, j'appréhende, je redoute

je tremble, j'ai peur

la peur que j'ai, l'appréhension où
je suis

je sors, de peur

} *qu'il ne
viennne.*

Mais on dirait :

je ne crains pas
je n'ai pas peur, etc. } *qu'il vienne.*

§ 394. On met encore *ne* après les verbes et les substantifs exprimant *doute* et *négarion*, mais seulement quand la proposition principale est négative ou interrogative. *Ex.* :

je ne conteste pas
je ne nie pas } *qu'il ne soit très éloquent;*

je ne doute pas, je ne désespère pas *qu'il ne réussisse;*
contestez-vous, niez-vous *qu'il ne soit très éloquent?*
doutez-vous, désespérez-vous *qu'il ne réussisse?*

Mais on dirait : je conteste, je nie *qu'il soit très éloquent;* je doute, je désespère *qu'il réussisse.*

REMARQUE. — Dans l'un et dans l'autre cas, l'emploi de la négation *ne* s'explique par la direction de la pensée ; selon qu'elle tend plus ou moins vers la négative, la négation *ne* est exprimée ou omise. Aussi, avec les verbes marquant la crainte, on emploie ou l'on omet *ne*, dans les phrases interrogatives. Si l'on veut indiquer un doute, on dira :

avez-vous peur
n'avez-vous pas peur } *qu'il ne vous trompe?*

mais si l'on veut faire entendre que la supposition n'est pas fondée, on dira : pouvez-vous craindre *qu'il vous trompe?*

De même, avec les verbes marquant le doute, si la forme interrogative ou négative tend à présenter la chose comme certaine, la négation *ne* peut n'être pas exprimée. *Ex.* : Doutez-vous *que je sois* malade? Je ne nie pas *que vous soyez* malade.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — De même, en latin, on dit *timeo ne* ou *timeo ut*, selon que la pensée est tournée vers la négation ou l'affirmation : *timeo ne veniat*, je crains qu'il ne vienne; *timeo ut veniat*, je crains qu'il ne vienne pas (lorsqu'on désire qu'il vienne.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on ne mettait pas toujours la négation *ne* après les verbes indiquant *crainte*, *doute*, etc. *Ex.* :

« Je *craindrais* que ce cuisinier *fût* trop faible. » (SÉVIGNÉ.)
 -- « Je mourrais *de peur* qu'un autre que moi *vous eût donné*
 ce plaisir. » (Id.) « Peut-être *doutez-vous* qu'étant éloigné du
 public, *il fût* encore égal à lui même. » (FLÉCHIER. Voyez § 392.)

§ 395. — La négation *ne* suit encore les verbes *il tient à peu, il ne tient pas à* (pris impersonnellement), et le verbe impersonnel *il s'en faut*, employé négativement ou interrogativement. *Ex.* :

il ne tient pas à moi	}	que cela <i>ne</i> se fasse;
il tient à peu de chose		

à quoi tient-il que cela *ne* se fasse?

Il *ne s'en faut pas* de beaucoup que je *ne me mette*
 en colère. De combien *s'en est-il* fallu que je *ne me misse*
 en colère?

REMARQUE. — Avec *il s'en faut*, comme avec *il tient à*,
 le mot *peu* est assimilé à une négation. Aussi dit-on : il
s'en est peu fallu que je *ne me misse* en colère.

(* HISTOIRE. — La liste des verbes ou des tournures admet-
 t la négation *ne* était encore plus considérable au XVII^e siècle
 qu'aujourd'hui. *Ex.* : « Je *ne crois pas* que la mort *ne* lui fût
 plus douce que de vivre comme il fait. » (MALHERBE.) « Il *ne*
refusera pas que par quelque bienfait sa Majesté *ne* lui témoigne
 sa satisfaction. » (Id.) « Quoi qu'on lui donne, il se corrompt
 tout aussitôt, à *faute* qu'il n'en sait pas bien user. » (Id.)
 « *Faute* que nous *ne* nous représentons pas d'où nous sommes
 partis. » (Id.) « Nous colorons la malice des ingrats qui, de
 cette façon, semblent avoir *dispense de ne rien* rendre. » (Id.)
 « J'ai quasi envie de me *dispenser de ne rien* vous écrire. » (Id.)

... Vous brûlez que je *ne* sois partie. (RACINE.)

Il *me tarde* déjà que vous *ne* l'occupiez. (Id.)

« *N'étant pas impossible* qu'il n'eût pris un sens pour l'autre. »
 (Id.) Il y a *bien à dire* que mes sentiments *ne* soient les vôtres. »
 (Id.) « Je *ne dis pas* que vous *ne lisiez* quelquefois... » (Id.) « Il
n'est pas que M. le Maître n'ait fait des préfaces. » (Id.) « Je
 commence à *soupçonner* qu'il n'ait un mérite importun. »
 (LA BRUYÈRE.) — A ces locutions se rattache le gallicisme *je ne*
puis que je ne vienne.

Par souvenir de la syntaxe latine (*prohibeo ne*), le verbe *dé-*
tendre était suivi de la négation dans la langue du XVI^e siècle.

Ex. : « Il fit sonner la retraite, défendant qu'on ne les chassât plus. » (AMYOT.) « Ils défendoient que nul eût à dire... » (MONTAIGNE.) Au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle, le verbe *nier* même non accompagné d'une négation, est suivi de *ne*. *Ex.* : Ils nient que l'État de l'Église ne soit corrompu et dépravé. » (CALVIN.)

Emploi de la négation NE après les expressions comparatives ou restrictives.

§ 396. On emploie l'adverbe *ne*, d'une manière tout à fait explétive, après le *que* qui suit les expressions comparatives *plus, plutôt; moins, moindre; meilleur, pire; mieux, pis; autre, autrement*, mais seulement lorsque la proposition principale est affirmative; si cette proposition est négative ou interrogative, on omet *ne*, à moins qu'on ne veuille, en réalité, exprimer une négation. *Ex.* :

Proposition principale affirmative.

Avec NE.

J'aime encore plus Cinna que je ne hais Auguste. (CORNEILLE)

Je me plains de mon sort moins que vous ne pensez. (RACINE.)

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. (LA FONTAINE.)

Je vous entends ici mieux que vous ne pensez. (RACINE.)

Proposition principale négative ou interrogative.

1^o *Sans NE.*

Personne n'est plus votre serviteur que je le suis. (Dict. Acad.)

Il n'agit pas autrement qu'il parle. (Ibid.)

Croyez-vous qu'un homme puisse être plus heureux que vous l'êtes? (J.J.-ROUSSEAU.)

2^o *Avec NE.*

Je ne le connais pas plus que vous ne le connaissez (vous ne le connaissez pas plus que moi).

Cette affaire m'offre-t-elle plus d'avantage qu'elle ne vous en offre? (Elle ne vous en offre pas plus qu'à moi.)

[* HISTOIRE. — Dans la langue actuelle, la négation ne se met après le comparatif que lorsque la seconde proposition commence par *que*, et lorsque le verbe de cette seconde proposition est à un mode personnel. Au XVI^e siècle, on employait la né-

gation même avec l'infinitif. *Ex.* : « Il vouloit que l'on acquist des héritages et maisons où il y eust plus à semer et à pasturer *que non pas* à balayer et à arroser. (AMYOT.) Ce genre de construction subsiste encore dans le langage populaire.

On ne trouve du reste pas toujours, au XVII^e siècle, la négation mise après un comparatif. *Ex.* : « Il est impossible de s'être *plus* distingué qu'il a fait. » (SÉVIGNÉ.) « Je vous défie de l'aimer *mieux que je l'aime.* » (*Id.*) « Ces vers ne sont pas moins agréables au vainqueur *qu'un fils l'est* à son père. » (RACINE.) « On a moins d'impatience de se voir habillé de pourpre *qu'il en avait* de porter une croix d'or sur sa poitrine. » (LA BRUYÈRE.) « Il n'a pas plus dépendu de moi de me le donner *qu'il dépend* encore de moi de le conserver. » (*Id.*)

Quelquefois, au contraire, on trouve la négation redoublée après un comparatif. « Il faut avoir l'esprit *plus libre que je ne l'ai pas.* » (RACINE.) « Il aime *mieux* avoir des moines *que non pas* des chanoines séculiers. » (*Id.*)

§ 397. REMARQUE I. — L'adverbe *ne* se met seulement avec les expressions comparatives indiquant supériorité, infériorité ou différence ; il ne se met jamais après celles qui indiquent égalité ou similitude (*aussi, autant, si, tant, même, tel. Ex.* :

il n'est pas tel	}	qu'on le dit.
il n'est pas si riche		

§ 398. REMARQUE II. — On emploie toujours *ne* après la locution restrictive à *moins que*, locution dans laquelle entre le comparatif *moins*, et qui en suit naturellement la règle. *Ex.* :

Un lièvre en son gîte songeait ;
Car que faire en un gîte, à *moins que l'on ne songe*?
(LA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — Une phrase de Voltaire semble une infraction à cette règle : « Un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, à *moins que* que cet adverbe se fasse à peine remarquer. » Mais on a fait aussi observer avec raison que à peine équivaut à une négation ; c'est comme s'il y avait : « à moins que cet adverbe *ne* se fasse *presque pas* remarquer. » Au XVII^e siècle, on ne mettait pas toujours *ne* après à *moins que*. *Ex.* : « A *moins que* son profond jugement lui fasse perdre cette occasion. » (SÉVIGNÉ.)

REMARQUE III. — On trouve quelquefois *ne* après les conjonctions *sans que*, *avant que*, sans doute parce que ces conjonctions indiquent des faits non encore accomplis ou qui ne doivent jamais l'être. Mais, d'après l'usage et les meilleures autorités, cette négation ne se met jamais après *sans que* et presque jamais après *avant que*. *Ex.* .

Ne le voyez-vous pas *sans que je vous le dise*? (REGNARD.)

« Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, *sans que la mort s'y mêle* aussitôt pour tout offusquer de son ombre. (BOSSUET.) « Sa conscience l'accuse *avant que Dieu parle*. » (BOSSUET.) « Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre *avant qu'il fût* achevé. » (VOLTAIRE.)

Cependant, s'il y a dans l'esprit un doute sur l'accomplissement de l'action, il n'y a pas d'incorrection à mettre *ne* après *avant que*. *Ex.* :

« Celui-ci lui enlève sa proie *avant qu'il ne l'ait entamée*; au moins il la partage. » (BUFFON.)

CHAPITRE VIII.

SYNTAXE DE LA PRÉPOSITION.

Des prépositions en général.

§ 399. Les prépositions servent à unir les compléments indirects aux mots dont ils dépendent, et qui peuvent être des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des verbes, des adverbes. *Ex.* : le père *de* Jean, celui *de* Pierre; plein *de* ruse; donner *à* quelqu'un; antérieurement *à* cette époque.

§ 400. Les prépositions servent particulièrement à unir au verbe, outre ses compléments indirects, ses compléments circonstanciels *de temps*, *de lieu*, *de manière* et *de cause*. *Ex.* :

Je serai à Paris (lieu) dans deux jours (temps).

Il s'est battu avec bravoure (manière) pour sa patrie (cause).

§ 401. Les prépositions *à, de, en* sont ordinairement répétées devant chaque complément; les autres peuvent servir pour plusieurs compléments; on les répète ou on les omet, en général, selon que leur répétition ou leur omission peut servir à l'harmonie ou à la vivacité du style. *Ex.* :

PRÉPOSITIONS RÉPÉTÉES :

Cet enfant est habitué à se taire et à travailler.

Il est plein de courage, de force et d'adresse.

Il l'emporte sur les autres en courage, en force et en adresse.

PRÉPOSITIONS NON RÉPÉTÉES :

Il travaille pour vivre et faire vivre sa famille.

Il remplit ses devoirs envers Dieu, le prochain et lui-même.

REMARQUE. — Quand les compléments ont un sens opposé, on répète ordinairement toutes les prépositions. *Ex.* : dans les joies et dans les chagrins; par la force ou par la persuasion.

Quelques prépositions peuvent être employées comme adverbes, c'est-à-dire sans être suivies d'un substantif. *Ex.* : ils sont allés auprès, autour; je ne l'ai pas vu depuis; parler pour et contre; c'est selon.

[* HISTOIRE. — Au XVI^e siècle les prépositions ne sont presque jamais répétées devant les compléments. *Ex.* : « Nous communiquons à toutes les prières, sacrements et cérémonies. » (CALVIN.) « Une servante leur conseilla de ne faire ni l'un ni l'autre, mais leur user d'une ruse... » (AMYOT.)

Au XVII^e siècle, les prépositions, même *de* et *à* n'étaient en général pas répétées. *Ex.* :

C'est aux faibles courages

De succomber aux orages

Et se laisser d'un pénible dessein.

(MALHERBE.)

Qui donc est ce coquin, qui prend tant de licence

Que de chanter et m'étourdir ainsi ?

(MOLIÈRE.)

D'être toujours au guet et faire sentinelle.

(LA FONTAINE.)

« C'était à Esdras une merveillense entreprise *de faire parler* en même temps avec Moïse tant d'hommes de caractères différents, *et faire accroire* à tout un peuple que ce sont là des livres anciens... » (BOSSUET.) « Aman entreprit *de détruire* l'héritage du Seigneur, *changer* ses promesses *et faire cesser* ses louanges. (Id.)

« De tout temps les hommes sont convenus de se dépouiller, se brûler, se tuer, s'égorger les uns les autres. » (LA BRUYÈRE.)

Emploi des principales prépositions.

§ 402. Les deux prépositions les plus usitées sont *à* et *de*; elles se trouvent dans toutes les phrases à peu près. Aussi peut-on dire qu'elles soutiennent presque tout l'édifice de la langue française.

On a déjà vu comment ces prépositions servent à unir à leurs compléments les substantifs (§ 191), les pronoms (§ 268), les adjectifs (§ 216), les verbes, (§ 276) les ad-
verbes (§ 361), et comment elles aident fréquemment à la construction de l'infinitif (§ 317). Quelques remarques sont nécessaires à ajouter sur l'une et sur l'autre.

§ 403. La préposition *à* marque surtout la direction, la tendance (*Ex.* : aller *à* Paris; aimer *à* lire), et, par suite, l'aptitude, la possibilité, l'obligation. C'est en ces divers sens que la préposition *à* se met :

1° Avec le complément de divers adjectifs, adverbes et substantifs. *Ex.* :

utile <i>à</i> la guerre;	}	} cela;	conte <i>à</i> dormir debout;
facile <i>à</i> dire;			ouvrage <i>à</i> terminer;
préférentiellement <i>à</i>			verre <i>à</i> boire;
antérieurement <i>à</i>			maître <i>à</i> danser;
livre <i>à</i> lire;			homme <i>à</i> tout oser;
avis <i>à</i> suivre;			

2° Avec le complément indirect des verbes actifs, neutres ou impersonnels, et dans quelques locutions où un verbe est sous-entendu. *Ex.* :

donner un habit à un	je suis à vous attendre ;
pauvre ;	verser à boire, apprêter
nuire à son prochain ;	à manger :
j'ai à vous parler ;	il n'y a pas à manger ;
trouver à s'occuper, à	à moi !
redire ;	au feu !
j'ai à vous entretenir ;	à votre santé !

§ 404. La préposition à marque encore : 1° le lieu (même sans mouvement) et le temps. *Ex.* :

résider à Paris, à la	à l'aspect du danger :
campagne ;	à genoux ; [heures :
rester à sa place ;	à la fin du mois, à cinq

2° l'appartenance, la possession. *Ex.* : ce livre est à moi :

3° la manière d'être, la qualité, la destination, etc. *Ex.* : vache à lait, clou à crochet, table à tiroir, marché à la volaille, vendre à la livre, pêcher à la ligne, à propos, à regret, blessé à mort, etc.

4° la succession, la juxtaposition, etc. *Ex.* : deux à deux, bout à bout, face à face, corps à corps.

[* HISTOIRE. — I. A, dans le sens de *pour* (destination, etc., § 404, 3°) avait autrefois un emploi plus étendu. On disait, par exemple, *faire pour*, et *faire à* : « Est-ce donc *faire pour* le progrès d'une langue que de... » (LA BRUYÈRE.) « Tout ce que vous dites *fait à* un de mes desseins. » (PASCAL.) « Cette doctrine *fait* beaucoup à éclaircir la vérité que je traite. » (BOSSUET.) « Le prophète a exprimé ce qui *faisait à* la ruine des juifs. » (*Id.*) Bossuet disait encore : « Ces enseignes étaient *aux soldats* un objet de culte. — Ce palais fut une décoration à Jérusalem. — La croix est à notre Sauveur un lieu de triomphe. — Les animaux qui étaient au premier homme un divertissement innocent. L'homme devint à un esprit si parfait un objet de jalousie. — La liberté leur était un trésor. — Ses précautions lui sont un piège. — Rien n'était plus capable de ranimer son zèle à la lecture de la foi. Je me trouve bien plus empêché à dépendre l'affection du fils. » A est resté en ce sens dans la locution *c'est-à-dire*, qui, au XVII^e siècle, s'employait à tous les temps : « Juda même combatta, dit le prophète, contre Jérusalem » :

c'était à dire que Jérusalem devait être trahie par ses enfants. » (BOSSUET.)

Mais Dieu, dont il ne faut jamais se défier,

Me donne votre exemple à me fortifier. (CORNEILLE.)

Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer

Que ma tremblante voix commence à se glacer? (BOILEAU.)

C'est un souvenir du latin (*ad* avec le gérondif en *dum*). C'est du reste un emploi semblable à celui de la préposition *à* dans les locutions suivantes, qui sont encore usitées : *à* ne vous rien cacher ; *à* bien prendre la chose ; *à* ne considérer que les apparences, etc.

II. *A* indiquait autrefois l'appartenance ; on disait, et le peuple dit encore : la vache *à* Colas, la barque *à* Caron, etc., comme on disait : Cet homme est-il *à* vous? » (CORNEILLE.)

III. Il s'employait surtout dans le sens de *vers*, *ad* en latin (tendance, § 403, 1) : « Les Romains se tournèrent *à* Charlemagne. » (BOSSUET.) « Le Sauveur tournera sa divine face *à* ce petit nombre de ceux qui... » (*Id.*) « Tournez maintenant vos désirs *à* ce repos éternel. » (*Id.*)

IV. Nous avons vu *à* employé dans le sens de *par* (§ 328 bis).

V. Il s'employait aussi là où nous mettrions *dans*, *sur*, *avec*, etc. Ex. : « Insistons toujours *aux* mêmes principes. (BOSSUET.)

J'approuve la pensée, et nous avons matière

D'en faire l'épreuve première

Aux deux princes qui sont les derniers arrivés. (MOLIÈRE.)

« Saint Jean était retenu *aux* prisons d'Hérode. » (BOSSUET.)

« Il ne faut pas ramasser son attention *au* lieu où se mesurent les périodes. » (*Id.*) « N'espérez plus *au* néant. » (*Id.*) « Entrant *au* détail de ce sujet important. » « *A* peine de la vie. » (*Id.*)

VI. Il s'employait même où l'on attendrait plutôt la préposition *de*, ou quelque autre : « Dispensez-moi, messieurs, *à* vous expliquer... » (BOSSUET.)

Quoi ! S'il aimait ailleurs, serais-je dispensée

A suivre ; *à* son exemple, une ardeur insensée? (CORNEILLE.)

VII. On disait *à peine* pour *avec peine* :

L'Albain percé de coups ne se traînait qu'*à peine*. (CORNEILLE.)

« Gordian défendit *à peine* contre les Perses l'empire affaibli par tant de divisions. » (BOSSUET.) « Les quatre princes soutinrent *à peine* le fardeau de tant de guerres. » (*Id.*) Il est facile de voir que *à peine* n'a pas ici le sens de *via*, mais celui de *ægre*.

VIII. On disait à *comparaison de* : « L'industrie des hommes n'y emploie que fort peu de pièces, à *comparaison de* la multitude des os qui sont dans le corps. » (DESCARTES.) « Les Philiétins défaits ne sont rien à *comparaison de* la grandeur que David a domptée. » (BOSSUET.) « L'empire des Césars n'était-il pas une vaine pompe à *comparaison de* celui-ci? » (*Id.*)

IX. A *même temps*, pour *en même temps*, est une locution fréquente dans les *Sermons* de Bossuet (Voy. le *Vocabulaire à la suite des Études sur les Sermons de Bossuet* de l'abbé Vaillant) : « A *même temps*... A *même temps* que... » Elle se trouve aussi dans saint François de Sales et dans le *Dictionnaire* de Richet (1680), mais n'est déjà plus dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694).

X. A se mettait avec un infinitif dans le sens où nous mettons *en* et le participe présent. *Ex.* : « Il n'y avait plus de salut qu'à leur obéir. » (BOSSUET) « Il n'y avait de salut pour eux qu'à subir le joug. » (*Id.*) « On ne devient guère si riches à être honnêtes gens. » (MOLIÈRE.)

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. (CORNEILLE.)

XI. On usait plus fréquemment qu'aujourd'hui de la préposition à pour unir les adjectifs à leurs compléments. Ainsi Bossuet disait : « Secourable aux malades ; Dieu bienfaisant à ses créatures ; péchés injurieux à la sainteté de Dieu ; Providence libérale à la créature ; religieux à faire une chose (*dans le sens de scrupuleux*) ; aveugles aux voies de salut ; cruels à ceux qui résistaient ; machine terrible à une armée ; victoire périlleuse aux vainqueurs ; mal inévitable à cet état ; etc., etc. »]

XII. On trouve fréquemment, chez les poètes du XVII^e siècle, *au*, *aux*, substitué à *en*, *en les*. *Ex.* :

S'il ne revivait pas *au* prince Nicomède. (CORNEILLE.)

Changeant leur frère enduit *aux* marbres les plus durs.

(LA FONTAINE.)

C'est l'auteur de tous les défauts

Que l'on remarque *aux* animaux.

(*Id.*)

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants *au* besoin ?

(RACINE.)

Tant d'espoir n'entre pas *aux* cœurs des malheureux. (CRÉBILLON.)

Cet emploi de *au*, *aux* pour *en*, *en les* n'est pas tout à fait tombé en désuétude ; par exemple dans des phrases comme celle-ci : Avoir la joie *au* cœur.

§ 405. La préposition *de* marque surtout le point de départ, la séparation, et par suite la cause, l'origine, l'ap-

partenance. *Ex.* : je viens *de* Rome ; je m'éloigne *de* lui ; trembler *de* peur, une pluie *d'*orage.

C'est en ces divers sens que la préposition *de* s'emploie devant le complément 1° des substantifs (le livre *de* Pierre), 2° des adjectifs et des adverbes (voisin *du* but ; le premier *des* orateurs ; loin *de* la forêt, assez *de* gloire), 3° des verbes (payer *de* ses deniers ; entrer *de* force ; être transporté *de* colère ; il est *de* Paris), etc.

REMARQUE I. — Même quand on dit *voisin de*, *près de*, il y a dans l'esprit idée d'éloignement plus ou moins grand.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Les Latins disaient de même : *prope ab domo*.]

[HISTOIRE. Du reste la langue, se plaçant au point de vue de l'éloignement ou de la proximité, a autrefois admis également *proche à* et *proche de*. « Des dispositions *très-proches à* rompre avec nous. — Traduire selon le sens le *plus proche de* la diction grecque. » (*Dictionnaire de Richelet*, 1680.)]

* REMARQUE II. — Un des emplois remarquables de la préposition *de*, c'est après les adverbes comparatifs *moins*, *plus*.

Après ces adverbes, on peut toujours mettre *que*, soit qu'il énonce une comparaison entre un être ou un objet et un autre. *Ex.* :

Pour être *plus qu'un roi*, tu te crois quelque chose (CORNEILLE.)

Soit qu'on calcule un nombre ou qu'on mesure une quantité. *Ex.* :

La course de nos jours est *plus qu'à* demi-faite. (RACAN.)

Mais, dans ce dernier cas, on emploie plutôt la préposition *de* que l'adverbe *que* après *plus* et *moins*. *Ex.* : Il a fait *plus de* deux lieues à pied ; cela ne vaut pas *plus de* deux francs ; il a perdu *plus du* double, *plus de* la moitié ; il est *plus d'à moitié* mort ; « des terres *plus d'aux* trois quarts incultes. » (BUFFON.)

...je me vais désaltérant

Plus de vingt pas au-dessous d'elle.

(LA FONTAINE.)

Toute votre félicité ..

En moins de rien tombe par terre. (CORNEILLE.)

De, après l'adverbe de quantité *plus*, forme le terme collectif *plus d'un, plus d'une*. (Voy. § 273, REM. III.)

REMARQUE III. — L'emploi de la préposition *de*, avec le sens partitif, rentre encore dans le sens général de cette préposition : c'est une partie détachée du tout. Ex. : *de* la pierre, *du* bois, *de* l'eau, etc.

REMARQUE IV. — A cet emploi s'en rattache un autre qui forme un idiotisme remarquable : la préposition *de* peut précéder un substantif qui en détermine un autre, un adjectif ou un participe passé, et cela particulièrement après les expressions indéfinies comme *rien, ceci, cela, que, quoi, personne, quelqu'un, quelque chose*. Ex. :

La ville *de* Rome.

il n'y a rien

il y a ceci, cela

qu'y a-t-il

il y a quelque chose

il y a je ne sais quoi

de nouveau (*c'est-à-dire* parmi les choses nouvelles).

Quoi *d'étonnant*? — Je ne sais rien *de* si amusant (*c'est-à-dire* parmi les choses amusantes). — Sur dix, il y en a eu deux *d'* tués (*c'est-à-dire* parmi les tués). Il n'y a personne *d'* heureux sur la terre.

On n'en voyait point *d'* occupés

A chercher le soutien d'une mourante vie. (LA FONTAINE.)

Si j'en avais trouvé *d'* aussi cruels que vous. (RACINE.)

[* ORIGINES LATINES. — La plupart de ces emplois de la préposition *de* s'expliquent par un ancien génitif latin. Ex. : *Nihil novi, rien de nouveau; Quid novi? quoi de nouveau? Hoc est novi, il y a cela de nouveau; etc.* Les autres emplois se sont introduits dans la langue par analogie.]

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, *rien* et *personne* étaient suivis immédiatement de l'adjectif. Ex. : (Voy. § 254, REM. III. 1^o.)

Je ne découvre rien *de* me de vos courages. (CORNEILLE.)

Qu'il n'en échappe rien *de* trop indigne de vous. (Id.)

« Il n'y a personne *de* ingrat; il n'y a rien *de* attrayant. » (MALHERBE.)

§ 406. L'emploi étendu qu'a pris la préposition *de*, particulièrement dans le sens qui vient d'être indiqué en dernier lieu, l'a rendue dans quelques cas tout à fait explétive.

1° Telle est la préposition *de* devant un substantif précédé lui-même d'un qualificatif (adjectif ou substantif).

Ex. :

Sa folle *de* mère. (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

Un diable *d'*homme, un drôle *de* corps.

Un fripon *d'*enfant. (LA FONTAINE.)

Un saint homme *de* châ. (*Id.*)

Certains impertinents *de* laquais. (MOLIERE.)

Cette tournure n'appartient du reste qu'à la conversation ou au style familier.

2° La préposition *de* est encore explétive devant un infinitif faisant fonction de sujet, mais mis après les verbes impersonnels ou après le verbe *être* et un attribut. *Ex.* : *il est honteux de mentir* ; — *il arrive à tout le monde de se tromper.*

<i>Il est important</i>	}	<i>de se hâter.</i>
<i>L'essentiel est (ou c'est)</i>		
<i>Le parti le plus sûr est</i>	}	<i>Se taire (sujet) est (verbe)</i>
<i>(ou c'est) de se taire.</i>		

Souvent la préposition *de*, dans ces sortes de constructions, est précédée de la conjonction *que*, également explétive. *Ex.* : *c'est se moquer que d'agir ainsi.*

Est-ce un si grand malheur que de cesser de vivre? (RACINE.)

[* HISTOIRE. — Jusqu'au XVII^e siècle, on mettait fréquemment au commencement d'une phrase l'infinitif précédé de la préposition *de*. *Ex.* :

Mais à l'ambition *d'*opposer la prudence,
C'est aux prélats de cour prêcher la résidence. (BOILEAU.)

Mais *de* faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une âme insensible,
C'est là ce que je veux..... (RACINE.)

« *De les pouvoir parcourir toutes, ce serait une matière infinie.* » (BOURDALOUE.)

3° *De* est explétif après le pronom *qui* employé interrogativement et indiquant une comparaison. *Ex.* :

Qui, de l'âne ou du maître, est fait pour se lasser?

(LA FONTAINE.)

4° *De* est encore explétif dans les propositions subordonnées qui suivent *plutôt que*, et les locutions comparatives *il vaut mieux, autant vaut, j'aime mieux*, ou restrictives comme *à moins de, à moins que de*. *Ex.* :

« Ceux qui nuisent à la réputation des autres *plutôt que de* perdre un bon mot, méritent une peine infamante. » (LA BRUYÈRE.) « Ils aiment mieux savoir beaucoup *que de* savoir bien. » (Id.)

[* HISTOIRE. — Dès 1647, Vaugelas déclarait nécessaire l'emploi de ce *de*, après un *que* suivant les locutions *vimer mieux*, etc. Il était du même avis pour la proposition qui suivait *à moins*, mais admettait seulement *à moins que de*.]

Mais si deux infinitifs sont opposés l'un à l'autre, on peut, avec *plutôt*, exprimer ou omettre la préposition *de*. *Ex.* : « *Plutôt mourir que commettre* une lâcheté. »

Plutôt souffrir que mourir,

Telle est la devise des hommes.

(LA FONTAINE.)

5° *De* s'emploie encore d'une manière explétive dans quelques locutions qui forment des gallicismes. *Ex.* :

Le diable soit *de* lui (*c'est-à-dire* s'empare de lui).

On dirait *d'un* enfant.

Si j'étais *de* vous, si j'étais *que de* vous.

Peste *de* l'avocat! — Ah! peste *de* toi-même!

(RACINE.)

« O Dieu! qu'est-ce que *de* nous? » (BOSSUET.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ce *de*, qui paraît explétif dans ce dernier cas, remplace le *de* latin, comme on le voit par la traduction littérale qu'on pourrait donner de la phrase de Bossuet : « O Deus! *quid de nobis?* »

Le sens du *de* latin apparaît encore plus clairement dans une tournure fort employée autrefois, et dont on trouve encore des exemples au commencement du XVII^e siècle, *de moi*, pour *quant à moi (de me)*. *Ex.* :

De moi, déjà deux fois d'une pareille foudre

Je me suis vu perclus.

(MALHERBE.)

De était encore employé au XVII^e siècle dans le sens de :
1^o à cause de, par suite de. *Ex.* :

Mais je hais vos messieurs *de* leurs honteux délais (MOLIÈRE.)

Evrard a beau gémir *du* repos déserté. (BOILEAU.)

« Je connais Mopse *d'*une visite qu'il m'a rendue sans me connaître. » (LA BRUYÈRE.) « *Du* même fonds d'orgueil dont l'on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. » (*Id.*) « Il n'y a personne au monde si bien lié avec nous *de* société et *de* bienveillance. » (*Id.*)

2^o au moyen de, par. *Ex.* : « Il rachèterait volontiers sa mort *de* l'extinction du genre humain. » (LA BRUYÈRE.) « Il marie l'aînée de ses filles *de* ce qu'il a pu sauver des mains d'un fripon. » (*Id.*) « Quelques-uns se précipitèrent dans les ondes *de* désespoir. » (BOSSUET.)

De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent,
Sous les drapeaux d'un roi toujours victorieux. (RACINE.)

Ils traitent *du* même air l'honnête homme et le fat. (MOLIÈRE.)

Deux pigeons s'aimaient *d'*amour tendre. (LA FONTAINE.)

« Ces deux emplois de la préposition *de* sont restés dans la langue. Il n'en est pas de même de l'emploi de cette préposition (indiquant la cause), après le verbe *admirer* par exemple :

J'admire *de* le voir au point où le voilà.

(MOLIÈRE, *École des Femmes.*)

« On admirera *de* voir que... » (PASCAL.) « Nous admirerons *de* nous y reconnaître nous-mêmes. » (LA BRUYÈRE.) « L'homme admire *de* se voir placé dans l'univers sans savoir comment il y a été mis. » (FÉNELON.)

§ 407. Enfin *de* s'emploie, comme on l'a vu (§ 380, III), devant l'*infinitif de narration*. *Ex.* :

Grenouilles *de* rentrer dans leurs grottes profondes.

(LA FONTAINE.)

§ 408. Les prépositions *à* et *de* ont donc des sens contraires : la première indique surtout la tendance, la seconde l'éloignement. Aussi sont-elles souvent mises en

opposition pour indiquer la distance d'un lieu ou d'un moment à un autre. *Ex.* :

De Paris à Rome.
De vous à moi.

Du matin au soir.
De cinq à six heures.

REMARQUE I. — Pour exprimer la distance d'un lieu ou d'un moment à un autre, on oppose quelquefois à *de* la préposition *en* au lieu de la préposition *à*. *Ex.* : il dépérit *de* jour *en* jour ; planter des arbres *de loin en loin* (on dit aussi : *de loin à loin*).

Je vais *de fleur en fleur* et *d'objet en objet*. (LA FONTAINE.)

Cette opposition des prépositions *de* et *en* forme quelques autres locutions adverbiales : *d'outre en outre*, *de point en point* ; *de temps en temps* ; *de mieux en mieux*, etc.

REMARQUE II. — Dans les comptes par approximation, on peut exprimer ou omettre la préposition *de*. *Ex.* : j'ai compté *de* 20 à 25 peupliers, *de* 20 à 25 personnes ; ou : j'ai compté 20 à 25 peupliers, etc.

Mais lorsqu'il n'y a pas de nombre intermédiaire, on se sert plutôt de la conjonction *ou*. *Ex.* : j'ai compté 25 *ou* 26 personnes.

REMARQUE III. — Il y a une différence de sens entre les locutions :

c'est à moi,	} à parler, à partir, etc.	et : c'est à moi,	} de parler,		
— à vous,				— à vous,	} de partir,
— à lui, etc.				— à lui, etc.	} etc.

La première indique que le tour de quelqu'un est venu pour faire quelque chose ; la seconde, que c'est son droit ou son devoir.

* REMARQUE IV. — Les prépositions *à* et *de* se mettent encore avec des différences de sens devant un infinitif après certains verbes. Ainsi l'on dit :

1^o avec à :

— *Contraindre à, forcer à, obliger à* (c'est faire une violence à la volonté). *Ex.* :

Faut-il qu'à t'admirer ta fureur me contraigne! (VOLTAIRE.)

« Fils d'Ulysse, votre vertu me force à vous aimer. »

(FÉNELON.)

« L'équité nous oblige à restituer ce qui ne nous appartient pas. » (*Dict. Acad.*)

— *Demander à* (c'est l'expression d'un désir). *Ex.* :

« Tous demandent à voir la maison. » (LA BRUYÈRE.)

— *Participer à* (prendre part à). *Ex.* : participer à des profits.

— *S'ennuyer à, se lasser à* (indique une chose faite avec ennui, avec fatigue). *Ex.* : Il s'ennuie à attendre. On se lasse plus à rester debout qu'à marcher.

— *S'occuper à* (indique un simple emploi du temps). *Ex.* : « Il vaut mieux s'occuper à jouer qu'à médire. » (BOILEAU.)

— *Solliciter à* (signifie engager). *Ex.* : « Elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à faire du bien. » (BOSSUET.)

— *Venir à* (indique un fait qui peut se produire). *Ex.* :

Si l'on vient à chercher par quel secret mystère. (BOILEAU.)

Etc., etc.

COURS SUP.

2^o avec de :

— *Contraindre de, forcer de* (c'est une violence matérielle).

Ex. : « Je traînai Cerbère hors des enfers et le contraignis de voir la lumière. »

« Il força le Jourdain de rebrousser son cours. » (RACINE.)

La soif les obligea de descendre en un puits.

(LA FONTAINE.)

— *Demander de* (c'est une exigence, un ordre). *Ex.* :

« On ne vous demande pas de vous récrier : c'est un chef-d'œuvre! » (LA BRUYÈRE.)

— *Participer de* (avoir des rapports d'origine ou de similitude avec). *Ex.* : Le mulet participe de l'âne et du cheval.

— *S'ennuyer de, se lasser de* (indique l'impatience). *Ex.* : il s'ennuie d'attendre. — On se lasse d'entendre toujours dire les mêmes choses.

— *S'occuper de* (indique une occupation à laquelle on donne tous ses soins). *Ex.* : « Nous nous sommes occupés de vous bien recevoir. » (SÉVIGNÉ.)

— *Solliciter de* (signifie prier instamment). *Ex.* : « Ils l'avaient sollicité d'entrer dans leur parti. (*Dict. Acad.*)

— *Venir de* (indique un fait récemment accompli). *Ex.* :

Il vient, en m'embrassant, de m'accepter pour gendre.

(RACINE.)

Etc., etc.

REMARQUE V. — Les prépositions *à* et *de* entrent dans diverses locutions prépositives, comme *à l'égard de*, *au sujet de*, *au point de vue de*, *au moyen de*, *en deçà de*, *au delà de*, etc.

[° HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, au lieu de dire *à l'égard de*, on disait *à l'endroit de* et même *en l'endroit de*. Ex. :

Et le peuple inégal *à l'endroit* des tyrans. (CORNEILLE.)

« Remarquez combien Dieu est bienfaisant *en son endroit*, de confier à sa conduite une si grande et si noble partie... »

(BOSSUET.)

Les marques de sa bienveillance

Sont communes *en mon endroit*.

(LA FONTAINE.)

— Au XVII^e siècle, au lieu de *en deçà de*, *au delà de*, on plaçait directement devant un substantif *deçà*, *delà*. — *Deçà*, *delà* faisaient office à la fois d'adverbe et de préposition. Vaugelas cite les exemples suivants de locutions usitées de son temps : 1^o PRÉPOSITIONS : *Deçà la rivière*, *delà la rivière*; 2^o ADVERBES : *Les nouvelles de deçà* ou *les nouvelles de delà*.]

§ 409. *A travers* est immédiatement suivi d'un complément, et signifie *au milieu de*; *ou travers* demande la préposition *de*, et suppose des obstacles à traverser. Ex. :

Se frayer un chemin *à travers* la foule.

Se frayer un chemin *au travers* de mille dangers.

§ 409 bis°. *Après* peut avoir pour complément soit un nom ou un pronom, soit un verbe à l'infinitif. Ex. : *Après la vie*, *après moi*, *après boire*.

Après, précédé de la préposition *de*, a le sens de *selon*, *conformément à*. Ex. : *portrait d'après nature*.

Sans complément, *après* est adverbe et synonyme de *ensuite*. Ex. :

Il me promène *après* de terrasse en terrasse.

(BOILEAU.)

§ 409 *ter* *. *Auprès de*, *près de* indiquent la proximité ; *près de* l'indique dans le temps comme dans l'espace, et peut se construire avec l'infinitif. *Ex.* : *près de mourir*. (On a vu plus haut, § 216, REM. V, la différence entre *près de* et *prêt à*.)

Ces deux prépositions s'emploient au propre et au figuré. *Ex.* : « Vous avez fait valoir ce service *auprès du* prince. » (MASSILLON.) Cette armée est de *près de* cent mille hommes.

* REMARQUE I. — *Près* peut se construire immédiatement avec un complément, sans la préposition *de* ; mais seulement dans quelques locutions. *Ex.* : Il demeure *près* la porte Saint-Antoine. Ambassadeur *près* le saint siège.

[* HISTOIRE — Il en était de même, avant le XVII^e siècle, de la préposition *auprès*. On la trouve dans La Bruyère : « Un pasteur a sa place dans l'œuvre *auprès* les pourpres et les fourrures. » Mais il faut remarquer que cette locution était hors d'usage au temps où écrivait La Bruyère, et qu'il ne l'emploie peut-être ici que pour garder le style ancien de l'étiquette. Richelet (*Dictionnaire français*, 1680) ne donne en effet d'exemples que de la locution *auprès de*.]

* REMARQUE II. — *Auprès de*, indiquant la proximité, indique par extension la comparaison. En ce sens, il a pour synonyme la locution *au prix de*. *Ex.* : « Sa vieillesse paraissait flétrie *auprès de* celle de Mentor. » (FÉNÉLON.)

« Virgile, *au prix de lui*, n'a pas d'invention. » (BOILEAU.)

[HISTOIRE. — On employait aussi en ce sens, au XVII^e siècle, la préposition *près de*. *Ex.* :

Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près de* vous? (RACINE.)]

§ 410 *. *Avant* n'a pour complément immédiat qu'un substantif ou un pronom (*avant la nuit*, *avant moi*), ou un infinitif employé substantivement (*avant dîner*). Il se joint au présent et au parfait de l'infinitif avec *de* et *que*. *Ex.* :

avant de venir ;

avant d'être arrivé ;

avant que de venir ;

avant que d'être arrivé.

Avant s'emploie adverbialement dans le sens soit de la durée, soit plutôt de l'espace. Je vous dirai *avant*... Il est allé fort *avant* le bois.

§ 410 bis*. *Dans* et *en* ont en général le même sens, mais *en* est d'un emploi plus étendu.

Dans ne s'emploie que devant les noms précédés de l'article (*dans la ville, dans la campagne, dans les affaires*).

En n: s'emploie guère que devant les noms indéterminés (*en ville, en campagne, en affaires*) ; mais il s'emploie de plus devant les pronoms (*en moi, en vous*) et devant les participes présents (*en marchant, en courant*).

* REMARQUE I. — Après *en*, l'article ne s'emploie qu'au singulier et devant une voyelle (avec élision). Ex. : *En l'an mille ; en l'absence du maître, etc. En le, en les se remplacent par au, aux* (pour à le, à les).

En la est peu usité, mais se rencontre dans le style soutenu. Ex. : Faire un voyage *en Italie, en Perse, en Afrique, au Levant, aux Indes. Tomber en quenouille ; tomber au pouvoir, aux mains de l'ennemi. Avoir des larmes aux yeux. « Leur félicité fut changée en la triste consolation de se faire des compagnons dans leur misère, et leurs bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes. »* (BOSSUET.)

* REMARQUE II. — Il y a une différence entre les prépositions *dans* et *en* exprimant le temps : *Dans* indique le terme où ce temps s'arrête ; *en*, l'espace qu'il remplit. Ex. :

Et ce jour effroyable arrive dans dix jours. (RACINE.)	De juger si les Grecs, qui brisèrent ses tours. Firent plus en dix ans que Louis en dix jours. (BOILEAU.)
--	---

§ 410 ter*. *Devant* ne peut avoir pour complément que des substantifs ou des pronoms (*devant Dieu, devant lui*).

[HISTOIRE. — *Devant* ne s'emploie plus que pour l'espace : au XVII^e siècle il s'employait aussi pour la durée. Ex. : « Les anciens historiens qui mettent son origine devant la ville de Troie. » (BOSSUET.)

§ 410 *quater.* La préposition *entre* ne se dit en général que de deux objets considérés au point de vue de la distance qui les sépare, ou bien au point de vue de certains rapports de réciprocité ou de ressemblance. *Ex.* : Rouen est *entre* le Havre et Paris. Il est partagé-*entre* la crainte et l'espérance. Les hommes doivent s'aider *entre* eux. Il fut trouvé *entre* les morts.

§ 411. *Jusque* ne se construit seul que devant les ad-
verbes de lieu *ici, là; jusqu'ici, jusque-là.* Partout ailleurs
il se construit avec *à.* *Ex.* : *jusqu'à* demain, *jusqu'à* Rome.

* REMARQUE — *Jusqu'à* s'emploie dans des phrases où il
peut se construire soit comme sujet, soit comme complé-
ment direct ou indirect. *Ex.* :

COMME SUJET :

Tous les pères, *jusqu'aux*
plus graves, jouent avec
leurs enfants.

Il n'est pas *jusqu'aux* va-
lets qui ne s'en mêlent.

COMME COMPLÉMENT:

J'aimais *jusqu'à* ses pleurs
que je faisais couler. (RACINE.)

« Il fait sa cour à tout le
monde, *jusqu'aux* derniers com-
mis des ministres. »

(SAINT-SIMON.)

§ 411 *bis.* *Parmi*, comme son étymologie l'indique (Voy.
§ 152), signifie *au milieu de.* Cette préposition ne s'em-
ploie que devant un nom au pluriel ou devant un collectif.
Ex. : il fut trouvé *parmi* les blessés ; ou : *parmi* la foule des
blessés.

§ 411 *ter* *. La préposition *par* s'emploie surtout pour
marquer le complément des verbes passifs et des substan-
tifs verbaux représentant un passif. *Ex.* : la prise de Rome
par Annibal. Elle s'emploie aussi pour indiquer qu'on
traverse (*par* monts et *par* vaux), qu'on saisit (prendre *par*
le cou), qu'on distribue (*par* douzaines), qu'on prend à
témoin ou qu'on invoque (*par* tout ce qu'il y a de plus
sacré au monde), etc., etc.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Par* vient de *per*, et a
gardé dans la langue du XVII^e siècle plusieurs emplois qui vien-

ment de la préposition latine, et qui ne seraient plus admis aujourd'hui (avec le sens de *par le moyen de, par suite de, etc.*).

Ex. : « Sous Tullus Hostilius, et *par* le fameux combat des Horaces et des Curiaces, Albe fut vaincue et ruinée. » (BOSSUET.) « Il se fit alors de grands mouvements *par* l'intempérance d'Appius Claudius. » (*Id.*) « *Par* la vertu des deux Antonins, ce nom devint les délices des Romains. » (*Id.*) « A peine commençait-elle à respirer *par* la paix que lui donna Constantin. » (*Id.*) « *Par* ce dernier état la guerre était nécessairement dans Rome. » (*Id.*) On trouve *par* ainsi employé jusqu'au XVIII^e siècle : « Les Romains avaient perdu la coutume de fortifier leur camp, et *par* cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares. » (MONTESQUIEU.)

On employait encore la préposition *par* où nous mettons à. *Ex.* :

En moins de rien *tombe par terre*. (CORNEILLE)

« Ces molles délices font *tomber par terre* cette génération. » (BOSSUET.) « Édifice autrefois très régulier, aujourd'hui renversé *par terre*. » (*Id.*) « La ligue fut sapée, et, avant la fin de l'année, elle *tomba par terre*. » (PÉRÉFIXE.)]

§ 411 *quater**. *Pour* est, après *à* et *de*, la préposition la plus usitée. Cette préposition sert à marquer la cause ou la destination, et, par suite, l'échange, la comparaison, la faveur ou l'intérêt que l'on prend à une personne ou à une chose, enfin l'époque où quelque chose doit avoir lieu ou bien a eu lieu. *Ex.* :

« Dieu exauce les uns *pour* leur mérite (*cause*), les autres *pour* leur pénitence (*destination*). » (BOSSUET.)

Ne donner rien *pour* rien (*échange*).

« Scélérat *pour* scélérat, il vaut mieux être un loup qu'un homme. » (LA FONTAINE.)

Faites quelque chose *pour* lui (*faveur, intérêt*).

Ce sera *pour* la Toussaint, jour *pour* jour (*époque*).

C'est dans le sens de la *comparaison* qu'on dit : *pour* moi (quant à moi). Ils périrent *pour* la plupart. Il y a comparaison avec les autres.

Avec l'infinitif, *pour* forme quelques idiotismes qui ont été précédemment étudiés.

REMARQUE*. Les prépositions *pour* et *contre* s'emploient quelquefois substantivement (plaider *le pour* et *le contre*) et adverbialement (parler *pour* et *contre*). *Pour* forme avec *peu* et *que* les locutions conjonctives *pour peu que*, *pour si peu que*. Ex. :

Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie. (BOILEAU.)

[* HISTOIRE. — Autrefois *pour* s'employait adverbialement devant un adjectif dans le sens de *quelque*, etc. Ex. :

Pour grands que sont les rois, ils sont ce que nous sommes.
(CORNEILLE.)

On trouve dans le *Lexique de Corneille* de M. Godefroy (II, p. 161 3) de nombreux exemples de cette tournure au XVII^e siècle, et quelques-uns même du XIX^e. Mais, dès 1705, Regnier Desmarais la déclarait vieillie (*Gramm. franç., Traité des pronoms*).

§ 412*. *Sans* a pour complément des noms, des pronoms et des verbes à l'infinitif (et aussi au subjonctif, avec la conjonction *que*). Ex. : *sans* votre appui, *sans* vous ; *sans* rien dire ; *sans que* vous disiez rien.

Avec un substantif indéterminé *sans* forme plusieurs locutions adverbiales : *sans doute*, *sans fin*, *sans faute*, *sans façon*, etc.

§ 412 bis. La préposition *sous* entre dans divers gallicismes : *sous peine* de la vie, *sous bénéfice* d'inventaire, *sous caution*, *sous bonne garde*, etc.

§ 412 ter*. *Sur* signifie le plus souvent *au-dessus de* (au propre et au figuré). Ex. : *Sur* la table, *sur* la pierre ; *sur* toute chose (de là la locution adverbiale *surtout*, c'est-à-dire *avant tout*).

Sur signifie aussi, par extension, *au sujet de, relativement à*. Ex. : Demander des renseignements *sur* quelqu'un. Je n'ai rien à dire *sur* cela.

[* HISTOIRE. — *Sur* était très usité en ce sens au XVII^e siècle. Ex. : « Un honnête homme se désintéresse *sur* les éloges. » (LA BRUYÈRE.) « Une femme coquette ne se rend point *sur* la

passion de plaire. » (*Id.*) « Elle n'imaginait pas par quel autre sentiment elle pourrait jamais se refroidir sur celui de l'estime et de la confiance. (*Id.*)]

Sur s'emploie aussi pour désigner le temps. Ex. : *Sur* le tard, *sur* le midi. De là cette formule qui termine quelquefois les lettres officielles : *Sur ce...*, et la locution adverbiale *sur-le-champ*.

§ 412 *quater**. *Voici, Voilà*. Comme les adverbes *ci* et *là*, dont ils sont formés avec le verbe *voir* (Voy. § 152), ces deux prépositions indiquent : le premier un objet rapproché (soit dans le temps, soit dans l'espace), le second, au contraire, un objet éloigné. Pour le temps, *voici* s'applique à l'avenir, *voilà* au passé. Ex. :

<i>Voici</i> ma maison.		<i>Voilà</i> , au bout de cette
<i>Voici</i> ce que j'ai à vous		rue, la maison du médecin.
répondre.		<i>Voilà</i> tout ce que j'ai à dire.
<i>Voici</i> qui vous surprendra.		<i>Voilà</i> qui est fait.

Ces deux prépositions se mettent souvent en opposition : « *Voilà* les périls ; *voici* les moyens de les éviter. » (MASSILLON.)

Voilà tous mes forfaits ; en *voici* le salaire. (RACINE.)

* REMARQUE I. — *Voilà* s'emploie de préférence à *voici* pour exprimer une affirmation et surtout une exclamation. Ex. : *Voilà* un bon livre.

Eh bien ! *le voilà* donc cet ennemi terrible ! (RACINE.)

* REMARQUE II. — *Voici, voilà*, construits avec *que*, forment une locution conjonctive. Ex. :

Voici qu'il vient. | *Voilà* qu'il est parti.

* REMARQUE III. — *Voici, voilà* se construisent de la même façon avec *comme*. Ex. :

Voilà comme Pyrrhus vint s'offrir à ma vue. (RACINE.)

On dit même, avec ellipse d'un verbe : *Et voici comme. et voilà comme.*

* REMARQUE IV. — *Voilà* se construit comme un verbe impersonnel, avec le pronom neutre *il*, dans une tournure interrogative (*ne voilà-t-il pas*, et même *voilà-t-il pas*) qui ne s'emploie que dans le langage familier : « *Ne voilà-t-il pas qu'il se fâche ?* » (*Acad.*)

[* HISTOIRE. — Dans cette dernière locution, il semble que le verbe *voir* soit à la 3^e personne de l'indicatif présent (*ne se voit-il pas là*, forme interrogative de la locution : *il se voit là des gens...*) Molière dit avec ellipse : « *Voilà pas le coup de langue ?* »]

* REMARQUE V. — Dans le style familier on emploie encore *voici*, *voilà* avec le préfixe *re*. Ex. : *Me revoici, le revoilà.*

REMARQUE VI. — *Voici* forme, avec l'infinitif *venir*, la locution *voici venir*.

[* HISTOIRE. — Cette locution, qui s'explique par l'étymologie de ce mot, *vois ci venir* (§ 152), commence à vieillir, et est devenue familière. Elle s'employait au XVII^e siècle en poésie. Ex. :

Voici venir le temps que je vous avais dit. (RACINE.)]

CHAPITRE IX.

SYNTAXE DE LA CONJONCTION.

§ 413. Au point de vue de la syntaxe, on distingue parmi les conjonctions :

1^o Celles qui servent à lier de simples mots ou des propositions coordonnées (*car, en effet, donc, mais, cependant, or, et, ni, ou, soit, comme*) ;

2^o Celles qui lient aux propositions principales les propositions subordonnées (*si, comme, comment, quand, pourquoi*), et surtout la conjonction *que* et celles qui en dérivent : *lorsque, puisque, quoique soit que*, etc.

Nous nous bornerons aux principales observations à faire sur les unes et sur les autres.

1° *Conjonctions servant à lier de simples mots et des propositions coordonnées.*

§ 414. Lorsque les deux compléments ou membres de phrase doivent contenir la préposition *sans*, ou l'idée négative qu'elle indique, on peut répéter cette préposition en anissant les deux compléments ou les deux membres de phrase par la conjonction *et*; on peut aussi n'exprimer *sans* que devant le premier complément et le premier membre de phrase, et mettre *ni* en tête des seconds. *Ex.* :

sans peine <i>et sans</i> travail;		sans peine <i>ni</i> travail;
sans parler <i>et sans</i> penser;		sans parler <i>ni</i> penser.

La conjonction *ni* a déjà été étudiée plus haut (§ 387) dans ses rapports avec les adverbess de négation.

§ 415. Aux conjonctions servant à lier des propositions coordonnées on peut ajouter des adverbess qui font quelquefois office de conjonctions : *aussi, aussi bien, toujours, au reste, du moins*, etc. *Ex.* :

<i>aussi</i> ai-je pris la résolution de partir;	}	la chose est discutable.
<i>au reste, aussi bien</i>		
<i>du moins, toujours</i> est-il que		

2° *Conjonctions servant à lier des propositions subordonnées.*

§ 416. De toutes ces conjonctions, *que* est celle dont l'emploi est de beaucoup le plus étendu. Cette conjonction se construit, tantôt avec l'indicatif, tantôt avec le subjonctif (Voy. § 294-295); et elle se rencontre, soit isolée, soit unie à différentes parties du discours.

1° *Que* est souvent précédé d'un démonstratif (adjectif ou pronom), particulièrement des pronoms neutres *ce, ceci, cela*. *Ex.* : l'histoire a cet avantage *que*...; l'avantage de l'histoire, c'est *que*...; ils ont *cela* de commun *que*; on rou-

git de ce qu'on a mal agi. — Joint au démonstratif *ce*, il forme les locutions conjonctives : *ce que*, *de ce que*, *just à ce que*, *parce que*, etc.

[* HISTOIRE. — Il y avait au XVI^e siècle et dans la première partie du XVII^e siècle une locution conjonctive, dont Vaugelas parle en ces termes : « *Ce que*, pour *si*. Il est bien François, et a une grâce non pareille en nostre langue. M. Coeffeteau en use souvent. Il l'employe par deux fois en la response de Néron à Sénèque : « *Ce que* je responds sur le champ à une harangue que tu as préméditée, c'est premièrement un fruit de ce « que j'ay appris de toi », et un peu plus bas : « *Ce que tu tiens de moi, des jardins, des rentes et des maisons, ce sont toutes choses sujettes à mille accidents.* » Malgré l'autorité de Vaugelas, qui juge que « *si*, au lieu de *ce que*, seroit toujours le même sens, mais avec moins de grâce et de beauté, » ce tour, que quelques-uns déjà, de l'aveu de l'auteur des *Remarques*, trouvaient « vieux », a complètement disparu de la langue à la fin du XVII^e siècle. On le trouve plusieurs fois dans les *Sermons* de Bossuet. Ex. : « *Ce que* Dieu règne sur nous, c'est clémence. » « *Ce que* Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds ; *ce qu'il* est juste, c'est du nôtre. » *Ce que* était un latinisme : c'est le *quod* des Latins, employé comme conjonction.]

REMARQUE. — On dit *afin de* (avec l'infinitif) et *afin que* (avec le subjonctif).

[* HISTOIRE. — Vaugelas se demande si, dans une même période, ces deux tournures peuvent se mettre l'une après l'autre, et il est de cet avis, malgré l'opinion des plus savants en la langue (Chapelain, par exemple). Il admet la phrase suivante : *Afin de faire voir mon innocence à mes juges, et que l'imposture ne triomphe pas de la vérité.*]

2^o *Que* s'unit à diverses prépositions, soit immédiatement (*après que*, *avant que*; *dès que*, *depuis que*; *pour que*; *sans que*; *selon que*), soit par l'intermédiaire d'un substantif (*de sorte que*, *de peur que*, *afin que*, *pour à fin que*).

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on disait *devant que*, dans le sens de *avant que* : « *Avant que*, *devant que*. Tous deux sont bons. M. Coëffeteau a toujours écrit *devant que*; mais *avant que* est plus de la cour et plus en usage. » (VAUGELAS.) On n'avait pas encore établi cette distinction que *devant* s'applique à l'espace,

avant au temps. Ex. : « *Devant ce temps, l'on est enfant.* » (PASCAL.) « *C'est même fils tout-puissant qu'il engendra devant tous les siècles.* » (BOSSUET.)

3° *Que* s'unit aussi au conjonctif neutre *quoi* pour former la conjonction *quoique*.

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle on employait indifféremment *bien que*, *quoique*, *encore que*. Vaugelas admet ces trois locutions conjonctives, dont les deux premières sont seules restées dans la langue. La troisième est la plus ordinaire chez les meilleurs écrivains de la première moitié du siècle :

Vous en êtes la cause, *encor qu'innocemment.* (CORNEILLE.)

... *Encor que* son retour

En un grand embarras jette ici mon amour. (MOLIÈRE.)

« *Encore qu'ils soient fort opposés...* » (PASCAL.) L'abbé Vailant, dans ses *Études sur Bossuet*, remarque que cette locution est très fréquente dans les œuvres de la jeunesse de Bossuet, et que, dans les œuvres de sa vieillesse, on trouve plutôt *quoique*.

C'est à tort qu'on dit quelquefois *malgré que* pour *quoique*. *Malgré que* ne s'est jamais employé qu'avec le verbe *avoir*, parce que, alors, il a son sens étymologique (*mauvais gré*). Ex. : *Malgré qu'il en ait* signifie *quelque mauvais gré qu'il en ait*. Cette locution, qui n'est pas hors d'usage aujourd'hui, était très usitée au XVII^e siècle.]

4° *Que* s'unit encore à la conjonction *soit* (*soit que*), aux adverbes de quantité *tant*, *autant*, *si* (*tant que*, *si... que*), et aux adverbes de temps *lors* (pour *alors*) et *puis* (*lorsque*, *puisque*).

[HISTOIRE. — Après l'adverbe de quantité *autant*, on mettait au XVII^e siècle *comme*. Ex. :

Tous les rois ne sont rois qu'*autant comme* il vous plaît.

(CORNEILLE.)]

5° *Que* se met après les comparatifs (adjectifs ou adverbes) ; *meilleur*, *mieux que* ; *moindre*, *moins que*, etc.

Il se met aussi après le superlatif relatif. Ex. : Venez *le plus tôt qu'il vous sera possible*. Il a fait *du mieux qu'il a pu*.

[* ORIGINES LATINES. — On reconnaît ici, surtout avec le superlatif absolu, la trace des constructions latines : *quam citissime* ; *quam optime*.]

6° *Que* s'emploie très fréquemment après un verbe qui énonce un fait, une opinion ou un ordre. *Ex.*: Je sais, je crois *que* les choses se sont passées ainsi ; le mal est *qu'*on agit mollement. « Il n'est jamais arrivé *qu'*un tyran ait manqué d'instruments de tyrannie. » (MONTESQUIEU.) J'ordonne *qu'*il soit puni ; en supposant *que* je me trompe.

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — *Que* s'est employé jusqu'au XVII^e siècle, par souvenir du latin, après des verbes avec lesquels il ne se construit plus aujourd'hui. *Ex.* : « Qui n'admira *que*...? » (PASCAL.) « N'admirez-vous pas *que* tous ceux qui paraissent...? » C'est le *mirari quod*.]

7° *Que*, suivi de *ne*, s'emploie 1° après le verbe *il s'en faut* accompagné d'une négation, d'une interrogation ou de l'adverbe *peu* ; 2° après le verbe *tenir* pris impersonnellement et construit avec une négation ou une interrogation. *Ex.* : Il *ne s'en faut pas* de beaucoup, *de combien s'en faut-il qu'*il *ne* se soit acquitté? *Il ne tient à rien, à quoi tient-il que* je *ne* renonce à ce projet ?

Peu s'en faut que Mathan *ne* m'ait nommé son père. (RACINE.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette construction est calquée sur une construction latine (*quin* avec le subjonctif *non multum abest quin*, etc. C'est ce que n'a pas vu Voltaire, qui blâme la seconde négation dans ce vers de Corneille :

Il ne tiendra qu'au roi qu'aux effets je *ne* passe.

Le latinisme est encore plus sensible avec *je ne puis* (*non possum quin*) : Je *ne puis* cette fois *que* j- *ne* les excuse. (BOILEAU.) « Je *ne puis que* je *ne* m'écrie. » (BOSSUET.) « Je *ne puis que* je *ne* l'estime. » (*Id.*) « Je *ne puis que* je n'interrompe mon discours. » (*Id.*) « Vous *ne pouvez pas que* vous n'ayez raison. » (MOLIÈRE.)

Il est vrai que, dans toutes ces phrases, la seconde négation est explétive, et n'est nullement réclamée par le sens : mais elle s'explique en latin par une loi qui a une grande force dans les langues anciennes, la loi de l'*attraction* (la première négation attire la seconde) ; en français elle s'explique par un souvenir de *quin* latin. On retrouvera en français d'autres traces de cette conjonction latine au numéro suivant (8°) et § 419, 4°, et § 420, 3°.]

8° *Que*, suivi de *ne*, s'emploie encore dans le sens de *sans que*. *Ex.* : je ne dis rien *qu'il ne* me contredise.

[* HISTOIRE. — Cette locution était beaucoup plus usitée au XVII^e siècle qu'aujourd'hui, par souvenir de la construction latine *quoniam* et le subjonctif. *Ex.* :

Ne saurait-il rien voir *qu'il n'emprunte* vos yeux ? (RACINE.)

« Nul israélite ne pouvait être roi, *qu'il ne fût* de la maison de David. » (*Id.*) « Il semble qu'aucun prince ne puisse recevoir de louanges *qu'il ne* les partage. » (BOSSUET.) « Elle me fait prier de ne point partir *qu'elle ne* m'ait vue. » (SÉVIGNÉ.) *Quin* est de même pour un conjonctif et une négation : *qui non* ou *qui ne*.

On retrouve la trace du *quin* latin (avec l'indicatif) ou de *quin imo* dans une formule oratoire fréquente dans les *Sermons* de Bossuet : « *Qu'ainsi ne soit*, regardez quel était l'état du monde... *Qu'ainsi ne soit*, vous savez que... » Mais cette locution commençait à être surannée ; aussi Molière l'emploie-t-il avec un sens plaisant dans *Pourceaugnac* : « *Qu'ainsi ne soit*, pour diagnostic incontestable de ce que je dis... »

§ 417. REMARQUE I. — Il ne faut pas confondre les conjonctions *parce que*, *quoique*, avec les locutions *par ce que*, *quoi que*. *Ex.* :

Je dis cela, *parce que* je le sais. (Pour distinguer cette conjonction de la locution *par ce que*, on a joint en un seul mot *ce* à la proposition *par*.)

Le fait est vrai, *quoique* peu vraisemblable.

Par ce que je sais, je vois que j'ai beaucoup à apprendre.

Quoi que l'on puisse en croire, le fait est vrai.

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Il est bien évident que c'est l'usage qui a établi ces différences. Car, étymologiquement, *parce que* est formé des mêmes éléments que *par ce que* ; *quoique*, des mêmes éléments que *quoi que*, à savoir *per ecce-hoc quod* ; *quid quod*. C'est même par pure convention que l'on a écrit en deux mots *parce que* ; et il est arrivé un moment où, pour éviter la confusion de cette conjonction avec la locution *par ce que*, on a voulu supprimer cette dernière : « Il ne faut jamais dire *par ce que*, séparé en trois mots », dit Vaugelas.

Et il blâme la phrase suivante : « Il m'a adouci cette mauvaise nouvelle *par ce qu'il* me mande de la bonne volonté du Roy. » On trouve chez Racine, *parce que* en deux parties bien distinctes : « *Parce*, disent-ils, *que* le vin est un poison. »]

§ 418. REMARQUE II. — *Lorsque* et *puisque* peuvent quelquefois s'écrire en deux mots, séparés par une conjonction ou par un adverbe. Ex. : *lors même que...*; *puis donc que...*

§ 419. REMARQUE III. — Divers emplois de la conjonction *que* sont à noter :

1° *Que*, répété, se met pour *soit que... soit que*. Ex. :

Mais *que* dorénavant, on me blâme, on me loue,

Qu'on dise quelque chose, ou qu'on ne dise rien

J'en veux faire à ma tête... (LA FONTAINE.)

Que se met encore quelquefois au lieu de *pour que* après un nom indiquant une cause, un motif. Ex. : « Il n'y a pas de raison *qu'une* dignité tue celui qui en est revêtu. » (LA BRUYÈRE.)

Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez pas ? (BOILEAU.)

2° *Que*, dans certaines locutions conjonctives, tient souvent lieu de *par qui*, *par lequel*, *auquel*, *duquel*, etc. Ex. :

« Je regarde les choses du côté *qu'on* me les montre. » (MOLIÈRE.) « On a pu vous prendre par l'endroit seul *que* vous êtes prenable. » (Id.) « Cette nuée se dissipa avec *la même vitesse qu'elle* s'était amassée. » (RACINE.) « Valenciennes, du côté *que* le roi la fit attaquer. » (Id.)

Me voyait-il de l'œil *qu'il* me voit aujourd'hui ? (RACINE.)

Non, non, le temps n'est plus *que* Néron, jeune encore... (Id.)

« Le roi ayant supputé le temps *que* ses ordres pouvaient être exécutés. » (Id.) « A l'heure *que* je vous parle. » (Id.) « Du jour *que* je le vis. » « L'heure étant venue *qu'il* fallait qu'ils sortissent. » (Id.) « Au moment *que* j'ouvre la bouche. » (BOSSUET.)

Du temps *que* les bêtes parlaient. (LA FONTAINE.)

On dit encore : du moment *que*.. — « Elles avaient parlé avec toute la dignité *qu'un* archevêque pouvait faire » (Id.), c.-à-d. avec laquelle un archevêque pouvait parler. « Les Romains

faisaient toujours la guerre dans le temps, de la manière et avec ceux qu'il leur convenait. (MONTÈSQUIEU.)

On le voit, dans toutes ces phrases, le *que* évite la répétition d'une préposition suivie de *lequel*, *laquelle*.

[* ORIGINES LATINES. — Ces divers emplois de *que* répondent soit à *quum*, soit à l'ablatif du pronom conjonctif latin, *quo* ou *qua*, et surtout à l'ablatif neutre *quo*.]

3° *Que* se met au lieu de *si ce n'est*. *Ex.* :

« Vous voyez des gens qui entrent sans saluer *que* légèrement. » (LA BRUYÈRE.)

Que vois-je autour de moi, *que* des amis vendus ? (RACINE)

Rien n'est beau *que* le vrai. (BOILEAU.)

[* HISTOIRE. — *Que*, dans ces phrases, suppose l'ellipse du mot *autre* et *autrement*. Cette ellipse, ainsi que celle de *tel*, *tellement*, est fréquente au XVII^e siècle. *Ex.* :

Par qui sont aujourd'hui tant de villes désertes

Que par ces enragés ?

(MALHERBE.)

« Qu'ont-ils fait *que* d'exécuter la loi de Moïse ? » (BOSSUET.)

« L'Égypte n'avait point encore vu de grands édifices *que* la tour de Babel. » (*Id.*) « Je ne veux de réponse *que* celle que vous me faites tous les jours. » (SÉVIGNÉ.) « Ce sermon était d'une force qu'il faisait trembler les courtisans. » (*Id.*) « Votre raisonnement est d'une justesse qu'on voit bien que vous êtes devenue politique dans votre gouvernement. » (*Id.*)

4° *Que* tient parfois lieu de *lorsque*, *depuis que*. *Ex.* : Il était à peine sorti, *que* la maison s'écroula ; je parlais encore, qu'il était déjà parti ; il y a plusieurs années que je ne l'ai vu.

5° *Que* peut remplacer toutes les conjonctions qui en sont formées dans les membres de phrase où ces conjonctions devraient être répétées. *Ex.* : *lorsqu'on* regarde et qu'on voit... ; *à moins qu'on* ne pense et qu'on ne dise...

Que remplace de même, par analogie, *comme*, *quand*, *si*. *Ex.* : *comme* j'ai parlé et *que* vous avez entendu ; *quand* j'ouvre les yeux et *que* je considère... ; *si* vous dites une chose et *que* vous en pensiez une autre...

REMARQUE. — Quand il remplace *si*, *que* est suivi du subjonctif.

[* HISTOIRE. — Nous n'employons *que* avec le subjonctif, en place de *si*, que lorsqu'il y a un doute dans la pensée. Au XVII^e siècle on employait cette tournure même après un *si* non dubitatif. Ex. : « Si Achab ferma durant quelque temps la porte du Temple, et qu'il y ait eu quelque interruption dans les sacrifices, c'était une violence qui ne fermait pas pour cela la bouche de ceux qui louaient le nom de Dieu. » (BOSSUET.)]

6° *Que* s'emploie d'une manière explétive dans la locution *si j'étais que de vous*, dans les exclamations et dans des phrases où l'on veut marquer quelque emphase. Ex. : Malheureux *que* je suis !

« Quel supplice *que* d'entendre déclamer pompeusement un froid discours ! » (LA BRUYÈRE.)

... Esclaves *que* nous sommes

Et des rigueurs du sort et des discours des hommes ! (RACINE.)

La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles. (MALHERBE.)

7° *Que* s'emploie avec le conditionnel dans certaines phrases elliptiques indiquant une supposition. Ex. : Il aurait trouvé un trésor, qu'il ne serait pas plus heureux.

§ 419 bis. Dans les propositions coordonnées, dans lesquelles entre une des conjonctions *si*, *que*, etc., ces conjonctions doivent s'exprimer devant le verbe de chacune de ces propositions. Ex. :

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient malade, il faut des médecins, il faut des avocats. (LA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — La conjonction *que* est presque toujours omise, au XVI^e et même au XVII^e siècle, dans la seconde des propositions coordonnées. Ex. : « Si mademoiselle est en l'église, et arrive quelque gentilâtre, il faut qu'elle se lève parmi tout le peuple... » (H. ESTIENNE.) — « On estimoit Philippus si terrible en ses armes, que rien n'arrestoit devant lui, et ne se trouvoit personne qui s'osast presenter en bataille contre lui. » (AMYOT.)]

§ 419 ter°. *Si*, suivi d'un adjectif ou d'un adverbe et de *que*, forme une locution adverbiale et conjonctive qui a le sens de *quelque... que*, et veut également le verbe au sub-

jonctif. *Ex.* : *Si mince qu'il puisse être, un cheveu fait de l'ombre.*

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on employait également *si* en ce sens, sans le faire suivre de *que*, mais en mettant le sujet après le verbe suivant. *Ex.* : « Une figure, *si régulière soit-elle n'est pas agréable à la vue, lorsque...* » (DESCARTES.)

On employait même *si* suivi de *peu* et de *que* avec l'indicatif, parce que toute idée de doute disparaissait : *si peu que* équivalait à *le peu que*. C'est comme le *si quid* des Latins. *Ex.* :

Si peu que j'ai d'espoir ne luit qu'avec contrainte. (CORNEILLE.)

« Ils consumaient *si peu qu'ils avaient* de force à se supplanter les uns les autres. » (MÉZERAY.)

§ 420. Il faut distinguer *si* conditionnel (qui exprime aussi le souhait, § 420 bis, 1^o) et *si* dubitatif. *Ex.* : Cet enfant sera récompensé *s'il* travaille (*si* conditionnel); je ne sais *s'il* méritera une récompense (*si* dubitatif). On a vu plus haut (§ 285) que, après le *si* conditionnel, l'imparfait se met pour le présent du conditionnel. On voit ici que, après le même *si* conditionnel, le présent se met pour le futur, mais que le futur se maintient après le *si* dubitatif.

[* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — *Si* conditionnel répond au *si* des Latins; *si* dubitatif à *utrum* ou *an*.]

3^o Conjonctions employées dans des propositions principales ou indépendantes.

§ 420 bis. Les conjonctions *si* et *que*, employées en général en tête des propositions subordonnées, se trouvent quelquefois dans des propositions principales ou indépendantes. On ne peut y voir des propositions subordonnées qu'en supposant quelque ellipse, ce qui n'est pas toujours nécessaire.

1^o *Si* s'emploie ainsi dans les formules de souhait. *Ex.* :

Oh! *si* je pouvais! (Oh! *que* je serais heureux, si je pouvais!)

[* HISTOIRE. — Il y avait au XVII^e siècle une locution conjonctive fort usitée dans le sens de *néanmoins* : *si est-ce que*. « C'était une façon de parler fort bonne et fort élégante au temps de Vaugelas, mais elle ne l'est guère maintenant; et ceux qui écrivent avec le plus de politesse font scrupule de s'en servir. » (Le P. BOUHOURS, *Remarques nouvelles*.)

Elle est fréquente dans les *Sermons* de Bossuet. *Ex.* : « Bien que ce soit un écrit ineffable, *si est ce* toutefois que les Écritures divines nous le représentent en diverses manières. » — « Et bien que tout le monde confesse qu'il n'y a rien de si nécessaire que ce précepte du sage, *si est-ce* toutefois que si nous l'observons en quelque façon... » etc., etc. On la trouve aussi dans Pascal : « *Si faut-il* voir si cette belle philosophie n'a rien acquis de certain... » La 1^{re} édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) signale cette locution comme vieillie.

Vaugelas cite un autre emploi de *si* qui a une grande analogie avec celui-ci. Il l'explique par *avec tout cela*, ne l'admet que dans le style familier. et en donne l'exemple suivant : — « J'y ai fait tout ce que j'ai peu, j'ai remué ciel et terre, et *si*, je n'ai pu en venir à bout. »]

REMARQUE. — *Si* s'emploie aussi quelquefois dans les propositions coordonnées pour marquer la seconde partie d'une interrogation. *Ex.* :

Juste Ciel! me trompé-je encore à l'apparence,
Ou *si* je vois enfin mon unique espérance? (CORNEILLE.)

« Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou *s'il* n'y a que les grands sujets qui en soient capables? » (LA BRUYÈRE.)

2^o *Que* s'emploie, dans les propositions principales, pour indiquer un ordre, un souhait, une concession, une supposition, une exclamation. *Ex.* : *qu'il* parte. — *Que* ne vient-il? — *Que* Dieu veille sur vous! — Eh bien! *qu'il* vienne. — Il aurait tous les trésors du monde *qu'il* ne serait pas satisfait. « *Que* Dieu retire sa main, le monde retombe dans le néant. » (BOSSUET.)

Mais *que* dorénavant on me blâme, on me loue...
J'en veux faire à ma tête. (LA FONTAINE.)

Moi! *que* je lui prononce un arrêt si sévère! (RACINE.)
Mais *que* ma cruauté succède à ma colère! (Id.)

Non, seigneur, *que* les Grecs cherchent quelque autre proie.
(RACINE.)

Quand on lit en tête d'un chapitre : « *Que* la vertu est le plus grand des biens », on doit supposer l'ellipse de la proposition principale, par exemple : *il va être démontré...*

3° *Que*, accompagné de *ne*, s'emploie souvent dans le sens de *pourquoi*. Ex. : *que ne se corrige-t-il ? que ne puis-je l'avertir ?*

[* ORIGINES LATINES. — C'est encore un latinisme : *que ne* correspond à *quin* (avec l'indicatif), et *quin* équivaut à *qui non*, synonyme de *cur non...?*]

SUPPLÉMENT

OU

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES

CHAPITRE I.

FORMATION DES MOTS.

I. Des mots et de leurs divers éléments.

§ 421. Après avoir étudié successivement 1° les lettres ou la phonétique (Notions préliminaires, § 1-27); 2° les mots ou la lexicologie (première partie, § 28-157); 3° les phrases ou la syntaxe (seconde partie, § 158-420), il y a lieu de revenir sur les mots, considérés isolément, pour se rendre compte de leur formation.

§ 422. Les divers éléments dont peuvent se composer les mots sont :

- 1° La racine;
- 2° Le radical;
- 3° Les affixes.

§ 423. La racine est l'élément le plus simple, le plus général qui entre dans la formation d'un mot; c'est le germe de plusieurs mots; il établit entre eux des rapports de signification.

§ 424. Le radical, c'est l'élément qui indique la première formation d'un mot. On appelle, en français, radical ce qui reste d'un mot quand on en retranche les affixes et les désinences.

[ÉTYMOLOGIE. — Racine vient de † *radicina*, formé du substantif latin *radicem*; radical, de l'adjectif latin *radicalem*.]

§ 425. On appelle affixes les éléments qui, dans la formation des mots, s'ajoutent au radical. S'ils le précèdent, ce sont des préfixes; s'ils le suivent, ce sont des suffixes.

[ÉTYMOLOGIE. — Ces mots viennent de trois mots latins : *affixum*, fixé à côté; *præfixum*, fixé devant; *suffixum*, fixé au-dessous, c'est-à-dire après.]

§ 426. On appelle *désinences*, en français, les lettres ou syllabes qui servent à marquer le genre et le nombre.

§ 427. Des exemples feront mieux connaître ces divers éléments :

1. Racine.	2. Préfixe.	3. Radical.	4. Suffixe.	5. Désinence.
AM	}	am-	our-	s (<i>nombre</i>)
		ama-	bilité	
		ama-	teur	
		aim-	er	
		[nous] aim-	â-	mes (<i>Id.</i>)
CRÉ	}	aim-	able-	s (<i>Id.</i>)
		cré-	er	
		pro- cré-	er	
		créat-	eur	
		créat-	ion	
LI	}	ré- créat-	ion-	s (<i>Id.</i>)
		li-	on-	ne (<i>genre</i>)

§ 428. On distingue les *désinences* des *terminaisons*.

Les *désinences* indiquent le genre et le nombre dans les noms et les adjectifs, le nombre et les personnes dans les verbes. Sous le nom plus général de *terminaison* on comprend tout ce qui se met après le radical, à savoir les *suffixes*, les *caractéristiques* ou signes des temps et des modes (dans les verbes), et les *désinences*.

II. Des diverses espèces de mots.

§ 429. Les mots sont *simples* ou *composés*.

§ 430. Parmi les mots *simples* il faut distinguer :

1° Les mots *primitifs*, qui ne sont formés d'aucun autre, et viennent directement de la racine ; Ex : *vent, jaune, agile* ;

2° Les mots *dérivés* qui sont formés de mots primitifs, le plus souvent par l'addition de suffixes, et qui sont avec les primitifs dans un certain rapport de signification. Ex. : *ventiler*, dérivé de *vent* ; *jaunir*, de *jaune* ; *agilité*, de *agile*.

§ 431. Les mots *composés* sont formés par la réunion de plusieurs mots simples (Ex. : *hôtel-Dieu*) ou par l'addition d'un préfixe à un mot simple (Ex. : *dés-ordre, ré-crée*r).

III. Des affixes.

§ 432. Le sens d'un mot est d'abord déterminé par la *racine* et le *radical*, puis modifié par les *affixes*. Il est donc important de connaître la signification des principaux *affixes*, parce qu'elle se retrouve dans tous les mots où ils apparaissent.

1° PRÉFIXES

Tableau des principaux Préfixes

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
1. a-	lat. ad. <i>Le d de la préposition ad, est quelquefois supprimé devant la consonne suivante. Mais plus souvent, la consonne d n'est pas supprimée, mais redoublée par assimilation à la consonne suivante. Voy. ac, ag, al, an, ap, ar, as, at.</i>	tendance; attribution; rapprochement.	alors (ad illam horam); — aborder, acheminer, amener; avertir (ad vertere); — agrandir, agréger, agression, aguerir; — aligner, aliter, alourdir; — anéantir, anoblir; — apaiser, apercevoir, aplanir, aplâtir, aposter, apurer.
2. a- et an-	grec a pris.	sens négatif.	<i>Mots de formation savante:</i> amarrante, amnistie; — athée, anomalie; anémie, anonyme, anarchie.
ab- et abs-	lat. ab, abs.	éloignement: point de départ, cause.	abhorrer, abject, abjurer, absoudre, abus; — absence, s'abstenir, abstraire.
ad- d'où, par al- tération:	lat. ad.	tendance, rapprochement, attribution.	adopter, adjoindre, admettre, adorer, adage.
1. ac-	<i>Assimilation du d avec la consonne suivante comme en latin.</i> <i>Id</i>	accent, accepter, acclamer, acclimater, accompagner, accoster, accouder, accoutumer.
2. af- <i>Id</i> <i>Id</i>	affirmer, affermir, afficher, affirmer, affiner, affubler.
3. ag- <i>Id</i> <i>Id</i>	agglomérer, agglutiner, aggraver.
4. al- <i>Id</i> <i>Id</i>	allaiter, allier, allonger, allouer, allumer.
5. an- <i>Id</i> <i>Id</i>	annoncer, annexer, annoter.
6. ap- <i>Id</i> <i>Id</i>	apporter, appartenir, appuyer, appuyer.
7. ar- <i>Id</i> <i>Id</i>	arranger, arriver, arrondir.
8. as- <i>Id</i> <i>Id</i>	assaillir, assister, assiéger, assurer.

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
9. as-	pour ad- (le d a disparu de- vant l's, par cuphonie.)	tendance, rappro- chement, attri- bution.	ascendant, asperger, aspirer. (en latin <i>ascendentem, asper- gere, aspirare.</i>)
10. at-	assimilation. <i>Id.</i>	attarder, attendre, attirer. <i>Mots de formation savante</i> : at- phible, amphithéâtre.
amphi- D'où par altération :	grec ἀμφι. D'où, par alté- ration :	autour, des deux côtés.	<i>Mots d'origine</i> { ampoule. <i>populaire</i> : { ambigu, ambition { amputer.
1. amp-	lat. amp- <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante</i> : an- chorète, anachronisme. <i>Mots de formation savante</i> : an- diluvien, antécédent, anse- nultième.
2. amb-	lat. amb- <i>Id.</i>	
3. am- ana-	lat. am- grec ἀνα.	en arrière, en sui- vant, d'après, avant.	
anté- et par alté- ration.	lat. ante. <i>Id.</i>	<i>Mots d'origine</i> { ancêtre (an- cessorem). <i>populaire</i> : { aîné (ante- tum).
1. an- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	<i>Mots d'origine populaire</i> : an- per, antichambre, ansidate. <i>Mots de formation savante</i> : an- pape, antipathie, anté- (ἀντίφωνον, réponse à chœur à un autre). <i>Mots de formation savante</i> : ap- gée, apologue, apologie, ap- stasie, apothéose. <i>Mots de formation savante</i> : ar- change (pour archia- architecte, archidiacre, archiduc, archifou, etc. <i>Mots de formation savante</i> : au- crate, automate, autonome. <i>Mots de formation savante</i> : bé- diction, bénéfice. — Dans les <i>mots d'origine populaire</i> : préfixe est traduit en français bienfait, bienheureux.
2. ai- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	
1. anti-	altération du latin ante. <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante</i> : an- pape, antipathie, anté- (ἀντίφωνον, réponse à chœur à un autre). <i>Mots de formation savante</i> : ap- gée, apologue, apologie, ap- stasie, apothéose. <i>Mots de formation savante</i> : ar- change (pour archia- architecte, archidiacre, archiduc, archifou, etc. <i>Mots de formation savante</i> : au- crate, automate, autonome. <i>Mots de formation savante</i> : bé- diction, bénéfice. — Dans les <i>mots d'origine populaire</i> : préfixe est traduit en français bienfait, bienheureux.
2. anti-	grec ἀντι.	contre.	
apo-	grec ἀπο.	éloignement.	<i>Mots de formation savante</i> : au- crate, automate, autonome. <i>Mots de formation savante</i> : bé- diction, bénéfice. — Dans les <i>mots d'origine populaire</i> : préfixe est traduit en français bienfait, bienheureux.
archi-	grec ἀρχι.	supériorité, primauté	
auto-	grec αὐτός.	même, lui-même.	<i>Mots de formation savante</i> : au- crate, automate, autonome. <i>Mots de formation savante</i> : bé- diction, bénéfice. — Dans les <i>mots d'origine populaire</i> : préfixe est traduit en français bienfait, bienheureux.
bené-	lat. bene.	bien.	
bis-	lat. bis.	deux fois.	<i>Mots de formation savante</i> : bis- cuit (bis coctum), bisca- bisornu.
et, par alté- ration : <i>Id.</i> <i>Id.</i>	
bi- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante</i> : bis- cuit (bis coctum), bisca- bisornu.
be-	péjoratif. <i>Id.</i>	
cata-	grec κατα.	contre; en bas.	dévue (fausse vue). <i>Mots de formation savante</i> : Cata- chrèse, catacombe, cataplasme, catarrhe.

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
circum- <i>Et, par altération :</i> circon-	<i>lat. circum.</i> <i>Id.</i>	tout autour. <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante :</i> circumnavigation, circumpolaire. <i>Mots d'origine populaire :</i> circonstance, circonvenir, conférence, circonscrire, circonflexe.
cis-	<i>lat. cis.</i>	en deçà.	<i>Mots de formation savante :</i> cisalpin, cisrhénan.
com- <i>Et, par altération :</i>	<i>lat. cum.</i>	avec.	combattre, compatriote, commission.
1. co- 2. col- 3. con- 4. cor- contra- contre-	<i>lat. co-</i> <i>lat. col-</i> <i>lat. con-</i> <i>lat. cor-</i> <i>lat. contra.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i> contre. <i>Id.</i>	coaccusé, coassocié, cohabiter. collaborer, collatéral, collègue. concitoyen, concourir, concorder. correspondre, corrompre, corroder. contradiction, contravention. contredire, contreseing, contrebande, contrefaire, contrôle (pour contre-rôle). débaptiser, déboucher, dépayser, déposer, dépendre. désabuser, désaccord, désagréable, désappointé, désarmer, déshabituer, déshonorer.
dé-	<i>lat. de.</i>	éloignement.	débaptiser, déboucher, dépayser, déposer, dépendre.
dés-	<i>lat. dis.</i> (dis-calceatum, des-chaussé.) <i>Id.</i>	désabuser, désaccord, désagréable, désappointé, désarmer, déshabituer, déshonorer.
di-	<i>grec δις.</i>	deux fois.	<i>Mots de formation savante :</i> dilemme, diphtongue.
dia- <i>et, par élision :</i>	<i>grec διά.</i>	à travers, entièrement.	<i>Mots de formation savante :</i> diadème, diagnostic, diaphane.
di- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	diorama dioptrique.
dis- <i>et, 1° par élision :</i>	<i>lat. dis.</i>	séparation.	discerner, distinguer, disparaître, distraire, disposer.
di- <i>2° par assimilation :</i>	<i>lat. di.</i> <i>Id.</i>	désappeler, distance, disperser, digérer, digression.
dif-	<i>lat. dif.</i> <i>Id.</i>	diffamer, difficile, diffus, difforme.
dys-	<i>grec δυσ.</i>	mal.	<i>Mots de formation savante :</i> dyspepsie, dysenterie.
en- <i>et, par accommodation :</i>	<i>français en ;</i> <i>lat. in ; grec tv.</i>	dedans.	encadrer, enchaîner, enclore, enfourir ; endémique.
em-	<i>français en ;</i> <i>Id.</i>	emballer, embourber, embraser, embrasser, emmagasiner, emporter, employer.
entre-	<i>grec tv.</i> <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante :</i> embryon, empyrée, empirisme.
	<i>franç. entre ;</i>	entre.	entrepôt, entrecouper, entremêler, entrelacer, entregent, entretenir, entre-acte.

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
épi-	grec <i>ἐπι</i> .	sur.	<i>Mots de formation savante : épidémie, épiderme, épigastre, épitaphe, épitomé.</i>
eu-	grec <i>εὖ</i> .	bien.	<i>Mots de formation savante : eucharistie, Euménides, euphonie, euphémisme.</i>
ex- et, par sup- pression ou accommo- dation de consonnes :	lat. <i>ex</i> .	dehors.	<i>exagérer, excéder, excentrique, exclamer, extirper, exclure, expatrier, excommunier.</i>
1. e-	lat. <i>e-</i> <i>Id.</i>	ébouler, écrémer. émaner, écorcher, s'évanouir. s'écrier.
2. ef-	lat. <i>ef-</i> <i>Id.</i>	effusion, effondrer, effaroucher.
3. es-	lat. <i>ex-</i> <i>Id.</i>	essuyer, essouffir.
extra- for- et, par alté- ration :	lat. <i>extra</i> <i>Id.</i>	extravagant, extraordinaire.
four- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	fourvoyer.
hétéro-	grec <i>ἕτερος</i> .	autre.	<i>Mots de formation savante : hétérogène, hétérodoxe, hétéroclite.</i>
hyper-	grec <i>ὑπέρ</i> .	au-dessus.	<i>Mots de formation savante : hyperbole, hypertrophie.</i>
hypo-	grec <i>ὑπό</i> .	au-dessous.	<i>Mots de formation savante : hypothèse, hypogastre, hypocondre, hypothèque.</i>
1° in- et, par ac- commoda- tion :	lat. <i>in</i> , <i>préf.</i>	dedans, sur.	<i>inacérer, injecter, inscrire, inclure.</i>
1. il-	lat. <i>il-</i> <i>Id.</i>	illuminer, illustrer.
2. im-	lat. <i>im-</i> <i>Id.</i>	imbiber, immerger, importer, imposer.
3. ir-	lat. <i>ir-</i> <i>Id.</i>	irrigation, irruption.
2° in- et, par accom- modation :	lat. <i>in</i> , <i>préf.</i>	sens négatif.	<i>inanimé, inabordable, inhumain, incertain, infidèle, insalubre.</i>
1. il-	lat. <i>il-</i> <i>Id.</i>	illettré, illégitime, illimité.
2. im-	lat. <i>im-</i> <i>Id.</i>	imbuvable, immérité, impatient.
3. ir-	lat. <i>ir-</i> <i>Id.</i>	irresponsable, irrégulier, irrépréhensible, irrégulier.
inter-	lat. <i>inter</i> .	entre.	<i>interruption, intervalle.</i>
intro-	lat. <i>intro</i> .	en dedans.	<i>introduire, introduction, intrusion, introit.</i>
mal- et, par alté- ration :	lat. <i>male</i> .	mal.	<i>maltraiter; malade (male aptus).</i>
mau- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	maudire; maussade (<i>male aptum</i>).

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
mes- <i>et, par altération :</i> mé-	<i>lat. minus.</i> <i>Id.</i>	état moindre, mauvais. <i>Id.</i>	<i>mésallier, mésaventure, mésintelligence.</i>
méla-	<i>grec μέλα.</i>	noir.	<i>nécontent, mécréant, médire, méfait, mégarle, mécompte, mépriser.</i> <i>Mots de formation savante : Mélanésie, mélancolie.</i>
méso- <i>et par élision :</i> més-	<i>grec μέσος.</i> <i>Id.</i>	milieu. <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante : Mésopotamie.</i>
méta- <i>et, par altération :</i> mé- mi- micro-	<i>grec μετά.</i> <i>Id.</i>	changement. <i>Id.</i>	<i>mésentère.</i> <i>Mots de formation savante : métamorphose, métaphore.</i>
mis- néo-	<i>grec μέσος.</i> <i>grec νέος.</i>	haine. nouveau.	<i>météore.</i> <i>midi, minuit, milieu.</i> <i>Mots de formation savante : microscope, microcosme.</i>
non- ob- <i>et, par assimilation :</i> 1. oc- 2. op- ortho-	<i>fr. non.</i> <i>lat. ob.</i> <i>lat. oo.</i> <i>lat. op.</i> <i>grec ὀρθός.</i>	sens négatif. en face de. <i>Id.</i>	<i>nonchalant, nonpareil.</i> <i>obéir, obliger, observer, obtenir, objecter, obstacle, obstrué.</i>
outre- par- per-	<i>lat. ultra.</i> <i>franç. outre.</i> <i>lat. per.</i> <i>Id.</i>	au delà de. à travers, jusqu'au bout. <i>Id.</i>	occasion, occuper, occurrence. <i>opposer, oppression, opprobre.</i> <i>Mots de formation savante : orthographe, orthopédie.</i>
para- péri-	<i>lat. per.</i> <i>grec παρά.</i> <i>grec περί.</i>	à côté, au delà. à l'entour de.	<i>outrecuidant (ultra credens sibi), outrepasser.</i> <i>parcourir, pardonner, parachever, parfaire.</i>
phil- <i>et par élision :</i> phil- post-	<i>grec φίλος.</i> <i>Id.</i>	ami. <i>Id.</i>	<i>percevoir, perforer, permettre, perfection, perturbateur, perclus.</i> <i>Mots de formation savante : parabole, paradoxe, paragraphe.</i>
pour- pré-	<i>lat. post.</i> <i>lat. pro.</i> <i>lat. præ.</i>	après. en avant. avant, en avant.	<i>Mots de formation savante : périmètre, périphrase, péristyle.</i> <i>philosophe (ami de la sagesse), philotechnique (ami des arts), philanthrope (ami des hommes).</i> <i>Mots de formation savante : postscriptum posthume, postérité.</i>
Pro-	<i>lat. pro.</i>	en avant.	<i>pourchasser, pourfaler, pourfendre.</i> <i>proposer, préposition, précurseur, préambule, prénom, préscience, prescrire, présider, présencos, présumer, présupposer, pressentir.</i> <i>Mots d'origine populaire : prologue, pronostic, prodromo, produire, prolonger, proclamer, projeter, proposer, pronom, procéder.</i>

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
pros- re- et ré-	<i>grec</i> πρῶς. <i>lat. re.</i>	<i>vers.</i> 1. renouvellement, redoublement (en <i>latin rursus.</i>) 2. Retour en arriè- re en <i>latin retro</i>) en arrière.	<i>Mots de formation savante :</i> pro- curer (<i>curare pro aliquo</i>), pro- cureur, <i>proconsul</i> (<i>proconsul.</i> à la place de <i>consul</i>), <i>prospectus</i> , <i>prosélyte</i> , <i>prosodie</i> , <i>recueillir</i> , <i>rejoindre</i> , <i>refaire</i> , <i>rebou-</i> <i>dir</i> , <i>repasser</i> , <i>réciter</i> , <i>ressaisir</i> , <i>ressembler</i> , <i>ressortir</i> , <i>ressentir</i> , <i>réagir</i> , <i>récriminer</i> , <i>réclamer</i> , <i>res-</i> <i>pect</i> , <i>réclusion</i> , <i>résister</i> .
retro-	<i>lat. retro.</i>		<i>Mots de formation savante :</i> rétro- céder, <i>rétrograder</i> , <i>rétrospectif</i> .
sous- <i>et, par alté- ration :</i>	<i>fr. sous, lat. sub.</i>	Sous, en dessous.	<i>soustraire</i> , <i>sous-lieutenant</i> , <i>sous-</i> <i>cription</i> .
sou- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	<i>souterrain</i> , <i>sou'l'gner</i> , <i>soumettre</i> , <i>souvenir</i> , <i>sourire</i> .
sub- <i>et, par assi- milation :</i>	<i>lat. sub.</i>	au-dessous.	<i>subalterne</i> , <i>subdiviser</i> , <i>subjuguer</i> , <i>substance</i> .
1. suc-	<i>lat. suc-</i> <i>Id.</i>	<i>succéder</i> , <i>succomber</i> , <i>succursale</i> .
2. suf-	<i>lat. suf-</i> <i>Id.</i>	<i>suffixe</i> , <i>suffoquer</i> , <i>suffire</i> .
3. sug-	<i>lat. sug-</i> <i>Id.</i>	<i>suggérer</i> , <i>suggestion</i> .
4. sup- <i>ou, avec al- tération :</i>	<i>lat. sup-</i> <i>Id.</i>	<i>supplanter</i> , <i>suppléer</i> , <i>supporter</i> , <i>supposer</i> .
5. su- super- <i>et, par alté- ration :</i>	<i>lat. su- (sub.)</i> <i>lat. super.</i> <i>Id.</i> au-dessus.	<i>suspecte</i> .
suprè- sur- <i>et par alté- ration :</i>	<i>lat. super.</i> <i>lat. supra.</i> <i>fr. sur.</i> <i>Id.</i> <i>Id.</i>	<i>Mots de formation savante :</i> <i>n-</i> <i>perflu</i> , <i>superstition</i> , <i>superpo-</i> <i>ser</i> , <i>supercherie</i> , <i>suprême</i> , <i>suprématique</i> .
su- syn- <i>et par accom- modation :</i> <i>Id.</i> <i>gr. σύν</i> <i>Id.</i> avec.	<i>Survenir</i> , <i>surt.</i> ut. <i>surface</i> , <i>sur-</i> <i>nommer</i> , <i>surhumain</i> , <i>surchar-</i> <i>ger</i> , <i>surcroît</i> , <i>surmonter</i> .
syll, sym- <i>ou par élision :</i> <i>Id.</i> <i>gr. σύν</i> <i>Id.</i> avec.	<i>susdit</i> , <i>suspendre</i> , <i>susceptible</i> .
sy- télé- <i>Id.</i> <i>gr. τηλε.</i> <i>Id.</i> au loin.	<i>syntaxe</i> , <i>syndic</i> , <i>syn-</i> <i>optique</i> , <i>synchro-</i> <i>nisme</i> , <i>formation</i> } <i>syllabe</i> , <i>syllogisme</i> , <i>syl-</i> <i>savante :</i> } <i>lepse</i> , <i>symbole</i> , <i>sym-</i> <i>pathie</i> , <i>symphonie</i> , <i>symétrie</i> , <i>système</i> .
trans- <i>et, par alté- ration :</i>	<i>lat. trans.</i>	au delà.	<i>télégraphe</i> , <i> télégramme</i> , <i> télé-</i> <i>scope</i> , <i>téléphone</i> .
1. tra-	<i>lat. tra-</i> <i>Id.</i>	<i>transition</i> , <i>transit</i> , <i>transaction</i> .
2. trè- <i>Id.</i> <i>Id.</i>	<i>transporter</i> , <i>transmettre</i> , <i>trans-</i> <i>former</i> , <i>transgresser</i> .
vice-	<i>lat. vica.</i>	à la place de.	<i>travestir</i> , <i>traduire</i> , <i>traverser</i> , <i>trafic</i> , <i>trépasser</i> , <i>tressaillir</i> .
			<i>vice-roi</i> , <i>vice-amiral</i> . On a dit par <i>abréviation :</i> <i>vicomte</i> (<i>vice co-</i> <i>mitis</i>); <i>vidame</i> (<i>vice domini</i>).

2° SUFFIXES

§ 433. — Les suffixes se divisent en quatre classes :

- 1° Suffixes des substantifs ;
 2° — — adjectifs et participes ;
 3° — — verbes ;
 4° — — adverbes et autres particules.

Ces quatre classes se subdivisent elles-mêmes, d'après leur sens, en plusieurs groupes :

1^{re} CLASSE — SUFFIXES DES SUBSTANTIFS

Tableau des principaux suffixes de substantifs

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES.	ORIGINES LATINES , GRECQUES, ETC.	EXEMPLES.
1. Noms indiquant l'agent.	-aire.	Lat. -arium, -arem.	militaire, notaire, secrétaire.
	-eur, -teur.	Lat. -orem, -torem.	chasseur, couvreur, laboureur ; accusateur, cultivateur.
	-er.	Bas lat. -arium.	berger, boucher, boulanger ;
	-ier, -yer.	Lat. -arem, -arium.	aumônier, charpentier, menuisier, abricotier ; écuyer.
	-ien.	Lat. -ianum, -anum.	chrétien, musicien, physicien.
	-iste.	Gr. ἱστικός, lat. -istam.	antagoniste, helléniste, sophiste, artiste, dentiste, chimiste.
	-esse.	Lat. -issam.	féminin de divers mots ; chasse- resse, abbesse, prophétesse, déesse.
	-trice.	Lat. -tricem.	féminin des mots en teur, ac- cusatrice, adulatrice.
	-at.	Lat. -atum.	épiscopat, majorat, décanat, consulat.
	2. Noms indiquant : A. l'action et le résultat de l'action, etc.	-tion, -ation.	Lat. -tionem, -ationem
-ition, -ission		-itionem, -issionem.	scission.
-ade.		Français.	cellade, croisade, jérémiade.
-ment.		Lat. -mentum.	fondement, testament, arrosement.
-age.		Lat. -aticum.	voyage, accommodage, balayage.
-is.		Français.	abatis, treillis.
-ice.		Lat. -icium, -itiam.	bénéfice, artifice, justice, malice.
-ure.		Lat. -uram.	nature, agriculture, blessure, ceinture.
-son, -çon		Lat. -tionem.	raison (rationem), poison (potio- nem), déclinason, façon (fac- tionem).
-ande. -ende.		Lat. -andam, -endam, -andum, -endum.	réprimande, propagande, lé- gende, divid-nd.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES.	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES.	
B. la manière d'être, les qualités, les défauts.	-ance.	<i>Lat. -antiam.</i>	abondance, ignorance.	
	-ence.	<i>-entiam).</i>	patience, négligence.	
	-esse.	<i>Lat. -itiam.</i>	paresse, tristesse, faiblesse, jeunesse.	
	-itude.	<i>Lat. -udinem.</i>	aptitude, béatitude, certitude.	
	-té.	<i>Lat. -tatem</i>	bonté, santé, humanité, pauvreté.	
	-erie, -as- serie.	<i>Lat. -iam (avec af- faiblissement des suffixes français</i>	ladrerie, poltronnerie, fripon- nerie, rêvasserie, écrivasserie.	
	-ie.	<i>-eur, -asseur, -ier.</i>	perfidie, calomnie.	
	-ice, -ise.	<i>Lat. -iam.</i>	avarice, sévices; bêtise, sottise,	
	3. Noms de lieux, d'ins- truments...	-isme.	<i>Lat. -itiam.</i>	fainéantise, gourmandise.
		-acle, ail.	<i>Gr. ἰσμός.</i>	barbarisme, antagonisme.
-oir.		<i>Lat. -aculum.</i>	spectacle, oracle; gouvernail, bercaïl.	
-oire.		<i>Lat. -orium.</i>	dortoir, parloir, abreuvoir, pres- soir, comptoir, arrosoir, lavoir;	
-che.		<i>Lat. -orium, -oriam.</i>	réfectoire, armoire, écritoire. histoire.	
-er.		<i>Lat. -cam.</i>	manche, perche.	
ain, -aim.		<i>Lat. -erium, -arium.</i>	grenier, vivier, bûcher, clocher.	
-y.		<i>Lat. -amen.</i>	airain, levain, essaim.	
-viers.		<i>Lat. -iam, -iacum,</i>	Neully, Antony, Noisy, Cham- pigny.	
-erre.		<i>-itum, etc.</i>	Louviers, Verviers.	
4. Noms d'ha- bitants d'un pays.....	-an.	<i>Lat. -verum.</i>	Auxerre, Nanterre, Tonnerre. (Ternodurum).	
	-ac.	<i>Lat. -dorum, -du- rum.</i>	Morvan, Dourdan, Caches.	
	-an.	<i>Lat. -encum, -en- num.</i>	Aurillac, Nérac, Bergerac.	
	-ain.	<i>Lat. -acum.</i>	paysan, Toscan.	
	-ien.	<i>Lat. -anum.</i>	Romain, Germain, Américain.	
	-ais.	<i>Id.</i>	Norvégien, Autrichien, Prussien.	
	5. Augmen- tatifs, fré- quentatifs et péjoratifs.	-ois.	<i>Lat. -iam, -iacum,</i>	Français, Anglais, Portugais, Nantais.
		-agne.	<i>-itum, etc.</i>	Suédois, Danois, Grégeois.
		-aille.	<i>Lat. -verum.</i>	campagne, montagne.
		-ace, -asse.	<i>Lat. -dorum, -du- rum.</i>	bataille, mitraille, épousaille, futaïlle, mangeaille, gueu- saille, valetaille.
-ade.		<i>Lat. -encum, -en- num.</i>	populace, grimace; pailleasse, sa- vantasse, papaverasse.	
-aud.		<i>Gr. ἀδα.</i>	myriade, cavalcade, gambade.	
6. Diminutifs.		-eau.	<i>Italien, -ata.</i>	lourdaud, badaud, rougeaud.
		-elle.	<i>Germanique.</i>	lapereau (leporillum), cerceau, arbrisseau, chevreaux, per- dreau, lionceau, rameaux, dra- peau, ruisseaux.
		-et, -ette.	<i>Lat. -ellum.</i>	demoiselle, écuelle.
			<i>Bas lat. -etum.</i>	levraut.
			lacet, œillet, feuillet, jardinet, maisonnette, planchette.	

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES
	-elet. -elette. -eul, euil. -ille.	<i>Bas lat.</i> -etum. <i>Id.</i> <i>Lat.</i> -olum. <i>Lat.</i> -iliam.	gantélet, femmelette. fillet, alet, lincoul, chevreuil. aiguille, cheville, chenille, bé- quille, charmille, flottille, fau- cille.
	-illon. -in, -ine.	<i>Français.</i> <i>Id.</i>	carpillon, oistillon, aiguillon. coquin, faquin, galopin, bou- quin, chaumaine, bottine.
	-on. -ot, -iot.	<i>Lat.</i> -onem. <i>Français.</i>	anon, larron, oison, garçon, guidon. flot, chariot, cachot, vieillot, petiot.
	-ule, -cule	<i>Lat.</i> -ulum, -culum.	globule, formule, particule, opuscule, animalcule
	-ole.	<i>Lat.</i> -olam.	cabriole, carriole, camisole, cou- pole.
	-ouille.	<i>Lat.</i> -uculam, -ucu- lum.	grenouille, cornouille : gar- gouille.
	-uche.	<i>Bas lat.</i> -ucam.	merluiche, peluche, guenuche.

2^e CLASSE — SUFFIXES DES ADJECTIFS ET PARTICIPES

Tableau des principaux Suffixes d'adjectifs et de participes

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES
I. Adjectifs : A. indiquant la manière d'être, les quali- tés et les dé- fauts.	-ique, fère fuge. -able. -age. -aire.	<i>Lat.</i> -ficum, -ferum, -fugum. <i>Lat.</i> -abilem <i>Bas lat.</i> -aticum. <i>Lat.</i> -arium, -arem.	sudorifique, somnifère, somni- fuge. aimable, louable, respectable. Volage, sauvage.
	-al. -ant, -ent, -and. -âtre. -el. -escent.	<i>Lat.</i> -alem <i>Lat.</i> -antem, -entem. <i>Bas lat.</i> -asterum. <i>Lat.</i> -elem. <i>Lat.</i> -escētem.	adversaire, angulaire, mili- taire. oriental, moral, pontifical, légal. vaillant, bienfaisant, prudent, friant.
	-eur. -eux. -ible. -uble. -ier.	<i>Lat.</i> -orum. <i>Lat.</i> -osum. <i>Lat.</i> -ibilem. <i>Lat.</i> -ubilem. <i>Lat.</i> -iarem.	blanchâtre, verdâtre, rougeâtre. cruel, artificiel, mortel. adolescent, arborescent, effe- vescent. rieur, moqueur, flatteur. peureux, monstrueux, belliqueux. sensible, irascible, perfectible. soluble, indissoluble. familier, grossier, contumier.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES
	-if. -il, -ile.	<i>Lat.</i> -ivum. <i>Lat.</i> -ilem.	captif, significatif, décisif. subtil, civil, gentil, puéril, ser- vile, facile, imbécile.
	-in. -ique.	<i>Lat.</i> -inum. <i>Lat.</i> -icum.	enfantin, sanguin. héroïque, honorifique angéli- que.
	-oïde. -ide.	<i>Bas lat.</i> -oidum. <i>Lat.</i> -idum.	ovoïde, métalloïde. candide, rigide, morbide, hu- mide.
	-uble. -u.	<i>Lat.</i> -ubilem. <i>Lat.</i> utum.	soluble. barbu, bossu.
B. Augmenta- tifs, fréquen- tatifs.....	-ace, -asse -ache. -ard.	<i>Lat.</i> -acem. <i>Lat.</i> -aciam. <i>Germanique.</i>	rapace, bonasse. cravache, ganache. babillard, bavard, vantard, criard, grognard.
	-bond. -issime. -ième.	<i>Lat.</i> -bundum. <i>Lat.</i> -issimum. <i>Lat.</i> -esim ^{um} .	furibond, vagabond. doctissime, richissime. deuxième, troisième, centième.
C. Diminutifs.	-et, -elet.	<i>Bas lat.</i> -etum.	propret, aigriets, rondelet, brun- net.
2. Participes présents, ad- jectifs ver- baux.....	-in. -ant. -issant.	<i>Lat.</i> -inum, -ignum. <i>Lat.</i> -antem. <i>Lat.</i> -iscentem.	enfantin, bête, malin, blondin. aimant, mordant, enlevant. rougissant, faiblissant, verdis- sant.
3. Participes passés.....	-é. -i. -is. -t. -u.	<i>Lat.</i> -atum. <i>Lat.</i> -itum, -ictum. <i>Lat.</i> -issum. <i>Lat.</i> -tum. <i>Lat.</i> -itum, -utum, etc.	aimé. fini, bête. soumis. fait, écrit. vendu, perdu, dissolu.

3^e CLASSE — SUFFIXES DES VERBES

Tableau des principaux Suffixes de verbes

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES
Suffixes des quatre conjuga- lions, indi- quant l'idée générale d'ac- tion.	-er. -ir. -oir. -re.	<i>Lat.</i> -are, -ere. <i>Lat.</i> -ire, -escere. <i>Lat.</i> -ē e, -ēre. <i>Lat.</i> -ēre.	aimer, répéter. finir. devoir, recevoir. rendre.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES
2. Suffixes spéciaux :	-fier.	<i>Lat. facere, -ficare.</i>	bonifier, édifier, fortifier, pétrifier, mortifier, se mêfier.
1. Causatifs (indiquant l'idée de cause).	-iser.	<i>Gr. ζειν; bas lat. -izare.</i>	gréciser, pindariser, civiliser, centraliser, familiariser.
2. Fréquentatifs:	-ailler.	<i>Français.</i>	ferrailler, rimaitter.
	-asser.	<i>Lat. -ascere.</i>	rêvasser, avocasser.
	-onner.	<i>Français.</i>	grisonner, foisonner, frissonner.
	-oyer.	<i>Lat. -icare.</i>	côtoyer, festoyer, tourner, ployer, larmoyer.
	-uler.	<i>Lat. -ulare.</i>	moduler, gesticuler.
3. Diminutifs:	-eler.	<i>Français.</i>	chanceler, grommeler, harceler.
	-eter.	<i>Id.</i>	becqueter, marqueter.
	-iger.	<i>Italien.</i>	voltiger.
	-iller.	<i>Lat. -illare.</i>	vaciller, pendiller, tortiller, petiller, barbotiller, chatouiller.
	-iquer.	<i>Lat. -icare.</i>	tournoiquer.
	-oter.	<i>Français.</i>	barboter, vivoter, clapoter.

4^e CLASSE — SUFFIXES DES ADVERBES & AUTRES PARTICULES

Tableau des principaux suffixes d'adverbes, etc.

SUFFIXES.	LEUR SIGNIFICATION	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES.
-ment.	La manière.	<i>Lat. mente.</i>	noblement, bravement, vertueusement. <i>Le suffixe ment peut s'ajouter à presque tous les adjectifs pour former des adverbes.</i>
-ent,	<i>Id.</i>	<i>Lat. inde.</i>	comment, souvent.
-ant.	<i>Id.</i>	<i>Lat. 1. ante, suff. participe à l'ablatif. 2. ante, prépos.</i>	pendant, moyennant, durant, nonobstant; avant, devant.

REMARQUES.

REMARQUE I. — On le voit, ce sont les suffixes latins qui ont donné à la langue française presque tous ses suffixes ; mais, une fois entrés dans la langue ces suffixes ont été appliqués par analogie à des radicaux français.

REMARQUE II. De même qu'il y a des mots de formation populaire et des mots de formation savante, il y a des suffixes de l'une et de l'autre origine. Ainsi, de la racine *prim* et du suffixe *arium*, est venu, par formation populaire, *prem-ier*, et par formation savante, *prim-aire*.

IV. Des mots dérivés.

§ 434. C'est, en général, par l'addition de suffixes que les *dérivés* se forment des *primitifs* : par l'addition de nouveaux suffixes on forme des *dérivés de dérivés*.

Les suffixes représentent ce qu'on a judicieusement appelé les *idées latentes du langage* (1). Rien n'est plus simple à la fois et plus important à étudier que cette formation de mots par addition de suffixes. Ces nouveaux éléments, si humbles en apparence, sont très féconds : à eux seuls, ils expriment une foule d'idées qui, sans eux, exigeraient en français l'emploi de plusieurs mots ou de toute une périphrase. Ainsi le seul suffixe *ier*, joint à divers radicaux, exprimera :

- 1° La production (*pomm-ier*, *figu-ier*, *poir-ier*) ;
- 2° La contenance (*fruit-ier*, *encre-ier*, *herb-ier*) ;
- 3° La qualité (*coutum-ier*, *façonn-ier*, *famil-ier*) ;
- 4° La profession (*aumôn-ier*, *charpent-ier*, *port-ier*, *armur-ier*) ;
- 5° L'usage d'une arme spéciale (*fusil-ier*, *grenad-ier*, *cuirass-ier*) ; etc., etc.

[*ORIGINES LATINES. — Le suffixe latin est en général altéré, en même temps que le radical, dans les mots dérivés de formation populaire, et respecté dans les mots de formation savante. *Kx.* :

Mots latins :	Formation populaire :	Formation savante :
rat-ionem,	raison,	ration, rationner,
comparat-ionem,	comparaison,	comparat-if,
comparat-ivum,	fait,	fact-ion, fact-eur, etc.,
fact-um. fact-ionem,	conduite,	conduct-eur.
conduct-um,		
conduct-orem,		

Dans les mots de formation populaire, des lettres parasites s'ajoutent devant le mot, et même au corps ou à la fin du mot. Il y a peu d'exemples des deux derniers faits (*fundam*, *fronde* ; *lilium. lis*) ;

(1) Michel Bréal, les *Idées latentes du langage*, dans les *Mélanges de mythologie et de linguistique*, p. 235 et suiv.

mais le premier est très fréquent. Quelquefois ce sont des consonnes (*ranunculam*, grenouille; *octo*, huit; *hederam*, lierre) Mais le plus souvent, c'est un *e* qui s'ajoute devant les groupes de consonnes *sc*, *sp*, *st*. C'est ce qu'on appelle l'*e* *prosthétique*. *Ex* :

scalam, échelle;	† spatham, épée;	stellam, étoile;
† scandalum, esclandre;	speciem, épice;	sternutare, éternuer;
scientem, escient;	spicam, épi;	stomachum, estomac;
scolam, école;	spinam, épine;	stringere, étreindre;
scribere, écrire;	spiritum, esprit;	studium, étude;
scutum, écu;	sponsus, époux;	stuppam, étoupe;
sparsus, épars;	stabilire, établir;	etc., etc.
	statum, état;	

REMARQUE I. — Il y a en français un assez grand nombre de mots dérivés dont le primitif n'existe pas dans la langue ou bien est sorti de l'usage.

Ainsi le vieux mot *heur*, qu'on retrouve seulement dans le proverbe : *il n'y a qu'heur et malheur*, a formé les mots : *heur-eux*, *bon-heur*, *mal-heur*. Le vieux mot *chapel*, par lequel on entendait un ornement de tête, a donné *chapel-et*. Du vieux mot *goupil*, signifiant *renard*, est venu le mot *goupil-lon*, qui désigne un instrument semblable à une queue de renard. Du vieux mot germanique *brand* (épée), est venu le verbe *brandir*.

Quant aux dérivés dont le primitif n'existe pas en français, c'est à leur suffixe qu'on voit qu'ils sont des mots dérivés; et c'est dans la langue latine qu'il faut chercher leur primitif.

[ORIGINES LATINES. — Par exemple, *album* a donné le mot *aub-ier* (comme le mot *aub-e*); *candorem*, *candeur*; *mercem*, *mercier*; *singularem*, *singulier*, etc.]

REMARQUE II. — Dans la dérivation des mots, l'accent tonique change de place, pour se porter, selon la règle (§ 24), sur la dernière syllabe, excepté quand elle est muette. Ainsi,

la syllabe qui est accentuée dans :	devient atone dans :
<i>chandelle</i> ,	<i>chandelier</i> ;
<i>faim</i> ,	<i>famine</i> ;
<i>clair</i> ,	<i>clarté</i> ;
<i>grain</i> , <i>graine</i> ,	<i>grenier</i> ;
<i>cheval</i> ,	<i>chevalier</i> ;
<i>épice</i> ,	<i>épicier</i> ; etc.

§ 435. On distingue la *dérivation nominale* (substantifs et adjectifs) et la *dérivation verbale* (verbes).

Dérivation nominale.

On a vu (§ 434) que la dérivation nominale se fait, en général, à l'aide de suffixes; mais elle se fait aussi quelquefois sans suffixes.

1° *Dérivation nominale avec suffixes.*

La dérivation nominale avec suffixes est le mode de formation le plus ordinaire des substantifs dérivés et des adjectifs dérivés.

1. *Substantifs dérivés.* Ils se forment :

- d'autres substantifs (cerise, cerisier; esclave, esclavage);
- d'adjectifs (bon, bonté; jaune, jaunisse; noir, noirceur);
- de verbes (chauffer, chauffage; courir, coureur).

REMARQUE I. — Parmi les substantifs dérivés de verbes, un grand nombre sont formés avec addition des suffixes *ant*, *ent*, *and*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Ant* est un suffixe de participe présent français (*couchant, courant, levant, montant, penchant, pendant, tranchant, vivant*). *Ent* est un suffixe de participe présent latin, *entem* (*adhérent, affluent, expédient, équivalent, précédent, président, résident*). *Ant* est une forme accessoire du premier (*friand*, du verbe *frive*). — Les mots en *ant* et en *and* supposent toujours un verbe français; mais ce verbe a quelquefois disparu de la langue: *galant* vient du vieux verbe *galer*. Quelquefois il vient d'un participe présent latin en *ante* (*marchand, de mercantem*), ou même en *ente* (*manant, de manentem*). — Quelques noms en *ent* viennent directement du latin, sans intermédiaire de verbe français. EX.: *régent, Occident, Orient, adolescent*.]

REMARQUE II. — Les suffixes diminutifs n'expriment la diminution que lorsque leur primitif existe en français.

Ainsi, *anneau, couteau, chapeau, château*, ne sont pas ou ne sont plus des diminutifs.

Pour devenir des diminutifs, les mots ont besoin d'un autre suffixe: *château, châtet-et*.

Dans *agne-let*, il y a deux suffixes de diminutifs: 1° *eau*, 2° *et*. De même dans *ois-ill-on, carp-ill-on*, etc.

2. *Adjectifs dérivés.* — Ils se forment :

- de substantifs (honte, *honteux*; origine, *originel, original*);
- d'autres adjectifs (*jaune, jaunâtre*; bon, *bonasse*);
- de verbes (*noir, noircir*; blâmer, *blâmable*).

[ORIGINES LATINES. — Ce qui a été dit plus haut des substantifs dérivés terminés par *ent* et *ant* s'applique aussi aux adjectifs. Ainsi, *charmant, savant*, sont, au moins à l'origine, des participes présents de verbes français (*charmer, savoir*); le suffixe de *excellent*, *divergent, négligent*, vient du suffixe *entem*; et *nonchalant, semblerent*, viennent de vieux verbes (*nonchaloir, sémiller*). — Du reste un grand nombre d'adjectifs viennent directement du latin, sans l'intermédiaire d'aucun mot français. EX.:

Avec le suffixe *aire* (*arem, arium*): populaire, contraire, primaire;
— *el* (*alem*): rationnel, cruel, visuel;

Avec le suffixe *al* (*ulem*): mental, guttural, local;

- *eux* (*osum*): studieux, précieux, odieux;
- *ique* (*icum*): historique, fanatique, pacifique;
- *lent* (*lentu*): succulent, opulent, violent;
- *ace* (*acem*): efficace, vorace, loquace, tenace;
- *bond* (*bundum*): vagabond, furibond;
- *ide* (*idum*): timide, rigide.]

REMARQUE GÉNÉRALE. — Les substantifs ou adjectifs dérivés de verbes ont, soit une origine française, soit une origine latine.

Quand ils viennent du français, ils se tirent du radical verbal, tel qu'il se trouve à l'indicatif présent. Ex.: naissance; *naissant*; indicatif présent, nous *naïssons*; infinitif, *naître*.

Quand ils viennent du latin, ils se tirent du supin. Ex.: *portatum*, *portat-if*; *gestum*, *gest-e*, *gest-ion*; *actum*, *act-e*, *act-ion*.

2° Dérivation nominale sans suffixes.

Les dérivés qui se forment sans suffixe sont tous des *substantifs verbaux*. c'est-à-dire substantifs dérivés de verbes.

La plupart sont tirés du radical du verbe, tel qu'il se trouve à l'indicatif présent, mais avec suppression de la désinence. Seulement, quelquefois, pour la facilité de la prononciation, on ajoute à ce radical un *e* muet. Ex.:

1. Exemples de substantifs verbaux simplement formés du radical, tel qu'il apparaît à l'indicatif présent;

- aboi (j'*aboie*);
- accueil, recueil (j'*accueille*, je *recueille*);
- appel, rappel (j'*appelle*. je *rappelle*);
- combat ébat (je *combats*, je *m'ébats*);
- désir (je *désire*);
- dédain (je *dédaigne*);
- maintien, soutien (je *maintiens*, je *soutiens*);
- pleur (je *pleure*);
- tour, détour, atour (je *tourne*);
- vol (je *vole*).

Quelques-uns viennent de verbes qui ne sont plus en usage. Ex.:

- achat;
- départ (on n'a plus que l'infinitif *se départir*);
- dessein;
- deuil (on a dit autrefois *se douloir*, *dolere*);
- discord;
- effroi, émoi;
- relief, etc.

COURS SUP.

D'autres s'expliquent par des variations de prononciation. *Ex.* :

espoir (on prononçait *espouère* ; j'*espère*) ;

gain (on prononçait je *gaigne*) ;

groin (de je *grogne*, qui se prononçait je *groigne*).

2. Exemples de substantifs verbaux formés du radical avec addition d'un *e* muet :

blâm-*e*,

dout-*e*,

foul-*e*,

offr-*e*,

purg-*e*,

tremp-*e*.

Rêne vient de je *retiens* (primitivement je *retene* ; d'où le substantif *retenue*), etc., etc.

II. Les autres *substantifs verbaux sans suffixes* viennent du participe passé de verbes français. et presque tous sont du féminin. *Ex.* :

MASCULINS :

un dit, un dédit ;
— fait ;
— joint ;
— reçu ;
— réduit,
etc.

FÉMININS :

des allées et venues ; une fumée ;
une arrivée ; — gelée ;
— contrainte ; — issue ;
— couvée ; — montée ;
— curée ; — partie ;
— découverte ; — pensée ;
— destinée ; — sortie,
— durée ; etc.

Plusieurs de ces derniers substantifs verbaux sont formés de participes passés hors d'usage aujourd'hui. *Ex.* :

chute, au lieu de chue ;

course — courue ;

élite — élue ;

emplette — employée ;

pente — pendue ;

rente — rendue ;

tente — tendue ;

vente — vendue ;

entorse, qui vient de *torse*, synonyme de *tordue* ;

source, d'un ancien participe du verbe sourdre ; etc., etc.

[ORIGINES LATINES. — Quelques-uns de ces substantifs verbaux sont formés de participes parfaits passifs du latin. *Ex.* :

défense, de *defensa* ;

dette, — *debita* ;

meute, émeute, de *mota, emota* ;

offense, de *offensa* ;

perte, de *perdita* ;

pointe, de *puncta* ;

quête, conquête, etc., de *quæsit*
+ *quæsta* ;

recette, de *recepta* ;

réponse, de *responsa* ;

route, de *rupta* ;

trait, traîne, de *tractum, tracta* ;
etc.

Dérivation verbale.

Les verbes dérivés sont formés :

1° De substantifs ou d'adjectifs. *Ex.* :

sanglot, sangloter ; flot, flotter ; fin, finir (on disait autrefois finer) ; garant, garantir (les dérivés en <i>er</i> sont de beaucoup les plus nombreux) ;	sec, sécher ; égal, égaler ; aigre, aigrir ; rouge, rougir, etc.
---	--

2° D'autres verbes. — Ce sont surtout des diminutifs et des fréquentatifs. *Ex.* : bourrer, bourreler ; crier, crier ; tirer, tirailler ; mordre, mordiller ; taper, tapoter ; rêver, rêvasser, etc.

V. Des mots composés.

§ 436. Si l'on considère les *mots composés* au point de vue de leurs éléments, on voit qu'ils sont formés tantôt par la réunion de plusieurs mots simples, tantôt par l'addition d'un préfixe à un mot simple.

1° Les mots composés de plusieurs mots simples peuvent être formés par la réunion :

De deux substantifs (*chat-tigre, reine-marguerite*) ;

D'un substantif et d'un adjectif (*vinaigre, gentilhomme, basse-taille*) ;

De deux adjectifs (*aigre-doux, premier-né*) ;

D'un substantif et d'un verbe (*tire-bouchon, perce-oreille, serre-fête, savoir-faire*) ;

D'un ou de plusieurs substantifs et d'un mot invariable (*sous-préfet, tête-à-tête, pied-à-terre, avant-coureur*) ;

D'un adjectif et d'un mot invariable (*bienheureux, mal-honnête*) ;

D'un verbe et d'un mot invariable (*contredire*) ;

2° Parmi les préfixes qui entrent dans la formation des mots composés, les uns sont des prépositions latines ou françaises (*superposer, surtaxer*), les autres sont de simples particules (*mésuser, méprisable; injuste; disproportionné; archidiacre, etc.*).

REMARQUE. — Dans les mots composés par addition d'un préfixe à un mot simple, il y a eu souvent des altérations qui portent soit sur la première, soit sur la seconde partie du mot, surtout dans les composés qui sont à la fois des dérivés.

Ainsi *méchiant* vient de *mes-chéant* (du préfixe *mes* et du participe présent du verbe *choir*) ; *achever* vient de la préposition *à* et du mot *chef* ; *dorénavant* de *d'ores en avant* (Voy. § 141, HIST.), etc.

§ 436 bis. Si l'on considère les *mots composés* au point de vue de leur forme, on peut les partager en deux classes :

I. La *première classe* comprend ceux où l'union entre les parties composantes est tellement étroite qu'on les écrit en un seul mot. Ex. : *bienfait, portefeuille, becfigue*, etc.

REMARQUE I. — De cette étroite union des éléments du mot composé, il résulte que le premier des mots simples est souvent altéré au point d'être méconnaissable : ce n'est que par l'analyse étymologique qu'on le reconnaît. Ex. : *gendarme* (*gent d'armes*); *licou* (*lie-cou*); *fainéant* (*qui fait néant*, c.-à-d. *qui ne fait rien*); *vaurien* (*qui ne vaut rien*). De même pour les mots suivants :

atout (<i>à tout</i>);	forcené (<i>fors sens</i>);
amont, aval (<i>à mont, à val</i>);	faubourg (<i>fors bourg</i>);
béguéule (<i>bée-gueule</i> . Bée est la 3 ^e personne de l'indicatif présent du verbe aujourd'hui usité seulement au participe présent, <i>béant</i>);	hornis (<i>hors mis</i>);
béjaune (<i>bec jaune</i>);	plafond (<i>plat fond</i>);
chafouin (<i>chat fouine</i>);	la plupart (<i>plus part</i>);
	plutôt (<i>plus tôt</i>);
	souigner (<i>sous ligne</i>);
	toujours (<i>tous jours</i>);
	verjus (<i>vert jus</i>);

[ORIGINES LATINES. — A ces mots il faut ajouter ceux dont l'étymologie latine seule fournit les éléments. Ex. : *dimanche* (*diem dominicam*); *lundi* (*lunæ diem*); *mardi* (*martis diem*); *mercredi* (*mercurii diem*); *connétable* (*comitem stabuli*); *autruche* (*avem struthionem*); *aubépine* (*albam spinam*); *république* (*rem publicam*); *orfèvre* (*auri fabrum*); *printemps* (*primum tempus*); *raifort* (*radicem fortem*); *midi*, *minuit* (*medium diei, medium noctis*), etc.

REMARQUE II. — Parmi les mots composés de cette classe, la langue française en a pris plusieurs tout faits au grec ou au latin. Ex. : *économé, agronome; procurer, préoccupé*, etc.

II. La *seconde classe* comprend des mots qui sont plutôt *juxtaposés* que *composés* . Ce sont ceux dont les parties composantes sont restées distinctes. Le lien qui les unit est si peu étroit que souvent il n'y a pas entre elles de trait d'union (Ex. : *ver à soie, char à bancs, pomme de terre*), et que, même lorsque les diverses parties sont liées par un trait d'union, la première peut être variable (Ex. : *des chefs-d'œuvre, des pots-de-vin, des arcs-en-ciel, des chefs-lieux*, etc. Voyez les règles sur le pluriel des noms composés, §§ 184-190).

III. On l'a remarqué avec raison, ces deux classifications des *mots composés*, reposant uniquement sur leurs éléments et sur leur forme, sont artificielles et factices. La seule classification *vraie et naturelle* serait celle qui montrerait à quels procédés

logiques est soumise la composition des mots en français. Ce n'est en effet pas une combinaison purement accidentelle de mots (substantifs unis à des substantifs ou à des verbes, etc.). Les mots entrent en composition d'après certaines opérations de l'esprit, qui sont sans doute variées, mais qui ne sont pas infinies et qui peuvent être déterminées. Mais cette étude, qui a été faite avec un remarquable talent d'analyse philologique et psychologique, dépasse les limites de cette grammaire. Il nous suffira de renvoyer au livre récemment publié sur ce sujet (1) et de dire que les divers procédés de composition en français se ramènent à trois types principaux :

1° La *composition apparente* ou *juxtaposition* (Ex. : *clin d'œil*, *coup d'œil*, *chef-d'œuvre*, *ciel de lit*, etc.) ;

2° La *composition par particules* (*injustice*, *mésalliance*, etc.) ;

3° La *composition elliptique* ou *composition proprement dite* (*chou-fleur*, *pourboire*, *aloi*, etc.).

Nous ajouterons que, dans tout mot composé, il y en a un qui exprime l'idée principale, et que l'autre ou les autres ne font que déterminer cette idée. Ex. : *arc-en-ciel*, *bas-fond*, *couvre-chef*, *cerf-volant*, etc.

VI. Des familles de mots.

§ 437. On appelle *famille de mots* la réunion de tous les mots qui se rattachent à une même racine : *mots primitifs*, *mots dérivés*, *mots composés* (Voy. § 423).

Pour se rendre compte de la filiation des mots depuis le mot *primitif* jusqu'au dernier *dérivé* et surtout pour rattacher tous les mots d'une même famille à la *racine*, qui en est le point de départ, il importe de noter les changements qu'amènent le fait de la *dérivation* et celui de la *composition*.

§ 438. Pour donner une idée de ces *familles de mots*, nous prendrons comme exemples les trois racines AG, CAP et SPEC, dont nous donnerons en quelque sorte l'*arbre généalogique*, dans les trois tableaux qui suivent. Ces tableaux permettront de les voir d'abord dans le mot *primitif*, puis dans les *dérivés* ou *composés*, enfin dans les *dérivés de dérivés* (2).

(1) A Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparés aux autres langues romanes et au latin*, 1875.

(2) On trouvera tous les mots de la langue française rangés par *familles* dans la 1^{re} édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et dans le *Dictionnaire des racines et dérivés de la langue française* de Charassin (1842).

Familles de mots. — Exemples.

RACINE.	MOT PRIMITIF (radical formé de la racine et d'un suffixe).	DÉRIVÉS (avec ou sans altération de la racine).	DÉRIVÉS DE DÉRIVÉS.
AG (idée d'action).	agir.	<p>1. ag.</p> ag-ile, ag-ent, ag-encer, ag-enda, ré-ag-ir, rétro-ag-ir, ag-iter, ad-ag-e, amb-ag-er, ac-tion, ac-tif, ac-té, ac-tuel, ex-ac-t, ac-teur, ex-ig-er, ex-ig-u, trans-ig-er.	agili-té, agilement. agen-ce. agence-ment. réac-tion, réac-teur, réac-tif, réac-tionnaire. rétro-ac-tif, rétro-ac-tivité, rétro-ac-tivement. agit-ateur, agit-ation. ac-tion-naire, ac-tion-ner. ac-tiv-ité, ac-tiv-ement, ac-tiv-er, in-ac-tif, in-ac-tiv-ité. ac-tuel-lement, ac-tual-ité. ex-act-ement, exact-itude. in-ex-act-ement, in-ex-act-itude. ex-ig-ence, ex-ig-eant, ex-ig-ible, in-ex-ig-ible. ex-ac-tion. ex-igu-ité. trans-ac-tion.
CAP (idée de tête).	<p>1 cap.</p> <p>2. cab.</p>	cap-uche, cap-eline, cap-noin, ca-pote, cap-araçon. cap-illaire. cap-itale, capitaliser. cap-ital, cap-oral.	capuch-on. cap-ucine.

<p>3. capit.</p> <p>capit-ation, capit-eux, dé-capit-er capitaine, capituler, chap-eau, chap-e, chap-iteau, chap-itre. chep-tel,</p>	<p>dé-capit-ation, capitul-ation. ré-capitul-er, chapel-ier, chapel-lerie, chape-ron, chape-lle, chape-lét, chevet,</p>	<p>récapitul-ation chapel-ain</p>
<p>CAP (Idée de tête).</p>		
<p>5. e'ief. 6. chep.</p> <p>spec-tacle spec-tateur, sp-ctre, a-spec-t, re-spec-t, in-spec-ter, spéc-imen, pro-spec-tus, circon-spec-t, su-spec-t, par-spec-tive, e-spéc-e, spéc-ieux, spéc-uler, ex-pec-tant, ex-pec-tative, épier (e-spyer), e-spi-on. 3. splo. 4 plo (par suppression de l'').</p>	<p>inspecter, respect-able, respect-ueux, inspect-ion, inspect-eur. circonspect-ion, suspect-er. soupçon, spéci-al. spéc-ifier, spéc-ulation, spéc-ulateur, perspic-ace, a-i-spic-es épico-ier. épico-rie.</p>	<p>re-specta-bilité. re-spectueusement, soupçon-ner, soupçon-neux. spécial-ité, spécial-iser, spécial-ement. per-spicio-ité.</p>
<p>SPECO (Idée de regard, d'observation).</p>		

VII. De l'analyse étymologique.

§ 439. L'*analyse grammaticale* sert à étudier les mots comme parties du discours et les rapports d'accord et de complément qu'ils ont entre eux (Voy. § 178).

L'*analyse logique* étudie les divers éléments d'une proposition et les rapports que les propositions ont entre elles (Voy. § 179).

Il y a une troisième espèce d'analyse, l'*analyse étymologique*, qui consiste à étudier chaque mot, à en dégager les divers éléments (*racine* et *affixes*) et à montrer comment les *dérivés* sont formés de *mots primitifs*, et ceux-ci d'une *racine*.

Les exemples que nous avons donnés de *familles de mots* (§ 438) sont des exemples d'*analyse étymologique*.

CHAPITRE II.

DES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT.

§ 440. Ce qui ressort de tout le chapitre précédent, c'est l'utilité de l'étymologie pour connaître le sens propre d'un mot : ce sens est en général déterminé assez nettement : 1° par la *racine* ; 2° par les *affixes* (*préfixes* et *suffixes*). Mais, quelque utile que soit l'*étymologie* pour la connaissance du sens propre des mots, elle ne suffit pas. Ce qui le prouve, c'est que le même mot a quelquefois plusieurs sens et qu'il n'a pas toujours eu le même sens.

Il y a donc lieu d'étudier les différentes acceptions d'un même mot, soit dans la langue actuelle, soit dans l'histoire de la langue.

I. DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT
DANS LA LANGUE ACTUELLE.

§ 441. Les différentes acceptions que prend quelquefois un mot tiennent surtout à ce que ce mot n'est pas toujours pris dans un sens *propre* ; il est souvent employé dans un *sens détourné*, et spécialement au *sens figuré*.

En général, on dit qu'un mot est pris au sens figuré, quand il est transporté de l'ordre physique à l'ordre moral. *Ex.* : le spectacle de la nature élève la pensée à Dieu.

Mais, quelquefois aussi, c'est un mot de l'ordre moral qui est transporté dans l'ordre physique. *Ex.*: l'eau et les arbres *égayent* un paysage.

Les déviations du sens d'un mot sont produites par la facilité qu'a l'esprit d'établir des rapports et des analogies entre telle idée et tel mot. Ainsi l'on dit: un habit *étroit*, un esprit *étroit*, des règles *étroites*; un habit *juste*, une balance *juste*, vendre à *juste* prix, une loi *juste*. Dans ces divers sens des mots *étroit* et *juste*, l'idée commune est un rapport de conformité établi par la pensée entre un objet et une mesure, soit physique, soit morale.

De même, on ne se bornera pas à employer le mot *monter* dans son sens propre: *monter un escalier, une colline; monter à une tour*. On dira, par une analogie assez rapprochée: *monter un cheval fougueux. monter à cheval, monter sur un vaisseau*; puis, dans un sens beaucoup plus détourné, et au figuré: *monter la tête à quelqu'un*. Enfin c'est à peine s'il est possible de retrouver le sens primitif du mot dans l'expression *monter une maison, un ménage, un magasin*.

Le plus ordinairement les déviations du sens primitif d'un mot apparaissent dans certaines locutions où ce mot prend un sens tout spécial, et qui se rencontrent dans chaque langue: c'est ce qu'on appelle des *idiotismes*. Un idiotisme français s'appelle un *gallicisme*.

Le mot *cœur* nous fournira de nombreux exemples de ces différentes acceptions d'un même mot:

- 1° *Sens propre*: le *cœur* est un viscère placé à la partie gauche de la poitrine.
- 2° *Sens figuré*: cet homme a le *cœur bien placé*;
c'est un homme plein de *cœur*;
cet homme n'a pas de *cœur* (le *cœur* est représenté comme le siège des sentiments).
- 3° *Gallicismes*: il n'a pas de *cœur à l'ouvrage*;
avez-vous bien le *cœur de faire cela*?
je vous aiderai de *grand cœur, de tout cœur*;
il a parlé à *cœur ouvert*;
il a le *cœur sur la main*;
il a ri de *bon cœur*;
il sait sa leçon *par cœur*;
il est au *cœur de la difficulté, etc., etc.*

II. DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT DANS L'HISTOIRE DE LA LANGUE.

§ 442. De même que l'usage a modifié sur bien des points les formes des mots et les règles de la syntaxe, de même il a

changé le sens de plus d'un mot. Il n'est pas besoin de remonter à plus de deux siècles en arrière pour trouver des exemples de ces changements du sens de certains mots.

C'est ainsi que, au XVII ^e siècle,	
bureau	signifiait habit ou tapis de bure.
cadeau	— fête, partie de plaisir.
ennui	— chagrin.
étonner (du sens latin de <i>attonitus</i> , dérivé de <i>ad et</i> <i>tonare</i>)	— effrayer.
génie	— esprit.
honnête homme	— homme de bonne société, etc., etc.
libertin	— incrédule.
vilain	— paysan.

Voici comment Vaugelas définissait, dans ses *Remarques* (1647), le mot *galant* : « C'est un composé où il entre du *je ne sais quoi*, ou de la bonne grâce, de l'air de la cour, de l'esprit, de la civilité, de la courtoisie et de la gaieté, le tout sans contrainte, sans affectation et sans vice. » Encore n'est-il pas bien sûr d'avoir énuméré toutes les qualités qui, selon lui, sont résumées par ce mot qui (en dehors de l'expression *galant homme*) exprime presque exclusivement aujourd'hui un homme empressé auprès des femmes ou une chose de nature à leur plaire.

C'est ainsi que *bachelier* signifiait anciennement *jeune homme* (non encore marié; en anglais *bachelor*, *célibataire*); *valet* désignait, non un domestique, mais l'écuyer d'un seigneur (*vaslet* vient de † *vassaletum*, diminutif de † *vassatem*); *demoiselle* signifiait *filie* de famille noble.

Police, au XVII^e siècle, se prenait dans son sens étymologique (*πολιτεία*, constitution politique, état social, gouvernement). *Ex.*: « Ce livre apprenait au peuple de Dieu son origine, sa religion, sa *police*, ses mœurs, sa philosophie, tout ce qui sert à régler la vie... » (BOSSUET.) « L'ignorance de la religion et de la *police* du pays n'était excusée en aucun état. » (*Id.*) Dans la suite de l'histoire de la langue française, le sens de certains mots s'est fixé, s'est précisé. On distingue aujourd'hui *oppresser* et *opprimer*; *conter* et *raconter*; *hostie* et *victime*, et l'on ne dirait plus avec Bossuet: « Juda est rempli de force; les royaumes qui l'ont *oppressé* sont humiliés. » « Le prophète leur *conte* le triomphe du roi pauvre, du roi pacifique, du roi sauveur. » — « Les Juifs y offrent des *hosties* défectueuses, etc. »

Quelques mots sont devenus familiers, qui étaient employés dans le style le plus relevé. *Ex.* : « L'ambition et la jalousie qui se mirent parmi eux les *pensèrent* perdre. » (BOSSUET.) « Il prêche des vérités pures qui *étourdissent* les hommes grossiers. » (*Id.*) « L'homme, qui *gâtait* tout, en avait étrangement abusé. » (*Id.*) « Sous des maîtres *fâcheux* l'obéissance n'est plus *fâcheuse* au vrai chrétien. » (*Id.*) « L'homme s'*embrouille* souvent à force de raisonner. » (*Id.*) « L'idolâtrie semblait être *aux abois*. » (*Id.*) « Ce discours en leur bouche n'est qu'un discours *en l'air*. » (*Id.*) « Les grandes guerres survenues modèrent les *brouilleries* (les discordes entre le peuple et le sénat). (*Id.*) » « Les ennemis sont *à bas*. » (*Id.*)

D'autres ont perdu de leur force. *Ex.* : « Si l'on eût pris la liberté d'y corriger *ce qui faisait de la peine*. » (BOSSUET.) C'est du reste là un fait général. Il semble que les mots s'usent par une longue durée : c'est ce qui fait qu'on multiplie les hyperboles dans la langue écrite, et que, dans la conversation familière, on se sert souvent de mots comme *excessivement* dans le sens de *très, beaucoup*, etc.

Les locutions changent aussi, comme les mots. Ainsi nous disons *d'égal à égal, mot à mot, faute de*, et Bossuet disait : « Il traitait *d'égal (ex æquo)* avec les rois. » « Les observances qu'on trouve écrites *de mot à mot (de verbo ad verbum)* dans la loi. » « *A faute de les trouver*, elle s'embarrasse elle-même. »

CHAPITRE III.

DES SYNONYMES.

§ 443. Le mot *synonyme* signifie proprement *mot qui a la même signification qu'un autre*. Plusieurs mots, en effet, semblent offrir avec d'autres des rapports de signification. Mais ces rapports ne sont jamais que très-impairfaits, et le plus souvent ils sont plus apparents que réels. Il y a toujours entre les mots dits *synonymes* quelque différence, surtout dans la langue française, dont on a pu dire : c'est peut-être la seule langue qui ne connaisse pas, à proprement parler, de synonymes.

[ÉTYMOLOGIE. — Ce mot vient du grec συνώνυμον, composé de σύν, avec, et de ὄνομα, nom. — D'après la stricte étymologie du mot, tous les synonymes désigneraient les mêmes choses ou les mêmes idées.]

§ 444. Les mots dits *synonymes* se rangent en deux classes :

1^o *Ceux qui ont des racines identiques*, mais qui se distinguent les uns des autres par les *affixes* ou bien par quelques différences grammaticales ;

2^o *Ceux qui ont des racines différentes*.

Il est évident tout d'abord que c'est entre ces derniers que les différences de sens sont les plus tranchées, puisqu'elles tiennent à un élément du mot aussi important que la racine. L'identité de la racine établit, au contraire, entre les premiers une certaine similitude de sens. Les différences entre les mots de la 1^{re} classe tiennent à des nuances ; celles qui existent entre ceux de la 2^e classe sont plus essentielles.

§ 445. Exemples de synonymes de la 1^{re} classe.

I. Différences de sens marquées par les *affixes*, à savoir :

1^o Par les *préfixes* :

— *Attristé, contristé*. (Le second de ces mots indique une douleur beaucoup plus forte que le premier, une douleur qui s'empare en quelque sorte de toute l'âme.) Ex. : *il est attristé de son échec ; il est contristé de la mort de son père*.

— *Plaire, complaire*. (Le premier mot indique que l'on plaît sans efforts ; le second, que l'on cherche à plaire, quelquefois sans y réussir.) Ex. : *à force de complaire, on n'arrive pas toujours à plaire*.

— *Nier, dénier* (*Nier*, c'est déclarer qu'une chose n'est pas ; *dénier*, c'est refuser une chose.) Ex. : *il nie que les choses se soient passées ainsi et prétend qu'on lui a dénié justice*.

— *Malhonnête, déshonnête*. (*Déshonnête* se dit des choses, et spécialement de celles qui sont contraires à la pureté des mœurs ; *malhonnête* ne se dit que des personnes, et désigne celles qui manquent à la pureté des mœurs, à la probité, à la politesse.) Ex. : *il est d'un malhonnête homme de se plaire à des discours déshonnêtes*.

— *Mésuser, abuser*. (*Mésuser*, c'est faire un mauvais usage d'une chose ; *abuser*, c'est en user d'une manière excessive.) Ex. : *il abuse de la bonté de ses parents, et mésuse de tout ce qu'on lui donne*.

2^o Par les *suffixes* :

— *Dissentiment, dissension*. (*Un dissentiment* est une différence d'opinion ; une *dissension* est l'état produit par un *dissentiment*.) Ex. : *les dissentiments politiques amènent les dissensions*.

— *Fragment, fraction*. (Ces deux mots indiquent des divisions ; mais le premier s'applique aux objets, le second s'applique aux choses abstraites et indique l'action de fractionner.)

Ex. : on distingue en arithmétique les nombres entiers et les fractions; une poire représente un nombre entier, un fragment de poire représente une fraction.

— **Outrageant, outrageux.** (*Outrageux* indique une chose qui est de nature à outrager; *outrageant* une chose qui fait un outrage déterminé.) **Ex. :** la raillerie est outrageuse par elle-même; les propos qu'il a tenus sont outrageants.

— **Matinal, matineux, matinier.** (*Matinal* désigne une personne qui s'est levée matin un jour; *matineux*, une personne qui se lève toujours matin; *matinier*, quelque chose qui a rapport au matin.) **Ex. :** vous êtes bien matinal aujourd'hui. Je suis matineux d'habitude, et je contemple chaque jour l'étoile matinière.

II. Différences de sens marquées par des circonstances grammaticales :

1° *Différence de nombre* (Voy. § 113 bis).

l'honneur,	les honneurs.
la dignité,	les dignités.
l'attention,	les attentions.
la grâce,	les grâces.
la ruine,	les ruines.

2° *Déplacement de l'adjectif ou de l'adverbe* (§ 201) :

un grand homme,	un homme grand.
un savant homme,	un homme savant.
un malhonnête homme,	un homme malhonnête.
un méchant livre,	un livre méchant.
bien vivre,	vivre bien.

3° *Adverbes ou locutions adverbiales* :

secrètement,	en secret.
littéralement,	à la lettre.
prudemment,	avec prudence.

4° *Compléments différents des verbes* (§§ 281 et 408).

commencer à,	commencer de.
participer à,	participer de.
retrancher à,	retrancher de.
oublier à,	oublier de.
s'occuper à,	s'occuper de.
emprunter à,	emprunter de.
aider quelqu'un,	aider à quelqu'un.
assurer —	assurer — —
insulter —	insulter — —
atteindre quelque chose,	atteindre à quelque chose.
suppléer —	suppléer — —

§ 446. Exemples de synonymes de la 2^e classe.

— *Blessure, plaie.* (Une blessure vient d'un coup, d'une cause extérieure ; une plaie peut résulter d'une cause intérieure.) Ex. : le soldat est couvert de *blessures* ; cet abcès a laissé, en perçant, une large *plaie*.

— *Rebelle, révolté ; rébellion, révolte.* (Un *rebelle* est un homme qui médite des pensées de *révolte*.) Ex. : *l'esprit de rébellion mène à la révolte*.

— *Détester, abhorrer* (Détester, c'est avoir de la haine contre quelqu'un ou quelque chose ; abhorrer, c'est plus, c'est éprouver de l'horreur pour quelqu'un ou pour quelque chose.) Ex. : *il ne suffit pas de détester le vice, il faut l'abhorrer*.

— *Crainte, frayeur, effroi, terreur, épouvante.* (Le mot *crainte* est le terme général pour rendre l'impression que produit l'idée d'un mal à venir : c'est aussi celui qui indique la plus faible impression produite par cette idée. Une impression plus forte est rendue par les mots *frayeur, effroi, terreur*, et une impression plus forte encore par celui d'*épouvante*, qui suppose que l'idée du mal à venir apporte dans l'esprit un véritable désordre.) Ex. : *l'avenir inspire aux uns l'espérance, aux autres, la crainte ; la frayeur est un sentiment passager, l'effroi est plus durable, la terreur l'est plus encore. L'épouvante se répandit partout, et l'armée fut mise en fuite*.

§ 447. Il ne faut pas confondre avec les *synonymes* les *homonymes* ou *paronymes*, c'est-à-dire les mots qui ont avec d'autres, non une analogie de sens, mais une simple ressemblance de son, et quelquefois d'orthographe. Dans le *paronyme*, la ressemblance de son est plus éloignée que dans l'*homonyme*.

[ÉTYMOLOGIE. — *Homonyme* vient de ὁμώνυμον, mot composé de ὁμός, *égal*, et de ὄνομα, nom ; *paronyme* vient de παρώνυμον, mot composé de παρά, *auprès*, et de ὄνομα.]

Exemples d'*homonymes* :

- | | |
|---|--|
| { | 1. <i>acquit</i> , nom masc., <i>quittance</i> . |
| | 2. <i>acquis</i> , participe passé du verbe <i>acquérir</i> . |
| { | 1. <i>air</i> , nom masc., <i>un des quatre éléments de l'ancienne physique</i> ; |
| | 2. <i>aire</i> , nom fém. { <i>ni l'oiseau de proie ; place où l'on bat le grain ;</i> |

Exemples de *paronymes* :

- | | |
|---|---|
| { | 1. <i>auspices</i> , nom masc., qui ne s'emploie qu'au pluriel, <i>présage, direction</i> . |
| | 2. <i>hospices</i> , pluriel de <i>hospice</i> , nom masc., <i>lieu où l'on recueille des malades, des vieillards, etc.</i> |
| { | 1. <i>autel</i> , nom masc., <i>lieu où l'on offre un sacrifice à la Divinité</i> ; |

- | | |
|---|--|
| <p>3. <i>ère</i>, nom fém., <i>division de chronologie</i> ;</p> <p>4. <i>haire</i>, nom fém., <i>chemise de crin</i> ;</p> <p>5. <i>hère</i>, nom masc., <i>homme sans considération, vagabond</i>.</p> <p>1. <i>alène</i>, nom fém., <i>outil de cordonnier</i> ;</p> <p>2. <i>haleine</i>, nom fém., <i>le souffle de la vie</i>.</p> <p>1. <i>ancré</i>, nom fém., <i>instrument pour tenir les vaisseaux en mer</i> ;</p> <p>2. <i>encre</i>, nom fém., <i>liquide qui sert à écrire</i>.</p> <p>1. <i>augure</i>, nom masc., <i>devin</i> ;</p> <p>2. <i>augure</i>, — <i>présage</i> ;</p> | <p>2. <i>hôtel</i>, nom masc., <i>maison de riche particulier, ou maison garnie</i>.</p> <p>1. <i>bailler</i>, verbe, <i>donner à bail, accorder</i> ;</p> <p>2. <i>baïller</i>, verbe, <i>ouvrir la bouche toute grande</i>.</p> <p>1. <i>chasse</i>, nom fém., <i>action de chasser</i> ;</p> <p>2. <i>châsse</i>, nom fém., <i>coffre qui contient des reliques</i>.</p> <p>1. <i>anoblir</i>, verbe, <i>donner des titres de noblesse</i> ;</p> <p>2. <i>ennoblir</i>, verbe, <i>rendre noble (au figuré), etc., etc.</i>
(Voy. § 281, REM., ce qui est dit des deux verbes homonymes <i>voler</i>.)</p> |
|---|--|

[ORIGINES LATINES. — La plupart des homonymes et paronymes sont formés de mots qui ont une étymologie différente. Ex. :

<p><i>aune</i>, <i>alnum</i> ; — <i>ulnam</i> ;</p> <p><i>charme</i>, <i>carpinum</i> ; — <i>carmen</i> ;</p> <p><i>chartre</i>, <i>carcerem</i> ; — <i>chartulam</i> ;</p> <p><i>coudre</i>, <i>consuere</i> ; — <i>corylum</i> ;</p> <p><i>dé</i>, <i>digitale</i> ; — <i>datum</i> ;</p> <p><i>louer</i>, <i>laudare</i> ; — <i>locare</i> ;</p>	<p><i>palais</i>, <i>palatum</i> ; — <i>palatium</i> ;</p> <p><i>pêcher</i>, <i>piscari</i> ; — <i>persicarium</i> ;</p> <p><i>perche</i>, <i>percam</i> ; — <i>perticam</i> ;</p> <p><i>somme</i>, <i>summum</i> ; — <i>summam</i> ;</p> <p><i>tendre</i>, <i>tenerum</i> ; — <i>tendere</i>.</p>
---	--

CHAPITRE IV.

DE L'ORTHOGRAPHE

§ 448. On appelle *orthographe* l'ensemble des règles du langage écrit.

§ 449. Une partie de ces règles résultent de celles qui ont été exposées précédemment, soit pour les mots considérés iso-

lément (*lexicologie*), soit pour les mots réunis en phrases (*syntaxe*) Aussi, quand on sait les règles de la formation du féminin et du pluriel dans les substantifs et les adjectifs, celles de la formation des différents temps des verbes, celles de l'accord de l'adjectif ou du verbe avec le substantif, on sait la manière d'écrire correctement ces divers mots. C'est ce que l'on appelle l'*orthographe de règle*.

§ 450. Il y a encore une autre orthographe, dite *orthographe d'usage*, qui concerne le vocabulaire plutôt que la grammaire. Mais le vocabulaire n'indique que les cas particuliers. Il appartient à la grammaire de rechercher s'il y a des règles de l'*orthographe d'usage*, et quelles sont ces règles.

§ 451. Qu'il y ait des règles de l'*orthographe d'usage*, on ne saurait le nier ; mais elles comportent bien des exceptions. Ce qui amène toutes ces exceptions, c'est-à-dire ces infractions aux règles, c'est que ces règles elles-mêmes ne sont pas toujours fixes et précises. Pour qu'elles le fussent, il faudrait que l'un des deux systèmes suivants fût observé : ou bien que les lettres représentassent exactement le son du mot, tel qu'il est prononcé dans la langue parlée ; ou bien que l'étymologie de ce mot fût exactement suivie, c'est-à-dire que chacune des lettres dont il se compose répondît à une des lettres du mot ancien ou étranger dont il est formé. En d'autres termes, il faudrait que l'orthographe fût ou *phonétique* ou *étymologique*.

§ 452. Malheureusement l'usage n'a, d'une manière absolue, adopté ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes ; le langage écrit oscille sans cesse entre la reproduction phonétique, c'est-à-dire l'imitation mécanique des sons de la langue parlée, et la reproduction étymologique, c'est-à-dire l'observation savante de l'origine des mots. Vainement des esprits absolus ont voulu imposer à la langue un de ces deux systèmes : la langue s'est obstinée à prendre un moyen terme, et il n'en pouvait être autrement.

§ 453. — I. En effet, la stricte reproduction des sons n'est pas facile à obtenir. Il ne faut pas l'oublier : notre alphabet n'a pas été créé de toutes pièces pour l'expression des sons de notre langue. Il nous a été transmis par les Latins ; mais remonte beaucoup plus haut. Sauf quelques modifications, additions ou retranchements, c'est encore de l'alphabet phénicien, des vieilles *lettres cudméennes*, que nous nous servons en France aujourd'hui. Faut-il s'étonner si cet alphabet, composé

pour représenter un idiome sémitique, semble quelquefois un peu rebelle pour la représentation des sons de notre langue ?

« Les signes manquent, est-il dit dans la Préface du *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1878), pour exprimer la prononciation, et les signes qu'on inventerait pour la représenter aux yeux seraient le plus souvent trompeurs. »

Tantôt il y a difficulté pour rendre nettement certains sons ; tantôt il y a plusieurs manières de les rendre : de là les hésitations ou la double figuration d'un même son. *Ex.* :

Son *an* : — *enfant, vent, auvent* ;

Son *eu* : — *œil, cercueil, écurueil, linceul ; eux, feux, bœufs, œufs* ;

Son *i* : — *midi, martyr, zéphyr, ou zéphire* ;

Son *o* : — *oser, audacieux, oreille, auriculaire ; au, eau* ;

Son *è* : — *mère, fête, fait, fier, dey, dès* ;

Son guttural fort : — *moka, il se moqua, café* ;

Sons sifflants : — *désert, hasard, remercier, scier, gestion, affliction, réflexion, scission, etc., etc.* (Voy. ce qui a été dit des voyelles, §§ 7-12 et des consonnes (§ 15-21).

Du reste, une orthographe purement phonétique prêterait à bien des objections :

1^o Elle serait essentiellement variable, afin de reproduire les variations de la prononciation, selon les provinces et selon les époques ;

2^o Elle multiplierait les *homonymes* et les *paronymes*, c'est-à-dire les mots qui ont plusieurs sens et n'ont qu'un même son ; ce serait augmenter dans le langage la confusion des termes, et appauvrir la langue.

L'orthographe étymologique a, au contraire, entre autres avantages, celui de distinguer les mots ou les syllabes dont la prononciation est la même, par exemple :

faim (famem), fin (finem) ;

réflexion (reflexionem), affliction (afflictionem) ;

teigne (tineam), châtaigne (castaneum) ;

vil, subtil (vilem, subtilem) ; *facile, fertile (facilem, fertilem)*.

3^o S'imagine-t-on le mot *instinct* écrit *instin* ? Ce serait faire de la langue française un idiome barbare. Dans la langue d'un peuple comme le nôtre, héritier de deux grands civilisations, les mots ont une histoire : leurs origines grecques ou latines sont marquées par certaines lettres ; supprimer la trace de leur étymologie, ce serait détruire leurs titres de noblesse.

Toutes les raisons en faveur du système phonétique appliqué à l'orthographe française ont été recueillies dans un savant ouvrage de M. Ambroise-Firmin Didot (*Observations sur l'ortho-*

graphie ou orthographe française, 2^e édit. 1868). Mais c'est en vain que, depuis Meigret et Ramus jusqu'aux derniers partisans de la « *néographie* », on a essayé de rapporter uniquement l'orthographe française à la prononciation. Toutes ces tentatives ont échoué et elles échoueront toujours devant la puissance de l'usage.

Dans la *Préface* de la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, M. Silvestre de Sacy, avec la double autorité de son talent d'écrivain et du corps au nom duquel il parle, se prononce contre le système phonétique, et pose les véritables principes de l'orthographe française : « Rien de plus séduisant au premier aspect qu'une pareille idée, dit-il, rien de plus chimérique à un sérieux examen. Cette réforme radicale de l'orthographe, qui donc aurait le droit de l'imposer à tous, ou assez de crédit pour la faire universellement adopter? qui oserait se croire autorisé à porter un pareil trouble dans les habitudes de ceux qui lisent et qui écrivent? L'orthographe et la prononciation sont deux choses essentiellement distinctes : elles n'ont ni la même origine, ni le même but. L'orthographe est pour les yeux, la prononciation pour l'oreille.

« L'orthographe est la forme visible et durable des mots ; la prononciation n'en est que l'expression articulée, que l'accent qui varie selon les temps, les lieux ou les personnes. L'orthographe conserve toujours un caractère et une physionomie de famille qui rattache les mots à leur origine et les rappelle à leur vrai sens, que la prononciation ne tend que trop souvent à dénaturer et à corrompre. Une révolution d'orthographe serait toute une révolution littéraire ; nos grands écrivains n'y survivraient pas. C'est Bossuet qui l'a dit dans une note qu'il adressait à l'Académie précisément sur ce sujet de petite apparence, et de grande conséquence en réalité ; note précieuse qu'un savant chercheur (1) a récemment retrouvée et publiée, et qui tranche en quelques mots la question.

« Il ne faut pas souffrir, dit Bossuet, une fausse règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme on prononce, parce qu'en voulant instruire les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes... On ne lit pas lettre à lettre, mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est changée considérablement tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue, et les yeux ne sont pas contents. »

« Que faire donc? S'obstiner immuablement dans la vieille

(1) M. Marty-Laveaux.

orthographe, n'y admettre aucun changement, écrire, malgré tout le monde, *une dette, un devoir*? Autre excès que ne repousse pas moins le bon sens de Bossuet. Ici encore l'usage fera la loi, l'usage qui tend toujours à simplifier et auquel il faut céder, mais lentement et comme à regret *Suivre l'usage constant de ceux qui savent écrire*, telle est la règle que propose Bossuet; et c'est conformément à cette règle que l'orthographe s'est modifiée peu à peu dans les éditions successives du *Dictionnaire*, et que de nouvelles mais rares modifications ont encore été introduites dans celle qui paraît aujourd'hui.»

§ 454. — II. D'un autre côté, l'observation rigoureuse de l'étymologie n'est pas plus facile à imposer à la langue française. Pour arriver à un pareil résultat, il faudrait que les savants fissent la loi, et c'est le contraire qui arrive le plus souvent : l'usage n'est plus fixé par « la cour et les savants en la langue », comme le voulait Vaugelas, mais par le peuple, dans l'acception la plus générale de ce mot.

Vainement on objectera les contradictions de l'orthographe actuelle, par exemple les mots *faisan, filtre, flegme*, qui viennent de *φασιανός, φίλτρον, φλέγμα*, et qui devraient avoir, non une *f*, mais un *ph*, comme *philosophe, philanthrope, orphelin*. Même les mots créés par les savants s'altèrent par l'usage. Le mot *orthographie* est devenu *orthographe*, tandis que l'on dit encore *sténographie, calligraphie*. Mais il n'y a pas à réclamer contre l'usage, dont l'autorité souveraine était déjà reconnue par Horace :

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Tout au plus est-il permis d'espérer que certaines anomalies seront supprimées, par suite de l'influence de l'Académie et des lettrés, qu'on cessera par exemple d'écrire *imbécile (imbecillum)*, quand on écrit *imbécillité, tranquille (tranquillum)*; *agréger, agresseur (aggregare, aggressum), agrandir, timonier, félonie, sangloter, trembloter, sultane*, quand on écrit *agglomérer, aggraver, canonnier, baronnie, balloter, paysanne*, etc., etc. C'est surtout pour les lettres simples ou doubles que l'orthographe offre des anomalies et des difficultés inextricables. Ainsi, des mots qui ont une même origine s'écrivent les uns avec une consonne, les autres avec deux, le plus souvent sans cause bien appréciable, ou tout au plus pour des raisons assez fugitives de prononciation; par exemple :

MOT PRIMITIF	DÉRIVÉS A UNE CONSONNE	DÉRIVÉS A DEUX CONSONNES
abattre ; bon ; canton ; char ; colonne ; courre ; million ; patron ; <i>rationem</i> (lat.) ; sot ; tan ; etc.	abatis ; bonace ; cantonal ; chariot ; colonel ; coureur ; millionième ; patronage, patronal ; rationaïsme ; assoter ; tanin ; etc.	abattoir ; débonnaire ; cantonner, cantonnier ; charrette, charretier ; colonnade ; courrier ; millionnaire ; patronner, patronnesse ; rationnel ; sottise ; tanner, tanneur, etc.

Il est à regretter encore qu'un même suffixe latin soit représenté de plusieurs manières en français; *Ex.*:

ela donne *clientèle* et *tutelle*;

entia — *existence*, et *persistance*, *consistance*, *résistance*, *assistance*, *subsistance*;

orium — *dortoir*, *parloir* et *réfectoire*, *exutoire*, etc., etc.

Déjà, dans la dernière édition de son *Dictionnaire* (1878), l'Académie a corrigé quelques-unes de ces anomalies. C'est ainsi qu'elle a supprimé la contradiction qu'elle avait maintenue jusqu'en 1835 entre l'orthographe de *assonance*, *dissonance*, et celle de *consonnance*, *résonnance*, orthographe qu'ont aujourd'hui, conformément à l'étymologie latine, *consonance*, *résonance*. C'est ainsi qu'elle a cessé d'écrire *démailloter* par un *t* et *emmailloter* par deux *t*, et qu'elle écrit *démailloter*, *emmailloter*; mais il lui reste à faire encore bien des réformes en ce sens.

En résumé, il ne faut pas abuser de l'étymologie comme l'ont fait les grammairiens du XVI^e siècle, et là où l'usage est définitivement établi, il faut le respecter; mais là où il y a hésitation, on trouvera tout avantage à s'appuyer sur l'étymologie, qui seule donne à l'orthographe une base solide, et qui est bien plus favorable que l'orthographe phonétique à l'universalité de la langue française, ainsi qu'à la création de nouveaux mots pour les besoins des sciences et de l'industrie (par exemple *téléphone*, *phonographe*, etc.).

En se plaçant à ce point de vue, on peut regretter quelques-unes des innovations introduites dans l'orthographe française par le dernier *Dictionnaire de l'Académie*. « Dans les mots tirés du grec, est-il dit dans la *Préface*, l'Académie supprime presque

toujours une des lettres étymologiques, quand cette lettre ne se prononce pas; elle écrit *phthisie*, *rythme*, et non *ph/hisie*, *rhythme*. » Qu'il nous soit permis de faire observer que ce *presque toujours* ouvre la voie à bien des contradictions, ou tout au moins à bien des incertitudes. C'est d'ailleurs une règle toute de caprice : en effet, pour ne prendre que le mot *rhythme*, il est naturel de se demander pourquoi l'on supprime plutôt l'*h* après l'*r* qu'après le *t*, et pourquoi l'on écrit plutôt *rythme* que *rhythme*. L'*h* après l'*r* est pourtant un souvenir de l'aspiration grecque, et se retrouve dans *rhéteur*, *rhétorique*, *rhinocéros*, *rhume*, *rhyton*, etc., etc.

[HISTOIRE. — La présente Grammaire étant avant tout une grammaire de la langue actuelle, on y a respecté des habitudes reçues : les citations d'auteurs du XVII^e siècle ont été présentées avec l'orthographe aujourd'hui en usage, qui est appliquée aux textes eux-mêmes dans presque toutes les éditions récemment données de ces écrivains; mais on doit faire observer que c'est une orthographe purement factice et toute de convention; ce n'était pas l'orthographe du XVII^e siècle.

Il y a en effet une histoire de l'orthographe comme une histoire du vocabulaire et de la grammaire : nous nous bornerons à en indiquer les principaux traits.

Les mots français, une fois formés par imitation des mots latins, grecs, celtiques, germaniques, etc., ont d'abord porté la trace de leur origine. Mais, à mesure qu'ils s'en sont éloignés, l'ignorance et la négligence de tous ceux qui prenaient la plume a introduit dans ces mots bien des changements. C'est ainsi que, au moyen âge, on a écrit *printan*, d'où est venu l'adjectif *printanier*. C'est par retour à l'étymologie qu'on écrit aujourd'hui *printemps* (pour *prim temps*, *primum tempus*). Le moyen âge était pour l'orthographe phonétique, qui est celle de l'ignorance. Il en résulta pour l'orthographe une véritable anarchie, dont se plaignent souvent les auteurs du temps. On lit dans la préface d'un Psautier du XIV^e siècle : « Pour ce que nulz ne tient en son parler reigle certaine, mesure ne reson, est langue romance si corrompue, qu'a poinne li uns entent l'aulture; et à poinne peut on trouver aujourd'ieu personne qui saiche escrire, anteir, ne prononcier en une meime semblant meiniere. mais escript, ante et prononce li uns en une guise. et li aultre en une aultre. » (Cité par Fr. Wey, *Révolutions du langage français*, p. 61.)

En général, au moyen âge, on ménageait les lettres, on ne mettait que celles qui étaient strictement nécessaires pour exprimer les sons. Mais lorsque, dès le XIV^e siècle, et surtout au XV^e et au XVI^e, les premiers grammairiens, élèves des Latins et des Grecs, essayèrent de fixer l'orthographe française et d'établir ses règles sur l'étymologie, ils tendirent à multiplier les lettres étymologiques, et le firent souvent sans mesure et par erreur.

Par exemple, ils écrivirent *sçavoir*, parce qu'ils croyaient ce mot dérivé de *scire*, tandis qu'il vient de *sapere*; *recevoir*, *devoir*,

nepveu, ensevelir, etc., sans s'apercevoir que le *p* et le *b* des mots latins *recipere, debere, nepotem, sepelire* étaient déjà représentés par notre *v*; *faict, traict, conduit, nuict, etc.*, sans se douter que le *c* des mots latins *factum, tractum, conductum, nocet* était remplacé en français par un *i*.

Ces excès et ces erreurs amenèrent des réclamations et des résistances, et l'orthographe, sans être aussi capricieuse qu'au moyen âge, fut sujétie, du XVI^e au XVIII^e siècle, à une assez grande mobilité. En 1552, le savant Turnèbe, écrivant à Etienne Pasquier en faveur du maintien de la langue latine pour les œuvres d'esprit, faisait à la langue française, entre autres objections, la suivante : « Nous n'avons pas entre nous d'orthographe assurée, chose toutefois si nécessaire pour la perpétuation d'une langue. » Dans son *Avertissement*, en tête des *Dialogues du langage françois italianizé* (1578), H. Etienne dit : « Sçachez, lecteur, que ce n'est pas sans cause que vous avez ici les mesmes mots escrits en deux sortes : asçavoir non-seulement *françois*, mais *frances*; et non-seulement *je disois, je fisois, j'estois*, mais aussi *je dises, je faisés, j'estés*. Car tanticy qu'es autres lieux où cette diphthongue *oi* a été changée en *e* (comme les mots *dret* et *endret*, pour *droit* et *endroit*), ç'a esté pour représenter la prononciation usitée en la cour. » C'est ici la preuve de l'intime union qui existe entre l'histoire de la prononciation et celle de l'orthographe, et c'est l'un des premiers indices d'une révolution dans l'orthographe qui ne fut opérée que par l'influence de Voltaire et de l'Académie française (Voyez la *Préface du Dictionnaire* de 1835). Dans l'édition complète de ses œuvres que Corneille donna en 1663, il propose de distinguer l'*i* et le *j*, l'*u* et le *v*, et cependant cette distinction ne fut admise que beaucoup plus tard (Voy. l'édition de Corneille, par Marty-Laveaux, t. I, p. 4). L'orthographe des écrivains du XVII^e siècle varie du reste souvent d'une édition à l'autre; et l'on ne s'étonnera pas si des grands seigneurs, comme Saint-Simon, dédaignaient le souci de l'orthographe et le laissaient à leurs secrétaires, quand on voit un savant comme Lenain de Tillemont faire, dans la préface de son *Histoire des Empereurs* (1692), la déclaration suivante : « On ne se croit pas mesme obligé de rendre aucune raison particulière de l'orthographe qu'on a suivie; comme c'est une chose qui n'a point encore de règle parmi nous, chacun a sa liberté de choisir ce qui lui plaît. »

Mais, si l'orthographe française a été longtemps flottante, et si elle a d'abord échappé à l'autorité des grammairiens, cette autorité est devenue, dans ces dernières années, une véritable tyrannie; peu s'en faut qu'on n'en fasse, non pas une partie de la science grammaticale, mais la science grammaticale tout entière. Des grammairiens à courte vue semblent croire qu'elle est fixée à jamais, et qu'il n'y a pas à appeler de leurs décisions. Mais il n'est pas douteux qu'elle ne doive se modifier encore, et que quelques réformes modérées n'y puissent être introduites sur certains points et consacrés par l'usage.

La dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* témoigne de cette vérité. Nous avons signalé plus haut quelques-unes des modifications qu'elle a apportées à l'orthographe. Ce ne sont pas les seules. On lit dans la *Préface* : « L'accent aigu est remplacé par l'accent grave dans les mots *piège, siège, collège*, et dans les mots analogues. L'accent grave prend aussi la place de l'ancien tréma dans les mots *poème, poète*, etc. Dans beaucoup de mots composés de deux autres que l'usage a réunis, le trait d'union a été supprimé comme désormais inutile. »

Pour donner une idée des variations de l'orthographe, nous croyons utile d'en présenter quelques exemples dans un *Tableau synoptique*, analogue à celui qu'a présenté M. Didot dans ses *Observations sur l'orthographe française* (2^e édit., p. 112). Dans notre tableau, les exemples sont rangés par siècle, et empruntés aux autorités suivantes : pour le XV^e siècle Firmin Le Ver, prieur des Chartreux de Saint-Honoré-lez-Abbeville, auteur d'un *Dictionnaire latin-français* achevé en 1440, et qui est resté manuscrit; pour le XVI^e siècle, Palsgrave et Robert Estienne; pour le XVII^e siècle, Nicot, Vaugelas, Ménage, Richelet, Furetière et l'Académie française; pour le XVIII^e siècle, le *Dictionnaire de l'Académie* de 1740; pour le XIX^e siècle, le *Dictionnaire de l'Académie* de 1878. Quand il y a divergence entre ces diverses autorités, chacune est marquée par les initiales de son nom.

TABLEAU SYNOPTIQUE

INDIQUANT LES VARIATIONS DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

ORIGINES LATINES	XV ^e SIÈCLE	XVI ^e SIÈCLE	XVII ^e SIÈCLE	XVIII ^e SIÈCLE	XIX ^e SIÈCLE
+ <i>batnre</i>	abbatre.....	abatre N R et F, abbatre Ac.....	abattre.....	abattre.....
+ <i>abreviare</i>	abbréger.....	abreger N R et F, abbréger Ac.....	abrégér.....	abrégér.....
+ <i>abyssum</i>	abisme.....	abisme P, abysme B. E.....	abime R, abyme F, abysme Ac.....	abyrne.....	alpine.....
+ <i>etaticum</i>	sage.....	sage.....	sage N, âge R F et Ac.....	âge.....	âge.....
<i>apparere</i>	appatoir.....	appatoir.....	apparoistre N F et Ac, apparoitre R.....	apparoître.....	appareil.....
<i>bovem</i>	beuf.....	beuf.....	beuf N et R, boeuf F et Ac.....	boeuf.....	boeuf.....
<i>quadratum</i>	quarre.....	quarre.....	quarré.....	carré.....	carré.....
+ <i>chirurgicum</i>	surgien.....	cirurgien P, chirurgien, R. E.....	chirurgien.....	chirurgien.....	chirurgien.....
+ <i>chresma</i>	cremme.....	chresme.....	chresme et cremse.....	chrême et crême.....	chrême et crême.....
<i>columna</i>	colonne.....	columpne P, colonne R. E.....	colonne N F et Ac, colonne R.....	colonne.....	colonne.....
<i>cognoscere</i>	cognoistre.....	cognoistre.....	cognoistre N, connoistre F et Ac.....	connoître.....	connaître.....
<i>cochlear</i>	cuiller.....	cuiller P, cuillier R. F.....	cuiller N et R, cuillier Ac.....	cuiller, cuillier	cuillier.....
<i>domare</i>	donter.....	donter.....	donter N, domter R F pt Ac.....	domter.....	dompter.....
<i>aquam</i>	yane.....	eaué.....	eau.....	eau.....	eau.....
<i>scutum</i>	csquille.....	eschelle P, eschele R. E.....	eschelo N, eschelle F et Ac., échelle R.....	échelle.....	échelle.....
<i>scholam</i>	escole.....	escolo.....	escole.....	escole.....	école.....
<i>auscultare</i>	escouter.....	escolter P, escouter B. E.....	écouter R, escooter F et Ac.....	escooter.....	écouter.....
<i>spoum</i>	espoux.....	espoux.....	époux N F et Ac., époux R.....	époux.....	époux.....
<i>stiffam</i>	estiffé.....	estoffe.....	estoffe N, estoffe F et Ac., étoffe B.....	estoffe.....	estoffe.....

<i>phasianum</i> ..	faisant ..	faisan ..	faisan ..
<i>phantasticum</i> ..	phantastiq P, fantastique R. E.	fantastique ..	fantastique ..
<i>phlegmaticum</i> ..	flegmatique ..	phlegmatique ..	flegmatique ..
<i>fidetem</i> ..	fidèle ..	fidèle N V, et Ac., fidèle R.	fidèle ..
<i>filotum</i> ..	fillof P, filleul R. E.	filleul ..	filleul ..
<i>hibernum</i> ..	iver P, hyver R. E.	hiver ..	hiver ..
<i>ostram</i> ..	oistre P, huystre R. E.	huître N, huître R, huître F et Ac.	huître ..
<i>hedera</i> ..	erre ..	hierré ..	hierré ..
<i>† matrinam</i> ..	marrine ..	marraine ..	marraine ..
<i>nepotem</i> ..	neveu P, nepveu R. E.	neveu ..	neveu ..
<i>auri fabrum</i> ..	orfeuvre P, orfeubre R. E.	orfeure N, orfevre N F et Ac.	orfevre ..
<i>† orphanum</i> ..	orfelin ..	orfelin F, orphelin Ac.	orphelin ..
<i>† parvulietum</i>	parallele au propre, paralello au figuré, V.	parallèle ..
<i>paganum</i> ..	paien P, payen B. E.	payen N M et Ac., païen B.	païen ..
<i>† pat-taum</i> ..	parrain P, parrain S. E.	parrin N, parrain R F Ac.	parrain ..
<i>physicum</i> ..	physicien ..	phisiceen R, physicien Ac.	physicien ..
<i>pollicem</i> ..	pouce ..	pouice N et F, pouce R et Ac.	pouce ..
<i>sulphur</i> ..	soufre ..	soufre N, et R, soufre R. et Ac.	soufre ..
<i>suspiciensm</i> ..	souspeçon P, souspeçon R. E.	soupeçon ..	soupeçon ..
<i>subtidere</i> ..	soubrire P, soubrire R. E.	soiriro R, sourire F et Ac.	sourire ..
<i>subtrahere</i> ..	soubtrayre P, soubtrayre R. E.	soustraire ..	soustraire ..
<i>tempora</i> ..	temple ..	temple ..	tempe ..
<i>† ptisanam</i> ..	tisane ..	tisane N et R, ti-ane F, ptisane Ac.	ptisane ..
<i>thesaurum</i> ..	thésor ..	thésor R, thresor Ac.	trésor ..
<i>tyranum</i> ..	tyrant ..	tyran N F et Ac., tiran R.	tyran ..

BIBLIOGRAPHIE

POUR

SERVIR A L'ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE
ET DE SON HISTOIRE.

PREMIÈRE PARTIE

PRINCIPAUX LIVRES SUR LE VOCABULAIRE

I. — GÉNÉRALITÉS SUR LA LANGUE ET SON HISTOIRE

- JOACHIM DU BELLAY. — *La Defence et illustration de la langue françoise*, 1549; nouvelle édition par Em. Person, 1878.
- RIVAROL. — *Discours sur l'universalité de la langue française*, 1784.
- SCHWALB. — *Dissertation sur les causes de l'universalité de la langue française*, ouvrage qui partagea avec celui de Rivarol le prix de l'Académie de Berlin; traduit de l'allemand par Robelot, 1803.
- ALLOU. — *Essai sur l'universalité de la langue française*, 1828.
- PERIONIUS. — *Dialogi de linguæ gallicæ origine*, 1555.
- ÉT. PASQUIER. — *Recherches sur la France* (liv. VIII, *De la langue française*), 1560.
- H. ESTIENNE. — *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, 1565; nouvelle édition, par Léon Feugère, 1853.
- H. ESTIENNE. — *Dialogues du langage françois italianisé*, 1578.
- H. ESTIENNE. — *La Précellence du langage françois*, 1579; nouvelle édition, par Léon Feugère, 1850.
- CL. FAUCHET. — *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, 1581.
- FÉNELON. — *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, 1718.

ROLLIN. — *Traité des études* (liv. I, chap. I. *De l'étude de la langue française*), 1726.

DUCLOS. — *Mémoires sur l'origine de la langue française* (Mém. de l'Acad. des Inscript., XV et XVII).

TURGOT. — Article *Etymologie*, dans l'*Encyclopédie* et dans les *Œuvres de Turgot*, t. III.

BECK. — *De Originibus linguæ franco-gallicæ*, Leipsig, 1810.

G. HENRY. — *Histoire de la langue française*, 1812, 2 vol. in-8°.

J.-J. AMPÈRE. — *Histoire de la formation de la langue française*, 1841; 3^e édition, revue par Paul Meyer, 1871.

FR. GÉNIN. — *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle*, 1845; Examen critique de cet ouvrage, par Guessard, 1846.

FR. GÉNIN. — *Récréations philologiques ou recueil de notes pour servir à l'histoire des mots de la langue française*, 2 vol. in-12, 1856.

FR. WEY. — *Histoire des révolutions du langage en France*, 1848.

E. DUMÉRIL. — *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, 1852.

A. DE CHEVALLER. — *Origine et formation de la langue française*, 3 vol. in-8°, 1853-1857.

L. DELATRE. — *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et les autres langues indo-européennes*, 1854.

E. LITTRÉ. — *Histoire de la formation de la langue française*, 2 vol. in-12, 1863 (sujet repris et résumé par l'auteur dans l'*Introduction de son Dictionnaire de la langue française*).

GRANIER DE CASSAGNAC. — *Histoire des origines de la langue française*, 1872.

Recueils périodiques qui traitent de l'ancienne langue française :

— *Bibliothèque de l'École des chartes*;

— *Revue des langues romanes*, publiée par la Société pour l'étude des langues romanes;

— *Romania*, recueil publié par Paul Meyer et Gaston Paris;

— *Revue celtique*, publiée par Gaidoz;

— *Mémoires de la Société de linguistique*;

— *Le Courrier de Vaugelas*, publié par Eman Martin, etc., etc.

II. — DICTIONNAIRES DE L'ANCIENNE LANGUE JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE

- LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. — *Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV* (Bibliothèque nationale, 61 vol. in-4^o MSS). Manuscrit publié par Favre et Pajot; quatre volumes ont paru. L'ouvrage complet doit avoir 10 vol. in-4^o.
- POUGENS. — *Trésor des origines de la langue française* (Bibliothèque de l'Institut, environ 100 vol. in-1^o MSS). De cet immense répertoire, qui a des dimensions encore plus considérables que celui de La Curne de Sainte-Palaye, il n'a été publié par l'auteur qu'un extrait, sous le titre de *Archéologie française ou Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne*, 2 vol. in-8^o, 1821-1824.
- LACOMBE. — *Dictionnaire du vieux français*, 1768.
- DE ROQUEFORT. — *Glossaire de la langue romane*, 1818-1820.
- RAYNOUARD. — *Lexique roman*, 6 vol. gr. in-8^o, 1838-1844.
- DIEZ. — *Anciens glossaires romans*, corrigés et expliqués; traduction par A. Bauer, 1870.
- C. HIPPEAU. — *Glossaire des poèmes français du XII^e et du XIII^e siècle*, 1866, in-8^o.
- L. DE LABORDE. — *Glossaire français du moyen âge*, à l'usage de l'archéologue et de l'amateur des arts, 1872.
- K. BARTSCH. — *Glossaire et grammaire*, à la suite de la *Chrestomathie de l'ancien français*, 1872.
- ROBERT ESTIENNE. — *Dictionnaire français-latin*, 1549; nouvelle édition, par Nicod, 1573.
- NICOD. — *Trésor de la langue française*, 1606.

III. — DICTIONNAIRES DE LA LANGUE FRANÇAISE DEPUIS LE XVII^e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

- COTGRAVE. — *A french and english Dictionary*, 1660.
- FURETIÈRE. — *Dictionnaire universel de la langue française*, 1665.
- RICHELET. — *Dictionnaire universel de la langue française*, 1680.
- ACADÉMIE FRANÇAISE. — *Dictionnaire de la langue française*, 1^{re} édition, 1694; 2^e édition, 1718; 3^e édition, 1740; 4^e édition, 1762; 5^e édition, 1795; 6^e édition, 1835; 7^e édition, 1878.
- ACADÉMIE FRANÇAISE. — *Dictionnaire historique de la langue française* (1858 et suiv.).

PAUTEX. — *Errata du Dictionnaire de l'Académie française*, 2^e édition, 1862.

***. — *Dictionnaire de Trévoux* (français-latin), 8 vol. in-f^o, 1771.

FÉRAUD. — *Dictionnaire critique et grammatical de la langue française*, 3 vol. in-4^o, 1787.

DE WAILLY. — *Dictionnaire de la langue française*, 1795.

BOISTE. — *Dictionnaire de la langue française*, 1800.

CH. NODIER. — *Examen critique des Dictionnaires de la langue française*, 1829.

NAPOLÉON LANDAIS. — *Dictionnaire général de la langue française*, 1837.

BESCHERELLE. — *Dictionnaire national de la langue française*, 1844.

DOCHEZ. — *Dictionnaire de la langue française*, avec Introduction par Paulin Paris, 1859.

POITEVIN. — *Dictionnaire universel de la langue française*, 1860.

E. LITTRÉ. — *Dictionnaire de la langue française, contenant la nomenclature la plus étendue, la prononciation et les difficultés grammaticales, la signification des mots avec de nombreux exemples et les synonymes, l'histoire des mots depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au XVI^e siècle, et l'étymologie comparée*, 4 vol. gr. in-4^o, plus un Supplément, 1863-1878.

IV. — DICTIONNAIRES SPÉCIAUX

C^{te} JAUBERT. — *Glossaire du centre de la France*, 2^e édition, 1864.

SOMAZE. — *Dictionnaire des précieuses*, 1661; nouvelle édition, publiée par Livet, 2 vol. in-12, 1856.

LORÉDAN LARCHEY. — *Dictionnaire de la langue verte*, 1852.

FRANCISQUE MICHEL. — *Dictionnaire de l'argot*, 1856.

PLANCHE. — *Dictionnaire de la langue oratoire et poétique*, 3 vol. in-8^o, 1819.

LAVEAUX. — *Dictionnaire des difficultés grammaticales de la langue française*, 2^e édition, 1822.

CH. NODIER. — *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises*. 1825.

QUITARD. — *Dictionnaire des proverbes*, 1842.

LEROUX DE LINCY. — *Le livre des proverbes français*, 2 vol. in-12, 1842.

- CATHERINOT. — *Les doublets de la langue française, 1683.*
 A. BRACHET. — *Dictionnaire des doublets, 1868, Supplément, 1871.*
 BESCHERELLE — *Dictionnaire usuel de tous les verbes français,*
 2 vol. in-8°, 1855.
 BOISSIÈRE. — *Dictionnaire analogique de la langue française, 1862.*
 HURTAUT. — *Dictionnaire des mots homonymes de la langue française, 1775.*
 L'abbé GIRARD. — *La justesse de la langue française (Dictionnaire des synonymes, 1718; ouvrage augmenté depuis par Bauzée (1769), Roubaud, etc.*
 GUIZOT. — *Dictionnaire des synonymes de la langue française d'après Girard, Roubaud, etc.; 5^e édition refondue, 1860.*
 LA FAYE. — *Dictionnaire des synonymes de la langue française, avec une Introduction sur la théorie des synonymes, 1858; 2^e édition, 1861.*

V. — DICTIONNAIRES ÉTYMOLOGIQUES

- TRIPPAAULT. — *Celt-hellénisme, ou Étymologie des mots français tirés du grec, 1580.*
 MENAGE. — *Dictionnaire étymologique ou Origine de la langue française, 1650, réédité avec additions en 1694 et 1750.*
 LE P. LABBE, de la Société de Jésus. — *Les Étymologies de plusieurs mots français, contre les abus de la secte des hellénistes de Port-Royal, 1661.*
 MORIN. — *Dictionnaire étymologique des mots français tirés du grec, 2 vol. in-8°, 1809.*
 DE ROQUEFORT. — *Dictionnaire étymologique de la langue française, où les mots sont classés par familles, 2 vol in-8°, 1829.*
 CHARLESIN. — *Dictionnaire des racines et dérivés de la langue française, dans lequel on trouve tous les mots disposés par familles, 1842.*
 FR. DIEZ. — *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, 1853.*
 A. SCHELER. — *Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne, 1862, 2^e édition, 1873.*
 A. BRACHET. — *Dictionnaire étymologique de la langue française, 1868.*
 Le *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré, dans sa partie étymologique, soumet à une sévère critique tous les renseignements contenus dans la plupart de ces recueils, et les complète en donnant les derniers résultats de la science. — Le *Supplément* contient le *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, par Marcel Devic, 1877.

VI. — LEXIQUES D'AUTEURS

- CHRONIQUES BIMÉES DE GODEFROID DE BOULLON, etc. — *Glossaire roman*, publié par E. Gachet, 1859.
- JOINVILLE. — *Vocabulaire à la suite de l'édition de Natalis de Wailly*, in-8°, 1868.
- ROMAN DE LA ROSE et ROMAN DU RENART. — *Glossaires à la suite des éditions de ces poèmes*, par Méon (1825 et suiv.).
- FROISSART. — *Glossaire*, par Scheler, 1870.
- ANCIEN THÉÂTRE-FRANÇAIS. — *Glossaire formant le X^e volume de l'Ancien Théâtre-Français de la Bibliothèque elzévirienne*, 1857.
- RABELAIS. — *Glossaire à la suite de l'édition de cet auteur*, par Marty-Laveaux.
- MONTAIGNE. — *Glossaire à la suite de l'édition de cet auteur*, par Courbet et Royer.
- CLÉMENT MAROT. — *Glossaire à la suite de l'édition de S.-H.*, 3 vol. in-8, 1824 (Dondey-Duprez).
- MALHERBE. — *Lexique de la langue de Malherbe*, par Ad. Regnier fils, à la suite de l'édition de Malherbe, de Lud. Lalanne, 1869.
- P. CORNEILLE. — *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVII^e siècle*, par F. Godefroy, 2 vol. in-8°, 1862.
- P. CORNEILLE. — *Lexique de Corneille*, à la suite de l'édition de ce poète par Marty-Laveaux, 1870 et suiv.
- MOLIÈRE. — *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVII^e siècle*, par F. Génin, 1846.
- LA FONTAINE. — *Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine*, par Th. Lorin, 1852.
- M^{me} DE SÉVIGNÉ. — *Lexique de la langue de M^{me} de Sévigné*, par Sommer, à la suite de l'édition de Monmerqué. 2 vol. in-8°, 1866.
- BOSSUET. — *Études sur les sermons de Bossuet, suivies d'un Lexique*, par l'abbé Vaillant, 1860.
- BOSSUET. — *Discours sur l'histoire universelle*, édition de P. Jaquinet, 1872. Dans cette édition se trouve un commentaire perpétuel sur le style, sur la langue et en particulier sur la syntaxe de Bossuet.
- J. RACINE. — *Lexique de la langue de Racine*, par Marty-Laveaux, 1873.
- LA BRUYÈRE. — *Lexique*, à la suite de l'édition de La Bruyère, par A. Chassang, 1876.

DEUXIÈME PARTIE

PRINCIPAUX LIVRES SUR LA GRAMMAIRE

I. — GRAMMAIRES SUR L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE
JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE

- RAYNOUARD. — *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, 1821.
- G. FALLOT. — *Recherches sur les formes grammaticales des dialectes de la langue française au XIII^e siècle*, 1839.
- F. DIEZ. — *Grammaire d's langues romanes (en allemand)*, 1836-42; 2^e édit., 1856-60, trad. en français par Gaston Paris, A. Brachet et Morel-Fatio, 3 vol. in-8^o, 1873-1876.
- BURGUY. — *Grammaire de la langue d'oïl*, 3 vol. in-8, 1853.
- L. DE BAECKER. — *Grammaire comparée des langues de la France*, 1860.
- GUESSARD. — *Grammaires romanes inédites*, 1840.
- N. DE WAILLY. — *Langue et grammaire de Joinville, en tête de son édition de Joinville*, 1874.
- J. PALSgrave. — *L'esclaircissement de la langue françoise*, 1530; réédité par Génin, avec la *Grammaire* de Gilles du Guez, 1852.
- SYLVIVS (DU BOIS). — *In linguam gallicam isagoge*, 1531.
- L. MEYGRET. — *Le Trette de la grammere françoese*, 1550.
- R. ESTIENNE. — *Traité de la grammaire françoise*, 1557.
- H. ESTIENNE. — *Hypomneses de gallica lingua*, 1582.
- J. PILLOT. — *Gallicæ linguæ institutio*, 1561.
- P. LA RAMÉE. — *Grammere françoise*, 1562.
- CH. LIVET. — *La grammaire française et les grammairiens au XVI^e siècle*, 1859.
- A. LOISEAU. — *Étude sur Jean Pillot*, 1866.
- E. EGGER. — *De l'hellénisme en France*, t. I^{er}, 10^e leçon : *La langue française au XVI^e siècle*, 1869.
- A. DARMSTETER et A. HATZFELD. — *Tableau de la littérature et de la langue au XVI^e siècle*, 1878.
- A. BENOIST. — *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, 1877.

- A. LOISEAU. — *Histoire des progrès de la grammaire en France*, 1873-75.
- F. TELL. — *Les grammairiens français depuis l'origine de la langue jusqu'aux dernières œuvres connues*, 1874.
- E. BOUVIER. — *Des perfectionnements que reçut la langue française au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1853.

II. — GRAMMAIRES FRANÇAISES DU XVII^e A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

- VAUGELAS. — *Remarques sur la langue française*, 1647; plusieurs fois réimprimées, notamment avec les notes de Patru, de Th. Corneille, et les Observations de l'Académie française, 3 vol. in-12, 1738; nouvelle édition, avec les notes des commentateurs du XVII^e siècle, par A. Chassang, 2 vol. in-8°, 1879.
- MONCOURT. — *De la méthode grammaticale de Vaugelas*, 1851.
- PORT-ROYAL. — *Grammaire générale*, 1660.
- MÉNAGE. — *Observations sur la langue française*, 1672.
- LE P. BOUHOURS. — *Remarques nouvelles sur la langue française*, 1675; suite, 1692.
- ACADÉMIE FRANÇAISE. — *Remarques et décisions de l'Académie française*, recueillies par l'abbé Tallemant, 1698.
- REGNIER DESMARAIS. — *Grammaire française*, 1705.
- GAULLER. — *Grammaire française*, 1722.
- DE LA TOUCHE. — *L'art de bien parler français*, 1720.
- LE P. CHIFFLET. — *Grammaire française*, 1722.
- LE P. BUFFIER. — *Grammaire française*, 1732.
- RESTAUT. — *Les vrais principes de la grammaire française*, 1732.
- L'abbé D'OLIVET. — *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738; *Remarques sur la langue française*, 1757.
- L'abbé DANGEAU. — *Opuscules sur la langue française*, 1754.
- BEAUZÉE. — *Grammaire générale*, 2 vol. in-8°, 1757.
- DE WAILLY. — *Principes généraux et particuliers de la langue française*, 1775.
- LHOMOND. — *Grammaire française*, 1780.
- ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE. — *Grammaire*, 3 vol. in-8°, 1789.
- DOMERGUE. — *Grammaire française*, 1791.
- L'abbé de LÉVIZAC. — *Grammaire philosophique et littéraire de la langue française*, 2 vol. in-8°, 1798.

III — GRAMMAIRES FRANÇAISES DU XIX^e SIÈCLE

CONDILLAC. — *Grammaire française*, 1803.

MARMONTEL. — *Grammaire française*, 1806.

JIRAULT-DUVIVIER. — *Grammaire des Grammaires*, 2 vol. in-8°, 1811, 16^e édition, revue et corrigée par A. Lemaire, 1856.

LEMARE. — *Cours de langue française*, 2 vol. in-8°, 1819.

Grammaire française de Noël et Chapsal (1823), Boniface (1830), Poitevin (1846), Guérard (1854), Lemaire (1862), Sommer, Leclair et Rouzé, Berger, Larive et Fleury, etc., etc.

BESCHERELLE et LITAISS DE CAUX. — *Grammaire nationale*, 3^e édition, 1840.

POITEVIN. — *Cours théorique et pratique de langue française*, 1841.

B. JULLIEN. — *Cours supérieur de grammaire*, 1849.

POITEVIN. — *Grammaire générale et historique de la langue française*, 2 vol. in-8°, 1856.

A. BRACHET. — *Grammaire française, fondée sur l'histoire de la langue*, 1874.

MARTY-LAVEAUX. — *Grammaire historique*, 1875.

FR. WEY. — *Remarques sur la langue française au XIX^e siècle, sur le style et la composition littéraire*, 2 vol. in-8°, 1844.

H. AUBERTIN. — *Grammaire moderne des écrivains français*, in-12, 1862.

IV. — TRAITÉS DE GRAMMAIRE HISTORIQUE OU COMPARÉE

ET TRAITÉS SPÉCIAUX SUR DIVERS POINTS DE GRAMMAIRE

[DIEZ ET BURGUY. Voyez au § I, p. 508].

E. EGGER. — *Notions élémentaires de Grammaire comparée*, 1854, 7^e édition, 1875.

GASTON PARIS. — *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, 1862.

A. BRACHET. — *Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*, 1866.

A. BRACHET. — *Grammaire historique de la langue française*, 1867.

A. SCHELER. — *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*, 1875.

C. AYEB. — *Phonologie de la langue française*, 1875.

- H. COCHERIS.** — *Histoire de la grammaire française*, 1875.
- H. COCHERIS.** — *Origine et formation de la langue française*, 1875.
- M. BRÉAL.** — *Quelques mots sur l'instruction publique*, 1875; *Mélanges de mythologie et de linguistique*, 1878.
- C. CHABANEAU.** — *Histoire et théorie de la langue française*, 1868.
- E. EGGER.** — *Les substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif*, 1864; 2^e édition, revue, corrigée, augmentée, 1875.
- OBRY.** — *Etude historique et philologique sur le participe passé français et sur les verbes auxiliaires*, 1852.
- SCHWEIGHEUSER.** — *De la négation dans les langues du midi et du nord de la France*, 1852.
- ACADÉMIE FRANÇAISE** — *Cahiers de remarques sur l'orthographe française (1672)*, publiés par Marty-Laveaux, 1863.
- A. FIRMIN DIDOT.** — *Observations sur l'orthographe française*; 2^e édition, revue et considérablement augmentée, 1868.
- JOZON.** — *Des principes de l'écriture phonétique et des divers moyens d'arriver à une orthographe rationnelle*, 1877.
- A. DARMESTETER.** — *Traité de la formation des mots composés de la langue française*, 1875.
- A. DARMESTETER.** — *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, 1877.
- HOUZÉ.** — *Etude sur la signification des noms de lieux en France*, 1864.
- J. QUICHERAT.** — *De la formation française des anciens noms de lieux*, 1867.
- MICHEL.** — *Etudes sur la signification des mots d'après les éléments dont ils sont formés*, 2^e édition, 1864.
- DUBROCA.** — *Traité de la prononciation des consonnes et des voyelles finales des mots français*, 1824.
- A. MERCIER.** — *Histoire des participes français. — De neutrali genere quid factum sit in gallica lingua*, 1879.
- P. CLAIRIN.** — *Du génitif latin et de la préposition DE en français*, 1880.
- TIXIER DE LA CHAPELLE.** — *Du genre des mots dans la langue française*, 1879.

FIN DU COURS SUPÉRIEUR

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	I
INTRODUCTION	VII
NOTIONS PRÉLIMINAIRES.	1
Chapitre I. Des lettres.	1
— II. Voyelles et diphthongues.	3
— III. Consonnes.	13
— IV. Signes orthographiques et ponctuation. — Accent tonique.	25
PREMIÈRE PARTIE (Étude des mots considérés séparément).	33
Chapitre I. Des différentes espèces de mots.	33
— II. Le nom ou substantif.	34
— III. L'article.	48
— IV. L'adjectif.	50
— V. Le pronom.	66
— VI. Le verbe.	73
1 ^{re} section. Du verbe et de ses différentes espèces.	73
2 ^o — Tableaux des conjugaisons.	79
Verbes auxiliaires.	80
— réguliers.	84
— passifs, réfléchis.	92
— neutres.	97
— impersonnels.	98
— conjugués négativement.	100
— — interrogativement.	102
— — interrogativement et négativement.	104
3 ^o — Remarques générales sur les verbes. (Formation des temps et des modes.)	105
4 ^o — Remarques particulières sur les verbes. (Verbes auxiliaires. — Les quatre conjugaisons.)	117
5 ^o — Verbes irréguliers et défectifs.	129
Chapitre VII. De l'adverbe.	166
— VIII. De la préposition.	175
— IX. De la conjonction.	179
— X. De l'interjection.	181

SECONDE PARTIE (SYNTAXE ou Étude des mots réunis en phrases)	183
1 ^{re} section. Syntaxe générale ou Syntaxe des propositions	183
— II. De certaines particularités des propositions.	186
— III. Des diverses espèces de propositions.	192
— IV. Règles communes aux diverses espèces de mots. (Règles d'accord, règles de dépendance ou de complément.)	194
— V. Analyse grammaticale	196
— VI. Analyse logique.	198
2 ^e section. Syntaxe particulière ou Remarques sur les diverses espèces de mots considérées dans leurs rapports avec les autres mots	202
Chapitre I. Syntaxe du substantif.	202
1 ^o Règles d'accord et particularités relatives aux genres et aux nombres.	202
2 ^o Règles de complément.	216
— II. Syntaxe de l'article.	219
— III. Syntaxe de l'adjectif. 1 ^o Son emploi.	229
2 ^o Règles d'accord.	250
3 ^o Règles de complément.	259
— IV. Syntaxe du pronom	261
— V. Syntaxe du verbe.	303
1 ^o Règles d'accord du verbe avec son sujet.	304
2 ^o Règles de complément.	313
3 ^o Observations sur l'emploi des temps.	328
4 ^o Observations sur l'emploi des modes.	334
5 ^o Correspondance entre les temps et les modes.	345
— VI. Suite de la syntaxe du verbe.	353
I. Infinitif.	353
II. Participe présent et passé.	368
— VII. Syntaxe de l'adverbe.	390
— VIII. Syntaxe de la préposition.	429
— IX. Syntaxe de la conjonction.	449
SUPPLÉMENT (Notions complémentaires).	461
Chapitre I. Formation des mots (Radical, affixes). — Des mots dérivés. — Des mots composés, etc.	461
— II. Des différentes acceptions d'un mot.	484
— III. Des synonymes.	487
— IV. De l'orthographe.	491
— V. Bibliographie.	502

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

N. B. — Les numéros renvoient aux paragraphes, dont la suite est indiquée en haut des pages de droite.

- Accents :** *aigu, grave, circonflexe*, 8, 22. — Accent circonflexe aux 1^{res} et 2^{es} personnes du parfait défini, 115, Rem. IV.
- Accent tonique**, 23 et 24.
- Accord** (règles d'), 175-176.
— du substantif, 170; de l'adjectif, 209-214; du verbe 271-274.
- Acquérir**, 134 et 134 *bis*.
- Adjectif**, 45-67. — Sa syntaxe, 201-217.
- Adjectifs qualificatifs**, 201-20; — déterminatifs, 203-208; — verbaux, 335-338.
- Règles d'accord de l'adjectif, 209-212. — Adjectif neutre, 213-214. — Emploi particulier de l'adjectif féminin, 215.
- Compléments de l'adjectif, 216.
- Adverbes**, 137-149. — Syntaxe de l'adverbe, 359-398. — Noms et pronoms adverbiaux, 360.
- Affixes**, 425-432.
- oi*, représentant l'ancienne diph-tongue *oi*, 13, 108.
- Aide**, genres de ce nom, 181, 15.
- Aïeul**, ses formes au pluriel, 182.
- Aigle**, genres de ce nom, 181, 1.
- Ail**, ses formes au pluriel. 182, 5.
- ail** (pluriel des noms en), 37.
- Air** (*avoir l'*). Construction de cet idiotisme avec un adjectif, 211.
- ais** (féminin des adjectifs en). 47.
- ais** (primitivement *ais*), termi-naison de l'imparfait, 108.
- al** (pluriel des noms et adjectifs en), 37, 58.
- Aller**. Sa conjugaison, 133 et 133 *bis*. — Employé comme auxi-liaire, 80.
- Alphabet français**, 3. — Ses ori-gines latines, 21 *ter*.
- Amour**, genres de ce nom, 181, 2.
- Anacolithe** ou phrase brisée, 170 *bis*.
- ant, ent**; pluriel des adjectifs en, 1, 58.
- Analyse grammaticale**, 178; — logique, 179; — étymologique, 439.
- Antécédent**, 72, 254.
- Apostrophe**, 14, 22.
- Apposition**, 165.
- Appui-main**, son pluriel, 189 Rem. III.
- Article**, 43-44. — Sa syntaxe, 194-199 (son emploi ou son omission; son sens partitif, son accord).

- Le neutre de l'article, 200.
- Article mis à la place d'un pronom possessif, 205.
- as* (féminin des adjectifs en), 49.
- Assaillir*, 134 et 134 *bis*.
- Asseoir*, 135 et 135 *bis*.
- Attendu*, son étymologie, 152.
- Attribut*, 159-164; 269-270.
- Attributifs* (verbes), 164, 270.
- au*, *eau* (pluriel des substantifs et adjectifs en), 37, 58.
- Aucun*, sa syntaxe, 208, 1 et 11 *bis*; 388.
- Aussi*, sa syntaxe, 374.
- Autant*, *tant*, leur syntaxe, 375.
- Automne*, genres de ce nom, 181, 3.
- Autre*, étymologie, 67; syntaxe, 208 *bis*.
- Autrui*, étymologie, 67; syntaxe, 266.
- Auxiliaires* (verbes), 80, 116; leur emploi dans les temps composés, 289.
- Avoir* (le verbe), 92. — Remarques sur le verbe *avoir*, 116. — *Avoir*, considéré comme verbe auxiliaire, 80. — Comme verbe irrégulier, 135 et 135 *bis*. — *Il y a*, impersonnel, 101.
- Battre*, 129.
- Beaucoup*, 148, 360; sa syntaxe, 376.
- Bibliographie pour servir à l'étude de la langue française et de son histoire, p. 502.
- Bien*, adverbe, sa syntaxe, 370.
- Blanc-seing*, son pluriel, 139.
- Boue*, 136 et 136 *bis*.
- Bouillir*, 134 et 134 *bis*.
- Braire*, 136 et 136 *bis*.
- c* (féminin des adjectifs en), 52.
- Ce*, pronom, sa syntaxe, 24; 248-251; 272; 279.
- C'est* ou *ce sont*... 248, 272. —
- Syntaxe des phrases commençant par *c'est*..., 279.
- Cédille*, 22.
- Cent* (quand il prend le pluriel), 62.
- Certain*, sa syntaxe, 208, 2.
- Chaque*, *chacun*, leur étymologie, 67. — Leur syntaxe, 208, 3 et 262-265.
- Cheveu-léger*, son pluriel, 189.
- Chose*, genres de ce nom, 184, 4.
- Ci*, *là*, 206, 388.
- Ciel*, ses formes au pluriel, 182, 2.
- Clore*, 136 et 136 *bis*.
- Collectifs* (syntaxe des) employés comme sujet, 273; — Accord avec le collectif ou le complément du collectif, 210, 357.
- Combien*, sa syntaxe, 379.
- Comme*, *comment*, étymologie, 142; syntaxe, 373.
- Comparatif*, 59; sa syntaxe, 202.
- Compléments direct*, *indirect*, 162-163. — Règles de complément ou de dépendance, 177. — Compléments des substantifs, 191-192; des adjectifs, 216-217; des pronoms, 268; des adverbes, 361. — Complément direct des verbes, 275; indirect, 276-280, 283. — Compléments circonstanciels, 163, 277.
- Composition des mots, 486.
- Composés (noms), 30, II, 426; leur pluriel, 184-190. — (adjectifs), 209, Rem. V; 213, 214.
- Conclure*, 136 et 136 *bis*.
- Conditionnel, sa formation, 107.
- Conjonction, 154, 155; sa syntaxe, 413-420.
- Conjugaisons (les quatre), 89-91. — Verbes réguliers de la 1^{re}, 94-117.

- Remarques sur les verbes en *cer*, 118; en *ger*, 119; verbes qui ont un *é* fermé ou un *e* muet à l'avant-dernière syllabe, 120-121; en *eler*, *eter*, 122; en *éter*, *ier*, 123; en *yer*, 124; en *uer*, 125.
- *Verbes réguliers* de la 2^e, 95. Rem. sur la 2^e conjugaison, 126; sur *bénir*, *haïr*, *fleurir*, 127.
- *Verbes réguliers* de la 3^e, 96. Remarques sur la 3^e conjugaison, 128.
- *Verbes réguliers* de la 4^e, 97. Remarques sur la 4^e conjugaison, 129-131.
- *Verbes irréguliers et défectifs* des quatre conjugaisons, 132-136.
- Remarques sur les verbes irréguliers, 133 *bis*, 136 *bis*.
1^{re} conjugaison (133 et 133 *bis*).
2^e conjugaison (134 et 134 *bis*).
3^e conjugaison (135 et 135 *bis*).
4^e conjugaison (136 et 136 *bis*).
1^o verbes en *aitre* et en *oitre*; 2^o verbes en *aindre*; 3^o verbes en *ire*; 4^o verbes de terminaisons diverses.
- Connaitre*, 136 et 136 *bis*.
Conquérir, 134 et 134 *bis*.
- Consonnes, 5. — Consonnes composées, 15. — Prononciation des consonnes, 16, 17. — Consonnes gutturales, dentales, labiales, nasales, 18; — douces et fortes, 19; — étymologiques, 8, 24 (*Hist.*); — euphoniques. *Voyez* Euphonie.
- Coudre*, 136 et 136 *bis*.
Couple, genres de ce nom, 181, 5.
Courir, 134 et 134 *bis*.
Couvrir, 134 et 134 *bis*.
Craindre, 136 et 136 *bis*.
- Croire*, 136 et 136 *bis*.
Crottre, 136 et 136 *bis*.
Cueillir, 134 et 134 *bis*.
d, à la 3^e personne du singulier (4^e conjugaison), 130.
D euphonique. *Voyez* Euphonie.
Dame, interjection, 157.
Davantage, sa syntaxe, 377.
De donne un double sens à quelques compléments, 191, Rem. II.
De explétif, 406.
Déchoir, 135 et 135 *bis*.
Degrés de signification (*positif*, *comparatif*, *superlatif*), 59.
Délice, genres de ce nom. 181, 2.
Dérivation nominale; dérivation verbale, 434, 435.
Des, adjectif indéfini; distinct de *des* (pour *de les*), 67.
Désinences des verbes, 114, 115; des mots en général, 426. — Désineuce, distincte de la terminaison, 428.
Déterminatifs (adjectifs), 60-67; — numéraux, 61-63; possessifs, 64; démonstratifs, 65; interrogatifs et conjonctifs, 66; indéfinis, 67.
Devoir. Sa conjugaison, 128. — Employé comme auxiliaire, 80; comme réfléchi, 283, Rem. IV.
Diphthongues, 13.
Dire, 136 et 136 *bis*.
Dont, son étymologie, 72; son emploi, 258. *Dont* et *d'où*, leur emploi, 259-260.
Dormir, 134 et 134 *bis*.
Doublets, p. XI-XIII.
Du, de la, des avec un sens partitif, 44, Rem. III; — leur syntaxe, 197.
Durant, son étymologie, 152.
e muet, fermé, ouvert, 9.
eau (féminin des adjectifs en), 47.

Écrire, 136 et 136 bis.
el, eil (fémin. des adjec. en), 49.
 Elision, 14.
 Ellipse, 167-169.
En mis à la place d'un pronom possessif, 203, Rem. II.
En, y, 238-240.
Enfant, genres de ce nom, 181, 6.
Enquérir (s'), 134 et 134 bis.
es (féminin des adjectifs en), 49.
esse (terminaison du féminin), 34, 40.
et (féminin des adjectifs en), 49.
Être (le verbe), 93, 116.
eu pluriel (des substantifs en), 37.
 Euphonie (faits d') : consonnes euphoniques, 21. — *D euphonique*, p. 151 et 156. — Voyez *l, s, t, euphoniques*.
eur, eresse (terminaison des substantifs), 34.
eur, euse (terminaison des substantifs), 34, 3^o, 2.
eur (féminin des adjectifs en), 50.
é (féminin des adjectifs en), 53.
Faillir, 134 et 134 bis.
Faire, 136 et 136 bis.
Faire, employé pour éviter la répétition d'un autre verbe, 280, Rem. III et IV.
 — *Ne faire que...*, *ne faire que de...*, § 319.
 — Le participe *fait* devant un infinitif, § 352, Rem. II.
Falloir, 135 et 135 bis.
Favori (féminin de), 47.
 Féminin des substantifs (sa formation), 33-34; — des adjectifs, 46-57.
 — Féminin (adjectif), emploi particulier, 215.
Févir, 134 et 134 bis.
Foudre, genres de ce nom, 181, 7.
Frère, 136 et 136 bis.

Fuir, 134 et 134 bis.
 Futur, sa formation, 110.
g (féminin des adjectifs en), 54.
gagne-petit, son pluriel, 190.
 Gallicismes, 441.
Garde, genres de ce nom, 181, 1.
 — *Garde*, substantifs composés avec ce nom; leur pluriel, 189, Rem. II.
 Genres des noms, 31-32. — Noms à double genre, 181.
Gens, genres de ce nom, 181, 8.
 Gérondif, 339-342.
Gésir, 134 et 134 bis.
Goutte, mot négatif, 389.
 Grammaire. Sa définition, 1, 91.
Grand'mère, grand'messe, etc., 46.
 Pluriel de ces mots, 189.
gu (féminin des adjectifs en), 47.
Guère, 149; son emploi, 385.
 Guillemet, 26 (9).
h muette, aspirée, 18, 7.
Haut le corps, son pluriel, 189.
Havre-sac, son pluriel, 189.
Hébreu (féminin de), 47.
 Homonymes, 447.
Hormis, son étymologie, 152.
Hymne, genres de ce nom, 181, 9.
Il, son étymologie, 69.
 — *Il, elle*, leur syntaxe, 232, 243.
 Imparfait de l'indicatif, 108; du subjonctif, 109.
 Impersonnels (verbes), 101-102; employés personnellement (leur syntaxe), 274.
 Infinitif (sa formation), 107; (son emploi), 313-330.
 — Proposition infinitive, 321-330.
Instruire, 136 et 136 bis.
 Interjection, 156-157.
 Inversion, 170.
iss, syllabe ajoutée à quelques temps de verbes de la 2^e conjugaison, 107. — Son origine, 126.

- Issir*, 134 et 134 bis.
Jamais, son emploi, 386.
Je, sa syntaxe, 220.
l se vocalise en *u*, 37, 44, 47. —
 l'euphonique, 261, Rem. I.
Langage, sa définition, 2.
Le, la, pronoms, leur syntaxe, 234-238; 244.
Lequel, duquel, leur emploi, 256.
 Lettres. — Leur genre en français, 21. — Voyez *Alphabet*.
Lire, 136 et 136 bis.
 Locutions vicieuses, 448.
Maint, 208, 6, Rem.
Mal, adverbe, sa syntaxe, 372.
Malgré, son étymologie, 152.
Manœuvre, genres de ce nom, 181, 15.
Me, moi, leur syntaxe, 228, 229.
Même, son étymologie, 67; — sa syntaxe, 208, 4.
ment, suffixe adverbial. Son étymologie, 143.
Mettre, 129.
Mieux, adverbe. Sa syntaxe, 371.
Mille, mil, 62.
Mentir, 134 et 134 bis.
 Modes des verbes (modes personnels, impersonnels), 86-88. — Leur formation, 107-110. — Emploi des modes personnels, 290-312 (indicatif et subjonctif, 290-298; impératif, 290; conditionnel, 300-303). — Correspondance entre les temps et les modes, 304-312.
Moins, sa syntaxe, 378.
Moyennant, son étymologie, 152.
 Mots. Définition, 2. — Neuf espèces de mots, 27. — Divers éléments des mots, 422. — Mots simples ou composés, 424-426; primitifs ou dérivés, 429-431. — Dérivation des mots, 434, 435. — Mots composés, 436. — Familles de mots, 437, 438. — Différentes acceptions d'un même mot, 440-442. — Sens propre, figuré, 441. — Impropropriétés de mots, 447.
Moudre, 136 et 136 bis.
Moult, 148.
Mourir, 134 et 134 bis.
Mouvoir, 135 et 135 bis.
n (féminin des adjectifs en), 55.
Naitre, 136 et 136 bis.
Ne, ses divers emplois, 383-389; 391-398.
 Négation (adverbes de), 383-398.
 Neutre (le genre) en français, 145. — Adjectifs neutres formant des adverbes, 145, 208, 10, VI: 213-214 bis. — Neutre de l'article, 200; de l'adjectif, 213-214 bis; du pronom, 69, 235, 244, 245, 245 bis, 255.
 Neutres (verbes), 100.
Ni, son emploi, 271, 387, 414.
 Nom ou substantif, 22-42. — Sa syntaxe, 180-193. — Mots employés substantivement, 30.
 Nombres dans les substantifs, 35.
 Noms de nombre, 61; 203-204.
Non, son emploi, 383, 890.
Nonobstant, 152.
Nouveau-né, son pluriel, 189.
Nuire, 136 et 136 bis.
Nul, sa syntaxe, 208, 5; 388.
Nullement, 388, 389 bis.
Offrir, 134 et 134 bis.
Oeil, ses formes au pluriel, 182, 3.
Oeuvre, genres de ce nom, 181, 11.
oi devenu *ai*, 113, 108.
On, son étymologie, 74. — Son emploi, *on*, *l'on*, 261.
On dit, ouï-dire, leur pluriel, 189.
Orge, genres de ce nom, 181, 10.
Orgue, genres de ce nom, 181, 2.

- Ordre des mots en français**, 170.
Orthographe. Définition, 1, 448. —
 Orthographe de règle, orthographe d'usage, 449, 450. — Orthographe *phrénétique*, orthographe *étymologique*, 451. — Variations et légitimité des règles de l'orthographe, 452-454. — Orthographiques (signes), 22.
ot (féminin des adjectifs en), 49.
Où, son étymologie, 72. — Sa syntaxe, 260, 364.
ou (pluriel des substantifs et adjectifs en). 37.
ou (féminin des adjectifs en). 47.
Ouir, 134 et 134 bis.
Ouvrir, 134 et 134 bis.
oux, ouse (terminaison), 34, 6°.
Pâque, Pâques, genres de ce nom, 181, 12.
 Parenthèse, 26 (10).
 Parfait défini, sa formation, 108.
 Paronymes, 447.
Partir, 134 et 134 bis.
 Participe présent, passé (emploi et syntaxe du), 331-358. — Proposition participe, 331-334. — Participe présent (syntaxe du), 335-342. — Participe passé (syntaxe du) : 1° seul ou accompagné du verbe *être*, 343-347 ; 2° accompagné de l'auxiliaire *avoir*, 348-358.
 Partitif (article), 44 ; 197.
Pas, son emploi, 384.
Passe-partout, pince-sans-rire, leur pluriel, 190.
 Passif (verbes), 76, 98.
Pendant, son étymologie, 152.
Période, genres de ce nom, 181, 13.
Personne, son étymologie, 74 ; — sa syntaxe, 266 bis, 388.
 Personnes du verbe. Remarques sur les diverses personnes du singulier et du pluriel, 115.
Peu, 360 ; le *peu de*, sa syntaxe, 210, 273, 357.
 Phrase et proposition, 25 ; 157-158.
Plaire, 136 et 136 bis.
 Pléonasme, 166.
Pleuvoir, 135 et 135 bis.
Plupart (la) avec le verbe au pluriel, 273.
 Pluriel des substantifs (sa formation), 36-42 ; — des adjectifs, 58. — Noms à double pluriel, 182. — Pluriel des noms propres, 183 ; des noms composés, 184-190.
 Pluriel. — Voyez aux terminaisons *ail, al, au, eu, ou*.
 Pluriel des noms d'origine étrangère. 39-40.
Plus, sa syntaxe, 377.
Plus, moins, mieux, précédés de *le* variable ou invariable, 199.
Plus, négatif. 386.
Plusieurs, sa syntaxe, 208, 6.
Plus tôt. plutôt, 368.
 Point (signe de ponctuation), 26.
Point (négation), son emploi, 384.
 Ponctuation, 25. — Signes de ponctuation, 26.
 Position ; voyelle *en position*, 7.
Possible, adjectif et adverbe, 213, 3°.
Pouvoir, 135 et 135 bis.
Prendre, 136 et 136 bis.
 Préfixes. 432.
 Préposition, 150-153 ; syntaxe de la préposition, 309-412.
Près de, prêt à, 216. Rem. V.
 Pronoms, 69-74 ; — personnels, 69 ; possessifs, 70 ; démonstratifs, 71 ; conjonctifs ou relatifs, et interrogatifs, 72-73 ; indéfinis, 74. — Leur syntaxe, 218-268 :

- 1^o Pronoms personnels sujets ou compléments, 220-221; leur place dans la phrase, 222-226; leur emploi, 227-245. — 2^o Pronoms possessifs, 246; — 3^o démonstratifs, 247-251; — 4^o interrogatifs et conjonctifs, 252-260; — 5^o indéfinis, 261-267. — Pronoms compléments de verbes réfléchis, 283. — Pronoms neutres, 235, 244, 245, 254, Rem. X, 255.
- Proposition (de la) et de ses éléments, 158. — Syntaxe des propositions, 159-173; — infinitive, 161, 321-330; participe, 331-334. — Propositions simples, composées, 171; principales, coordonnées, subordonnées, complétives, incidentes, 172-173.
- Quand*, adverbe conjonctif et interrogatif, 367; conjonction, 155.
- Quant à*, 367, Remarque.
- Quantité des voyelles. Ses rapports avec l'accent tonique, 24
- Que*, pronom. — Sa syntaxe, 254, Rem. VIII-X. — *Que*, adverbe, 381. — *Que*, conjonction, 416-421.
- Quelconque*, sa syntaxe, 208, 7.
- Quelque*, son étymologie, 67; — sa syntaxe, 208, 8.
- Quel que*, 8, sa syntaxe, 208, 8, Remarque.
- Quelqu'un*, 266.
- Quérir*, 134 et 134 bis.
- Qu'est-ce-ci?* 303.
- Qui, quel, quoi*, leur étymologie, 72.
- Qui*, conjonctif et interrogatif. — Leur étymologie, leur syntaxe, 252-254; 257.
- Quiconque*, 266.
- Quoi*, sa syntaxe, 255.
- r (féminin des adjectifs en), 51.
- Racine, distincte du radical, 423. Ses altérations, 437. — Familles de mots venant d'une même racine, 438.
- Radical des verbes, 81; des mots en général, 424.
- Réfléchis (verbes), 76, 99; leur syntaxe, 282, 283.
- Reidche*, genres de ce nom, 181, 14.
- Renvoyer*, 133 et 133 bis.
- Requérir*, 134 et 134 bis.
- Résoudre*, 136 et 136 bis.
- Rien*, son étymologie, 74. — Sa syntaxe, 267; 388.
- Rire*, 136 et 136 bis.
- Rompre*, 129.
- s étymologique, son rôle dans l'ancienne orthographe, 48.
- s à la 1^{re} personne du singulier, 115, Rem. I.
- s euphonique, 115, Rem. II; — s euphonique mise entre le radical et les désinences, 136 bis.
- s (féminin des adjectifs en), 56.
- Sauf-conduit*, son pluriel, 189, Rem. III.
- Savoir*, 135 et 135 bis.
- Se, soi*, sa syntaxe, 241-242.
- Semi*, préfixe, 381.
- Sentir*, 134 et 134 bis.
- Servir*, 134 et 134 bis.
- Si*, adverbe, sa syntaxe, 374.
- Si* (pour *oui*), 382.
- Sortir*, 134 et 134 bis.
- Souffrir*, 134 et 134 bis.
- Substantif. Voyez *Nom*.
- Suffire*, 136 et 136 bis.
- Suffixes, 333.
- Suite* (de), tout de suite, 366
- Suivant*, son étymologie, 152.
- Suivre*, 136 et 136 bis.
- Superlatif, 59; sa syntaxe, 202.
- Syllabes. Définition, 6. Décom-

- position des mots en syllabes, 6, Rem.
- Syllepse, 176, 333, 2°.
- Synonymes, 443-446.
- t* euphonique, son origine, 104. Rem. III, 115, 115. Rem. III, 129, 130, 131.
- t* désinence, Rem. III; 136 *bis*, Rem. I (p. 158).
- Tant, tant que*, leur syntaxe, 375.
- Tel, tel que, tel quel*, syntaxe, 208, 9.
- Témoin*, règles d'accord de ce mot, 180.
- Temps des verbes, 82, 85, 106. — Temps simples (leur formation), 107-110. — Temps composés (leur formation), 111. — Temps surcomposés, 112. — Observations sur l'emploi des temps, 284-289.
- Tenir*, 134 et 134 *bis*.
- Termes de la proposition (*sujet, verbe, attribut*), 159-164; 269-270.
- Terminaisons des verbes, 81, 113.
- Terre-plein*, son pluriel, 189.
- teur, trice, teuse, teresse* (terminaison de substantifs), 34, — *teur* (féminin des adjectifs en), 50.
- Tiret, 26 (8).
- Touchant*, son étymologie, 152.
- Tout* (son pluriel), 58. — Sa syntaxe, 208, 110. — Ses règles d'accord avec le nom *gens*, 181, 8.
- Tout à coup, tout d'un coup*, 369.
- Traire*, 136 et 136 *bis*.
- Trait d'union, 22.
- Traître* (féminin de), 47.
- Travail*, ses formes au pluriel, 182, 4.
- Tréma, 22.
- Tréssailir*, 134 et 134 *bis*.
- Tutoiement, 231.
- ul* (féminin des adjectifs en), 49.
- Un*, sa syntaxe, 208, 11.
- Un, autre* (l'un l'autre, l'un et l'autre), 208, 1 *bis*; 266.
- Vaincre*, 136 et 136 *bis*.
- Valoir*, 135 et 135 *bis*.
- Venir*, 134 et 134 *bis*.
- Verbe, 75-136. — Verbes actifs ou transitifs, 76; passifs, réfléchis, 76; neutres, 77; impersonnels, 78; auxiliaires, 79. — Autre classification: verbes à conjugaison active, à conjugaison passive, à conjugaison mixte, 106. — Verbes irréguliers et défectifs, 132-136 et 133 *bis*-136 *bis*. — Voyez *temps, modes, conjugaisons, passifs, réfléchis, neutres, impersonnels; radical, terminaison, désinences*, etc. — Verbes conjugués avec une négation, 103; interrogativement, 104-105.
- Syntaxe du verbe, 269-358. V.
- Termes de la proposition; règles d'accord, complément, etc. — Verbes tantôt actifs, tantôt neutres, tantôt réfléchis, 281-282. — Verbes employés avec ou sans complément, 281-282; avec l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, 289; avec la préposition à ou la préposition de — Syntaxe du verbe réfléchi à l'infinitif, 329.
- Verbes attributifs, 159.
- Vétir*, 134 et 134 *bis*.
- Vingt* (quand il prend le pluriel), 62.
- Virgule, 26.
- Vivre*, 136 et 136 *bis*.
- Vocalisation d'*l'en u*, 37, 44, 47

<i>Vici, voilà</i> , étymologie, 152 ; syntaxe, 412.	— Leur gemme en français 21 <i>bis</i> .
<i>Voir</i> , 135 et 135 <i>bis</i> .	<i>x</i> , consonne double, 18 (6).
<i>Vouloir</i> , 135 et 135 <i>bis</i> .	<i>x</i> (féminin des adjectifs en), 57.
<i>Vous</i> , sa syntaxe, 231.	<i>y</i> (la voyelle), 10.
Voyelles, 4; — simples, 4; — composées, 4, 11; — brèves, longues, 7; — nasales, 11 (4).	<i>Y</i> , pronom et adverbe; sa syn- taxe, 238. 365.

Handwritten marks, possibly initials or a signature, located in the bottom right corner of the page.

MAR 26 1940



